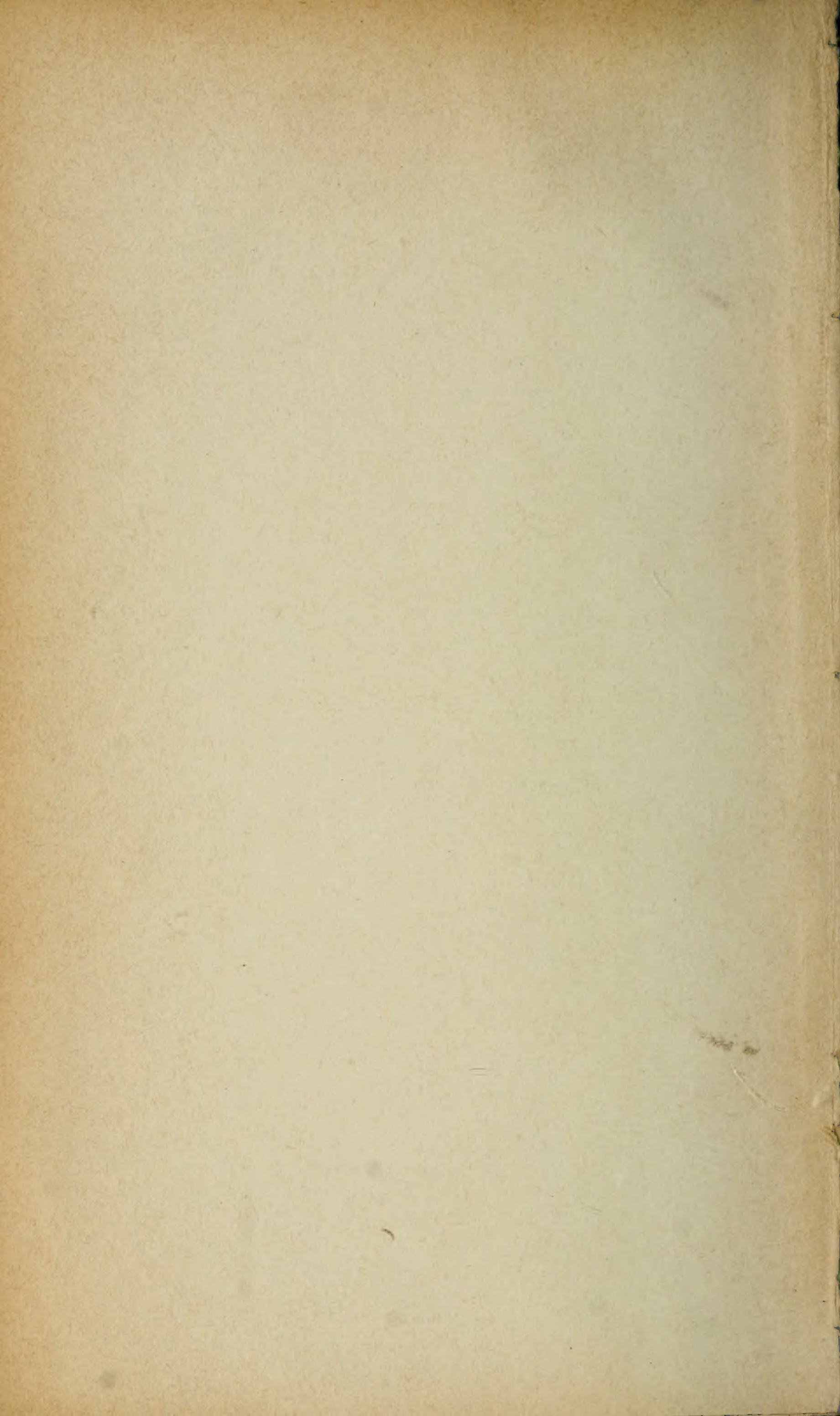
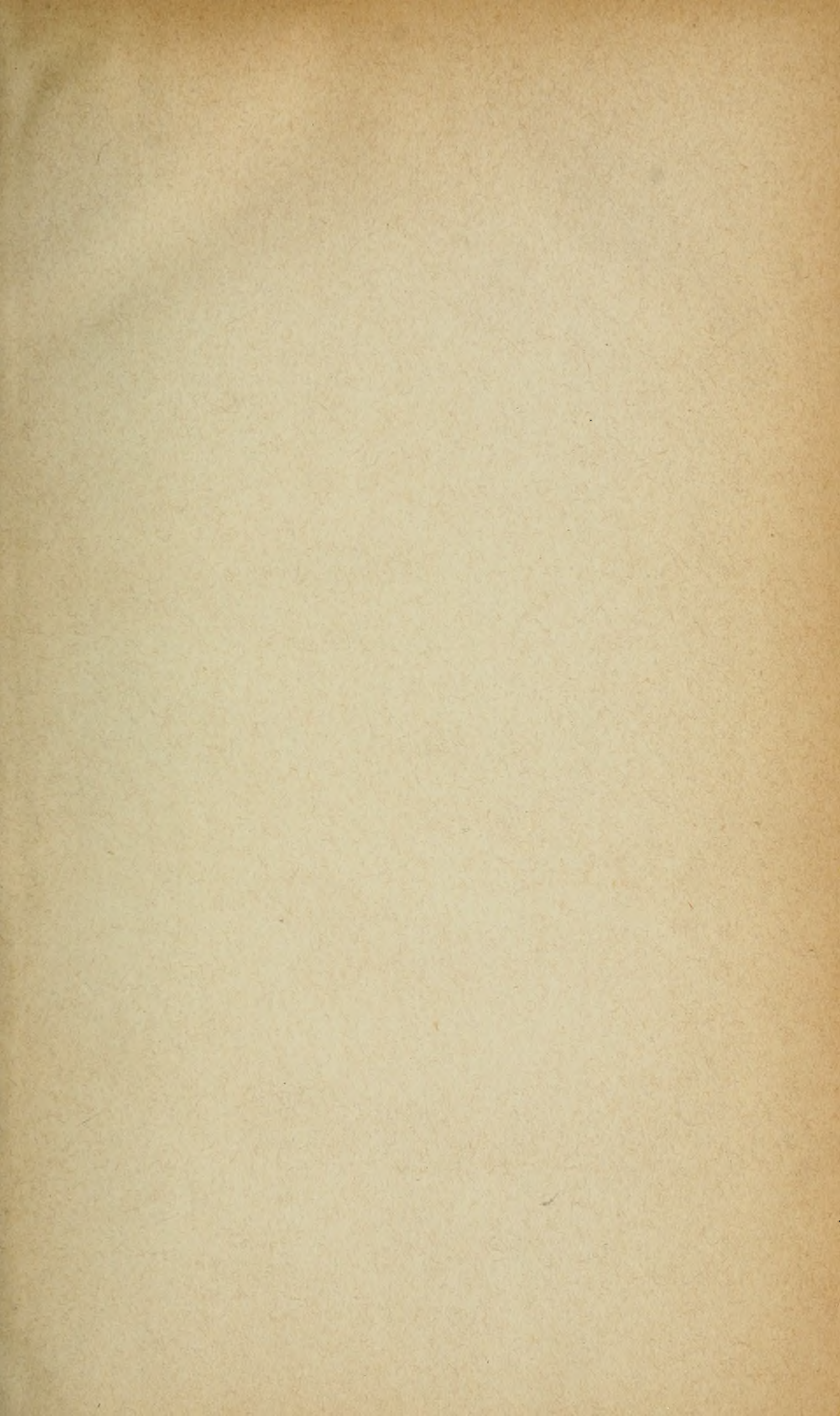
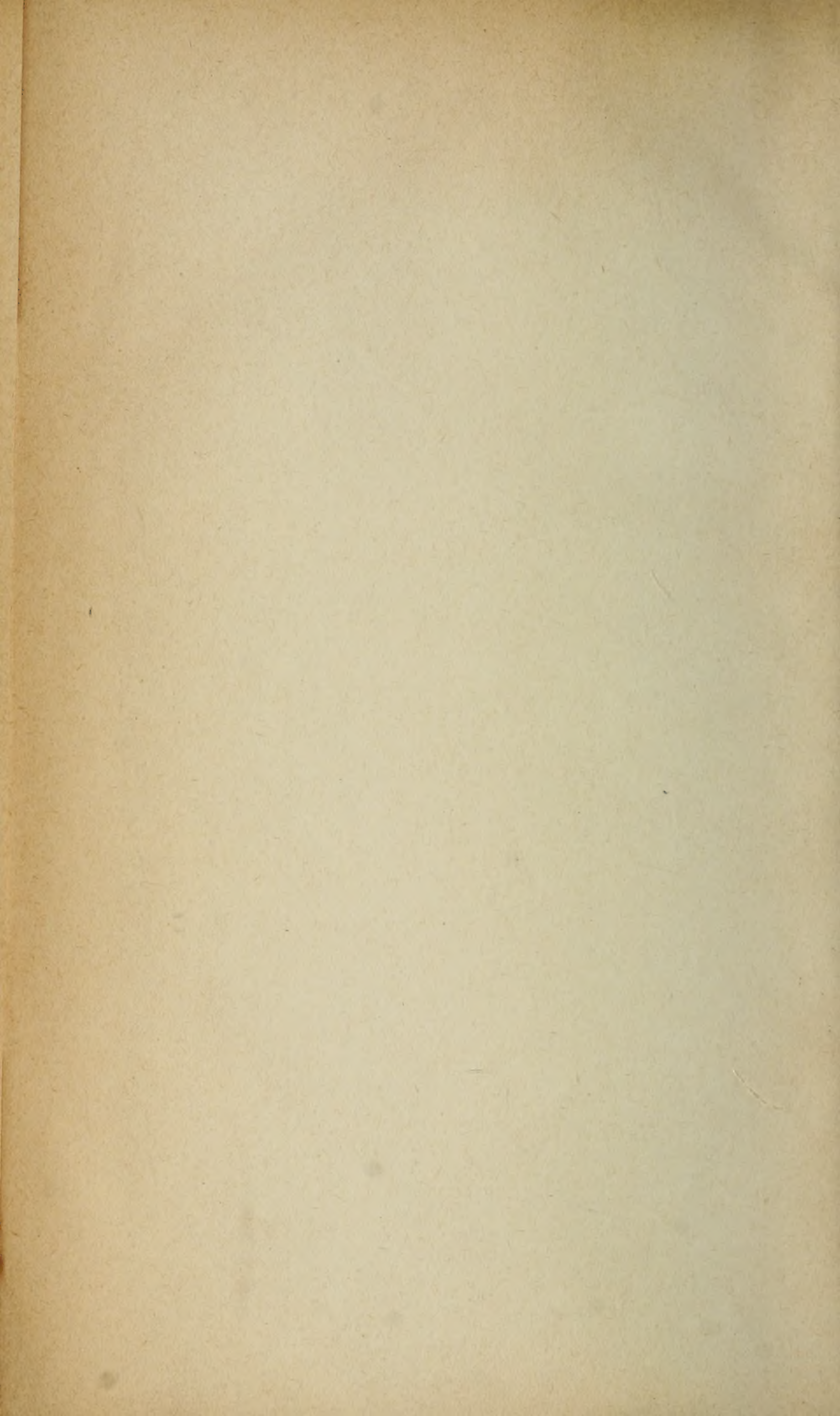

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01966613 0







HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE

⁂

IMPRIMERIE Vve P. LAROUSSE ET Cie

19, RUE MONTPARNASSE, 19

⁂

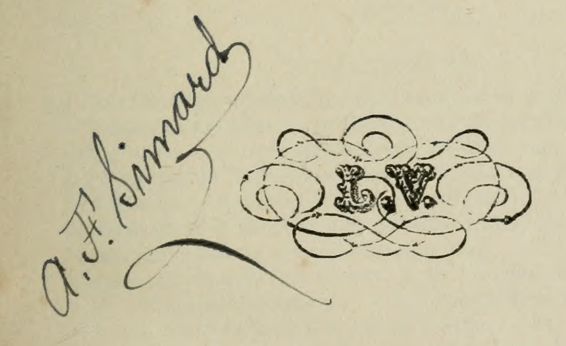
HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE
DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS

PAR

L'ABBÉ J.-E. DARRAS

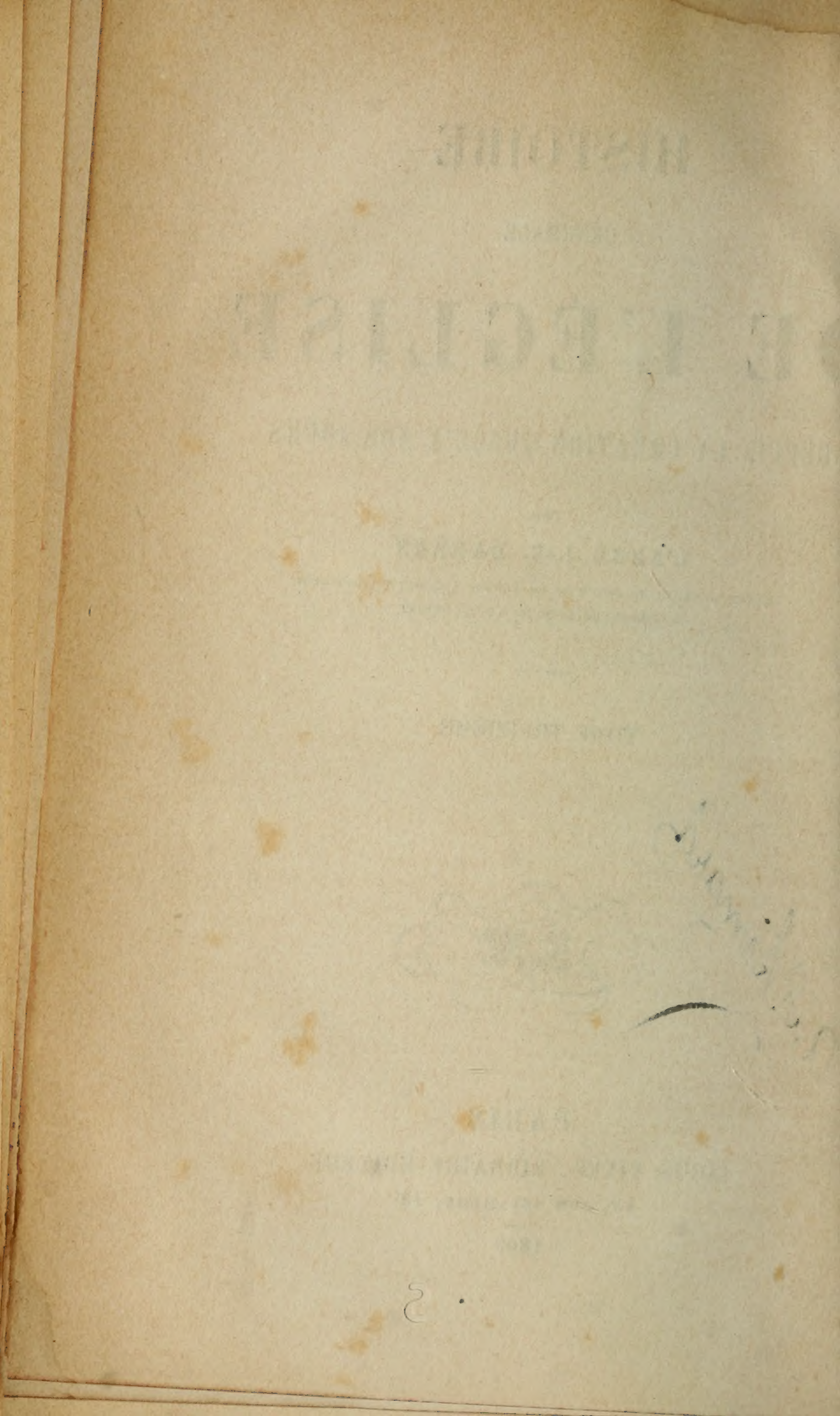
VICAIRE GÉNÉRAL DE NANCY ET DE NEVERS, CHANOINE HONORAIRE
D'AJACCIO, DE QUIMPER ET DE TROYES

TOME TREIZIÈME



PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
13, RUE DELAMBRE, 13

1869



HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

DEUXIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS CONSTANTIN LE GRAND (314), JUSQU'A LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (476).

DÉCADENCE DE L'EMPIRE ROMAIN.

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT CÉLESTIN I (12 Septembre 422-6 Avril 432).

(Suite et fin).

§ I. NESTORIUS.

1. Lettre impériale adressée à saint Augustin et ouverte sur son tombeau. — 2. Sisinnius patriarche de Constantinople. Saint Proclus évêque nommé de Cysique. — 3. Le prêtre Philippe de Side. Son *Historia Christiana.* — 4. Promotion de Nestorius au siége de Constantinople. — 5. Premiers actes de Nestorius. — 6. Lettre de Nestorius au pape saint Célestin — 7. Liaisons de Nestorius avec les pélagiens. Sa lettre à Cœlestius. — 8. Hérésie de Nestorius. — 9. Anastase, syncelle de Nestorius. — 10. Appréciation du nestorianisme par le novatien Socrate. — 11. Protestation d'Eusèbe de Dorylée. — 12. Violences de Nestorius. — 13. Discours de saint Proclus sur le dogme de la maternité divine de la sainte Vierge. — 14. Protestation publique de Nestorius contre la doctrine de saint Proclus. — 15. Dorothée de Marcianopolis. Rupture de communion entre les fidèles de Constantinople et Nestorius.

§ II. SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.

16. Les partisans de Nestorius. — 17. Lettre de saint Cyrille aux moines égyptiens. — 18. Première lettre de saint Cyrille à Nestorius. — 19. Réponse

de Nestorius à saint Cyrille. — 20. Seconde lettre de saint Cyrille à Nestorius. — 21. Lettres de Théodose le Jeune et de Nestorius à saint Cyrille. — 22. Troisième lettre de saint Cyrille à Nestorius. — 23. Réponse de saint Cyrille à ses calomniateurs. — 24. Les apocrisiaires de saint Cyrille à Constantinople. — 25. Lettres de Nestorius au pape saint Célestin. — 26. Lettre de saint Cyrille au pape saint Célestin. — 27. Synode romain. Condamnation de Nestorius par le souverain pontife. — 28. Lettre de saint Célestin I à saint Cyrille. — 29. Concile d'Alexandrie. Anathématismes contre Nestorius. — 30. Dénonciation de saint Cyrille au pape par Nestorius. — 31. Jean patriarche d'Antioche. Indiction d'un concile œcuménique à Éphèse. — 32. Un scandale à Constantinople.

§ III. CONCILE D'ÉPHÈSE, III[e] ŒCUMÉNIQUE (431).

33. Légats du pape. Leurs instructions. — 34. Le comte Candidien représentant impérial au concile. Ses instructions. — 35. Prorogation du concile. — 36. Première session. Nestorius refuse de comparaître. — 37. Condamnation et déposition de Nestorius. — 38. Ovations populaires. Discours de saint Cyrille en l'honneur de la Mère de Dieu. — 39. Violences du comte Candidien. Son rapport mensonger à l'empereur. — 40. Conciliabule des Orientaux sous la présidence de Jean d'Antioche. Déposition de saint Cyrille et de Memnon d'Éphèse par les schismatiques. — 41. Attentats du comte Candidien contre les pères du concile œcuménique. — 42. Saint Dalmatius archimandrite de Constantinople. — 43. Députation du concile œcuménique à l'empereur. — 44. Arrivée des légats du pape à Éphèse. Seconde session du concile œcuménique. — 45. Troisième session du concile œcuménique. Ratification solennelle des Actes par les légats du pape. — 46. Quatrième session. Citations canoniques à Jean d'Antioche. Son refus de comparaître. — 47. Proclamation schismatique de Jean d'Antioche. — 48. Cinquième session. Décret de suspense prononcé contre Jean d'Antioche et ses partisans. — 49. Sixième et septième sessions. — 50. Obstination de Jean d'Antioche et de ses partisans. Nestorius abandonné de tous les partis. — 51. Arrivée du comte Jean à Éphèse. Arrestation simultanée de Nestorius, saint Cyrille et Memnon. — 52. Solution inattendue. Fin du concile d'Ephèse.

§ IV. CONDAMNATION DU SEMI-PÉLAGIANISME.

53. Lettre de saint Célestin I aux évêques des Gaules. Condamnation des semi-pélagiens. — 54. Mort de saint Célestin I.

§ I. Nestorius.

Lettre impériale adressée à saint Augustin.

1. Durant l'intervalle qui avait séparé la levée du siége d'Hippone et la défaite de Bonifacius par les Vandales, l'empereur d'Orient, Théodose le Jeune, avait profité du départ des auxiliaires

qu'il envoyait en Afrique pour adresser directement à saint Augustin, par un officier de sa cour, une invitation spéciale à un concile œcuménique dont l'ouverture était fixée au 7 juin 431, dans la ville d'Éphèse. Les lettres impériales n'étaient officiellement transmises qu'aux seuls métropolitains, et l'évêque d'Hippone n'avait pas ce rang hiérarchique. La primatie africaine appartenait à l'église de Carthage, dont le titulaire était depuis quelques années Capreolus, successeur du condisciple et ami de saint Augustin, Aurelius. Mais le génie du grand docteur valait, aux yeux de l'empereur d'Orient, toutes les dignités et les titres; la nouvelle de sa mort n'avait pu encore parvenir à Constantinople. La missive impériale, datée du 19 novembre 430, arriva à Hippone vers les fêtes de Noël. Capreolus qui la reçut, loin de se montrer offensé d'une pareille préférence, déposa respectueusement la lettre sur le tombeau de l'immortel évêque, et l'ouvrit ensuite pour en prendre connaissance et aviser aux importantes mesures qu'elle prescrivait [1]. Dans la déplorable situation de l'Afrique, il était impossible aux évêques de cette province de se rendre au concile. Capreolus s'y fit représenter par un diacre nommé Bessula. En la personne de ce délégué à la grande assemblée d'Éphèse, l'Église universelle devait contempler avec larmes la foi survivant au malheur et les sept cents évêchés jadis florissants, maintenant anéantis, de l'Afrique chrétienne !

Sisinnius patriarche de Constantinople. Saint Proclus, évêque nommé de Cysique.

2. L'hérésie du nestorianisme, parallèle à celle des pélagiens et sortie de la même source, venait de se produire en Orient et d'apporter de nouveaux désastres à une époque déjà si agitée. Après la mort d'Atticus patriarche de Constantinople (10 octobre 425), le suffrage populaire se porta sur le prêtre Sisinnius, qui administrait avec un titre paroissial l'un des faubourgs de Byzance nommé *Elaia* (l'Olivier). « Ce choix, dit l'historien Socrate, fut exclusivement l'œuvre des laïques. Le clergé ne l'approuvait pas. Mais le clergé lui-même était divisé en deux factions : l'une proposant le prêtre Philippe de Side, l'autre le prêtre Proclus. Les débats se prolongèrent quatre mois avec un véritable acharnement. Enfin,

[1] Labb., *Concil.*, tom. III, pag. 532.

le 28 février 426, le peuple l'emporta, et Sisinnius reçut la consécration épiscopale. Il s'en montra digne par sa modestie, sa douceur et sa charité. Son premier acte fut de promouvoir le prêtre Proclus au siége de Cysique. Il voulut le sacrer de sa main, honorant ainsi dans la personne d'un ancien rival la sainteté, le mérite et le talent. Mais les habitants de Cysique ne partageaient pas, à l'égard de Proclus, les sympathies du métropolitain et du clergé de Byzance. Ils se choisirent pour évêque un moine nommé Dalmatius, et le firent sacrer, au mépris des règles canoniques qui défendaient de procéder à aucune ordination épiscopale sans le consentement du patriarche. Sisinnius réclama vainement le maintien de son droit. Les habitants de Cysique répondirent que le privilége dont on arguait avait été personnel à Atticus et s'était éteint avec lui. Ils conservèrent donc l'évêque de leur choix. Proclus n'avait rien fait pour être promu à une dignité dont il redoutait bien plus qu'il n'ambitionnait le fardeau; il s'estima trop heureux d'en être ainsi déchargé. Revêtu du caractère épiscopal, il continua à évangéliser le peuple de Constantinople, qui goûtait extrêmement ses prédications. Philippe de Side ne montra pas le même désintéressement. Il avait été ordonné diacre par Jean Chrysostome, et se piquait à la fois d'éloquence et d'érudition. Il réfuta les écrits de Julien l'Apostat et composa une *Histoire chrétienne* divisée en trente-six livres, dont chacun forme plusieurs volumes, en sorte que le nombre de ces derniers atteint presque le chiffre de mille. Chaque sommaire remplit un tome entier. Il entassa dans cet ouvrage une érudition vraiment indigeste. Tous les systèmes de philosophie y sont longuement exposés : la géométrie, l'astronomie, les mathématiques, la musique même y ont place. La géographie, l'histoire naturelle, les descriptions topographiques et physiques y sont accumulées de façon à en rendre la lecture insoutenable. Le tout était pour arriver à incriminer l'élection de Sisinnius, à soutenir qu'elle avait été une injustice, et que le peuple de Constantinople s'était engoué fort mal à propos d'un prêtre qui n'avait ni la science ni la capacité de Philippe de Side. L'auteur se montre intarissable sur ce point, et ses expressions sont tellement

inconvenantes que je n'ajouterai pas à la témérité qui les a inspirées celle de les reproduire [1]. » Ainsi parle Socrate.

Le prêtre Philippe de Side. Son *Historia Christiana*

3. Nous n'avons plus l'*Histoire chrétienne* de Philippe de Side. Photius, ce lecteur infatigable, recula lui-même devant un pareil ouvrage. « J'en ai entrepris la lecture, dit-il. L'auteur commence à l'*In principio* de la Genèse et continue par l'histoire de l'Ancien Testament. Le premier livre remplit quatre-vingts volumes; les vingt-trois qui suivent sont de même étendue. Je me suis arrêté là pour le moment. Prolixité stérile; abondance de mots, peu d'idées; hors-d'œuvre, digressions infinies, satiété et dégoût, telle est cette œuvre. Sous prétexte d'histoire, c'est un amalgame de récits incohérents. Le fond consiste à dire que Philippe de Side était préférable à Sisinnius pour devenir patriarche de Constantinople, et que cependant Sisinnius a été préféré [2]. » L'appréciation conforme de Socrate et de Photius ne nous permet pas de regretter beaucoup la perte de ces milliers de volumes. Qui sait pourtant s'ils ne renfermaient pas, à travers leur fatras prétentieux, quelques indications dont la science historique aurait profité? Quoi qu'il en soit, l'auteur et l'ouvrage eurent le même sort; ils sont restés inconnus. Sisinnius n'occupa que deux ans le siége de Constantinople. Il mourut le 24 décembre 427.

Promotion de Nestorius au siége de Constantinople.

4. Les brigues recommencèrent avec une nouvelle chaleur. Les deux factions rivales se disposaient à prendre une éclatante revanche. Pour couper court à toute cette agitation, Théodose le Jeune, de concert avec Pulchérie sa sœur et l'impératrice Eudocia, signifia au clergé et au peuple qu'il n'accepterait aucun des candidats indigènes. Il mit en avant le nom d'un prêtre d'Antioche dont la vertu, la piété, l'éloquence rappelaient, disait-on, celles de Chrysostome lui-même. Ce prêtre était Nestorius. Né dans une condition obscure, à Germanicia, petite ville de la province Euphratésienne [3], il était venu de bonne heure à An-

[1] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXVI-XXVIII; *Patr. græc.*, tom. LXVII, col. 800, 801. — [2] Phot., *Myriobibl.*, cap. XXXV; *Patr. græc.*, tom. CIII, col. 68.

[3] La province d'Euphratesia-Augusta, en Syrie, était bornée à l'est par l'Osroëne, au midi par la Phénicie et la Syrie première, à l'ouest par la Ci-

tioche, et avait vécu quelques années dans le monastère, ou *mandra*, comme on disait alors, de saint Euprepius. Il s'y lia d'une étroite amitié avec Théodoret, le futur évêque de Cyr. Un goût passionné pour l'étude, une érudition dont il cherchait sans cesse à élargir le cercle par des lectures nouvelles, une grande facilité d'élocution, jointes à une voix sympathique, à une figure régulière et noble, le firent remarquer. Sa vie était exemplaire, la pureté de ses mœurs, sa modestie, son zèle le rendirent bientôt l'objet de la vénération publique. Il évitait le bruit, la foule, l'éclat. Quand il paraissait dans la chaire, on admirait son recueillement, la pâleur de son visage exténué par les mortifications, le jeûne et les veilles. La réputation de Nestorius était universelle en Syrie; on en parlait comme d'un génie et d'un saint. Un jour, le fameux Théodore de Mopsueste prêchant à Antioche laissa échapper dans son discours une proposition inexacte. Nestorius l'en reprit avec autant de ménagement dans la forme que de solidité dans le fond, et le lendemain l'évêque de Mopsueste n'hésita point à se rétracter publiquement. Cet incident ne permettait guère de soupçonner l'intime liaison qui existait entre Théodore et Nestorius. Elle était cependant très-réelle. Le prêtre d'Antioche professait pour l'évêque de Mopsueste une admiration sincère, un véritable culte. Le jugement chez Nestorius ne répondait pas aux autres qualités intellectuelles, d'ailleurs si brillantes, et plus tard le pape Célestin put dire : « Sa trop grande érudition lui a tourné la tête. » Théodoret, qui le connaissait à fond et qui demeura longtemps sous le charme de cette amitié du premier âge, en inscrivant, bien des années après, le nom de Nestorius dans la liste des hérésiarques, disait : « La vertu n'était pour lui qu'un moyen d'ostentation ; il eût sacrifié la gloire de Jésus-Christ lui-même à la sienne propre. Ses discours qui me charmèrent autrefois n'avaient cependant rien de mâle, rien de naturel, rien d'émouvant; ils étaient calculés pour l'effet et pour les

licie, et au nord par l'Arménie. Germanicia, patrie de Nestorius, porte dans les médailles le nom de Cæsarea Germanica. Elle fut ainsi appelée par Antiochus, dernier roi de Comagène, en l'honneur du César Germanicus, père de Caligula, qui lui avait rendu son royaume.

applaudissements de la foule [1]. » Dans son commerce assidu avec la personne et les ouvrages de Théodore de Mopsueste, Nestorius avait puisé le germe de l'erreur à laquelle il devait plus tard attacher son nom. Mais nul ne le soupçonnait alors. Sa promotion au siége de Constantinople fut accueillie avec faveur par le pape Célestin I et par saint Cyrille d'Alexandrie. Tous deux répondirent par des félicitations sincères à la lettre synodale des évêques de la province byzantine leur notifiant l'ordination du nouveau patriarche. Le sacre eut lieu le 10 avril 428, en présence et aux applaudissements de la cour, du clergé et du peuple.

Premiers actes de Nestorius.

5. « Ce jour-là même, dit Socrate, dans son discours d'inauguration Nestorius adressait à Théodose le Jeune cette apostrophe emphatique : Grand prince, donnez-moi la terre purgée de toutes les hérésies, et je vous donnerai en récompense le royaume des cieux. Aidez-moi à dompter les hérétiques, et je vous aiderai à subjuguer les Perses ! — Ce langage, continue l'historien, passa aux yeux de la multitude pour une preuve de zèle et de foi orthodoxes. Mais les esprits sérieux y virent une marque de présomptueuse vanité et d'ambitieuse violence. C'était en effet dès le début, et sans même avoir pris le temps de sonder le terrain, se poser en persécuteur. Cinq jours après, il entreprit de faire abattre l'église où les ariens continuaient à tenir leurs assemblées particulières. Dans leur désespoir, les ariens voyant leur temple livré à la pioche des démolisseurs, y jetèrent de leurs propres mains des torches enflammées. Le feu se propagea rapidement et gagna les maisons voisines. Ce fut l'occasion d'un tumulte effroyable ; les ariens faisaient retentir dans toute la ville des cris de vengeance. Grâce à Dieu, on put réussir à calmer cette émeute. Mais il en resta à Nestorius le surnom d' « incendiaire, » qui lui fut donné à la fois et par les ariens et par les catholiques eux-mêmes. Il n'en devint ni plus modéré ni plus circonspect. Les novatiens se virent à leur tour en butte à ses violences. Leur évêque Paul jouissait de l'affection et de l'es-

[1] Theodor., *Hæreticarum fabularum compendium,* lib. IV, cap. XII ; *Patr. græc.,* tom. LXXXIII, col. 433.

time générales. C'en était assez pour éveiller la haine et la jalousie de Nestorius. Cependant de puissantes interventions lui firent cesser ses excès. Il s'en dédommagea sur les Quartodécimans qu'il fit poursuivre à main armée dans les provinces d'Asie, de Lydie et de Carie. Il y eut à Milet et à Sardes des massacres sur lesquels je ne veux pas insister. Leur auteur devait bientôt expier tant de crimes. Une pareille conduite était manifestement opposée aux règles et aux traditions de l'Église. Elle trouva pourtant des imitateurs. Dans la province de l'Hellespont, Antoine, évêque de Germa, se crut le droit de faire contre les macédoniens de sa ville épiscopale ce que le patriarche de Constantinople faisait dans la sienne. Aux réclamations qui lui furent adressées, il opposait un ordre émané, disait-il, de Nestorius lui-même. On souffrit quelque temps sa tyrannie ; mais enfin, les macédoniens exaspérés ne mirent plus de bornes à leur vengeance. Ils soudoyèrent des meurtriers qui assassinèrent Antoine. Nestorius trouva dans cet attentat une nouvelle occasion de se livrer à ses fureurs. Il obtint un édit impérial qui dépouillait les macédoniens de leurs églises. Le décret fut exécuté dans toute sa rigueur. Les macédoniens proscrits furent impitoyablement spoliés non-seulement dans la petite cité de Germa, mais à Constantinople, à Cyzique, et dans toutes les villes de l'Hellespont. Quelques-uns d'entre eux, pour se soustraire à la persécution, embrassèrent la foi du consubstantiel, et rentrèrent dans la communion de l'Église. Nestorius qui mettait tant d'ardeur à dépouiller les autres allait sous peu se voir dépouillé lui-même [1]. »

Lettre de Nestorius au pape saint Célestin.

6. Dans ce récit de Socrate, il faut nécessairement faire la part de l'animosité du novatien contre un patriarche qui avait osé attaquer sa secte. Les violences ont sans nul doute été exagérées, et la responsabilité qui doit incomber à Nestorius en tout ceci demanderait, pour être mieux établie, un témoignage plus désintéressé et moins partial. En l'absence d'autres documents, il reste toutefois à sa charge une exagération visible d'intolérance et l'ardeur d'un

[1] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXIX et XXXI.

zèle aussi intempestif que peu chrétien. Il est remarquable d'ailleurs que l'orthodoxie de Nestorius, si rigoureuse contre les autres hérésies, avait pour le pélagianisme des ménagements tout particuliers. L'erreur de Pélage avait été solennellement condamnée à Constantinople même, dans un synode byzantin : elle l'avait été à Antioche, patrie adoptive de Nestorius. Tout l'Orient connaissait l'anathème porté contre elle soit en Palestine, soit dans les conciles de Carthage, et ratifié depuis par la sentence définitive du pontife de Rome. Malgré cet éclat et cette notoriété vraiment universels, Nestorius affectait de n'avoir sur ce point aucun renseignement propre à éclairer sa religion. Voici en quels termes il écrivait à saint Célestin I : « Nous avons ici Julianus (d'Éclane), Florus, Orontius et Fabius qui se disent évêques italiens. Plusieurs fois ils se sont adressés au très-pieux et très-illustre empereur, se plaignant d'être injustement persécutés pour la foi. J'ai eu moi-même à entendre leurs lamentations, et ils ne cessent de revenir à la charge. J'aurais besoin de savoir la vérité sur leur compte, afin de pouvoir prendre un parti à leur égard. Je voudrais surtout donner à l'empereur des renseignements qui ne soient point en opposition avec ceux que vous aurez à fournir. L'ignorance où je me trouve à ce sujet m'exposerait soit à accabler injustement des malheureux dignes de compassion, soit à encourir l'indignation de votre béatitude dont le zèle pour la foi est si connu, en accueillant des coupables qu'elle aurait condamnés [1]. » Cette lettre sembla d'autant plus étrange à Rome que la condamnation de Julianus d'Éclane et des évêques ses adhérents avait été entourée d'une publicité immense et notifiée à toutes les églises de la catholicité. Le pape ne se pressa point de répondre. De son côté, Nestorius renouvela plusieurs fois sa demande de renseignements. Dans une autre lettre qui nous est restée de lui, il disait à saint Célestin : « Souvent déjà j'ai écrit à votre béatitude au sujet de Julianus, Orontius et les deux autres évêques leurs compagnons. Ils continuent à réclamer près du très-pieux et illustre empereur; ils m'adressent à moi-même

[1] Nestor., *Epist. ad Cœlestin.; Patr. lat.*, tom. L, col. 438.

leurs requêtes et se plaignent avec larmes d'avoir été indignement persécutés par les catholiques d'Occident. Jusqu'ici je n'ai reçu aucune réponse de votre béatitude. Il m'est donc impossible de rien opposer de solide à leurs lamentations et à leurs doléances. Les bruits à leur sujet sont contradictoires. Les uns les traitent d'hérétiques et soutiennent que leur exil a été mérité; d'autres affirment leur innocence; eux-mêmes enfin protestent avec serment qu'ils ont été calomniés, que tous leurs malheurs viennent de leur invincible attachement à la foi véritable. Je ne sais que croire. Les appuyer, s'ils sont réellement hérétiques, serait un crime: les repousser, s'ils sont innocents, serait une impiété barbare. Daignez donc, pontife chéri de Dieu, faire cesser mes incertitudes et mes perplexités. Apprenez-moi ce que vous pensez d'eux. Jusqu'ici j'ai pu les maintenir entre la crainte et l'espérance, dans l'expectative d'une réponse de votre béatitude; car vous n'ignorez pas, seigneur très-vénérable, que c'est chose importante et grave de juger une accusation d'hérésie, et d'absoudre ou de condamner en pareil cas [1]. »

Liaisons de Nestorius avec les pélagiens. Sa lettre à Cœlestius.

7. Le souverain pontife ne jugea point encore à propos de répondre à cette dernière lettre. Nestorius, au moment où il l'écrivait, ne tenait déjà plus la balance d'une main aussi impartiale qu'il le prétendait. Cœlestius, longtemps réfugié près de Théodore de Mopsueste, comme un fils dans la maison paternelle, venait d'arriver lui-même à Constantinople. Le vieillard de Mopsueste était mort l'année même de la promotion de Nestorius, qui alla l'embrasser une dernière fois en se rendant d'Antioche à Byzance. Privé d'un protecteur dont le pouvoir ne répondait pas au dévouement, Cœlestius en retrouvait un autre plus accrédité, dans la personne du nouveau patriarche. Il songea immédiatement à tirer parti de cette situation. Joignant ses instances à celles de Julianus d'Éclane et des trois autres évêques pélagiens, il sollicita de Théodose le Jeune la convocation d'un concile œcuménique, où la question de la grâce, « étouffée, disait-il, par l'ignorance des Occi-

[1] Nestor., *Ad Cœlestin. papam; Patr. lat.*, tom. L, col. 442, 443.

dentaux, » serait enfin remise en lumière. Loin de s'opposer à cette requête, Nestorius l'appuya directement près de l'empereur par ses conversations, et indirectement près du peuple par la faveur dont il entourait les proscrits. Il les admit à sa communion, il affectait de les avoir toujours à ses côtés dans la célébration des saints mystères, il parlait de leur future réhabilitation comme d'un triomphe pour la foi catholique. Or, il se trouvait en ce temps à Constantinople un laïque venu d'Occident, nommé Marius. Le surnom qu'il se donne lui-même de *Mercator* (marchand), semblerait indiquer qu'il voyageait pour son négoce et parcourait ainsi les différentes cités de l'empire. Il avait eu l'occasion de connaître personnellement saint Augustin, dont il possédait à fond la doctrine, et dont il admirait les écrits. D'un style simple, mais substantiel et nerveux, il rédigea en grec un *Commonitorium* [1], ou « Mémoire » sur l'hérésie de Pélage et de Cœlestius. Il y inséra le texte même des erreurs de ces sectaires, et celui des conciles ou des lettres pontificales qui les avaient anathématisés; puis il l'adressa à l'empereur Théodose, en même temps qu'il en répandait par milliers des exemplaires dans le clergé et le peuple de Byzance (429). L'effet de cette publication inattendue fut d'autant plus décisif que Marius-Mercator avait pris soin de rappeler textuellement les termes de la condamnation portée contre Cœlestius et Pélage dans les deux conciles de Constantinople et d'Antioche. C'était démasquer la fourberie de Nestorius, en prouvant que sa prétendue ignorance des faits antérieurs relatifs à l'histoire pélagienne était une imposture, puisqu'à Antioche d'où il sortait l'erreur de Cœlestius avait été flétrie sous ses yeux, et que, d'un autre côté, les archives ecclésiastiques de Constantinople renfermaient les documents les plus explicites à ce sujet. Le *Commonitorium* parut si clair que Théodose le Jeune prit le parti de chasser de la ville Cœlestius et ses adhérents. Cette mesure était un véritable échec

[1] Marius-Mercator, *Commonitorium de Cœlestio, imperatori oblatum; Patr. lat.*, tom. LXVIII, col. 64. Nous n'avons plus le texte grec de cet ouvrage, dont la traduction latine retrouvée dans deux manuscrits, l'un du Vatican, l'autre de l'église de Beauvais, a été publiée pour la première fois en 1673, par le P. Garnier, savant jésuite, né à Paris en 1612, et mort à Bologne en 1681.

pour Nestorius. Il prit plaisir à l'aggraver, en adressant au chef pélagien une lettre d'encouragement et de condoléance. Elle était conçue en ces termes : « A l'honorable et très-religieux prêtre Cœlestius, Nestorius, salut dans le Seigneur. Supportez patiemment, vénérable frère, les injustes persécutions de gens qui croient soutenir la vérité en vous refusant leur communion, comme si vous étiez impur et souillé. Les saints qui nous ont précédés sur la route du ciel ont porté courageusement leur croix. La souffrance passe, mais la vérité est éternelle. Jean-Baptiste, pour avoir repris Hérode, le roi d'alors, fut condamné à avoir la tête tranchée; il ne trembla pas, car il savait que les hommes étaient impuissants à décapiter le Christ, son chef. Paul et Pierre furent de même immolés [1]. Mais à quoi bon multiplier les exemples? Il en fut ainsi toujours; la piété ne va jamais sans épreuves. Demeurez donc inébranlable dans la vérité; n'imitez point la défaillance de tant d'évêques dont les rescrits au synode d'Occident et à celui d'Alexandrie accusent la lâcheté. La foi orthodoxe vous est connue. Peut-être le Seigneur daignera-t-il prendre en pitié son Église, et faire quelque chose pour son triomphe ! Je salue tous les frères qui sont avec vous. Conservez santé, force et courage, très-religieux frère, priez pour moi et puissiez-vous bientôt nous être rendu [2] ! » (430.)

Hérésie de Nestorius.

8. A la date où cette lettre fut écrite, Nestorius avait publiquement arboré le drapeau de sa propre hérésie. On voit que Cœlestius était sympathique au nestorianisme, de même que Nestorius l'avait été jusque-là pour la doctrine de Pélage. C'est qu'en effet les deux hérésies étaient sœurs : ou plutôt, suivant la belle expression de saint Prosper : « l'hérésie de Nestorius était réellement la mère de celle de Pélage, et, pour cette fois, la fille était née avant la mère [3]. » On se rappelle en effet que Pélage n'avait pris du sys-

[1] On remarquera cette affectation de l'hérésiarque à donner ici le premier rang à l'apôtre saint Paul : *Sic Paulus hoc modo quoque et Petrus sunt interfecti.*

[2] Nestor., *Epist. ad Cœlest.; Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 845.

[3] Voici le texte même de saint Prosper, intitulé : *Epitaphium Nestorianæ et Pelagianæ hæreseon.* (*Nestoriana hæresis loquitur.*)

Nestoriana lues successi Pelagianæ,
Quæ tamen est utero prægenerata meo.

tème de Théodore de Mopsueste que la seconde moitié et comme la résultante définitive, laissant de côté la première partie qui était réellement la base. Théodore de Mopsueste, véritable génie de l'erreur, avait étayé sa négation de la grâce et de la prédestination gratuite dans l'homme sur une fausse donnée de l'Incarnation. Il disait que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même n'avait pas reçu la perfection dès l'instant de sa conception au sein virginal de Marie, parce qu'une grâce de ce genre, pas plus d'ailleurs que toutes les autres, ne saurait être obtenue sans mérites préalables. C'était donc par ses vertus extraordinaires que plus tard le Sauveur avait conquis le degré de perfection divine que nous admirons en lui. Dès lors, en Jésus-Christ il y avait eu deux personnes distinctes, l'une le Verbe éternel, l'autre l'homme parfait auquel le Verbe pour récompenser cette perfection avait daigné s'unir. Telle était la visée de Théodore de Mopsueste. Nestorius la lui emprunta, la fit sienne, et la baptisa de son nom. Dans un pareil système, il est évident que la sainte Vierge ne saurait être appelée

Infelix miseræ genitrix et filia natæ,
Prodivi ex ipso germine quod peperi.
Nam fundare arcem meritis prior orsa superbis
De capite ad corpus ducere opus volui.
Sed mea dum proles in summa armatur ab imis
Congrua bellandi tempora non habui.
Et consanguineæ post tristia vulnera fraudis,
Aspera conserui prælia fine pari.
Me tamen una dedit victam sententia letho :
Illa volens iterum surgere bis cecidit.
Mecum oritur, mecum moritur, mecumque sepulcrum
Intrat, et inferni carceris ima subit.
Quo nos præcipites insana superbia mersit,
Exutas donis, et tumidas meritis?
Nam Christum pietate operum et mercede volentes
Esse Deum, in capitis fœdere non stetimus;
Sperantesque animi de libertate coronam,
Perdidimus quam dat gratia justitiam.
Quique igitur geminæ miseraris busta ruinæ,
Ne nostro exitio consociare cave.
Nam si quæ Domini data munera sero fatemur
Hæc homini credis debita, noster eris.

(S. Prosp. Aquit., *Patr. lat.*, tom. LI, col. 153.)

mère de Dieu, puisque le Fils qu'elle conçut du Saint-Esprit n'aurait été uni que longtemps après à la divinité. Cette conséquence se présentait la première dans la pratique, parce qu'alors comme aujourd'hui l'expression de Marie mère de Dieu (Θεοτόκος) était familière aux chrétiens, et qu'on l'employait à Constantinople sous Théodose le Jeune comme on l'emploie en ce moment dans toutes les églises catholiques de l'univers.

Anastase, syncelle de Nestorius.

9. Nestorius avait amené avec lui d'Antioche, en qualité de syncelle [1] (secrétaire), un prêtre nommé Anastase, son confident et son favori. Il le comblait d'honneurs et prenait en tout ses conseils. Réciproquement Anastase entrait dans toutes les vues de son maître et partageait ses doctrines. Ce fut lui qui se chargea de mettre en évidence le système erroné du patriarche. Une homélie, rédigée avec le plus grand soin par Nestorius, fut apprise de mémoire et publiquement prêchée par le syncelle. La nouveauté d'un pareil enseignement surprit les auditeurs. On écoutait avec un étonnement mêlé de crainte, quand l'orateur dévoilant toute sa pensée s'écria : « Qu'on cesse désormais d'appeler Marie mère de Dieu : Θεοτόκον τὴν Μαρίαν καλείτω μηδείς. Marie n'était qu'une femme, et une femme ne saurait avoir Dieu pour fils! » Aussitôt Eusèbe, un *scholasticus* [2] (avocat) de l'impératrice, se leva du milieu de l'assemblée et protesta contre ce blasphème. « Le clergé et le peuple, dit Socrate, manifestaient hautement leur indignation. Tous savaient que le Christ est Dieu et qu'il serait impie de le séparer en deux personnes, l'une divine, l'autre humaine, conjointes seulement pour l'œuvre de la rédemption. La foi catholique qui leur avait été enseignée ne s'accordait point avec ces blasphèmes. Le tumulte fut au comble [3]. » Nestorius vint au secours de son

[1] C'est la première fois que nous rencontrons dans la langue ecclésiastique cette expression qui deviendra plus tard très-commune en Orient. Voici le texte même de Théophane : *Homiliam quippe de fide protulit, syncello suo præcipiens ut hanc coram ecclesia prædicaret, habentem ita : Dei genitricem Mariam vocet nemo.* (Theophan., *Hist. eccles.; Patr. græc.*, tom. CVIII, col. 1225.)

[2] *Eusebius scholasticus imperatricis.* (Theophan., *Hist. eccles.; Patr. græc.*, tom. CVIII, col. 1225.) Eusèbe devint plus tard évêque de Dorylée, et il siégea en cette qualité au concile œcuménique de Chalcédoine (451).

[3] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXXII; *Patr. græc.*, tom. LXVII, col. 809.

malencontreux syncelle. Le jour de Noël (428), il prit la parole dans l'église, au milieu d'une foule avide d'entendre sa profession de foi. « L'humanité déjà gratifiée dans l'ordre naturel de priviléges si magnifiques et si nombreux, dit-il, en a reçu un véritablement divin dans l'ordre surnaturel, par l'incarnation de Notre-Seigneur. L'homme, image de la nature divine, avait été corrompu et perverti par le diable. Le Roi des siècles s'émut de compassion pour son image dégradée. Il en forma une nouvelle, pure comme la première, sortie directement de ses mains comme Adam. Il la fit naître du sein d'une vierge, afin de réparer par un seul homme la chute du genre humain produite par un seul homme. Il fallait, selon le mot de l'Apôtre, « que la résurrection des morts fût l'œuvre d'un seul homme, de même que la mort avait été l'œuvre du péché d'un seul homme [1]. » Qu'ils veuillent donc comprendre cette économie de l'incarnation du Seigneur, les esprits aveugles qui n'entendent « ni ce qu'ils disent, ni le véritable objet de leur foi [2] ! » Depuis quelques jours, on nous assiége de questions frivoles. On nous demande s'il est permis de donner à la vierge Marie le titre de mère de Dieu (Θεοτόκος), ou s'il ne faut pas simplement l'appeler mère de l'homme (ἀνθρωποτόκος). Est-ce que Dieu a une mère? Dans ce cas, les païens avaient raison d'adorer Cybèle la mère des dieux, et le grand apôtre Paul aurait menti en disant que la divinité du Christ n'a eu « ni père, ni mère, ni généalogie [3] ! » — A ces mots, le *scholasticus* Eusèbe, qui se trouvait dans l'auditoire, se leva et dit : « Vous renouvelez l'erreur de Paul de Samosate. Il distinguait, comme vous, la personne du Verbe de la personne du Christ : il disait : Marie n'est pas mère de Dieu [4] ! » — Sans tenir compte de cette judicieuse observation, Nestorius reprit avec un sourire de dédain : « Non, non, n'en déplaise à mon excellent interrupteur, Marie n'a pas enfanté Dieu. « Ce qui est né de la chair est chair; ce qui est de l'esprit est esprit [5]. » La créature n'a point enfanté l'incréé; Dieu le Père n'a pas engendré un Verbe récent dans le

[1] I *Cor.*, XV, 12. — [2] *Non intelligentes neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant.* (I *Tim.*, I, 7.) — [3] *Hebr.*, VII, 5. — [4] Labbe, *Concil. Ephes.*, Iª pars, cap. XIII. (*Collect. Concil.*, tom. III, pag. 337.) — [5] Joan., III, 6.

sein de la Vierge, car, selon la parole de saint Jean, « au commencement était le Verbe[1]. » La créature n'a pas enfanté le créateur, elle a donné le jour à un homme, instrument de la divinité. L'Esprit-Saint, « par l'opération duquel naquit le fils de Marie[2], » n'avait pas créé le Verbe Dieu, mais il avait préparé au Dieu Verbe un temple dans le sein de la Vierge. Dans l'incarnation, Dieu a revêtu notre chair, mais il n'en a pas contracté la mortalité; il s'est abaissé pour relever ce qui était déchu, mais il n'est pas tombé lui-même. Dieu vit la nature humaine en ruine, il la prit par la main et la redressa. Vous faites de même, quand vous aidez un homme à se relever. Est-ce que, pour y mieux réussir, vous vous jetez à terre avec lui? Cependant, me direz-vous, vous adorez le Christ? Oui, je l'adore, mais comme le vêtement de Dieu : j'adore en lui le Verbe qui y est caché. Je sépare les deux natures, tout en les unissant dans mon hommage et mes adorations, et je dis avec Paul : « Jésus était hier, il est aujourd'hui; il demeure dans les siècles des siècles[3]. *Amen.* »

Appréciation du nestorianisme par le novatien Socrate.

10. On le voit, la science théologique de Nestorius était fort superficielle. Tous les catholiques savaient depuis cinq siècles que le Verbe coéternel au Père et « consubstantiel, » ainsi qu'avait dit le concile de Nicée, n'avait pas commencé à exister le jour de son incarnation dans le sein virginal de Marie. Ils savaient qu'il y a en Jésus-Christ deux natures, la nature divine et la nature humaine, la première sans commencement en Dieu, la seconde ayant commencé par l'opération du Saint-Esprit en Marie. C'était pour la défense de cette vérité qu'Athanase et tant d'autres docteurs avaient lutté contre l'arianisme. Nestorius confondait les natures avec les personnes : de la qualité des premières il concluait à celle des secondes. Au fond, son erreur était celle de Cérinthe et des Ébionites. Paul de Samosate l'avait expressément professée et Théodore de Mopsueste l'avait prise à ce dernier pour la communiquer au nouveau patriarche de Constantinople. « En lisant avec soin les livres de Nestorius, dit le novatien Socrate, je

[1] Joan., I, 1. — [2] Matth., I, 20. — [3] *Hebr.*, XIII, 8. Nestor., *Serm.* I; *Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 758-763.

me suis convaincu de la profonde ignorance de cet homme, et je vais en dire franchement ma pensée, sans qu'on puisse me soupçonner à son égard ni de partialité ni de haine. Il est évident pour moi qu'il ne crut pas avoir emprunté sa doctrine à Photin ou à Paul de Samosate, car il n'avait pas lu les œuvres de ces hérétiques. Le titre seul de Θεοτόκος donné à Marie était pour lui une sorte de cauchemar (ὡς τὰ μορμολύκια πεφόβηται). Là se révèle sa profonde ignorance, en dépit de la réputation d'érudit que lui valut sa faconde mais qu'il ne prenait nullement la peine de justifier par l'étude, au point qu'il affectait de ne pas vouloir lire les anciens exégètes. Sa facilité d'élocution lui tenait lieu de science, et il prétendait à lui seul surpasser tous les docteurs. Personne n'ignore qu'en Jésus-Christ l'humanité est unie à la divinité, de façon qu'on ne les puisse disjoindre. Ce sont deux substances en une seule personne. Voilà pourquoi les anciens n'ont jamais fait difficulté de donner à Marie le titre de mère de Dieu. Eusèbe Pamphile, au IIIe livre de la « Vie de Constantin » s'exprime ainsi : « L'Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous, daigna naître à Bethléem. La très-bienheureuse impératrice Hélène avait pour la grotte de la Nativité un culte filial; elle décora magnifiquement ce lieu témoin de la naissance du Sauveur et de l'enfantement de la *Vierge mère de Dieu.* » Origène, dans le premier volume de son « Commentaire sur l'Épître aux Romains, » emploie de même ce titre d'honneur, et il explique longuement la raison théologique pour laquelle nous le donnons à la sainte Vierge. Nestorius n'avait donc pas lu ces ouvrages, et dès lors il ne faut pas s'étonner s'il rejetait une doctrine qu'il n'avait jamais approfondie [1]. » Ce passage de Socrate est important. Il prouve péremptoirement que le culte de la mère de Dieu était en honneur non-seulement chez les catholiques du ve siècle, mais parmi les hérétiques eux-mêmes, tels que les novatiens dont l'auteur partageait la croyance erronée.

Protestation d Eusèbe de Dorylée.

11. Le soir même de Noël, le *scholasticus* Eusèbe affichait à la porte de la basilique une protestation dont il fit distribuer ensuite des exem-

[1] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXXII.

plaires parmi le clergé et le peuple. « Au nom de l'auguste et sainte Trinité, disait-il, j'adjure ceux qui liront cet écrit de le communiquer à tous les évêques, prêtres, diacres, lecteurs ou simples fidèles qui se trouvent en ce moment à Constantinople. Je déclare que Nestorius professe l'erreur de Paul de Samosate. Or cette erreur a été frappée d'anathème, il y a cent soixante ans, par tous les évêques catholiques. Paul de Samosate disait : « Marie n'a pu enfanter le Verbe; » Nestorius dit : « Marie n'a pas donné le jour à la divinité. » Paul de Samosate disait : « Marie n'était pas avant les siècles; » Nestorius dit : « C'est Dieu qui a créé les siècles, il ne peut donc avoir pour mère une femme née dans le temps. » Paul de Samosate disait : « Marie a mis au monde un homme semblable à nous; » Nestorius dit : « Celui qui est né de la Vierge est un homme. » Entre l'hérétique Paul de Samosate et Nestorius, il n'y a donc aucune différence. Catholiques! demeurez fermes dans la foi véritable, cette foi qui nous vient directement d'Antioche où le nom chrétien a pris naissance. Cette foi ne distingue pas deux personnes en Jésus-Christ; elle ne sépare point le Verbe éternel et consubstantiel au Père du Verbe incarné qui naquit de la vierge Marie sous l'empire de César Auguste. Si donc quelqu'un ose dire que le Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles, est différent de celui qui naquit de la vierge Marie et que ce n'est pas le même et unique Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème [1] ! »

Violences de Nestorius.

12. Cette protestation bientôt connue de toute la ville fut suivie d'un tumulte extraordinaire. Les religieux, les prêtres, les clercs, les simples laïques se divisèrent en deux partis, les uns soutenant l'hérésiarque, les autres l'anathématisant. Nous avons encore une requête adressée en ce temps par le diacre et archimandrite Basile et le lecteur Thalassius à l'empereur Théodose le Jeune. Ce monument nous peint au vif l'agitation de la cité et les violences de Nestorius contre ses adversaires. « Le plus grand bienfait de la

[1] Labbe, *Concil. Ephes. Contestatio publicata in ecclesia Constantinopolitana*, tom. III, col. 337-340.

miséricorde divine envers les hommes, écrivaient les deux plaignantes, est sans contredit le don de la foi telle que l'ont enseignée les apôtres, les martyrs, les confesseurs, telle que l'ont maintenue les évêques catholiques et les empereurs chrétiens. Or le fondement de cette foi repose sur la parole divinement inspirée à Pierre, prince des apôtres, lequel a dit au Sauveur : « Vous êtes le Christ Fils du Dieu vivant. » Tel est le titre qu'ont donné à Notre-Seigneur Jésus-Christ tous les évangélistes, tout le collége apostolique, tous les martyrs, les docteurs, les évêques, depuis Irénée, Basile le Grand, Grégoire, Athanase, Ephrem, Ambroise, jusqu'à Atticus le dernier évêque de Constantinople. Tous affirment avec le concile de Nicée que le Christ est Dieu. Tous avec le concile d'Antioche anathématisent Paul de Samosate qui voulait distinguer en Jésus-Christ deux personnes. Cependant Nestorius, qui vient de s'asseoir sur la chaire épiscopale de cette cité, prétend que le Christ, en tant que Christ, n'est pas Dieu, et que la vierge Marie ne saurait être appelée mère de Dieu. Quand il osa pour la première fois publier ces blasphèmes, les auditeurs protestèrent; un grand nombre d'entre eux se séparèrent de sa communion, les uns en silence, d'autres ouvertement. Parmi ces derniers, les prêtres de l'église Εἰρήνη (*la Paix*), au bord de la mer, se firent remarquer par leur zèle. Nestorius les frappa d'interdit et les fit chasser de l'église. Le peuple indigné cria dans les rues de la ville : « Ce n'est pas un évêque, c'est un despote ! » Les malheureux qui se permirent cette acclamation en furent cruellement punis. Arrêtés par les soldats et traînés au tribunal, on les battit de verges avec un acharnement qui tenait de la fureur. Un saint religieux, ayant dit tout haut dans l'église que Nestorius était un hérétique, eut le corps déchiré à coups de fouet plombé, et on le jeta mourant sur un navire qui l'emporta en exil. Ce que nous avons souffert nous-mêmes dépasse toute croyance. Au fond de notre monastère, il nous était impossible de savoir ce qu'il y avait de fondé dans les reproches faits à Nestorius. Nous lui écrivîmes pour lui demander une audience. Il nous en assigna l'heure. Arrivés à son palais épiscopal, il nous remit au lendemain, et le jour suivant il fit la même chose. Enfin le

troisième jour, il nous reçut. Que me voulez-vous? dit-il. Exposez en peu de mots l'objet de votre visite. — Nous lui demandâmes s'il était vrai qu'il eût enseigné que le Fils de Marie était un homme, une mère ne pouvant donner le jour qu'à un être de même substance qu'elle. — A ces mots, sans répondre ni vouloir nous écouter davantage, il nous fit saisir par une horde de satellites qui nous traînèrent au tribunal ecclésiastique. Là, nous fûmes dépouillés de nos vêtements, attachés à un poteau et battus de verges comme des scélérats. On nous jeta ensuite dans un cachot, où nous restâmes plusieurs jours sans aliments. La fureur de Nestorius n'était pas encore satisfaite. Sur un faux rapport, il nous fit saisir par le préfet du prétoire : on nous mit les fers aux pieds et aux mains et l'on nous transféra dans les prisons de la ville. Le jour où nous devions comparaître au tribunal du prétoire arriva. Aucune charge ne fut produite contre nous, cependant on nous reconduisit en prison. Nestorius y est venu en personne insulter à notre misère; il s'est emporté jusqu'à nous frapper au visage. Cependant, comme s'il eût rougi lui-même de sa violence, il s'adoucit peu à peu et finit par nous dire : En un certain sens, on peut dire que Marie est mère de Dieu, parce qu'il y a un Fils de Dieu éternel et un autre mortel. — Sur cette belle définition, il nous remit en liberté [1]. »

Discours de S. Proclus sur le dogme de la maternité divine de la sainte Vierge.

13. Le jour de l'Annonciation de l'an 429, dans la grande basilique de Sainte-Sophie, Proclus évêque nommé de Cysique devait prêcher le sermon de la fête. L'auditoire était immense ; Nestorius présidait la solennité. Proclus parla ainsi : « Tout est fête pour nous en ce jour de fête virginale. La terre, la mer et les cieux semblent d'accord pour célébrer la gloire de leur souveraine. La mer calme ses flots en cette saison printanière et se fait douce aux voyageurs; la nature s'éveille et se pare de sa première verdure ; l'allégresse est partout ; réunissons donc nos cœurs et nos voix pour saluer la vierge Marie *mère de Dieu.* Elle est le trésor de virginité immaculée, le paradis spirituel de l'Adam nouveau, le théâtre de l'union entre les deux natures divine et humaine, le gage

[1] Labbe, *Concil. Ephes.*, col. 425-432.

de paix entre le ciel et la terre, le lit nuptial où le Verbe épousa notre chair, le véritable buisson ardent que la flamme d'un enfantement divin embrasa sans le consumer, la nuée légère qui porta celui dont le trône est assis sur l'aile des chérubins, la toison pure dont le pasteur revêt la brebis. Marie, servante et *mère de Dieu;* Marie, vierge; Marie, ciel vivant, trait d'union entre Dieu et l'homme, instrument céleste où fut tissue, dans l'admirable mystère de l'incarnation, la trame indissoluble de l'union des deux natures! L'Esprit-Saint accomplit cette œuvre divine; la vertu du Très-Haut en protégea le mystère; l'antique toison d'Adam servit de laine; la chair immaculée de la Vierge fut la trame, la grâce dont elle était remplie en fut le nœud, et enfin le Verbe incarné l'artisan immortel. Quel œil a vu, quelle oreille a jamais entendu de semblables prodiges? Le Dieu incommensurable a voulu reposer dans le sein d'une femme; une vierge a porté celui que l'immensité des cieux ne suffit pas à contenir. Il est né d'une femme; il est né non pas Dieu seulement ni seulement homme, mais homme-Dieu. Il ne rougit pas, ce grand Dieu, de naître d'une femme, parce que c'était la vie qu'il apportait au monde; il ne contracta aucune souillure d'un sein qui resta vierge après comme avant l'enfantement. Et voilà par où il se révèle Dieu, c'est par la virginité de sa mère. Prodige ineffable, qui faisait naître sans corruption celui qui devait plus tard entrer au cénacle les portes fermées; celui dont l'apôtre Thomas contemplant les deux natures conjointes s'écriait : « Mon Seigneur et mon Dieu [1] ! » O homme, ne te scandalise pas d'une telle naissance, car, si tu es sauvé, ce sera par elle! Si Dieu n'était pas né d'une femme, il n'aurait pas subi la mort; et s'il n'eût pas subi la mort, il n'aurait pas détruit l'empire de la mort. O sein virginal, dans lequel fut écrit l'acte de liberté du genre humain; arsenal où furent amassés les traits qui ont vaincu Satan; champ fertile où le maître de la nature a fait germer l'épi sans semence; temple dans lequel Dieu s'est fait prêtre sans changer sa nature, mais en revêtant par amour

[1] Joan., xx, 28.

pour nous celle du véritable Melchisédech ! Oui « le Verbe s'est faig chair [1]. » Les juifs refusent en vain de le reconnaître. Oui, Dieu at revêtu la chair de l'homme. Les païens ont beau tourner en dérision ce grand mystère, et comme le dit saint Paul : *Judæis quidem scandalum, gentibus vero stultitiam* [2]. Celui qui par nature était impassible, par miséricorde s'est assujetti à la souffrance. Le Christ n'a point eu de progrès à faire pour s'élever graduellement à la divinité. Loin de nous un pareil blasphème ! Il était Dieu ; la foi nous l'enseigne : plein de compassion pour nous, il s'est fait homme. Ce n'est pas un homme déifié que nous prêchons, mais un Dieu incarné. Il a choisi sa servante pour en faire sa mère, lui qui par nature n'a point de mère, et qui même dans l'économie de son incarnation n'eut point de père ici-bas. Voilà le vrai sens des paroles de l'Apôtre : *Sine patre*, *sine matre* [3]. Autrement et si le Christ était simplement homme, il aurait évidemment une mère ; s'il était simplement Dieu, il a son Père au ciel. Mais le Christ, comme Dieu, n'a point de mère ; comme homme il n'a point de père terrestre. O hérétique, ne dis plus : Autre est le Christ, autre est le Verbe, car alors il ne faudrait plus dire la Trinité, mais la quaternité ! Ne déchire pas la tunique indivisible de l'incarnation. Cesse de marcher sur les traces impies d'Arius. Il voulait disjoindre les substances divines ; toi, ne sépare pas le Christ en deux personnes, de peur d'être séparé toi-même et rejeté de Dieu ! N'est-ce pas le Christ qui « a illuminé les ténèbres de ceux qui étaient assis dans les ombres de la mort [4] ? » Donc le Christ n'était pas un homme. Autrement, il eût été lui-même plongé dans les ténèbres et les ombres à « la puissance desquelles, selon le mot de l'apôtre, il venait nous arracher [5]. » « Le Verbe s'est fait chair [6]. » Les deux natures se sont alliées sans confusion dans l'unité de personne. O mystère ! ô prodige ! J'adore la divinité et je reconnais la faiblesse humaine. L'Emmanuel, comme homme, s'est ouvert les portes de notre nature ; comme Dieu, il a traversé les barrières virginales sans les briser ni les rompre. Il est sorti

[1] Joan., I, 14. — [2] I *Cor.*, I, 23. — [3] *Hebr.*, VII, 3. — [4] Luc., I, 79. — [5] *Coloss.*, I, 13. — [6] Joan., I, 14.

comme il était entré ; sa naissance fut semblable à sa conception. C'était la prophétie faite à Ézéchiel : « Fils de l'homme, cette porte sera close et nul ne l'ouvrira, nul n'en franchira le seuil, sinon le Seigneur Dieu d'Israël. « Lui seul y entrera, il en sortira ; et la porte demeurera fermée [1]. » Voilà, mes frères, en quels termes l'Écriture nous enseigne que Marie est vraiment mère de Dieu. Que toutes les contestations cessent maintenant devant la lumière de la divine parole qui nous ouvre le royaume des cieux, par Jésus-Christ auquel appartient la gloire dans les siècles des siècles. *Amen* [2] ! »

Protestation publique de Nestorius contre la doctrine de S. Proclus.

14. D'unanimes applaudissements éclatèrent dans l'auditoire. Nestorius monta en chaire à son tour et dit : « Je ne m'étonne point de vos transports d'allégresse. Les fidèles de Jésus-Christ ne peuvent qu'exalter la bienheureuse Marie. Son privilége d'avoir été le temple de la chair du Seigneur est digne de toutes nos louanges. Mais prenons garde, frères bien-aimés, d'exagérer ce sentiment. Sous prétexte d'honorer Marie, évitons de rabaisser la dignité du Dieu Verbe en lui attribuant une double naissance. Pour mieux vous faire comprendre ma pensée, je vais m'exprimer en termes clairs et à la portée de tous. Si l'on disait simplement que Dieu est né de Marie, ce serait livrer la majesté du plus grand de nos dogmes à la risée du premier païen venu. Que nous reproche-t-on ? dirait-il. Est-ce que les chrétiens ne donnent pas eux-mêmes une femme pour mère à leur dieu? On peut donc adorer des dieux qui naissent, qui meurent, qui sont enterrés. Ainsi, vous le voyez, il faut reconnaître que le Christ, né dans le temps, soumis à la loi commune des naissances, était un homme. Sans doute à cette nature humaine Dieu vint s'unir. Mais il est bien différent d'enseigner que Dieu, le Verbe du Père, s'est uni au fils de Marie, ou bien de dire que la divinité elle-même naquit dans le temps. Le Verbe Dieu a fait le temps, il n'a pas été fabriqué dans le temps. Sous ce point de vue, j'ai fort approuvé la distinction faite par le maître qui vient de parler, quand il a dit : « Le Christ est né non

[1] Ezech., XLIV, 1, 2. — [2] S. Procl., *Orat. de laudibus sanctissimæ Dei genitricis Mariæ*, pass. ; *Patr. græc.*, tom. LXV, col. 680-692.

pas Dieu seulement, ni seulement homme [1], » ou selon son expression littérale : « non pas Dieu nu, » θεὸς οὐ γυμνὸς. Non, Dieu n'était pas nu, et il n'avait pas besoin de revêtir notre nature par la génération. Nul ne saurait enfanter plus ancien que soi. L'enfantement de Marie a donné naissance à un homme auquel Dieu s'est joint. Je veux vous pénétrer profondément de cette doctrine. Je l'ai enseignée naguère à Antioche, et vous n'êtes ni moins intelligents ni moins zélés pour la pureté de la foi que les chrétiens d'Antioche. Eh bien, je ne puis admettre qu'on dise que dans l'incarnation « Dieu a été fait pontife [2]. » Si en effet le Christ créateur est en même temps pontife, de qui les pontifes de la terre tiennent-ils leur délégation? Je confie ces quelques réflexions à votre examen. J'en dirais davantage, si je ne craignais d'affecter le rôle odieux d'un redresseur de torts, surtout vis-à-vis des docteurs de l'Église [3]. »

Dorothée de Marcianopolis. Rupture de communion entre les fidèles de Constantinople et Nestorius.

15. Malgré l'affectation hypocrite de ce langage, personne ne se méprit sur l'opiniâtreté du patriarche dans son hérésie. Les esprits s'échauffaient de plus en plus. Un nouvel incident vint augmenter le trouble. L'évêque de Marcianopolis, métropole de la Mésie II[e], nommé Dorothée, était alors à Constantinople. Ami dévoué de Nestorius, plus ignorant que lui et non moins présomptueux, il entreprit de réfuter l'homélie de saint Proclus. Le dimanche suivant, il monta dans la chaire de Sainte-Sophie, en présence du patriarche, de tout le clergé et d'une foule immense. « Si quelqu'un, dit-il, appelle Marie *mère de Dieu*, qu'il soit anathème ! » Un tumulte effroyable suivit cette parole. Le peuple cria au blasphème. On quitta l'Église, et de ce jour la communion fut rompue entre le patriarche et la grande majorité des fidèles. Sans s'émouvoir, Nestorius monta à l'autel et célébra les saints

[1] Voici la phrase grecque de saint Proclus, à laquelle Nestorius fait ici allusion : 'Αλλ' ἐγεννήθη εκ γυναικὸς Θεὸς οὐ γυμνός, καὶ ἄνθρωπος οὐ ψιλός. *Natus ex muliere est, Deus non nudus, ac nec purus homo.* (Procl., *Serm. citat.*, nº 2.)

[2] Cette expression avait été employée par saint Proclus, dans la forme suivante : Ὢ ναὸς, ἐν ᾧ Θεὸς γέγονεν ἱερεύς · οὐ τὴν φύσιν μεταβαλὼν, ἀλλὰ τὴν κατὰ τὴν τάξιν τοῦ Μελχισεδὲκ δί οἰκτον ἐνδυσάμενος! (S. Procl., *ibid.*, nº 3.)

[3] Nestor., *Sermo* IV ; *Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 782.

mystères, ayant à ses côtés le métropolitain de Mésie. Il voulut même le communier de sa main, pour mieux accentuer l'approbation qu'il donnait à sa doctrine. La séparation entre l'église de Constantinople et son indigne pasteur n'en fut que plus tranchée. Les fidèles désertèrent les temples; la plupart des monastères rejetèrent toute communion avec l'hérésiarque. Les prêtres et les religieux catholiques écrivirent au patriarche d'Alexandrie saint Cyrille, pour lui adresser leurs plaintes légitimes. En même temps ils prévenaient les abbés de Nitrie et de la Thébaïde de se tenir en garde contre les nouvelles erreurs. De son côté, Nestorius redoublait d'ardeur et de violences. Son crédit à la cour durait encore, et nous verrons bientôt qu'il lui fut maintenu jusqu'à la dernière extrémité. Il profita de son influence pour obtenir des lettres de rappel en faveur du pélagien Cœlestius. Celui-ci revint en toute hâte. La doctrine de Nestorius était la sienne; il n'hésita point à lui prêter son concours. Il rédigea un mémoire contre le prêtre Philippe, le chef de l'opposition orthodoxe dans les rangs du clergé. Sans souci d'aucune espèce de logique, Cœlestius accusait de manichéisme quiconque donnait à la sainte Vierge le titre de mère de Dieu. Nestorius reçut gravement le mémoire qu'il avait dicté lui-même, et cita le prêtre Philippe à comparaître devant son tribunal. Il espérait vraisemblablement que Philippe ne tiendrait aucun compte de cette sommation irrégulière, fondée sur la dénonciation d'un excommunié notoire tel que Cœlestius, auquel le droit canonique et civil refusait toute espèce d'action en matière ecclésiastique. Cependant Philippe se présenta au jour indiqué, prêt à confesser sa foi et à la prouver à l'encontre de tous les opposants. Cœlestius, le seul qui aurait pu expliquer en quoi le dogme de la maternité divine se rattachait aux erreurs manichéennes, n'osa pas se montrer. Nestorius lui-même ne jugea pas à propos d'insister sur ce point. Pourquoi, dit-il à Philippe, avez-vous l'audace de tenir des assemblées secrètes, et de célébrer les synaxes dans des maisons particulières? — Parce que vous occupez les églises et que les fidèles de Jésus-Christ, sous un pasteur tel que vous, n'ont pas d'autre ressource. — Une sentence d'interdit fut prononcée par

Nestorius contre le généreux confesseur. Mais au sortir de l'audience, le peuple qui entourait les avenues du palais épiscopal salua de ses acclamations le courageux prêtre, déclarant qu'il ne voulait communiquer qu'avec ceux qui professaient sa doctrine. Le supérieur général, ou archimandrite de tous les monastères de Constantinople, était alors le saint abbé Dalmatius. Ancien officier de la garde prétorienne sous Théodose le Grand, il avait dans la maturité de l'âge renoncé aux honneurs de la terre, et avec son fils aîné Faustus était venu se mettre sous la direction du saint ermite Isaac, celui qui avait autrefois prédit à l'empereur Valens sa fin tragique [1]. Plus tard, Nectarius lui avait donné l'ordination sacerdotale et l'intendance de sa maison. A la mort de ce patriarche, Dalmatius, heureux de se livrer à sa passion pour la solitude, s'était renfermé dans un monastère. Depuis quarante ans il n'en avait pas une seule fois franchi le seuil. Vénéré de la cour, du clergé et du peuple, il avait conquis par ses vertus une influence telle que ses paroles étaient recueillies comme autant d'oracles. On cita depuis celle qu'il adressa à quelques religieux, le jour même de l'installation de Nestorius. « Priez, mes frères, et veillez, leur dit-il. Constantinople caresse un monstre (θηρίον) qui tuera des milliers d'âmes [2]. » Cependant l'heure était venue où le monstre de l'hérésie allait tomber sous les coups d'un nouvel Athanase, non moins intrépide que le premier et comme lui patriarche d'Alexandrie.

§ Saint Cyrille d'Alexandrie.


Les partisans de Nestorius.

16. Abandonné par la partie la plus saine et la plus vertueuse du clergé et du peuple, Nestorius était loin cependant de rester seul et sans appui. La princesse Pulchérie malgré sa piété vive et sincère, l'impératrice Eudocia malgré ses connaissances théologiques dont elle nous a laissé des monuments et qui dépassaient de beaucoup celles qu'on rencontre d'ordinaire chez les femmes, continuaient à respecter Nestorius et à suivre sa communion. Le lan-

[1] Cf. tom. X de cette *Histoire*, pag. 377. — [2] Concil. Ephes., *Epist. synod. ad Dalmat.; Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 734.

age équivoque et ambigu du patriarche prêtait singulièrem ent à l'illusion, en un temps où la doctrine de l'unité de personne en Jésus-Christ n'était point, comme elle l'est pour nous, l'objet d'un enseignement net et défini que l'enfance chrétienne reçoit avec les premiers éléments du catéchisme. Un grand nombre de catholiques persistaient à communiquer avec Nestorius, sans réellement partager ses erreurs. Ils se persuadaient que la controverse était purement spéculative; qu'on exagérait la portée de quelques expressions imprudentes; ou qu'on ne tenait point assez compte de ses explications ultérieures et de ses demi-rétractations. Enfin, il faut bien le dire, parmi les prêtres plus familiarisés avec ces matières et qui n'avaient pas l'excuse de l'incompétence théologique, un certain nombre préférait suivre le crédit et la fortune de l'hérésiarque, tant que cette fortune et ce crédit seraient debout. Ils trouvaient le parti d'autant plus avantageux qu'ils se mettaient ainsi à couvert des violences dont Nestorius accablait ses adversaires et se maintenaient à portée des grâces et des faveurs qu'il distribuait encore. Tristes et lâches calculs qu'on retrouve à toutes les époques critiques! Ils ont le double résultat de déshonorer les subalternes et d'entretenir l'aveuglement de leurs chefs.

Lettre de S. Cyrille aux moines égyptiens

17. Telle était la situation des esprits à Constantinople en 430, lorsque les religieux et les prêtres fidèles déposèrent entre les mains de l'empereur Théodose le Jeune un mémoire où ils demandaient la réunion d'un concile œcuménique, pour définir et juger la doctrine du patriarche. En même temps, on recevait à Byzance les exemplaires d'une lettre que saint Cyrille d'Alexandrie venait d'adresser à tous les monastères de l'Orient, pour dénoncer et combattre la nouvelle erreur. Nestorius n'y était point désigné nominativement; mais tout son système, tel qu'il l'exposait, y était vigoureusement réfuté. « Je ne saurais assez exprimer mon étonnement, disait saint Cyrille, quand je vois des chrétiens hésiter à donner à la sainte Vierge le titre de mère de Dieu. Puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ est Dieu, comment la Vierge qui l'en-

[1] Concil. Ephes., *Epist. synod. ad Dalmat.; Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 734.

ianta ne serait-elle pas mère de Dieu? Les apôtres nous l'ont enseigné, bien que l'expression même de Θεοτόκος ne se trouve pas dans leurs écrits. Mais les saints pères n'ont jamais fait difficulté de l'employer. Pour n'en citer qu'un seul exemple, l'illustre Athanase, la gloire de la cité d'Alexandrie et de l'Église entière, à chaque page de son livre *De Trinitate*, donne à Marie ce titre qu'on veut aujourd'hui lui refuser. Certes, on ne saurait s'écarter de la vraie doctrine des livres saints, en suivant celle de ce grand interprète de l'Écriture, de cet immortel docteur dont le concile de Nicée admirait la science et la foi. Mais, dit-on, si considérable que soit l'autorité d'Athanase et celle des autres pères, il n'en est pas moins certain que le concile de Nicée n'a pas employé l'expression de Θεοτόκος, et qu'il garde sur ce point le même silence que les livres saints. Et moi, je réponds : Pénétrez plus profondément la doctrine de Nicée et celle de l'Écriture relativement à l'économie du mystère de l'Incarnation, et vous demeurerez convaincus que la vierge Marie fut réellement mère de Dieu et qu'elle a droit d'en porter le titre. Les pères de Nicée, ou plutôt l'Esprit-Saint qui les inspirait et parlait par leur bouche, ont défini la question dans l'immortel symbole qui est la règle de toute foi sincère. Ils disent : « Je crois en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré non créé, consubstantiel au Père, par qui toutes choses ont été faites qui s'est incarné par l'opération du Saint-Esprit dans le sein de la vierge Marie et s'est fait homme. » Vous l'entendez. Il n'y a pas, en la personne unique de Notre-Seigneur Jésus-Christ, un Fils de Dieu de création récente adjoint au Fils éternel du Père. C'est là pourtant l'opinion insensée des nouveaux hérétiques. De Jésus-Christ, le roi immortel des siècles, le Verbe qui subsistait avant tous les siècles et tous les âges, ils ne rougissent pas de faire une créature de date moderne, à laquelle ils assignent un commencement et qu'ils placent dans une sorte de milieu entre la nature divine et la nature humaine, un peu au-dessus de la seconde sans pouvoir atteindre la plénitude de la première. Voilà la créature fantastique

qu'ils veulent nous faire adorer, au mépris de la parole de l'Écriture : *Non erit in te deus recens*, *neque adorabis deum alienum* [1]. Voilà dans quels sentiers tortueux ils s'égarent, courant au-devant des précipices et des écueils, désertant la voie royale, le grand chemin de la vérité. Mais nous, illuminés par les oracles de l'Esprit-Saint et de la tradition, nous croyons et confessons que le Fils de Dieu hypostatiquement uni à son Père, « le Verbe, comme dit l'Écriture, s'est fait chair, » c'est-à-dire qu'il a pris un corps et une âme semblables aux nôtres. Avec le saint et auguste concile de Nicée, fermement appuyés sur la doctrine évangélique, nous croyons et confessons que le Fils unique de Dieu, le Verbe consubstantiel au Père, s'est incarné et a souffert, est mort, est ressuscité, et qu'il est notre Dieu et unique Seigneur Jésus-Christ. On nous dit que le nom de Christ a été donné par l'Écriture à d'autres qu'à l'Emmanuel. Nous le savons bien. Les rois, les pontifes sur qui a coulé l'onction sainte sont quelquefois appelés dans les livres saints les *christs* du Seigneur. Mais quand il s'agit de Notre-Seigneur Jésus-Christ, est-ce que le bienheureux apôtre Paul ne le distingue pas nettement sous le nom de « Christ Dieu [2] ? » Si l'on veut nous conserver à nous autres pontifes, serviteurs de Dieu, le titre de *christs*, à cause de notre onction sainte, on pourra donner dans ce sens à nos mères le titre de *Christiparæ* (mère d'un christ) ; en ce sens aussi, la sainte Vierge peut porter ce titre, mais à elle seule appartient celui de *Deipara* (mère de Dieu), parce que ce n'est pas un homme qu'elle a enfanté, mais le Verbe incarné et fait homme. L'Écriture nous donne aussi dans un certain sens le titre de *dieux : Ego dixi : dii estis et filii Excelsi omnes* [3]. Qui donc serait assez insensé pour en conclure que nous sommes *dieux* à la manière du Verbe, que nous sommes les *fils de Dieu* à la manière du Fils unique et consubstantiel? Vous me demanderez peut-être : Mais est-ce que la sainte Vierge fut mère de la divinité? Je vous ai déjà suffisamment appris que le Verbe éternel préexistait à Marie, qu'il subsiste de toute éternité au sein du Père.

[1] *Psalm.* LXXX, 10; *Exod.*, XX, 3. — [2] *Ephes.*, V, 5. — [3] *Psalm.* LXXXI, 6.

Mais, dans l'incarnation mystérieuse du Verbe, il s'est produit un phénomène que nous pouvons en une certaine mesure comparer à la génération ordinaire. Tous les hommes qui naissent sont composés d'un corps et d'une âme. Nos mères selon la nature ne nous ont fourni que la substance corporelle à laquelle Dieu a attaché une âme; cela n'empêche pas qu'on ne dise qu'elles donnent le jour à un homme, et personne ne s'aviserait sérieusement d'établir ici une distinction et de les appeler *carnipares* (mères du corps), leur refusant le titre d'*animipares* (mères de l'âme). Pourquoi? C'est que de l'union de l'âme et du corps se compose la personne unique qu'on appelle l'homme, et que celle qui a donné le jour à un homme en est réellement la mère. Or, de la même manière que l'âme s'unit au corps si étroitement, si indissolublement qu'on ne les peut séparer dans la personne humaine sans détruire l'homme, ainsi dans l'incarnation le Verbe s'est uni à la nature humaine pour naître en la personne unique et indivisible de Jésus-Christ notre Seigneur et notre Dieu. » Saint Cyrille établit par les textes de l'Écriture la réalité de cette union hypostatique des deux natures dans le mystère du Verbe incarné, et il conclut en ces termes : « Il est donc certain que le Christ, qui est né du sein de Marie, qui a souffert et qui est mort pour nous, était vrai Dieu, Verbe éternel et consubstantiel. Donc Marie doit être appelée mère de Dieu. Ne distinguez donc pas deux personnes dans notre Emmanuel; ne scindez pas les deux natures divine et humaine qui y sont unies. Autrement le Juif viendra vous dire : Je ne suis pas un déicide, je n'ai mis à mort qu'un homme vulgaire! Le païen, à son tour, vous dira : De quel droit me reprochez-vous mon idolâtrie, puisque vous adorez vous-même le Christ qui ne fut qu'un homme [1] ? »

Première lettre de saint Cyrille à Nestorius.

18. Cette instruction pastorale de saint Cyrille, dont nous n'avons reproduit que les grandes lignes, était un véritable traité sur la matière. Elle servit de base à toute la discussion catholique et fut toujours citée comme la démonstration la plus complète du

[1] S. Cyrill. Alexand., *Epist.* I, passim; *Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 1-40.

dogme attaqué par Nestorius. Bientôt répandue en Orient, elle fut accueillie avec enthousiasme. A Constantinople surtout elle entraîna de nombreuses conversions. Quelques-uns des personnages les plus considérables de la cour écrivirent au patriarche d'Alexandrie pour le remercier d'avoir éclairci leurs doutes et dissipé les nuages dont l'erreur s'efforçait d'envelopper cette question théologique. Nestorius, au contraire, ne dissimula pas son ressentiment. Il fit écrire par Photius, un de ses prêtres, une réfutation de la lettre de saint Cyrille. S'étant mis en rapport avec quelques clercs chassés d'Alexandrie pour leurs mœurs scandaleuses, il les attira près de lui, et les chargea de dresser un mémoire d'accusation contre leur patriarche. Averti de ces intrigues, saint Cyrille crut devoir en écrire directement à Nestorius : « Des personnes vénérables et dignes de foi, dit-il, m'assurent que votre piété a pris à mon égard des sentiments hostiles et qu'elle ne néglige rien pour me nuire. Ils attribuent votre mécontentement à la lettre que j'ai adressée aux monastères d'Égypte, et dont les copies se sont répandues dans votre ville épiscopale. Or, il me semble que s'il y a quelque agitation à ce sujet, ce n'est point à ma lettre qu'il faut l'attribuer, mais aux écrits qui circulent à tort peut-être sous votre nom. Le Christ y est représenté non pas comme Dieu, mais comme l'organe, l'instrument de la divinité, ou si vous l'aimez mieux, comme un homme divinisé. Évidemment nous avons le droit de protester contre de tels blasphèmes. On prétend les mettre sous votre patronage. Dans la réalité, je ne sais que croire de tous ces bruits. Quel que soit l'auteur de cette doctrine sacrilége, mon devoir est de prendre la défense de la foi. Le silence en pareille matière n'est pas permis. Je vous en conjure donc, éclairez ma religion sur ce point. Le très-pieux évêque de l'Église de Rome, Célestin, vient de m'écrire pour me demander si les homélies qui circulent sous votre nom sont effectivement votre œuvre. Ses lettres respirent la plus légitime indignation contre l'erreur nouvelle. De tous les points de l'Orient, on m'adresse des plaintes du même genre. Comment donc votre piété songe-t-elle à m'accuser, quand c'est elle-même qui suscite tant de troubles? Ah! plutôt n'hésitez

pas à rétracter ce que vous avez avancé témérairement! Je vous en supplie, ne persistez pas à scandaliser les fidèles en refusant à la vierge Marie le titre de mère de Dieu. Retirez d'imprudentes paroles, aidez-nous à rétablir la concorde et la paix dans l'Église, sauvez l'honneur de l'épiscopat et l'intégrité de la foi catholique. Quant à moi, je le déclare, la prison, les chaînes, les persécutions, la mort même, je suis prêt à tout souffrir plutôt que d'apostasier. Du vivant d'Atticus, votre prédécesseur de bienheureuse mémoire, j'ai écrit contre les ariens un livre intitulé : *De sancta et consubstantiali Trinitate* [1]. J'y professais sur l'incarnation du Verbe la même doctrine que j'ai reproduite dans ma lettre aux solitaires. Or ce traité fut lu, au moment de sa publication, par les évêques et les clercs, les ignorants et les savants. Personne n'en a contesté l'orthodoxie. Il est vrai qu'alors vous n'étiez pas encore monté sur le siége de Constantinople [2]. »

Réponse de Nestorius à S. Cyrille.

19. Nous avons encore la réponse que Nestorius fit à cette lettre. La voici : « Au très-religieux et très-saint collègue (συλλειτουργῷ) Cyrille, Nestorius, salut. Rien ne résiste à la piété chrétienne. Celle du prêtre Lampo qui m'a remis votre lettre en est la preuve. Il a tant insisté pour obtenir de moi une réponse qu'il m'a en quelque sorte forcé la main. J'avoue que, pour ma part, je ne sais rien refuser aux instances d'un homme vertueux, d'un fidèle disciple de Jésus-Christ, quand il parle au nom du Dieu qui l'inspire. J'adresse donc ces lignes à votre piété, bien qu'elle vienne de me témoigner des sentiments fort peu fraternels. Mais je ne veux pas récriminer : je conserverai jusqu'au bout la patience et les relations de la charité. L'avenir prouvera si les instances du très-vertueux prêtre Lampo auront servi à quelque chose. En attendant, moi et tous les frères qui m'entourent, nous vous saluons [3]. »

[1] Nous avons encore ce traité de saint Cyrille, *Patr. græc.*, tom. LXXV, col. 1-656. Il est suivi dans les œuvres complètes du grand docteur des deux appendices : *De Trinitate dialogi tres*, et *De Trinitate liber unus*. (*Patr. græc.*, *ibid.*, col. 1147-1254.)

[2] S. Cyrill., *Epist.* II; *Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 40-42.

[3] S. Cyrill., *Epist.* III; *Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 44.

Deuxième lettre de saint Cyrille à Nestorius.

20. Ce langage est bien celui d'un sectaire. Il nous fait à merveille comprendre la vanité, l'aigreur, les implacables ressentiments de Nestorius. Le ton d'insolence rogue et magistrale qu'il affecte ici cachait la satisfaction intérieure dont son âme était pleine, à la pensée des scandaleuses accusations dont il se préparait à accabler saint Cyrille. A force d'argent et d'intrigues, il avait réuni quatre faux témoins : Chérémon, Victor, Sophronas et un valet de Flavien le banqueroutier, dont le nom ne nous est point parvenu. Ces dignes personnages avaient signé un libelle diffamatoire contre le patriarche d'Alexandrie. Ils l'adressèrent au prétoire impérial, demandant qu'un concile œcuménique fût rassemblé pour leur rendre justice et déposer le saint évêque. Nestorius, on le conçoit, appuya chaleureusement la requête de ses complices. A demi caché derrière eux, il soulevait à la cour une véritable tempête contre l'illustre patriarche d'Alexandrie. Suivant l'usage de cette époque, les évêques des principaux siéges d'Orient et d'Occident entretenaient à la cour, sous le nom d'*apocrisiaires*, des ecclésiastiques qui leur servaient de correspondants pour les affaires à traiter avec les ministres et l'empereur lui-même. C'étaient de véritables légations permanentes, semblables à nos ambassades modernes. Les agents de saint Cyrille l'informaient très-régulièrement de tout ce qui se tramait contre lui à Byzance. Il ne lui fut donc pas difficile de lire entre les lignes du billet plein de morgue et d'arrogance que Nestorius venait de lui adresser. Il y répondit en ces termes : « J'apprends que d'insignes calomniateurs trompent votre piété, en articulant contre moi des griefs aussi odieux que chimériques. Ils assiégent les magistrats de leurs plaintes ; peut-être, en agissant ainsi, ne croient-ils pas absolument vous déplaire. Quoi qu'il en soit, je n'ai à me reprocher vis-à-vis d'eux aucune espèce de tyrannie ou d'injustice. Ils ont été très-régulièrement jugés ; leur culpabilité a été manifestement établie. L'un avait détourné le bien des pauvres et des orphelins ; un autre avait frappé sa mère d'une main parricide ; le troisième s'était associé avec une servante pour dévaliser une famille. Ce sont des hommes tellement décrédités que nul n'aurait le courage de souhaiter à son plus

grand ennemi la moitié des forfaits dont ils se sont rendus coupables. Vous permettrez donc que je ne me préoccupe pas le moins du monde d'accusations parties de si bas. Dieu m'est témoin cependant qu'aucune pensée d'orgueil ne m'inspire ce langage. Mais enfin c'est un fait d'expérience que l'innocence la mieux établie ne sera jamais à l'abri de l'attaque des méchants. Abandonnons aux remords de leur conscience et surtout au jugement de Dieu ces misérables personnages, et revenons au point capital de toute cette affaire. Laissez-moi vous exhorter et vous supplier, comme mon frère en Jésus-Christ, de mettre fin au scandale que vos prédications excitent dans l'Église entière. Vous êtes si zélé et si ardent à prendre en main la cause de trois ou quatre plaignants que vous croyez victimes d'une injustice! Ne le soyez pas moins vis-à-vis d'une multitude immense dont vous blessez la foi. Consentez, je vous prie, à étudier la tradition catholique et les ouvrages des pères. Relisez le symbole de Nicée et vous demeurerez bientôt convaincu que le titre de mère de Dieu a été donné de tout temps à la sainte Vierge, parce qu'elle a enfanté le Verbe fait chair, Jésus-Christ Notre-Seigneur, personne unique renfermant les deux natures divine et humaine indissolublement conjointes. En présence de ce grand Dieu qui nous voit, au nom des saints anges qui l'adorent, je vous conjure de revenir enfin à l'intégrité de la foi et de rétablir entre nous le lien de la concorde et de la paix [1]. »

Lettres de Théodose le Jeune et de Nestorius à S. Cyrille.

21. Cette lettre ne fit qu'exaspérer Nestorius. Il avait réussi à indisposer l'empereur Théodose le Jeune contre le patriarche d'Alexandrie. Ce prince, entièrement livré aux intrigues de l'hérésiarque, témoignait un vif mécontentement du trouble et de l'agitation excités par les nouvelles controverses. Il les attribuait à l'ambition et à l'inquiétude de saint Cyrille. Sous cette impression, il lui écrivit la lettre suivante : « Je n'ai rien plus à cœur que les intérêts de la religion et de la foi. Ce m'est donc une vive douleur de les voir compromis par ceux qui ont mission de les défendre. Les évêques catholiques doivent se distinguer

[1] S. Cyrill., *Epist.* IV; *Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 45-49, passim.

entre tous par la pureté des mœurs et l'intégrité de la doctrine ; il leur appartient de donner l'exemple ; leur devoir est d'assoupir les discussions et non de les envenimer. Telle est la règle que tous les conciles, toutes les décisions canoniques ont proclamée. Si je vous la rappelle ici, ce n'est ni par un caprice ni par un désir d'empiétement en matière religieuse, mais uniquement pour obéir à la voix de la conscience et de la vérité. Comment donc votre piété a-t-elle pu se complaire à semer partout des germes de zizanie et de discorde? Si vous aviez de légitimes sujets de plainte, pourquoi ne les avoir pas adressés directement à moi-même, ou, si vous le préfériez, à la très-pieuse impératrice Eudocia, ou à l'auguste princesse Pulchérie, ma sœur? Mieux que personne, vous savez à quel point la concorde du sacerdoce et de l'empire importe au bon ordre de l'État. Mon autorité impériale, vous ne l'ignorez pas, est tout entière dirigée dans ce but. Avec la grâce de Jésus-Christ, nous aurions pu terminer pacifiquement ce triste débat. Maintenant il va falloir qu'un concile prononce. Il y aura nécessairement un vaincu ; les pères prononceront sur son sort. Quant à moi, je suis déterminé à ne pas laisser plus longtemps les cités et les églises dans la fermentation où elles se trouvent. La question est purement du ressort ecclésiastique : les évêques régulièrement convoqués la jugeront [1]. » Nestorius, qui avait dicté la lettre impériale, comptait effrayer par ce ton comminatoire l'illustre défenseur de l'orthodoxie. En son nom personnel, il adressait à saint Cyrille une réponse beaucoup plus longue que la première, mais encore plus insolente. « Je dédaigne, écrivait-il, les outrages dont vous avez rempli votre missive, et ne fais que rire des conseils dont il vous plaît de me gratifier, comme si vous étiez chargé de ma conscience. Il vous plaît de jouer le rôle de médecin près d'un malade qui ne réclame nullement vos bons offices. Vous trouvez à propos, dans un sentiment de pieuse confraternité, de me renvoyer à l'étude des saintes lettres et des écrits des pères. On dirait saint Paul écrivant à son disciple Timothée : *Attende lectioni et exhorta-*

[1] Theodos., *Ad Cyrill. Epist.*; Labbe, tom. III, col. 434.

tioni et doctrinæ [1]. Vous me renvoyez au symbole de Nicée. De bonne foi, croyez-vous que j'ignore le texte de ce symbole et que je n'aie jamais lu ni l'Écriture, ni les pères? A votre tour, pénétrez mieux l'esprit caché sous la lettre. Vous avez déjà fait quelque progrès, et je ne puis que vous féliciter de reconnaître nettement en Jésus-Christ la distinction des deux natures divine et humaine. Soyez conséquent avec vous-même et avouez que la sainte Vierge fut mère du Christ, non de Dieu. » L'hérésiarque accumulait ensuite les textes scripturaires qu'il croyait favorables à sa thèse. Il citait tous les passages de l'Évangile où Marie est appelée « mère de Jésus ; » il revenait après le manichéen Faustus [2] sur l'intitulé de saint Matthieu : *Liber generationis Jesu Christi, filii David, filii Abraham* [3]; et il terminait ainsi : « Du reste, je ne puis que vous féliciter de votre zèle et vous remercier de l'intérêt que vous daignez prendre au salut de nos âmes. Peut-être cependant n'est-il pas inutile de vous prévenir que les clercs qui vous ont fourni sur mon compte des renseignements aussi faux que dérisoires, viennent d'être convaincus de manichéisme et excommuniés par notre synode. Grâce à Dieu, les progrès de la foi et la prospérité de l'Église ne laissent ici rien à désirer. A voir la multitude des fidèles qui m'entourent, il m'est permis de répéter avec le prophète : *Repleta est terra scientiâ Domini, sicut aquæ maris operientes* [4]. Les augustes empereurs ont donné leur adhésion à la vérité; ils sont heureux de vivre à sa lumière. En un mot, le bras de Dieu s'est levé, il a étouffé l'hérésie et réuni le bercail de l'Église comme un troupeau docile à sa voix et à la nôtre. Pour tout dire, le mot de l'Écriture s'est réalisé : *Domus Saül incedebat et infirmabatur; et domus David procedebat et confirmabatur* [5]. Tels sont les avis que d'un cœur fraternel je crois devoir transmettre à votre piété. Si quelqu'un veut substituer à l'harmonie et à la paix l'esprit de contention et de discorde, je ne puis que lui dire avec le grand apôtre : « L'Église de Dieu ne connaît point cette façon d'agir, et

[1] I *Timoth.*, IV, 16. — [2] Cf. tom. XII de cette *Histoire*, p. 178. — [3] Matth., I, 1. — [4] Isa., XI, 6. — [5] II *Reg.*, III, 1.

nous-mêmes nous la condamnons : » *Nos talem consuetudinem non habemus, neque ecclesia Dei* [1].

Troisième lettre de saint Cyrille à Nestorius.

22. Il n'y avait guère d'espoir, après une telle lettre, d'amener Nestorius à une rétractation. Saint Cyrille tenta cependant un dernier effort. « Je n'avais pas voulu croire, répondit-il, à tout ce qu'on me mandait de vos erreurs. Maintenant encore je ne puis me persuader que la lettre pleine de blasphèmes qu'on me remet de votre part, soit réellement votre œuvre. Je vous en supplie, rétractez un pareil langage, cessez une lutte sacrilége. Si fort que vous soyez, espérez-vous triompher du Dieu qui a voulu naître, souffrir et mourir pour nous ; du Dieu qui est assis à la droite du Père ; que les anges, les principautés et les puissances adorent; qui est le Roi éternel à qui son Père a donné tout pouvoir? Il est votre Créateur, le Créateur de l'univers. Vous ne pouvez ni le combattre, ni le vaincre ! A un homme tel que vous je n'ai pas besoin de rappeler les souvenirs de l'histoire ; vous savez ce qui advint aux hérétiques, depuis Simon le Mage jusqu'à Julien l'Apostat et Arius. Job pourrait vous dire : *Videte plagam meam : timete et laudate Deum* [2]. Mon frère, je vous déclare que l'Église ne supportera pas vos outrages à la divinité de Jésus-Christ. « Les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir contre l'Église [3]. » Vous n'ignorez pas qu'elle a résisté et qu'elle résistera à toutes les persécutions, parce qu'elle est fondée sur la pierre immortelle. Voyez donc ce que vous avez à faire. Adieu [4]. » Nestorius ne se contint plus ; il répondit par un torrent d'injures. Nous n'avons pas cette dernière lettre. Saint Cyrille y fit la réplique suivante : « Si vous n'étiez évêque, jamais votre nom n'eût dépassé le cercle de vos proches et de vos familiers. Il vous est arrivé de vous asseoir sur un des trônes que le Fils de Dieu a établis, et toute la terre sait votre nom, grâce à l'illustration de cette noble église de Constantinople dont le gouvernement vous a été remis. Maintenant vous accumulez contre le Seigneur des blasphèmes dont vous aurez à rendre compte. Feuilletez

[1] I *Cor.*, XI, 16; Nestor., *Ad Cyrill. Epist.; Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 50-58. — [2] Job., VI, 21. — [3] Matth., XVI, 18. — [4] S. Cyrill., *Epist.* VI; *Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 57-58.

les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, vous n'y trouverez nulle part que le Christ ait été simplement un homme, ainsi que vous ne rougissez pas de l'écrire. Hélas, quelle entreprise sacrilége ! Vous outragez votre Dieu, votre rédempteur, celui que l'Écriture nomme Dieu et Fils de Dieu, celui que saint Jean adore sous le nom de Fils unique résidant de toute éternité au sein du Père, celui que saint Matthieu, citant le prophète Isaïe, salue comme l'Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous [1] ! »

Réponse de S. Cyrille à ses calomniateurs.

23. Les partisans de Nestorius, et ils étaient nombreux, ne manquaient pas de rejeter sur l'ambition de Cyrille, et sur le despotisme en quelque sorte héréditaire des patriarches d'Alexandrie, la responsabilité d'une lutte qui devenait chaque jour plus ardente. Ils rappelaient le souvenir des attentats de Théophile contre saint Jean Chrysostome. « Le neveu, disaient-ils, suivra les traces de l'oncle ; il ne s'arrêtera qu'après avoir consommé à son tour la perte d'un innocent. » Saint Cyrille crut devoir répondre à ces rumeurs calomnieuses. Quelques-uns des plus ardents défenseurs de Nestorius lui avaient écrit de Constantinople dans ce sens. Il en profita pour leur adresser une lettre qui fut rendue publique. « Votre piété croit devoir m'informer, dit-il, que ma lettre aux solitaires a été l'occasion d'un scandale dont gémissent tous les gens de bien, et dont le très-religieux Nestorius se plaint amèrement. Permettez-moi de vous dire que, s'il y a scandale, ce n'est pas moi qui l'ai fait naître. Je n'aurais pas eu l'idée de relever les erreurs de votre patriarche, s'il n'eût souffert qu'en sa présence, au milieu d'une assemblée de catholiques, dans la principale église de Constantinople, Dorothée, son collègue et son ami, ait proféré ce blasphème : Si quelqu'un dit que Marie est mère de Dieu, qu'il soit anathème ! Il a laissé passer cette exclamation impie ; il a fait plus, puisqu'un instant après il célébrait les divins mystères en communion avec Dorothée. Comment donc ose-t-il nous jeter ainsi l'anathème, à nous qui professons que Marie est réellement mère de Dieu? Quand je dis nous, j'entends tous les évêques de l'univers, j'entends tous

[1] S. Cyrill., *Epist.* VII ; *ibid.*

nos pères et prédécesseurs dans la foi. Tous ils sont compris dans l'anathème de Nestorius et de Dorothée. Et qui nous empêcherait, si nous le voulions, de lui rétorquer son interdiction et de dire : Anathème à qui refuse à la vierge Marie le titre de mère de Dieu? Jusqu'ici je n'ai point voulu le faire, de peur qu'on n'imaginât je ne sais quelle rivalité entre les évêques d'Alexandrie et ceux de Constantinople. Mais si l'épiscopat catholique répandu par tout l'univers vient à s'émouvoir des injures de Nestorius, s'il croit la foi compromise et la vérité outragée, pensez-vous qu'il soit en mon pouvoir de l'arrêter [1] ? » En même temps, l'illustre docteur adressait à Théodose le Jeune un mémoire dogmatique intitulé : *De recta fide* [2], et il le fit suivre d'un autre sous le même titre pour la princesse Pulchérie et l'impératrice Eudocia. Mais la prévention de l'empereur contre le patriarche d'Alexandrie était telle que ce prince trouva un motif de mécontentement dans le fait d'avoir adressé une requête spéciale à l'impératrice et à Pulchérie, en dehors de celle qui lui avait été transmise à lui-même. L'harmonie avait cessé de régner entre le frère et la sœur, entre la femme et l'époux ; nous aurons plus tard l'occasion de faire connaître cet incident. L'hérésiarque en profita pour accuser Cyrille près de l'empereur et paralyser ainsi l'effet de ses éloquentes protestations.

Les apocrisiaires de S. Cyrille à Constantinople.

24. Ce n'était là pourtant qu'un palliatif assez équivoque. Nestorius comprenait maintenant toute la gravité de la situation. Il se repentait presque de l'avoir si témérairement engagée. Par son ordre le fameux syncelle, Anastase, vint trouver les apocrisiaires que Cyrille entretenait à Constantinople, et leur fit des ouvertures de paix. « Nous professons, dit-il, mon évêque et moi, la doctrine enseignée par le patriarche d'Alexandrie dans sa lettre aux solitaires. Cyrille reconnaît que l'expression de Θεοτόκος ne se trouve ni dans l'Écriture Sainte, ni dans les décrets de Nicée. Il serait donc possible de nous entendre sur ce terrain commun [3]. » Les apocrisiaires transmirent fidèlement au saint

[1] S. Cyrill., *Epist.* VIII; *Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 60. — [2] S. Cyrill., *De recta fide ad Theodosium*, col. 1133-1200; *Ad Reginas*, col. 1201-1420; *Patrol. græc.*, tom. LXXVI. — [3] S. Cyrill., *Epist.* X; *Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 64.

patriarche cette importante communication. Cyrille y répondit sur-le-champ avec une netteté et une précision admirables. « J'ai reconnu, dit-il, que l'expression de Θεοτόκος ne se rencontre en effet ni dans l'Écriture ni dans les décrets de Nicée. Mais le sens y est, et cela emporte le mot. Nestorius convient lui-même que son enseignement sur ce point n'est conforme ni à celui de ses prédécesseurs ni à la croyance générale. Il l'a témoigné assez clairement dans ses homélies, quand il disait : « Je suis heureux de la ferveur de mon peuple et de son zèle pour la religion ; mais je gémis de l'ignorance dogmatique dans laquelle il est plongé. Ce n'est pas à lui que j'en fais le reproche, mais aux docteurs qui ont négligé de l'instruire. » Que signifie cette accusation? Quoi donc ! Est-ce que les prédécesseurs de Nestorius négligeaient à ce point les intérêts de la foi ? Se croit-il plus éloquent que Chrysostome, plus sage et plus vertueux que le bienheureux Atticus? Pourquoi ne reconnaît-il pas franchement qu'il a produit une doctrine erronée, inouïe, inconnue à toutes les églises, à toutes les assemblées des fidèles? Et plût à Dieu qu'il eût le courage de faire cette rétractation! C'est vainement qu'il cherche à m'incriminer. Je ne suis point en cause. Qu'importe qu'il ait rassemblé contre moi les témoignages d'un Cheremon, d'un Victor, d'un Sophronas, d'un valet de banqueroutier? De tels personnages sont la lie des sociétés ; on n'en manque jamais. Je suis prêt à justifier ma conduite devant un concile ; mais lui justifiera-t-il sa doctrine? Je ne refuse pas la paix, tant s'en faut, puisqu'elle est mon unique désir. Mais je veux maintenir avant tout l'intégrité de la foi ; je veux arrêter le cours de tant de blasphèmes et la propagation d'une erreur qui met en péril le salut des âmes. Nestorius se plaint que l'expression de Θεοτόκος ne soit ni dans l'Écriture ni dans le concile de Nicée. Est-ce que celles de Χριστοτόκος (mère du Christ), ou de Θεοδόχος (investie de Dieu), qu'il veut faire prévaloir, s'y trouvent davantage? Demeurez persuadés que ma résolution est inébranlable. « Je n'accorderai, selon le mot de l'Écriture, ni le sommeil à mes yeux, ni le repos à mes membres [1], » jusqu'à ce que j'aie vu rétablie dans son

[1] *Psalm.* CXXXI, 4, 5.

intégrité la foi véritable. Les fatigues, les persécutions, les tourments, la mort même me seront doux à supporter pour le nom et la gloire de Jésus-Christ [1] ! »

Lettres de Nestorius au pape S. Célestin.

25. Nous ne savons si cette lettre fut communiquée *in extenso* à Nestorius, ou si les apocrisiaires de saint Cyrille se bornèrent à en faire connaître la substance au syncelle Anastase, confident de l'hérésiarque. Quoi qu'il en soit, les propositions d'accommodement ne furent pas reprises. Nestorius ne voulait nullement se rétracter. Il prit le parti de prévenir les accusations d'hérésie dont il était l'objet, en les renvoyant à ses adversaires. Théodose le Jeune venait de confier au clarissime Antiochus, ancien préfet du prétoire et futur consul de l'année 431, une mission près de la cour de Ravenne. Il s'agissait de concerter avec la régente Placidie, mère de Valentinien III, des mesures énergiques pour chasser les Vandales du territoire africain. Nestorius fut heureux de se placer sous le patronage d'un homme si considérable. Il remit à Antiochus une copie de tous les sermons qu'il avait prêchés contre le dogme de la maternité divine, et le chargea de les présenter au pape saint Célestin I avec une lettre conçue en ces termes : « Témoin chaque jour des progrès de l'erreur et de l'altération qu'on fait subir à la foi véritable, je ne néglige aucun moyen de pourvoir au salut des âmes blessées, employant tantôt la rigueur, tantôt la persuasion. Il s'agit d'une doctrine empoisonnée, qui se rapproche des blasphèmes d'Arius et d'Apollinaire. Elle consiste à mêler dans une confusion sacrilége les deux natures divine et humaine en la personne de Jésus-Christ. Au sein du clergé de Constantinople, il se trouve des hommes qui par ignorance, ou par attachement secret à une hérésie fort ancienne et dont on découvre les traces jusqu'aux temps apostoliques, ne craignent pas d'outrager le Verbe de Dieu, consubstantiel au Père, en disant qu'il a pris naissance au sein de la Vierge mère du Christ (Χριστοτόκος), qu'il a été bâti avec le temple qui lui a servi de demeure, qu'il a été enseveli avec la chair dans le tombeau. Ils prétendent qu'à la résurrection sa chair s'est transformée pour entrer en participation de

[1] S. Cyrill., *Epist.* x; *Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 64-70.

la nature divine. En d'autres termes, ils rabaissent la divinité du Fils unique du Père à une conjonction charnelle ; ils lui imposent une mort commune avec la chair ; ils élèvent la chair unie à la divinité jusqu'à la « déification. » C'est l'expression même qu'ils emploient. Ils osent donner à la Vierge mère du Christ le titre de mère de Dieu. Ce mot de Θεοτόκος ne leur fait point horreur ; tandis que dans l'auguste concile de Nicée les pères ont exposé tout ce que nous devons croire de la sainte Vierge par cette formule aussi nette que précise : « Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'opération de l'Esprit-Saint, s'est incarné au sein de la vierge Marie. » Je ne parle pas des Écritures, qui toutes donnent à la Vierge le titre de mère du Christ, jamais celui de mère de Dieu. Votre béatitude aura sans doute appris déjà par la rumeur publique les luttes qu'il m'a fallu soutenir à ce sujet. Je suis heureux de vous donner l'assurance que mes efforts n'ont pas été inutiles. La grâce de Dieu a travaillé avec moi et a ramené un grand nombre d'âmes à la saine doctrine. Je vous transmets un mémoire détaillé renfermant toute la suite de cette affaire. C'est dans un sentiment fraternel que je veux agir avec vous. En vous exposant la vérité sur cette secte dangereuse, je donne une base fixe et certaine à la correspondance qui s'établira entre nous. Moi et tous les miens nous saluons les frères qui sont avec vous dans le Christ [1]. » Cette lettre, où Nestorius traitait le pape sur un ton qui ressemblait fort à celui d'une quasi-égalité, fut promptement suivie d'une autre conçue dans le même sens et presque dans les mêmes termes. Elle fut confiée au *cubicularius* impérial, Valère, que Théodose le Jeune envoyait à Ravenne. L'hérésiarque se plaignait de n'avoir pas encore reçu de réponse ; il insistait sur les fatigues et les périlleux combats qu'il avait à soutenir contre la perversité des sectaires [2].

Lettre de S. Cyrille au pape S. Célestin.

26. L'impatience de Nestorius ne devait que trop tôt pour son amour-propre obtenir satisfaction. Les documents qu'il transmettait au pape étaient tous écrits en grec. Le souverain pontife les fit traduire en latin. On croit que ce travail fut confié au célèbre Cas-

[1] Nestor., *Epist.* I *ad Cœlestin. pap.; Patr. lat.*, tom. L, col. 438-441, passim. — [2] Nestor., *Epist.* II *ad Cœlest.;* tom. cit., col. 442-444.

sien. Il est au moins certain que le prêtre de Marseille fut chargé par l'archidiacre romain, Léon, qui devait dans la suite s'asseoir si glorieusement sur la chaire apostolique, de réfuter les erreurs dogmatiques de Nestorius. Cassien se mit à l'œuvre : en quelques mois il acheva son traité *De incarnatione Christi*, où il prouve par l'Écriture, la tradition et l'enseignement des pères la légitimité du titre de mère de Dieu donné à la sainte Vierge [1]. Cependant Nestorius se vantait à Constantinople d'avoir dénoncé au pape la doctrine impie de saint Cyrille. Ses adeptes répandaient partout le bruit que le patriarche d'Alexandrie serait bientôt frappé d'anathème pour ses erreurs, en attendant qu'un concile se réunît pour examiner le mémoire juridique de Chérémon et de ses complices. Informé de la situation par ses apocrisiaires, saint Cyrille crut devoir enfin élever la voix contre un hérétique obstiné et provocateur. Dans un synode provincial de l'Égypte, il fit lire la correspondance que depuis un an il échangeait avec Nestorius, et demanda conseil aux pères sur la ligne de conduite à tenir. Les évêques ses collègues lui donnèrent unanimement l'avis d'en référer au souverain pontife. Il rédigea une lettre en ce sens et la leur communiqua. Elle était ainsi conçue : « Au père très-saint et très-aimé de Dieu Célestin, Cyrille, salut dans le Seigneur. Si je n'avais l'obligation d'informer votre piété de toutes les causes importantes concernant la religion et la foi, s'il m'était permis, sans me rendre coupable, de garder le silence, j'avoue que je préférerais mon repos et ma tranquillité à toutes les luttes qui vont suivre. Mais Dieu lui-même exige de nous une vigilance infatigable ; la tradition immémoriale des églises m'oblige à en référer à votre sainteté (τὰ μακρὰ τῶν Ἐκκλησιῶν ἔθη πείθουσιν ἀνακοινοῦσθαι τῇ σῇ ὁσιότητι). J'écris donc, pressé par mon devoir et la nécessité. J'ai la douleur d'annoncer que Satan vient de s'élever contre l'Église de Dieu. Il ne met plus de bornes à sa fureur, il a entrepris de pervertir toutes les âmes qui marchent dans les sentiers de la vraie foi. Jusqu'ici je me suis tu, je n'ai encore rien écrit ni à votre piété

[1] Cassian., *De Incarnatione Christi contra Nestorium hæreticum libri septem*. *Patr. lat.*, tom. L, col. 1-282.

ni à aucun évêque au sujet de celui qui administre en ce moment l'église de Constantinople. Je savais que la précipitation en pareille matière est souvent une faute irrémédiable. Maintenant que le scandale est au comble, je romps le silence et e vous adresse le récit de nos malheurs. » Saint Cyrille exposait ensuite l'origine et les progrès de l'erreur nestorienne; il racontait l'épisode du sermon blasphématoire de Dorothée à Constantinople, la scission entre les catholiques de cette ville et le patriarche, les efforts de la secte pour rallier des adhérents dans les monastères d'Égypte et dans toutes les églises de Syrie. Puis il reprenait en ces termes : « Votre piété n'apprendra pas sans consolation que les évêques d'Orient en général, et ceux de Macédoine en particulier sont unanimes à réprouver les nouvelles erreurs. L'hérésiarque ne l'ignore pas, mais il se croit seul plus savant que tous ; il prétend avoir seul pénétré le sens des Écritures divinement inspirées et compris le mystère de l'incarnation. Tousles évêques catholiques, tous les fidèles répandus dans l'univers confessent que Jésus-Christ est Dieu et que la Vierge qui l'a enfanté est mère de Dieu ; seul il s'élève contre cette doctrine et prétend que toute la catholicité se trompe. Gonflé d'orgueil, il s'imagine que l'illustration de son siége lui donne le droit de mépriser tous les autres ; il se flatte de me forcer, moi et tous les évêques ensemble, de souscrire à son impiété. Que faire cependant pour mettre fin à ses scandales et à ses discours corrupteurs ? Le peuple de Constantinople, bien que la saine partie résiste encore à la contagion, se pervertit de jour en jour. Les intérêts les plus graves sont en jeu, et l'on ne pourrait sans péril garder plus longtemps le silence. Je ne veux toutefois prendre un parti définitif et le séparer de ma communion qu'après avoir reçu la direction qu'il vous plaira de m'indiquer. Daignez donc me déclarer votre sentiment et me dire si je dois patienter encore, ou s'il me faut frapper d'anathème l'hérésiarque et ses adhérents. Quel que soit le parti auquel votre piété s'arrête, il sera nécessaire qu'elle en informe officiellement les évêques d'Asie et de Macédoine. Pour que votre sainteté soit complétement édifiée sur les erreurs de l'hérésiarque, je prends la liberté de lui

transmettre le texte même des homélies et des traités où il expose sa doctrine. J'y joins un recueil de passages des pères et des saints docteurs directement en opposition avec les erreurs nouvelles. Le tout a été traduit en latin aussi fidèlement que possible par les interprètes dont je dispose ici. Enfin j'ai confié au diacre Possidonius, mon bien-aimé fils, le soin de remettre ces documents et la lettre qui les accompagne aux mains de votre sainteté [1]. » (Avril 430.)

Synode romain. Condamnation de Nestorius par le souverain pontife.

27. Au moment où le diacre Possidonius arrivait à Rome, les écrits de Nestorius, déjà traduits sur le texte grec que l'hérésiarque avait envoyé lui-même, étaient l'objet d'un examen scrupuleux. Le pape témoigna au messager de saint Cyrille la douleur que lui causait le scandale donné à l'Église et au monde par le patriarche de Constantinople. Au mois d'août 430, un synode fut convoqué par le souverain pontife. L'erreur nestorienne y fut exposée avec tous les documents pour et contre. Célestin prit ensuite la parole. Il ne nous reste qu'un fragment de son discours. Le voici : « Dans un hymne composé par Ambroise, de bienheureuse mémoire, et que tous les fidèles chantent le jour de la Nativité du Sauveur, il me souvient d'avoir lu cette strophe :

Veni, Redemptor gentium,
Ostende partum Virginis :
Miretur omne seculum,
Talis decet partus Deum [2].

« C'est ainsi qu'un Dieu doit naître, » disait Ambroise : il ne dit pas : *Talis decet partus virum.* Son enseignement est d'accord avec celui de notre frère Cyrille. La Vierge enfante le Dieu dont la toute-puissance est infinie, la Vierge est donc réellement mère de Dieu, Θεοτόκος. Au temps de l'empereur Constance, Hilaire, ce génie si perçant, écrivait en parlant du mystère de l'incarnation : « Le Fils

[1] S. Cyrill., *Epist.* XI, passim ; *Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 80-86.

[2] « Venez, Rédempteur des nations, faites éclater la merveille d'un enfantement virginal ; que l'univers applaudisse, c'est ainsi qu'un Dieu doit naître. »

de Dieu fait homme est Dieu. Dieu s'est fait fils de l'homme et le fils de l'homme est devenu Fils de Dieu. La majesté du Seigneur a dominé la faiblesse de la forme servile, en sorte que cette forme a perdu sa bassesse d'esclave lorsque le Seigneur l'a épousée. C'est en Jésus-Christ que nous devenons par adoption les fils de Dieu, nous qui ne le sommes point par nature. Qui pourrait donc douter que le Fils consubstantiel de Dieu, en s'alliant par sa volonté à notre nature dans le sein virginal de Marie, n'ait élevé jusqu'à Dieu la personne humaine à laquelle il s'unissait? Ainsi tout genou doit fléchir à son nom, au ciel, sur la terre et dans les enfers, parce que le Seigneur Jésus est dans la gloire du Père [1]. » Mon prédécesseur Damase, dans une lettre à Paulin évêque d'Antioche, disait : « Nous anathématisons ceux qui distinguent deux fils de Dieu, l'un qui est engendré avant tous les siècles au sein du Père, l'autre qui, s'unissant à notre nature, a pris un corps dans le sein de la Vierge [2]. » Le bienheureux Damase, d'apostolique mémoire, disait encore : « Nous anathématisons ceux qui, divisant la personne du Sauveur, distinguent deux fils de Dieu, l'un avant, l'autre après l'incarnation, et qui ne reconnaissent pas que le Fils de Dieu est avec le Christ Notre-Seigneur la même et unique personne née de la vierge Marie [3]. »

Lettre de S. Célestin à S. Cyrille.

28. Le synode romain fut unanime à condamner l'hérésie de Nestorius. Le pape répondit alors à saint Cyrille pour lui faire connaître la sentence et le charger de l'exécuter: « La communication que vous nous avez faite, dit-il, par notre cher fils le diacre Possidonius, nous a apporté tout à la fois une profonde douleur et une vive consolation. Les erreurs dogma-

[1] *Philipp.*, II, 10; S. Hilar., *Ad Constant. imperat.*, lib. I, *Admonit. prævia*; *Patr. lat.*, tom. X, col. 555. — [2] S. Damas., *Confessio fidei ad Paulinum, Anathematism.* VI; *Patr. lat.*, tom. XIII, col. 359.

[3] S. Damas., *ibid.*, *Anathematism.* VII; S. Cœlestin., *Fragmentum sermonis in concil. roman. habiti*; *Patr. lat.*, tom. L, col. 457, 458. Par la citation que fait ici le pape saint Célestin des textes de son prédécesseur Damase, on peut se convaincre du soin avec lequel les archives de Rome conservaient les lettres des souverains pontifes. Il n'est pas moins remarquable que les citations sont parfaitement conformes avec la lettre de saint Damase lui-même à Paulin d'Antioche.

tiques enseignées par l'évêque de Constantinople, le trouble qu'elles excitent dans l'Église, m'ont causé une immense tristesse. Mais la lecture de vos écrits, où respire une foi vive et pure, une ardente charité, m'a ravi de joie. Je me sens plein d'une tendresse toute fraternelle pour vous dans le Seigneur; je remercie Dieu d'avoir, dans sa miséricordieuse providence, ménagé pour notre époque un évêque tel que vous, prêt à tout souffrir pour le triomphe de la vérité. Notre fils Possidonius nous a raconté en détail les luttes que vous avez eu à soutenir. Il vous dira de même ce qui a été fait ici. En présence d'un évêque qui court à sa ruine, nous avons le devoir d'épuiser toutes les voies de la condescendance. Il s'agit de la gloire du Christ incarné. Or ce divin Pasteur nous a appris par son exemple à quitter tout pour voler à la recherche de la brebis errante et la rapporter comme lui sur nos épaules. S'il agissait ainsi pour une brebis, que ne devons-nous pas essayer nous-mêmes pour un pasteur qui a oublié les devoirs de sa charge, et s'est fait un loup dévorant au milieu du troupeau? Il nous faut prévenir la contagion et chercher à guérir notre frère. C'est pourquoi, usant de l'autorité de notre siége, nous vous déléguons comme notre représentant pour faire exécuter dans sa teneur stricte et rigoureuse la sentence suivante. Si, dans les dix jours qui suivront la notification de notre décision apostolique, le coupable ne consent point à abjurer ses erreurs et à souscrire une profession de foi conforme à la doctrine de l'Église romaine et de la catholicité tout entière, il sera frappé d'excommunication, déchu de son siége, et votre sainteté devra pourvoir à lui faire donner un successeur[1]. » Cette lettre portait la date du III des ides d'août, sous le consulat XIII[e] de Théodose et III[e] de Valentinien (11 août 430). Le même jour, saint Célestin en signait trois autres, l'une encyclique pour les patriarches et archevêques Jean d'Antioche, Juvénal de Jérusalem, Rufus de Thessalonique, et Flavien de Philippe; la seconde adressée à Nestorius lui-même; la troisième au clergé et aux fidèles de Constantinople. Toutes

[1] S. Cœlestin., *Epist.* XI; *Patr. lat.*, tom. L, col. 462.

devaient être remises à saint Cyrille, que le pape chargeait de les faire parvenir à leur destination respective. L'encyclique aux patriarches et archevêques était une simple notification des censures portées contre la nouvelle erreur et des mesures préventives prises contre l'hérésiarque. Les lettres à Nestorius et aux fidèles de Constantinople étaient de véritables traités dogmatiques où le pape exposait la foi de l'Église d'après l'Écriture Sainte, la tradition et l'enseignement des pères [1].

Concile d'Alexandrie Anathématismes contre Nestorius.

29. Au commencement de novembre, saint Cyrille, muni de tous ces documents, réunit un concile à Alexandrie. La décision de Célestin fut acclamée par tous les évêques. Sous le nom d'anathématismes, on adopta une série de douze propositions contradictoires aux assertions de Nestorius [2]. Elles peuvent se résumer sous les trois

[1] S. Cœlestin., *Epist.* XII, XIII et XIV; *ibid.*, col. 470-499.

[2] Comme les douze anathématismes dits de saint Cyrille furent plus tard l'objet de discussions et d'attaques fort vives, non-seulement de la part des Eutychéens, mais même de quelques docteurs catholiques, nous croyons devoir citer ici leur version latine, correspondant très-exactement au texte original grec. I. *Si quis non confitetur Emmanuelem verum Deum esse, et ob id sanctam Virginem Deiparam; genuit enim illa secundum carnem incarnatum Dei Verbum, anathema sit.* II. *Si quis non confitetur Dei Patris Verbum carni secundum hypostasim uniri, et unum cum sua carne esse Christum, eumdem nimirum Deum simul et hominem, anathema sit.* III. *Si quis in uno Christo post unionem dividit hypostases, eaque duntaxat conjunctione easdem inter se nectit quæ est secundum dignitatem, hoc est, auctoritatem vel potestatem, et non ea potius quæ est secundum naturalem unionem, anathema sit.* IV. *Si quis duabus personis vel hypostasibus eas voces attribuit, quæ in evangelicis et apostolis Scripturis passim occurrunt, quæve a sanctis de Christo, aut ab ipso Christo de se ipso dictæ sunt; et alias quidem homini seorsum a Dei Verbo considerato adscribit, alias vero tanquam in divinam majestatem convenientes soli Verbo quod ex Deo Patre est accommodat, anathema sit.* V. *Si quis dicere audet Christum esse hominem Deiferum et non potius Deum verum, utpote unum naturalemque Filium, quatenus nimirum Verbum caro factum carni et sanguini perinde ac nos communicavit, anathema sit.* VI. *Si quis Dei Patris Verbum, Christi Deum vel Dominum esse dixerit; neque post Verbum secundum Scripturas incarnatum, unum eumdemque Deum simul hominem esse confessus fuerit, anathema sit.* VII. *Si quis Jesum Christum ut hominem a Deo Verbo operante motum fuisse dixerit, et Unigeniti gloria fuisse circumdatum quasi alterum de altero, anathema sit.* VIII. *Si quis hominem assumptum una cum ipso Dei Verbo adorandum, una cum illo glorificandum, tanquam alterum in altero existentem, Deum appellandum esse dicere ausus fuerit (sic enim semper adjecta particula* CUM *cogit intelligi); et non una potius ado-*

chefs suivants : « En Jésus-Christ, le Fils de l'homme ne forme point une personne distincte du Verbe Fils de Dieu. — La sainte Vierge est réellement mère de Dieu. — En vertu de l'union hypostatique, il y a communication des idiomes ; c'est-à-dire que les dénominations, propriétés, actions des deux natures distinctes et intègres en Jésus-Christ, peuvent être attribuées à la personne unique, et réciproquement à l'une et à l'autre nature, en tant que formant un seul et même sujet. » — Toute la substance du dogme catholique sur le mystère de l'Incarnation se trouvait merveilleusement condensée dans ces anathématismes, qui furent solennellement approuvés par le concile d'Éphèse et par celui de Chalcédoine. Ils donnaient une formule définitive aux croyances et aux traditions de l'Église. Mais, par cela même qu'ils apparaissaient pour la première fois en corps de doctrine, ils soulevèrent d'abord de vifs débats. Nous verrons Théodoret et plus tard Eutychès les attaquer, l'un avec le désir de chercher la vérité et de s'y soumettre quand elle lui serait connue, l'autre avec le parti pris de

ratione Emmanuelem honorat, unamque illi glorificationem attribuit, quatenus Verbum factum est caro, anathema sit. IX. *Si quis unum Dominum nostrum Jesum Christum a Spiritu Sancto glorificatum asserit, tanquam aliena virtute usum ea quæ per ipsum est; efficaciamque, qua contra immundos spiritus uteretur, et divina inter homines miracula operaretur, ab eodem accepisse prædicat, et non proprium illius esse ait spiritum per quem divina signa edidit, anathema sit.* X. *Christum Jesum nostræ confessionis Pontificem et Apostolum extitisse, eumdemque semetipsum pro nobis in odorem suavitatis Deo et Patri obtulisse divina Scriptura commemorat. Si quis ergo dixerit Pontificem et Apostolum nostrum non esse constitutum ipsum Dei Verbum, posteaquam caro et homo nobis similis factus est; sed hominem illum qui ex muliere natus est, quasi alterum quemdam ab ipso diversum; aut si quis Christum pro seipso quoque et non potius pro nobis solis sacrificium obtulisse affirmaverit, neque enim is oblatione opus habebat qui nullum peccatum commiserat, anathema sit.* XI. *Si quis ipsam Domini carnem vivificam, ipsiusque Verbi quod ex Patre est propriam esse negaverit, sed alterius cujuspiam ipsi Verbo secundum dignitatem tantummodo conjuncti, hoc est, divinam tantum inhabitationem sortiti, esse dixerit, neque vero potius vivificam confessus fuerit, ut modo meminimus, eo quod Verbi, quod omnia vivificare potest, facta sit propria, anathema sit.* XII. *Si quis non confitetur Dei Verbum secundum carnem passum, secundum carnem crucifixum, mortemque secundum carnem gustasse, et primogenitum tandem ex mortuis factum esse, quatenus scilicet vita est et vivificum ut Deus, anathema sit.* (S. Cyrill., *Epist.* XVII; *Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 118-122.)

combattre la vérité démontrée. Quoi qu'il en soit, quatre évêques égyptiens furent députés d'Alexandrie à Nestorius, pour lui signifier l'anathème prononcé contre ses erreurs par le pape Célestin, et la sommation de se rétracter dans les dix jours, sous peine d'être déposé. Le dimanche, 7 décembre 430, ils exécutèrent leur mission dans la basilique de Sainte-Sophie. En présence du clergé et du peuple, ils remirent à l'hérésiarque les lettres du souverain pontife, celle de saint Cyrille, les douze anathématismes, et ils déclarèrent que le lendemain ils iraient chercher sa réponse au palais épiscopal. Le lendemain, les portes de ce palais furent fermées et Nestorius refusa de recevoir les légats. Sa colère était au comble. Il courut trouver l'empereur et lui demanda justice. « Un concile œcuménique pourra seul, lui dit-il, me faire triompher de mes ennemis. » Théodose le Jeune lui promit de lui accorder cette satisfaction. Séance tenante, Nestorius obtint ce que les catholiques demandaient vainement depuis près de trois années. L'hérésiarque apprêtait ainsi contre lui-même l'instrument de son propre supplice. Mais il n'y songeait pas alors. Tout entier à la joie de son éphémère succès, il écrivit au pape saint Célestin la lettre suivante, monument curieux de vanité, de ressentiment et d'illusion.

Dénonciation de S. Cyrille au pape par Nestorius.

30. « Au pape Célestin, Nestorius évêque de Constantinople. Le très-honnête Cyrille, évêque d'Alexandrie, s'est épouvanté des conséquences qui peuvent résulter pour lui des pièces de conviction déposées entre mes mains. Pour éviter la réunion d'un concile où ses griefs seront jugés, il s'est avisé d'un ridicule stratagème. Il soulève une logomachie à propos des termes Θεοτόκος et Χριστοτόκος, s'acharnant à maintenir le premier et voulant bannir le second, ou du moins ne l'admettant que *secundum quid*, avec je ne sais quelles prudentes réserves. Quant à moi, je ne m'opposerais pas absolument à ce qu'on employât l'expression de Θεοτόκος, pourvu qu'elle ne servît pas de couverture aux impiétés d'Arius et d'Apollinaire. Mais j'avoue que ce terme est beaucoup moins exact que celui de Χριστοτόκος, lequel se trouve dans l'Évangile et que les anges eux-mêmes ont prononcé le jour de la naissance du Sauveur. Je n'ai

pas besoin, en parlant à votre vénération, d'insister sur les raisons qui motivent cette préférence. Il serait trop long de les exposer ici. Votre béatitude sait parfaitement que nous nous trouvons placés entre deux sectes dont l'une dit : Marie est mère de Dieu, et l'autre : Marie est mère de l'homme (ἀνθρωποτόκος). Chacune veut faire prévaloir son opinion comme un dogme, tandis qu'elles sont toutes deux également éloignées de la vérité théologique. Il faut donc couper court de part et d'autre à l'erreur en adoptant le terme moyen Χριστοτόκος, également éloigné des blasphèmes de Paul de Samosate et des impiétés d'Arius ou d'Apollinaire. J'avais pris la peine d'écrire tout cela au très-honnête Cyrille d'Alexandrie ; je joins ici un exemplaire des lettres que je lui adressai. Mais aujourd'hui, grâce à la divine Providence qui me vient en aide, un concile œcuménique est décidé. De tous les points du monde, les évêques vont se réunir pour juger les coupables. Dans cette solennelle assemblée, il ne sera guère question d'une stérile logomachie, d'autres affaires plus considérables occuperont son attention. »

Jean, patriarche d'Antioche. Indiction d'un concile œcuménique à Éphèse.

31. L'arrogance de ce langage n'était pas seulement produite par l'exaltation d'esprit dans laquelle se trouvait alors Nestorius. Il comptait sur l'appui de l'empereur, qui ne l'abandonna en effet qu'au dernier moment. De plus, il se promettait par son crédit et ses intrigues de recruter un grand nombre d'adhérents au sein du futur concile. Déjà il s'était assuré du concours de Jean, métropolitain d'Antioche. Élevé depuis cinq ans sur le siége patriarcal de la Syrie, Jean avait vu comme une gloire pour son église la promotion de Nestorius. Il était fort lié avec Théodoret, condisciple et ami lui-même de l'hérésiarque. Nestorius n'eut pas de peine à leur persuader à tous deux que saint Cyrille, renouvelant les projets ambitieux de Théophile son oncle, aspirait à la domination religieuse de l'Orient. Théodoret, dont le siége épiscopal de Cyr ne satisfaisait qu'à demi les prétentions, trouva une occasion fort naturelle d'appeler sur sa personne l'attention publique. Il prit ouvertement la défense de Nestorius et publia une réfutation des douze anathématismes de saint Cyrille les taxant d'apollinarisme

et leur opposant autant de propositions erronées, dans lesquelles il niait la maternité divine de la sainte Vierge, l'union hypostatique des deux natures, et l'unité de personne en Jésus-Christ. Cet ouvrage, écrit sous l'impression d'un déplorable préjugé, était franchement hérétique. Théodoret devait le rétracter plus tard. Mais, en ce moment, livré à toute l'ardeur de la controverse, il n'en aperçut pas les erreurs, et il l'adressa sous forme de lettre aux « solitaires de l'Osroène, de l'Euphratésie, de Syrie, de Phénicie et de Cilicie [1]. » C'était reprendre en sous-œuvre et pour la combattre l'encyclique fameuse de saint Cyrille aux monastères égyptiens. L'écrit de Théodoret était précédé, en guise de préface, d'une lettre au métropolitain Jean d'Antioche, qui assumait ainsi une certaine part de responsabilité dans l'œuvre de son suffragant [2]. Plus réservé toutefois, parce qu'il était plus en vue et qu'il nourrissait des projets plus vastes, Jean d'Antioche ne rompit le silence que pour adresser à Nestorius des conseils amphibologiques, conçus en termes assez respectueux vis-à-vis du pape et assez indulgents envers l'hérésiarque pour que des deux côtés aucun n'eût sujet de se plaindre [3]. Ces sortes d'habiletés ne trompent que ceux qui les emploient. Jean d'Antioche devait bientôt en faire la triste expérience. Quoi qu'il en soit, Nestorius comptait sur son dévouement; il s'applaudissait du secours vraiment inespéré que l'écrit de Théodoret apportait à sa cause. Il était en droit désormais de soutenir au point de vue dogmatique une opinion que l'évêque de Cyr ne craignait pas d'embrasser ouvertement. Aussi il s'empressa de rédiger douze anathématismes qu'il opposa à ceux de saint Cyrille [4]. Ces triomphes furent les derniers que la Providence permit à son orgueil. Il en jouit avec son insolence ordinaire, et dans deux sermons que nous avons encore, il épancha au sein de ses auditeurs l'allégresse qui débordait de son âme (13 et 14 dé-

Theodoret., *Epist.* CLI; *Patr. græc.*, tom. LXXXIII, col. 1416. — [2] Id., *Epist.* CIV, col. 1413.

[3] La lettre de Jean d'Antioche est reproduite en entier, Labbe, *Coll., Concil.*, tom. III, col. 387. — [4] Nestor., *Blasphemiarum capitula* XII; *Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 910.

cembre 430 [1]). Cinq jours après, le XIII des calendes de décembre (19 décembre 430), Théodose le Jeune signait la lettre impériale, ou, comme on disait en style byzantin, le θεῖον γράμμα, qui convoquait tous les évêques du monde à Éphèse pour le jour de la Pentecôte de l'année suivante (7 juin 431). Nestorius avait dicté aux chanceliers impériaux quelques phrases de ce document, que nous avons encore et qui est intéressant à plus d'un titre. Il était rédigé au nom des « empereurs césars, Théodose et Valentinien, vainqueurs, triomphateurs, très-grands, très-augustes. » L'association des deux souverains d'Occident et d'Orient, telle que nous la lisons dans l'unique exemplaire qui nous ait été conservé et qui porte l'adresse de saint Cyrille, prouve évidemment que l'indiction du concile avait été concertée entre les deux cours de Byzance et de Ravenne. Dès lors le pape Célestin avait été consulté sur cette grande mesure. Et ce n'est pas seulement par hypothèse que nous raisonnons ainsi, puisque nous avons encore l'instruction officielle que le souverain pontife remit à ses légats, à leur départ pour Éphèse. Nous la reproduirons plus loin. La lettre de Théodose le Jeune commençait en ces termes : « Entre la religion chrétienne et l'empire romain, il y a une relation étroite. Les progrès de la première assurent la prospérité du second. La religion apprend à bien vivre, l'empire ne peut être florissant que par la vertu. En nous confiant le gouvernement du monde, le Seigneur a voulu ménager à nos sujets une autorité tutélaire qui les maintînt dans la piété et la justice. C'est là notre rôle ; nous sommes les ministres de la Providence pour la sécurité de l'État. » Cette profession de foi paraîtra sans doute fort surannée aux esprits modernes qui rêvent la séparation absolue de l'État et de l'Église. Mais nous avons déjà dit que les empereurs du v[e] siècle ne goûtaient nullement cette théorie. « Notre préoccupation capitale, ajoutait Théodose, est d'assurer à l'Église une situation digne de la majesté de Dieu et de la splendeur de notre époque. Nous avons à cœur de la voir florissante et paisible, gouvernée en paix par des évêques et des

[1] Nestor., *Serm.* XII et XIII ; *Patr. lat.*, tom. XLVIII, col. 848-864.

clercs irréprochables. » Ce dernier mot était une allusion indirecte aux accusations portées contre saint Cyrille. « Pour obtenir ce résultat, continuait l'empereur, nous invitons votre piété, ainsi que les autres métropolitains et les évêques qu'ils voudront choisir, à se rendre pour la fête de la Pentecôte prochaine à Éphèse. Là, on portera un jugement canonique sur les discussions élevées naguère, et l'on corrigera les désordres qui se sont produits au détriment de la véritable piété et de l'utilité publique [1]. » Cette dernière phrase était encore à l'adresse de saint Cyrille, et relevait toutes les espérances de Nestorius.

Un scandale à Constantinople.

32. « Sur ces entrefaites, dit l'historien Socrate, un crime épouvantable fut commis dans la grande basilique de Constantinople. Il y avait à la cour un officier goth dont la cruauté était proverbiale. Un jour, ses esclaves, fuyant la colère de leur maître, vinrent se réfugier près de l'autel. Ils avaient à la main des épées nues. On les pria de s'écarter pour qu'on pût célébrer les divins mystères. Mais ils ne voulurent rien entendre et durant plusieurs jours ils gardèrent cette attitude, menaçant de mort quiconque voudrait les approcher. Enfin, après avoir tué un clerc et en avoir blessé un autre grièvement, ils se suicidèrent tous. Cette tragédie fit une impression immense. On disait que la profanation dont le sanctuaire venait d'être le théâtre présageait des catastrophes. L'événement justifia la prévision et la chute de Nestorius suivit de près [2]. »

§ III. Concile d'Éphèse, IIIe œcuménique (431).

[illegible]ats du [illegible]. Leurs [illegible]uctions.

33. Bien que tous les métropolitains du monde eussent été en général convoqués dans la lettre de Théodose le Jeune, il était évident que les orientaux seuls pouvaient avoir le temps d'arriver à Éphèse pour l'époque fixée. La Pâque de l'an 431 tombait le 19 avril. D'après les lois canoniques alors en vigueur, les évêques ne pouvaient sortir de leurs diocèses qu'après l'octave de cette fête, c'est-à-dire au plus tôt le 27 du même mois. De là au 7 juin, fête de la

[1] *Sacra imperatoria Theodosii junior;* Labbe, *Col. Conc.*, t. III, pag. 436, passim. — [2] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXXIII.

Pentecôte, indiquée pour l'ouverture du concile, on n'avait plus qu'un intervalle de quarante et un jours. Dans un délai tellement restreint, il eût été matériellement impossible aux évêques de la Grande-Bretagne, des Gaules, de Germanie, d'Espagne et de la haute Italie, d'achever avec les moyens de locomotion dont on disposait alors un si long voyage. Aussi n'avait-on nullement compté sur eux. Le choix de la ville d'Éphèse fut surtout déterminé par la pensée de faciliter la réunion des évêques orientaux. Sa position intermédiaire sur le littoral de l'Asie-Mineure, à une distance presqu'égale de Constantinople et d'Antioche, permettait aux navires d'Italie, de Carthage, d'Égypte et de Phénicie d'y aborder commodément, et abrégeait la route pour ceux des évêques qui auraient à s'y rendre par terre. Une autre considération, qui avait aussi son importance, se tirait de la richesse de la ville et de la fertilité de son territoire. Pour une assemblée de ce genre, il eût été impossible de rien désirer de mieux. Éphèse n'avait point encore été bouleversée par les tremblements de terre, qui plus tard, en ruinant la ville, ont frappé le sol même de stérilité. Elle pouvait donc abondamment pourvoir aux nécessités d'une réunion si importante et si nombreuse. Mais au-dessus de ces raisons tirées de l'ordre naturel et dont se préoccupait la prévoyance humaine, Dieu voulait ménager à l'église fondée par l'apôtre saint Jean le glorieux privilége de voir proclamer dans son sein le dogme de la maternité divine de Marie. Le pape saint Célestin I félicita l'empereur Théodose. « Si je ne puis être présent en personne à Éphèse, lui écrivait-il, j'y serai du moins par mes légats. Au nom du grand Dieu qui doit nous juger, je supplie votre piété impériale de ne point conserver son appui à ceux qui osent rabaisser la puissance et la majesté du Seigneur au niveau des lumières de leur faible raison. Ils compromettent la foi et troublent la paix de l'Église. C'est travailler au progrès de votre empire que d'étouffer leurs erreurs et d'apaiser l'agitation qu'ils ont causée [1]. » Cette admonition toute apostolique avait visiblement pour but d'éclairer l'esprit de Théodose le Jeune et de le faire revenir de

[1] S. Cœlestin. *Epist.* XIX; *Patr. lat.*, tom. L, col. 511.

ses aveugles sympathies en faveur de Nestorius. Ce dernier le comprit. Pour affaiblir l'impression de la lettre pontificale, il affecta de dire que le pape était un vieillard absolument incapable de rien entendre aux controverses théologiques et au véritable état de la question. Ce procédé à l'usage de tous les hérétiques passés, présents et futurs, réussit pour le moment à la cour de Byzance. Nestorius y conserva tout son crédit. Cependant le pape mandait à saint Cyrille qu'il lui continuait ses fonctions de délégué apostolique, tout en lui enjoignant de surseoir à la condamnation définitive de l'hérésiarque jusqu'à ce que le concile eût prononcé, et en lui recommandant de recevoir sa rétractation et de le réhabiliter s'il venait à résipiscence [1]. Enfin le VIII des ides de mai, sous le consulat de Bassus et Antiochus (8 mai 431), le souverain pontife faisait partir pour Éphèse trois légats spéciaux, Arcadius évêque de Vérone, Projectus évêque de Forum Cornelii (Imola) et Philippe, prêtre de l'église romaine du titre des Apôtres. Les instructions écrites qu'il leur donna et que nous avons encore étaient conçues en ces termes : « Lorsque votre charité sera arrivée heureusement, ainsi que nous l'espérons et le croyons de la miséricorde divine, au terme du voyage, vous prendrez en toutes choses conseil de notre frère et coévêque Cyrille, vous n'agirez que d'après sa volonté vous associant à lui pour maintenir inviolable l'autorité du siége apostolique. Dans les discussions auxquelles vous assisterez au sein de l'assemblée, n'oubliez pas que vous êtes juges des sentiments qui seront exposés et que nul n'est le juge des vôtres. Si vous n'arrivez à Éphèse qu'après le concile terminé et quand les évêques auront déjà repris le chemin de leurs diocèses, informez-vous avec soin de l'ordre qui aura été suivi, du résultat de la sentence, et si tout s'est passé conformément aux règles de la foi catholique. Il se pourrait que, le concile terminé, notre frère Cyrille se fût rendu à Constantinople. Dans ce cas, vous iriez l'y rejoindre et vous remettriez à l'empereur d'Orient les lettres dont nous vous chargeons pour lui. Si au contraire vous arrivez avant la fin du

[1] S. Cœlestin., *Epist.* XVI; tom. cit., col. 501.

concile et que vous ayiez à y prendre part, vous vous inspirerez des circonstances elles-mêmes et des conseils de notre frère Cyrille pour tout ce qu'il y aurait à faire [1]. »

Le comte Candidien représentant impérial au concile. Ses instructions.

34. Nestorius arriva le premier à Éphèse. « Il y parut, dit l'historien Socrate, avec une suite nombreuse de laïques de toute condition, qui lui faisaient escorte [2]. » Le comte Irénée, l'un des officiers les plus considérables de la cour, avait voulu l'accompagner par pure amitié et sans aucune mission officielle. L'empereur ne jugea point à propos, comme autrefois Constantin le Grand, d'assister en personne au concile. Saint Isidore de Péluse le lui avait cependant conseillé, dans une lettre aussi ferme que respectueuse. « Si vous preniez le temps de vous rendre aux délibérations d'Éphèse, lui mandait-il, je serais pleinement rassuré. Votre présence ferait taire les ennemis de la foi. En tout cas, votre piété impériale pourrait prévenir bien des désordres si elle daignait enjoindre aux ministres qui la représenteront de ne s'immiscer sous aucun prétexte dans les questions dogmatiques. Autrement les perturbateurs s'appuieront de leur autorité, qui sera la vôtre, pour leurs perfides manœuvres, autrement nous auront le triste spectacle de l'empire en lutte avec Dieu. Au reste l'Église de Jésus-Christ est fondée sur la pierre immuable, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais [3]. » Les prophétiques avertissements du solitaire n'eurent pas le succès qu'il s'en était promis. Théodose le Jeune, toujours aveuglé par sa prévention, choisit pour son représentant à Ephèse l'un des plus intimes amis de Nestorius, le *comes domesticorum* Candidien. Il est vrai que, dans la lettre officielle adressée au concile, l'empereur tenait ostensiblement un langage conforme aux vœux de saint Isidore. « En chargeant, disait-il, le préclarissime comte des domestiques de se rendre à votre saint synode, je lui ai prescrit de ne s'immiscer d'aucune sorte dans les questions de dogme, ni dans les controverses tou-

[1] S. Cœlestin., *Commonitorium episcop. et presbyter. euntibus ad concilium*; tom. cit., col. 503. — [2] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXXIV; *Patr. græc.*, tom. LXVII, col. 813. — [3] S. Isidor. Pelus., lib. I, *Epist.* CCCXI; *Patr. græc.*, tom. LXXVIII, col. 362.

chant la foi. Cela n'appartient qu'aux évêques; un laïque qui aurait cette audace serait un sacrilége. Mais je l'ai chargé d'écarter d'Éphèse les moines et les séculiers qui s'y rendent en foule, et qui y viendront encore, attirés par la curiosité et l'attrait de ce grand spectacle. Il importe que la majesté de vos délibérations et leur tranquillité même ne soit pas troublée par une multitude indiscrète et tumultueuse. Candidien devra veiller en outre à ce que la discussion ne dégénère pas en rivalités de personnes ou de partis. Il lui est expressément défendu de laisser un évêque sortir d'Éphèse sous aucun prétexte, soit pour retourner dans son diocèse, soit pour tout autre voyage, même celui qu'il voudrait faire à notre cour impériale, avant que la sentence définitive ait été rendue [1]. Aucune autre affaire ecclésiastique ne pourra être traitée avant la question dogmatique qui fait le principal objet de cette réunion. » L'empereur informait ensuite les pères qu'afin de mieux assurer le calme et la paix des esprits, durant leur séjour à Éphèse, il avait pris des mesures pour que les tribunaux civils s'abstinssent de juger en matière criminelle, se réservant, si besoin était, d'évoquer à Constantinople même les affaires de cette nature qui se présenteraient dans l'intervalle. « Enfin, disait-il en terminant, je tiens à vous prévenir que le très-magnifique comte Irénée n'a reçu de nous aucune mission. C'est uniquement par amitié pour le très-saint Nestorius, évêque de notre illustre capitale, qu'il a voulu l'accompagner à Éphèse [2]. » Cette dernière phrase, si élogieuse à l'endroit de l'hérésiarque, démentait l'impartialité affichée dans le corps de la lettre. Théodose le Jeune venait de dire qu'un laïque ne doit pas s'immiscer dans les controverses de religion, et il préjugeait la sentence ecclésiastique en décernant d'avance un brevet d'éminente sainteté à un évêque accusé d'hérésie. Nous ne savons si les instructions verbales données à Candidien furent conformes à ce programme écrit. Mais nous verrons bientôt comment il remplit son mandat.

[1] Cette précaution de la chancellerie impériale semble avoir été prise contre saint Cyrille, dont on espérait la condamnation. — [2] Theodos., *Sacra ad synodum missa per Candidian.*; Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 442.

Prorogation du concile.

35. Saint Cyrille s'était embarqué aussitôt après les fêtes pascales, avec cinquante évêques d'Égypte. Durant une relâche à l'île de Rhodes, le patriarche écrivait à ses fidèles alexandrins : « Par la grâce et la bonté du Christ Notre Sauveur, nous avons heureusement accompli cette première traversée, et nous pouvons rendre grâces au Dieu qui domine la puissance des mers et calme l'agitation des flots. Absent de corps, je suis toujours au milieu de vous par la pensée. Continuez, bien-aimés fils, à prier le Seigneur, afin qu'il daigne achever son œuvre, dompter les résistances ennemies, apaiser la tempête des passions et rendre la paix à l'Église [1]. » Le navire aborda au port d'Éphèse quelques jours seulement avant la Pentecôte. Le métropolitain de cette ville, Memnon, accueillit saint Cyrille avec les plus grands honneurs. Les partisans de Nestorius lui en firent un crime. Memnon en effet n'avait point agi de la sorte à l'arrivée de l'hérésiarque. Sans le traiter comme un condamné, puisqu'il ne l'était pas encore, il gardait vis-à-vis de lui une attitude de réserve commandée par la situation même. Sa métropole, ou exarchat d'Éphèse, selon l'expression usitée par les grecs, comptait plus de quarante évêques soumis à sa juridiction. Memnon les avait appelés près de lui, et cette nombreuse phalange épiscopale ne dissimulait pas l'horreur que lui causaient les blasphèmes de Nestorius. Cependant le terme du 7 juin, primitivement fixé pour l'ouverture du concile, approchait. On savait que Juvénal patriarche de Jérusalem avec les évêques de la Palestine et de la Phénicie, et Jean patriarche d'Antioche avec ceux de la Syrie, étaient en chemin. Pour leur laisser le temps d'arriver, on recula de seize jours l'époque de la première session, qui fut solennellement prorogée au 22 juin. Ce délai était plus que suffisant. En effet Juvénal, le plus éloigné de ceux qu'on attendait, arriva cinq jours après la Pentecôte. Il n'en fut pas de même de Jean d'Antioche. Des courriers expédiés par lui annonçaient constamment un nouveau retard, causé tantôt par le mauvais état des routes, tantôt par des accidents de

[1] S. Cyrill., *Epist.* XX; *Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 128.

voyage, tantôt par la maladie ou la fatigue de quelques évêques. En réalité, Jean d'Antioche différait à dessein son arrivée, par un calcul d'ambition et de vanité personnelle. Secrètement favorable à Nestorius, il ne voulait point intervenir dans la condamnation de cet hérésiarque, et il se réservait, au cas où cette condamnation serait prononcée sans lui, de procéder ensuite à l'examen de la double accusation dont saint Cyrille était l'objet pour les anathématismes dénoncés par Théodoret, et pour les prétendus excès de pouvoir dont se plaignaient les imposteurs Chérémon et Sophronas. Du reste, Jean d'Antioche n'avait garde de rien laisser transpirer de ces perfides projets. Les lettres qu'il écrivait de chacune de ses haltes étaient toutes adressées à saint Cyrille : elles renfermaient les expressions les plus chaleureuses de respect et d'hommages pour ce patriarche. Cependant les évêques réunis à Éphèse préludaient aux délibérations synodales par des conférences et des entretiens dogmatiques. Ils étaient unanimes à proclamer leur foi à la maternité divine de Marie, à l'union hypostatique des deux natures et à l'unité de personne en Jésus-Christ. Un grand nombre d'entre eux essayèrent de ramener Nestorius à ce sentiment. Acacius de Melitène, dont la piété et la science étaient universellement admirées, s'y employa avec le zèle d'une amitié véritable. Il était lié avec l'orgueilleux patriarche et il voulait le sauver en le tirant de son erreur. Nestorius parut touché de ses exhortations. « Après tout, s'écria-t-il un jour, je ne m'obstinerai pas davantage. Puisqu'on le veut, je dirai que la sainte Vierge est Mère de Dieu (Θεοτόκος), pourvu qu'on m'accorde qu'elle est aussi mère de l'homme (ἀνθρωποτόκος). » Cette parole donna quelque espérance de le voir se convertir enfin à la foi catholique. Mais, le 19 juin, reprenant avec Acacius et d'autres évêques cette importante controverse, il se montra plus intraitable que jamais. « Si vous persistez, dit-il, à soutenir que le Verbe, Fils de Dieu, est la même personne que le Christ, vous serez obligés également, puisque la Trinité est indivisible, d'admettre que le Père et le Saint-Esprit se sont eux-mêmes incarnés. » Les évêques de son parti allèrent encore plus loin. « On a tort, dit l'un d'eux, de flé-

trir les juifs du nom de déicides. Ce n'est pas un Dieu mais un homme qu'ils mirent à mort, en crucifiant Jésus-Christ. » Acacius de Mélitène ne voulut pas en entendre davantage. Il se retira désespéré. Le même jour, Théodote d'Ancyre et quelques autres évêques tentèrent une nouvelle démarche près de Nestorius. « Jésus-Christ est Dieu, lui dirent-ils. Les Écritures sont formelles sur ce point. Par conséquent la Vierge est mère de Dieu, puisqu'elle a enfanté Jésus-Christ. — Non, répondit l'hérésiarque. Jamais je n'appellerai Dieu un enfant que l'on vit naître, qui eut un mois, puis deux mois et qui avait besoin pour vivre du lait de sa mère! Tout est rompu entre nous. Je demeure pur de vos erreurs, et je renonce désormais à votre communion [1]. » On atteignit de la sorte le 21 juin, veille de l'ouverture du concile. Jean d'Antioche n'était pas arrivé. Les évêques présents, au nombre d'environ cent-soixante, se plaignaient amèrement de son retard. Le pape ayant désigné saint Cyrille pour son représentant, on n'avait point à attendre les trois légats spéciaux qu'il envoyait d'Italie. Nous avons vu que leurs instructions avaient été données dans la prévision que le concile pourrait être terminé avant leur arrivée. Enfin, le soir du 21, deux évêques syriens, Alexandre d'Apamée et son homonyme d'Hiérapolis entrèrent à Éphèse, porteurs d'une lettre adressée par Jean d'Antioche à saint Cyrille. Elle était conçue en ces termes : « Au seigneur très-saint et très-religieux collègue Cyrille, Jean, salut dans le Seigneur. Je suis désolé de n'être point encore à Éphèse, où votre sainteté m'attend depuis plusieurs jours. Le désir de vous voir, plus encore que l'importance des négociations pendantes, m'a fait presser mon voyage. Depuis trente jours je suis en route, sans m'accorder personnellement un instant de repos. Mais la maladie de plusieurs des évêques qui m'accompagnent, le mauvais état des chemins, le manque de bêtes de somme nous ont causé des retards infinis. Priez Dieu qu'il nous permette de fournir sans encombre les cinq ou six journées de marche qui nous restent encore, et qu'il m'accorde ainsi la joie d'embrasser votre tête sainte et sacrée. »

[1] Labbe, tom. III, passim; Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXXIV.

Ce billet fut lu à tous les évêques réunis à Éphèse; et, comme ils se plaignaient du nouveau retard qu'ils allaient encore avoir à subir : « Non, non, s'écrièrent les deux envoyés. Jean d'Antioche nous a chargés expressément de vous dire de ne plus différer l'ouverture du concile. Le vœu de l'empereur est formel; n'attendez pas davantage, et demain commencez la première session. » On leur fit répéter plusieurs fois cette parole; ils attestèrent par serment que le patriarche leur avait très-réellement donné ce message. En conséquence, il fut résolu que la première session aurait lieu le lendemain. Nestorius protesta contre cette décision, et le comte Candidien écrivit aux pères pour leur défendre, au nom de l'empereur, d'ouvrir le concile avant l'arrivée de Jean d'Antioche. Il ne fut tenu aucun compte de cette inhibition tyrannique, et l'on passa outre.

Première session. Nestorius refuse de comparaître.

36. « Le x des calendes de juillet, sous le consulat XIII[e] de Flavius Théodose et III[e] de Valentinien, empereurs augustes (22 juin 431), disent les actes, le saint concile s'est réuni à Éphèse, et les très-saints et vénérables évêques, au nombre de cent-soixante, ont siégé dans la basilique de Sainte-Marie, sous la présidence de Cyrille d'Alexandrie tenant la place du très-saint et très-vénérable pontife de l'église de Rome, Célestin [1]. Le diacre de Carthage, Bessula, prit séance, comme représentant de l'église d'Afrique. Pierre, prêtre d'Alexandrie et primicier des notaires, dit : Depuis que le révérendissime Nestorius a été promu au siége de Constantinople, des nouveautés se sont produites, qui ont scandalisé les fidèles de cette église. Le très-pieux évêque d'Alexandrie, Cyrille, en ayant été informé, lui adressa une première puis une seconde lettre monitoire, remplies toutes deux de témoignages de déférence et de respect pour sa personne. Nestorius refusa d'y obtempérer. Cyrille prit le parti d'en référer à Rome, et il chargea son diacre Possidonius de remettre la correspondance échangée entre eux aux mains du très-pieux Célestin, évêque de l'église romaine. Célestin porta sur cette affaire un jugement qu'il notifia à Cyrille. Depuis lors, la puissance impériale, de concert avec l'autorité religieuse, a convoqué un synode à

[1] Κυρίλλου Ἀλεξανδρείας, διέποντος καὶ τὸν τόπον τοῦ ἁγιωτάτου καὶ ὁσιωτάτου ἀρχιεπισκόπου τῶν Ῥωμαίων Ἐκκλησίας Κελεστίνου. (Labb., tom. III, p. 446.)

Éphèse [1]. Nous croyons devoir vous donner avis que nous avons entre les mains tous les documents dont il s'agit, prêts à en faire lecture, si votre piété le juge convenable. — Juvénal, évêque de Jérusalem, prit la parole et dit : Qu'on lise d'abord la lettre adressée par les très-pieux empereurs à tous les métropolitains. — Le prêtre d'Alexandrie, Pierre, fit cette lecture. Après quoi, Firmus évêque de Césarée dit : Je prie le très-saint et révérendissime Memnon, évêque de cette cité d'Éphèse, de vouloir bien spécifier exactement le nombre de jours qui se sont écoulés depuis notre arrivée en sa ville épiscopale. — Memnon répondit : Seize jours se sont écoulés, depuis le terme indiqué par la lettre impériale pour l'ouverture du concile. — Cyrille dit alors : Le saint et sacré concile n'a été différé si longtemps que pour attendre les évêques de Syrie. Ce retard a déjà entraîné de funestes conséquences : nous avons eu la douleur de voir mourir quelques-uns de nos frères dans l'épiscopat ; d'autres en grand nombre sont tombés malades. Il nous faut donc, sans plus de délai, procéder à l'examen des matières dogmatiques, et, selon la teneur des décrets impériaux, pourvoir, dans l'intérêt de toutes les églises du monde, à la définition des vérités de la foi. — Théodote évêque d'Ancyre se leva et dit : Il conviendrait avant tout de mander le révérendissime Nestorius, afin qu'il assiste aux actes synodaux et que la décision à intervenir soit prise en présence de tous et d'un consentement unanime. — Alors Hermogénès évêque des Rhinocoruri [2], Athanase de Paralia [3], Pierre des Paremboli [4], et Paul de Lampa [5] se levèrent et rendirent successivement témoignage en ces termes : Hier, par l'ordre de votre piété, nous sommes allés trouver le révérendissime Nestorius pour l'inviter à assister à cette session. J'y

[1] Ces expressions sont importantes pour établir que la convocation du concile d'Éphèse avait été concertée entre l'empereur et le pape. Ἐπεὶ οὖν ἐκ βασιλικοῦ καὶ θεοφιλοῦς νεύματος ἡ ἁγία ὑμῶν συγκεκρότηται σύνοδος ἐνταυθα. (Labbe, tom. III, col. 451.)

[2] Rhinocoruræ, dans l'Augustitamnique Ire d'Égypte, aujourd'hui Farma. — [3] Paralia, dans l'Égypte IIe, à l'embouchure de la quatrième branche du Nil. — [4] *Parembolæ*, ou *Castrum Saracenorum*, dans l'Arabie Pétrée. — [5] Lampa en Crète.

réfléchirai, nous dit-il, et j'irai, si je le juge à propos. Il avait avec lui six ou sept évêques qui nous tinrent le même langage. — Flavien évêque de Philippes fit cette proposition : On pourrait déléguer de nouveau quelques-uns des très-religieux évêques, pour lui notifier l'ouverture du saint concile et lui mander de s'y rendre. — Cet avis fut agréé. On désigna pour cette mission Theodulus évêque d'Elusa en Palestine, Anderius de Cherronèse en Crète, Theopemptus évêque de Cabasa en Égypte. Epaphrodite, lecteur et notaire du très-pieux Hellanicus évêque de Rhodes, leur fut adjoint comme secrétaire. Le concile leur remit une lettre pour le révérendissime Nestorius. Elle était ainsi conçue : Votre piété a été informée hier de l'ouverture de cette assemblée sainte et catholique. Vous n'auriez pas dû négliger d'y assister. Cependant, affligés de votre absence, nous vous prions de nouveau de vouloir bien vous y rendre. L'intérêt de l'Église et celui de la foi demandent une décision solennelle ; de plus, vous connaissez à ce sujet les vœux des augustes empereurs. — Après s'être acquittés de leur message, les députés revinrent et rendirent compte de leur mission en ces termes : Nous avons trouvé la maison du révérendissime Nestorius entourée de soldats en armes. Ayant demandé qu'on le prévînt de notre visite, il nous fut répondu qu'il *reposait* (ἰδιάζει καὶ ἀναπαύεται), et qu'il avait donné ordre de ne laisser entrer personne chez lui. Nous insistâmes en disant que nous étions délégués par le saint concile, et que nous ne nous retirerions pas sans avoir reçu de lui une réponse. En ce moment, ses clercs vinrent à nous et nous répétèrent la même chose que les soldats. Nous fîmes de nouvelles instances. Alors se présenta le tribun Florentius, de la suite du très-magnifique comte Candidien. Attendez, nous dit-il, vous allez avoir une réponse. Quelques instants après il revint, accompagné d'un des clercs de Nestorius, et nous dit : Je n'ai pu pénétrer jusqu'au révérendissime patriarche, mais on m'a transmis sa réponse. Il se rendra parmi vous lorsque tous les évêques seront arrivés. Voilà la déclaration qu'il ordonne de faire à votre piété. Nous prîmes alors à témoins le tribun Florentius, les soldats et les clercs qui se trouvaient là, et nous quittâmes cette maison. — Après cette déposition, l'évêque de

Philippes, Flavien reprit : Nous ne devons omettre aucune des formalités canoniques. Hier, le révérendissime Nestorius a reçu une première citation ; aujourd'hui une seconde vient de lui être adressée. Il n'a tenu compte ni de l'une ni de l'autre. Il convient de lui en faire une troisième. — Les pères adoptèrent cet avis. Anysius évêque de Thèbes dans l'Hellade, Domnus d'Opuntium [1], Jean d'Hephœstia dans l'Augustamnique [2], et Daniel de Darna en Lybie, avec Anysius notaire et lecteur de Firmus, évêque de Cappadoce, furent choisis pour cette nouvelle mission. Le concile leur remit à l'adresse de Nestorius une lettre plus pressante encore que la première. Au retour, ils dirent : En arrivant à la demeure de Nestorius, nous trouvâmes le vestibule rempli d'une foule de soldats armés. Sur notre demande d'être introduits près du révérendissime évêque de Constantinople, on ne daigna pas nous répondre. Nous priâmes du moins qu'on voulût lui faire savoir que nous venions lui faire une troisième citation, de la part du saint concile. Les soldats se jetèrent sur nous et nous repoussèrent violemment. Nous fîmes observer que quatre évêques désarmés n'étaient point à craindre, que nous n'avions aucune intention malveillante et que nous demandions seulement une réponse. Après avoir ainsi parlé, et longtemps attendu à la porte, les soldats nous dirent : Vous pouvez rester là jusqu'à demain, s'il vous convient ainsi. Quant à nous, on nous a placés dans ce vestibule pour en garder l'entrée, avec ordre de repousser tous ceux qui se présenteraient de la part du concile. — Après cette déposition, Juvénal, évêque de Jérusalem, dit : Les règles canoniques ne prescrivent que trois citations obligatoires. Cependant nous aurions été disposés à en adresser une quatrième au révérendissime Nestorius. Mais il fait garder sa demeure par des troupes armées qui en défendent l'accès. Cette attitude ne laisse que trop deviner ses mauvais desseins. Il ne nous reste plus qu'à procéder en paix à l'examen des matières dogmatiques. Qu'on récite donc le symbole de la foi, dressé par les trois cent dix-huit pères de Nicée, afin que

[1] *Opuntium, Opuntis*, dans la Locride, évêché suffragant de Corinthe. — [2] Basse Égypte.

les doctrines conformes à cette règle immuable soient approuvées, et celles qui s'en écartent frappées d'anathème [1]. »

Condamnation et déposition de Nestorius.

37. « Lecture fut faite du symbole de Nicée. Ensuite le primicier des notaires, Pierre d'Alexandrie, prit la parole. Nous avons entre les mains, dit-il, la lettre dogmatique adressée par le très-pieux archevêque Cyrille au révérendissime Nestorius, pour lui démontrer ses erreurs et l'exhorter à les rétracter. Si votre sainteté l'ordonne, j'en ferai lecture. — Les pères approuvèrent cette proposition, et la lecture fut faite [2]. Après quoi, l'évêque d'Alexandrie, Cyrille, prit la parole en ces termes : « Le saint et œcuménique concile vient d'entendre l'exposé de la doctrine adressée par moi au révérendissime Nestorius. J'ai la confiance de ne m'être en rien écarté des lignes de l'orthodoxie ni des règles du symbole de Nicée. Je prie votre sainteté de déclarer si elle en juge ainsi. — Chacun des pères se leva ensuite tour à tour, et déclara que la lettre de saint Cyrille était l'expression exacte de la foi catholique. Palladius, évêque d'Amasée, dit ensuite : Il convient maintenant de prendre connaissance de la réponse faite au patriarche d'Alexandrie par le révérendissime Nestorius, afin de savoir si elle est également conforme à la foi des pères de Nicée. — Le primicier des notaires en donna lecture [3] : puis Cyrille demanda que les évêques voulussent bien déclarer leur sentiment. Chacun d'eux le fit tour à tour : à l'unanimité ils proclamèrent que la lettre de Nestorius était un tissu d'impiétés et de blasphèmes. Tous ensemble élevant la voix ils s'écrièrent : La foi catholique et le saint concile anathématisent Nestorius, sa lettre et la doctrine qu'elle renferme ! Anathème à l'hérétique ! Nous l'anathématisons tous ! Quiconque communique avec Nestorius est anathème ! — Juvénal, évêque de Jérusalem, dit : Qu'on lise les lettres dogmatiques du très-saint et très-vénérable pontife de l'église

[1] Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 445-466.

[2] Cette lettre, dont nous avons reproduit plus haut quelques fragments, est la seconde de celles que saint Cyrille adressa à Nestorius. Elle porte le n° 4 parmi les *Épîtres* du grand docteur. Cf. *Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 44-57.

[3] Voir cette lettre de Nestorius, *Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 49-57.

romaine, Célestin. — Le primicier en donna lecture, et ajouta : Outre ces rescrits du très-bienheureux pape Célestin, le concile d'Égypte fit remettre à Nestorius une lettre synodale rédigée par le très-pieux Cyrille et également conforme à la doctrine du pontife de Rome. Si votre piété le juge à propos, j'en ferai aussi lecture. — La lettre synodale fut lue [1], et le primicier dit ensuite : Le synode d'Alexandrie avait chargé les pieux évêques Theopemptus, Daniel, Potamon et Comarius de porter ces documents au révérendissime Nestorius. Ils sont ici ; le concile peut apprendre de leur bouche le résultat de leur démarche. — Les quatre évêques furent priés de faire cette déposition. Arrivés à Constantinople, dirent-ils, nous nous rendîmes, un dimanche, pendant la synaxe, dans la basilique de Sainte-Sophie, et en présence du clergé et du peuple nous présentâmes à Nestorius les lettres dont nous étions chargés pour lui. Revenez demain me trouver en particulier, nous dit-il. Le lendemain, les portes du palais épiscopal nous furent fermées. Nestorius nous fit congédier, sans même nous honorer d'une réponse. Le soir, dans un sermon solennel, il renouvela ses blasphèmes, et il a persévéré jusqu'à ce jour dans cette voie. — Fidus, évêque de Joppé, dit : Quant à ce qui regarde les sentiments actuels de Nestorius, les vénérables Acacius de Mélitène et Théodote d'Ancyre pourraient éclairer la religion du concile. Nous les prions donc, et au besoin nous les adjurons, par les saints Évangiles déposés sous nos yeux [2], de faire connaître les paroles qu'ils ont recueillies de la bouche même de Nestorius, dans la conférence qu'ils ont eue avec lui il y a trois jours. — Cyrille, évêque d'Alexandrie appuya la proposition en ces termes : Il s'agit ici de la question la plus grave, puisqu'elle intéresse la foi chrétienne. Je me joins donc au très-pieux évêque Fidus, pour supplier les révérendissimes Théodote et Acacius de nous déclarer

[1] Cette lettre contenait les douze anathématismes de saint Cyrille contre la doctrine nestorienne. Le concile les ayant entendus sans y faire d'observation les adopta indirectement et les couvrit de son autorité dogmatique.

[2] Καὶ ὁρκίζομεν κατὰ τῶν προκειμένων ἁγίων Ἐυαγγελίων. (Labbe, *Concil.*, t. III, col. 503.) Ces paroles prouvent que le texte des saints Évangiles avait été déposé, selon l'usage, au milieu du sanctuaire de la basilique, au centre de l'espace occupé par les siéges des évêques.

sous la foi du serment, s'ils le jugent à propos (car leur simple parole nous suffirait), la nature des propos qu'ils ont entendu tenir à Nestorius dans cette ville d'Éphèse. — Théodote d'Ancyre prit le premier la parole et dit : Je suis l'ami de Nestorius, et c'est avec douleur que je fais cette déposition : mais je suis incapable de sacrifier les intérêts de la foi à ceux de l'amitié. Il me faut donc, quoi qu'il m'en coûte, exposer simplement les faits. Les sentiments de Nestorius sont assez connus par la lettre qu'on vient de lire à votre piété. Deux jours après mon arrivée à Éphèse, dans un entretien que nous eûmes ensemble, il me dit que jamais il ne reconnaîtrait qu'un enfant de deux ou trois mois ait pu être Dieu. — Acacius de Mélitène déposa à son tour : La foi catholique, dit-il, et l'intérêt de la religion doivent l'emporter sur toutes les affections humaines. Moi aussi j'aime Nestorius; j'ai pour lui une affection sincère et profonde. J'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour le tirer de son erreur. A peine arrivé en cette ville, j'eus avec lui une première conférence, où il ne me laissa que trop entrevoir son penchant à l'hérésie. Mes efforts pour le faire revenir à de meilleurs sentiments furent inutiles. De peur de l'aigrir par une controverse trop fréquente, je laissai s'écouler dix ou douze jours avant de reprendre notre entretien. Mais je le trouvai encore plus obstiné. Aux arguments que j'essayais de faire valoir, il me répondit par ce dilemme aussi absurde qu'impie : Ou il vous faut renoncer à dire que le Fils unique de Dieu est une même personne avec le Christ; ou il vous faut reconnaître que le Père et le Saint-Esprit se sont incarnés simultanément avec le Verbe, en sorte que Jésus-Christ est à lui seul la Trinité tout entière. La discussion s'engagea sur ce terrain, et l'un des évêques qui l'accompagnaient, pressant encore davantage les conséquences de ce faux système, s'oublia jusqu'à dire : Le Fils qui a souffert la mort sur la croix n'était pas la même personne que le Verbe. Un autre ajouta : Les Juifs n'ont pas crucifié un Dieu, mais un homme! Après ce blasphème, je les saluai tous et me retirai. — En entendant cette double déposition, l'évêque de Philippes Flavien dit : Le témoignage de nos très-pieux et vénérables frères Acacius et Théodote ne laisse

malheureusement aucun doute sur les dispositions actuelles de Nestorius. Je demande qu'on nous lise les textes des saints pères relatifs au dogme contesté. — Le primicier dit : Nous avons ici les *codex* des très-saints et bienheureux pères et docteurs de l'Église, évêques, prêtres, martyrs, confesseurs. Un extrait de leurs ouvrages a été rédigé en quelques chapitres. Si le saint concile l'ordonne, il en sera fait lecture. — Flavien, évêque de Philippes, reprit : Qu'on lise ces passages, et qu'ils soient insérés dans les actes de cette présente session. — On lut donc les textes de saint Pierre d'Alexandrie, de saint Athanase, des papes saint Jules et saint Félix, de saint Cyprien, de saint Ambroise, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Basile, de saint Grégoire de Nysse, de saint Atticus et de saint Amphiloque. Tous ces pères et docteurs professaient l'unité de personne dans le Verbe incarné, la divinité du Christ, et par conséquent la maternité divine de la sainte Vierge. Le primicier des notaires dit ensuite : Nous avons entre les mains les homélies, commentaires et traités théologiques du révérendissime Nestorius. Un extrait relatif au dogme contesté en a été dressé avec soin. Si le saint concile le juge à propos, nous en ferons lecture. — Qu'on lise, dirent tous les évêques. — On lut alors dix-neuf passages des livres de Nestorius [1]. Après cette lecture, l'évêque Flavien s'écria : Tels sont donc les horribles blasphèmes de Nestorius ! Grâce à Dieu, c'est pour la première et la dernière fois qu'ils auront souillé nos oreilles. Qu'on les insère toutefois dans les actes, à la honte éternelle de leur auteur. — Le primicier dit alors : Le révérendissime et très-pieux évêque métropolitain de Carthage, Capreolus, nous a fait remettre par le diacre Bessula une lettre adressée au saint concile. Si votre piété l'ordonne je la lirai d'abord dans le texte latin, puis dans la traduction grecque qui en a été préparée. — Cette lecture fut ordonnée. Vénérables frères, disait Capreolus, quelle joie pour les évêques d'Afrique, s'il leur eût été donné de se réunir à vous pour le saint

[1] Les extraits de Nestorius, ainsi que les textes des saints pères lus précédemment, sont tous reproduits *in extenso* dans les Actes. Cf. Labbe, tom. III, col. 508-530.

et sacré concile! Nous ne pouvons, hélas! que vous faire parvenir, avec nos excuses, le cri de nos lamentations et de nos douleurs. Les lettres de notre auguste fils, le très-pieux empereur Théodose, étaient adressées à notre frère de bienheureuse mémoire et coévêque Augustin, dont la présence était surtout réclamée à Éphèse, en cette circonstance solennelle. Mais ce grand homme avait cessé de vivre, quand le message impérial nous est parvenu. Je pris la liberté d'ouvrir respectueusement la lettre, bien que la suscription portât le nom du vénérable Augustin, puis j'essayai de convoquer les évêques en synode pour leur annoncer l'indiction de votre saint concile et choisir les délégués qui pourraient s'y rendre. Ce projet échoua malheureusement. L'invasion a coupé les routes; les provinces sont occupées par des nuées de ravisseurs; les populations ont été massacrées. Heureux ceux qui ont pu échapper par l'exil au fer de l'ennemi! Aussi loin que le regard puisse s'étendre, les cités et les campagnes africaines présentent le spectacle de la désolation et de la mort. Au milieu d'un désastre qui n'a jamais eu son pareil, j'ai voulu du moins, pour témoigner à la fois ma vénération à l'égard de votre piété et mon respect pour les règles canoniques, députer près de vous, vénérables frères, le diacre Bessula, qui vous remettra ce message. Je supplie votre sainteté d'agir courageusement, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, pour le maintien de la foi catholique et la répression des audacieux sectaires que l'autorité du siége apostolique et la sentence de deux conciles ont déjà frappés [1]. Quand il s'agit des dogmes de notre religion sainte, c'est dans la tradition antique de nos pères qu'il faut les chercher, et non dans les élucubrations individuelles d'un novateur. La vérité s'est transmise, depuis les origines de l'Église jusqu'à nous, par ce canal toujours pur, toujours intègre, dans sa simplicité apostolique et son indéfectible autorité. — Après la lecture de ce document, l'évêque d'Alexandrie Cyrille s'exprima ainsi : Vous venez d'entendre les nobles paroles du révérendissime et très-pieux

[1] On se rappelle que le concile de Rome présidé par le pape saint Célestin, et celui d'Alexandrie par saint Cyrille, avaient déjà prononcé l'anathème contre l'hérésie de Nestorius.

métropolitain de Carthage, Capreolus. Sa lettre sera insérée dans les actes. La doctrine qu'elle renferme est digne d'un évêque catholique. Il repousse et flétrit les nouveautés impies et sacriléges; il veut le maintien des dogmes traditionnels. — Nous le voulons comme lui! s'écrièrent les pères d'une voix unanime. C'est notre foi! C'est notre vœu le plus ardent! — Le saint concile rédigea ensuite la sentence de déposition contre Nestorius. Elle était conçue en ces termes : A ses impiétés précédentes, Nestorius en a ajouté de nouvelles. Il a refusé d'obéir à notre citation, et de recevoir les révérendissimes évêques, chargés par nous de la lui transmettre. Nous n'avons donc pu l'interroger personnellement. Mais nous avons examiné les propositions sacriléges contenues dans ses lettres, commentaires et homélies. Des témoignages authentiques nous ont fourni la preuve qu'il persiste opiniâtrément dans ses erreurs, et qu'il n'a cessé de les enseigner, même depuis son arrivée dans cette ville d'Éphèse. Contraints par les canons et l'autorité des lettres de notre très-saint père et coévêque Célestin évêque de l'Église romaine, il nous faut, les yeux baignés de larmes, prononcer définitivement contre lui une lugubre sentence. Donc, Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il a outragé par ses blasphèmes déclare, par l'organe de ce très-saint concile, Nestorius déposé de la dignité épiscopale, de l'honneur du sacerdoce et de la communion catholique. — Cent quatre-vingt-dix-sept signatures furent apposées au bas de cette sentence [1]. (22 juin 431.) »

Ovations populaires. Discours de S. Cyrille en l'honneur de la Mère de Dieu.

38. « La séance avait duré toute la journée, dit saint Cyrille. La nuit était venue, lorsque les membres de l'assemblée, au nombre d'environ deux cents, purent quitter la basilique de Marie Mère de Dieu. Depuis le point du jour, tout le peuple d'Éphèse n'avait cessé d'entourer l'édifice sacré, attendant le jugement du concile. Aussitôt qu'on eut appris la condamnation de Nestorius, des acclamations unanimes éclatèrent au milieu de la foule. Gloire à Dieu! honneur au saint synode! L'ennemi du Christ est renversé! criaient toutes les voix. Au sortir de l'église, on entoura les évêques, et on les escorta jusqu'à leur demeure avec des flambeaux et des torches. L'allé-

[1] *Acta 1æ sessionis,* Labbe, tom. III, col. 445-548.

gresse éclatait partout; les rues étaient illuminées; les femmes, portant à la main des cassolettes, nous précédaient et brûlaient des parfums sur notre passage. Le Sauveur, dont on avait outragé la divinité, faisait ainsi éclater sa gloire, en cette nuit sainte [1]. » Le lendemain, la sentence de déposition transmise d'abord à Nestorius [2], fut affichée aux portes de la basilique et publiée dans toute la ville. Le concile adressa des lettres synodales à l'empereur Théodose, ainsi qu'au clergé et au peuple de Constantinople, pour leur notifier le jugement définitif. C'est dans la lettre aux fidèles de Byzance que se trouve la phrase mutilée, dont nous avons eu précédemment occasion de parler [3], et qui accrédita l'opinion que la sainte Vierge était morte à Éphèse. « Nous étant réunis, disent les pères, dans cette cité où Jean le *Théologue* [4] et la sainte Vierge Marie mère de Dieu..., nous avons, au nom de la Trinité sainte et d'un consentement unanime, frappé d'anathème les impiétés de Nestorius et déposé cet hérétique de la dignité sacerdotale [5]. » On a cru longtemps que cette lacune devait être suppléée dans le sens que la sainte Vierge et saint Jean l'évangéliste avaient leur tombeau à Éphèse. L'on sait aujourd'hui que la métropole éphésienne possédait deux églises, l'une dédiée à la Mère de Dieu, l'autre à saint Jean l'évangéliste; et c'est à cette particularité que le concile faisait allusion dans le passage maintenant incomplet de ses actes. La phrase inachevée doit être ainsi rétablie : « Nous étant réunis dans cette cité où Jean le *Théologue* et la sainte Vierge mère de Dieu *ont leur temple*, etc. » La journée du 23 fut une fête pour toute la ville. Les saints mystères furent célébrés dans la basilique de Sainte-Marie, en présence d'une multitude innombrable de fidèles. Plusieurs évêques prirent successivement la parole. Nous avons encore les homélies prononcées en cette circonstance. La première est celle de Rheginus, évêque de Constantia (Salamine) [6],

[1] S. Cyrill., *Epist.* XXIV; *Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 137. — [2] Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 560. — [3] Cf. tom. VI de cette *Histoire*, pag. 21. — [4] On remarquera l'analogie de cette expression avec celle que saint Denys l'Aréopagite emploie dans ses œuvres pour désigner les apôtres, prédicateurs du Λόγος, Verbe divin. — [5] Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 573.

[6] Ce siége, qui avait été celui du grand docteur saint Épiphane, porta suc-

en Chypre. « Comment est-il tombé du ciel, Lucifer, l'astre du matin qui brillait dans les cieux? s'écriait Rheginus. Comment est-elle tombée la grande Babylone? Ah pourquoi n'a-t-il pas, le malheureux! écouté les conseils de la sagesse? *Sapiens audit consilium* [1]. La parole du Seigneur s'est encore une fois réalisée : « J'ai nourri et exalté mes fils, et ils n'ont répondu à mon amour que par leur mépris [2]. » De quel nom t'appeler, Caïn nouveau, qui voulais tuer non pas un homme, mais le Christ, Fils du Dieu vivant? Ton impiété a soulevé l'indignation du monde catholique; tu cherchais à renverser la foi, à détruire l'ineffable économie du mystère de l'Incarnation. Le Verbe, qui a pris un corps dans le sein de la Vierge mère de Dieu, a déjà porté contre toi l'anathème qu'il te réserve au dernier jour. Pourquoi, par un sincère repentir, ne préviens-tu pas les rigueurs de son futur jugement? Viens plutôt adorer le Dieu incarné qui a daigné descendre jusqu'à nous, lui, la splendeur de la gloire éternelle, le Fils unique et consubstantiel du Père, dont la parole a créé, gouverne et soutient le monde [3]! » — Quelques jours après, sept des évêques qui avaient jusque-là suivi le parti de Nestorius, s'en détachèrent et parurent à la basilique de Sainte-Marie, pour faire acte d'adhésion aux décrets du concile. Leur apparition fut saluée par d'unanimes applaudissements. Saint Cyrille prit la parole en ces termes : « L'allégresse déborde au sein de cette assemblée, du cœur des fidèles serviteurs de la mère de Dieu. Parmi nos sujets de tristesse et d'alarmes, la vue de ces vénérables évêques est un rayon de joie céleste. Salut donc, auguste et sainte Trinité, au nom de laquelle nous sommes réunis dans ce temple de Marie! Salut, Vierge mère de Dieu, trésor de l'univers, lampe inextinguible, couronne de virginité, sceptre d'orthodoxie, temple indissoluble, tabernacle de celui que le monde est impuissant à contenir, Mère et Vierge, par qui nous fut donné le « Béni qui vient au nom du Seigneur [4]! » Dans votre

cessivement les noms d'Arsinoé, de Salamine, de Constantia. Supprimé au XII[e] siècle par Célestin III, il fut réuni d'abord au diocèse de Paphos, et plus tard à celui de Famagusta (*Fama Augusti*).

[1] *Prov.*, XII, 15. — [2] Isa., I. — [3] Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 577-580. — [4] Matth., XXI, 9.

sein virginal, vous avez porté l'immense et l'incompréhensible! C'est par vous que la Trinité sainte est adorée, et la croix précieuse vénérée dans tout l'univers. En votre honneur le ciel tressaille. Les anges et les archanges se réjouissent, les démons s'enfuient devant celle qui a relevé jusqu'à Dieu l'humanité déchue, renversé les idoles, enfanté la vérité, apporté au monde la grâce du baptême et de l'onction sainte, amené les peuples à la vie. Et que dirai-je de plus? C'est par elle que le Fils unique de Dieu a fait resplendir sa lumière sur les nations « assises dans les ténèbres et à l'ombre de la mort [1]. » C'est par elle que les prophètes ont prononcé leurs oracles divins, les apôtres évangélisé le monde; c'est par elle que les empereurs règnent au nom de l'auguste Trinité! Quelle voix humaine pourrait jamais célébrer dignement les grandeurs de Marie, sa virginité jointe à la maternité? O merveille! Mais aussi qui donc pourrait empêcher l'architecte d'habiter le temple qu'il s'est construit? Qui donc pourrait s'opposer à ce que Dieu prenne, s'il lui plaît, pour mère son humble servante! Voilà le chef-d'œuvre de la miséricorde divine. Il ravit d'admiration le ciel et la terre, les anges et les hommes. Ici nous ne pouvons que redire la parole du Sauveur : *Tace et obmutesce* [2]. La tempête des passions humaines se calme à cette voix. La terre si longtemps couverte de crimes livre passage aux envoyés du Seigneur. « Qu'ils sont beaux les pieds des évangélistes de la paix [3]! » Et quelle paix annoncent-ils? Celle de Jésus-Christ Notre-Seigneur, le Verbe de Dieu, qui a choisi Marie pour sa mère! O moderne Arius, toi qui viens de te prendre dans tes propres filets [4], toi qui es resté sourd à tous les conseils de la sagesse, toi qui as banni de l'Église les prêtres et les diacres fidèles, maintenant que tu es à terre, oh! je ne te repousse pas, je ne veux point aggraver ton malheur! Et qui donc pourrait, d'un œil insensible, contempler le naufrage du vaisseau? qui ne ferait le vœu de relever un athlète tombé dans l'arène? Combien de fois, quand je voyais l'imminence de ton naufrage et de ta chute, ne t'ai-je pas tendu la main? J'en atteste le véné-

[1] Luc., I, 7-9. — [2] Marc., IV, 39. — [3] *Rom.*, X, 15. — [4] *In operibus manuum suarum comprehensus est peccator.* (*Psalm.* IX, 17.)

rable et saint pontife de la grande Rome, Célestin, qui n'a cessé dans ses lettres de combattre ton obstination sacrilége. J'en atteste, malgré ma médiocrité, j'en atteste les exhortations que je t'adressai moi-même. Rien n'a pu fléchir ton âme endurcie. Tu te faisais gloire de ton impiété; tu comptais sur ta puissance. Désormais c'est Dieu qui jugera, et qui rendra à chacun selon ses œuvres. Pour nous, demeurons étroitement unis, dans le culte de la Trinité sainte et de la Vierge Marie mère de Dieu, dans l'obéissance au très-pieux empereur, dans la soumission aux princes, dans la foi et l'amour de Jésus-Christ, à qui soit la gloire dans les siècles des siècles. *Amen* [1]. »

Violences du comte Candidien.

39. Les tristesses et les alarmes auxquelles saint Cyrille faisait allusion, dans les premières paroles de ce discours, n'étaient que trop justifiées par les événements. Le délégué impérial, comte Candidien, avait arraché aux portes de la basilique les exemplaires de la sentence prononcée contre Nestorius. Il fit publier une protestation solennelle contre les actes du concile, et arrêta les députés que les pères envoyaient à Constantinople. L'hérésiarque, fier d'un tel appui, rédigea une lettre qui fut immédiatement expédiée à l'empereur. Elle était ainsi conçue : « Conformément à l'invitation de votre piété, nous nous sommes rendus sans retard à Éphèse. Toujours fidèles à vos instructions, nous attendions l'arrivée des très-pieux évêques, tels que le vénérable métropolitain de la grande cité d'Antioche et les autres prélats d'Italie et de Sicile. Les évêques égyptiens manifestèrent une vive impatience de ce retard. Pour leur prouver que ce délai n'était point calculé d'après des vues d'intérêt personnel, je déclarai que j'étais prêt à siéger avec eux, si le très-magnifique comte Candidien, votre représentant, jugeait à propos de fixer l'ouverture des séances. Sur ces entrefaites, les courriers du patriarche d'Antioche nous apportèrent la nouvelle de la prochaine arrivée de leur maître, qui n'était plus qu'à quelques jours de marche. D'un autre côté, on attendait incessamment les évêques occidentaux. En conséquence, le très-magnifique comte notifia à tous, selon la teneur des rescrits

[1] S. Cyrill., *Homil.;* Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 584-590.

de votre majesté, l'ordre de surseoir au concile jusqu'à la réunion complète de tous ses membres. Mais les évêques d'Égypte et d'Asie, sans égard pour la sainteté des lois canoniques, sans respect pour les ordres de votre piété, au risque de bouleverser toute l'Église dont ils semblent avoir juré la ruine, ont osé tenir un conciliabule clandestin. Leurs satellites se sont répandus sur le forum; ils ont failli soulever une émeute dans la cité. Ils entourèrent la demeure que j'habite, en poussant des cris de mort. L'instigateur de ces désordres est Memnon, évêque d'Éphèse. Il nous a exclus des églises et oratoires de sa ville épiscopale; il a tenu fermées les portes de la basilique de Saint-Jean, en sorte que les malheureux qui auraient besoin de s'y couvrir du droit d'asile, dont jouit cette église, ne peuvent même pas y accéder. Cependant il a fait disposer la grande basilique (de Sainte-Marie), et y a reçu tous les évêques du conciliabule. Nous recourons donc humblement à votre piété, la priant et la conjurant de nous protéger contre cette véritable invasion de barbares. Daignez donner des ordres pour notre défense, et pour l'ouverture d'un concile légitime, où l'on n'admettra ni moines, ni clercs aussi bien du parti des Égyptiens que du nôtre, et dont on exclura les évêques qui n'ont point été officiellement convoqués [1], et qui sont venus ici en grand nombre pour fomenter le désordre. Il faudrait ne recevoir de chaque province, outre le métropolitain, que deux évêques choisis parmi les plus versés dans les matières théologiques, capables de définir en connaissance de cause, et de confirmer pacifiquement la foi des saints pères. Si votre piété ne juge point à propos d'agir ainsi, qu'elle nous permette du moins de retourner en sûreté dans nos

[1] On se rappelle que la lettre de convocation avait été adressée seulement aux métropolitains de chaque province. C'est là ce qui fait dire à Nestorius que tous les évêques n'étaient point officiellement convoqués. L'hérésiarque semblait avoir oublié que les métropolitains, aux termes mêmes de la lettre impériale, seraient libres d'amener avec eux tels évêques de leur province qu'ils jugeraient convenable : *Tua pietas operam dabit ut ad ipsum sacræ Pentecostes diem ad Ephesiorum Asiæ civitatem accurrat, nonnullosque, quos nimirum idoneos judicabit sanctissimos provinciæ suæ episcopos simul eodem secum adducat.* (*Sacra imperatoria ad metropolitanos;* Labbe, *Concil.,* III, col. 437.)

diocèses, car on nous menace d'attenter à notre vie. » Cette lettre n'était qu'un tissu de calomnies. Elle fut revêtue des dix signatures suivantes : « Nestorius évêque de Constantinople, Fritilas d'Héraclée, Helladius de Tarse, Dexanius de Séleucie, Himerius de Nicomédie, Alexandre d'Apamée, Eleutherius de Thyane, Basile de Thessalie, Maximus d'Anazarbe, Alexandre d'Hiérapolis et Dorothée de Marcianopolis. » Ce dernier persistait à Éphèse dans les blasphèmes qu'il avait prononcés à Constantinople [1]. Les dix tenants de l'hérésie devaient se trouver fort isolés, en présence des deux cents évêques qui venaient de proclamer le dogme de la maternité divine. Quels raisonnements pouvaient-ils se faire à eux-mêmes, pour se composer une conscience et se créer une apparence de bonne foi? Nous ne le savons. L'illusion de Nestorius s'explique facilement par l'orgueil froissé et l'amour-propre du sectaire. Celle de ses partisans est plus incompréhensible. Le crédit dont jouissait encore l'hérésiarque près du très-magnifique comte Candidien, et par celui-ci à la cour de Théodose le Jeune, était sans doute quelque chose. Mais cela valait-il la peine de perdre son âme devant Dieu, et de se déshonorer à jamais dans la mémoire des hommes?

Conciliabule des Orientaux. Déposition de saint Cyrille et de Memnon.

40. Le vendredi suivant, 26 juin 431, Jean d'Antioche fit enfin son entrée solennelle à Éphèse. Il était suivi d'une trentaine d'évêques. Le comte Irénée alla le recevoir, avec une escorte de soldats. Dans la demeure qui lui avait été préparée, il trouva réunis, outre le comte Candidien, les partisans schismatiques de Nestorius. Ce dernier ne parut point. Sans doute il crut de sa dignité de ne pas faire une démarche qui aurait pu créer plus tard, en faveur du patriarcat d'Antioche, un droit de préséance sur celui de Constantinople. Quoi qu'il en soit, tout couvert encore de la poussière du chemin, sans avoir même eu le temps d'ôter son manteau, Jean se trouva présider un synode. Nous en avons les actes et nous les reproduisons comme le monument le plus curieux de l'illusion schismatique, comme la plus saisissante démonstration par contraste de la légitimité du véritable concile. Voici cette pièce. « Le

[1] Cf. n° 15 de ce chapitre.

très-saint et vénérable évêque Jean, métropolitain d'Antioche, étant entré dans son hôtellerie, le très-magnifique et illustrissime Candidien, comte des sacrés domestiques, lui parla ainsi en présence du saint synode : J'aurais voulu remettre à votre piété les lettres de nos très-augustes empereurs, au milieu d'une assemblée générale de tous les évêques. Mais, il y a cinq jours, les révérendissimes Cyrille d'Alexandrie et Memnon évêque de cette cité, ont tenu une séance avec leurs partisans dans la grande basilique. Je m'y suis transporté et leur ai fait défense, au nom des très-pieux empereurs, d'ouvrir le concile avant votre arrivée. Ils m'ont requis de lire les lettres impériales dont je suis porteur. J'ai refusé d'abord; mais enfin, cédant à leurs instances, et voulant éviter des violences tumultueuses, je donnai lecture de la missive Après quoi, je leur recommandai de ne rien précipiter et de sacrée. vous attendre. Mais, sans tenir compte de mes injonctions, ils ont procédé à leur fantaisie. — Le très-saint et vénérable Jean, prenant la parole, dit : Nous aussi, nous demandons à connaître la teneur des lettres impériales. En pareille matière, on ne saurait se régler sur des conjectures. Il nous faut savoir exactement les intentions de nos très-pieux empereurs, dont le zèle pour la foi du Christ ne recule devant aucun sacrifice et aucun danger. Que votre magnificence veuille d'abord compléter son récit. Après quoi, nous entendrons la lecture de l'auguste message. — Le très-magnifique comte Candidien répondit en ces termes : Les partisans de Cyrille et de Memnon, après avoir eux-mêmes entendu cette lecture, applaudirent unanimement aux paroles de nos augustes empereurs. J'eus donc un instant l'espoir qu'ils obéiraient à mes recommandations, et j'éprouvai une grande joie. Mais quand je m'exprimai dans ce sens, aucun d'eux ne me prêta l'oreille. Le très-saint Nestorius envoya des évêques qui tinrent le même langage que moi. On les chassa avec ignominie. Moi-même, après avoir renouvelé mes supplications et mes instances, je n'eus pas un meilleur sort. Enfin une protestation écrite qui leur fut adressée par les très-religieux évêques n'obtint pas même l'honneur d'une lecture. J'ai dressé procès-verbal de tous ces faits et

l'ai adressé aux augustes empereurs, déclarant qu'en votre absence je ne saurais souffrir qu'il se tînt un concile. — Le très-vénérable archevêque Jean dit alors : Qu'on nous donne lecture des lettres sacrées des empereurs. — Tous les saints évêques se levèrent, et entendirent debout le message impérial, qui fut lu par le très-magnifique comte Candidien. Après quoi, les saints évêques firent entendre des acclamations, des prières et des vœux pour la prospérité de la famille des Augustes. Puis l'archevêque Jean dit : La pieuse majesté qui respire dans ces lettres aurait dû suffire pour disposer tous les esprits à la docilité et à la reconnaissance. A plus forte raison, des évêques ne devaient point s'y montrer rebelles. Cependant vous nous apprenez que de tels ordres ont été méprisés, que la violence a été poussée au point qu'on a outragé les évêques fidèles, et qu'on a même insulté votre magnificence. Pour nous, nous accueillons avec le plus grand respect l'expression des volontés de nos augustes empereurs; nous sommes prêts, avec la grâce de Dieu, à les accomplir. Je supplie donc votre magnificence de nous dire ce qui s'est passé ensuite. — Le très-magnifique comte Candidien reprit : Puisque votre sainteté exige un récit complet des événements, je vais le lui faire. Le lendemain de mon apparition dans le conciliabule, j'appris soudain qu'on venait de déposer le très-saint patriarche Nestorius. La sentence avait été affichée aux portes de la basilique. Je l'arrachai pour l'envoyer aux très-pieux empereurs. Quelques instants après, j'entendis les crieurs publics annoncer à son de trompe la même nouvelle. Je leur fis aussitôt donner l'ordre d'interrompre cette publication, et de ne prêter leur ministère qu'aux agents de l'autorité impériale. En même temps, je renouvelai aux très-saints évêques qui n'avaient point pris part au conciliabule l'invitation d'attendre votre arrivée. — Le très-vénérable archevêque Jean dit : D'après les canons et les règles ecclésiastiques, aussi bien que d'après les lettres impériales, aucun jugement ne pouvait intervenir qu'en présence et du consentement de tous les évêques réunis. Dites-nous donc si les interrogatoires ont eu lieu régulièrement, ou si, au contraire, la condamnation a été prononcée en l'absence de l'accusé? — Le

très-magnifique comte Candidien répondit : Les très-pieux évêques qui m'entourent peuvent attester que la sentence a été portée sans confrontation préalable. — Le révérendissime Jean reprit : La conduite que ces rebelles tiennent vis-à-vis de moi n'est que trop conforme à de pareils procédés. Au lieu de venir fraternellement nous recevoir, au moment où après un si long voyage, couverts de poussière et de sueur, nous sommes accablés de fatigue, ils ont placé sur notre chemin et jusqu'aux portes de cette demeure des affidés dont l'attitude et l'insolence nous ont douloureusement surpris. Du reste, le saint synode qui m'entoure dédaigne comme moi de pareilles injures. Ensemble nous prendrons les mesures nécessaires contre ces perturbateurs du repos de l'Église. — Après ce dialogue, le très-magnifique comte Candidien prit congé de l'assemblée. Le révérendissime archevêque d'Antioche dit alors : Votre piété vient d'entendre la lettre des très-religieux empereurs et le récit du magnifique comte Candidien. Tout ce qui s'est fait dans le conciliabule précédent est contraire aux règles de l'Église, à l'intention des princes, à la foi de Nicée. Que vous en semble? — Le saint synode dit : Le révérendissime évêque d'Alexandrie Cyrille, et son favori Memnon d'Éphèse, ont mené toute cette intrigue. Nous les avons vus sous nos yeux accomplir leurs attentats. On nous a fermé les églises, les oratoires et la basilique de l'apôtre Jean. Le jour même de la Pentecôte, il nous fut impossible de célébrer les divins mystères. La ville a été remplie d'une foule de paysans appelés de toutes les campagnes voisines. Ils escortaient les clercs envoyés pour nous convoquer au synode; ils venaient nous insulter jusque dans nos maisons. Cyrille est un hérétique. Les anathématismes qu'il a publiés sont un mélange des impiétés d'Arius, d'Apollinaire et d'Eunomius. Votre sainteté et nous tous, nous avons le devoir de résister énergiquement (ἐνθύμως) aux entreprises d'un sacrilége, qui se fait chef de bande, et qui outrage toutes les lois divines et humaines. Quant aux pieux évêques qui se sont laissés entraîner et séduire par ses coupables manœuvres, ils doivent être frappés des censures ecclésiastiques. — Le révérendissime Jean dit : Je faisais des vœux ardents au ciel pour n'avoir point à prononcer une pareille sen-

tence contre nos frères et collègues dans l'épiscopat. Mais, à des maux désespérés il faut appliquer des remèdes énergiques. On retranche un membre pour assurer le salut du corps entier. — Le saint synode dit : La sentence que vient de prononcer votre sainteté est juste et légitime. La nécessité nous contraint de prononcer l'excommunication contre Cyrille d'Alexandrie, Memnon d'Éphèse et tous leurs adhérents. Qu'on en dresse l'acte solennel ; nous le souscrirons tous. — Le révérendissime archevêque dit : Qu'il soit fait selon le vœu et les suffrages unanimes. — On rédigea donc la sentence et l'archevêque en donna lecture en ces termes : Le saint synode par la grâce de Dieu et conformément aux décrets des très-pieux et très-chrétiens empereurs réuni dans cette ville d'Éphèse, proclame la sentence suivante. Nos désirs étaient pacifiques. Mais puisque vous avez agi en perturbateurs de la paix, en ennemis de l'autorité impériale, en hérétiques déclarés, résistant aux ordres du très-magnifique comte Candidien et aux vœux des évêques fidèles, sachez, vous Cyrille d'Alexandrie, et vous Memnon d'Éphèse, que vous êtes déposés de toutes prérogatives, fonctions et dignité épiscopales. Pour vous, les adhérents de Cyrille et de Memnon, qui leur avez prêté votre concours, vous demeurerez excommuniés jusqu'à ce que vous ayiez rétracté vos erreurs, confessé la foi de Nicée et répudié les doctrines hérétiques du patriarche d'Alexandrie [1]. » Quarante-trois évêques souscrivirent cet ignoble procès-verbal. Théodoret fut du nombre. Tant il est vrai que la passion égare les plus nobles intelligences ! Sous prétexte qu'on n'avait pas attendu leur arrivée, quarante évêques orientaux, sans attendre eux-mêmes les députés d'Italie, sans prendre la peine de se mettre en rapport avec les deux cents prélats déjà siégeant à Éphèse, lancent contre ceux-ci, dans une chambre d'auberge, une sentence d'excommunication *in globo!*

Attentats du comte Candidien contre les pères du concile œcuménique.

41. Pendant que ce prétendu concile se tenait à l'hôtellerie de Jean d'Antioche, un certain nombre d'évêques délégués par saint Cyrille étaient à la porte, demandant à être introduits pour

[1] Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 590-598.

offrir leurs hommages au patriarche d'Antioche et lui présenter au nom de leurs collègues les compliments de bienvenue. Le comte Irénée vint en personne leur ouvrir, et les introduisit. On leur donna lecture de la sentence qui venait d'être élaborée, et on les congédia en les chargeant de railleries et d'injures. Le lendemain, le magnifique comte des domestiques fit apposer aux portes de toutes les basiliques d'Éphèse et proclamer par les crieurs publics la déposition de Cyrille et de Memnon. Des courriers furent expédiés à Constantinople, avec des lettres pour l'empereur Théodose le Jeune, les princesses Eudocia et Pulchérie, le sénat, le clergé et le peuple. Toutes les mesures étaient prises afin d'empêcher les communications du véritable concile de parvenir à la cour de Byzance. Quelques jours après, la faction nestorienne eut la satisfaction de voir arriver à Éphèse un message impérial dans lequel Théodose se plaignait vivement des entreprises de saint Cyrille, et déclarait nuls et sans valeur tous les actes de la première session [1]. Aucun des évêques courtisans ne songea à relever l'incroyable excès de pouvoir qui subordonnait un jugement doctrinal au bon plaisir d'un empereur. Loin de s'en plaindre, les Orientaux [2] se préoccupaient surtout du moyen d'en tirer le meilleur parti possible. Ils notifièrent au corps sénatorial de la ville d'Éphèse que Memnon, déposé par eux, n'ayant plus aucune juridiction épiscopale, devait être immédiatement remplacé. En conséquence, ils invitaient le clergé et le peuple à se réunir pour procéder à l'élection d'un successeur. Cette prétention faillit occasionner une émeute. Les fidèles, attachés du fond du cœur à leur évêque, ne quittaient plus les églises; ils s'y tenaient jour et nuit, dans la crainte que les Orientaux ne vinssent subrepticement faire une élection sacrilége. Cette attitude vigilante du peuple déjoua les tentatives schismatiques; mais la position n'en était pas moins déplorable. En vertu des lettres impériales, le

[1] Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 703-706. *Sacra Theodos. ad concil. Ephes.*

[2] On donna ce nom aux évêques du parti nestorien, parce que Jean, métropolitain d'Antioche, était, comme tel, primat de ce qu'on appelait alors la province d'Orient.

magnifique comte Candidien se crut le droit d'intervenir à main armée. Les évêques fidèles étaient gardés à vue par des soldats, et plus d'une fois leur vie fut menacée.

S. Dalm[illegible] ar[illegible] drite [illegible] ta[illegible]

42. Dans cette extrémité, tout semblait perdu. Aucun message du légitime concile ne pouvait arriver à l'empereur. Les précautions étaient prises pour que nul ne sortît d'Éphèse sans une permission du comte des domestiques. D'un autre côté, les partisans de Nestorius demeurés à Constantinople faisaient exercer au moyen de la police de cette ville, une surveillance rigoureuse sur les voyageurs qui pénétraient par terre ou par mer dans la capitale. Saint Cyrille parvint à triompher d'un pareil système d'espionnage. Un moine, déguisé en mendiant, roula dans un bâton creux une lettre adressée à saint Dalmatius, l'archimandrite de Constantinople. Il réussit à franchir les portes d'Éphèse, sans que les officiers de Candidien fissent la moindre attention à sa personne. A petites journées, demandant l'aumône sur sa route, le faux mendiant arriva à Byzance, et remit sa lettre à destination. Nous avons dit que Dalmatius, depuis quarante ans, n'était pas sorti une seule fois de son monastère. Un matin, on vit une procession de plus de cinq cents religieux, ayant à leur tête le vénérable archimandrite, se diriger vers le palais impérial, en chantant des psaumes et en portant des cierges allumés. Une foule immense, dont la curiosité s'éveillait à ce spectacle extraordinaire, les suivit. Théodose le Jeune se montra fort étonné de cette démonstration insolite. Il donna l'ordre d'introduire seulement les abbés en sa présence. Le reste des moines se tint aux portes du palais, continuant la psalmodie à laquelle toute la multitude mêlait ses chants. Dalmatius lut à l'empereur la lettre qu'il venait de recevoir. Il faut dire, à la louange de ce prince, que s'il n'avait aucune énergie pour prévenir le mal, s'il se laissait facilement tromper par ses subalternes, du moins il n'hésitait pas à se rendre à l'évidence, quand le crime lui était signalé. La communication qui lui était faite le surprit d'abord au plus haut point; il avait peine à y croire. Mais enfin il parut reconnaître la vérité, et promit de réparer tant de désordres. Dalmatius et les abbés qui l'accompagnaient se retirèrent assez contents de leur audience.

Cependant la curiosité du peuple était loin d'être satisfaite. On entraîna le vénérable vieillard dans une église voisine et on le porta sur l'ambon, afin qu'il pût donner publiquement l'explication de cette énigme. Dalmatius lut d'abord la lettre de saint Cyrille. Cette révélation inattendue produisit sur la foule un étonnement et une indignation qui se traduisirent par des clameurs bruyantes. Le silence avait peine à se rétablir. Enfin le saint religieux, dominant par un effort suprême les mille voix de la multitude, parla ainsi : « Vous voulez connaître le résultat de nos démarches, prêtez-moi donc l'oreille, et écoutez patiemment ce qu'il me reste à vous apprendre. Le très-pieux empereur a lu le message que je viens de vous communiquer. Aussitôt que je fus admis en sa présence, je lui dis que les instructions qu'il avait données relativement au saint concile étaient inspirées par un sentiment de droiture et de justice, mais qu'elles avaient été déplorablement exécutées. Je lui remis alors la lettre du saint concile. Il en prit connaissance, et nous eûmes ensuite un long entretien dont je n'essaierai pas de vous reproduire tous les détails. Je passerais avec raison pour un orgueilleux et un téméraire. Qu'il vous suffise de savoir que l'empereur témoigna toute sa joie et qu'il rendit grâces à Dieu d'être informé de la situation véritable. Il approuva la conduite du saint synode, et le fit en termes dignes de sa piété et de sa foi héréditaires. Si les choses sont ainsi, ajouta-t-il, mandez aux députés du concile de venir sur-le-champ me trouver. — Mais, lui dis-je, on ne leur permet pas de quitter Éphèse. — Qui donc oserait les en empêcher? demanda-t-il. — Ils sont gardés à vue, répondis-je. Les partisans de Nestorius ont toute liberté pour eux-mêmes et pour leurs messagers, tandis qu'on arrête les courriers adressés à votre majesté par le saint concile œcuménique. — Puis j'ajoutai : Voyez, auguste prince, s'il vous convient de sacrifier à un seul homme, à un hérétique impie, six mille évêques unanimes dans la foi orthodoxe? — Ce chiffre de six mille, que je mettais en avant, n'a rien d'exagéré, puisque la plupart des pères qui siégent à Éphèse sont des métropolitains, ayant chacun dans l'étendue de sa juridiction un nombre considérable d'évêques. Je voulais de la sorte obtenir la permission formelle

pour les députés du saint concile de pouvoir se rendre à la cour et de faire connaître la vérité. L'empereur comprit cette intention et me dit : Vous avez parfaitement raison. — Puis il nous congédia en disant : Priez pour moi. — Telle fut notre audience. Je puis vous assurer que l'empereur est maintenant déterminé à protéger le saint synode, et qu'il ne prêtera plus l'oreille à des suggestions perfides. Priez donc pour ce prince, pour les pères d'Éphèse et enfin pour nous-mêmes. — Après que Dalmatius eut ainsi parlé, des acclamations unanimes se firent entendre. Anathème à Nestorius ! disaient toutes les voix. Et en signe de réprobation les moines éteignirent les flambeaux qu'ils portaient à la main [1]. »

Députation du concile œcuménique à l'empereur.

43. L'archimandrite se hâta d'informer saint Cyrille des favorables dispositions de Théodose le Jeune. Deux évêques, Théopemptus de Cabasa et Daniel de Darnis, délégués par le concile œcuménique, purent quitter Éphèse, grâce au sauf-conduit qui leur fut expédié par les soins du vénérable Dalmatius. En arrivant à Constantinople, ils trouvèrent le clergé séculier et régulier unanimes à approuver la déposition de Nestorius. La résistance vint de la cour, où l'on persistait à se montrer favorable au patriarche hérétique. Cependant les efforts des deux évêques, la sincérité de leur récit, la netteté et la précision des actes mêmes du concile, dont ils avaient apporté le texte authentique, firent impression sur les esprits les plus prévenus. La réaction fut prompte, et l'empereur expédia à Éphèse le comte Jean, pour exprimer en son nom aux pères du concile son adhésion à la sentence portée contre le patriarche. Toute cette négociation n'avait pris que trois jours, lorsque survint à Constantinople le fameux comte Irénée, l'ami et le défenseur de Nestorius. Il était muni de lettres adressées à l'empereur, au clergé et au peuple de Byzance, par la faction des quarante schismatiques orientaux. Il se récria contre les prétendues impostures d'un concile qu'il représentait comme une assemblée illégale, séditieuse, anticanonique. Selon lui, saint Cyrille était né pour le malheur de l'Église et du monde ; il renouvelait les vio-

[1] Dalmat., *Apolog.*; *Patr. græc.*, tom. LXXXV, col. 1801.

lences et la tyrannie de Théophile son oncle ; il avait outragé la majesté des lois divines et humaines, en sacrifiant à sa vengeance un génie, un saint tel que Nestorius ; en ouvrant, malgré les défenses expresses du représentant impérial Candidien, un concile qui n'avait ni légitimité ni valeur en l'absence des évêques les plus illustres de l'Asie, en l'absence surtout des légats du pape. Les récriminations d'Irénée contre Memnon d'Éphèse n'étaient ni moins spécifiées, ni moins acerbes. Malgré toute son éloquence, le député laïque des Orientaux ne réussissait guère à justifier son client sur le fait capital d'hérésie. Empereur, clergé et peuple croyaient à la maternité divine de Marie, et ne voulaient admettre aucun tempérament sur ce point. Irénée s'en aperçut bien vite. Changeant alors de tactique, il se borna à maintenir la légitimité de la sentence de déposition prononcée par Jean d'Antioche contre saint Cyrille et Memnon d'Éphèse, ajoutant qu'il fallait s'en remettre à la décision d'un futur concile, régulièrement tenu, pour statuer sur le sort de Nestorius. Il mit tant de chaleur dans ses instances et une telle activité dans ses démarches qu'il finit par inspirer à l'empereur un sentiment général de défiance contre tout ce qui s'était fait jusque-là, soit d'un côté, soit de l'autre. On parlait déjà de déclarer nuls les actes synodaux d'Éphèse, et d'appeler tous les évêques à Constantinople pour recommencer à nouveau l'examen et la discussion de l'affaire. Ainsi se vérifiait la prophétie de saint Nil. L'absence de l'empereur, la mauvaise foi de son représentant officiel permettaient à l'intrigue et à la calomnie de triompher de la justice et de la vérité.

Arrivée des légats du pape à Éphèse. Seconde session du concile œcuménique.

44. Cependant, les légats du pape étaient arrivés à Éphèse. Une seconde session du concile œcuménique fut tenue pour les recevoir, et leur soumettre le procès-verbal de la première. Nous avons les actes officiels de cette séance et nous jugeons à propos de les reproduire en entier, afin que le lecteur puisse se faire très-exactement l'idée des rapports qui existaient, au ve siècle, entre un souverain pontife et un concile général. « Sous le consulat XIIIe de Flavius Théodose et IIIe de Valentinien, empereurs augustes, le VI des ides de juillet, seizième du mois égyptien d'*Epiphi* (10 juil-

let 431), le synode rassemblé à Éphèse, en conformité des décrets de nos très-religieux princes, s'est réuni dans la demeure épiscopale de Memnon, sous la présidence du très-pieux Cyrille d'Alexandrie, légat du très-saint et bienheureux Célestin évêque de l'Église romaine. Tous les pères, au nombre de plus de deux cents, ayant pris place, on introduisit les révérendissimes évêques Arcadius et Projectus, ainsi que le vénérable prêtre Philippe, légats du siége apostolique, récemment arrivés d'Occident. Le prêtre Philippe, légat du saint siége, prit le premier la parole en latin et s'exprima ainsi : Je rends grâces à l'auguste et sainte Trinité de l'honneur qui m'a été fait d'être député près de cet auguste concile. Déjà notre très-saint et bienheureux pape Célestin, évêque du siége apostolique, dans ses lettres au révérendissime et très-pieux évêque d'Alexandrie Cyrille, a prononcé une définition dogmatique dans la question présente [1]. Ces lettres ont été portées à la connaissance de votre vénérable assemblée. Afin de confirmer encore la foi catholique, le pape nous a remis pour vous de nouvelles lettres, adressées en commun au saint synode. Il vous plaira d'ordonner qu'on en fasse lecture, et qu'on les insère dans les actes ecclésiastiques. — Les deux autres légats du saint siége, Arcadius et Projectus, parlèrent dans le même sens. Que votre béatitude, dit Projectus, donne ordre de lire les lettres du saint et vénérable pape Célestin, évêque du siége apostolique. Elles seront pour vous le témoignage de la sollicitude qu'il apporte au gouvernement de toutes les églises [2]. — La lettre pontificale fut lue d'abord en latin, puis

[1] Comme les textes ont ici une importance extrême, nous les reproduisons dans le texte original. Πάλαι μὲν οὖν ὁ ἁγιώτατος καὶ μακαριώτατος πάπας ἡμῶν Κελεστῖνος, ὁ τῆς ἀποστολικῆς καθέδρας ἐπίσκοπος, περὶ τῆς παρούσης ὑποθέσεως δι' ἐπιστολῶν ἑαυτοῦ πρὸς τὸν ἅγιον καὶ εὐλαβέστατον ἄνδρα τῆς Ἀλεξανδρέων ἐπισκοπον ἐκκλησίας Κύριλλον ὥρισεν. *Dudum quidem sanctissimus bea'issimusque papa noster Cœlestinus, sedis apostolicæ episcopus per suas epistolas ad Cyrillum sanctum virum ac piissimum ecclesiæ Alexandrinæ episcopum, de præsenti hac causa et negotio definivit.* (Labbe, *Concil.*, tom. III, pag. 611.)

[2] Κελευσάτω ἡ ὑμετέρα μακαριότης τὰ προσενεχθέντα ὑμῖν τοῦ ἁγίου καὶ κατὰ πάσης προσκυνήσεως ὀνομαζομένου πάπα Κελεστίνου, τῆς ἀποστολικῆς καθέδρας ἐπισκόπου, ἀναγνωσθῆναι ἐξ ὧν ἔχει φροντίδα πασῶν τῶν ἐκκλησιῶν. *Præcipiat vestra beatitudo, sancti et venerabilissimi papæ Cœlestini apostolicæ sedis episcopi litteras*

dans une traduction grecque. Elle était ainsi conçue : « Notre-Seigneur, dans l'Évangile, a prononcé cet oracle : *Ubi duo vel tres congregati fuerint in nomine meo, ibi et ego sum in medio eorum* [1]. Il en est ainsi, car la vérité ne saurait mentir. Mais il ne s'agit point ici de deux ou trois fidèles, réunis dans la prière et la communauté de foi. C'est toute l'assemblée des saints, convoquée en un collége où brillent la splendeur et la majesté des apôtres. Aujourd'hui, comme au berceau de l'Église, c'est le même Esprit divin, le même docteur céleste, qui parle par la bouche de ses ministres. A nous tous il fut dit, en la personne des premiers apôtres : *Ite, docete omnes gentes* [2]. L'assistance qui leur fut promise, et qui ne leur manqua jamais, ne nous fera pas défaut à nous leurs successeurs, et il en sera ainsi jusqu'à la fin des temps. Mais, hélas ! le sujet qui vous réunit en ce moment n'est que trop lamentable. L'un de ceux qui devraient prendre place parmi les juges doit être lui-même jugé. Que votre fraternité revête donc l'armure divine. Depuis longtemps exercés dans les camps du Seigneur, vous savez que nos armes sont spirituelles : la prière, la foi vive, la fermeté sacerdotale. Faites éclater ces vertus apostoliques dans la ville d'Éphèse, où les reliques du bienheureux évangéliste Jean sont vénérées [3]. Ensemble élevez vos supplications et vos cœurs vers le Dieu des miséricordes, afin que la concorde et la paix se rétablissent au sein de l'Église. Autrefois les douze apôtres, assemblés dans le cénacle, demandaient au Paraclet la force d'annoncer la parole de Dieu au monde. Cette prière doit encore être aujourd'hui celle de votre concile. Qu'avez-vous en effet autre chose à obtenir de l'Esprit divin, sinon la grâce de maintenir dans son intégrité la parole de vie dont nous sommes les dépositaires ? Je puis vous redire le mot de saint Paul : « Je parle

vobis allatas recitari, ex quibus vestra beatitudo agnoscere poterit qualem omnium ecclesiarum curam gerat. (Id., *ibid.*)

[1] Matth., XVIII, 20. — [2] Matth., XXVIII, 19.

[3] Le lecteur remarquera de lui-même, sur ce passage de la lettre pontificale, que si la ville d'Éphèse eût possédé, comme on le prétendait, le tombeau de la sainte Vierge, le pape n'eût pas manqué d'en faire mention, alors qu'il parle des reliques de saint Jean l'Évangéliste conservées précieusement dans la métropole éphésienne.

à des hommes qui connaissent la loi; je parle de la sagesse devant les parfaits [1]. » Courage donc! Montrez-vous les fidèles défenseurs de la foi catholique et de la paix de l'Église : *Rogate quæ ad pacem sunt Jerusalem* [2]. C'est dans ces sentiments que je délègue près de vous nos saints frères et collègues les évêques Arcadius et Projectus, ainsi que le prêtre romain Philippe, afin qu'ils assistent à vos séances et fassent exécuter nos décrets antérieurement portés sur cette affaire. Nous ne doutons pas que votre sainteté ne s'y conforme par un assentiment unanime, dans une conjoncture où il s'agit de la foi catholique et du repos de l'Église [3]. » — Après cette lecture, les révérendissimes évêques firent entendre leurs acclamations : Actions de grâces à Célestin, nouveau Paul! disaient-ils : à Célestin gardien de la foi! à Célestin tout le concile reconnaissant! Un seul Célestin, un seul Cyrille, une seule foi! C'est la foi du concile! c'est la foi de tout l'univers! — Ensuite le révérendissime Projectus, légat du siége apostolique, prit la parole et dit : Les lettres du saint et vénérable pape Célestin, dont vous venez d'entendre la lecture, sont rédigées dans une forme que je vous prie de remarquer. Le pape n'adresse pas à votre saint concile des instructions nouvelles, il s'en réfère aux définitions dogmatiques qu'il a daigné porter précédemment, afin que, selon les règles ordinaires de la foi et pour le bien général de l'Église, vous en ordonniez le maintien [4]. — Firmus, évêque de Césarée en Cappadoce, se leva et dit:

[1] *Rom.*, VII; I *Cor.*, II. — [2] *Psalm.* CXXXI.

[3] *Qui iis quæ aguntur intersint, et quæ a nobis statuta sunt exequantur. Quibus præstandum a vestra sanctitate non dubitamus assensum, quando id quod agitur videatur pro universalis ecclesiæ securitate decretum.* (Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 618.) Cette lettre est datée du VIII des ides de mai, sous le consulat de Bassus et Anticchus (8 mai 431).

[4] Ce fut en latin que Projectus prononça ces paroles. Elles furent immédiatement traduites en grec et répétées par un interprète pour les évêques du concile dont l'immense majorité n'entendait que cette dernière langue. Voici le texte même de cet important passage dans les deux idiômes : *Litterarum sancti venerandique papæ Cœlestini episcopi formam vestra sanctitas consideret; qui sanctitatem vestram hortatus est, non quasi ignorantem docens, sed tanquam gnaram commonefaciens, ut ea quæ et dudum ante definire, et nunc in memoriam revocare dignatus est, juxta communem fidei regulam, catholicæque Ecclesiæ utilitatem, ad finem numeris omnibus absolutis deduci*

Du siége et saint apostolique auquel préside le très-bienheureux Célestin sont émanés, à l'adresse des métropolitains Cyrille d'Alexandrie, Juvénal de Jérusalem, Rufus de Thessalonique et des titulaires des églises saintes de Constantinople et d'Antioche, des rescrits qui définissaient la question dogmatique soulevée par Nestorius, et qui portaient contre ce dernier une sentence de déposition à prononcer dans un délai fixe. Nous avons scrupuleusement observé les prescriptions apostoliques. Le délai était depuis longtemps écoulé, quand Nestorius arriva dans cette ville d'Éphèse, où le très-religieux empereur nous a convoqués. La première session ne fut tenue que plusieurs jours après le terme assigné par le décret impérial. Nous avons cité Nestorius à comparaître. Il s'y est refusé. C'est alors que nous avons proclamé, suivant toutes les règles canoniques, la sentence prononcée contre lui par le saint siège [1]. — Le révérendissime évêque et légat Arcadius, prenant la parole, dit : Les difficultés de la navigation et les vents contraires ont retardé notre voyage, et nous ont empêchés d'arriver à l'époque fixée. Mais la Providence divine, en permettant que nous vous trouvions encore réunis, a comblé nos désirs. Nous prions donc votre sainteté de nous faire donner lecture des actes de la session précédente. — Le prêtre Philippe, légat du siége apostolique, parla dans le même sens et dit : Nous ne pouvons que rendre grâces au saint et vénéré concile. Les acclamations avec lesquelles vous avez accueilli les lettres du très-bienheureux pape prouveront à tout l'univers que les membres sont unis au chef. Votre béatitude n'ignore pas, en effet, que le bienheureux Pierre est le chef de la foi catholique, de

jubeatis. Κατανοησάτω ἡ ὑμετέρα ἁγίοτης τὸν τύπον τῶν γραμμάτων τοῦ ἁγίου καὶ σεβασμίου πάπα Κελεστίνου τοῦ ἐπισκόπου, ὃς προετρέψατο τὴν ὑμετέραν ἁγιωσύνην, οὐχ' ὡς ἀγνοοῦσαν διδασκών, ἀλλ' ὡς γινώσκουσαν ὑπομιμνήσκων · ἵνα ταῦτα, ἃ καὶ πάλαι ὥρισε, καὶ νῦν ὑπομνῆσαι κατηξιωσεν, εἰς πέρας κελεύσητε πληρέστατον ἄγεσθαι, κατὰ τὸν κανόνα τῆς κοινῆς πίστεως, καὶ κατὰ τὸ χρήσιμον τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας. (Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 617, 618.)

[1] Ἐπειδὴ προσκαλεσαμένων ἡμῶν Νεστόριον, οὐχ' ὑπήκουσε, τὸν τύπον ἐξεβιβάσαμεν, κανονικὴν καὶ ἀποστολικὴν αὐτῷ κατανοήσαντες κρίσιν. *Quoniam Nestorius a nobis citatus non paruit, formam illam executioni mandavimus, canonicum apostolicumque judicium in illum proferentes.* (Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 608.)

même qu'il est le chef des apôtres [1]. Maintenant donc qu'il nous a été donné, malgré les difficultés d'un long et pénible voyage, de vous trouver encore réunis à Éphèse, veuillez nous communiquer les actes de la session précédente, afin que, suivant les instructions du bienheureux pape et le désir du saint concile, nous puissions les revêtir de l'approbation apostolique. — La requête des légats fut accueillie par le suffrage unanime des pères. Les actes furent remis entre les mains des légats, avec prière de les examiner en particulier et de faire connaître ultérieurement leur avis [2]. »

Troisième session du concile œcuménique. Ratification solennelle des Actes.

45. Le lendemain « VII[e] des ides de juillet, et seizième du mois égyptien d'Épiphi (11 juillet 431), » s'ouvrit, dans le palais épiscopal d'Éphèse, la troisième session du concile œcuménique. « Juvénal, évêque de Jérusalem, prit le premier la parole et dit aux légats : Hier, selon la demande adressée par votre piété à ce saint et auguste synode, les actes portant la sentence de déposition contre Nestorius ont été remis entre vos mains. Nous vous prions de nous dire si vous avez eu le temps de les examiner, et quelle impression a produit sur vous cette lecture. — Le prêtre Philippe, légat du saint siége, répondit : Nous avons scrupuleusement examiné les procès-verbaux. La sentence portée contre Nestorius est légitime et canonique. Bien que cette formalité soit superflue, nous vous prions cependant de faire de nouveau donner lecture des actes, afin de nous conformer en tout à la teneur des instructions que le très-saint pape Célestin nous a données. — On fit cette lecture. Après quoi, le prêtre et légat Philippe reprit : Nul n'ignore, et c'est la tradition de tous les siècles, que le saint et très-bienheureux Pierre, prince et chef des apôtres, colonne de la foi, fondement de l'Église catholique, a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Sauveur et Rédempteur du genre humain, les clefs du royaume (τὰς κλεῖς τῆς βασιλείας), et que puissance lui a été donnée de lier et de dé-

[1] *Non enim ignorat vestra beatitudo, totius fidei vel etiam apostolorum caput esse beatum apostolum Petrum.* Οὐ γὰρ ἀγνοεῖ ὑμῶν ἡ μακαριότης ὅτι ἡ κεφαλὴ ὅλης τῆς πιστέως, ἡ καὶ τῶν ἀποστόλων, ὁ μακάριος Πέτρος ὁ ἀπόστολος. (Labbe, *ibid.*, col. 620)

[2] Labbe, tom. III. *Conc. Ephes. Actio secunda*, col. 610-922.

lier les péchés. Or, Pierre vit toujours dans la personne de ses successeurs ; il continue à exercer son pouvoir de jugement. Son successeur et lieutenant, le saint et très-bienheureux pape Célestin a daigné se faire suppléer par nous près du saint concile. Nous sommes tous réunis, conformément aux décrets des très-chrétiens empereurs qui se montrent fidèles à la tradition de leurs aïeux et protecteurs dévoués de la foi catholique. Leur but, en convoquant cette auguste assemblée, était de maintenir dans son intégrité, et de conserver pour les siècles à venir, le dépôt sacré des dogmes apostoliques. D'après les actes synodaux qui viennent d'être lus, Nestorius, auteur de la nouvelle hérésie, a refusé obstinément de se rendre aux citations canoniques régulièrement adressées par les pères. Loin de se présenter spontanément à ce tribunal de l'Église, dont l'autorité devait lui être sacrée, il affiche pour le vénérable concile un mépris scandaleux. Le délai fixé par la mansuétude du saint siége pour lui laisser le temps de revenir à résipiscence a été de beaucoup dépassé. La sentence prononcée contre lui demeure donc dans toute sa force, elle est sanctionnée par l'Église universelle, représentée ici en la personne des délégués de l'Occident et de l'Orient. Anathème au blasphémateur qui a outragé la divinité de Jésus-Christ ! — Les évêques Arcadius et Projectus parlèrent dans le même sens. Des acclamations unanimes accueillirent cette déclaration authentique. Cyrille d'Alexandrie, prenant ensuite la parole, dit : Le saint concile vient d'entendre la parole des vénérables légats. C'est au nom, et comme représentants de la chaire apostolique, qu'ils se sont prononcés. Ils ont constaté que les décrets précédemment portés par le très-saint et bienheureux pape Célestin ont été par nous exécutés au pied de la lettre. Prions-les donc de vouloir bien revêtir de leur signature, en témoignage de confirmation solennelle, les actes précédents. — Cette motion fut adoptée, et les trois légats du saint siége apposèrent leur souscription juridique [1]. »

Quatrième session. Citations cano-

46. La confirmation par les légats du saint siége de la sentence portée contre Nestorius fut notifiée à l'empereur, au clergé et aux

[1] Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 622-630.

niques à Jean d'Antioche. Son refus de comparaître.

fidèles de Constantinople, dans des lettres synodales qui partirent le lendemain pour leur destination. Cependant, saint Cyrille et Memnon d'Éphèse restaient toujours sous le coup des anathèmes lancés contre eux par le patriarche d'Antioche et ses quarante adhérents, dans le conciliabule du 26 juin. Bien que toutes les règles canoniques y eussent été violées, bien que cette sentence portât les caractères les plus évidents de nullité intrinsèque, la faction de Nestorius continuait à en soutenir la légitimité. Cyrille et Memnon introduisirent alors près du concile œcuménique une requête tendant à faire examiner canoniquement l'acte de prétendue déposition, et à statuer ensuite sur l'abus de pouvoir dont Jean d'Antioche s'était manifestement rendu coupable à leur égard. Tel fut l'objet de la quatrième session. Elle s'ouvrit le 16 juillet 431, dans la basilique de Sainte-Marie Mère de Dieu. Les légats du siége apostolique, saint Cyrille à leur tête, prirent séance avec tous les évêques, au nombre de plus de deux cents. Le diacre de Jérusalem, Hesychius, donna lecture de la requête du patriarche d'Alexandrie et de Memnon. Après quoi, Acacius de Mélitène prit la parole et dit : Il serait superflu de mettre en discussion la conduite du très-pieux Cyrille et de notre révérendissime collègue Memnon. Ils n'ont fait que suivre les instructions du concile. L'abus de pouvoir de Jean d'Antioche et des sectaires ses adhérents n'est douteux pour aucun de nous. Mais, selon les règles canoniques, nous avons le devoir de citer régulièrement les accusés. En conséquence, je propose à votre sainteté de déléguer les trois révérendissimes évêques Paul de Lampé [1], Pierre de Parembolès [2] et Archelaus de Mindæ [3], en les chargeant au nom du concile de transmettre une citation régulière au patriarche, afin qu'il ait à se présenter devant vous pour y justifier sa conduite.—Les trois évêques désignés reçurent cette mission. Ils se rendirent près du patriarche

[1] Lampé, siége épiscopal de l'île de Candie (Crète).

[2] *Parembolès* ou *Castri Saracenorum*, dans l'Arabie Pétrée. Cet évêque Pierre était précisément, l'ancien chef de tribu Aspébétès, dont nous avons raconté plus haut la conversion. (Cf. tom. XII de cette *Histoire*, pag. 489.)

[3] Mindæ, siége épiscopal de la province de Carie.

d'Antioche, et à leur retour ils firent la déposition suivante : En approchant de la demeure du révérendissime Jean, nous fûmes entourés par les soldats qui la gardaient, et qui brandirent leurs épées nues sur nos têtes. Ils ne voulaient pas même nous laisser approcher de la porte. A force d'instances, nous obtînmes cependant cette espèce de faveur. Nous sommes désarmés, leur disions-nous. Trois évêques sans escorte ne sauraient vous intimider. Laissez-nous entrer dans cette maison. Le saint concile nous a chargés d'un message pacifique pour le révérendissime Jean d'Antioche. — Pendant ces pourparlers, une foule immense s'était groupée autour de nous. Le patriarche put entendre de ses fenêtres le bruit de la multitude. Devinant probablement le motif de notre visite, il nous fit dire qu'il ne nous recevrait pas. Cependant la foule qui nous pressait de toutes parts faisait entendre des menaces et des clameurs en sens divers. Quelques blasphèmes contre le saint concile et la foi orthodoxe sont parvenus à nos oreilles, sans que, dans le tumulte, il nous ait été possible de noter d'une manière précise ces rumeurs outrageantes. — Après ce rapport, Cyrille s'exprima ainsi : Le révérendissime Memnon et moi, nous sommes à la disposition du saint concile, prêts à répondre aux accusations portées contre nous par l'impie Nestorius et l'évêque Jean son défenseur. Sans doute le patriarche d'Antioche rougit maintenant de sa conduite ; c'est pourquoi il refuse de paraître en votre présence et fait garder sa maison par des soldats. Votre sainteté daignera donc faire droit à notre légitime requête, en déclarant nulles et non-avenues les mesures prises contre nous par le patriarche d'Antioche. — Juvénal, évêque de Jérusalem, prit la parole et dit : Nous avons maintenant au milieu de nous l'autorité du siége apostolique, dans la personne des révérendissimes légats. Par respect pour le saint et œcuménique concile, Jean d'Antioche, dont le siége épiscopal est également d'origine apostolique, aurait dû, sur une première invitation, se rendre au sein de cette assemblée. Pour nous, uniquement préoccupés d'observer les règles canoniques et les saintes lois de l'Église, nous devons lui envoyer une seconde citation par d'autres évêques, lesquels l'inviteront, dans un esprit de charité et de paix,

à déposer tout sentiment d'amour-propre ou d'orgueil et à se rendre au milieu de nous. — On fit choix de trois évêques: Timothée de Termissus [1], Eustathe de Docimium [2], et Eudoxius de Chomas [3]. Après s'être transportés à la demeure de Jean d'Antioche, ils rendirent compte de leur démarche en ces termes : Les soldats qui entourent la maison du patriarche ont tiré le glaive à notre approche. Cependant ils nous ont permis d'arriver jusqu'à la porte, où se tenaient quelques clercs. Nous avons dit à ces derniers : Le saint concile nous a chargés d'une mission à remplir près du révérendissime évêque Jean. Veuillez le prévenir que nous avons à lui parler. — Les clercs se rendirent près du révérendissime patriarche, et revinrent avec cette réponse : L'évêque Jean vous mande qu'il ne saurait recevoir des excommuniés, canoniquement déposés de leurs siéges. — Par qui donc avons-nous été déposés ou excommuniés? demandâmes-nous. — Par Jean, évêque d'Antioche, répondirent les clercs. — Nous les priâmes alors de nous décliner leurs noms, pour plus ample exactitude de notre rapport et du leur; mais ils s'y refusèrent en disant : Nous sommes des clercs et non des tabellions ! — Le concile délibéra alors sur la conduite à tenir. A l'unanimité des suffrages, il fut déclaré que la sentence portée par Jean d'Antioche contre Cyrille et Memnon était invalide et nulle. On résolut d'informer l'empereur de cette décision, et l'on convint d'attendre que le patriarche d'Antioche eût reçu une troisième citation canonique, avant de procéder contre lui selon la rigueur du droit [4].

Proclamation schismatique de Jean d'Antioche.

47. Le patriarche d'Antioche, qui n'avait pas voulu recevoir les députés du concile, ne se tenait cependant pas en repos dans sa demeure. Le soir, une proclamation (*libellus*) était affichée par ses ordres aux portes de l'amphithéâtre. Cyrille y était dénoncé au peuple d'Éphèse comme un hérétique, convaincu de soutenir les

[1] Siége épiscopal de la province de Pamphylie. — [2] Évêché de Phrygie.

[3] Évêché de Lycie. On peut remarquer que ces délégués étaient tous étrangers à l'Égypte, sans doute pour éviter que le patriarche d'Antioche ne récriminât contre leur mission, sous prétexte qu'ils eussent été dans la dépendance juridictionnelle de saint Cyrille.

[4] Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 634-646.

erreurs d'Apollinaire et d'Eunomius. Memnon n'était pas mieux traité. On l'accusait d'un despotisme insupportable. La pièce se terminait par une invitation au clergé et aux fidèles de secouer cette double tyrannie. On leur promettait l'appui de l'empereur, « averti déjà, disait le patriarche, des manœuvres scandaleuses de ces deux évêques et prêt à les réprimer par la force. » En même temps que cette affiche destinée à surexciter les esprits, chacun des pères du concile œcuménique recevait une lettre spéciale, où ils étaient invités à venir le plus tôt possible faire abjuration de leurs erreurs passées entre les mains du patriarche, afin d'être relevés par lui de la sentence d'excommunication qu'ils avaient encourue. L'effet ne répondit point aux espérances. Le public lut avidement les proclamations des Orientaux, mais il demeura, en immense majorité, fidèle à la doctrine du concile œcuménique.

Cinquième session. Décret de suspense prononcé contre Jean d'Antioche et ses partisans.

48. Dès le lendemain, 17 juillet, la cinquième session s'ouvrit dans la basilique de Sainte-Marie. Quand les pères eurent pris place, saint Cyrille parla ainsi : « Hier, en présence des légats de la grande Rome, tenant la place du très-saint et bienheureux pape Célestin, le révérendissime Memnon et moi nous avons remis au saint concile une requête à l'effet de citer en votre présence le patriarche Jean d'Antioche, pour expliquer sa conduite à notre égard et prouver la légitimité des griefs qu'il articule contre nous. Il nous accuse de professer les erreurs d'Apollinaire, d'Arius et d'Eunomius. Nous protestons contre ces calomnies. Elevés au sein de la foi catholique, nous anathématisons toutes les erreurs anciennes, de même que nous détestons les blasphèmes récents de Nestorius et de Pélage. Une seconde fois, nous prions donc le saint et œcuménique concile de faire citer canoniquement Jean d'Antioche et les évêques de sa faction, afin de statuer sur la validité de leurs actes et surtout de détruire les fâcheuses impressions qu'ils se sont efforcés de faire naître dans l'esprit des augustes empereurs. — Le concile accueillit cette requête. Trois évêques: Daniel de Colonia [1], Commodus de Tripoli [2] et Timothée de Germa [3]

[1] Siége épiscopal de la IIe Cappadoce. — [2] Évêché de la province de Lydie. — [3] Germa, petite cité épiscopale de l'Hellespont.

furent députés avec le notaire Musonius, pour remettre au patriarche d'Antioche une troisième et dernière citation ainsi conçue : Le saint concile, se conformant aux prescriptions de la discipline canonique, a déjà adressé à votre sainteté deux invitations à vous rendre au milieu de nous, pour justifier vos actes ou les désavouer, s'il y a lieu. A partir de ce jour, le concile vous notifie que tous les pouvoirs épiscopaux vous sont retirés, à vous et à tous ceux de votre faction, sauf à procéder ultérieurement selon la rigueur des règles canoniques, si vous refusiez encore de comparaître, comme nous vous en donnons l'ordre. — Au retour de leur ambassade, les députés s'exprimèrent ainsi : Arrivés à la demeure de Jean d'Antioche, nous descendîmes de cheval [1] et nous adressant aux clercs qui se trouvaient à la porte, nous leur fîmes connaître l'objet de notre mission, en les priant de nous aider à la remplir. Le prêtre Asphalius d'Antioche, celui qui exerce à Constantinople les fonctions d'apocrisiaire [2], vint à nous, et, comme les soldats qui gardaient la porte nous menaçaient de leurs épées nues, il nous défendit contre leur fureur. Du reste parmi ces soldats, il s'en trouva quelques-uns qui reconnurent l'évêque Commodus. L'entourant aussitôt, ils nous protégèrent contre les violences de quelques clercs qui voulaient nous barrer le passage. Parvenus sous le portique, Asphalius nous quitta pour aller prévenir le patriarche d'Antioche. Après quelques instants d'attente, un prêtre qui se disait archidiacre, se présenta. Son nom nous est inconnu. C'est un homme de petite taille, au visage pâle, n'ayant que quelques rares poils de barbe. Il tenait un papier [3] à la main, et nous l'offrit en disant : Voici le message que le saint concile m'a chargé de vous remettre. Veuillez le recevoir. — Nous lui répondîmes : Le saint et œcumé-

[1] Cette particularité est curieuse; elle prouve que les évêques, au v[e] siècle, se servaient de montures dans l'intérieur des villes, pour un déplacement même peu considérable.

[2] Nous avons déjà eu l'occasion d'expliquer la nature des fonctions des apocrisiaires, prêtres délégués à la cour de Constantinople pour y surveiller les affaires d'un patriarcat ou d'une métropole.

[3] Χαρτίον. Ce mot grec, équivalent du latin *charta* (papier), prouve que dès ce moment le parchemin n'était déjà plus seul en usage.

nique concile ne nous a donné aucune mission de ce genre. Nous venons apporter ici des paroles de paix, et non recevoir des cédules. Le révérendissime Jean est prié de se rendre au sein de la vénérable assemblée. C'est tout ce que nous avons à lui faire savoir. — Attendez, nous dit alors l'archidiacre. Je vais transmettre vos paroles au révérendissime évêque. — A son retour, il nous présenta le même papier que nous refusâmes de prendre. Ne nous adressez plus d'autres messages, nous dit-il. De notre côté nous ne vous enverrons aucun document. Puisque, de part et d'autre, nous en avons référé à l'empereur, attendons les ordres qu'il lui plaira de nous donner. — Écoutez, répondîmes-nous, les paroles du saint concile. — Mais comme nous parlions ainsi, il se retira précipitamment, et dit : Vous refusez ma cédule, je ne veux point entendre vos paroles. — Nous tournant alors vers Asphalius et le prêtre Alexandre, qui s'étaient tenus à nos côtés, nous leur dîmes : Le saint concile n'a que des sentiments de charité à l'égard du patriarche. Le révérendissime Jean a déjà refusé de se soumettre à deux citations canoniques. En conséquence, il est provisoirement suspendu de toutes les fonctions épiscopales. Le concile l'informe que, s'il n'obéit point à cette troisième monition, les poursuites juridiques commenceront contre lui. Sous aucun prétexte, il ne pourra arguer d'une prétendue ignorance. Après avoir ainsi parlé, nous quittâmes ces prêtres. — Le saint concile ayant entendu ce rapport, rendit le décret suivant : Les outrages du patriarche d'Antioche contre le très-saint et vénérable Cyrille, contre notre frère et révérendissime collègue Memnon et contre le saint concile lui-même, sont désormais prouvés jusqu'à l'évidence. Dans un sentiment unanime de mansuétude sacerdotale, nous déclarons que ces injures ne laissent aucun ressentiment dans notre âme. Mais comme il convient de faire respecter les lois de l'Église, nous déclarons Jean d'Antioche et les quarante évêques de son parti suspendus de toutes fonctions ecclésiastiques et séparés de notre communion, jusqu'à ce que, revenant enfin à des sentiments plus dignes de leur vocation, ils rétractent leurs errements scandaleux [1]. » Le décret fut souscrit par

[1] Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 655-670.

les trois légats du saint siége, et l'assemblée se sépara. L'historien doit constater ici avec regret que Théodoret de Cyr figure parmi les partisans de Jean d'Antioche que la mesure atteignait, et que les actes désignent chacun en particulier par son nom et son titre épiscopal.

Sixième et septième sessions.

49. La sixième et la septième session tenues, l'une le 22, l'autre le 31 juillet, furent employées à des règlements particuliers. On y reçut l'abjuration de vingt évêques quartodécimans, et l'on condamna une profession de foi entachée de pélagianisme et de nestorianisme, qui se débitait en Orient sous le nom de Théodore de Mopsueste. Cet évêque, mort depuis quelques années, n'avait pas jugé à propos de signer ce document. Le concile se borna à proscrire la doctrine, sans désigner l'auteur. Les prétentions du patriarche d'Antioche au droit de juridiction sur les évêchés de Chypre furent soumises à la délibération des pères et déclarées abusives. Enfin, Juvénal de Jérusalem revendiqua la primatie métropolitaine sur l'évêque de Césarée. Sa requête fut écartée par saint Cyrille, qui fit remarquer avec juste raison que l'évêque de Césarée n'étant point venu au concile et ne pouvant défendre ses droits, les canons s'opposaient à ce qu'on portât une décision quelconque en l'absence des parties intéressées. Au fond, le prétendu droit de Juvénal était sinon absolument nul, au moins fort douteux. L'honnête prétexte qui lui fut opposé ne calma point l'ambition de ce patriarche. Il ne cessa jusqu'à sa mort de poursuivre ses présomptueuses tentatives [1].

Obstination de Jean d'Antioche de ses partisans. Nestorius abandonné de tous les partis.

50. On eût pu croire que le nestorianisme, condamné définitivement par un concile œcuménique de plus de deux cents évêques, en présence des légats du saint siége, à l'unanimité des suffrages, en pleine liberté et dans toutes les conditions possibles de légitimité canonique, était pour jamais abattu. Quarante évêques orientaux protestaient seuls, avec Jean d'Antioche, contre la décision. Encore faut-il dire que la plupart de ces prélats n'hésitaient point à reconnaître à la sainte Vierge le titre de mère de Dieu. Sauf quelques

[1] Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 671-690, 787-809.

exaltés, comme Dorothée de Marcianopolis, lequel déclarait qu'on lui couperait plutôt le poing que de le faire signer cette proposition, la majorité était favorable au dogme catholique. Théodoret de Cyr ne faisait nulle difficulté de proclamer très-haut sa croyance orthodoxe. Mais les questions de personnes, les ressentiments de l'amour-propre froissé, la surexcitation produite par les calomnies qui se répétaient sans contradicteurs et s'exagéraient par leur divulgation même, tous ces motifs malheureusement trop humains réunissaient autour du patriarche d'Antioche un groupe d'autant plus obstiné qu'il était moins nombreux. Nestorius avait fini par n'être plus compté pour rien, au milieu d'une faction qui s'était primitivement formée pour le défendre. Les Orientaux ne l'appelaient même pas à leurs réunions; ils écrivaient à l'empereur qu'ils ne songeaient point à le rétablir sur son siége et qu'ils détestaient son hérésie. En revanche, ils maintenaient énergiquement la sentence de déposition prononcée par eux contre saint Cyrille et Memnon d'Éphèse, déclarant que jamais ils ne consentiraient à renouer des relations avec un tyran comme Memnon, ou un hérétique comme saint Cyrille. Cette note d'hérésie infligée à l'illustre alexandrin tombait particulièrement sur les fameux anathématismes dont nous avons parlé plus haut [1]. Théodoret de Cyr, André de Samosate, Rabbula d'Edesse ne se lassaient pas de protester de vive voix et par écrit contre les prétendues erreurs des anathématismes. Ils y trouvaient condensée, disaient-ils, toute la pernicieuse doctrine des ariens et des apollinaristes. Dans ce conflit, Nestorius, délaissé de ses propres partisans, commençait à entrevoir l'avenir qui lui était réservé. Une lettre qu'il adressait à cette époque au clarissime Scholasticus, est empreinte d'une mélancolie profonde et d'un véritable découragement. « Je ne refuse point, disait-il, de donner à Marie le titre de mère de Dieu, parce que l'homme qui est né d'elle fut plein de la divinité à laquelle il était indissolublement uni. Au reste, je ne voulais en tout ceci que le progrès de la foi et le triomphe de la vérité. Si ma personne devient un obstacle, je

[1] Cf. pag. 48 de ce volume.

suis prêt à donner ma démission, et ne demande qu'à me retirer en paix au sein d'un monastère [1]. »

Arrivée du comte Jean à Ephèse. Arrestation simultanée de Nestorius, S. Cyrille et Memnon.

51. Sincères ou non, les sentiments exprimés par l'hérésiarque prouvent au moins que sa situation devenait de jour en jour plus critique. Le dénoûment ne devait pas tarder. Des violences nouvelles allaient amener enfin une solution plus heureuse qu'on ne la pouvait prévoir. Au commencement du mois d'août, le comte Jean, l'un des chefs de la chancellerie impériale, arriva à Éphèse, chargé de notifier aux deux partis les volontés de son maître. Il était porteur d'un message adressé par Théodose le Jeune « à Célestin et aux autres révérendissimes évêques réunis en concile œcuménique. » Cette suscription au pape saint Célestin, représenté à Éphèse par ses légats, est un fait remarquable et que nous notons en passant. Du reste, nul ne connaissait la teneur des instructions dont le haut fonctionnaire avait été muni à son départ de la cour. Son arrivée produisit une sensation immense dans la cité d'Éphèse. Nous allons reproduire le récit détaillé qu'il expédia le lendemain à l'empereur, pour lui rendre compte de la manière dont il avait exécuté ses ordres. « J'ai trouvé, dit-il, toute cette ville bouleversée par les entreprises de Cyrille et de Memnon. Le soir même de mon arrivée, je fus rendre visite aux révérendissimes évêques. La division qui règne entre les deux partis ne me permit pas de les voir rassemblés. Je leur fis notifier à tous d'avoir à se présenter le lendemain matin, dès la première heure, à l'hôtellerie (*diversorium*) où je suis descendu. Leur animosité les uns contre les autres est arrivée à un véritable degré d'exaltation, sans que j'aie pu encore en deviner le motif. Je dus prendre des mesures pour que l'audience ne dégénérât pas en émeute. Le lendemain, dès l'aube, Nestorius entrait chez moi avec le révérendissime Jean d'Antioche. Cyrille arriva quelques instants après, ainsi que les autres évêques, à l'exception de Memnon qui ne parut pas. Quand tous furent réunis, je voulus donner lecture de votre divin message. Mais, en ce moment, un tumulte effroyable s'éleva

[1] Labbe, *Concil.*, tom. III, pag. 717.

dans l'assemblée. Les partisans de Cyrille disaient qu'il leur était impossible de prendre part à une délibération commune avec Nestorius, lequel était, suivant eux, frappé d'anathème et exclu de leur communion. Ceux de la faction de Nestorius soutenaient, de leur côté, que Cyrille était un hérétique, un excommunié. Mes efforts pour ménager une conciliation furent inutiles. Mon embarras était extrême ; je l'avoue franchement à votre majesté, car je ne veux rien dissimuler près d'elle. Je me déterminai donc à faire séquestrer (*sequestratis*) simultanément Nestorius et Cyrille. Après quoi, je lus au synode la lettre sacrée où votre divinité ordonne de faire exécuter la sentence de déposition prononcée contre les deux patriarches de Constantinople et d'Alexandrie et contre l'évêque d'Éphèse [1]. La faction des Orientaux accueillit avec applaudissements cette décision ; mais les partisans de Cyrille protestèrent par les plus vives clameurs. Je passai outre et je remis la garde de Nestorius à l'illustrissime comte Candidien, dont le dévouement et les sages conseils m'ont été fort utiles en toute cette affaire. Quant à Cyrille, je le fis emmener par le préposé de la quatrième cohorte, le comte Jacobus. Memnon, comme je l'ai noté plus haut, n'avait point comparu. Je lui dépêchai un officier, un licteur et l'un des archidiacres d'Éphèse, pour lui notifier le décret impérial qui le déposait de toutes fonctions ecclésiastiques. Il répondit à cette communication en protestant qu'il subirait plutôt la mort que d'abandonner le gouvernement de son église. Je crois que les biens ecclésiastiques lui tiennent à cœur plus que tout le reste. Ces préliminaires ainsi réglés, je me transportai à la basilique, afin d'y assister aux prières solennelles. Ensuite, comme je

[1] Telle était en effet la teneur des lettres remises par Théodose le Jeune à son secrétaire, le comte Jean. (Voir cette *sacra* reproduite en entier, Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 722.) Pour continuer jusqu'au bout son rôle d'équivoques et de fourberies, le vieil Acace de Bérée, âgé alors de cent dix ans, et retenu par ses infirmités dans son diocèse, avait écrit de sa main à Théodose le Jeune, en le suppliant, pour le bien de l'Église et la paix générale, de maintenir comme valable et canonique la triple déposition de Nestorius, de saint Cyrille et de Memnon. La lettre impériale insistait sur ce conseil de l'hypocrite évêque, comme si c'eût été l'oracle d'un nouvel Élie.

prévoyais que Memnon ne se tiendrait pas tranquille dans son palais épiscopal, je lui envoyai mon premier secrétaire pour savoir de lui s'il voulait, oui ou non, comparaître à mon audience. Mon étonnement fut grand de le voir en personne accourir près de moi. Il s'excusa de n'être pas venu le matin, sous prétexte qu'il avait été retenu par une indisposition. Je le fis arrêter, et le confiai au comte Jacobus, qui le garde à vue. Telle est la situation. Je vais maintenant travailler à réconcilier les deux partis. J'y ferai tous mes efforts. Mais en vérité, je ne puis comprendre d'où viennent leurs dissentiments, ou plutôt leur rage (*rabiem*) les uns contre les autres. Quant à moi, il me suffit de l'approbation de votre majesté impériale, à laquelle j'aurai soin de mander tous les incidents qui pourraient survenir [1]. »

Solution inattendue. Fin du concile d'Éphèse.

52. Voilà ce que produit l'immixtion du pouvoir civil dans les controverses dogmatiques. Cette lettre du comte Jean est un des monuments les plus curieux et les plus instructifs en ce genre. Nestorius, Cyrille et Memnon furent donc incarcérés, ou, pour parler plus exactement, ils furent gardés à vue par des soldats dans leur demeure respective, car on ne les mit point en prison. Le choix de l'illustrissime comte Candidien comme geôlier de Nestorius nous rassure pleinement sur le sort de l'hérésiarque, son ami. Quant à saint Cyrille et à Memnon, la surveillance fut plus rigoureuse. Un poste fut établi dans leur chambre même. Jour et nuit ils se trouvaient en face de farouches gardiens qui les entouraient, le sabre nu. Et pourtant qui ne préférerait aujourd'hui la dure captivité de saint Cyrille à toutes les jouissances vaniteuses du magnifique comte Jean, son persécuteur? Si l'histoire n'avait pas d'autre utilité, elle aurait du moins celle d'élever les caractères au-dessus des injustices du présent, par la perspective des jugements de la postérité. Saint Cyrille, dans son appartement qui lui servait de prison, passait le temps en prières, suppliant Dieu de prendre en pitié les maux de son Église. Les évêques catholiques, persécutés par le lieutenant impérial, eurent à subir les plus horribles vexa-

[1] Labbe, tom. III, col. 723, 724.

tions. La plupart manquaient d'argent pour subvenir à leurs besoins, dans une ville étrangère, où, selon la coutume, les habitants faisaient payer leur hospitalité à un prix excessif. On leur signifia qu'ils n'auraient la permission de retourner dans leurs diocèses qu'à la condition préalable de souscrire la sentence de déposition contre saint Cyrille. « Nous mourrons tous, répondirent-ils ; mais nous n'apostasierons pas ! » Un certain nombre d'entre eux succomba en effet aux privations et aux tortures morales qu'on leur infligeait. Jean et Candidien se croyaient maîtres de la position. Un souffle de l'Esprit divin renversa tous leurs projets. Saint Dalmatius, l'archimandrite de Constantinople, informé de ces attentats, réunit tout le clergé séculier et régulier de la capitale. Prêtres et religieux allèrent une seconde fois trouver l'empereur. Ils obtinrent que les deux partis enverraient à Chalcédoine une députation chargée d'éclairer la religion du prince. Ce nouvel ordre, immédiatement transmis à Éphèse, fut exécuté avec promptitude. Les Orientaux envoyèrent huit évêques de leur faction, sous la conduite de Jean d'Antioche et de Théodoret de Cyr. Les catholiques se firent représenter par deux légats du pape et six des métropolitains les plus considérables. Théodose le Jeune eut besoin de cinq audiences consécutives, pour voir se dissiper les préventions défavorables que la calomnie et les faux rapports de ses officiers entretenaient depuis si longtemps dans son esprit contre les orthodoxes. Enfin, il vit clair. Le 1er octobre 431, un édit impérial envoyait Nestorius en exil et rendait la liberté à saint Cyrille et à Memnon. Telle fut, après tant de labeurs, de souffrances et d'outrages, l'heureuse issue du concile d'Éphèse, IIIe œcuménique. Le retour des prélats dans leurs diocèses donna lieu à de véritables ovations. Saint Cyrille, en particulier, fut accueilli à Alexandrie comme un nouvel Athanase. Nestorius se retira près d'Antioche, dans le monastère où il avait passé les premières années de sa jeunesse. Il fut remplacé sur le siége de Constantinople par un ancien disciple de saint Chrysostome, le moine Maximianus, vénérable vieillard, dont le courage et la foi étaient à la hauteur de la situation. Le pape saint Célestin I applaudit à ce choix. Il fallait en effet un

homme de résolution et d'énergie, pour tenir tête au patriarche d'Antioche, qui persistait avec sa faction dans son attitude schismatique.

§ IV. Condamnation du semi-pélagianisme.

Lettre de S. Célestin I aux évêques des Gaules. Condamnation des semi-pélagiens.

53. Pendant que la foi catholique triomphait en Orient des blasphèmes de Nestorius, le pape foudroyait l'hérésie semi-pélagienne en Occident. Nous avons encore la lettre que saint Célestin adressait en cette occasion, le 28 août 430, aux évêques des Gaules. « Nos très-chers fils Hilaire et Prosper d'Aquitaine, dont nous ne saurions, dit le pape, trop louer le zèle et l'active sollicitude, se sont rendus à Rome, pour nous informer de l'audace de je ne sais quels prêtres, qui soulèvent indiscrètement des questions théologiques et soutiennent avec obstination une doctrine contraire à la vérité. Votre dilection me permettra de faire retomber sur elle la responsabilité de ce scandale, puisque vous êtes assez faibles pour ne pas imposer silence aux perturbateurs. « Le disciple n'est pas au-dessus du maître [1]. » Nul n'a le droit d'enseigner dans vos diocèses sans votre permission. Que peut-on espérer pour le maintien de la foi, quand ceux qui en ont reçu le dépôt se taisent, laissant la parole à ceux dont le devoir est d'écouter? Le silence en pareil cas me semble de la complicité, et je crains fort qu'en tolérant de pareilles doctrines, on ne les partage. Donc, sévissez contre ces hommes. Ne laissez point à chacun la liberté de faire le docteur. Il est temps d'opposer à ces nouveautés scandaleuses la règle antique de la tradition. Frères bien-aimés, c'est au nom de la foi catholique que je vous tiens ce langage sévère. La dignité sacerdotale ne dispense personne d'obéir à son évêque. Ils sont prêtres! dit-on : c'est une raison de plus pour qu'ils apprennent de vous la saine doctrine. Et que seriez-vous dans vos églises, si les prêtres y tenaient le sceptre de l'enseignement? Après cela, il s'agit peut-être de néophytes récemment promus au sacerdoce

[1] Luc., VI, 40.

ou à l'épiscopat, et ignorant encore leurs droits et leurs devoirs. Naguère nous avons écrit à ce sujet une lettre à notre frère et collègue Tuentius [1]. Je ne puis que vous répéter les paroles que je lui adressais. Ne permettons point de semer sur notre terre un autre grain que celui dont le divin agriculteur nous a laissé le dépôt. Mais pourquoi s'étonner de pareilles usurpations contre des évêques vivants, alors que ces téméraires ne respectent même pas la réputation des morts? Ils osent outrager Augustin de bienheureuse mémoire, ce grand homme, dont les vertus et le génie ont fait l'admiration de notre siècle, et que l'Église romaine a toujours eu dans sa communion, sans que jamais un soupçon d'erreur soit venu ternir sa gloire ; Augustin, dont la science ecclésiastique a été considérée par mes prédécesseurs à l'égal de celle des docteurs les plus illustres! Tout l'univers catholique est habitué à révérer ce génie qui faisait la gloire de l'Église et du monde. Comment pouvez-vous souffrir qu'on l'insulte publiquement parmi vous? C'est un crime pour quiconque a conservé une ombre de religion. Il ne s'agit point ici d'un docteur particulier. La gloire d'Augustin est celle du catholicisme lui-même et de l'universalité des églises. Hâtez-vous donc de nous mander de meilleures nouvelles ; imposez silence aux méchants, et ralliez-vous à la doctrine du siége apostolique. La chaire du bienheureux apôtre Pierre est la gardienne de la vérité. Qui donc oserait, parmi les catholiques, lui préférer l'autorité d'un Pélage ou d'un Cœlestius [2]? » — Le pape reprenait ensuite une à une toutes les propositions semi-pélagiennes ; il en démontrait la fausseté par les textes de l'Écriture et de la tradition, puis il ajoutait : « La sanction inviolable de nos prédécesseurs sur ce siége apostolique, non moins que l'enseignement unanime des pères et des docteurs de l'Église, s'accordent à reconnaître que la grâce de Jésus-Christ opère en nous non-seulement la perfection finale, mais les commencements et les principes de la foi. Telle est la règle ecclésiastique et la doctrine de Jésus-Christ. En dehors de ce point

[1] Nous n'avons plus la lettre de saint Célestin I à l'évêque Tuentius, dont il est fait mention ici. — [2] S. Cœlestin., *Epist.* XXI; *Patr. lat.*, tom. L, col. 528-531, n° 1-4.

fondamental, auquel il nous faut demeurer fermement attachés, si les apologistes chrétiens, dans leur controverse avec l'hérésie, ont traité des questions plus profondes et plus obscures, nous ne prétendons ni condamner ni défendre leurs sentiments individuels. Il suffit de savoir et de croire que l'enseignement traditionnel des apôtres attribue à la grâce de Jésus-Christ aussi bien le commencement que la fin de nos œuvres. Nul catholique ne peut s'écarter de cette règle [1]. »

Mort de S. Célestin I.

54. Telle est cette fameuse lettre du pape saint Célestin I aux évêques des Gaules. Ceux qui ne voient dans le pontife romain qu'un primat d'honneur, égal pour tout le reste aux autres évêques, expliqueront, s'ils le peuvent, le ton d'autorité absolue, indépendante, souveraine, de ce document parfaitement authentique. On remarquera aussi la largeur de vues des successeurs de saint Pierre, dans la dispensation du trésor des vérités surnaturelles confié à leur garde. Loin de chercher à multiplier les décisions dogmatiques et à restreindre l'essor du génie humain dans les questions libres et sur les matières douteuses, ils se contentent de poser les bases générales de la doctrine, les limites précises où s'arrête la foi obligatoire. Pour le reste, ils se bornent à surveiller, en les encourageant, les efforts des théologiens et des docteurs. Cette réserve admirable, dont les exemples se renouvellent à chaque page de l'histoire, ne s'est jamais démentie. Elle est aujourd'hui, sous Pie IX, ce qu'elle était au ve siècle, sous le pontificat de Célestin I. Alors, comme maintenant, elle trouvait des contradicteurs. Les semi-pélagiens des Gaules ne se soumirent point à la sentence pontificale. Sous prétexte que l'éloge donné par le pape à saint Augustin ne spécifiait pas les écrits du grand docteur que le siége apostolique entendait approuver positivement, ils prétendirent demeurer libres de faire leur choix. « Ainsi, dit saint Prosper d'Aquitaine, par ce subterfuge et ce faux fuyant, ils vinrent à bout d'obscurcir un jugement aussi clair que le jour [2]. » Saint

[1] S. Prosper. Aquitan., *Contra Collator.*, cap. XXI; *Patr. lat.*, tom. LI, col. 271. — [2] S. Cœlestin., *Epist.* XXI; *Patr. lat.*, tom. L, col. 528-531, n° 12-15.

Célestin n'eut pas le temps de renouveler contre eux ses anathèmes. Il mourut le 6 avril 432, au moment où il venait d'élire Patricius (saint Patrick) évêque d'Hibernie (Irlande), et de faire peindre sur les murs de l'église de Sainte-Priscille une fresque représentant la séance du concile d'Éphèse où le dogme de la maternité divine avait été solennellement proclamé. La tradition lui attribue la prière ajoutée à la Salutation angélique : *Sancta Maria*, *mater Dei*, *ora pro nobis*, etc., qui a fait passer dans la langue liturgique l'immortel décret d'Éphèse.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT SIXTE III (6 Avril 432 - 29 Juillet 440).

§ I. ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.

1. Notice de saint Sixte III d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Monument du concile d'Éphèse à Sainte-Marie-Majeure. — 3. Inscription du baptistère constantinien de Saint-Jean de Latran. — 4. La *platonia* de saint Sixte III à la catacombe de Saint-Calixte. — 5. Le consulaire Bassus et saint Sixte III.

§ II. L'ÉGLISE D'ORIENT.

6. Obstination de Jean d'Antioche dans le schisme. — 7. Lettre de saint Sixte III à saint Cyrille. — 8. Revirement de l'empereur Théodose le Jeune. Ses efforts pour l'extinction du schisme. — 9. Lettre de Théodose le Jeune à saint Siméon Stylite. — 10. L'Apologétique de saint Cyrille.—11. Domnus, neveu de Jean d'Antioche. — 12. Premières démarches de Jean d'Antioche pour une réconciliation. — 13. Réponse de saint Cyrille. — 14. Conversion de Jean d'Antioche. — 15. Lettres de félicitation de saint Cyrille et du pape à Jean d'Antioche. — 16. Mort de Maximianus. Question de la translation des évêques. — 17. Saint Proclus patriarche de Constantinople. — 18. Théodoret de Cyr revient à la communion catholique. — 19. Déposition de Dorothée de Marcianopolis. — 20. Mort de Nestorius. — 21. Translation des reliques de saint Jean Chrysostome à Constantinople. — 22. Mariage de Valentinien III. Pèlerinage de l'impératrice Eudocia à Jérusalem. — 23. Le *trisagion*. — 24. Lettre de Sixte III à saint Proclus.

§ III. L'ÉGLISE D'OCCIDENT.

25. Réconciliation d'Aetius avec Placidie. — 26. La sœur de Valentinien III et Attila. — 27. Élection miraculeuse de saint Pierre Chrysologue sur le siége de Ravenne. — 28. Sermon de saint Pierre Chrysologue le jour de son sacre. — 29. La fête de Janus à Ravenne. — 30. Le jeûne quadragésimal. — 31. Administration épiscopale de saint Pierre Chrysologue. — 32. *Confessio sancti Patricii*. — 33. Pérégrinations de saint Patrick. Il est élu évêque d'Irlande. — 34. Apostolat de saint Patrick. — 35. Saint Ni-

nianus apôtre des Cambriens. — 36. Traité de saint Prosper *Contra Collatorem*. Mort de Cassien. — 37. *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins. — 38. Naissance de saint Remi. — 39. Prise de Carthage par Genséric. Mort de saint Sixte III.

§ I. Archéologie chrétienne.

Notice de S. Sixte III d'après le *Liber Pontificalis*

1. « Sixte, ou Xyste, IIIe du nom, dit le *Liber Pontificalis*, était romain de naissance. Il siégea huit ans et dix-neuf jours. Vingt mois après sa promotion, il fut incriminé faussement et accusé par le consulaire Bassus, pour des faits antérieurs à son pontificat. L'empereur Valentinien, devant qui la plainte fut portée, fit examiner l'affaire par un concile de cinquante-six évêques. Bassus fut condamné unanimement par le synode comme calomniateur. Cependant la sentence, inspirée par un sentiment de véritable charité ecclésiastique, portait qu'il serait admis en danger de mort à recevoir le viatique. L'empereur Valentinien et sa mère Placidie, indignés de la mauvaise foi de Bassus, décrétèrent contre lui la peine du bannissement et la confiscation de ses biens au profit de l'église romaine. Trois mois après, Bassus mourait repentant. L'évêque Sixte voulut de ses mains lui donner la sépulture ; il l'enveloppa de bandelettes avec des aromates et le déposa dans le *cubiculum*, de sa famille, dans la basilique de l'apôtre Pierre. Sixte dédia à sainte Marie mère de Dieu la basilique connue jusque-là sous le nom de Liberius, près du marché de Livie ; il la décora magnifiquement et l'enrichit de dotations en meubles et immeubles [1]. Il

[1] Pour ne pas allonger démesurément la notice tirée du *Liber Pontificalis*, nous renvoyons ici l'énumération des biens fonds et richesses mobilières donnés par Sixte III aux basiliques dont il fut le fondateur. Celle de Sainte-Marie-Majeure tint de sa libéralité les offrandes suivantes : *Altare argenteum purissimum pensans libras trecentas ; patenas argenteas tres, pensantes libras sexaginta; amas argenteas quatuor, pensantes libras sexaginta; scyphum aureum purissimum, pensantem libras quinquaginta; scyphos argenteos quinque, pensantes libras quinquaginta ; calices ministeriales argenteos decem, pensantes singuli libras tres ; aquamaniles argenteos, pensantes singuli libras octo ; coronam pharam ante altare argenteam, pensantem libras triginta; coronas argenteas pharales triginta quatuor, pensantes libras decem ; candelabra argentea quatuor, pensantia libras viginti; thimiamaterium argenteum, pensans libras quinque, canthara ce-*

fit revêtir la confession du bienheureux Pierre, apôtre, de lames d'argent. Il fournit pour ce travail quarante livres de métal précieux et l'empereur Valentinien deux cents. A la prière de Sixte, ce prince fit placer au-dessus de la confession de saint Pierre un dôme d'or pur représentant les douze apôtres en autant de niches ou portes, et au-dessus la statue du Sauveur ornée de pierres précieuses. Valentinien fit aussi replacer au-dessus de la basilique de Latran le fronton d'argent massif tel qu'il était à l'époque du grand Constantin. Ce chef-d'œuvre de sculpture avait été enlevé par les Goths, lors de la prise de Rome. Sixte fit entourer de colonnes de porphyre la confession du bienheureux martyr Laurent, il fit recouvrir de larmes d'argent l'autel, le grillage et les montants des fenêtres. Il érigea une basilique à ciel ouvert en l'honneur du saint diacre. L'empereur Valentinien fit la concession du terrain. Sixte la dota magnifiquement [1]. Il décora le baptistère de la basilique Constantinienne (Saint-Jean-de-Latran) avec des colonnes de porphyre disséminées depuis le sac de Rome et données par l'empereur. Il la revêtit de tablettes de marbre (*platonias*) où il fit graver des inscriptions en vers latins dont il était l'auteur. Au cimetière de Calixte, sur la voie Appienne, il fit éga-

rostata aurochalca viginti quatuor, pensantia libras quindecim; possessionem Scaurianam in territorio Gaïetano, præstantem omnia cum adjacentibus ad tignis solidos 312 *et trimisium; possessionem Marmoratam in territorio Prænestino, præstantem solidos centum quinquaginta duos; possessionem Celeris in territorio Afilano, præstantem solidos centum et undecim et trimisium; domum Pulmati intra urbem, juxta inibi basilicam cum balneo et pristino, præstantem solidos* 154; *cervum argenteum in fonte fundentem aquam, pensantem libras triginta; omnia vasa baptismi sacrata argentea libras* 15; *cænacula regiæ gradorum adhærentia basilicæ, vel quidquid videtur esse intrinsecus.*

[1] *Ubi et obtulit dona hæc : patenas argenteas tres, pensantes singulæ libras viginti; amas argenteas tres, pensantes libras quindecim; scyphos argenteos quatuor, pensantes libras octo; scyphum aureum ornatum de margaritis, pensantem libras decem; calices argenteos ministeriales duodecim, pensantes libras duas; aquæmaniles argenteos, pensantes libras octo; ministerium ad baptismum vel pænitentiæ ex argento pensantes libras quinque; concham aurocalcham, pensantem libras viginti: coronas argenteas pharales triginta, pensantes libras sex; pharacanthara argentea tria, pensantia singula libras quindecim, candelabra argentea duo, pensantia singula libras triginta; cantharas cerostatas in gremio basilicæ æreas viginti quatuor; pharas æreas* 21. (*Lib. Pontif.; Sixtus III.*)

lement placer des tablettes de marbre sur lesquelles il inscrivit le nom des évêques et des martyrs dont cette catacombe possède les corps. Sixte, en plusieurs ordinations faites à Rome au mois de décembre, imposa les mains à vingt-huit prêtres, douze diacres et cinquante-deux évêques destinés à diverses églises. Au temps de Sixte, l'évêque Pierre construisit à Rome la basilique de Sainte-Sabine, et y fit disposer une piscine baptismale. Sixte fut enseveli dans la catacombe (*crypta*) de la voie Tiburtine, près du corps du bienheureux Laurent. Le siége épiscopal resta vacant vingt-deux jours. »

Monument du concile d'Éphèse à Sainte-Marie-Majeure.

2. Cette notice du *Liber Pontificalis* est l'une des plus importantes pour l'archéologie chrétienne. Nous avons dit que saint Célestin I avait fait commencer une mosaïque représentant la session du concile d'Éphèse où le dogme de la maternité divine avait été solennellement proclamé. Cette œuvre d'art fut achevée par saint Sixte III. On la voit encore aujourd'hui dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure. Sur un trône, au milieu des pères assis par ordre de dignité hiérarchique, se trouve un exemplaire des Évangiles. Au bas, on lit une inscription grecque qui commence ainsi :

> †. Π ΑΓΙΑ ΣΥΝΟΔΟΣ Η ΕΝ ΕΦΕ
> ΣΩ · ΤΟ ΠΡΟΤΕΡΟΝ ΤΩΝ C. ΑΓΙ
> ΩΝ, etc. [1].

« † Le saint synode d'Éphèse, sous Théodose le Jeune, composé de deux cents évêques, fut réuni contre Nestorius, qui divisait le Christ en deux personnes et refusait à Marie le titre de mère de Dieu. Le saint synode a défini et proclamé que le Fils unique de

[1] Voici la traduction latine donnée par Ciampini de l'inscription complète :

† *Sancta synodus Ephesina prius ducentorum patrum sub Theodosio Juniore coacta est contra Nestorium, qui Christum in duas personas dividebat, et Matrem Domini Deiparam non fatebatur. Definivit autem sancta synodus et confessa est Unigenitum Dei de cœlis descendisse, et incarnatum fuisse de Spiritu Sancto ex Maria Virgine et humanatum fuisse secundum unionem hypostaticam, et eam quæ ipsum peperit Deiparam esse, et Nestorium anathemate percussit.* (*Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 266.)

Dieu est descendu du ciel, qu'il s'est incarné par l'opération du Saint-Esprit au sein de la vierge Marie; qu'il a pris un corps et une âme semblables aux nôtres par une union hypostatique; que dès lors la sainte Vierge est mère de Dieu. En conséquence, Nestorius a été frappé d'anathème. » Le pape saint Sixte III changea l'ancien vocable de la basilique Libérienne en celui de Marie-Mère de Dieu [1], laissant ainsi un double monument de la foi catholique au dogme de la maternité divine promulgué à Éphèse. Nous verrons plus tard, sous le pape Théodore I (642), la basilique de *Sainte-Marie-Mère-de-Dieu* ajouter à ce titre celui de *ad præsepe*, lorsque la crèche de Bethléem y eut été déposée.

Inscription du baptistère constantinien de St-Jean-de-Latran.

3. En même temps qu'il affirmait par une œuvre immortelle le dogme de la maternité divine, saint Sixte III faisait graver sur les tables de marbre du baptistère constantinien, à Saint-Jean-de-Latran, l'expression de la foi catholique relativement au péché originel dont les pélagiens niaient l'existence. Voici l'inscription en vers latins que le pontife avait composée lui-même :

Gens sacranda polis hic semine nascitur almo,
Quam fœcundatis Spiritus edit aquis.

[1] Les mosaïques décoratives exécutées par l'ordre de saint Sixte III sur l'arcade principale de Sainte-Marie-Majeure, et à la voûte de la grande nef, existent encore. Les sujets de l'arc triomphal sont empruntés aux évangiles; ceux de la nef sont choisis parmi les divers épisodes de l'histoire d'Abraham, de Jacob, de Joseph, de Moïse et de Josué cités par les pères du concile d'Éphèse comme préfigurant le dogme de l'Incarnation que Nestorius attaquait. Pour perpétuer le souvenir de ces constructions, on plaça sur le grand arc ces mots : XISTVS EPP. PLEBI DEI : « Sixte, évêque, au peuple de Dieu; » et au-dessus de la porte principale, dans la nef médiane, une inscription dont il y a trois siècles déjà on ne lisait plus que la première ligne : *Virgo Maria tibi Xistus nova t...* Voici cette inscription tout entière :

Virgo Maria tibi Xistus nova tecta dicavit,
Digna salutifero munera ventre tuo.
Tu genitrix ignara viri; te denique fœtu
Visceribus salutis edita nostra salus.
Ecce tui testes uteri sibi prævia portant,
Sub pedibus jacet passio cuique sua,
Ferrum, flamma, feræ, fluvii, sævumque venenum;
Tot tamen has mortes una corona manet.

Virgineo fœtu genitrix Ecclesia natos,
Quos spirante Deo concipit, amne parit.
Cœlorum regnum sperate hoc fonte renati.
Non recipit felix vita semel genitos.
Fons hic est vita, et qui totum diluit orbem,
Sumens de Christi vulnere principium.
Mergere peccator, sacro purgande fluento :
Quem veterem accipiet, proferet unda novum.
Insons esse volens, isto mundare lavacro,
Seu patrio premeris crimine, seu proprio.
Nulla renascentum est distantia, quos facit unum
Unus fons, unus Spiritus, una fides.
Nec numerus quemquam scelerum, nec forma tuorum
Terreat : hoc natus flumine sanctus erit [1].

« Ici la race marquée pour le ciel naît d'un germe divin, dans les eaux fécondées par l'Esprit. Le fleuve enfante ceux que l'Église, au souffle du Christ, a conçus dans son sein virginal. Vous tous, régénérés à cette fontaine, vous avez droit d'espérer le royaume des cieux. Cette fontaine est la vie ; elle procède de la blessure du Christ, dont le sang purifie tout l'univers. Pécheur, plonge-toi dans ce bain sacré : le vieil homme en sortira un homme nouveau. Couvert de crimes, ou seulement souillé de la tache originelle, viens ici recouvrer la pureté ou l'innocence. Entre les régénérés il n'y a plus de différence : ils sont un dans l'unité du sacrement, l'unité de l'Esprit divin, l'unité de la foi. Que nul ne désespère soit pour le nombre, soit pour l'énormité de ses forfaits. Au sortir de la fontaine sacrée, le régénéré est saint. »

La *platonia* de S. Sixte III à la catacombe de Saint-Calixte.

4. « Cette inscription se lit encore aujourd'hui au-dessus de la colonnade de porphyre sur l'architrave du baptistère de Latran, dit M. de Rossi. Elle est gravée en caractères de l'école Damasienne. C'est là une confirmation matérielle et palpable de l'exactitude du *Liber Pontificalis*, lequel mentionne saint Sixte III comme l'auteur

[1] *Patr. lat.*, tom. cit., col. 230.

de ces distiques. *Hic fecit in basilica Constantiniana ornamentum super fontem, id est epistylia marmorea et columnas porphyreticas, quas et versibus exornavit.* L'authenticité de ce témoignage nous est une garantie pour l'indication suivante : *Hic fecit platoniam in cœmeterio Calixti, via Appia, ubi nomina episcoporum et martyrum scripsit commemorans.* Cependant, ajoute le savant archéologue, je n'ai rencontré jusqu'ici, dans la crypte ainsi désignée, aucun fragment de cette grande inscription commémorative. Seulement, sur la porte du *cubiculum* de saint Sixte, dans la paroi intérieure, on voit encore l'emplacement d'une grande table de marbre qui, sans aucun doute contenait l'épigraphe monumentale indiquée par le *Liber Pontificalis.* Ce marbre précieux a disparu, et nous ne saurions trop en déplorer la perte. » Toutefois, pour atténuer autant qu'il dépendait de lui l'irréparable outrage des siècles, M. de Rossi est parvenu, à l'aide des manuscrits de Klosterneubourg, de Gottwei et des anciens exemplaires du martyrologe hiéronymien, à restituer, du moins en partie, l'inscription elle-même, telle que dut la faire graver saint Sixte III [1].

Le consulaire Bassus et S. Sixte III.

5. Parallèlement à ces détails archéologiques, fournis par le *Liber Pontificalis* avec une exactitude aujourd'hui confirmée par les monuments et la science moderne, la notice de saint Sixte III renferme une autre indication qui est de nature à éveiller la curiosité du lecteur et l'attention de l'historien. Nous voulons parler de l'accusation calomnieuse portée par le consulaire Bassus contre le pontife, pour des faits antérieurs à sa promotion au siége apostolique. La fausseté de ces griefs constatée par quarante évêques, l'indignation de Valentinien III et de Placidie contre le calomniateur, le repentir de Bassus, sa mort dont la soudaineté peut être

[1] Voici la restitution proposée par M. de Rossi :

Xystus	Dionysius	Stephanus	Urbanus
Cornelius	Felix	Lucius	Manno
Pontianus	Eutychianus	Anteros	Numidianus
Fabianus	Gaïus	Laudiceus	Julianus
Eusebius	Miltiades	Polycarpus	Optatus

(De Rossi, *Roma Sotterranea Cristiana*, tom. II, pag. 37, in-4°; Cromolitographia Ponteficia, 1867.)

considérée comme une punition divine, la miséricordieuse et touchante action du pape qui voulut ensevelir de ses mains son accusateur et présider lui-même à ses funérailles, ce sont là des particularités qu'un faussaire n'invente pas. Le *Liber Pontificalis*, vrai pour tout le reste, doit l'être encore ici. Telle était la conclusion fort légitime de Baronius. C'est aussi la nôtre. L'illustre cardinal avait retrouvé, dans les manuscrits du Vatican, un texte inconnu jusque-là, qui apporte quelque lumière sur la question. Ce sont les actes mutilés et frustes de l'assemblée mixte, à la fois civile et ecclésiastique, dans laquelle Bassus fut solennellement convaincu de calomnie. Voici ces fragments précieux. « Sous le consulat de Valentinien et Anatolius, le patricien Crescentius laissa tous ses biens à l'église de Rome, et la constitua par testament son héritière universelle. Parmi les propriétés ainsi léguées, se trouvait le domaine Ægianum, situé en Sicile, d'un revenu annuel de sept cents solidi. Il était contigu à une grande propriété que possédait Marinianus. Celui-ci vint trouver l'évêque Sixte et le supplia de lui abandonner le domaine laissé à l'Église. Très-cher fils, répondit l'évêque, les biens de l'Église sont le patrimoine des pauvres. Il ne m'appartient pas d'en disposer. — Ce refus excita la colère de Marinianus. Sur les entrefaites, le prêtre Épiphane, homme libre et même issu d'une famille noble, mais qui avait été dès son enfance élevé dans la maison de l'ex-consul Bassus, vint trouver l'évêque Sixte, et le pria de faire inscrire son nom parmi ceux dont l'Église garantit la qualité d'*ingenui*. Il fallait pour cela le consentement de l'ex-consul. Sixte vint trouver Bassus et le lui demanda. On ne spolie pas un maître sur le rapport mensonger de son esclave! répondit Bassus d'un ton de colère. — Et, le lendemain matin, il faisait saisir tous les biens d'Épiphane. Le pontife s'adressa alors directement à Valentinien III. Il obtint un décret impérial confirmant au malheureux plaignant le titre et la qualité d'homme libre. A partir de ce jour, Bassus ne cacha plus la haine qu'il nourrissait contre l'évêque. Marinianus entra dans ses ressentiments. Il vint lui dire qu'il tenait de la bouche d'un serviteur du pape que Sixte avait déshonoré une vierge consacrée au Seigneur. Bassus saisit avide-

ment cette calomnie ; il se concerta avec Marinianus, et tous deux portèrent à l'empereur une accusation juridique contre le pontife. Valentinien et sa mère Placidie témoignèrent une douloureuse indignation, à la nouvelle du prétendu attentat, et suspendirent immédiatement leurs rapports avec le pontife. L'éclat fut tel que, dans la ville de Rome, un grand nombre de laïques firent de même. L'évêque Sixte écrivit un mémoire où il se justifiait complétement de cette accusation. Il le fit lire en sa présence dans la basilique du bienheureux Pierre, apôtre, par le diacre Léon. Après quoi, prenant lui-même la parole, il dit : Puisqu'on parle de mes prétendus crimes, pourquoi ne force-t-on pas mes accusateurs à prouver leurs calomnies ? — Le peuple s'écria alors d'une voix unanime : Que l'empereur et le clergé de Rome examinent juridiquement l'affaire ! — Une requête fut adressée en ce sens à Valentinien qui répondit : La demande est juste. — En conséquence le sénat de Rome fut convoqué en présence de l'empereur. De son côté, l'évêque Sixte rassembla tout le clergé de la ville et tous les religieux des monastères. La séance solennelle se tint dans la basilique de Sainte-Hélène, qui porte le nom d'*Atrium Sessorianum*. Quand tous eurent pris place, l'évêque Sixte dit à l'empereur : Qu'on entende les accusations et qu'on force les calomniateurs à les prouver. — Valentinien garda le silence. Le diacre Léon dit alors : La requête de l'évêque Sixte est juste ; on ne saurait la rejeter. — L'empereur fit un signe d'acquiescement, et l'on procéda selon les formes juridiques à l'examen de l'affaire. Le prêtre Épiphane se leva, et raconta ce qui s'était passé entre lui et l'ex-consul. Les autres témoins furent successivement entendus, et l'accusation fut trouvée de tout point calomnieuse. L'empereur Valentinien dit à Bassus : Confessez publiquement votre crime. Vous n'avez rien prouvé de vos articulations. Une sentence rigoureuse sera prononcée contre vous. — Puis se levant, il ajouta : Je laisse à l'évêque Sixte le soin de porter tel jugement qu'il croira convenable dans une affaire qui maintenant est la sienne. — Il prit la main du pontife et sortit avec lui, en lançant à Marinianus et Bassus un regard menaçant. Le lendemain, Sixte réunit de nouveau

tous les prêtres de Rome dans la même basilique. L'empereur assista encore à cette séance. Bassus et Marinianus furent excommuniés, avec cette clause qu'on pourrait leur donner le viatique à l'article de la mort. Bassus, en entendant cette sentence, demanda pardon au pape et dit : Je donne à l'Église tous mes biens, mais qu'on me rétablisse dans la communion ! — De son côté, Marinianus s'écriait : Notre Seigneur a dit : Pardonnez, et l'on vous pardonnera. — Ils se repentirent tous deux sincèrement et quelque temps après l'évêque Sixte leva la sentence d'excommunication prononcée contre eux [1]. » Telle est cette page détachée des archives pontificales du v[e] siècle. Elle faisait partie d'un ensemble complet de monuments ecclésiastiques, brûlés depuis par les barbares. La naïveté du récit, la couleur locale, les détails à la fois sobres et précis que le lecteur aura pu y remarquer, sont autant de signes d'authenticité intrinsèque, et confirment tous la trop laconique indication du *Liber Pontificalis.*

§ II. L'Église d'Orient.

Obstination de Jean d'Antioche dans le schisme.

6. La solution non moins heureuse qu'inopinée du concile d'Éphèse n'avait pas rétabli la paix en Orient. Jean d'Antioche persévérait dans l'attitude schismatique qu'il avait prise et se montrait de plus en plus irrité contre saint Cyrille. Toujours soutenu par les trente-cinq ou quarante évêques de son parti, il avait écrit aux métropolitains de Milan, d'Aquilée, de Ravenne et de Thessalonique, pour leur dénoncer les douze anathématismes de saint Cyrille comme une œuvre notoirement hérétique. Il est remarquable que cette circulaire ne fut point envoyée au pape. Peut-être faut-il attribuer le fait à la vacance du saint-siége en ce moment. Nous inclinerions plutôt à croire que le patriarche, sentant la faiblesse de sa cause, n'eut pas le courage de la porter au siége apostolique. Toujours est-il que Jean d'Antioche et ses fauteurs n'épargnaient rien pour entraîner le peuple dans leur révolte. Avant de quitter Chalcédoine, où il s'était rendu pour assister aux

[1] Baron., *Annal. eccles.*, ad ann. 433.

conférences impériales, Jean adressa au clergé et aux fidèles de cette ville un discours où il les exhortait à souffrir plutôt la mort que de se rallier aux impiétés prétendues de saint Cyrille et de croire en un Dieu passible. Le nouvel évêque de Constantinople Maximianus, indigné de ces violences de langage et de cette outrageante conduite, avait, de son côté, pris des mesures pour prévenir et réprimer le scandale. Il écrivit aux principales églises de Syrie, et leur notifia la sentence d'interdit prononcée par le concile œcuménique contre Jean d'Antioche et les Orientaux. La lettre portait, outre la signature de Maximianus, celles de Firmus de Césarée et de Théodote d'Ancyre. Précisément Jean d'Antioche, en retournant dans sa métropole, dut passer par Ancyre. Il y fut traité comme un excommunié. L'évêque Théodote ne voulut pas le recevoir, et les fidèles s'écartèrent de son chemin, en se voilant la face. Exaspéré de ce qu'il regardait comme un sanglant outrage, Jean écrivit à Antiochus, préfet du prétoire, pour lui dénoncer le fait. « Nous ne reconnaissons pour évêques, disait-il, ni Théodote d'Ancyre, ni Firmus de Césarée, puisqu'ils ont été déposés par le saint concile d'Éphèse. Nous pouvons encore moins reconnaître l'intrus de Constantinople, Maximianus, puisqu'il a reçu l'épiscopat de ceux qui ne l'avaient plus eux-mêmes, après la sentence solennelle que nous avions prononcée contre eux. » Ce ton de despotique omnipotence n'était pas fait pour gagner beaucoup de sympathies à la cause du patriarche. Mais la passion est aveugle. En arrivant à Tarse, où l'évêque était de son parti, il tint un synode, et, renouvelant la sentence de déposition contre saint Cyrille, il frappa d'anathème Maximianus de Constantinople et les sept évêques députés à Chalcédoine par le concile œcuménique. Théodoret assistait au synode de Tarse. Il s'y fit remarquer par sa violence. Sur sa proposition, tous les membres s'engagèrent par serment à ne jamais ratifier la condamnation de Nestorius. Enfin, de retour à Antioche, Jean convoqua une assemblée plus nombreuse, où la déposition de saint Cyrille fut une troisième fois proclamée. Dans une lettre synodale adressée à Théodose le Jeune, les Orientaux priaient l'empereur de bannir saint Cyrille comme un hérétique

et un apostat. En même temps, Théodoret publiait un traité *De incarnatione divina*, pour combattre la doctrine du concile d'Éphèse, et il s'efforçait dans ses lettres de ranimer les espérances de la faction byzantine restée fidèle à Nestorius (432).

Lettre de Sixte III S. Cyrille.

7. Telle était la situation religieuse de l'Orient, quand Sixte III fut promu sur la chaire apostolique. Saint Cyrille, du vivant de Célestin, avait député à Rome les évêques Hermogène et Lampetius pour informer le pontife de ce lamentable état de choses. Ces envoyés assistèrent à la consécration du nouveau pape, qui leur remit quelques jours après une encyclique destinée à tous les évêques d'Asie. Elle était conçue en ces termes : « Nous rendons grâces à Dieu d'avoir permis que nos frères et coévêques Hermogène et Lampetius se trouvassent à Rome au moment où sa Providence daignait nous appeler au sommet du sacerdoce suprême (*ad supremum sacerdotii apicem vocare dignatus est*). En leur personne, nous eûmes la joie de vous voir tous représentés. L'Orient et l'Occident réunis donnaient le spectacle d'une même foi, et ne formaient qu'un cœur et qu'une âme. C'est le privilége de l'église de Rome de conserver inviolables l'unité de la doctrine et celle du gouvernement. Nous ne pouvons donc, bien-aimés frères, que vous exhorter tous en général et chacun en particulier à vous montrer les gardiens fidèles de la tradition, à conserver la paix et la concorde ecclésiastiques. Notre saint et vénérable collègue Cyrille lutte héroïquement pour obtenir ce résultat. Nous ne saurions trop louer l'abnégation avec laquelle, oubliant les outrages qu'il a subis dans le passé, ne tenant aucun compte des injures personnelles, il travaille non à se venger de ses ennemis, mais à les réconcilier avec l'Église. Il a écrit à ce siége apostolique pour nous prier d'ouvrir le port du salut aux naufragés. Il ne faut pas, dit-il, que nous ayions à déplorer d'autre perte que celle de Nestorius. Ce malheureux s'est précipité volontairement dans l'abîme, par une obstination irrémédiable et une impiété poussée jusqu'au délire. Pour tous les autres, il faut les recueillir comme les épaves de la tempête et les arracher à la fureur des flots. Ainsi parle Cyrille. Tel est aussi notre sentiment. Il convient de se montrer plein d'indulgence pour ceux qui abju-

reront les erreurs du passé. Ils seront reçus à notre communion, dès qu'ils rentreront dans le droit chemin. Quant à ceux qui s'obstineraient dans l'impiété et refuseraient de souscrire à notre profession de foi, qu'ils sachent que nous pourvoirons par d'autres pasteurs à la direction des églises dont ils sont titulaires. Déjà cette décision du siége apostolique a été portée à la connaissance de Jean d'Antioche. Il restera évêque catholique, s'il consent à condamner tout ce que le concile d'Éphèse a frappé d'anathème. Telle est, frères bien-aimés, la ligne de conduite que vous devez suivre courageusement. Le siége apostolique ne cessera de vous donner l'exemple de la fermeté. Nous-même, au milieu des sollicitudes que nous impose le gouvernement de l'Église universelle, nous ne négligerons rien pour nous montrer fidèle au devoir de notre charge [1]. »

Revirement de l'empereur Théodose le Jeune. Ses efforts pour l'extinction du schisme.

8. La miséricordieuse intervention du pape et de saint Cyrille n'aurait peut-être pas triomphé de l'orgueilleux entêtement des Orientaux, sans la nouvelle attitude que prit subitement l'empereur Théodose le Jeune. Soit caprice, soit dégoût, ce prince, naguère si affectionné à Nestorius et à son parti, ne pouvait plus même entendre prononcer le nom de l'hérésiarque. Juste retour des choses humaines! Combien d'âmes se sont perdues, au sein de l'Église de Jésus-Christ, pour avoir préféré l'adulation à la vérité, sans même obtenir comme compensation la durée de faveurs éphémères achetées au prix d'une apostasie! Quoi qu'il en soit, Théodose le Jeune multipliait les lettres et les démarches pour éteindre l'incendie que son favori d'autrefois avait allumé. Il écrivait au pape, à saint Cyrille, au vieil Acace de Bérée, à Jean d'Antioche lui-même, sans se douter que son immixtion en sens contraire, survenant après les abus de pouvoir commis par ses agents au concile d'Éphèse, ne pouvait que déconsidérer son autorité et accuser la versatilité de son caractère. Jamais peut-être on ne vit mieux le ridicule des princes qui veulent se faire théologiens. La chancellerie impériale de Byzance avait imaginé,

[1] S. Sixt. III, *Epist.* I; *Patr. lat.*, tom. L, col. 583-588.

pour sortir d'affaire, une transaction bizarre. D'un côté, Jean d'Antioche devait condamner Nestorius et sa doctrine; de l'autre, saint Cyrille devait abandonner ses douze anathématismes et reconnaître qu'ils étaient formellement hérétiques. Théodose le Jeune trouvait admirable ce programme de conciliation. Plus habitué aux procédures civiles qu'à celles du droit canonique, il ne doutait pas que les deux partis ne fussent prêts à accepter un moyen terme, en coupant le différend par la moitié. Mais la vérité catholique n'est pas un dépôt vulgaire, une somme d'argent qu'on divise par cote et par fractions. Les évêques réunis à Constantinople en synode eurent le courage de le dire à l'empereur, et de déclarer que ce plan n'aboutirait pas. L'expérience du passé servit du moins en cette circonstance à Théodose le Jeune. Il accepta cet avis sans trop de mauvaise humeur, et proposa séance tenante un autre expédient. Persuadé qu'entre saint Cyrille et Jean d'Antioche le dissentiment ne reposait que sur un malentendu, il crut qu'une entrevue ménagée entre les deux patriarches, seuls et sans aucune suite d'évêques, amènerait une réconciliation personnelle et assurerait la paix générale. Autre illusion, familière à tous les hommes d'État qui s'obstinent toujours à confondre les questions de doctrine avec celle de personnes. Toutefois, comme cette nouvelle idée de l'empereur ne présentait rien de dangereux, on le laissa faire, et il en poursuivit activement la réalisation. Le tribun Aristolaüs fut député à Antioche et à Alexandrie, pour négocier avec les deux patriarches.

Lettre de Théodose le Jeune à S. Siméon Stylite.

9. Il faut dire, à la louange de Théodose le Jeune, ou peut-être à celle de Pulchérie, sa sœur, et de l'impératrice Eudocia, sa femme, qu'il ne négligeait pas, dans une affaire si intéressante pour l'Église, les moyens que Dieu aime surtout à voir employer, je veux dire la prière de ses fidèles serviteurs. Nous avons encore la lettre impériale écrite à saint Siméon Stylite en cette occasion. « Nous savons, disait l'empereur, que toute votre vie est consommée en Dieu, et que les suffrages de votre sainteté sont un gage assuré de la protection céleste. C'est donc pour nous un devoir de vous adresser cette lettre, en vous priant de recommande

à Notre-Seigneur une affaire qui dépend uniquement de sa miséricordieuse Providence. Puisse, par votre intercession, la paix être rendue à l'Église, et l'œuvre de Satan rentrer dans les ténèbres. Vos prières, et les exhortations que votre sainteté peut adresser aux deux partis, obtiendront ce grand résultat. Nous en avons la conviction profonde. Si l'évêque d'Antioche, Jean, consentait à souscrire la sentence de déposition prononcée contre l'hérésiarque, première cause de tant de troubles, s'il voulait se rallier à l'immense majorité des catholiques qui ont frappé d'anathème des nouveautés impies et sacriléges, s'il faisait cela et s'il rentrait dans la communion du très-religieux Cyrille, qui est celle des évêques d'Occident, du patriarche de Constantinople et de tous les évêques orthodoxes du monde entier, l'unité de foi et l'antique concorde seraient rétablies. Tant de divisions, de scandales et de violences n'ont eu lieu que pour soutenir une doctrine fort peu importante, et qui avait en outre le tort d'être plus nuisible qu'utile. C'est à vous qu'il appartient de flétrir ces semences impures et de les extirper du milieu de nous, afin de rendre la paix et la bénédiction de Dieu à notre malheureuse époque. La discorde et la division sont arrivées au point de devenir une calamité publique. Nous estimerions comme l'événement le plus heureux de notre règne le retour de la paix dans l'Église, s'il nous est donné par la miséricorde divine de la recouvrer jamais. Travaillez donc pour une œuvre si noble, combattez le bon combat, domptez la malice de Satan. Nulle victoire ne saurait vous être plus glorieuse. Vous l'obtiendrez, parce qu'elle est digne de vous. Une telle couronne convient à la sainteté de votre vie. Veuillez aussi, avec votre ferveur accoutumée, prier pour nous-même, pour notre empire et pour nos sujets, afin que Dieu bénisse nos efforts et récompense le zèle que nous déployons pour la pacification de l'Église [1]. »

L'Apologétique de saint Cyrille.

10. On aura remarqué le titre de « très-religieux évêque » εὐλαβεστατῷ ἐπισκόπῳ, donné par l'empereur à saint Cyrille. Cette expression indique suffisamment le retour de Théodose le Jeune à

[1] *Sacra ad Simeon. Stylit.;* Labbe, *Concil.,* tom. III, col. 1083.

des sentiments plus justes et plus favorables à l'égard du patriarche d'Alexandrie. On se rappelle qu'au début des controverses du nestorianisme, saint Cyrille avait cru devoir adresser séparément à l'impératrice Eudocia et à sa belle-sœur l'ex-régente Pulchérie des explications dogmatiques sur la matière. Dès cette époque, l'empereur, livré à des influences subalternes et dirigé par l'eunuque Chrysaphius, commençait à s'éloigner de ces deux princesses et méditait un éclat scandaleux. Il avait donc témoigné un vif mécontentement de la démarche de saint Cyrille, en affectant de croire que le patriarche d'Alexandrie avait voulu semer la division dans la famille impériale. Après le concile d'Éphèse, saint Cyrille ne négligea rien pour effacer dans l'esprit du prince ces fâcheuses impressions. Nous avons encore, sous le titre de Λόγος Ἀπολογήτικος (*Sermo Apologeticus*), la lettre adressée par lui à l'empereur. « A Dieu ne plaise, disait-il, qu'en adressant mes requêtes séparément à votre piété et aux deux augustes princesses, j'aie pu avoir la pensée de troubler en quoi que ce soit la concorde et l'harmonie qui doivent régner dans votre palais ! Je ne suis pas à ce point insensé. Non, j'ai voulu seulement dégager ma conscience, et remplir le devoir imposé par le Seigneur aux ministres de sa parole. Nous avons l'obligation de confirmer dans la foi toutes les âmes que Jésus-Christ a rachetées de son sang. Lorsqu'une invasion barbare est imminente, les gouverneurs de la cité, les commandants militaires disposent leurs troupes, ils placent des sentinelles au sommet des montagnes, au faîte des tours ; sans cesse un œil vigilant interroge la plaine et les campagnes voisines. S'ils manquaient à ce devoir de leur charge, si par leur négligence l'ennemi arrivait inopinément au cœur de la ville, le gouverneur, le commandant déshonorés pour jamais, seraient passibles de la peine capitale. Telle est presque identiquement la situation d'un évêque, placé par le Seigneur en sentinelle. S'il prémunit son troupeau du danger qui le menace, l'évêque méritera la couronne ; s'il se tait, s'il laisse avancer l'ennemi, l'évêque tombera entre les mains du Dieu vivant. » Saint Cyrille continuait, avec cette noblesse de pensées et cette majesté de langage, à se justifier des absurdes accusations dont il était

l'objet. « En quittant votre fidèle cité d'Alexandrie, pour me rendre à Éphèse, disait-il, pendant que le navire battu par la tempête menaçait à chaque instant de sombrer, mon unique pensée, mon unique désir était de ne mourir pas avant d'avoir pu m'entretenir avec votre majesté, ô vous, empereur aimé du Christ! Plus tard, lorsque, d'Éphèse, on députa des évêques dans votre illustre capitale, je sollicitai instamment la faveur de partir avec eux. J'ambitionnais le bonheur de voir votre majesté; en sa présence j'aurais pu discuter avec Jean d'Antioche et lui démontrer qu'il avait mal compris le sens des anathématismes que j'ai composés contre les blasphèmes de Nestorius. L'Église romaine a rendu témoignage à l'orthodoxie de ma doctrine; le concile œcuménique, représentant le catholicisme tout entier, a fait de même. Tous les pères ont entendu la lecture des anathématismes, pas un n'a réclamé; le fait est consigné dans les actes authentiques. Certes, la calomnie est chose amère! je le sais par expérience. Il est dur pour un innocent de voir travestir ses intentions les plus droites et dénaturer chacun de ses actes. Cependant je me console en relisant le mot des divines Écritures : « Combats pour la vérité jusqu'à la mort, Dieu luttera avec toi [1]. » — « S'ils m'ont persécuté, disait Notre-Seigneur aux apôtres, ils vous persécuteront de même [2]. Le disciple n'est pas au-dessus du maître [3]. » Serviteur du Christ, il ne me siérait donc pas de me plaindre quand l'on me traite comme il fut traité lui-même [4]. »

Domnus, neveu de Jean d'Antioche.

11. Cette touchante apologie triompha des ressentiments de Théodose le Jeune, ou plutôt il convenait à la nouvelle politique adoptée par l'empereur de le laisser croire. Les prières de saint Siméon Stylite étaient des armes plus puissantes que les écrits et les discours. D'autres solitaires joignaient leurs supplications aux siennes pour obtenir du Seigneur la fin du schisme et la réconciliation générale. Saint Euthymius, dans sa laure du désert Iduméen, employait toute son influence pour le succès de cette grande œuvre. L'ancien chef de tribu, Aspébétès, converti par ses soins et

[1] *Eccli.*, IV, 33. — [2] Joan., XV, 20. — [3] Matth., X, 24. — [4] S. Cyrill., *Apolog. ad Imper.*; Labbe, *Concil.*, tom. III, col. 1027-1058 passim.

devenu évêque de *Parembolæ*, sous le nom de Pierre, avait assisté au concile d'Éphèse. A son retour, il visita Euthymius et lui raconta tout ce qui s'était passé. Le vénérable abbé fondit en larmes, à la nouvelle des excès et des violences de Jean d'Antioche. Cependant, après quelques jours de jeûne et de prières, le Seigneur lui fit connaître, dans une révélation, que cette tempête s'apaiserait bientôt et que la tranquillité serait rendue à l'Église. « Or, dit un biographe contemporain, parmi les religieux qui avaient entendu le récit de l'évêque, se trouvait un jeune moine, nommé Domnus, neveu du patriarche d'Antioche. Sincèrement affligé de la conduite d'un évêque qui lui était si cher, Domnus demanda au vénérable abbé la permission de se rendre à Antioche, pour essayer d'éclairer son oncle et de le ramener dans la bonne voie. Mon fils, répondit Euthymius, ne quittez point cette laure. Votre oncle n'a nul besoin de votre présence. Il s'est écarté momentanément de la foi véritable. Mais Dieu qui connaît la rectitude de son cœur prendra lui-même soin de le convertir, et le ramènera à la ligne du devoir. Pour vous, mon fils, si vous restez ici, fidèle à la vocation qui vous a fait embrasser la solitude, vous progresserez dans les voies spirituelles, et vous obtiendrez la véritable gloire que doit ambitionner un chrétien, je veux dire la gloire qui est selon Dieu. Au contraire, si vous négligez cet avis, si vous quittez cette pieuse retraite, vous deviendrez, il est vrai, patriarche d'Antioche, après la mort de votre oncle, mais vous serez bientôt victime de la perversité d'hommes méchants et trompeurs qui abuseront de votre bonne foi et vous déposeront de votre siége. — Domnus ne tint aucun compte de ces paternels avis. Il partit pour Antioche, sans même dire adieu à saint Euthymius, dont la prophétie se réalisa ponctuellement [1]. »

Premières démarches de Jean d'Antioche pour une réconciliation.

12. Le moine fugitif n'influa en rien sur l'esprit de son oncle. La volonté connue et nettement exprimée de l'empereur était, pour le patriarche, d'un poids bien plus considérable que les avis de son neveu. Il s'agissait cependant de sortir avec honneur d'une

[1] Bolland., *Vit. S. Euthym.*, 20 jan., cap. IX.

situation ridicule et fausse. Théodoret de Cyr, Alexandre d'Hiérapolis et les autres chefs du parti furent mandés à Antioche, afin de concerter la réponse qui serait faite au tribun impérial, Aristolaüs. L'idée d'une entrevue particulière de saint Cyrille et de Jean à Nicomédie, ou dans toute autre ville qu'il plairait à Théodose le Jeune de désigner, fut rejetée unanimement. Ce serait, disait-on, amoindrir la controverse, que de la réduire à une querelle d'amour-propre entre les deux patriarches. Ils auraient l'air de signer un traité d'alliance personnelle, au mépris du droit que possède chacun des autres évêques de juger en matière dogmatique. Ce premier point ainsi réglé, il fut convenu que la négociation se poursuivrait par correspondance, et qu'on lui donnerait pour base le principe que la souscription pure et simple du symbole de Nicée serait de part et d'autre un témoignage suffisant d'orthodoxie. On appuyait ce prétendu principe sur la fameuse lettre de saint Athanase à Épictète, lettre où en effet le grand docteur alexandrin posait cette unique condition aux ariens pour les admettre à la communion catholique. « Nous nous tenons à la foi de Nicée et à l'explication qu'en a donnée le bienheureux Athanase dans sa lettre à Épictète, disaient les Orientaux. Mais nous rejetons les nouveaux dogmes avancés dans des écrits plus modernes, qui seuls ont causé tout le trouble. » Cette réponse fut communiquée à l'envoyé impérial. Jean espérait par ce faux-fuyant écarter, sans même qu'il en fût fait mention spéciale, les divers traités de saint Cyrille contre l'erreur nestorienne et en particulier les douze anathématismes du concile alexandrin. Des lettres furent écrites en ce sens à tous les évêques de la faction, pour les mettre dans la confidence. Un article secret fut ajouté relativement à la déposition de Nestorius. On devait reconnaître Maximianus comme patriarche légitime de Constantinople, mais éviter autant que possible de souscrire expressément la sentence portée contre Nestorius. Restait à entrer en relations avec saint Cyrille, pour lui proposer ces bases de réconciliation. Ce fut le vieil Acace de Bérée qui tint la plume. Dans une longue et artificieuse épître, il suppliait le patriarche d'Alexandrie d'oublier le passé, de laisser dans l'ombre tous les écrits qu'il avait

publiés contre Nestorius, et de s'en tenir purement et simplement au concile de Nicée. Une copie de la lettre de saint Athanase à Épictète fut jointe à cette missive, et le tout fut porté à saint Cyrille par le tribun Aristolaüs (432).

Réponse de S. Cyrille.

13. En somme, c'était une apostasie déguisée qu'on proposait à l'illustre défenseur du dogme de la maternité divine. Il le comprit sur-le-champ, et résista à toutes les instances de l'agent impérial. Il répondit à l'évêque de Bérée avec autant de modération dans la forme que de fermeté dans le fond. « Votre sainteté, lui disait-il, s'est chargée d'une mission qui convient pleinement à son âge et à son caractère. Vous inspirant de la charité de notre divin Sauveur et Maître, vous travaillez à rétablir la concorde et l'union dans l'Église, en effaçant les souvenirs amers et les ressentiments du passé. Certes, je suis, moi aussi, plein d'admiration et de respect pour le symbole dressé par les pères du grand concile de Nicée. J'y suis attaché du fond du cœur, et je proclame qu'il suffit pleinement à maintenir l'intégrité de la foi. Mais ce symbole, rédigé pour combattre les erreurs de l'arianisme, ne pouvait parler d'avance de celles de Nestorius, qui ne s'étaient point encore produites. Votre sainteté comprendra donc qu'il m'est absolument impossible, sous prétexte de respect et de soumission envers le symbole de Nicée, de supprimer les réfutations modernes publiées contre une récente hérésie. Le concile d'Éphèse a commencé par rendre hommage à la foi et au symbole de Nicée. Il s'en est servi comme d'une base, pour juger et condamner les doctrines impies de Nestorius. Les textes des saints pères ont été interrogés pour savoir en quel sens ceux qui nous ont transmis le dépôt de la vérité entendaient le symbole de Nicée par rapport aux dogmes contestés. Telle a été la marche suivie par l'œcuménique assemblée d'Éphèse. A l'unanimité, les doctrines impies de Nestorius ont été frappées d'anathème. Que reste-t-il maintenant à faire? Se soumettre à la vérité solennellement proclamée ; et la paix sera rendue à l'univers chrétien. En ce qui me concerne, j'aime trop Jésus-Christ et la sainte Église pour ne pas me conformer avec empressement aux désirs du très-pieux empereur et aux paternels avis de votre sain-

teté. Je pardonne du fond du cœur les outrages, les persécutions, les violences dont je fus l'objet, de la part de quelques-uns de nos frères. L'unique réparation que je demande, c'est de les voir rentrer dans la communion catholique, souscrire à la condamnation de Nestorius et de ses blasphèmes. Qu'ils cessent de me traiter comme un partisan d'Arius, d'Apollinaire, ou d'Eunomius. J'ai été élevé dans la foi orthodoxe; avec la grâce de Dieu, je ne m'en suis jamais écarté. Loin de moi la pensée de professer aucune des erreurs d'Apollinaire. Je les anathématise. Je n'ai jamais enseigné que le Christ ait pris un corps sans âme. Je crois et enseigne que Jésus-Christ prit un corps et une âme semblables aux nôtres. Je n'ai jamais ni cru ni enseigné la confusion, ou la coagmentation, ou la réfusion, mais la distinction des deux natures divine et humaine en une seule personne, qui est Jésus-Christ Notre-Seigneur et notre Dieu. Je sais, je crois, j'enseigne que la nature divine est impassible, incommutable, inconvertible. Mais, en vertu de l'unité de personne, je dis que le Christ, Fils unique de Dieu, a souffert pour nous, selon les Écritures et la parole formelle du bienheureux apôtre Pierre [1]. Tel est le sens exact des *Capitula* ou Anathématismes. On cherche à les dénaturer par des interprétations erronées et malveillantes. Qu'on veuille bien les étudier sérieusement, sans prévention ni préjugé, et l'on se convaincra qu'ils sont tous et chacun uniquement dirigés contre les assertions impies de Nestorius. Aussitôt que la communion sera rétablie entre les Orientaux et nous, je me charge d'expliquer facilement tous les malentendus qui se sont élevés sur ce point, et de démontrer la conformité parfaite de ces anathématismes avec la doctrine des pères et la foi de l'Église. Commençons par rétablir entre nous la paix, sur la base solide de la condamnation du nestorianisme. Ce m'est une grande joie d'apprendre, par le très-religieux tribun Aristolaüs, que nos frères d'Orient se montrent disposés à entrer dans le chemin

[1] Le texte auquel saint Cyrille fait ici allusion est le vers. 1 du chap. IV de la Ire Épître de saint Pierre : *Christo igitur passo in carne, et vos eadem cogitatione armamini, quia qui passus est in carne desiit a peccatis.*

de la réconciliation. Je me plais à rendre hommage au zèle qu'il déploie lui-même pour obtenir ce pieux résultat [1]. »

Conversion de Jean d'Antioche.

14. La lettre de saint Cyrille fut accueillie favorablement par les principaux chefs de la faction orientale. Jean d'Antioche, le plus considérable de tous, s'en montra satisfait. « Les explications qui nous sont données sur la distinction des deux natures en Jésus-Christ, dit-il, sont pleinement orthodoxes. C'est là le point capital. Nous pouvons nous montrer indulgents pour le reste. » Acace de Bérée fut du même avis. Théodoret fit pourtant une réserve. Il trouvait la lettre de saint Cyrille irréprochable au point de vue dogmatique, mais il soutenait, qu'en fait, la condamnation de Nestorius à Éphèse avait été prononcée sur des écrits faussement attribués à cet hérésiarque. Alexandre d'Hiérapolis, Helladius de Tarse, Maximinus d'Anazarbe et Eutherius de Thyane allèrent plus loin. Ils refusèrent absolument de reconnaître l'orthodoxie de saint Cyrille. « Je me fais fort de démontrer, dit Alexandre, que les anathématismes, ainsi que les autres écrits du patriarche d'Alexandrie, et même sa dernière lettre à Acace de Bérée, sont tous pleins de l'hérésie d'Apollinaire. » Jean d'Antioche eut beau multiplier les lettres et les entrevues avec ces prélats obstinés ; vainement il les supplia de se relâcher, par amour pour lui de cette rigueur, il n'y eut pas moyen de les convaincre. « Si le patriarche d'Alexandrie ne rétracte pas ses anathématismes, disaient-ils, nous sommes déshonorés à jamais. Tout ce que nous avons fait à Éphèse sera l'œuvre d'une secte impie et hérétique. » Ils ne ménageaient pas d'ailleurs l'amour-propre de Jean d'Antioche, en lui faisant entendre que sa nouvelle attitude ressemblait fort à une désertion du droit et de la vérité. Ces dissensions intestines n'affligeaient pas médiocrement le patriarche. Désintéressée ou non, son ardeur pour la paix croissait avec l'impatience que lui témoignait l'empereur Théodose le Jeune. Il chargea Paul d'Émèse, l'un de ses partisans, de se rendre à Alexandrie, afin de traiter directement avec saint Cyrille, et de lever les dernières difficultés qui pouvaient rester

[1] S. Cyrill., *Epist.* XXXIII pass.; *Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 157-162.

encore. Cette mission, notifiée aux opposants, redoubla encore leur animosité. Jean d'Antioche avait résolu de passer outre. Paul d'Émèse arriva à Alexandrie vers les fêtes de Noël de l'an 432. Il était porteur d'une lettre ostensible de communion adressée par Jean d'Antioche à saint Cyrille. Bien que rédigée de façon à ne point aigrir les Orientaux, dont elle présentait la conduite antérieure comme inspirée par un zèle véritable et une foi sincère, cette lettre n'eut pas leur approbation. Elle ne pouvait non plus satisfaire saint Cyrille, auquel Jean d'Antioche reprochait toujours les fameux anathématismes comme une œuvre exagérée au moins, sinon complétement hérétique. Mais les instructions données à Paul d'Émèse avaient pour but d'atténuer cette fâcheuse impression. Il devait assurer le patriarche d'Alexandrie que son collègue d'Antioche, obligé de garder quelques ménagements vis-à-vis de sa faction, était d'ailleurs disposé à souscrire purement et simplement la condamnation de Nestorius et à rendre la paix à l'Église. En effet, dès le mois de mars de l'an 433, les diacres d'Alexandrie Cassius et Ammonius, députés à Antioche par saint Cyrille, recevaient la souscription du patriarche et de ses adhérents à l'acte de déposition de Nestorius. En même temps, Jean d'Antioche mandait cette heureuse nouvelle au pape Sixte III, à saint Cyrille et à Maximianus de Constantinople. Il écrivit en cette occasion une lettre particulière au souverain pontife. Nous ne l'avons plus ; il ne nous reste que son encyclique synodale. La voici : « Aux très-saints et très-aimés de Dieu nos frères et coévêques Sixte, Cyrille et Maximianus, Jean et tous les autres qui sont avec moi, salut dans le Seigneur. Le premier devoir de ceux que notre Sauveur Jésus-Christ daigne appeler à l'honneur du sacerdoce et aux divines fonctions du ministère épiscopal est d'exceller dans la rectitude de la foi, et de la maintenir au sein des peuples dont le gouvernement leur est confié. Il y a plus d'un an que, sur un décret des très-pieux empereurs, le saint concile s'est réuni à Éphèse pour examiner la doctrine de Nestorius. En présence des légats de Célestin, évêque de Rome, de bienheureuse mémoire, les pères, d'un consentement unanime, ont prononcé une sentence de déposition

contre Nestorius, dont la doctrine scandaleuse et impie troublait l'Église. A cette époque, nous étant rendus nous-mêmes à Éphèse, des difficultés s'élevèrent entre le saint concile et nous. De part et d'autre, les dissentiments s'aggravèrent, et nous revînmes dans nos églises sans avoir souscrit les décrets de l'auguste assemblée. Tous, aujourd'hui, nous voulons mettre un terme aux agitations et aux discordes passées. Les très-religieux empereurs nous ont envoyé à ce sujet le vénérable tribun et notaire Aristolaüs, qui nous a trouvés prêts à rendre la paix à l'Église. En conséquence, nous avons résolu de souscrire la sentence prononcée par le saint concile d'Éphèse contre Nestorius. Nous tenons cet hérésiarque pour légitimement déposé de l'épiscopat et nous anathématisons sa doctrine impie. Nous approuvons l'ordination du très-pieux et très-saint patriarche de Constantinople Maximianus, nous embrassons la communion des évêques catholiques, qui, dans tout l'univers, gardent l'orthodoxie d'une foi pure et immaculée [1]. »

Lettres de félicitation de S. Cyrille et du pape à Jean d'Antioche.

15. « Que les cieux se réjouissent et que la terre tressaille d'allégresse ! » écrivait saint Cyrille, en recevant cette communication si longtemps désirée et si laborieusement obtenue. « Il est donc enfin tombé le mur de séparation ! Nos douleurs sont finies, nos discordes effacées. Le Christ Sauveur a rendu la paix à l'Église ; les vœux des très-religieux empereurs sont comblés. Avec un zèle digne de leur piété héréditaire, les augustes princes ont travaillé à cette bienheureuse paix. Le Christ, le Dieu des célestes puissances, leur accordera en retour ses faveurs les plus abondantes ; il leur donnera la victoire sur tous leurs ennemis. Nous en avons l'assurance dans les paroles mêmes de la sainte Écriture : « C'est moi qui vis et dispense à mon gré la vie, dit le Seigneur ; je glorifierai ceux qui me glorifient [2]. » — De son côté, le pape Sixte III répondant à Jean d'Antioche, le XV des calendes d'octobre (15 septembre 433), s'exprimait en ces termes : « Tout le clergé de Rome était réuni pour célébrer le jour anniversaire de ma consécration,

[1] S. Cyrill., *Epist.* XXXV; Joan. Antioch., *Ad Xyst. Cyrill. et Maximian.; Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 163-166.

[2] I *Reg.*, II, 30; S. Cyrill., *Epist.* XXXIX; *Patr. græc.*, tom. LXXVII, col. 171.

lorsque votre lettre nous fut apportée. Béni soit le Dieu de toutes miséricordes qui avait réservé une telle joie aux jours de mon pontificat. Vous comparez le siége apostolique à l'étoile du matin répandant partout sa lumière. Laissez-moi vous dire que, vous-même, et tous ceux qui ont écrit sur le front le signe de la vraie foi, vous êtes des porte-lumière (*luciferi*). Qu'ils le soient tous, les prêtres du Seigneur, chargés de prêcher la parole divine, et que les rayons de leur foi se répandent sur le monde entier ! Il était appelé à l'être, lui aussi, le malheureux Nestorius, en qui s'est réalisée la terrible parole du prophète : « Il est tombé, Lucifer, astre du matin [1] ! » Hélas ! il est tombé par son orgueil ; il a été brisé quand il voulait s'élancer dans les cieux, placer son trône au-dessus des étoiles, et s'égaler au Très-Haut. Dans les deux Lucifer, celui d'Isaïe et celui de Constantinople, les traits sont les mêmes. Nestorius voulait rabaisser la naissance du Fils de Dieu à une naissance toute humaine, il anéantissait le mystère de l'Incarnation, il renversait le fondement de notre foi et de notre salut. Mais oublions le passé ; l'ennemi est par terre ; nous n'avons plus à le combattre. Jouissons donc dans le Seigneur de cette allégresse sainte, de ce bonheur incomparable des frères qui habitent dans l'unité ! Votre sainteté nous écrit, à ce sujet, en des termes que nous ne saurions trop louer. Vous avez su par expérience combien il est doux d'être uni de sentiment et de communion avec ce siége apostolique. Le bienheureux apôtre Pierre a légué à ses successeurs le dépôt de la tradition qui lui fut confié. Comment se séparer de la doctrine de celui que le divin Maître a daigné instruire de préférence à tous les apôtres ? Pierre tient son enseignement de la bouche même du Verbe incarné. Il a la foi complète et simple, en dehors de toute controverse. Cette foi, nous devons la méditer sans cesse et la garder inviolable, afin de suivre l'Apôtre et de mériter à notre tour le titre d'hommes apostoliques. Certes, ce n'est ni un fardeau ni un labeur médiocre qui nous est dévolu; puisqu'il s'agit de préserver l'Église de Dieu de toute ride et de toute souillure. Les très-cléments

[1] Isa., XIV, 12.

et très-chrétiens empereurs témoignent hautement de l'importance qu'ils attachent à notre mission divine. Vous avez su, frère bien-aimé, la sollicitude avec laquelle ils se sont employés à l'œuvre de la paix. Ils n'ont reculé devant aucune fatigue; ils ont fait passer les intérêts du ciel avant ceux de la terre. Que de lettres n'ont-ils pas adressées à ce siége apostolique? Combien de démarches et de correspondances avec les autres évêques, nos frères! Le Dieu qu'ils ont servi leur rendra au centuple le prix de tant de généreux efforts. Nous ne saurions trop nous applaudir de voir les princes de la terre se confédérer pour le service du Roi des cieux! Maintenant donc, professons nous-mêmes et enseignons à tous cette foi qui vient de triompher dans l'unité. Ne permettons plus aux novateurs de la corrompre, ni de rien ajouter à l'antique tradition. Gardons, dans sa pureté sans mélange, le dépôt que nos pères nous ont transmis. La Providence a daigné placer sur la chaire de Constantinople notre frère et saint collègue, Maximianus, dont la charité devra guérir les blessures faites par une main trop coupable. Lui aussi, il enseignera ce que nous enseignons nous-même, et ce que nos prédécesseurs ont toujours enseigné [1]. »

Mort de Maximianus. Question de la translation des évêques.

16. Maximianus méritait les éloges que le pape saint Sixte III lui décernait en termes si flatteurs. La conclusion de la paix était due en grande partie à ses constants efforts. Il n'y survécut que quelques mois, et mourut dans un âge avancé, le jeudi saint, 12 avril 434. « Or, dit Socrate, déjà, quand il s'était agi de choisir un évêque de Constantinople, après la déposition de Nestorius, les suffrages les plus nombreux s'étaient portés sur Proclus de Cysique. Il aurait été promu dès lors, si une faction d'hommes puissants dans le clergé n'eût protesté contre son élection, en citant un canon ecclésiastique qui défend les translations d'évêques d'un siége à un autre. (C'était précisément le cas de Proclus, dont nous avons raconté précédemment l'élection, non suivie d'effet, à l'évêché de Cysique.) Le peuple se laissa persuader, après une longue résistance, et finit par renoncer à son choix, en sorte qu'on élut

[1] S. Sixt. III, *Epist.* VI; *Patr. lat.*, tom. L, col. 607-610.

Maximianus. Quant à moi, ajoute Socrate, je ne puis voir qu'une insigne fourberie, ou une grossière ignorance, dans ceux qui mirent en avant un pareil prétexte. L'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe[1] nous apprend qu'un évêque de Cappadoce, Alexandre, s'étant rendu en pèlerinage à Jérusalem, fut élu par les habitants de cette ville pour succéder à Narcisse, et qu'il gouverna sa nouvelle église jusqu'à sa mort. Nos pères ne se faisaient donc aucun scrupule de transférer un évêque d'un siége à un autre, toutes les fois que les circonstances le demandaient. Le canon sur lequel s'appuyaient les envieux et les ennemis de Proclus n'était nullement opposé à cette doctrine. Le voici : « Si quelqu'un a été ordonné évêque d'une église et qu'il n'ait pu s'y rendre, soit parce que le peuple refuse de le recevoir, soit pour tout autre motif indépendant de sa volonté, il jouira du titre et des honneurs épiscopaux, à la condition de ne troubler en rien l'église où il fixera sa résidence. Au reste, il devra se conformer à la décision que le synode de la province prendra à son sujet[2]. » Tel est ce canon: il ne

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. II.

[2] Il est à croire que le canon cité par l'historien Socrate, et qui est le XVIII[e] du concile d'Antioche, ne fut pas le seul invoqué en cette circonstance. On ne voit pas, du moins, quel rapport il pouvait avoir avec la situation de Proclus, puisqu'en effet ce canon n'interdit nullement de transférer à un autre siége l'évêque nommé et sacré qui n'a pu prendre possession de sa première chaire épiscopale. On pense généralement que les ennemis de saint Proclus y joignirent le texte du XIII[e] canon des apôtres, en le scindant, et n'en retenant que la partie favorable à leur thèse. Voici la teneur intégrale de ce canon : *Episcopo qui parochiam suam dereliquerit, alteri insilire nefas esto, licet a pluribus compellatur; nisi rationabilis aliqua causa subsit, quæ hoc ipsam facere vi adigat, nempe quod plus lucri et utilitatis his qui illic constituti sunt verbo pietatis conferre possit : neque hoc tamen a seipso, sed multorum episcoporum judicio et exhortatione maxima.* (*Canon. Apost.*, *can.* XIII.) Cf. tom. VI de cette *Histoire*, pag. 630. De plus, les opposants avaient à citer le XXI[e] canon du concile d'Antioche dont les termes en apparence trop absolus étaient cependant réduits à une juste et légitime application par la clause finale qui prescrit de s'en tenir à la décision des canons apostoliques. Voici le texte d'Antioche : *Episcopus ab alia parochia nequaquam migret ad aliam, nec sponte sua prorsus insiliens, nec vi coactus a populis, nec ab episcopo necessitate compulsus : maneat autem in Ecclesia quam primitus a Deo sortitus est, nec inde transmigret, secundum pristinum de hac re terminum.* (Cf. Valesii, *Not. in Socrat. Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXXVI; *Patr. græc.*, tom. LXVII, col. 819.)

touche ni de près ni de loin à la situation particulière de Proclus. D'ailleurs, pour mieux établir la doctrine de l'Église en cette matière, je vais citer de nombreux exemples de translations épiscopales. Périgène avait d'abord été ordonné évêque de Patras. Les habitants de cette ville ayant refusé de le recevoir, le pontife de Rome (saint Boniface I [1]) le fit élever sur le siége métropolitain de Corinthe. Tout le monde sait que saint Grégoire fut évêque de Sazime, avant de l'être de Nazianze. Mélèce avait été titulaire de Sébaste, avant de gouverner l'église d'Antioche. Dosithée fut transféré de Séleucie à Tarse. Palladius d'Hélénopolis passa sur le siége d'Aspuna [2]. De nos jours enfin, nous avons vu Silvanus, évêque de Philippopolis, transféré à Troas. Les circonstances de cette dernière translation méritent d'être citées. Silvanus avait été l'un des plus brillants disciples du sophiste Troïlus. Dominé par un ardent désir de perfection chrétienne, il quitta le pallium des philosophes pour embrasser la vie monastique. Le patriarche de Constantinople, Atticus, le sacra évêque de Philippopolis, en Thrace. Après trois années de ministère épiscopal, Silvanus, dont la frêle et délicate santé ne s'accommodait pas des rigueurs du climat, supplia Atticus de lui choisir un successeur. Sa requête ne s'appuyait sur aucun autre motif que celui du froid intolérable auquel il était exposé dans ces régions montagneuses. Atticus l'admit pourtant; il lui nomma un successeur, et Silvanus revint à Constantinople pour y vivre dans un monastère. Il était tellement mortifié que nous l'avons vu traverser les rues de cette ville avec des sandales de sparterie. A quelque temps de là, l'évêque de Troas mourut et les habitants vinrent demander au patriarche de lui choisir un successeur. Le hasard voulut qu'au moment où Atticus délibérait sur cette affaire, Silvanus entrât pour lui rendre visite. Instantanément le choix fut fixé. Vous n'avez plus aucune objection à me faire, dit le patriarche. On ne gèle pas à Troas. Le climat y est approprié à la faiblesse de votre tempérament. Allez donc, frère bien-aimé, dans le nouvel évêché que Dieu vous

[1] Cf. tom. XII de cette *Histoire*, pag. 465. — [2] Socrate énumère ici douze autres translations épiscopales, que nous croyons inutile de reproduire.

destine. — Silvanus obéit, et telle fut l'histoire de sa translation. Pour faire comprendre à quel point Silvanus était un homme de Dieu, je veux raconter un miracle qui eut lieu dans sa nouvelle cité épiscopale et qui est de notoriété universelle. On avait construit à Troas un de ces navires plats et oblongs, destinés au transport des plus lourds fardeaux. Celui-là devait être chargé de colonnes de marbre. Il s'agissait de le faire descendre du chantier à la mer. Tout avait été préparé avec le plus grand soin; les cordages étaient tendus; une multitude d'ouvriers se mirent en devoir de faire glisser l'énorme masse. Ce fut en vain; le navire resta immobile, et, pendant trois jours, toutes les tentatives échouèrent. Désespérés de leur insuccès, les armateurs commençaient à croire que le démon luttait contre eux. Ils vinrent trouver Silvanus, lui demandant le secours de ses prières. Je ne suis qu'un misérable pécheur, répondit l'évêque. Vous voulez un miracle; Dieu n'en accorde qu'à l'intercession des saints. — A force d'instances, ils triomphèrent de sa modestie et l'amenèrent avec eux sur le rivage. Silvanus se mit en prières. Après quoi, il prit un cordage et commanda aux ouvriers de se remettre à l'œuvre. Sans efforts ni secousses, le navire s'ébranla et d'un mouvement rapide se lança à la mer. La vue de ce prodige convertit tous les habitants de la province. Il y aurait encore mille traits édifiants à citer de ce saint évêque. Il avait remarqué dans les clercs de Troas un sentiment de cupidité qui les poussait à se servir des procès portés devant le tribunal de l'Église pour s'enrichir. Dès lors, il ne choisit plus aucun juge parmi le clergé. Il recevait lui-même les mémoires des parties, les faisait examiner par quelques vertueux laïques, et prenait leur conseil avant de prononcer sur le fond du débat [1]. »

S. Proclus patriarche de Constantinople.

17. « Cette digression, continue Socrate, m'a quelque peu éloigné de mon sujet. J'y reviens donc. La mort de Maximianus ayant eu lieu la veille des ides d'avril, sous le consulat d'Aréobinde et d'Aspar, en la férie v^e^ de la semaine des jeûnes qui précède la fête de Pâque, l'empereur Théodose crut devoir, par mesure de

[1] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XXXVI et XXXVII.

prudence, prévenir les troubles qu'une élection épiscopale ne pouvait manquer de produire au sein du clergé et du peuple. (Il restait encore, et en grand nombre, des partisans de Nestorius, tout prêts à se soulever en faveur de l'hérésiarque.) L'empereur, avant même qu'on eût procédé aux funérailles de Maximianus, fit savoir aux évêques présents qu'ils eussent à installer Proclus sur le trône patriarcal. Il s'autorisa des lettres adressées par le pontife de Rome Célestin à Cyrille d'Alexandrie, Jean d'Antioche et Rufus de Thessalonique [1]. Dans ces lettres, le pape déclarait qu'il est permis pour de justes motifs de transférer un évêque nommé, ou même titulaire, d'un siége à un autre. En conséquence Proclus fut intronisé, et ce fut lui qui présida les obsèques de son prédécesseur. Proclus avait été, dès sa première jeunesse (ἐκ πρώτης ἡλικίας), promu à l'ordre de lecteur, quand il fréquentait encore les écoles et qu'il étudiait la rhétorique. Plus tard, l'évêque Atticus le choisit pour secrétaire, et lui conféra successivement le diaconat et le sacerdoce. Sisinnius, comme nous l'avons dit plus haut [2], le sacra évêque de Cysique. On sait comment il se conduisit durant les troubles du nestorianisme. Son élévation au siége de Constantinople fut accueillie avec bonheur. Jamais homme ne mérita mieux cette haute dignité. Il faisait revivre toutes les vertus d'Atticus, on peut dire même qu'il le dépassa en douceur et en modération. Atticus s'était plus d'une fois montré terrible contre les hérétiques. Proclus ne manifestait que des sentiments de charité envers tout le monde; il préférait a persuasion à la force. Cette maxime le dirigea constamment, dans ses rapports avec les hérétiques qu'il cherchait à ramener dans la voie de l'orthodoxie. En cela, il suivait l'exemple de Théodose le Jeune. Ce prince s'était fait une loi inviolable de ne jamais intenter d'action pour crimes de lèse-majesté. De même, Proclus se mettait

[1] Nous n'avons plus ces lettres de saint Célestin. Elles étaient vraisemblablement une réponse à la consultation qui avait dû être adressée à ce pape, lorsque Proclus eut été choisi, une première fois, par la majorité des suffrages pour évêque de Constantinople, après la déposition de Nestorius.

[2] Cf. chap. I de ce volume, nº 2. L'historien Socrate avait raconté le sacre de saint Proclus au chapitre XXVIII du VIIe livre de son *Histoire*.

peu en peine de voir professer, en matière religieuse, des doctrines contraires aux siennes [1]. » Tel est l'éloge que Socrate inflige à saint Proclus. Selon la judicieuse remarque de Tillemont, « cette prétendue indifférence eût été non pas louable, mais criminelle, dans un évêque [2]. » Le nouveau patriarche de Constantinople ne démentit pas à ce point le zèle qu'il avait déployé précédemment contre l'erreur nestorienne. Le novatien Socrate prit pour de l'indifférence la mansuétude et la charité d'un saint évêque.

Théodoret de Cyr revient à la communion catholique.

18. En réalité, Proclus travailla énergiquement à éteindre les derniers restes du schisme des Orientaux. Les évêques de Cilicie et ceux de l'Euphratésienne, sous l'influence d'Alexandre d'Hiérapolis et de Théodoret, persistaient toujours à rejeter la communion de saint Cyrille. Ils traitaient de lâcheté et d'hypocrisie l'adhésion de Jean d'Antioche. De nombreux synodes, tenus par eux, renouvelaient les scandales du conciliabule d'Éphèse. Théodoret ne se lassait pas d'écrire que les douze anathématismes étaient une production manifestement apollinariste. Il soutenait que Nestorius avait été illégalement condamné sur de faux extraits de ses œuvres. Toute cette partie des écrits de Théodoret est perdue, et nous n'avons pas à la regretter. L'évêque de Cyr valait mieux, en ce moment, par le cœur que par la tête. Dieu le prit en pitié. L'empereur, résolu de mettre fin à ces dissensions, déclara, par un édit de l'an 434, que les opposants seraient destitués et qu'on leur nommerait des successeurs, s'ils ne faisaient leur soumission dans un délai déterminé. La lettre impériale désignait nominativement les trois métropolitains : Alexandre d'Hiérapolis, Helladius de Tarse, Maximinus d'Anazarbe, ainsi que les deux évêques Mélèce de Mopsueste et Théodoret de Cyr. Le tribun Euricianus fut expédié à ce dernier pour lui notifier ce décret. Loin de s'en montrer ému, Théodoret répondit que sa foi et sa conscience étaient indépendantes de la volonté des hommes, et qu'on pouvait le chasser de son siége ; il s'en préoccupait d'autant moins, disait-il, que son plus grand désir était de vivre dans la solitude, et de reprendre les exercices monastiques dans lesquels il avait

[1] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XLI. — [2] Tillemont, *Hist. ecclés.*, tom. XIV, pag. 708.

passé avec bonheur toute son adolescence. Ces dispositions d'esprit semblaient fort éloignées du but qu'on voulait atteindre. Mais Siméon Stylite priait pour l'évêque de Cyr, son ancien disciple. Il lui écrivit une lettre touchante qu'il lui fit remettre par deux saints religieux, Jacques et Baradate. En même temps, il mandait à l'envoyé impérial de ne rien précipiter, et de suspendre de quelques mois l'exécution de la sentence. Le Stylite pria Théodoret de se rendre à Antioche, afin d'y conférer avec le patriarche. Théodoret trouva cette démarche trop humiliante, et refusa. Mais Jean d'Antioche ayant proposé de faire lui-même la moitié du chemin et de fixer l'entrevue à Gindara, petite ville de la Cœlé-Syrie, l'évêque de Cyr changea soudain de détermination et partit pour Antioche. Une conférence dogmatique s'ouvrit entre les deux anciens amis. De part et d'autre, on prit pour base commune la lettre synodale que saint Proclus venait de publier, après sa promotion au siége de Constantinople. Cette lettre, concertée avec le pape saint Sixte et Cyrille d'Alexandrie, posait aux Orientaux les trois conditions suivantes : 1° Souscrire le dogme de la maternité divine ; 2° Reconnaître la légitimité du patriarche actuel de Constantinople ; 3° Embrasser la communion du souverain pontife et des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. En réduisant à ces trois seuls points la profession de foi exigée des opposants, on évitait de rentrer dans les controverses interminables soulevées à propos des anathématismes et des prétendues falsifications apportées aux extraits des œuvres de Nestorius. Théodoret ne fit plus d'objection. Il se réconcilia sincèrement avec Jean d'Antioche, et lui promit de s'employer à terminer un schisme qui n'avait duré que trop longtemps. En effet, dès les premiers mois de l'an 435, les provinces de la Cilicie et de l'Euphratésienne furent pacifiées. Alexandre d'Hiérapolis, que rien ne put arracher à son erreur, fut déposé et mourut impénitent. Zénobius, évêque de Zéphyra, Eutherius de Thyane et Mélèce de Mopsueste eurent le même sort.

Déposition de Dorothée de Marcianopolis.

19. Ces proscrits montrèrent, dans leur exil, une résignation et un courage dignes d'une meilleure cause. « Nous n'avons, disait

Alexandre d'Hiérapolis, ni argent, ni vivres, ni abri. Mais nous avons les prières, les larmes, les veilles, les gémissements d'un cœur plein de componction. Ce sont là les armes de la vérité, contre laquelle les richesses ne sont propres qu'à soulever et armer les multitudes [1]. » Le fameux Dorothée de Marcianopolis, le confident et l'*alter ego* de Nestorius [2], continuait dans sa métropole de la Mésie IIe à répéter ses blasphèmes contre la Mère de Dieu. Proclus écrivit au clergé et aux fidèles de Marcianopolis pour les détacher de cet évêque impie. Dorothée ne fit que rire de la missive du patriarche. Il en envoya des copies aux principaux membres de la faction, et leur proposa de se rendre ensemble à Constantinople, pour faire un dernier effort sur l'esprit de Théodose le Jeune en faveur du nestorianisme. Ce projet, plus audacieux que sage, effraya les sectaires; il n'y fut point donné suite. Dorothée se fit alors une popularité telle, dans son diocèse, en flattant les passions et les préjugés des fidèles et des prêtres, qu'il put se croire à l'abri de toutes les censures. Saint Proclus ne se découragea pas: il obtint, en 435, la déposition et l'exil de cet hérétique obstiné. Dorothée fut relégué à Césarée de Cappadoce, où il termina sa vie. L'histoire ne dit pas qu'il se soit jamais rétracté.

Mort de Nestorius.

20. La fin de Nestorius fut encore plus misérable. Après la conclusion pacifique du concile d'Éphèse, l'hérésiarque avait reçu du gouverneur de Syrie un message fort respectueux, dans lequel ce fonctionnaire l'avertissait qu'une escorte allait le conduire, par ordre de l'empereur, au monastère d'Euprepius, à Antioche. Il pourrait d'ailleurs choisir à son gré la voie qui lui plairait, par terre ou par mer; on tiendrait à sa disposition soit un navire, soit les relais impériaux. « Je serai trop heureux de souffrir pour la défense de la foi, répondit Nestorius. Peu m'importe la route qui me conduira en exil ! » — Les Orientaux essayèrent à diverses reprises d'obtenir la révocation du décret impérial. Ils n'y réussirent point. Un jour, Théodose le Jeune, fatigué de leurs instances, s'écria : « Qu'on ne me parle plus de cet homme ! » — La retraite du proscrit, au lieu

[1] Labb., tom. III, pag. 861. — [2] Cf. chapitre précédent, n° 15.

même où il avait passé sa jeunesse et la première partie de sa vie, devint bientôt le rendez-vous et comme le pèlerinage obligé de tous ses partisans. Nestorius se crut encore une puissance ; il se posait en martyr de la foi, victime de l'ambition jalouse de saint Cyrille. Ses écrits se répandaient en Orient, où l'attitude longtemps équivoque de Jean d'Antioche, sous la juridiction duquel le monastère d'Euprepius était placé, favorisa d'abord leur propagation. Mais en 435, Jean d'Antioche, sincèrement converti à la foi orthodoxe, se lassa du voisinage de l'hérésiarque. Le pape et saint Proclus étaient fréquemment intervenus près de l'empereur, pour lui faire comprendre le danger d'une pareille situation. Théodose le Jeune résista longtemps à leurs sages conseils. Bientôt après, il dépassa la mesure. — Isidore, préfet du prétoire et futur consul de l'an 436, reçut l'ordre de faire transporter Nestorius dans la cité lointaine de Pétra, en Arabie. Le décret de translation portait que, pour le bien de l'Église et de l'État, l'empereur croyait devoir isoler de la société un hérétique obstiné et impénitent. Les biens de Nestorius étaient attribués à l'église de Constantinople, comme une réparation indirecte des persécutions qu'il avait fait subir au clergé et au peuple fidèles. Le comte Irénée et le prêtre Photius ; le premier, en punition de sa conduite à Éphèse ; le second, comme auteur des pamphlets dirigés jadis contre saint Cyrille, furent également condamnés à la déportation et durent accompagner l'hérésiarque dans son nouveau lieu d'exil (13 août 435). Théodose le Jeune défendait à toute personne, de quelque condition ou dignité que ce fût, de retenir, vendre, acheter, ou communiquer les écrits de Nestorius. Enfin, par un surcroît de rigueur, son nom même devait disparaître de l'histoire et sa secte porter officiellement le titre de *Néo-Simoniens*. On se rappelle que jadis Constantin le Grand avait édicté une mesure analogue et déclaré que les partisans d'Arius s'appelleraient à l'avenir *Porphyriens*. Le décret de Théodose le Jeune ne fut pas mieux respecté que celui du grand Constantin. De fait, entre Nestorius et Simon le Mage l'on n'aperçoit guère de ressemblance. Les princes peuvent infliger des peines temporelles contre les coupables, mais il n'est

pas en leur puissance d'ôter aux noms propres leur identité, ni leur signification. Peut-être même faudrait-il dire que des rigueurs trop exceptionnelles contre un sectaire aboutissent au résultat directement opposé, en le popularisant d'autant plus qu'on cherche davantage à l'annihiler. Nous croyons que la persistance du nestorianisme, qui s'est maintenu en Orient jusqu'à notre époque actuelle, tint beaucoup à ce déploiement intempestif de l'autorité souveraine. Il était raisonnable d'éloigner Nestorius. Théodose le Jeune, après avoir si longtemps couvert cet hérésiarque de la majesté de sa pourpre impériale, aurait dû se borner à cela. Mais les plus grands rois ont peine à trouver de bons conseillers; et Théodose le Jeune, assez bien intentionné d'ailleurs, n'était pas un grand génie. Quoi qu'il en soit, Nestorius, au milieu des tribus de l'Arabie Pétrée, continua à écrire et à prêcher pour la défense de sa doctrine. On le transféra dans une région plus sauvage encore, au milieu du désert de Lybie, dans l'Oasis, parmi les peuplades nègres de la race Mazique. Ce fut là que le proscrit mit la dernière main à son autobiographie, maintenant perdue, et à un dialogue également inconnu pour nous. Ces deux ouvrages eurent alors un retentissement considérable. Peut-être se retrouveront-ils un jour dans quelque église nestorienne de la haute Ègypte. L'hérésiarque y soutenait plus énergiquement que jamais ses horribles blasphèmes contre le dogme de la maternité divine ; il prétendait que le pape, le concile d'Éphèse et saint Cyrille d'Alexandrie n'avaient pas compris un seul mot au système théologique condamné en sa personne; il prenait l'univers à témoin du martyre infligé à un fidèle serviteur de Jésus-Christ, dont le seul crime était de mieux connaître que tous les autres la vérité évangélique. Les noirs habitants de la Lybie, peu sensibles aux arguments théologiques, vinrent interrompre les travaux littéraires de l'hérésiarque. Une invasion de Blemmyes le força de quitter l'Oasis. Il chercha un refuge dans une ville de la Thébaïde, nommée Pana. Dans sa course précipitée, il fit une chute et se blessa le côté droit, le bras et la main. Il arriva plus mort que vif, et se hâta d'écrire au gouverneur de la Thébaïde pour se justifier d'avoir rompu son ban, et pour expliquer

les raisons de force majeure qui l'y avaient contraint. Le magistrat se montra fort inquiet pour sa responsabilité personnelle. Les ordres qu'il avait reçus de la cour étaient rigoureux et précis. Il envoya des soldats qui devaient conduire le proscrit à Éléphantine, quarante lieues au-dessus de Thèbes. Déjà la moitié du chemin était franchie ; les blessures du malheureux, irritées par la fatigue du voyage et les ardeurs du soleil, s'étaient rouvertes, lorsqu'un messager du gouverneur apporta l'ordre de rétrograder et de ramener l'hérésiarque à Pana. L'empereur venait de lui fixer un lieu d'exil dans les environs de cette cité. Mais on n'eut pas le temps d'effectuer ce dernier transfert. De retour à Pana, le blessé vit la gangrène se déclarer dans ses plaies, et le dévorer vivant. La langue fut attaquée la première ; elle se détachait en lambeaux, rongée par les vers. Ce fut ainsi que mourut Nestorius, vers l'an 439. L'horreur de cette fin lamentable n'ouvrit pas encore les yeux de ses partisans. Le comte Irénée, son compagnon d'infortunes, écrivit, sous le titre de *Tragédie d'Éphèse*, une histoire de ce concile où Nestorius était représenté comme un apôtre de la vérité, un martyr de la foi. Plus tard cependant, Irénée abjura ses longues erreurs, embrassa la communion catholique, fut élevé au sacerdoce, et devint évêque de Tyr. Le nestorianisme survécut à la mort, à l'exil ou à l'abjuration de ses principaux défenseurs. Il s'est perpétué jusqu'à nous pour le malheur des chrétientés d'Orient.

Translation des reliques de saint Jean Chrysostome à Constantinople.

21. Pendant que le patriarche hérétique achevait, au fond des déserts égyptiens, une carrière commencée sous de si brillants auspices, la cité de Constantinople voyait rentrer triomphalement dans ses murs un véritable héros de la foi, un véritable martyr. Proclus avait la plus tendre et la plus filiale vénération pour saint Jean Chrysostome, son illustre prédécesseur. Trente-cinq ans s'étaient écoulés, depuis la sentence de déposition prononcée par le conciliabule du Chêne. Après la réconciliation de saint Atticus avec le siége apostolique, la fête de Chrysostome fut célébrée officiellement dans toutes les églises de Byzance, à la date du 13 septembre, jour anniversaire de sa glorieuse mort. L'an 437, Proclus présida cette cérémonie avec une

majesté et une pompe inaccoutumées. En présence de toute la cour et d'une foule immense de fidèles, il parla en ces termes : « Je rends grâces au Dieu tout-puissant, frères bien-aimés, de ce qu'il nous permet de célébrer en pleine paix la fête de notre immortel docteur, et de redire le nom de Chrysostome, dans l'église même où sa grande voix faisait retentir les accents de la vérité évangélique. Chantre inspiré, lyre mélodieuse, fleur d'orthodoxie, martyr de la foi, votre mémoire est en bénédiction dans nos cœurs ! Vous êtes toujours le grand filet qui captive les âmes, et les amène aux pieds du Christ ! Ce sont vos enseignements, votre parole, vos exemples qui nous enchaînent dans l'amour de la vérité. O grâce incomparable ! ô puissance de la sainteté et du génie, survivant à la persécution, à l'absence et au temps ! Oui, notre amour a vaincu les années : votre mémoire a triomphé de la séparation. L'exil nous renvoie l'écho de vos miracles ; vos restes sont gisants sur la terre du Pont, mais l'univers entier célèbre vos louanges. De toutes parts, on vous nomme la perle des docteurs, le résumé immortel des Écritures, le trésor divin de l'intelligence, la faux de l'hérésie et du vice, le fouet des méchants, le nouveau Joseph de nos siècles de stérilité [1]. » Des applaudissements unanimes accueillirent ces paroles. La foule enthousiasmée s'adressa à l'empereur qui était présent, et lui demanda la translation à Constantinople des reliques du grand exilé. Théodose le Jeune se prêta au vœu populaire. Une délégation impériale fut envoyée à Comane, pour exhumer le corps de saint Jean Chrysostome. Le soir du 27 janvier 438, le navire qui portait le précieux dépôt aborda au port de Chalcédoine. « A cette nouvelle, dit Théodoret, des navires illuminés de torches et de flambeaux sillonnèrent le Bosphore, en tel nombre qu'on eût pu croire le bras de mer changé en un continent éclairé de mille feux. Toute la nuit, les fidèles de Byzance se rendirent à ce glorieux sépulcre. Le lendemain, Théodose le Jeune vint baiser le cercueil. Des larmes s'échappaient de ses yeux : il priait le martyr de pardonner à son père Arcadius et à sa mère Eudoxia les persécutions qu'ils lui

[1] S. Procl., *Orat. in Joan. Chrysost.; Patr. græc.*, tom. LXV, col. 827-831.

avaient fait subir. « Je n'étais qu'un enfant alors, disait l'empereur, et ne pouvais avoir aucune responsabilité dans ces événements [1]. » — Chrysostome rentra mort dans sa ville épiscopale, avec une pompe et un éclat indescriptibles. On déposa ses reliques dans l'église des Douze Apôtres, non loin de la tombe de l'impératrice Eudoxia. « Or, dit Constantin Porphyrogénète, depuis trente années, cette tombe était le théâtre d'un phénomène effrayant. Elle paraissait toujours agitée comme par les oscillations convulsives d'un tremblement de terre. Quand le cercueil de Jean Chrysostome fut déposé dans le sanctuaire, Théodose le Jeune, agenouillé, pria le saint de pardonner à Eudoxia et d'accorder le repos à sa tombe. Cependant Proclus célébrait les divins mystères. Au moment où le patriarche, tourné vers les fidèles, prononça ces paroles : « Paix au peuple! paix à Eudoxia! (εἰρήνη τῷ λαῷ! εἰρήνη τῇ Εὐδοξίᾳ!), la tombe de l'impératrice cessa de remuer, comme si le ciel eût voulu donner une marque ostensible du pardon que venait d'obtenir son âme [2]. »

Mariage de Valentinien III. Pèlerinage de l'impératrice Eudocia à Jérusalem.

22. « Il restait, depuis le commencement du siècle, dit Théophane, un certain nombre de fidèles dévoués à la mémoire de Chrysostome, lesquels n'avaient jamais consenti à se rallier à la communion des patriarches byzantins ses successeurs. La translation du martyr de Comane mit fin à ce schisme local [3]. » L'impératrice régnante, Eudocia, femme de Théodose le Jeune, n'assistait point à cette fête expiatoire. Des nuages s'étaient formés entre elle et son trop crédule époux. L'éclat ne devait se produire

[1] Theodor., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. XXXVI; *Patr. græc.*, tom. LXXXII, col. 1266.

[2] Πρῶτα μὲν αὐτὸν τὸ κράτος ἰθυνοντα προσεδέχετο, τοῦτο μὲν ὡς πατέρα καὶ ἀνάδοχον ἐκ τοῦ θείου γεγονότα λουτροῦ τιμῶντα καὶ μεγαλύνοντα, τοῦτο δὲ τῆς κατὰ σάρκα μητρὸς παραιτούμενον τὴν δικαιαν ὀργὴν, καὶ πολυειδεῖς δεήσεις προσάγοντα, λυθῆναι αὐτῇ τῶν εἰς αὐτὸν ἐπταισμένων τὴν εἴσπραξιν, καὶ στῆσαι τὸν τῆς λάρνακος αὐτῆς κλόνον, ἐπὶ τριάκοντα καὶ πέντε ἔτεσιν ἀνενδότως ὡς ἐν συσσεισμῷ σαλευόμενον, ὃς ὡς συσσείσασα τὴν Ἐκκλησίαν τοσούτοις ἤδη χρόνοις κατὰ τὴν τοῦ Κάϊν ἐκλονήθη καὶ μεταστάσα ὁμοίωσιν · καὶ μέν τοὶ καὶ τυγχάνει τῶν δεήσεων, ὡς ἐκ τοῦ φανεροῦ τὸ ἀφανὲς ἐστὶ συλλογισὰσθαι. (Constantin. Porphyrogenet., *Translat. reliquiar. S. Joann. Chrysostom.* Cf. Pitzipios, *l'Église orientale*, p. 77.)

[3] Theophan., *Hist. eccles. Fragment.*; *Patr. græc.*, tom. CVIII, col. 1227.

extérieurement que plus tard. Mais déjà les germes de la division existaient dans l'intimité du couple impérial. Quelques calomniateurs subalternes avaient fait concevoir à Théodose le Jeune des soupçons sur la fidélité de son auguste compagne. Pour se débarrasser provisoirement d'Eudocia, l'empereur avait imaginé un expédient bizarre. Il fit vœu d'envoyer l'impératrice à Jérusalem, avec de riches présents destinés aux lieux saints, s'il avait le bonheur de marier bientôt sa fille, la jeune princesse Eudoxie. Or, au moment où il faisait ce vœu, l'empereur d'Occident, Valentinien III, alors âgé de dix-neuf ans, venait d'envoyer à Constantinople le préfet de Rome, Volusien, pour réclamer l'exécution d'une promesse qui remontait à l'année 425, date de son avénement au trône. On se rappelle qu'à cette époque les deux enfants impériaux avaient été fiancés l'un à l'autre[1]. Impatient de voir s'accomplir cette union, Valentinien III suivit de près son ambassadeur, et, dès le mois d'octobre 427, il arrivait de sa personne à Byzance, et épousait solennellement sa jeune fiancée, laquelle n'avait encore que treize ans. Cette alliance, excellente au point de vue politique, resserrait le faisceau de la dynastie théodosienne. Cependant Théodose le Jeune se montra fort empressé d'exécuter la promesse qu'il avait faite au Seigneur. L'impératrice Eudocia sa femme partit, au commencement de l'an 438, pour Jérusalem. Son voyage s'accomplit à petites journées, au milieu de fêtes et de solennités continuelles. En passant par Antioche, elle prononça, à la louange de cette ville, un discours que nous avons encore, dans le style des panégyriques officiels de l'époque. La cité reconnaissante répondit en lui dressant une statue d'or au palais du sénat, et une autre dans l'*archivium*. A Jérusalem, le patriarche Juvénal et tout le clergé rendirent à la souveraine des honneurs qui rappelaient la réception faite jadis à la mère du grand Constantin, sainte Hélène. Eudocia revint à Constantinople vers la fin de décembre 438. Elle rapportait des lieux saints une quantité de reliques précieuses, qui enrichirent la basilique des Douze Apôtres. Elle ne retrouva point

[1] Cf. tom. XII de cette *Histoire*, pag. 506.

sur le trône le bonheur domestique. Jérusalem, qui venait de l'accueillir avec tant de démonstrations officielles, devait bientôt la revoir fugitive et proscrite.

Le trisagion.

23. Tant que le patriarche Proclus vécut, l'empereur, par déférence pour ses conseils, ne fit point éclater l'orage. Proclus était de ces hommes dont l'aspect seul intimide les passions, et leur impose le respect. Dieu se plaisait à manifester par des prodiges l'éminente sainteté de son serviteur. « A cette époque, dit Théophane, un tremblement de terre, comme on n'avait pas souvenir d'en avoir vu encore, se fit sentir à Constantinople. Les secousses durèrent presque sans interruption pendant quatre mois. Les habitants épouvantés abandonnèrent la ville et se réunirent dans le Champ-de-Mars, où ils se dressèrent des tentes. Le saint évêque était au milieu d'eux. La population terrifiée persévérait avec lui dans le jeûne et la prière. Un jour que les convulsions du sol étaient plus formidables, la foule s'écria tout d'une voix : « Seigneur, ayez pitié de nous ! » (Κύριε ἐλέησον). Or, vers la troisième heure (neuf heures du matin), un jeune adolescent, qui priait avec les autres, fut ravi en extase. L'Esprit de Dieu le soutint quelques instants dans les airs. Témoin de ce prodige, le peuple gardait le plus profond silence. Tout à coup une voix se fit entendre ; elle disait au jeune extatique : Ordonne à l'évêque et au peuple de Constantinople de faire une procession solennelle en chantant cette triple invocation : Ἅγιος ὁ θεός, Ἅγιος ἰσχυρος, Ἅγιος ἀθάνατος, ἐλέησον ἡμας ! (*Sanctus Deus, Sanctus fortis, Sanctus immortalis, miserere nobis !*) — A l'instant même, on fit la procession miraculeusement indiquée, et le tremblement de terre cessa. La bienheureuse Pulchérie, de concert avec l'empereur son frère, prit alors des mesures pour que le trisagion fût ajouté à la formule ordinaire des litanies, et qu'on le chantât dans toutes les églises du monde (439) [1]. »

Lettre de Sixte III à saint Proclus.

24. Ce miracle grandit encore la réputation de Proclus. Volusien, qui avait connu le saint évêque, lors de son ambassade à Constantinople, disait de lui : « Si Rome possédait trois hommes de ce mérite,

[1] Theophan., *Hist. eccles. Fragment.* ; *Patr. græc.*, tom. cit., col. 1228.

il n'y resterait plus un seul idolâtre. » Le pape saint Sixte III professait la même admiration et la même estime pour ce patriarche. Nous en avons la preuve dans la lettre suivante, qu'il lui adressait vers cette époque. « A notre frère bien-aimé Proclus, Sixte. Nous savons avec quelle sollicitude vous veillez à l'observation des règles canoniques, et au maintien de la discipline qui nous a été léguée par nos pères. Une telle conduite est digne d'un grand et saint pontife tel que vous, toujours plus préoccupé des intérêts spirituels de ses frères que de ceux de sa propre personne. Laissez-moi pourtant prévenir votre sainteté d'une intrigue organisée par certains perturbateurs, qui pourraient se rendre près de vous, et y réclamer les honneurs dus au rang sacerdotal. Nous vous prions de n'accueillir que ceux qui seront munis de lettres de communion délivrées par le métropolitain de Thessalonique, notre légat en Illyrie. Je n'insisterai pas près de vous sur la nécessité d'une pareille mesure. Vous n'êtes pas de ceux qu'on a besoin d'instruire, mais de ceux qui peuvent donner aux autres des leçons. Nous ne formons qu'un cœur et qu'une âme ; nous avons tous deux la ferme volonté de faire respecter les lois canoniques et la sainte discipline de l'Église. Donné le XV des calendes de janvier, sous le consulat d'Aetius et de Sigisvult [1] (18 décembre 437). »

Quelques mois après (15 février 438), sous l'influence de saint Proclus, l'empereur d'Orient publiait la grande collection législative qui porte le nom de code théodosien. Jusqu'au temps de Dioclétien, les lois émanées de l'autorité impériale n'avaient point été recueillies en corps d'ouvrage. Détachées les unes des autres, elles échappaient aux plus laborieuses recherches. Deux savants jurisconsultes, Grégoire et Hermogénien, vers l'an 312, avaient publié chacun un code qui porta leur nom, et dont on retrouve des fragments dans les légistes subséquents. Mais la science du droit n'en était devenue ni plus claire, ni plus facile. Pour se guider dans ce labyrinthe, il fallait encore consulter une infinité de volumes. « La bibliothèque d'un juriste, dit Eunapius, formerait la

[1] S. Sixt. III, *Epist.* IX; *Patr. lat.*, tom. L, col. 612, 613.

charge de vingt chameaux. » D'ailleurs, un grand nombre de ces lois, inspirées par le paganisme, ne s'accordaient nullement avec les principes de la religion chrétienne. Théodose le Jeune se mit en rapport avec Valentinien III, son gendre et son collègue. Celui-ci ouvrit toutes les archives de l'Occident au préfet du prétoire Antiochus, chargé de ce grand travail. Il fut décidé qu'on ne ferait entrer dans le nouveau recueil que les édits des princes chrétiens, et qu'on ne remonterait pas au delà de Constantin le Grand. Pour laisser à chaque empereur la gloire qui lui était due, on prit soin d'inscrire en tête de chaque loi particulière le nom de son auteur, celui des magistrats auxquels elle avait été adressée, avec les dates consulaires. Ce code, qui contient une législation née du christianisme, allait exercer une influence directe sur la civilisation européenne. Adopté d'abord par l'Église comme base de ses rapports avec l'État, il devait, dans la suite, servir de règle et de modèle aux peuples barbares. Au commencement du VIe siècle, Alaric II, roi des Visigoths, le publia dans les provinces soumises à son sceptre, et il resta la base de toutes les législations du moyen âge jusqu'à la découverte des Pandectes.

§ III. L'Église d'Occident.

Réconciliation d'Aétius avec Placidie.

25. L'Occident n'était pas moins fécond en grandes œuvres et en saints. L'Église semblait alors concentrer en elle toutes les sources de vie. La politique humaine n'avait de bon que ce qu'elle empruntait à l'inspiration religieuse. Le reste était visiblement marqué du sceau de la décadence. On se rappelle qu'Aétius, vaincu, avait de sa main tué le comte Bonifacius, son vainqueur. Après cet exploit, il s'était réfugié en hâte chez les Huns, près de Roua, son vieil ami. La mère de Valentinien III, la régente Placidie, avait facilement deviné le parti qu'un génie tel qu'Aétius pourrait tirer de l'ambitieux roi des Huns. Entre le généralissime romain et le chef barbare, l'alliance était naturellement indiquée. Aétius avait à reconquérir sa position dans l'empire romain. Le

roi des Huns, en lui prêtant son appui, trouvait l'occasion, d'une part, de se faire une créature reconnaissante, de l'autre, de s'immiscer dans les querelles de l'Occident. La régente s'attendait à la guerre; elle ne se trompait pas. Malheureusement elle n'avait aucun moyen de la soutenir. Le gendre du comte d'Afrique, Sebastianus, fut placé à la tête des armées impériales. Il ne manquait ni de fidélité ni de bravoure. Mais les troupes qu'il commandait étaient dévouées de longue main à leur ancien général Aétius. Aussitôt que ce dernier reparut sur les hauteurs des Alpes, avec un corps auxiliaire de Huns et de Germains, tous les soldats, au lieu de le combattre, inclinèrent leurs aigles et coururent se ranger sous ses étendards. Sebastianus, abandonné, trahi, désespéré, gagna la côte, monta sur une petite barque, passa en Afrique et vint proposer son alliance à Genséric, roi des Vandales. Il lui offrait l'investiture impériale de toutes les possessions africaines, s'il consentait à descendre en Italie pour combattre Aétius. Genséric le prit pour un fou, et lui fit trancher la tête. Cependant Placidie avait déjà traité avec Aétius. Elle lui rendit les titres de patrice, comte du sacré palais, gouverneur de la Gaule, et le supplia de venir étaler sa gloire à Rome, dans le palais du Quirinal, où il reçut les hommages du sénat et écouta gravement les harangues en vers latins du poète germain Mérobaude. Tout souriait à la duplicité triomphante d'Aétius. Sans se laisser enivrer par l'encens que les magistrats et les poètes de Rome brûlaient en son honneur, il reprit le chemin de la Gaule. De 436 à 440, il fut assez heureux pour maintenir à peu près intact l'honneur de la suzeraineté impériale sur les Visigoths d'Aquitaine, les Burgondes de la Transjurane, les Francs des bords du Rhin, les Huns de la forêt Hercynienne, et les terribles Bagaudes, qui rêvaient sous leur nouveau chef, Tibato, un empire fondé sur les ruines non plus seulement de Rome civilisée, mais de la barbarie elle-même.

La sœur de Valentinien III et Attila

26. Pendant qu'Aétius luttait, soit à main armée, soit avec les ruses de la diplomatie, contre ces formidables adversaires, une enfant, une jeune fille de quinze ans, Grata Honoria, sœur de Valentinien III, dans le gynécée du palais de Ravenne, trompait l'œil

vigilant de Placidie sa mère, et contractait, à l'insu de toute son auguste famille des fiançailles qui devaient plus tard ensanglanter les provinces de l'Occident. On répétait sans cesse à cette jeune et ambitieuse princesse que les nécessités de la politique romaine faisaient une loi pour les sœurs des Césars de renoncer au mariage, afin d'éviter les compétitions au trône. On lui citait l'exemple de sa tante Pulchérie, qui avait, par son abnégation personnelle, préparé la grandeur de Théodose le Jeune. Honoria Grata ne se sentait nullement propre à imiter un pareil modèle. Sa mère Placidie, dont elle connaissait les aventures, lui paraissait un type beaucoup plus enviable. Elle aspirait à marcher sur ses traces. Sur les entrefaites (434), on apprit à la cour de Ravenne que le chef des Huns, Roua, venait de mourir, laissant la couronne à son neveu, Attila. La fille de Placidie s'enthousiasma pour ce roi inconnu, dont l'avénement inspirait partout la terreur. Elle gagna un des eunuques du palais, lui remit son anneau, et le chargea d'aller l'offrir, avec sa main, au futur *Fléau de Dieu*. Le message fut scrupuleusement rempli. Attila était assis sur un siége de peaux d'ours, au milieu des marais de la Theiss, lorsqu'il reçut le gage de fiançailles que lui envoyait la sœur de l'empereur d'Occident. Honoria lui faisait dire de se mettre en campagne, d'être partout vainqueur, et de venir l'épouser à Ravenne. La naïveté de cette communication fit passer un sourire sur son rude visage. Il prit l'anneau, récompensa l'eunuque, et jura qu'il saurait se montrer digne d'une telle marque de confiance.

Election miraculeuse de S. Pierre Chrysologue sur le siége de Ravenne.

27. Pendant qu'une princesse de la famille impériale préparait ainsi la ruine de l'empire, le pape saint Sixte III s'efforçait de promouvoir aux siéges épiscopaux de l'Occident des hommes capables de résister aux barbares et de les conquérir à la foi. L'évêque de Ravenne, Jean, que la vénération publique avait surnommé *Angeloptos* (*Regard d'ange*), venait de mourir. Le clergé et le peuple de la ville se réunirent pour lui nommer un successeur, et le choix tomba sur un prêtre qui réunit la majorité des suffrages. « Or, dit un chroniqueur contemporain, l'église de Ravenne, fondée par saint Apollinaire, disciple du prince des apôtres, relevait de la ju-

ridiction immédiate du siége apostolique : nul évêque ne pouvait y être installé sans l'autorisation préalable du pontife romain. Le nouvel élu se rendit donc à Rome, accompagné des principaux de la ville, pour être présenté au bienheureux Sixte. Dans la nuit qui précéda leur audience, le pontife eut une vision céleste. Saint Pierre lui apparut, ayant à ses côtés son disciple Apollinaire. Au milieu d'eux se trouvait un prêtre que Sixte ne connaissait pas, mais que saint Pierre lui montra du doigt, en disant : Considère bien les traits de cet homme. C'est lui que nous avons choisi pour évêque de Ravenne. N'en ordonne point d'autre. — Le lendemain, la députation fut introduite près du pape, et lui présenta l'élu. Sixte le fixa attentivement, et dit : Je ne le reconnais point. Allez, et amenez-moi le véritable élu. Il m'est impossible d'ordonner celui-ci. — Un tel accueil consterna les délégués de Ravenne. Ils se retirèrent, sans rien comprendre à la parole du saint pontife. Le lendemain, dès l'aube, Sixte leur fit dire de lui amener tous ceux qui avaient obtenu quelques suffrages à la dernière élection, et de n'en omettre aucun. Ils revinrent donc. Tous ceux que le scrutin avait désignés, ne fût-ce que par une seule voix, furent mis en présence du pape. Il les considéra tous, et ne trouvant pas celui qu'il cherchait : Peut-être, dit-il, avez-vous laissé à Ravenne quelque autre élu. — Seigneur pape, répondirent-ils, tous ceux qui ont obtenu quelque suffrage sont ici; il n'y en a point d'autres. — Cependant, dit saint Sixte, je ne vois pas le véritable élu. — Et il les congédia encore. La nuit suivante, le prince des apôtres et son disciple Apollinaire apparurent de nouveau au pontife. L'homme de notre choix, dirent-ils, celui qui doit briller dans la maison du Seigneur, comme une lampe ardente, et illuminer l'église de Ravenne, ne se trouvera point parmi les délégués de cette ville. Fais introduire les clercs étrangers qui sont à Rome, et tu trouveras l'élu de Dieu. — Or, il n'y avait en ce moment dans la capitale que l'évêque de Forum Cornelii (*Imola*). Sixte lui dit : Amenez-moi tous les prêtres et clercs qui vous ont accompagné. Peut-être parmi eux je trouverai l'homme qui m'a été désigné dans une vision céleste. — Je n'ai avec moi, répondit l'évêque, qu'un seul

diacre. Il se nomme Pierre. C'est lui qui administre, sous ma direction, toutes les affaires de mon église. Les autres personnes qui m'ont suivi sont des laïques. — Amenez-les tous, dit le pape; amenez aussi le diacre Pierre. — Ils vinrent donc, et furent introduits près du pontife, en même temps que la délégation de Ravenne. Au moment où le diacre entrait, le pape, assis sur son siége, fixa les yeux sur lui. Une troisième vision lui montrait le prince des apôtres et saint Apollinaire escortant le diacre, et le tenant chacun par la main. Sixte se leva, s'avança jusqu'au milieu de la salle, s'inclina profondément (*usque ad genua*) devant l'humble diacre, et le proclama évêque de Ravenne. Interdit, confus, Pierre voulut prendre la fuite. Le pape le retint, et le présenta aux délégués comme le véritable élu de Dieu. Des clameurs en sens divers éclatèrent alors. Les uns disaient : Nous ne voulons pas de cet étranger! Un néophyte ne s'asseoiera jamais sur la chaire de Ravenne. C'est un brigandage! Nous n'en voulons pas. — Au contraire, d'autres qui connaissaient le mérite et la vertu du diacre de Forum Cornelii disaient : Ne blasphémez pas contre le Saint-Esprit. Pierre est juste, il est digne. Nous le voulons pour évêque. Il sera le plus glorieux trésor de notre ville. C'est un docteur illustre. Son éloquence, son génie, sa foi, nous sont connus. — Le pape saint Sixte laissa se produire en liberté la mauvaise humeur des uns et la sympathie des autres; puis, ayant fait signe qu'il voulait parler, le silence se rétablit. Il raconta en détail la triple vision qui lui avait désigné le véritable élu de Dieu. Le bienheureux Pierre, prince des apôtres, ajouta-t-il, m'a défendu d'en ordonner un autre. Si vous refusez d'accepter pour votre père celui que Dieu lui-même a choisi, sortez; il n'y aura plus rien de commun entre vous et ce siége apostolique. — Que Pierre soit ordonné! s'écrièrent toutes les voix. Il est le pasteur de nos âmes, notre évêque, notre père! — Le pape saint Sixte lui conféra l'ordination épiscopale au milieu d'une affluence immense de peuple [1]. » L'impératrice

[1] *S. Petr. Chrysolog. vita; Patr. lat.*, tom. LII, col. 16, 17.

Placidie daigna honorer de sa présence cette auguste solennité.

Sermon de S. Pierre Chrysologne le jour de son sacre.

28. Le nouvel évêque de Ravenne, miraculeusement élu par les suffrages de la cour céleste, devait rappeler en Occident l'éloquence de Jean Chrysostome et porter comme lui le surnom de *Bouche d'or*. L'admiration universelle lui décerna le titre de Chrysologue. Le jour même de son sacre, il prit la parole et fit entendre quelques accents de cette éloquence qui devait, pendant un pontificat de dix-huit ans, charmer toute l'Italie. « Une longue attente, dit-il, échauffe les âmes par l'espérance, et quand celle-ci vient à se réaliser, elle remue toutes les fibres du cœur. C'est donc aujourd'hui que notre sainte mère l'Église, dans l'allégresse d'un enfantement nouveau, a revêtu sa tunique de fête. Épouse féconde, elle a couronné son front d'un diadème de gloire ; elle emprunte au ciel le rayon de ses astres, à la terre le parfum de ses fleurs ; elle montre les fruits récemment éclos dans son jardin de délices ; elle les expose devant l'assemblée de ses enfants. C'est qu'aujourd'hui, selon la parole de David, « un fils est né, qui doit prendre la place de son père [1]. » Il devra diriger sans opprimer, commander sans aigrir, émouvoir les esprits sans les troubler, exercer l'autorité et demeurer un tendre et fidèle serviteur. A lui, désormais, la vigilance compatissante sur les douleurs, la charité qui pourvoit aux besoins de tous, la sollicitude du père de famille qui sait se faire aimer pour se faire obéir, la miséricordieuse hospitalité, l'obéissance aux rois, le concours prêté pour le bien aux puissances, le respect pour les vieillards, la grâce et la tendresse pour les enfants, l'amour pour les frères, le dévouement pour tous, et une libre servitude enchaînée, à Jésus-Christ dans la personne de ses membres ! David disait : « Écoute ma fille, et vois [2]. » Moi je dirai : O ma mère ! ô Église de Dieu ! écoutez et voyez. Un fils vous est né, pour prendre place parmi les pères. Ah ! que ce fils soit vieillard par la prudence, père par la gravité, fils par la tendresse, jeune par le courage, enfant par la douceur, l'innocence et l'ingénuité, étranger à toutes les hypocrisies du monde. Voilà ce qu'il doit être

[1] *Psalm.* XLIV, 17. — [2] *Ibid.*, 11.

pour posséder le royaume. C'est la parole du Sauveur : « Laissez les petits enfants venir à moi, car le royaume des cieux est fait pour qui leur ressemble[1]. » O sainte Église, ma mère, vierge perpétuelle, ce sont là les fils que vous enfantez dans votre intégrité immaculée et votre fécondité inépuisable ! C'est pour l'un de ces fils, le moindre de tous, que vous célébrez aujourd'hui avec tant de pompe la naissance spirituelle d'un pontife. Vous dilatez les entrailles de votre charité, votre voix chante des hymnes d'allégresse, vous convoquez tous vos enfants à partager votre joie. L'auguste mère du très-pieux empereur est venue elle-même s'associer à cette fête, et mêler les splendeurs du trône aux joies spirituelles de l'Église. Priez, mes frères, afin que les princes vraiment chrétiens, qui daignent prendre part à nos solennités, soient toujours comblés des grâces et des faveurs du Dieu par qui règnent les rois[2]. »

La fête de Janus à Ravenne.

29. L'élévation subite de Pierre Chrysologue ne changea rien à l'humilité et à la mortification qu'il avait pratiquées dans les fonctions d'archidiacre de Forum Cornelii. Il régla l'intérieur de sa maison sur le pied d'un monastère. On conserve encore à Ravenne, sous le titre de *Canonica Chrysologi*, les restes d'un édifice qu'il bâtit pour loger les clercs. Il demeurait avec eux, et suivait lui-même toutes les observances de la discipline monastique. Son zèle épiscopal, tempéré par la douceur et la prudence, savait extirper ou prévenir tous les abus. Ravenne, comme la plupart des grandes cités de l'empire, conservait encore quelques vestiges des coutumes superstitieuses du paganisme. Les fêtes des calendes de janvier, premier jour de l'année civile, étaient souillées par des pratiques aussi ridicules que scandaleuses. Saint Jean Chrysostome, à Constantinople ; saint Ambroise, à Milan ; saint Augustin, à Hippone[3], avaient eu à lutter contre ces désordres. Saint Prudence, dans les Gaules, faisait de même. « On inaugure

[1] Matth., XIX, 14. — [2] S. Petr. Chrysolog., *Serm.* CXXX *In consecrat. episcop.*; *Patr. lat.*, tom. LII, col. 556, 557. — [3] Cf. *Not.* C *in serm.* CLV Petr. Chrysolog. ; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 609 et D. Martene, *De antiq. Eccles. disciplin.*, tom. I, pag. 104.

ce mois, disait-il, par des auspices, des libations, des festins en l'honneur de Janus. Ce Dieu suranné trouve des chrétiens pour célébrer sa gloire éteinte. Les malheureux ! ils renouvellent les profanations païennes, à la fête des calendes. Cette détestable superstition a passé des aïeux aux enfants. Les siècles la respectent et les derniers venus en ont encore redoublé les scandales [1]. » Pierre Chrysologue n'hésita point à combattre cet abus séculaire. « Pleurons, disait-il, frères bien-aimés, pleurons sur de tels excès, et prenons la ferme résolution de ne les jamais commettre. Se peut-il que les images de l'adultère, les exhibitions publiques du crime, le parricide, l'impiété, l'ignominie s'étalent dans nos rues, sous prétexte de réjouissances publiques? Qui donc oserait se permettre, dans la vie intime, un seul des forfaits dont on inflige à nos regards le révoltant spectacle? Jésus-Christ, notre Rédempteur, est venu nous arracher à ce honteux esclavage. Et il y aurait un jour, un jour privilégié, où des chrétiens se feraient gloire de reprendre leurs chaînes et de les porter comme un trophée ! O homme, ce ne sont point là des jeux, mais des crimes ! Qui donc prétendrait se faire un jeu de l'impiété, un passe-temps du sacrilége, une fête de l'infamie? Non, mes frères, on ne joue pas avec le serpent, on ne s'amuse pas impunément avec le diable. S'il reste en vous un sentiment de piété, de respect pour la dignité humaine, d'amour pour le salut des âmes, jurez tous de fermer cet abîme de corruption, cette porte de l'enfer encore ouverte sur notre société. Que le père en éloigne son fils, le maître son serviteur, le citoyen son concitoyen, le parent son parent, l'homme son semblable. Car enfin, aux yeux de la foi, aux regards du chrétien, l'homme qui se livre à ces excès se défigure pour prendre l'image de la bête, la

[1] *... Jano etiam celebri de mense litatur*
Auspiciis epulisque sacris, quas inveterato
Heu miseri! sub honore agitant, et gaudia ducunt
Festa Kalendarum. Sic observatio crevit
Ex atavis quondam male cœpta; deinde secutis
Tradita temporibus, serisque nepotibus aucta.

(Prudent., lib. I, *Contra Symmach.; Patr. lat.*, tom. LX, col. 139.)

forme animale, le sceau du démon. Heureux donc celui qui se gardera pur de ces forfaits ! plus heureux celui qui en préservera les autres[1] ! » C'était là de la grande éloquence. Elle impressionnait vivement les auditeurs et portait des fruits de salut.

Le jeûne quadragésimal.

30. Pierre Chrysologue, fidèle à une maxime que nous avons déjà vu pratiquer à saint Augustin, ne restait pas longtemps en chaire. Il comprenait que les longs discours, si brillants qu'ils puissent être, fatiguent les auditeurs, à force de contention d'esprit et d'efforts de mémoire. Nous avons encore un des sermons que l'évêque de Ravenne adressait à son peuple, au sujet du jeûne quadragésimal. Le rigorisme, d'un côté; le relâchement, de l'autre, s'étaient déjà glissés dans certains esprits : les uns exagéraient les pénitences corporelles; d'autres affectaient de les mépriser. Pierre Chrysologue, entre ces deux extrêmes, voulait faire comprendre et goûter à ses fidèles la véritable intention de l'Église dans l'institution de la sainte quarantaine. « La simplicité, disait-il, est en quelque sorte la candeur de l'innocence ; sans la foi pourtant, elle ne suffit à conquérir ni la palme de la science ni celle de la vertu. La simplicité peut faire un citoyen aimable, elle ne saurait faire un bon soldat. Je vous parle ainsi pour vous montrer la différence qui se trouve entre un chrétien acceptant purement et simplement les mystères et les pratiques de notre foi, et celui qui s'applique à en pénétrer la signification symbolique et le sens caché. Demain, l'Église commencera le jeûne de la sainte quarantaine. Ce nombre de quarante jours est, à lui seul, mystérieux et sacré. Il rappelle les quarante jours et les quarante nuits du déluge. Il rappelle le jeûne de Moïse, celui des prophètes Élie et Ezéchiel. Enfin il reproduit le jeûne de Notre-Sauveur lui-même, dont le précepte et l'exemple s'unissent à la fois, pour nous imposer l'obligation de l'abstinence et celle des mortifications corporelles. Notre législateur a ordonné le jeûne; il l'a pratiqué lui-même. La piété véritable se contente de savoir que la loi est ainsi ; elle se fait un devoir de la suivre. Pourquoi donc, je vous le demande, des nouveautés indis-

[1] S. Petr. Chrysolog., *Serm.* CLV; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 609-611.

crètes se produisent-elles chaque jour? Que signifient ces divergences dans l'application? Il en est qui écourtent les semaines, retranchent des jours, modifient l'observance, ou l'omettent totalement. D'autres, par une exagération opposée, ne veulent point se contenter de l'ordre commun ; ils inventent des rigueurs inusitées. Ceux-ci catégorisent les aliments froids et chauds ; ceux-là se préoccupent de savoir s'il est permis de mêler, ou non, le sel aux aliments. Grandes puérilités de gens qui consument leurs efforts en vétilles, et perdent de vue l'union de l'âme avec Dieu! Il faut observer simplement le jeûne, tel qu'il est prescrit, selon la règle ordinaire. Celui dont le tempérament se refuse à cette mortification n'est point tenu à la pratiquer. Il compensera le jeûne et l'abstinence par des aumônes. Dieu ne réclamera rien à qui se sera acquitté en faveur des pauvres de la dette contractée envers le Seigneur [1]. »

Administration épiscopale de S. Pierre Chrysologue.

31. Cette netteté de doctrine et de langage séduisait toutes les âmes. L'évêque de Ravenne se multipliait pour rompre le pain de la parole aux multitudes avides de l'entendre. Il nous reste cinquante allocutions adressées par lui aux catéchumènes qu'il instruisait des vérités de la foi et préparait à la grâce du baptême [2]. La résidence impériale de Ravenne voyait affluer, de tous les points de l'Occident, une foule immense de personnes que leurs intérêts, leurs affaires, ou les devoirs de leur charge appelaient à la cour. Dans le nombre, il se rencontrait beaucoup de païens, que la curiosité d'abord, et bientôt l'influence de la grâce conduisait à saint Pierre Chrysologue. Le grand évêque ne se déchargeait sur personne du soin de les évangéliser. Il nous apprend lui-même qu'il éprouvait un bonheur infini à leur apprendre l'oraison dominicale et le symbole des apôtres. Il leur en faisait réciter les formules et leur en développait le sens. Les convertis voulaient recevoir le baptême de sa main, et l'on comptait par milliers les néophytes qui lui durent le bienfait de la régénération. « Mais, ajoute son biographe, c'était surtout pour les jeunes gens qu'il aimait à renouveler le

[1] S. Petr. Chrysolog., *Serm.* CXLVI; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 634-636 pass.
[2] Ce sont les homélies comprises parmi les sermons du grand docteur depuis le n° 10 jusqu'au n° 59. *Patr. lat.*, tom. cit.

miracle d'Elisée, et à multiplier les résurrections spirituelles. Il se pliait à toutes les nécessités de ce fécond et difficile apostolat ; il savait admirablement s'insinuer dans le cœur des adolescents, pour y combattre les passions naissantes et y déposer les germes de la piété et de la vertu. Il les arrachait à l'orgueil des spéculations philosophiques, les inclinant doucement à la simplicité de la foi et à la vérité de l'Evangile. » Saint Adelphius, évêque des *Metensium* (Metz), étant venu à Ravenne, fut témoin des succès de saint Pierre Chrysologue. « Ce bienheureux, disait-il, est véritablement un oiseleur apostolique. Il prend au vol les âmes des jeunes gens, dans les filets de la divine parole [1]. »

Confessio sancti Patricii.

32. Nous avons dit que le pape saint Célestin avait béni la mission de Patricius (saint Patrick), lequel venait d'être élu évêque de l'Hibernie (Irlande). Sixte III confirma l'apostolat du nouveau missionnaire. Nous avons encore, sous le nom de *Confessio Patricii*, une véritable autobiographie de l'apôtre de l'Irlande, et nous croyons faire plaisir aux lecteurs en reproduisant ce monument précieux. « Moi, Patricius, misérable pécheur et le dernier des serviteurs de Jésus-Christ, j'eus pour père le diacre Calpurnius, fils du prêtre Potitus [2]. Je naquis (377) à *Bonaven Taberniæ* (Kill-Patrick, en Écosse), dans une villa que possédait mon père, et où je fus plus tard capturé par des pirates, dans les circonstances que je vais raconter. J'avais alors seize ans, et ne m'étais jamais préoccupé sérieusement du service de Dieu. Les barbares m'enlevèrent avec plusieurs milliers d'autres captifs. On nous entassa sur des barques, et nous fûmes transportés en Hibernie. Le Seigneur voulait châtier nos offenses et nos ingratitudes passées. Jeté ainsi, pauvre adolescent, parmi ces nations étrangères, mon cœur s'ouvrit à la grâce ; je pleurai mes fautes, et résolus de changer de vie. Dans sa

[1] *S. Petr. Chrysolog. vita; Patr. lat.*, tom. cit., col. 35.

[2] On sait qu'à cette époque les laïques veufs, ou qui renonçaient, de concert avec leurs épouses, aux droits du mariage, étaient fréquemment promus à la cléricature et au sacerdoce. Tel est le sens des paroles de saint Patrick. Nous faisons cette remarque afin de prémunir le lecteur contre les objections du protestantisme, qui s'est plus d'une fois appuyé de ce texte pour soutenir sa thèse contre le célibat ecclésiastique.

bonté miséricordieuse, le Seigneur daigna agréer mes vœux encore stériles; sa main me protégea parmi tant de dangers et me sauva la vie. J'étais profondément ignorant. Dès mon enfance, j'avais manifesté une véritable horreur de l'étude. La vie libre, au grand air des champs, me plaisait seule. Maintenant, captif et exilé, il me fallait conduire les troupeaux aux pâturages. Le goût de la prière me saisit peu à peu. Je passais les journées et une partie des nuits dans ce saint exercice. Je m'agenouillais sur la neige, sur la terre gelée ou détrempée par les pluies d'hiver. Six ans s'écoulèrent ainsi, et j'étais heureux dans ma captivité, parce que le Seigneur consolait mon âme. Une nuit, j'entendis, dans une vision, la voix d'un ange qui me disait : Tes prières et tes jeûnes ont touché le cœur de Dieu. Tu reverras bientôt ta patrie. Le navire qui doit t'emmener attend au port. — Cependant j'étais à deux cent milles de la côte, et ne connaissais pas le port dont on me parlait. Toutefois, plein de confiance dans le Dieu qui me dirigeait, je pris la fuite, j'arrivai heureusement au port de Ben (*Boyne*). Un navire y stationnait; j'y montai et demandai au pilote de m'emmener avec lui. Il s'y refusa brutalement, et je reprenais déjà la route de terre, pleurant et priant, lorsque le pilote me cria : Viens si tu veux; seulement sois-nous fidèle! — Or ces hommes étaient des païens (et vraisemblablement aussi des pirates). Combien j'eusse souhaité qu'ils m'eussent voulu suivre dans la foi du Christ! Cependant on leva l'ancre. Après trois jours de navigation, nous prîmes terre dans un lieu inhabité, où nous marchâmes vingt-sept jours. Les vivres et l'eau manquèrent, et la faim se fit affreusement sentir. Le pilote me dit : Tu es chrétien et tu prétends que ton Dieu est tout-puissant. Prie-le donc pour nous, afin qu'il vienne à notre aide. — Convertissez-vous du fond du cœur, répondis-je, et Dieu vous sauvera. — A peine j'achevais ces paroles, que nous aperçûmes une troupe de sangliers. On en tua un grand nombre et l'abondance revint dans la caravane. Tous louaient le Seigneur, et me témoignaient la plus vive reconnaissance. Les douleurs, les épreuves, les tentations ne me manquèrent pourtant pas. Un jour, l'un de mes compagnons de voyage me présenta un morceau

de viande, en me disant : Il a été offert aux dieux. — Je vous rends grâces, répondis-je. — Et, ce jour-là, je me passai de nourriture. Une autre fois, durant la nuit, pendant que je dormais, je sentis la secousse d'une énorme pierre lancée sur moi. Je crus d'abord qu'un rocher s'était détaché de la montagne, et m'allait ensevelir sous sa ruine. J'invoquai le Seigneur. A ce moment, le soleil commençait à poindre à l'horizon. Il me sembla que le Fils de Dieu, dans sa gloire, venait à mon aide. Je me levai et ne ressentis aucun mal. J'arrivai enfin dans ma patrie. J'y étais depuis deux ans, lorsque, pour la seconde fois, une bande de pirates m'enleva encore. Je priai le Seigneur, et une voix divine se fit entendre. Ta captivité ne durera que deux mois, me dit-elle. — En effet, le soixantième jour, je fus délivré et revins près de mes parents qui m'accueillirent avec des larmes de joie. Ils se promettaient qu'après tant de tribulations je ne serais plus ravi à leur tendresse. Ils me répétaient incessamment ces paroles, et voulaient me faire promettre de ne les quitter jamais. Or, une nuit, je vis se dresser devant moi un personnage céleste, tenant à la main un volume qui semblait un recueil de lettres. Je suis Victricius, me dit-il. — Et il me présentait la collection de ses lettres. Sur la première page je lus : Voix de l'Hibernie (*Vox Hiberniarum*). Comme je continuais la lecture, il me semblait entendre les bûcherons de Foclutum (*Focloyd*) qui, s'adressant à moi, me disaient : Nous vous en supplions, saint jeune homme, revenez parmi nous, et enseignez-nous la voie du Seigneur. — Je me sentis ému jusqu'aux larmes, je pleurai, et la vision disparut. Béni soit le Seigneur ! car depuis, les paysans de Foclutum ont répondu à l'espérance que cette prophétie fit naître en mon âme. La nuit suivante, au plus profond de mon être ou à mes côtés, je ne saurais le dire, mais le Seigneur le sait, j'entendis comme des cantiques d'une psalmodie sainte, mais je ne voyais personne, et je ne sus d'où venaient ces voix. Je me mis en prière, et j'entendis murmurer à mon oreille cette parole : Je suis celui qui ai donné mon âme pour racheter la tienne. — En ce moment, il me semblait qu'au dedans de moi quelqu'un priait avec des gémissements et des larmes; j'avais la conscience que

l'Esprit de Dieu priait en moi. — Le lendemain, je m'ouvris de ces visions mystérieuses à un ami d'enfance. Il me répondit : Un jour tu seras évêque d'Hibernie. — Cette parole me jeta dans la consternation, moi misérable pécheur. Et cependant elle se réalisa [1]. »

33. A quelque temps de là, les parents du jeune Patrick durent faire un voyage en Armorique. Il les accompagna. Le navire qui les portait eut une heureuse traversée. Mais, en arrivant sur le territoire de la Gaule, la famille y trouva des ennemis plus cruels que la tempête et les flots. Une invasion de barbares, commandée par les fils de Fectmagus, se répandit dans toutes les provinces armoricaines. Le père et la mère de Patrick furent égorgés. Le jeune homme fut réservé comme un esclave de valeur. On le vendit à des Pictes, qui l'emmenèrent sur leurs vaisseaux. La flottille se dirigeait vers la Grande-Bretagne, lorsque des navires gaulois, venant à la rencontrer, s'en emparèrent. Patrick changeait de maîtres, sans recouvrer sa liberté. On mit le cap sur Burdigala (Bordeaux). Là, des chrétiens rachetèrent le captif, qui vint frapper à la porte du monastère de saint Martin de Tours. On l'admit au nombre des religieux, et il s'y distingua bientôt par sa piété et sa ferveur. Cependant les visions divines ne cessaient de lui montrer l'Hibernie comme la terre où il devait porter la semence céleste de la foi. Après quatre années de vie cénobitique, il quitta le monastère hospitalier, franchit le détroit, et vint évangéliser la cité irlandaise de Temoria (*Temair*). Ce n'était pas encore l'heure marquée par la Providence. Le missionnaire fut accueilli par les populations païennes comme un ennemi. Il lui fallut quitter cette terre ingrate et revenir dans les Gaules. Il se fixa durant trois ans sous la direction de l'illustre évêque d'Auxerre, saint Germain. Puis, durant neuf années, il alla demander aux rochers de l'île de Lérins, avec la solitude qu'ils lui offraient, les secrets de grâce et de conversion dont il avait besoin pour le pays lointain qu'il avait mission de convertir. Germain d'Auxerre, après sa première excursion dans la Grande-Bretagne, comprit mieux que jamais la nécessité d'envoyer en Hibernie des

[1] Bolland., *Confess. S. Patricii*, tom. II Mart., pag. 533-535.

ouvriers apostoliques. Il manda Patrick, lui confia ses projets et ses espérances, et le fit partir pour Rome avec des lettres de recommandation adressées au pape saint Célestin. Ce pontife avait récemment ordonné Palladius évêque d'Hibernie. On pouvait donc, à bon droit, craindre qu'il ne voulût pas nommer un nouveau titulaire pour une contrée qui n'avait pas encore d'églises régulièrement constituées. Sur les entrefaites, on reçut à Rome la nouvelle que Palladius venait de succomber aux fatigues de son apostolat. Ce bruit était faux, car l'évêque missionnaire prolongea sa vie jusqu'à l'an 450. Mais la Providence permit cette erreur pour élever Patrick à l'épiscopat. Célestin, et quelques mois après son successeur Sixte III, le bénirent et l'envoyèrent évangéliser l'Irlande.

Apostolat de S. Patrick.

34. La « Confession » de saint Patrick laisse entendre qu'il reçut l'ordination pontificale dans la Grande-Bretagne, où il s'empressa de se rendre. A son passage à travers la Cumbrie et le Cornouailles, sa parole, ses miracles, ses vertus opérèrent d'éclatantes conversions. Les peuples de ce pays voulaient le retenir parmi eux. Ils cherchaient à l'effrayer par la perspective des dangers qu'il allait courir chez les païens de l'Hibernie. « Mais, dit-il, le Seigneur me rassurait dans des visions célestes. Une nuit, son ange me fit lire cette parole du prophète Zacharie : « Qui vous touche, touche la prunelle de mon œil[1]. » Il partit donc, et arriva, au commencement de l'année 433, sur ce sol jusque-là idolâtre, dont il allait faire pour toute la suite des siècles la terre catholique de l'Irlande. Il se rendit à l'assemblée générale des chefs et des guerriers de l'Hibernie, qui se tenait annuellement à Tarah, ou Temoria, dans la province de l'East-Meath. Là résidait le principal chef, appelé le roi de l'île ; le collége des druides y était installé et formait le centre religieux à côté du centre politique de tout le pays. Patrick prêcha intrépidement la foi de Jésus-Christ devant ces farouches guerriers. Le fils de Neill, le monarque principal, interrompit le discours, et menaça l'audacieux étranger de toute sa colère : mais plusieurs

[1] Zachar., II, 8; *Confess. Patric.*, cap. III.

autres chefs se convertirent, entre autres le père de saint Benen, ou Bénigne, qui devait succéder plus tard à saint Patrick sur le siége d'Armagh. Leur exemple fut bientôt suivi par les rois de Dublin, de Minster et par les sept fils du roi de Connaught. L'Ultonie, rebelle à tous les efforts de saint Palladius, accueillit le nouvel évêque avec enthousiasme. L'un de ses néophytes lui offrit un domaine considérable, près de la ville de Down; un monastère y fut érigé sous le nom de Sabhall-Padrigh (*Grange de Patrick*). Deux autres fondations de ce genre, Domnach-Padrigh (*Église de Patrick*) et Armagh, devinrent en quelques années des chrétientés considérables. Surpris lui-même des progrès de son apostolat, l'humble évêque s'écriait : « D'où peuvent venir ces merveilles? Comment les fils de l'Hibernie, qui n'avaient jamais connu le Dieu véritable et qui adoraient des idoles immondes, sont-ils devenus un peuple saint, une génération d'enfants de Dieu? Les fils et les filles de rois sollicitent l'honneur d'être moines, ou de consacrer leur virginité au Seigneur. Naguère, je baptisais une jeune fille des Scots aussi noble que belle. Six jours après, elle vint me trouver et me dit : Un ange m'est apparu; il m'a ordonné de demeurer vierge et de n'avoir d'autre époux que Jésus-Christ. — Elle sollicitait avec instance le voile des religieuses. Elle le reçut, malgré les menaces, les persécutions même de sa famille. Et combien d'autres vierges et veuves, qui luttent ainsi contre tous les obstacles humains, pour demeurer fidèles à leur époux céleste! Je n'en sais pas le nombre; mais Dieu le sait, lui qui donne à ses humbles servantes un héroïque courage. Aussi, qui m'arrachera jamais à cette terre de bénédiction? Ma famille me sollicite en vain pour qu'une dernière fois j'aille visiter ma patrie. On m'appelle dans les Gaules, où j'aurais tant de bonheur à contempler la face des saints. Mais l'Esprit m'enchaîne à cette terre que j'évangélise. Si je la quittais, je serais un déserteur [1]. »

S. Ninian apôtre de Cumbrien

35. Pendant que les miracles des siècles apostoliques se renouvelaient sur le sol de l'Hibernie, un autre évêque missionnaire,

[1] *Confess. Patric.*, cap. IV.

Ninianus (saint Ninien), prêchait la foi de Jésus-Christ dans les contrées du Cumberland et de Galloway. Fils d'un prince des Bretons cumbriens, Ninianus avait été envoyé à Rome pour y faire son éducation. Il y trouva des professeurs célèbres qui l'instruisirent dans toutes les branches des connaissances humaines, telles qu'on les enseignait alors ; mais il fit surtout des progrès dans l'étude de l'Évangile. Sa piété crut avec son zèle, et il se sentit appelé à faire connaître le culte du vrai Dieu dans sa patrie. Le pape saint Boniface I lui conféra l'ordination épiscopale et le renvoya en Grande-Bretagne. Ninianus réussit à triompher de la farouche barbarie de Tudoval, roi des Pictes. Il convertit les populations idolâtres, et bâtit une église en pierre dans le Galloway. Jusque-là les Bretons septentrionaux n'avaient point vu d'édifices de ce genre. Ils donnèrent à la construction nouvelle le nom de *Candida Casa* (*Maison Blanche*). C'est aujourd'hui Whitehern. Ninianus y établit son siége épiscopal et dédia l'église sous l'invocation de saint Martin, dont il avait visité le tombeau glorieux durant le cours de ses voyages. Il porta la lumière de la foi dans tout le pays des Cumbriens, et dans la contrée habitée par les Pictes méridionaux, jusqu'aux *Montes Grampii* (Grampians). Whitehern devint une pépinière de saints et d'hommes apostoliques. Ninianus y mourut le 16 septembre 432.

36. La Gaule était toujours agitée par les controverses du semipélagianisme. La mort de Cassien, en 434, n'arrêta point ces discussions théologiques. L'illustre prêtre de Marseille s'endormit dans le Seigneur, avec une réputation de sainteté que ses erreurs sur la grâce et le libre arbitre n'ont pas rendue équivoque, parce que leur condamnation n'eut lieu qu'après sa mort. Il put cependant lire le vigoureux traité de saint Prosper d'Aquitaine, publié vers 432, et intitulé : *Liber contra Collatorem*. Le collateur ou auteur des *Collationes* (Conférences), était Cassien lui-même, dont le nom revenait à chaque instant sous la plume de l'apologiste catholique. « C'est la grâce de Dieu qui nous fait chrétiens, disait saint Prosper. Cette grâce n'a jamais eu de défenseur plus illustre que l'évêque Augustin, de bienheureuse mémoire. Il est cependant

des hommes qui ne craignent pas de calomnier ce grand génie. Ils prétendent que ses écrits contre les pélagiens sont remplis d'erreurs. Comme si ce n'était point assez des aboiements de l'hérésie extérieure, il nous faut voir la discorde se glisser dans nos propres rangs et troubler la paix du saint bercail de l'Église [1] ! » Après cet énergique début, saint Prosper formule, en douze propositions, extraites des *Collationes*, toute la doctrine erronée du semi-pélagianisme. Il lui oppose la tradition, l'enseignement des pères, les décrets des papes et des conciles. « Toutes vos théories, laborieusement échafaudées, s'écroulent, dit-il, au souffle de la vérité immortelle, comme jadis les murailles de Jéricho au son des trompettes sacerdotales [2]. » Malgré la chaleur et la vivacité de cette polémique, le docteur d'Aquitaine terminait son œuvre par une parole de conciliation et d'espérance. « Il reste suffisamment prouvé, dit-il, par l'autorité de l'Écriture et des pères, que l'enseignement de saint Augustin est en conformité parfaite avec la foi orthodoxe. Cependant nous ne prétendons pas séparer nos adversaires de la communion ecclésiastique. Loin de désespérer de leur conversion, il faut au contraire tolérer jusqu'à un certain point leurs écarts. Il convient d'attendre que le Seigneur, par l'organe des princes de son Église, ait porté un jugement définitif, et apaisé des luttes où l'orgueil individuel, d'une part, et l'ignorance, de l'autre, jettent tant de vivacité. Soyons donc patients et modérés, rendons l'amour pour la haine, évitons d'inutiles conflits, sans pour cela déserter la cause de la vérité, ni pactiser avec l'erreur. Demandons à Dieu d'inspirer le commencement et la fin de toutes nos pensées, de tous nos désirs, de toutes nos actions; parce que « c'est de lui, par lui et en lui que tout subsiste. A lui soit la gloire, dans les siècles des siècles! *Amen*. [3]. »

37. Vers le même temps, Vincent de Lérins publiait son *Commonitorium*, ou traité d'un « pèlerin en faveur de l'antiquité et de l'universalité de la foi catholique, contre les nouveautés profanes de

[1] S Prosper., *Contra Collatorem*, cap. I; *Patr. lat.*, tom. LI, col. 215. — [2] S. Prosper., *Contr. Collat.*, cap. V; tom. cit., col. 228. — [3] Joan., VIII, 23; *Rom.*, XI, 36; S. Prosp., *Contr. Collat.*, cap. XXII; tom. cit., col. 276.

toutes les hérésies [1]. » Sous le titre modeste de « pèlerin, » Vincent voulait dérober son nom et sa mémoire aux éloges de la postérité. Son vœu fut en partie satisfait. L'œuvre est immortelle, mais l'auteur nous est presque inconnu. On sait seulement qu'il était moine de Lérins, et vécut jusqu'à l'an 450. Quelques écrivains le disent frère de l'évêque de Troyes, Lupus (saint Loup). En dépit de l'obscurité qui enveloppe sa personne et sa biographie, Vincent de Lérins est une des gloires de l'Église universelle. Le *Commonitorium* fut, au ve siècle, ce que le traité des « Prescriptions » de Tertullien avait été, au IIIe. « Ce petit volume, modèle presque continu d'élégance latine, dit le savant Gorini, est une indispensable introduction aux études théologiques. L'auteur s'y est proposé d'établir la base de la foi orthodoxe, et il montre que cette base est l'autorité. Ce que les chrétiens ont cru tous, toujours, partout, à ses yeux, voilà le dogme. L'Église n'a jamais pensé autrement [2]. » Il semble que la Providence ait voulu ménager à la Gaule, au moment où les erreurs du semi-pélagianisme menaçaient d'infester notre patrie, la gloire de produire un défenseur intrépide de la vérité et de la foi traditionnelles. Chose remarquable ! le *Commonitorium* débute par un hommage rendu à la papauté dans la personne de saint Étienne I (253-257), qui frappait d'anathème l'erreur des rebaptisants, et il termine par l'éloge de saint Sixte III « dont l'autorité, dit Vincent de Lérins, fait aujourd'hui l'ornement du siége apostolique [3]. »

Naissance de S. Remi.

38. A l'époque où paraissait le *Commonitorium*, une famille gallo-romaine de Lugdunum-Clavatum (Laon) [4] avait un fils, qui reçut au baptême le nom de Remigius (437). Æmilius et Cœlinia, père et mère de cet enfant, étaient avancés en âge. Un saint ermite, nommé Montanus, qui habitait les vallées de Luciliburgum (Luxembourg), renouvela près d'eux le message des anges à Abraham et Sara. Il les avertit, de la part du Seigneur,

[1] S. Vincent. Lirin., *Commonit.; Pat. lat.*, tom. L, col. 637. — [2] Gorini, *Défense de l'Église,* tom. I, pag. 86. — [3] Vincent. Lirin., cap. XXXII; *Patr. lat.*, tom. L, col. 683. — [4] Au moyen âge, l'ancienne Lugdunum Clavatum prit le nom de Laudunum, d'où s'est formé le vocable actuel.

qu'un fils leur naîtrait dans leur vieillesse, pour la gloire de l'Église et de la Gaule. L'ermite était aveugle. « L'enfant qui naîtra de vous, dit-il à Æmilius et Cœlinia, sera grand devant Dieu et les hommes. Son premier miracle sera de me rendre la vue. » En effet, le jour où naquit Remigius, le pieux ermite recouvra subitement la lumière. Le fils des promesses fut confié à une nourrice, sainte Balsamina, qui lui fit sucer la vertu avec le lait. La grâce de Dieu se manifesta de bonne heure dans l'âme du futur apôtre des Francs. Parvenu à l'âge de l'adolescence, Remigius embrassa la vie monastique et s'enferma dans une solitude voisine de sa ville natale, avec son frère de lait Celsinus (saint Soussin), qui voulut partager sa retraite.

Prise de Carthage par Genséric. Mort de saint Sixte III.

39. Cependant, une désastreuse nouvelle se répandait dans les provinces de l'empire d'Occident. Genséric, roi des Vandales, venait d'entrer en vainqueur à Carthage (19 octobre 439). La capitale de l'Afrique fut pillée, et ses édifices publics rasés jusqu'aux fondements. La cité conquise avait un sénat célèbre dans tout l'univers. Genséric réduisit les patriciens en servitude et les fit vendre à l'encan. Un édit fut promulgué, ordonnant à tous les citoyens d'apporter au farouche monarque ce que chacun avait d'or, d'argent, de pierreries, de meubles précieux. Les plus horribles tortures étaient employées contre les récalcitrants. De la sorte, Genséric fut bientôt maître de tous les trésors accumulés par vingt générations. Il aimait de préférence à spolier les églises catholiques et à persécuter leurs évêques. Le successeur de Capreolus, Quod-Vult-Deus, métropolitain de Carthage, fut embarqué avec ses clercs sur des vaisseaux avariés, que les Vandales espéraient voir sombrer au sortir du port. Dieu protégea cette flottille, vouée d'avance au naufrage. Les proscrits abordèrent heureusement sur la côte de Neapolis (Naples). Quod-Vult-Deus et ses compagnons y bâtirent un monastère, où ils eurent la liberté de vivre et de mourir fidèles à Dieu et à leur foi. Une jeune patricienne, Julia (sainte Julie), fut vendue à un marchand d'esclaves, nommé Eusèbe. Celui-ci était idolâtre. Néanmoins il respecta la vierge de Jésus-Christ, et lui permit de suivre les pratiques de son culte. Il l'emmena dans

un voyage qu'il faisait en Gaule. Le navire qui les portait étant arrivé à la pointe septentrionale de l'île de Corsica (aujourd'hui Cap-Corse), Eusèbe ordonna de jeter l'ancre. Il descendit sur le rivage et se joignit aux insulaires, qui célébraient un sacrifice en l'honneur de leurs divinités, et se préparaient à immoler un taureau. Julia se tint à l'écart, ne voulant point participer à cette fête idolâtrique. Mais elle laissa échapper quelques paroles où elle déplorait l'aveuglement et l'extravagance des païens. C'en fut assez pour allumer la colère du gouverneur Félix. Il proposa d'abord au marchand d'esclaves de lui échanger cette chrétienne, offrant en retour quatre jeunes et robustes prisonniers. Eusèbe refusa le marché. Cependant on le fit boire, et, pendant qu'il dormait du sommeil de l'ivresse, des soldats s'emparèrent de sainte Julie et la crucifièrent. La Corse a pris aujourd'hui pour patronne l'héroïque vierge de Carthage. Avec la tyrannie des Vandales, l'Afrique eut à subir une nouvelle invasion de l'arianisme. Les églises qui échappèrent à l'incendie et à la ruine furent livrées à cette secte impie. Genséric se montrait impitoyable à l'égard des catholiques fidèles. Une députation venue pour implorer sa clémence ne reçut d'autre réponse que cette terrible parole : « J'ai juré d'anéantir deux choses : le nom romain et celui de catholique ! » Saint Sixte III ne survécut point à ces désastres. Il rendit son âme à Dieu, le 29 juillet 440.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE S. LÉON I LE GRAND (29 Septembre 440-4 Nov. 461)

(Première période).

§ I. DÉCRÉTALES DE SAINT LÉON LE GRAND.

1. Notice de saint Léon le Grand d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Discours de saint Léon le Grand le jour de son sacre. — 3. Situation politique et religieuse du monde à l'avénement de saint Léon le Grand. — 4. Genséric, roi des Vandales, en Sicile. — 5. Saint Léon le Grand et les émigrés africains. — 6. Saint Léon le Grand et le manichéisme. — 7. Saint Léon le Grand et les pélagiens. — 8. Saint Léon le Grand et les priscillianistes. — 9. Les sociétés secrètes au vᵉ siècle.

§ II. LES ÉGLISES DES GAULES.

10. Saint Hilaire, successeur de saint Honorat sur le siége d'Arles. — 11. Vertus de saint Hilaire. — 12. Conciles présidés par saint Hilaire. — 13. Voyage de saint Germain d'Auxerre à Arles. — 14. Voyage de saint Germain et de saint Hilaire à Vesuntio (Besançon). — 15. Affaire de Chelidonius, évêque de Vesuntio. Saint Hilaire à Rome. — 16. Affaire de Projectus. Lettre de saint Léon le Grand. — 17. Humilité de saint Hilaire. Sa soumission au pape. — 18. Édit de Valentinien III sur la suprématie des pontifes romains.

§ III. DERNIÈRES ANNÉES DE SAINT GERMAIN D'AUXERRE.

19. Second voyage de saint Germain dans la Grande-Bretagne. La vierge Genovefa. — 20. Rencontre de saint Germain d'Auxerre et de Genovefa dans la cité des Parisii. — 21. Succès de la mission de saint Germain dans la Grande-Bretagne. — 22. Saint Germain d'Auxerre et Eocaric, roi des Alains. — 23. Départ de saint Germain pour Ravenne. Dernière entrevue avec saint Loup de Troyes. — 24. Saint Germain à Alesia, Augustodunum et Milan. — 25. Mort de saint Germain à Ravenne.

§ IV. EUTYCHÈS.

26. Mort de saint Cyrille. — 27. Dioscore, patriarche d'Alexandrie. — 28. Lettre de Théodoret à Dioscore. — 29 Lettre de saint Léon le Grand à Dioscore. — 30. L'archimandrite Eutychès, parrain de l'eunuque Chrysaphius. Disgrâce de Théodoret. — 31. Saint Flavien, patriarche d'Alexandrie. — 32. Lettre d'Ibas, évêque d'Édesse, au moine persan Maris. — 33. Poursuites exercées contre Ibas. — 34. Lettre d'Eutychès au pape. Réponse de saint Léon le Grand. — 35. Eutychès et Eusèbe de Dorylée. — 36. Synode de Constantinople. Condamnation d'Eutychès.

§ V. LATROCINIUM EPHESI (449).

37. Programme d'Eutychès et de Chrysaphius. — 38. Lettre d'Eutychès au pape et aux évêques. Réponse de saint Pierre Chrysologue. — 39. Lettre de saint Léon le Grand à saint Flavien sur le dogme de l'Incarnation. — 40. Célébrité de la lettre de Léon le Grand à saint Flavien. — 41. Requête d'Eutychès à l'empereur. Indiction d'un concile à Éphèse. — 42. Chrysaphius et Attila. — 43. Arrivée des évêques à Éphèse. — 44. Ouverture du conciliabule. Refus de lire les lettres pontificales. — 45. Comparution d'Eutychès. — 46. Réhabilitation de l'hérésiarque Eutychès. — 47. Un stratagème de Dioscore. — 48. Sentence de déposition contre saint Flavien. — 49. Violences. — 50. Déposition de Théodoret, Ibas d'Édesse, etc. Clôture du *Latrocinium Ephesi*. — 51. Sentence d'excommunication portée par Dioscore contre le pape saint Léon le Grand.

§ I. Décrétales de saint Léon le Grand

Notice de saint Léon le Grand d'après le Liber Pontificalis.

1. En inscrivant le nom de saint Léon I, le Grand, dans la liste des papes, le *Liber Pontificalis*, sans sortir de ses habitudes de laconisme officiel, emploie pourtant une formule inusitée qui suffit à éveiller l'attention du lecteur. L'avénement du nouveau pontife est une date remarquable, une ère nouvelle. Le catalogue l'indique à sa manière, par la mention suivante : « Depuis la mort de Sylvestre jusqu'à ce premier Léon, il s'était écoulé quatre-vingt-dix-neuf ans, cinq mois et vingt-six jours. » Après ce préambule insolite et qui révèle l'intention de rattacher l'époque de Constantin le Grand à celle du premier pape qui mérita le même surnom, le *Liber Pontificalis* s'exprime ainsi : « Léon appartenait à la Toscane par l'origine de sa famille [1]. Son père se nommait Quintianus. Il

[1] *Leo, natione Tuscus, ex patre Quintiano.* Ces paroles du *Liber Pontificalis*, reproduites par le bréviaire romain, doivent s'entendre dans le sens que la

siégea vingt et un ans, un mois et six jours. De son temps, la servante de Dieu, Démétria, fit construire dans son *prædium*, sur la *via Latina*, à un mille de Rome, une basilique en l'honneur de saint Étienne. Léon eut à lutter contre les hérésies de Nestorius et d'Eutychès, patronées par quelques évêques. Il définit par son autorité la question dogmatique controversée, et transmit sa décision à l'empereur d'Orient, Marcien, prince fidèle et catholique. Avec le concours de ce souverain, il réunit à Chalcédoine, dans le *martyrium* [1] de Sainte-Euphémie, un concile de six cent soixante-deux membres, qui tous souscrivirent le *tome*, ou confession de foi catholique, rédigé par Léon. Le dogme des deux natures en Jésus-Christ Dieu et homme, mais personne unique, fut proclamé. L'auguste Marcien et sa très-pieuse épouse Pulchérie parurent en personne dans cette assemblée. Par respect pour les ministres du Seigneur, ils déposèrent en entrant les insignes de leur majesté impériale, et firent devant les saints évêques une profession de foi catholique. Eutychès, Nestorius et Dioscore furent anathématisés. L'empereur Marcien et Pulchérie voulurent que les actes du concile fussent soumis à l'approbation du pape. Le bienheureux Léon les ratifia et envoya à l'empereur une exposition doctrinale où toute la foi catholique est vengée des attaques de l'hérésie. La correspondance de l'illustre pontife est considérable : on l'a conservée tout entière jusqu'à ce jour dans l'*archivium* de l'église romaine. On y remarque douze épîtres adressées à Marcien; treize à Léon I (le Thrace), successeur de Marcien sur le trône de Constantinople; huit à l'évêque Flavien et dix-huit aux églises orientales, ayant toutes pour objet la confirmation du concile de Chalcédoine. Après l'invasion des Vandales, Léon renouvela tous les vases sacrés des diverses basiliques

famille du grand pontife était originaire de la province de Toscane. Mais personnellement saint Léon naquit à Rome. Il le déclare lui-même et désigne cette ville comme sa « patrie. » (S. Leon. Magn., *Epist.* XXXI; *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 794.) Saint Prosper d'Aquitaine, qui remplit les fonctions de secrétaire près de Léon le Grand, comme jadis saint Jérôme près du pape Damase, a consigné dans sa « Chronique » le même renseignement. (S. Prosp., *Chronic., ad consulat. Valentiniani V et Anatolii; Patr. lat.*, tom. LI, col. 599.)

[1] On appelait *martyria* les basiliques élevées sur la tombe des martyrs.

de Rome. Il refit la voûte de la basilique constantinienne (Saint-Jean de Latran) et décora richement la *camera* de l'église du bienheureux Pierre. Il reconstruisit en entier la basilique de Saint-Paul-hors-des-Murs et celle du pape et martyr saint Corneille, près du cimetière de Calixte, sur la voie Appienne. Pour sauver la capitale de l'empire romain, il se rendit en ambassade près d'Attila, roi des Huns. C'est à son courage que l'Italie entière dut sa délivrance. Il érigea, près de la basilique du bienheureux Pierre apôtre, un monastère sous le vocable des saints Jean et Paul. Il institua les clercs nommés *cubicularii*, et chargés de garder les tombeaux des apôtres. Il fixa à soixante ans l'âge requis pour admettre les vierges au rang des diaconesses. En quatre ordinations dans la ville de Rome, au mois de décembre, il imposa les mains à quatre-vingt-un prêtres, trente et un diacres et cent quatre-vingt-cinq évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre, le II des ides d'avril (11 avril 462) [1]. Après lui, le siége épiscopal demeura vacant pendant sept jours. »

Discours de saint Léon le Grand le jour de son sacre.

2. « Après la mort de l'évêque Sixte, l'église romaine, dit la « Chronique » de saint Prosper, demeura quarante et un jours sans pasteur. Tous les suffrages s'étaient portés sur l'archidiacre Léon. Mais celui-ci était absent. Il avait été envoyé dans les Gaules pour

[1] Saint Léon le Grand mourut le 10 novembre 461, et l'avénement de l'archidiacre Hilaire, son successeur, eut lieu le 19 novembre de la même année. La date du II des ides d'avril 462, mentionnée par le *Liber Pontificalis*, se rapporte à une première translation des restes du grand pontife, qui avaient d'abord été déposés sous le portique de la basilique de Saint-Pierre, à l'entrée de la nef, ainsi que le rappelle une antique inscription en ces termes : « Autrefois Léon le Grand gardait, comme un pasteur fidèle, l'enceinte de l'église et le troupeau de Jésus-Christ ; il était alors en quelque sorte le portier du temple. » Saint Hilaire I, par respect pour la mémoire de son illustre prédécesseur, fit transporter son tombeau dans l'enceinte même de la basilique, le II des ides d'avril (11 avril 462). Une seconde translation fut ordonnée au VII[e] siècle par le pape Sergius I, qui fit déposer les reliques de saint Léon le Grand près de l'autel même de Saint-Pierre. Enfin, le 11 avril 1714, Clément XI procéda à une reconnaissance solennelle des précieuses reliques. Le tombeau de saint Léon le Grand fut ouvert; les ossements du squelette étaient admirablement conservés. On peut voir un dessin du sarcophage, *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 326.

rétablir la paix entre le gouverneur Aétius et le général Albinus. Le clergé et le peuple attendirent son retour, dans une paix et une concorde admirables. Il semblait que l'éloignement du pontife élu fît mieux ressortir le mérite de l'absent et la sagesse des électeurs. Une ambassade solennelle fut envoyée à l'archidiacre, qui fut reçu dans les murs de sa patrie avec des transports d'allégresse, et sacré évêque de l'église de Rome [1]. » Prosper d'Aquitaine écrivait ces lignes à Rome même, où le nouveau pape l'avait amené avec lui, du fond des Gaules, pour lui confier les fonctions importantes de secrétaire pontifical. Le jour de sa consécration (29 septembre 440), Léon le Grand élevait au milieu du peuple attendri cette voix majestueuse et paternelle qui devait, pendant vingt ans, retentir jusqu'aux extrémités de la terre, foudroyer l'hérésie, adoucir la férocité des Huns et des Vandales, sauver le monde romain des barbares et les barbares eux-mêmes de la barbarie, et faire éclore une société nouvelle sur les ruines d'un empire en décadence. « Que ma bouche célèbre la gloire du Seigneur [2] ! disait-il; que mon âme, mon esprit, ma chair, ma langue bénissent son saint nom ! Ce ne serait point de la modestie, mais de l'ingratitude, si je passais sous silence les bienfaits de Dieu. Je veux donc, par ce sacrifice de louanges à la majesté divine, inaugurer le nouveau ministère de mon pontificat. « Le Sauveur s'est souvenu de nous dans notre bassesse [3]; » sa bénédiction est venue nous chercher. « Seul il a fait en moi de grandes choses [4]. » Votre affection me rendait présent à vos cœurs, au moment où la nécessité d'un long voyage me retenait loin de vous. Grâces donc soient rendues, dans le présent et dans l'avenir, à notre grand Dieu, pour toutes les faveurs dont il m'a comblé ! Grâces vous soient rendues à vous-mêmes, pour le jugement si favorable que votre bienveillance a porté de moi, sans aucun mérite précédent de ma part ! J'aime surtout à y voir le gage de l'attachement, du respect, de l'amour et de la fidélité que vous porterez à votre nouveau pasteur. Il n'a qu'une ambition, qu'une pensée, qu'un désir : veiller avec une sollicitude infati-

[1] S. Prosper., *Chronic.*, loc. cit.; *Patr. lat.*, tom. LI, col. 599. — [2] *Psalm.* CXLIV, 21. — [3] *Psalm.* CXXXV, 24. — [4] *Ibid.*, 4.

gable au salut de vos âmes. Je vous en conjure, par les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ, aidez de vos prières celui que vos vœux ont appelé de si loin, afin que l'Esprit de grâce demeure en moi et que vos jugements soient sans repentance. Que le Dieu qui a inspiré l'unanimité de vos suffrages accorde à nos jours le bienfait inappréciable de la paix. « Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés [1]. » — « Mes bien-aimés, quelle que soit mon insuffisance vis-à-vis du grand devoir de servitude que Dieu m'impose, n'oublions pas que la pierre fondamentale, sur laquelle repose l'Église, reste inébranlable au milieu des tempêtes et survit à toutes les ruines. Le prince des Apôtres demeure toujours avec la fermeté de la pierre, dont il porte le nom, et sur laquelle il a été établi; il n'a jamais abandonné les rênes du gouvernement de l'Église. Son ordination se distingue en effet de toutes les autres; il est appelé pierre et fondement; il est établi portier du royaume des cieux; il est le juge de ce qui doit être lié ou délié; l'autorité de ses jugements est respectée même au ciel. Le mystère de ses différents titres prouve suffisamment l'étroite union qui subsiste entre le Christ et lui. On peut dire que le bienheureux apôtre, depuis qu'il a pris place dans le céleste royaume, poursuit, avec une plénitude de puissance supérieure, la mission terrestre qu'il avait reçue ici-bas; il accomplit maintenant tous les devoirs, toutes les fonctions de sa charge suprême en Celui et avec Celui par qui il a été glorifié, c'est-à-dire Jésus-Christ Notre-Seigneur. Si donc nous, ses indignes successeurs, nous avons le bonheur d'agir avec quelque sagesse, de discerner avec quelque pénétration; si nous obtenons par nos supplications quotidiennes et incessantes quelques faveurs de la miséricorde divine, c'est le fruit des œuvres et des mérites du glorieux apôtre dont la puissance vit toujours, dont l'autorité subsiste excellente et prééminente sur le siége qu'il a fondé. Dans toute l'Église, chaque jour, la voix de Pierre répète encore sa profession de foi : « Vous êtes le Christ Fils du Dieu vivant [2]. » Toute langue qui confesse le Seigneur a

[1] Joan., XVII, 11; S. Leon. Mag., *Serm.* I. — [2] Matth., XVI, 16.

été formée par l'enseignement de cette voix magistrale. Telle est la foi qui triomphe du démon, et brise les chaînes des captifs de Satan. Telle est la foi qui sauve le monde et ouvre le ciel aux âmes. « Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle [1]. » La foi de Pierre a été revêtue par Dieu lui-même d'une fermeté inébranlable : ni la perversité de l'hérésie ni la barbarie païenne ne réussiront jamais à la renverser [2]. »

Situation politique et religieuse du monde à l'avénement de saint Léon le Grand.

3. Quand le nouveau pontife tenait ce langage, si plein de modestie personnelle et de confiance triomphante dans les promesses divines faites à l'Église; quand il parlait à son religieux auditoire de la paix comme d'un bien que Dieu seul pouvait alors donner au monde, son regard ne rencontrait partout que des scènes de barbarie, des champs de bataille ensanglantés. La Gaule, où il venait de réconcilier deux généraux romains divisés par l'ambition et la soif du pouvoir, était envahie au nord et au midi par les Goths, les Germains, les Burgondes et les Francs. Aux désastres de l'invasion s'ajoutaient les discordes intestines de l'hérésie. Julianus d'Éclane venait de recevoir un asile dans le célèbre monastère de Lérins, et prêtait son concours aux efforts des semi-pélagiens de la Provence. Les Alains, les Suèves, les Visigoths se partageaient l'Espagne comme une proie. L'arianisme d'un côté, le priscillianisme de l'autre se joignaient à la fureur païenne pour éteindre la foi catholique dans cette malheureuse contrée. L'Afrique tombée aux mains de Genséric, roi des Vandales, n'était plus qu'un monceau de ruines, où la secte arienne triomphait au milieu de l'incendie, du pillage et du massacre général. Une seule province, celle de la Mauritanie-Césarienne (aujourd'hui province d'Alger), avait échappé aux mains des barbares, ou plutôt le temps avait manqué à ceux-ci pour s'en emparer. Elle était devenue comme le lieu de refuge d'une multitude immense de proscrits, chassés comme un troupeau de victimes par les barbares. Théodose le Jeune avait, ainsi qu'on l'a vu précédemment,

[1] Matth., XVI, 18. — [2] Ce passage de saint Léon le Grand est emprunté au troisième sermon prononcé par ce pape dans l'anniversaire de sa consécration. *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 145, 146.

armé une flotte considérable pour combattre Genséric. Cette expédition, mal dirigée, aboutit à un nouveau désastre. Le roi Vandale, non moins habile diplomate que vaillant guerrier, amusa le général byzantin par des négociations et des conférences. Une année entière s'écoula en pourparlers inutiles. La disette, les maladies, la chaleur du climat épuisèrent l'armée romaine. Pour sauver les malheureux restes de ses légions, Théodose fut contraint de signer une paix honteuse. Il reconnaissait officiellement Genséric comme roi légitime de toutes les provinces africaines. Pour comble de malheur, ce faible empereur d'Orient, à qui l'on ne pouvait jusque-là reprocher que sa légèreté et son insouciance, prit tout à coup l'attitude d'un tyran. Un eunuque, nommé Chrysaphius, introduit dans les charges subalternes du palais, au mépris des sages prescriptions autrefois portées par la régente Pulchérie, s'empara de l'esprit du prince et ne tarda pas à renouveler les excès d'Eutrope et de Rufin. Son premier exploit consista à faire naître dans le cœur de Théodose le Jeune un sentiment de jalousie brutale contre un vertueux fonctionnaire, le maître des offices, Paulinus. L'impératrice Eudocia aimait les entretiens graves et sérieux de Paulinus. Jusque-là, Théodose lui-même avait eu le même goût. Mais Chrysaphius travestit par ses calomnies une honnête intimité en un commerce criminel. Le maître des offices fut étranglé, et Eudocia, chassée du palais comme une épouse adultère, fut exilée à Jérusalem. Sainte Pulchérie aurait eu le même sort, si elle n'avait pris à temps le parti de quitter la cour et de se retirer dans un monastère de l'Hebdomon. Débarrassé de toutes les influences légitimes qui pouvaient faire obstacle à la sienne, Chrysaphius prit les titres de grand chambellan et de capitaine des gardes. Il affectait de porter le costume militaire, et paraissait dans toutes les cérémonies tenant devant le prince l'épée impériale. Tombé en de telles mains, le glaive de la justice devint une arme de vengeances. L'un des plus illustres généraux de l'empire, le comte Jean, fut décapité. Le préfet du prétoire, Cyrus, n'échappa que par la fuite au supplice qui menaçait tous les gens de bien. Il se retira en Phrygie, embrassa la cléricature, fut ordonné prêtre et plus tard évêque de

Cotyæa. L'Église pouvait recueillir et consoler les victimes de la tyrannie d'un eunuque effronté et d'un prince aveugle, mais elle était impuissante à refouler les invasions étrangères dont la politique insensée de Théodose le Jeune fut le signal. L'empire d'Orient se vit menacé en Illyrie par les Huns; en Asie par les Zannes, les Sarrasins et les Isaures; en Mésopotamie par les Perses; en Palestine et en Égypte par les tribus arabes et lybiennes. On eût dit un déluge de barbares rompant toutes les digues, et se précipitant à la fois par toutes les frontières de l'empire. L'ennemi le plus redoutable, au milieu de cette nuée d'ennemis, était Attila. A la tête de ses hordes sauvages, il mit à feu et à sang l'Illyrie, la Pannonie, la Thrace, réduisit en cendres les villes de Singidon, de Naïsse, de Sardique, et força l'empereur à conclure la paix à tout prix.

Gensér roi d-s dal-s e Sicile

4. Telle était la situation politique et religieuse des empires d'Orient et d'Occident, lorsque saint Léon le Grand, placé au centre du monde romain, entreprenait de le défendre et de le régénérer par la croix. Le danger était partout; il se manifestait soudain sur les points où il était le moins prévu. Pendant qu'on croyait Genséric occupé au pillage de la métropole carthaginoise, on apprit qu'il s'était embarqué avec ses meilleures troupes sur une flotte équipée à la hâte, et qu'il avait fait mettre le cap sur la Sicile. Valentinien III était à Rome, quand cette nouvelle inattendue vint consterner tous les cœurs. Des ordres furent expédiés au gouverneur des Gaules, Aetius, afin qu'il eût à franchir les Alpes avec son armée et voler au secours de l'Italie. Théodose le Jeune, pressé par les instances de son gendre, dirigea de Constantinople, à marches forcées, un corps d'auxiliaires qui devait traverser la Dalmatie et venir faire sa jonction avec les troupes gauloises. Le général romain Sigisvult se posta à l'extrémité méridionale de l'Italie, surveillant les côtes, fortifiant les citadelles, mettant les cités maritimes en état de défense. Rome fut approvisionnée de vivres, d'armes, de munitions de tout genre. Les populations épouvantées y accouraient comme à un lieu d'asile. Genséric avait débarqué, sans coup férir, à Panorma (Palerme). Cette capitale de la Sicile était défendue par Cassiodore, l'aïeul du ministre de ce nom

qui devait plus tard s'illustrer sous le règne de Théodoric le Grand. Le roi Vandale, fidèle à son double système de dévastation matérielle et de persécution religieuse, commença par le pillage des campagnes et le martyre des évêques, prêtres, religieux et vierges catholiques. La petite ville de Lylibée fut abandonnée aux fureurs des soldats. L'évêque, après avoir vu les églises incendiées et les clercs égorgés sous ses yeux, réussit à se sauver dans les montagnes. Cependant le brave Cassiodore tenait bon dans sa ville de Panorma, et repoussait tous les assauts des Vandales. Piqué de cette résistance inattendue, Genséric concentra autour de cette place toutes les troupes dont il pouvait disposer. Il ne fut pas plus heureux. L'hiver approchait; les combats et la maladie décimaient les barbares. Le roi Vandale chargea ses navires de tout le butin qu'il avait ramassé dans cette campagne, et repassa en Afrique. L'Italie était sauvée pour cette fois.

Léon [le Gran]d et [ses pro]grès [...]ns.

5. Ce fut au milieu de ces préoccupations terribles que saint Léon le Grand passa les premiers mois de son pontificat. Plus la situation était grave, plus il déployait de zèle, de courage, de charité. Il adressa des secours d'argent et des paroles de consolation aux malheureuses églises de Sicile. En même temps, il envoyait aux évêques de Mauritanie un légat chargé de pourvoir aux besoins de cette province africaine, et d'y maintenir les règles de la discipline canonique, au milieu des périls sans cesse renaissants de l'invasion. Il donnait aux ordinaires les plus amples pouvoirs pour trancher sur place toutes les difficultés qui pourraient surgir. « S'il s'élève, disait-il, des causes majeures, intéressant l'état des églises et la concorde des évêques, nous voulons qu'on les examine sur les lieux mêmes, dans un esprit de charité et de crainte de Dieu. Mais nous ordonnons que, de tous les arrangements pris ou à prendre, on nous transmette un compte-rendu détaillé, afin que nous puissions confirmer par la sentence du siége apostolique les décisions justes et convenables [1]. » On avait consulté le pape sur

[1] Voici le texte même de cette prescription, dont l'importance, au point de vue de la légitimité des appels à Rome, n'avait pas échappé aux historiens gallicans, qui ont essayé sans succès de nier l'authenticité de ce document

la situation ultérieure des vierges de Jésus-Christ, qui, après avoir subi les outrages et les violences des Vandales, venaient se réfugier dans la Mauritanie. « Le corps seul, non le cœur, dit saint Léon, a perdu son intégrité. Traitez-les donc avec une respectueuse déférence. Ne les faites point descendre au rang des veuves. Il serait injuste d'aggraver le sort de ces innocentes victimes [1]. » Les malheureux proscrits ne se retirèrent pas tous en Mauritanie. L'Italie et les Gaules en reçurent un grand nombre, par les navires qui faisaient le commerce du littoral de la Méditerranée. L'évêque de Narbonne, Rusticus, eut l'occasion d'en recueillir plusieurs dans son diocèse. Parmi ces réfugiés, il s'en rencontrait qui, durant les troubles de leur patrie, avaient été instruits et baptisés par des prêtres ariens, donatistes, ou manichéens. Leur conscience éprouvait des scrupules sur la validité des sacrements que leur avaient conférés des hérétiques ou des ministres sans pouvoir. D'après le conseil de Rusticus, ils s'adressèrent au pape, afin de s'éclairer dans une question si importante pour leur salut. Saint Léon répondit à l'évêque de Narbonne en ces termes : « Les proscrits d'Afrique et de Mauritanie, au sujet desquels vous me consultez, savent qu'ils ont reçu le baptême ; mais ils ont des motifs pour soupçonner d'hérésie ou de schisme les prêtres qui les ont baptisés. Le point capital, c'est que le baptême leur ait été conféré selon la forme sacramentelle. Dès lors il est valide, et il ne faut point le renouveler. » D'autres difficultés et en grand nombre s'élevaient dans la pratique. Des enfants, rendus orphelins par le glaive des Vandales, avaient été

apostolique. *Si quæ vero aliæ emerserint causæ, quæ ad statum ecclesiasticum et ad concordiam pertineant sacerdotum, illic sub timore Domini volumus ventilentur, et de componendis atque compositis omnibus ad nos relatio plena mittatur, ut ea quæ juxta ecclesiasticum morem juste et rationabiliter fuerint definita, nostra quoque sententia roborentur.* (S. Leon. Magn., *Epist.* XII *Ad episcop. Mauritan. Cæsariensis,* cap. XIII ; *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 636.) Quesnel, dans son édition des œuvres de saint Léon le Grand, avait publié cette décrétale sur un exemplaire tronqué qui ne contenait point ce passage. Les frères Ballerini, avec leur science et leur érudition accoutumées, ont victorieusement démasqué la supercherie.

[1] *Ibid.*, cap. XI, col. 635.

recueillis par des fugitifs; on ignorait s'ils avaient reçu le baptême. De jeunes vierges, arrachées à leur monastère avant d'avoir fait leur consécration solennelle, s'étaient mariées depuis. Des moines, également chassés de leur couvent, s'étaient enrôlés dans la milice; d'autres avaient contracté des alliances. Le pape répondait à toutes ces consultations. « Si l'on ne trouve, disait-il, ni chez ceux qui ont recueilli les malheureux orphelins, ni parmi les clercs qui les ont accompagnés, aucun renseignement qui puisse autoriser à croire qu'ils ont reçu le baptême, il faut le leur conférer. Ceux qui avaient déjà un certain âge, lorsqu'ils ont été enlevés par les barbares, doivent être interrogés avec soin. On leur demandera s'ils se souviennent que leurs parents les menaient avec eux à l'église, et si le diacre leur distribuait l'Eucharistie, quand ils la donnaient à leurs parents. Dans ce cas, il ne faudrait point leur conférer le baptême. Mais s'ils ont perdu tout souvenir de ces détails de leur enfance, il faut les baptiser sans hésitation. Les vierges qui, spontanément et sans contrainte, ont pris antérieurement l'habit religieux et formé la résolution de se consacrer au Seigneur, ne peuvent contracter mariage sans se rendre coupables. Quand même elles n'auraient pas prononcé la consécration solennelle, si elles se sont mariées, elles ont commis une faute qu'elles doivent expier par la pénitence. Il en est de même des moines qui ont embrassé la milice, ou qui ont violé leurs vœux en se mariant [1]. »

[...]t Léon [...]rand et [...]mani[...]éisme.

6. Nous avons dit que le manichéisme en Afrique résista aux efforts persévérants du génie de saint Augustin. L'épée de Genséric fut plus puissante. Les sectateurs de Manès furent obligés, comme les autres indigènes, de s'expatrier pour se soustraire à la mort. Ils vinrent presque tous se fixer à Rome, soit afin de retrouver, dans cette capitale de l'Occident, les partisans de leurs erreurs qui s'y étaient perpétués à l'état de société secrète; soit dans l'espérance de se dissimuler plus facilement au milieu de l'immense population qui y était agglomérée. Leur espoir fut déçu.

[1] S. Leon. Magn., *Epist.* CLXVII; *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 1207, 1208.

Bien qu'ils affectassent de se mêler aux assemblées des fidèles, et d'y recevoir même la communion, on remarqua bientôt qu'ils repoussaient persévéramment le calice, quand les diacres le leur présentaient. C'était en effet l'une de leurs observances caractéristiques. Sous prétexte que le vin est un élément impur, créé par le principe du mal, ils s'en abstenaient rigoureusement et ne communiaient que sous l'espèce du pain. D'ailleurs, ils organisèrent dans l'ombre des réunions sacriléges, où ils se livraient aux abominables pratiques de la secte. Saint Léon le Grand eut bientôt percé à jour ces ténébreux mystères. Nous avons encore quatre homélies qu'il adressait à son peuple, pour signaler les manœuvres des sectaires et déjouer leurs intrigues. Cependant, de concert avec le sénat de Rome et le préfet du prétoire, il procédait contre eux à une enquête solennelle où les faits les plus scandaleux, et du caractère le plus infâme, furent découverts. La publicité donnée au procès amena une multitude de conversions. Un grand nombre de dupes rougissaient de s'être laissé entraîner par les sectaires, et venaient abjurer leurs erreurs entre les mains du pontife. Au mois de juillet de l'an 444, un décret impérial, rendu au nom de Théodose et de Valentinien III, condamnait les manichéens à un exil perpétuel. Voici la teneur de l'édit : « Il n'a fallu rien moins que les excès inouïs d'une superstition impure et vraiment païenne, pour armer notre clémence d'une juste rigueur et d'une sévérité nécessaire. Nous voulons parler des manichéens, secte exécrable que les décrets de nos prédécesseurs ont déjà frappée tant de fois. Les forfaits récemment commis par eux ne peuvent demeurer plus longtemps impunis. En présence de l'amplissime sénat de Rome, sous la présidence du très-bienheureux pape Léon, les coupables ont fait l'aveu de crimes monstrueux. Leur prétendu évêque les a confessés lui-même, et il a révélé toutes les pratiques secrètes de cette secte abominable. En conséquence, nous ordonnons que les manichéens, partout où il s'en trouvera, seront poursuivis et déférés aux tribunaux comme des sacriléges. Nul ne devra ni les recéler, ni leur prêter assistance. Ils ne pourront être admis à l'honneur de la milice et seront bannis de toutes les cités de l'empire. Les successions

qu'ils laisseraient vacantes, et celles qui leur seraient léguées par testament, seront dévolues de plein droit à notre fisc impérial. Nous enjoignons à tous les magistrats et dépositaires de notre autorité de nous aider à extirper une secte dont les secrets sont plus infâmes que tout ce qui se pratique dans les lupanars [1]. » De son côté, le pape saint Léon adressait une encyclique aux évêques d'Italie, pour les informer des mesures prises contre les sectaires. Le manichéisme, ainsi combattu par les deux puissances ecclésiastique et civile, se transforma peu à peu dans l'ombre, et devint le père des sociétés secrètes, qui, sous des noms multiples et avec des formules diverses, n'ont cessé jusqu'à ce jour de poursuivre un but unique : le désordre social par la corruption des mœurs.

Saint Léon Grand et les Pélagiens.

7. L'évêque pélagien Julianus d'Eclane s'était, comme nous l'avons dit, réfugié au monastère de Lérins. Faustus, qui en était alors abbé, eut la faiblesse de l'accueillir; il se laissa entraîner dans ses erreurs. Fier de ce succès, Julianus s'en promit de nouveaux. Il se ménagea des intelligences avec le métropolitain d'Aquilée; envoya dans cette ville un certain nombre de ses clercs et de ses prêtres, les plus souples et les plus intelligents; et, quand le moment lui parut favorable, il s'y rendit lui-même. Saint Léon le Grand fut averti de ces menées par Septimus, évêque d'Altinum [2], suffragant d'Aquilée. Il écrivit sur-le-champ au métropolitain. « Notre saint frère et coévêque Septimus, lui dit-il, nous informe que des prêtres, des diacres et autres clercs, professant l'hérésie de Pélage et de Cœlestius, ont été admis dans votre province à la communion catholique, sans avoir fait d'abjuration préalable. Est-ce ainsi que les pasteurs endormis laissent entrer le loup dans la bergerie du Seigneur? Au nom de notre autorité apostolique, nous enjoignons à votre fraternité d'assembler un synode de toute la province. Les prêtres, diacres et autres clercs ainsi promus devront publiquement rétracter leur doc-

[1] *Constit.* Valentiniani *de Manichæis; Patr. lat.*, tom. LIV, col. 622-624.

[2] La cité épiscopale d'Altinum (Altino), située entre le Pô et la Sésia, fut ruinée par les Huns. Le siége en a été transféré à Torcellum (île de Torsello) dans les lagunes de Venise.

trine impie, et souscrire tous les décrets des conciles qui ont prononcé contre le pélagianisme une sentence ratifiée par les évêques de Rome, nos prédécesseurs. Vous aurez à vous tenir en garde contre l'hypocrisie de ces hommes : ils savent à merveille, par leurs propositions ambiguës et captieuses, tromper la bonne foi des plus clairvoyants. Tout leur art consiste à parler sans être compris. C'est à votre dilection d'employer contre eux toute sa vigilance. Ne laissez point renaître des scandales déjà éteints ; ne permettez pas à un vieux tronc depuis longtemps coupé de pousser des branches nouvelles dans votre province, et de ressusciter pour le malheur de l'Église. Ceux qui voudront sincèrement revenir à notre communion devront en donner la preuve, et montrer qu'ils sont nôtres en nous obéissant ponctuellement [1]. » Le métropolitain d'Aquilée comprit le piége dans lequel il était tombé. Les mesures prescrites par le souverain pontife furent religieusement observées. Julianus se vit contraint de retourner dans son asile de Lérins.

Saint Léon le Grand et les priscillianistes.

8. Les priscillianistes, en Espagne, formaient une secte peut-être encore plus redoutable que celle des manichéens. C'est du moins ce que nous sommes en droit de conclure d'une remarquable décrétale de saint Léon le Grand. Elle est d'autant plus précieuse pour l'histoire que c'est le seul monument authentique qui décrive *in extenso* les erreurs d'une hérésie peu connue dans ses origines, mais dont l'action occulte se prolongea durant presque tous les siècles du moyen âge. A la faveur des invasions barbares qui se succédaient alors dans les provinces Ibériques, la secte de Priscillien s'était étendue, comme un cancer, dans toutes les chrétientés de ce pays. La Gallicie paraît en avoir été le foyer principal. Turribius, évêque d'Asturcium (Astorga), fit partir pour Rome le diacre Pervincus, avec une longue lettre, adressée à saint Léon, dans laquelle il exposait tout le système dogmatique, disciplinaire et social de cette initiation perverse. Nous n'avons malheureusement plus la lettre de Turribius, mais

[1] S. Leon. Magn., *Epist.* I *ad Aquil. episcop.; Patr. lat.*, tom. LIV, col. 593-597 passim.

la réponse du pape nous a été conservée. Elle suffit à nous faire comprendre le caractère exceptionnellement dangereux de la secte. « Ce n'est point une hérésie, disait saint Léon, c'est l'amalgame et le résumé de toutes les autres. Les priscillianistes commencent par dénaturer le dogme catholique de la sainte Trinité. Ils ne voient dans les noms de Père, Fils et Saint-Esprit que les attributs d'une seule et unique substance divine, manifestée à nous sous des formes diverses. En conséquence, le Fils qui est engendré n'est distinct ni du Père qui l'engendre, ni de l'Esprit qui procède de l'un et de l'autre (*qui de utroque processit*). C'est la même unité substantielle sous trois vocables différents, et non trois personnes réelles. Ce blasphème est emprunté au sabellianisme et aux patripassiens. Ils y joignent une des impiétés d'Arius, quand ils imaginent je ne sais quelle émanation de vertus inférieures, sorties successivement de l'essence unique de la divinité, et se révélant au monde sous les titres de Fils et de Saint-Esprit. Quand nous donnons au Fils de Dieu le titre d'*unigenitus*, disent-ils, nous exprimons simplement le fait historique que Jésus a été l'unique fils de la vierge Marie [1]. Cette doctrine erronée est prise littéralement des œuvres de Paul de Samosate et de Photin. Ils affectent d'observer un jeûne rigoureux, le jour de la naissance du Christ (*Natalem Christi*, Noël), parce que, disent-ils, ce jour-là, le Seigneur que nous adorons, le Verbe fait chair, ainsi que le nomme l'Évangile, ne vint point réellement au monde. Il n'y eut qu'une apparence de naissance divine; l'Homme-Dieu ne se manifesta vraiment que le jour de sa résurrection. C'est la théorie de Cerdon, de Marcion, des docètes et des manichéens. A ces derniers, ils prennent leurs théories insensées sur l'origine de l'âme humaine, dont ils font une parcelle de la substance même de Dieu. Ils ont puisé à la même source l'idée d'un principe éternel du mal, qui, d'après eux, est la personnification du chaos, ou matière préexistante. Comme conséquence de leur système, ils flétrissent le mariage et son usage

[1] Les priscillianistes, on le voit, n'étaient ni de l'avis de Julien l'Apostat, ni de celui de nos modernes rationalistes, lesquels donnent à Notre-Seigneur Jésus-Christ un nombre illimité de frères et de sœurs.

légitime, ils attribuent à Satan la formation des corps humains dont ils nient la résurrection. S'il arrive que, de la génération humaine, sorte un fruit de bénédiction et de grâce, ils l'attribuent à une œuvre exceptionnelle de l'Esprit-Saint, qui dans ce cas, aurait seul présidé à la conception. Ils enseignent que les âmes ne sont unies à des corps que pour l'expiation de fautes antérieures. Avec les païens, ils admettent l'influence fatale des astres sur les actions humaines. Ils croient que nous sommes dans la dépendance absolue et forcée des globes célestes. Ils les honorent d'un culte spécial, ils en observent soigneusement toutes les phases, et en étudient le bon ou le mauvais effet. Ils divisent l'âme et le corps en parties correspondantes à chacune des influences sidérales, auxquelles ils donnent un nom, des attributs et des pouvoirs spéciaux. C'est en ce sens qu'ils interprètent les saintes Écritures, prétendant que les douze patriarches sont les douze signes du zodiaque; que l'homme spirituel et l'homme charnel des Livres saints représentent la distinction astrologique entre les puissances supérieures et inférieures des astres prédominant en chaque individu. Non contents de profaner les Écritures par ces explications insensées, ils répandent, sous le titre de *Memoria apostolorum* [1], des compositions apocryphes où ils placent leurs détestables enseignements sous l'autorité des apôtres. Ils ont ainsi rassemblé un *seminarium* de mensonges dans leurs élucubrations impies, que nous ordonnons, à tous les fidèles de jeter aux flammes. Je n'insiste pas sur leurs prétendus mystères, dont les pratiques occultes, semblables à celles des manichéens, se résument par ces deux mots : *Turpitudo et obscœnitas*. Rassemblez donc le plus tôt possible, frère bien-aimé, un concile solennel, où vous appellerez les évêques et les prêtres des provinces voisines. Tous ceux qui seront convaincus d'avoir, en quelque manière que ce soit, favorisé ou partagé ces damnables

[1] Dans ce livre, intitulé *Memoria apostolorum*, les priscillianistes faisaient prononcer à Notre-Seigneur Jésus-Christ des anathèmes contre la loi mosaïque et l'Ancien Testament. Ils distribuaient aussi à leurs adeptes de faux « actes » de saint Thomas, de saint André et de saint Jean l'évangéliste. (Cf. Turribii. *Epist. ad episcop. Hispaniæ; Patr. lat.*, tom. LIV, col. 694.)

erreurs seront déposés, à moins d'une abjuration explicite et d'u repentir sincère. Les laïques seront excommuniés. Que deviendra la religion du Christ; où serait le remède à nos maux, si no laissions ruiner par la base les institutions sociales, la pudeur p blique, la sainteté du lien conjugal, tarir à leur source les gén rations humaines et proclamer que notre âme est une parcelle l'essence divine[1]?» Le concile ordonné par saint Léon le Grand tint à Tolède. Les évêques de Gallicie, retenus dans leurs diocès par une invasion de barbares, ne purent y assister. Mais ils sou crivirent les anathèmes portés contre la secte. Malgré les m sures de répression qui arrêtèrent leur propagande, les priscilli nistes se perpétuèrent en Espagne jusqu'au concile de Braga (56 A cette dernière époque, ils furent obligés de quitter le territoi Ibérique; mais ce fut pour infester le reste de l'Europe de leu pernicieuses doctrines. Les panthéistes modernes, de même que l partisans de l'astrologie judiciaire qui eurent une si grande vog au moyen âge, descendent en droite ligne du priscillianisme.

Les sociétés secrètes au ve siècle.

9. Il est intéressant de constater l'action dissolvante des sociét secrètes, dans la période de décadence de l'empire romain. Ce spe tacle offre une triste analogie avec celui de notre époque actuell Saint Léon le Grand luttait contre les associations occultes, au no de la foi catholique et des intérêts sociaux, absolument comme l papes du XIX[e] siècle ont encore à le faire. Les noms sont changés, l théories restent les mêmes. Aujourd'hui, comme en l'an 447, le m de saint Léon a la même actualité : *Quæ religio populi, quæ sal plebis, ubi contra humanam societatem pudoris sanctitas tollitur, co jugiorum fœdus aufertur, propagatio generationis inhibetur, anim hominis divina essentia prædicatur?* Ce rapprochement à distan nous fait très-bien comprendre le caractère antisocial des hérési primitives. Il explique l'intervention du pouvoir civil qui prêta alors main forte à l'Église, contre l'ennemi commun de l'Église de l'État. Mais qu'importe que les formules soient changées? Qu'im

[1] S. Leon. Magn., *Epist. ad Turribium*, pass.: *Patr. lat.*, tom. LI col. 678-692.

orte qu'au nom de l'indépendance de l'esprit humain on proclame immoralité du mariage, la sainteté du divorce? Qu'importe qu'on oulfe la propagation de l'espèce humaine, au nom d'une prétenue science économique? Qu'importe enfin qu'au nom de je ne sais uelle chimie transcendante on fasse de tous les atômes autant de arcelles de Dieu? Le résultat est évidemment le même. Le prislianisme enseignait tout cela au v[e] siècle. Il fondait sa théorie ır d'autres bases; nous le reconnaissons volontiers; mais la conquence était identique. Où donc est le progrès dont se vantent si ırt nos rationalistes? A vrai dire, nous croyons que la science ciale était plus avancée, à l'époque de saint Léon le Grand. Alors, u moins, les hommes d'État ne se faisaient pas l'illusion de croire u'on pût gouverner une société humaine sans Dieu, sans culte, ıns religion. Ce n'étaient cependant pas de fort grands génies ue Valentinien III et Théodose le Jeune. Mais il ne faut qu'une ose de sens commun très-vulgaire pour comprendre que détrôer Dieu c'est faire crouler tous les gouvernements.

§ II. Les églises des Gaules.

Saint Hilaire, successeur de S. Honorat sur le siége d'Arles.

10. Le pontificat de saint Léon offre l'exemple de toutes les omplications religieuses, politiques et sociales, dominées tour à ur par l'unité de vues, la fermeté de la foi apostolique, l'action résistible de l'autorité exercée au nom de Dieu. Le siége métroolitain d'Arles était occupé par saint Hilaire, parent et succesur de saint Honorat. Hilaire n'avait pas toujours donné exemple des vertus dont il était alors un modèle. Sa jeunesse, omme celle d'Augustin, s'était écoulée dans le tourbillon du ıonde, l'agitation des affaires, l'amour des plaisirs, la reerche de la gloire humaine. Saint Honorat, qui l'aimait d'une ndresse de prédilection, quitta un jour sa solitude de Lérins pour enir le trouver, dans l'espoir de le conquérir à l'Église et à Jésusrist. « Combien de larmes, dit saint Hilaire, furent répandues ar ce vertueux ami, pour amollir la dureté de mon cœur! Que de is il me serra dans ses bras, me conjurant de penser enfin au

salut de mon âme ! Cependant je demeurai insensible, et rien ne fut capable de m'ébranler. » — « Eh bien ! dit Honorat en prenant congé de lui, ce n'est plus à vous que je m'adresserai. Mes prières obtiendront de Dieu la grâce que vous me refusez. » Et il reprit le chemin de sa solitude. Ces dernières paroles furent le trait du Parthe. Elles s'enfoncèrent profondément dans le cœur d'Hilaire. Il les méditait sans cesse : son âme était en proie à un combat intérieur plein de tourments et d'angoisses. « D'un côté, dit-il, j'entendais le Seigneur m'appeler à lui ; de l'autre, le monde me retenait en m'offrant ses voluptés et ses charmes. Indécise et flottante, ma volonté reculait devant le parti à prendre. Enfin Jésus-Christ triompha en moi. Trois jours après qu'Honorat m'eut quitté, la miséricorde de Dieu, sollicitée par ses prières, subjugua mon âme rebelle [1]. » Depuis ce moment, Hilaire fut transformé. Il vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, et vint, comme un mendiant, frapper à la porte du monastère de Lérins. Il en fit bientôt l'admiration par son humilité, sa douceur et ses incroyables austérités. En 426, lorsqu'Honorat fut promu au siége d'Arles, il voulut se faire accompagner par Hilaire. Celui-ci se prêta quelque temps aux vœux de son saint ami. Il le suivit dans sa ville épiscopale ; mais deux mois après, il le quitta pour retourner dans sa chère solitude. Les habitants d'Arles crurent avoir perdu une moitié de leur saint évêque, en perdant cet homme de Dieu. Ils supplièrent Honorat d'aller lui-même le chercher à Lérins, et de le ramener de gré ou de force parmi eux. Honorat n'avait plus que quelques jours à vivre. « Les austérités et les veilles, dit Hilaire, l'avaient épuisé. La mort vint à lui non pas dans l'invasion d'une maladie aiguë ou d'une fièvre soudaine, mais lentement et par d'insensibles progrès. A peine s'il interrompit, quatre jours seulement avant sa dernière heure, ses travaux accoutumés et l'exercice de sa charité infatigable. Il voulait épargner à son entourage le chagrin qu'allait nous causer sa perte. Témoin de ses souffrances, il m'arriva une fois de ne pouvoir dominer mon émotion ;

[1] S. Hilar. Arelat., *Vit. S. Honorat.*, cap. v; *Patr. lat.*, tom. L, col. 1262.

un torrent de larmes s'échappa de mes yeux. Pourquoi pleurez-vous ? me dit-il. La mort n'est-elle pas inséparable de la condition humaine ? Ne vous êtes-vous jamais préparé à cette séparation, quand depuis si longtemps je m'y prépare moi-même ? — Mes sanglots redoublèrent, et je fus quelques minutes sans pouvoir lui répondre. Je lui dis enfin : Ce n'est pas sur moi que je pleure. Si cruelle que soit la séparation dont vous parlez, j'ai la confiance que vous vous souviendrez au ciel de l'affection dont vous m'honorez sur la terre. Mais je ne puis rester insensible au spectacle de vos souffrances. — Et que sont, répondit-il, ces légères souffrances que j'endure, moi, le dernier des serviteurs de Dieu, en comparaison des tortures que subissaient ou plutôt que sollicitaient les martyrs ? C'est à eux qu'il faut penser. Ces grands saints nous ont appris à souffrir ; ils doivent être notre modèle [1]. » Honorat s'endormit doucement dans le Seigneur. La dernière parole murmurée par ses lèvres mourantes à l'oreille de son ami fut un acte de charité. Il se souvint d'une recommandation qui lui avait été adressée, et à laquelle il n'avait pas eu le temps de donner suite. « Vous m'excuserez près d'eux, dit-il, ce n'est pas la volonté mais la vie qui me manque. » Hilaire se tint caché durant les funérailles de son illustre ami. De la retraite qu'il s'était ménagée, il voyait se déployer la pompe funèbre ; il mêlait ses prières et ses larmes à celles de tout un peuple. Après la cérémonie, il se dirigea secrètement vers le littoral, dans l'intention de se retirer à Lérins. Mais les habitants d'Arles avaient prévu son humble détermination. Toutes les routes étaient gardées : le fugitif fut ramené en triomphe dans la ville, et forcé de s'asseoir sur la chaire épiscopale. Il avait à peine trente ans.

Vertus de saint Hilaire.

11. On pouvait dire que saint Honorat se succédait à lui-même et se survivait dans la personne de son illustre ami. Mêmes austérités, même mortification, même dévouement. Une tunique, ou plutôt un cilice, qu'il portait hiver et été, formait tout l'habillement du nouvel évêque. Il vivait habituellement dans un monastère établi à quelque distance d'Arles, et chaque dimanche il se rendait

[1] S. Hilar. Arelat., *Vit. S. Honorat.*, cap. VII, tom. cit., col. 1206.

à pied dans sa métropole, pour y célébrer les divins mystères. Sa cellule ne différait en rien de celle des simples religieux. Assis à une table sur laquelle se trouvait toujours ouvert un livre des saintes Écritures, il lisait et dictait à un secrétaire, pendant que ses mains tressaient des nattes ou des filets. Son âme, constamment unie à Dieu, avait acquis dans ce commerce intérieur un tel détachement et une telle sérénité qu'on ne surprit jamais en lui le moindre mouvement d'impatience. Sa parole savait tour à tour être grave ou familière, simple ou sublime, selon l'auditoire. Le recueil de ses homélies ne nous a point été conservé, et nous ne pouvons juger de son éloquence que par le témoignage des contemporains. Ils sont unanimes à vanter la grâce, l'élégance, la noblesse, le charme surnaturel de ses discours. Tout parlait en lui, jusqu'à son silence. Un jour, au milieu d'un de ses sermons, un grand tumulte se fit dans l'église. C'était l'un des hauts fonctionnaires de la cité qui entrait, suivi de ses officiers et de ses appariteurs. L'évêque, en l'apercevant, s'interrompit, lui laissa prendre place, et quand il se fut assis, fit le geste de descendre de chaire. On sait qu'il y avait alors, entre le prédicateur et l'auditoire, un échange de communications familières, dont l'habitude s'est perdue depuis et qui nous semblerait maintenant fort étrange. Le peuple demanda à Hilaire pourquoi il agissait ainsi. « C'est, répondit-il, que j'ai plus de vingt fois averti en particulier ce magistrat de réformer certains abus. Il a toujours négligé les conseils que je lui donnais pour le salut de son âme et le bien de tous. Un tel homme ne mérite pas d'entendre la parole divine, au milieu de l'assemblée des fidèles. » — A ces mots, le magistrat se jeta à genoux, demanda grâce, promit de changer de conduite, et l'évêque continua son discours. — Une autre fois, au moment où l'on allait faire la lecture de l'Évangile avant l'homélie épiscopale, Hilaire remarqua un certain nombre d'assistants qui sortaient de l'église. « Arrêtez, leur dit-il. Vous ne sortirez pas aussi facilement de l'enfer, quand vous aurez eu le malheur d'y tomber pour n'avoir pas écouté la parole sainte! »

Conciles présidés par S. Hilaire.

12. Tel était le métropolitain d'Arles. Une étroite amitié l'unissait à saint Germain d'Auxerre : ces deux prélats étaient alors comme les patriarches de l'épiscopat des Gaules. Leur influence se traduisit par un redoublement général de ferveur et de foi, par un zèle plus ardent pour le maintien de la discipline et des lois canoniques. Nous en avons la preuve dans les conciles de Riez (439), d'Orange et de Vaison (441), présidés par saint Hilaire. Les canons dressés dans ces assemblées synodales sont demeurés célèbres. Le plus connu est celui qui défendait d'ordonner à l'avenir des diaconesses. Cette institution, nécessaire aux premiers siècles de l'Église, quand les néophytes et les catéchumènes des deux sexes étaient presque toujours des adultes, avait, depuis l'époque de Constantin, perdu son caractère d'utilité pratique. Il était sage de l'abolir. D'autres règlements dus à saint Hilaire avaient pour objet la régularisation du sort des enfants exposés, ou, comme on dit de nos jours, des enfants trouvés. La législation païenne sous ce rapport était horrible. Elle autorisait l'exposition ou plutôt la mort de ces malheureux enfants. Déjà, en 331, Constantin le Grand, inspiré par un sentiment de charité catholique, avait ordonné qu'ils appartiendraient à ceux qui les auraient nourris ou élevés, sans que leurs parents ou leurs maîtres eussent aucun droit de revendication ultérieur. Honorius, en 412, avait ajouté que celui qui élèverait un de ces enfants prendrait pour sa sûreté une attestation légale, munie de la signature de l'évêque. Malgré ces prescriptions solennelles, une odieuse spéculation s'était formée. Elle consistait à laisser grandir, dans le sein d'une famille honorable, l'enfant ainsi adopté. Puis, quand des liens d'affection, d'une part, de reconnaissance, de l'autre, s'étaient formés, de prétendus parents, ou maîtres se présentaient, réclamant soit comme leur fils soit comme leur esclave l'adolescent ou la jeune fille, et l'enlevaient de vive force. Cette perspective décourageait les familles chrétiennes qui eussent voulu prendre à leur charge les enfants abandonnés. Au concile de Vaison, saint Hilaire prescrivit que chaque dimanche, du haut de l'ambon, le diacre annoncerait que tel enfant avait été recueilli par telle famille. Si, dans les dix jours qui suivraient, per-

sonne ne réclamait l'orphelin, il devenait irrévocablement le fils adoptif de ses bienfaiteurs, et quiconque élèverait plus tard un droit quelconque sur lui devait être frappé des censures ecclésiastiques. Le pouvoir civil sanctionna cette mesure : elle devint bientôt générale dans tout l'empire. L'œuvre de la *Sainte-Enfance* remonte, on le voit, plus haut que notre époque actuelle. L'Église du ve siècle commençait dans les Gaules à faire pour les petits enfants abandonnés du monde romain ce qu'elle fait maintenant pour leurs frères du Japon et de la Chine.

Voyage de saint Germain d'Auxerre à Arles.

13. L'an 444, Germain d'Auxerre dut se rendre dans la cité d'Arles, pour y conférer avec le préfet Auxiliaris des intérêts de son diocèse. Les actes se bornent à nous indiquer qu'il s'agissait de réclamer, en faveur de la province d'Autissiodorum, une réduction des charges qui venaient de lui être imposées extraordinairement : *tributaria functio prœter solitum*. Mais ils sont plus explicites sur les miracles qui se produisirent presque à chaque pas, dans cette pérégrination lointaine du saint évêque. « Germain, disent-ils, avait pris des chevaux pour lui et sa suite. Vers la fin de la première journée, comme il était encore sur le territoire de sa juridiction épiscopale, il rencontra un pauvre qui cheminait pieds nus, sans cuculle (*cucullo vacuus*), et couvert de misérables haillons. Germain lui permit de se joindre à la caravane. En arrivant à l'hôtellerie, l'évêque et les clercs qui l'accompagnaient firent leurs prières accoutumées, songeant plus à veiller pour le service du Seigneur qu'à prendre garde à leurs montures. Le faux mendiant qui n'était autre chose qu'un larron, profita de la circonstance et déroba le cheval de l'évêque. Le lendemain matin, on s'aperçut du vol : un des clercs prêta sa monture à Germain et suivit à pied. Durant la marche, on aperçut sur le visage de l'homme de Dieu un air plus joyeux que de coutume. Un de ses compagnons se hasarda à lui en demander la cause. Arrêtons-nous un peu, dit Germain. Vous verrez bientôt notre voleur. Son action est déplorable, mais son attitude sera risible. — On fit halte, et, quelques instants après, le voleur apparut, couvert de sueur, tenant par la bride le cheval qu'il avait voulu dérober. Il se jeta aux

pieds du saint évêque, et, confessant son larcin, il raconta que durant toute la nuit il avait lutté contre l'animal, sans pouvoir ni le monter, ni le diriger où il voulait. De guerre lasse, il s'était écrié : Eh bien ! je vais te ramener à ton maître. Le cheval s'était alors laissé conduire. — Mon ami, lui dit l'évêque, c'est moi qui suis coupable. En te rencontrant hier, si j'avais eu la charité de te faire donner un habillement, tu n'aurais pas eu l'idée de commettre ce vol. Je vais réparer ma négligence. — On remit un vêtement complet au voleur, qui s'éloigna récompensé et béni. — Dans la cité d'Alesia (Alise), saint Germain demanda l'hospitalité au prêtre Senator, avec lequel il était depuis longtemps en correspondance. Senator avait été marié. De concert avec Nectariola, sa femme, il avait renoncé au monde pour se consacrer au Seigneur. Germain d'Auxerre avait dirigé les deux époux dans cette voie nouvelle. Senator devint prêtre et Nectariola prit le voile des religieuses. Ils vivaient sous le même toit dans la continence parfaite. Germain passa la nuit dans cette pieuse maison, priant et psalmodiant avec ses hôtes et les clercs de sa suite. Après quelques heures de repos sur la couche qui lui avait été préparée, il bénit la famille hospitalière et reprit sa marche. Nectariola conserva, comme une relique précieuse, la paille fraîche sur laquelle le saint homme avait dormi. Quelques jours après, un riche patricien d'Alesia, nommé Agrestius, fut tout à coup possédé du démon. La cité entière, témoin de son malheur, déplorait que le passage du bienheureux évêque n'eût pas coïncidé avec cette invasion soudaine de l'esprit du mal. Cependant Agrestius se débattait dans des convulsions effrayantes, et nulle force humaine ne le pouvait dompter. Nectariola courut chercher la paille qu'elle gardait précieusement dans sa demeure. Elle en fit des liens, avec lesquels on attacha les pieds et les mains du démoniaque. Aussitôt Agrestius s'écria : Germain d'Auxerre, ami de Dieu, délivrez-moi ! — Il renouvela toute la nuit cette exclamation. Le lendemain il fut délivré, et jamais le démon ne le tourmenta depuis. » Cependant Germain, s'étant embarqué sur la Saône à Cabillonum (Châlon-sur-Saône), traversa la ville de Lyon et descendit le Rhône jus-

qu'à Arles. Les populations riveraines accouraient sur le passage de l'homme de Dieu, sollicitant sa bénédiction. « Des grâces signalées, des miracles sans nombre, dit le chroniqueur, s'accomplirent alors. Je pourrais les raconter en détail, car j'en fus témoin, mais ce serait démesurément étendre ce récit. Dieu et les lecteurs me pardonneront. Toute la cité d'Arles vint à la rencontre de Germain, et le reçut comme un homme apostolique. L'évêque Hilaire, ce torrent de divine éloquence, ce miracle vivant de vertu et de foi, cet infatigable ouvrier du Seigneur, appelait Germain son père et lui donnait publiquement le titre d'apôtre. Le préfet Auxiliaris ne se montra pas moins respectueux. Il disait que la renommée de Germain était encore au-dessous de son mérite. Il accorda volontiers la requête du bienheureux évêque, en faveur de la ville et de la province d'Auxerre, puis il offrit à l'homme de Dieu de riches présents. Germain les accepta pour ne pas contrister le préfet : *acceptis itaque ex voluntate beneficiis*. La femme d'Auxiliaris était atteinte d'une fièvre rebelle à tous les efforts de la médecine. Le préfet supplia le bienheureux évêque d'intercéder pour elle auprès du Seigneur. Il le conduisit près de la malade, et à l'instant où Germain étendit la main pour la bénir, elle fut guérie [1]. »

Voyage de S. Germain et de saint Hilaire à Vesuntio (Besançon).

14. Saint Hilaire profita du voyage de Germain dans le midi de la Gaule, pour concerter avec lui les mesures propres à restaurer la discipline ecclésiastique dans les divers diocèses où l'établissement des Visigoths et des Burgondes avait jeté le désordre et le trouble. Des plaintes graves avaient été adressées au métropolitain d'Arles, comme légat apostolique dans les Gaules, au sujet de Chelidonius, récemment promu sur le siége épiscopal de Vesuntio (Besançon). D'après les requérants, l'ordination de Chelidonius devait être annulée comme irrégulière et anticanonique, parce qu'avant sa promotion, l'élu aurait été, disaient-ils, marié à une veuve, et que de plus, en qualité de magistrat civil, il avait eu à prononcer plusieurs sentences capitales contre des criminels. Effectivement les canons défendaient en général d'élever à l'épiscopat un

[1] Bolland., *Act. S. German.*, cap. VII, 31 jul.

sujet placé dans ces conditions. Hilaire et Germain partirent ensemble pour Besançon, afin d'examiner sur place la valeur de ces griefs. « En passant par le *vicus Brivatensis* (Brioude), les deux évêques vinrent prier sur le tombeau du très-saint martyr Julien [1]. » On sait que l'Arvernie honorait saint Julien d'un culte populaire, comme le patron de toute la province. Mais, dès cette époque, on avait oublié la date précise de la mort, ou comme on disait, du *dies natalis* de ce martyr. On savait seulement, ainsi que nous l'apprennent les Actes authentiques, que Julien, ami de saint Ferréol, était originaire de Vienne. Chassé de sa ville natale par la persécution, il était venu se réfugier dans les montagnes de l'Arvernie. Une humble et pauvre chrétienne lui avait donné asile dans sa chaumière. Des soldats avaient suivi les traces du proscrit. Ils se présentèrent un jour à la porte de la maisonnette, et demandèrent à la généreuse femme où était l'étranger qu'elle cachait sous son toit. — Je ne sais ce que vous voulez dire, répondit-elle. — Julien qui avait entendu ce colloque sortit de sa retraite, et, se présentant aux bourreaux : Me voici, dit-il. Exécutez les ordres de vos princes. — Un des soldats leva son glaive et lui trancha la tête. Les reliques de Julien furent transportées au petit village de *Brivas*. Les miracles obtenus sur le tombeau du martyr rendirent bientôt ce lieu célèbre. Grégoire de Tours et le pape saint Grégoire le Grand décrivirent plus tard les prodiges du pèlerinage de saint Julien de Brioude [2]. « Après avoir prié sur cette tombe glorieuse, Germain demanda aux habitants quel jour ils célébraient la fête de leur patron. La date de son martyre nous est malheureusement inconnue, répondirent-ils. Nous ne savons à quel jour placer cet anniversaire. — Le bienheureux évêque les invita à prier le Seigneur, afin qu'il daignât par une révélation divine manifester ce secret. Le reste de la journée se passa en pieux exercices, et, la nuit venue, Germain continua seul sa prière, dans la demeure qui lui avait

[1] Bolland., *Act. S. German.*, nº 58. — [2] Bolland., *Act. S. Juliani Brivatens.*, 28 august.

été préparée. Au matin, il revint à l'oratoire du martyr, et ayant appelé les habitants, il leur demanda si le Seigneur s'était manifesté à quelqu'un d'entre eux. — Non, répondirent-ils. — Je suis donc le seul qui ait obtenu cette grâce. La fête de saint Julien doit être célébrée le v des calendes du VII[e] mois (31 juillet). C'est en ce jour qu'il fut décapité par les infidèles, et prit rang dans les phalanges des martyrs [1]. » La date miraculeusement révélée à saint Germain est restée jusqu'à ce jour celle de la fête du patron de l'Auvergne.

Affaire de Chelidonius, évêque de Vesuntio. S. Hilaire à Rome.

15. Arrivés à Vesuntio, les deux évêques d'Arles et d'Auxerre réunirent un concile de la province. Soit que les passions locales surexcitées contre Chelidonius aient provoqué de faux témoignages, soit que l'inculpé n'ait pu réunir en temps utile tous ses moyens de défense, le concile se prononça unanimement pour l'irrégularité de l'ordination et déposa le nouvel évêque. Les actes de cette assemblée synodale ne sont pas arrivés jusqu'à nous. Le résultat seul nous est connu. Chelidonius en appela solennellement au saint siége, et partit pour Rome afin d'y prouver son innocence. Germain et Hilaire, se séparant alors, reprirent le chemin de leur diocèse. Chelidonius arriva à Rome vers l'automne de l'an 444. Il exposa au pape saint Léon le Grand les motifs de son appel et fut reçu à la communion ecclésiastique, en attendant que le synode romain statuât définitivement sur le fond de l'affaire. « A cette nouvelle, disent les actes, le bienheureux Hilaire crut devoir partir pour Rome. Il se mit en route à pied. Le zèle qui dévorait son âme lui fit affronter les rigueurs de l'hiver et les dangers d'un voyage à travers les neiges des Alpes. On le vit plus d'une fois, la barbe et les cheveux couverts de glaçons, poursuivre son dangereux pèlerinage. Il arriva enfin dans la ville éternelle, sans cheval ni mule ; sa sainteté seule lui faisait escorte. Après avoir visité les tombeaux des apôtres et des martyrs, il se présenta devant le souverain pontife et lui rendit respectueusement ses hommages. Puis, avec autant d'humilité que de courage, le sup-

[1] Bolland., *Act. S. German.*, n° 58, 31 jul.

pliant de ne rien changer aux règles ordinaires du gouvernement ecclésiastique, il se plaignit de l'indulgence avec laquelle il avait admis à la communion catholique un évêque justement déposé par un concile des Gaules. Si vous daignez accueillir mes observations, ajouta-t-il, je vous conjure d'y faire droit sans provoquer d'enquête publique. Je ne suis pas venu pour assister à une enquête, mais pour accomplir ce que je regarde comme un devoir de conscience. Quelque parti que vous preniez, je ne veux aucunement vous être importun. » — Le pape ne fut point de cet avis. « Il ne m'appartient pas, ajoute le chroniqueur, de porter un jugement sur une question qui divisa entre eux deux si grands saints, deux hommes si illustres. Je dois me borner à indiquer simplement le fait, sans me permettre aucune appréciation [1]. » Cette réserve de l'hagiographe contemporain n'a pas été imitée par les historiens gallicans de date plus récente. Ils ont tous pris parti contre saint Léon le Grand, et l'ont accusé d'ingérence tyrannique et d'abus de pouvoir. L'exagération même de leur polémique suffirait à nous mettre en garde contre un pareil excès en sens opposé. Nous ne les suivrons donc point dans leur controverse passionnée. Il nous suffira d'enregistrer purement et simplement les faits tels qu'ils ressortent du débat. Léon le Grand ne crut pas devoir s'arrêter aux observations que lui présentait, sous une forme si respectueuse, le saint évêque d'Arles. L'effet de la condamnation prononcée par le synode de Vesuntio contre Chelidonius, était suspendu par l'appel de ce dernier au siége apostolique. La doctrine elle-même de la légitimité des appels au saint siége était, nous l'avons vu, confirmée par tous les siècles précédents. Si la recommandation que fit saint Hilaire au pape de ne rien changer aux règles ordinaires du gouvernement ecclésiastique (*ut ecclesiarum statum more solito ordinaret*), devait s'entendre, ainsi que l'ont cru certains auteurs, d'une protestation implicite contre les appels de ce genre, il faudrait dire que saint Hilaire se serait trompé sur ce point. Peut-être la pensée du métropolitain d'Arles n'allait-elle pas si loin,

[1] *Vit. S. Hilar. Arelat.*, cap. XVIII, n° 22; *Patr. lat.*, tom. L, col. 1237, 1238.

Il semble avoir voulu seulement éviter l'éclat d'une enquête solennelle, où il serait contraint de prendre une part active et de soutenir un rôle d'accusateur qui répugnait à la fois à sa charité et à sa modestie. Le pape ne pouvait ni ne devait suspendre, pour de tels motifs, l'action régulière de la justice. L'enquête suivit son cours, et le synode romain fut indiqué pour le commencement de l'année 445, afin de prononcer une sentence définitive. Chelidonius produisit des témoins qui prouvèrent jusqu'à l'évidence que la femme épousée par lui, quand il était encore laïque, n'était point veuve et n'avait jamais contracté d'alliance antérieure. On s'occupa peu du second grief relatif aux condamnations capitales portées dans l'exercice des fonctions de magistrat séculier, parce que c'était le cas de tous les fonctionnaires laïques appelés au sacerdoce ou à l'épiscopat, et subitement arrachés à leurs charges civiles. On aurait pu élever les mêmes récriminations contre saint Ambroise et saint Germain d'Auxerre. L'audition des témoins eut lieu en présence d'Hilaire, qui ne put rien opposer à leurs déclarations nettes et précises. Prévoyant dès lors que la sentence serait favorable à Chelidonius, il quitta brusquement Rome, sans prendre congé du pape ni des évêques. Ce fut une faute. Les saints eux-mêmes en commettent; l'histoire le constate : mais ils savent les réparer, et l'histoire ne l'oublie pas. Chelidonius, à l'unanimité des suffrages, fut absous. Saint Léon le Grand ordonna sa réintégration sur le siége de Vesuntio.

Affaire de Projectus. Lettre de saint Léon le Grand.

16. Le départ précipité d'Hilaire avait indisposé contre lui les membres du synode romain. Sur les entrefaites, un évêque du midi de la Gaule, nommé Projectus, dont le siége nous est inconnu, dirigeait contre le métropolitain d'Arles une accusation fort grave. Il prétendait que, durant une maladie qui l'avait mis à deux doigts de la mort, Hilaire étant passé par sa ville épiscopale, avait arbitrairement sacré un autre évêque à sa place, et l'avait installé de vive force dans l'église. L'abus de pouvoir ainsi dénoncé était d'autant plus criant que le siége épiscopal dont il s'agissait ne relevait point de la juridiction métropolitaine d'Arles. Projectus envoyait à Rome, avec ses lettres de

plainte, des témoins qui certifiaient la véracité des faits allégués. A la suite de l'enquête juridique établie sur cet incident, le pape écrivit aux évêques de la province de Vienne une décrétale fameuse que nous croyons essentiel de faire connaître. « Notre-Seigneur Jésus-Christ, disait-il, en fondant l'Église, a voulu que le dépôt de la vérité, confié sous le Testament Ancien aux docteurs de la loi et aux prophètes, passât dans le Testament Nouveau aux apôtres chargés de faire retentir la parole du salut aux extrémités du monde, et de réaliser la prédiction du Psalmiste : *In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum* [1]. Mais telle fut l'économie de ce ministère, qu'en le rendant commun à tous les apôtres, le Seigneur voulut en conférer la plénitude à leur chef, le très-bienheureux Pierre, qu'il établit comme le centre d'où ses dons se répartissent dans tout le corps de l'Église ; en sorte que quiconque s'écarte de cette pierre fondamentale et immuable, s'exclut lui-même de la participation au mystère divin. Il y eut pour l'apôtre Pierre une véritable assomption ; le Christ l'associa à son unité indéfectible, quand il lui dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église [2]. » L'édifice du temple éternel, par un prodige admirable de grâce divine, a été assis sur la base inébranlable de Pierre. C'est lui dont la fermeté soutient l'Église. Il la fait résister aux attaques des hommes et aux portes de l'enfer. Telle est la divine constitution de l'Église. L'attaquer, c'est faire une œuvre impie et sacrilége, c'est substituer son sens propre et ses appréciations individuelles aux règles tracées par nos pères. Dieu m'est témoin que j'ai toujours conservé pour vos églises la charité apostolique dont le siége de Rome leur a donné, dans le passé, tant de preuves éclatantes. En travaillant avec zèle et prudence à seconder vos efforts pour le progrès de la foi et la répression des abus, nous n'innovons rien, nous renouvelons seulement le passé (*non nova instituentes, sed vetera renovantes*). Ce n'est pas un fait nouveau, votre fraternité peut en rendre témoignage, de voir toutes les

[1] *Psalm.* XVIII, 5. — [2] Matth., XVI, 18.

églises du monde adresser des appels à la chaire de Pierre. Votre province elle-même en offre d'innombrables exemples; les archives du saint siége sont pleines de consultations adressées à nos prédécesseurs, de jugements, de sentences prononcés à la sollicitation des parties. Par cet échange d'une correspondance incessante (*commeantibus hinc inde litteris*), s'est maintenue, de siècle en siècle, l'unité de l'esprit dans le lien de la paix. Car notre sollicitude et celle des pontifes romains n'a point pour but un intérêt humain : elle cherche uniquement « ce qui est du Christ : » elle n'a jamais diminué ni affaibli la dignité divinement instituée des églises ni celle des évêques (*dignitatem divinitus datam nec ecclesiis nec ecclesiarum sacerdotibus abrogabat.*) Telle fut la ligne sagement tracée et constamment suivie par nos pères. Hilaire d'Arles vient de s'en écarter, en troublant la concorde sacerdotale par des prétentions inadmissibles. Il prétend vous imposer sa propre autorité, au point de vous soustraire à celle du bienheureux Pierre. Il revendique le droit personnel de présider aux ordinations dans toutes les églises de Gaule, et de concentrer en sa personne les priviléges enlevés à tous les autres métropolitains. Il irait jusqu'à entreprendre sur les droits suprêmes du bienheureux Pierre et à contester la puissance de celui à qui fut donnée, avec le pouvoir de lier et de délier, la charge spéciale de paître les brebis du troupeau. Nous vous transmettons dans leur intégrité les actes relatifs à la cause de Chelidonius. Vous y trouverez les paroles que, dans sa confrontation avec cet évêque, Hilaire a eu le tort de prononcer. Elles sont de telle nature qu'un laïque n'aurait pas osé les proférer; nul prêtre ne saurait sans scandale les entendre. Je l'avoue, frères bien-aimés, mon affliction fut grande, en présence d'un pareil emportement. Toutefois, j'ai cru devoir n'opposer que la patience à cet excès d'irritation pour ne pas aigrir encore une blessure déjà trop vive. Je voulais ramener par la douceur un évêque que j'avais reçu comme un frère, et je préférais le laisser se prendre lui-même aux piéges de sa propre parole, plutôt que de l'affliger par mes contradictions. Chelidonius a été absous, parce qu'il a démontré juridiquement la fausseté des griefs allégués contre lui. Hilaire était présent; il ne

put rien opposer à la justification de Chelidonius. La sentence primitive avait déposé ce dernier, parce qu'on avait cru qu'avant sa promotion au sacerdoce il avait épousé une veuve. Or le fait s'est trouvé faux. S'il eût été vrai, nous aurions maintenu la déposition, de même que nous déclarons la maintenir, selon les règles canoniques, contre tous ceux qui, après un mariage avec une veuve, réussiraient à se faire ordonner prêtres ou évêques. La loi de l'Église est formelle sur ce point, de même que sur le fait des secondes noces, qui exclut également de tout ministère clérical. Mais plus nous sommes inexorables dans l'exécution de la loi, plus aussi nous devons nous montrer scrupuleux dans l'examen des accusations portées contre nos frères. Celle dont Chelidonius a été l'objet est reconnue manifestement fausse. Dès lors, nous avons maintenu celui-ci dans la dignité épiscopale qu'il n'aurait jamais dû perdre, et nous l'avons remis par une sentence solennelle en possession de son église. Cette première affaire ainsi réglée, nous sont survenues des lettres de notre frère et coévêque Projectus, se plaignant d'un abus de pouvoir dont il aurait été victime. Sa requête nous a été apportée par une députation nombreuse des citoyens de sa ville épiscopale; elle est couverte d'une foule de signatures, et articule des griefs de la nature la plus grave contre Hilaire. Celui-ci aurait profité de la maladie de Projectus, pour lui donner un successeur qu'il aurait mis en possession d'un siége non vacant. Je désirerais savoir ce que vous pensez, bien-aimés frères, d'un tel procédé. Il me paraît impossible que vous ne partagiez point à ce sujet mon propre sentiment. Où sont la charité, la douceur, le respect pour un évêque, pour un infirme? Il y avait, dira-t-on, toute probabilité que Projectus ne survivrait pas à sa maladie. Soit. Mais enfin quel droit Hilaire avait-il dans une église qui n'est pas de sa province? Je sais que Patroclus, un de ses prédécesseurs, fut autrefois investi par le siége apostolique d'une juridiction presque universelle dans les Gaules. Mais depuis, ce privilége a été supprimé, et fort justement. En tout cas, il fallait attendre la libre expression des suffrages, l'élection du clergé, l'assentiment des notables (*honoratorum arbitrium*); il fallait observer enfin les règles fixées

par nos pères pour les ordinations épiscopales, et suivre le précepte apostolique qui exige non-seulement l'attestation des fidèles mais le témoignage favorable des laïques *qui foris sunt*[1]. C'est ainsi qu'on doit élire, dans la concorde et la paix, un futur docteur de paix et de concorde. Au lieu de cela, Hilaire arrive à l'improviste dans une cité où personne ne l'attend, et d'où il sortira, quelques jours après, avec la même précipitation, pour courir en d'autres provinces. « Il partit, nous disent les plaignants, avant même que nous eussions appris son arrivée. » Et dans ce rapide passage, sans songer qu'il allait tuer peut-être un évêque infirme, il lui choisit un successeur. En vertu de l'autorité apostolique, qui nous a été confiée pour maintenir les droits de chacun et veiller au bien de tous, nous déclarons nulle l'ordination faite par Hilaire, et nous conservons à Projectus ses fonctions et son titre. Si quelqu'un de nos frères les évêques vient à mourir, nul autre que le métropolitain de la province ne doit s'arroger le pouvoir de sacrer le successeur. On nous dit que, dans vos contrées, quelques métropolitains se font accompagner d'une escorte de soldats, quand ils se rendent dans une église vacante, et qu'avec cet appareil militaire ils ordonnent l'évêque de leur choix, sans consulter ni le clergé ni le peuple. Je vous supplie, frères bien-aimés, et, au nom de Dieu, je vous adjure de ne plus permettre de tels attentats. Celui qui doit commander à tous doit être élu par le suffrage de tous. Les métropolitains n'élisent pas, mais ils sacrent l'élu. C'est à eux seuls qu'appartient ce droit, dans toute l'étendue de leur province. S'il en est qui, par modestie personnelle, renoncent à ce privilége d'honneur, le plus ancien évêque de la province fera l'ordination épiscopale. Les sacres ne peuvent avoir lieu indifféremment le premier jour venu. Nos pères ont statué qu'une si importante cérémonie demandait la solennité du dimanche, jour où nous célébrons la glorieuse résurrection du Sauveur. En règle absolue, chaque province doit avoir ses conciles présidés par le métropolitain. Désormais donc Hilaire n'aura plus à convoquer de synodes dans les provinces étrangères à sa juridic-

[1] I *Timoth.*, III, 7.

tion. Il doit se tenir pour averti que cette défense s'étend non-seulement aux autres pays de la Gaule, mais aussi spécialement à la Viennaise, province sur laquelle il revendiquait un pouvoir particulier dont nous le déclarons déchu. Il devra se trouver heureux de l'indulgence du siége apostolique, qui lui conserve son titre [1]. »

Humilité de S. Hilaire. Sa soumission au Pape.

17. Telle est cette décrétale de saint Léon le Grand aux évêques de la province de Vienne. Tous les lecteurs comprendront qu'elle a dû souverainement déplaire à ce qui s'est appelé depuis l'école gallicane. Par une singulière coïncidence, la première édition complète des œuvres de saint Léon le Grand fut publiée en France, l'an 1675, par le fameux père Quesnel, l'un des coryphées du jansénisme. L'authenticité de la lettre pontificale, admise par Quesnel, devint dès lors un fait incontestable. Mais l'oratorien janséniste crut devoir se dédommager de cet échec en soutenant que la doctrine de saint Léon par rapport aux appels à Rome était une innovation dans l'Église, et que sa conduite, relativement à saint Hilaire d'Arles, était entachée d'arbitraire et de despotisme. Selon le père Quesnel, le siége d'Arles, investi de prérogatives qu'il tenait du saint siége, était devenu indépendant du saint siége et pour jamais supérieur à lui. Cette thèse inadmissible n'eut pas un meilleur sort que son auteur. Les plus ardents fauteurs du gallicanisme reculèrent devant une exagération si monstrueuse. Mais ils se rejetèrent sur la sainteté d'Hilaire, sainteté incontestable et reconnue par le martyrologe romain lui-même. Comme si les saints n'étaient pas sujets à l'erreur; comme s'ils n'étaient point exposés, dans cette vie mortelle, à toutes les faiblesses de l'humanité; comme si leur sainteté n'était pas la plupart du temps l'innocence recouvrée et confirmée par la pénitence et le repentir. Voici textuellement les paroles du biographe contemporain de saint Hilaire : « Le bienheureux évêque, de retour à Arles, le corps brisé par les fatigues du voyage, mais l'âme toujours vigoureuse pour les œuvres de piété et de perfection chré-

[1] S. Leon. Magn., *Epist.* x pass.; *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 628-636.

tienne, ne songea plus qu'aux moyens d'apaiser, par une humilité sincère, l'esprit du pape Léon. Il lui envoya le prêtre Ravennius, celui qui devait plus tard monter sur le siége d'Arles, et les vénérables Constantius et Nectaire. Il n'appartient pas à mon sujet de reproduire la volumineuse correspondance à laquelle cette affaire donna lieu. Je me bornerai à reproduire ici une lettre adressée au bienheureux Hilaire par le préfet Auxiliaris, qui se trouvait alors à Rome. « J'ai reçu avec grande joie, lui disait-il, les vénérables prêtres Nectaire et Constantius, députés par votre béatitude. Avec eux je me suis souvent entretenu du courage, de la fermeté, du désintéressement et des autres vertus éminentes qui brillent en vous. De fait, bonne ou mauvaise fortune, qu'importe, dans cette vie mortelle où tout doit si tôt finir? J'ai eu un entretien avec le saint pape Léon. Ce mot va vous faire trembler. Rassurez-vous. Vous avez toujours été constant avec vous-même, toujours patient, toujours égal. Vous savez résister à l'aiguillon de la douleur, comme à l'entraînement de la prospérité. Quant à moi, j'ai attesté que rien de ce que vous avez pu faire n'était inspiré par un sentiment d'arrogance ni de vanité personnelle. Mais les hommes n'acceptent pas toujours volontiers le langage d'une conscience indépendante. Les oreilles des Romains sont plus que d'autres délicates et tendres. Je conseille à votre sainteté de se prêter un peu à cette complexion particulière; vous n'y perdrez rien. Accordez-moi ce point, et vous verrez bientôt disparaître les quelques nuages qui se sont élevés sur votre horizon. » — « Après avoir reçu cette lettre, continue l'hagiographe, Hilaire, plus que jamais, s'adonna à la prière, à la prédication et aux austérités saintes. On eût dit, à voir ce redoublement de ferveur, qu'il commençait seulement à vivre de la vie spirituelle. Sa miséricorde et sa bonté apparaissaient plus éclatantes; sa charité se dilatait chaque jour [1]. »

Edit de Valentinien III sur la suprématie des pontifes romains.

18. Le chroniqueur ne s'étend pas davantage sur les négociations poursuivies entre le saint évêque d'Arles et le grand pape Léon. Nous savons seulement qu'une réconciliation sincère eut lieu. Hilaire mourut à quarante-huit ans, le 5 mai 449, et le pape,

[1] S. *Hilar. vit.*, cap. XVII, XVIII; *Patr. lat.*, tom. L, col. 1237-1239.

qu'il avait un instant contristé, lui décernait le plus glorieux éloge en l'appelant « Hilaire de sainte mémoire [1]. » Dans l'intervalle, l'empereur Valentinien III avait, sous la date du 8 juillet 445, promulgué la constitution suivante : « L'unique appui de notre pouvoir impérial est dans la protection divine, que la foi chrétienne et le respect de notre religion sainte peuvent seuls nous assurer. Or, la foi chrétienne reconnaît que la primauté du siége de Rome est fondée sur la prérogative de l'apôtre Pierre, prince de la couronne épiscopale (*princeps coronæ episcopalis*). Cette primauté a été solennellement confirmée par le saint concile de Nicée. Que nul donc ne se permette d'attenter aux droits du siége de Rome. Une paix inaltérable se maintiendra dans les églises, si la catholicité tout entière reconnaît l'autorité de son chef. Telle a été la pratique constante et inviolable de nos pères dans la foi. En ces derniers temps, nous avons appris, par la relation fidèle du vénérable Léon, pape de Rome, qu'Hilaire d'Arles, s'obstinant dans des entreprises illicites et téméraires, avait compromis la paix des églises transalpines. Sans prendre l'avis du pontife romain, Hilaire s'arrogeait audacieusement le droit suprême de juger et d'ordonner les évêques des Gaules. Il déposait les uns, ou installait les autres à sa fantaisie, et contre le gré des peuples. Imposés de la sorte par une volonté étrangère, les nouveaux évêques étaient mal accueillis. Hilaire se faisait escorter par une troupe armée qui envahissait les remparts, tenait la ville en état de siége, et, l'épée à la main, contraignait les habitants à recevoir malgré eux un docteur qui devait prêcher la paix. Une telle conduite n'était pas moins outrageante pour la majesté de notre empire que pour la révérence due au siége apostolique. Dans un synode romain, présidé par le vénérable pape, tous ces faits ont été examinés et justement flétris. Une sentence de déposition a été prononcée contre les évêques illégitimement ordonnés. Cette sentence n'a pas besoin de notre sanction impériale pour être exécutoire dans les Gaules : *Et erat quidem ipsa sententia per Gallias etiam sine imperiali sanctione vali-*

[1] S. Leon. Magn., *Epist.* XL; *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 815.

ura. Que ne peut en effet, dans les églises, l'autorité du grand pontife de Rome? Mais nous avons cru devoir promulguer cet édit pour prévenir le retour de pareils désordres. La seule clémence du pape laisse encore à Hilaire le titre et les pouvoirs d'évêque. Nous voulons qu'il cesse de faire intervenir la force armée dans les affaires ecclésiastiques, et ne renouvelle plus ses entreprises contre l'autorité du pontife romain. L'attaquer, c'est violer la fidélité et le respect qui sont dus à notre puissance impériale. Notre intention n'est pas seulement, par ce décret, de réprimer des excès énormes et de monstrueux abus de pouvoir, nous voulons prévenir jusqu'aux moindres désordres et aux plus légers troubles causés dans les églises par l'infraction de la discipline. En conséquence, nous ordonnons, par cet édit perpétuel et irrévocable, que ni les évêques des Gaules ni ceux des autres provinces ne puissent rien innover contre les coutumes anciennes, sans l'autorité du vénérable pape de Rome. Tout ce qui a été décrété, ou qui le sera dans l'avenir par le siége apostolique, aura pour tous force de loi : *Sed hoc illis omnibusque pro lege sit, quidquid sanxit vel sanxerit apostolicæ sedis auctoritas.* Si un évêque, appelé au tribunal du pontife romain, refuse d'obéir, il y sera contraint par le gouverneur de la province. Partout on respectera les priviléges que nos divins parents et prédécesseurs ont accordés à l'église de Rome. » Ce décret, digne d'un fils de Théodose le Grand et d'un successeur de Constantin, était adressé au patrice Aétius. Il se terminait par la formule ordinaire : « Votre illustre et préclarissime magnificence veillera à l'exécution de ce présent édit. Tout fonctionnaire qui en permettrait la transgression serait passible d'une amende de dix livres d'or. » A la suite de cette note fiscale, l'empereur avait ajouté de sa main : « Dieu vous garde de longues années, bien-aimé père [1]. » Telle était, au ve siècle, l'alliance féconde des deux autorités ecclésiastique et civile.

[1] *Constit.* Valentin. III; *Patr. lat.,* tom. LIV, col. 636-640.

§ III. Dernières années de saint Germain d'Auxerre.

Second voyage de saint Germain dans la Grande-Bretagne. La vierge Genovefa.

19. Vers l'an 446, l'erreur pélagienne, une première fois terrassée par la prédication et les miracles de Germain d'Auxerre et de Lupus de Troyes, releva la tête et menaça d'envahir les églises de la Grande-Bretagne. Les évêques de ce pays, au nombre desquels il faut sans doute placer en première ligne l'apôtre de l'Hibernie, saint Patrick, eurent de nouveau recours au zèle et à la foi héroïque de l'évêque d'Auxerre. Celui-ci répondit à leur appel. Lupus, par des motifs que l'histoire ne nous fait pas connaître, ne put prendre part à cette seconde expédition. Il se fit remplacer par Severus son disciple, récemment promu au siége métropolitain de Trèves. « Les deux évêques, disent les actes, se mirent en chemin et vinrent d'abord à la cité des Parisii, où ils furent reçus au milieu des transports d'allégresse de toute la population. Le bienheureux Germain demanda ce qu'était devenue la jeune fille de Nemetodorum, Genovefa, qu'il avait bénie lors de son premier voyage. Ce n'était pas qu'il ignorât les persécutions qu'avait eu depuis à subir la vierge de Jésus-Christ; Dieu les lui avait révélées. Mais il voulait en obtenir le récit, de la bouche même des témoins oculaires [1]. » La mère de Genovefa avait été la première à faire souffrir cette enfant. « Un jour de dimanche, Genovefa avait voulu se rendre à l'église. Sa mère, qui y allait elle-même, lui ordonna de rester à la maison. La jeune fille la supplia avec larmes de révoquer cet ordre cruel. J'ai prêté serment entre les mains du bienheureux évêque d'Auxerre, disait-elle. Je suis l'épouse de Jésus-Christ. Laissez-moi accomplir mon vœu. — La mère impatientée lui donna un soufflet, mais à l'instant elle fut frappée de cécité. Vingt mois s'écoulèrent sans qu'elle recouvrât la vue. Se rappelant alors les étonnantes prédictions de Germain, elle eut un mouvement de repentir, et appelant Genovefa : Ma fille, lui dit-elle, allez prendre de l'eau au puits voisin, et apportez-la-moi. — Genovefa obéit. Faites le

[1] Bolland., *Act. S. German. Autissiod.*, lib. II, cap. I, 31 jul.

signe de la croix sur cette eau, dit la mère. — L'enfant fit ce qu'on lui demandait. L'aveugle éleva les mains au ciel et pria. Puis, trois fois de suite, elle mouilla ses yeux avec l'eau, et elle recouvra la vue [1]. Peu de temps après, Genovefa vint, avec deux autres vierges plus âgées qu'elle, se consacrer au Seigneur et prendre le voile des religieuses des mains de l'évêque de Paris [2]. Les trois postulantes furent rangées selon leur âge; mais le pontife, inspiré de Dieu, fit intervertir l'ordre, et plaçant Genovefa la première : Il est juste, dit-il, qu'elle précède les autres, car sa consécration a déjà été enregistrée au ciel. — Après avoir reçu la bénédiction du saint évêque, Genovefa revint près de ses vieux parents, dont elle secourait la vieillesse. Elle leur ferma les yeux. Quittant alors Nemetodorum, elle se fixa dans la ville des Parisii, près de sa mère spirituelle [3]. Dans ce nouveau séjour, elle mena un genre de vie qui pouvait à lui seul sembler un miracle. Elle ne mangeait que deux fois la semaine, le dimanche et le jeudi ; sa nourriture ne consistait qu'en un peu de pain d'orge et quelques fèves cuites à l'eau. Elle passait les jours et les nuits en prières, prosternée sur le sol qu'elle arrosait de ses larmes. Des austérités si extraordinaires ne pouvaient manquer d'attirer sur elle l'attention, et par conséquent d'éveiller la malignité publique. Sur ces entrefaites, elle fut atteinte d'une paralysie douloureuse qui s'étendit sur tout le corps. Ses membres perclus et privés de vie paraissaient disloqués et prêts à tomber par morceaux. Elle resta trois jours de suite privée de tout mouvement : sans un reste de rougeur qui colorait ses joues, on l'eût crue morte. Quand elle sortit de ce sommeil, elle était guérie. Elle raconta alors que, durant son extase,

[1] Telle est l'origine de la dévotion des pèlerins, qui viennent encore de nos jours au puits de Nanterre prendre l'eau miraculeuse bénie autrefois par sainte Geneviève.

[2] Cet évêque est nommé *Velicus* ou *Vellicus* dans les Actes. Il occupe le onzième rang dans le catalogue officiel des évêques de Paris, où il est désigné sous le nom de Félix.

[3] On donnait le nom de père et mère spirituels à ceux qui avaient levé un enfant des fonts du baptême. C'est ce que nous appelons aujourd'hui du nom de parrain ou marraine.

un ange l'avait introduite dans le lieu où reposent les justes, et lui avait montré les splendeurs que Dieu prépare aux saints. A partir de ce jour, il lui fut donné de lire dans le secret des consciences. Plus d'une fois il lui arriva de prouver aux pécheurs que rien n'était caché pour elle dans les replis de leur âme [1]. »

Rencontre de S Germain d'Auxerre et de Genovefa dans la cité des Parisii.

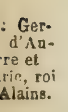
20. Tels étaient les antécédents de Geneviève, quand le bienheureux évêque d'Auxerre en demandait des nouvelles dans la cité des Parisii. « Père saint, lui fut-il répondu, la jeune fille dont vous parlez est une démoniaque. — Et mille voix s'élevèrent dans la foule, accumulant les griefs les plus odieux contre Genovefa. Le bienheureux les laissa dire et se fit indiquer la demeure de la vierge. Il s'y rendit, escorté par la multitude qui le vit avec une vraie stupeur s'incliner devant Genovefa, comme s'il eût salué un ange de Dieu, ou plutôt comme s'il eût salué la divinité elle-même dont elle était le temple vivant. Se tournant alors vers la foule : Voyez, dit-il, cette humble cellule dont le sol est détrempé par les larmes d'une vierge chère à Dieu, bénie des anges, et qui sera un jour l'instrument de votre salut à tous ! — Le peuple, changeant alors en bénédictions les blasphèmes qu'il proférait naguère, s'écria que Genovefa était digne de l'estime et de l'affection de Germain. Après cette réhabilitation méritée, le saint évêque continua sa route [2]. »

Succès de la mission de saint Germain dans la Grande-Bretagne.

21. Le reste du voyage et la traversée furent prospères. « En abordant sur les côtes de la Grande-Bretagne, les deux évêques trouvèrent, disent les actes, toute l'île en émoi. Les esprits, évoqués par les druides, annonçaient depuis plusieurs jours leur arrivée. Sur la foi de ces oracles, Elaphius, l'un des princes de la contrée, vint attendre au rivage les deux apôtres. Une foule immense l'entourait. Il avait amené son jeune fils, qu'une maladie cruelle avait frappé dans la fleur de son adolescence. Un rétrécissement de nerfs lui tenait une jambe repliée sur elle-même et lui ôtait la faculté de marcher. A l'approche des saints évêques, la multitude s'agenouilla pour recevoir leur bénédiction. Puis Elaphius s'avança à leur ren-

[1] Bolland., *Act. S. Genovef.*, 3 jan. Cf. Saintyves, *Vie de sainte Geneviève. Append. Concordance des manuscrits*, pag. XLIV-XLIX. — [2] Bolland., *Act. S. Genovef.*, 3 jan., et *Act. S. German. Autissiod.*, 31 jul.

contre, et le visage baigné de larmes, sans pouvoir proférer une parole, il leur montrait son malheureux fils. Germain fit asseoir l'adolescent, et passa la main sur toute la longueur de la jambe malade. A ce contact, les nerfs se détendirent subitement, et la jambe reprit son élasticité. Le jeune homme se leva en criant : Je suis guéri! Ce prodige, opéré en présence d'un peuple tout entier, fut salué par des chants d'actions de grâces et de reconnaissance. » Les actes ne nous font pas connaître en détail les mesures prises par les deux évêques pour combattre l'erreur pélagienne, ni les conférences privées ou publiques qui durent avoir lieu entre eux et les chefs de la secte. Ils se contentent de mentionner le résultat définitif. Sauf un petit nombre d'hérétiques obstinés qui furent contraints de quitter l'île, tous les autres abjurèrent le pélagianisme et firent serment de vivre et de mourir dans la foi catholique. Germain, de concert avec les évêques bretons, fit ouvrir, dans les villes principales et dans tous les centres monastiques, des écoles où la jeunesse du pays put étudier les lettres sacrées et profanes. « Cette institution, dit le vénérable Bède, devint le palladium de la foi dans l'île de la Grande-Bretagne, qui depuis cette époque ne retomba plus dans l'hérésie [1]. » Plût à Dieu que la parole de l'historien anglais fût demeurée vraie jusqu'à nos jours! Quoi qu'il en soit, les efforts de saint Germain furent secondés alors par saint Blaan, évêque des Pictes ; saint Dubrice, évêque de Landaff, dans le South-Wales ; et le prêtre saint Iltut, disciple de saint Cadoc et fondateur du monastère de Llan-Twut, dans le comté de Glamorgan. Sous l'influence de ces illustres apôtres, la Grande-Bretagne allait bientôt mériter son glorieux surnom d'Ile des saints.



22. A peine de retour à Autissiodorum, Germain reçut une députation des habitants de l'Armorique (Bretagne actuelle). « Le magnifique comte Aétius, disent les actes, désespérant d'assujettir au joug romain ce peuple fier et toujours prêt à la révolte, conclut une alliance avec Eocaric, roi des alains, qu'il chargea de dévaster toute la contrée armoricaine. Eocaric, prince féroce et idolâtre,

[1] Beda, *Hist.*, lib. I, cap. XXI.

accepta volontiers une pareille mission. Il se dirigea, avec ses hordes sauvages, vers le territoire qu'on abandonnait à sa rapacité. Contre cette invasion, l'Armorique ne vit de ressource que dans un homme, un vieillard ; mais ce vieillard, fort de la puissance même du Christ, devait triompher des armées de la barbarie. C'était le bienheureux évêque d'Auxerre. Germain accueillit la requête des Bretons ; il vola à leur secours et à travers les routes couvertes de bataillons alains, il arriva jusqu'à leur chef suprême. Eocaric était à cheval, à la tête de ses farouches guerriers, quand le vénérable évêque, prosterné devant lui, le supplia de renoncer à sa cruelle expédition. Le roi barbare ne savait pas le latin ; un interprète lui traduisait chacune des paroles du saint évêque. Il écouta cette harangue d'un air distrait et impatient. Quand Germain eut fini, sans même lui répondre, d'un geste dédaigneux il lui fit signe de s'écarter et de le laisser continuer sa route. Germain, saisissant alors la bride du cheval, dit au monarque : « Vous me passerez sur le corps, ou vous m'écouterez. Roi des alains, c'est au nom de Jésus-Christ, roi des cieux, que je vous parle ! » — Frappé sans doute de la majesté surnaturelle qui éclatait en ce moment dans la personne du pontife, le barbare descendit de cheval et commanda une halte. Sous la tente d'Eocaric, Germain acheva son message de paix. Il fut convenu que les alains respecteraient l'Armorique, à condition que cette province rentrerait sous la domination romaine. Le traité devait être soumis à la ratification d'Aétius ou à celle de l'empereur Valentinien III, selon que l'évêque d'Auxerre préférerait s'adresser à l'un ou à l'autre.

Dépa… de saint Ge… main pou… Ravenne. Dernière e… trevue av… saint Lou… de Troye…

23. Saint Germain se décida à partir pour Ravenne, soit qu'il y eût qu'une médiocre confiance dans la bonne foi d'Aétius, soit qu'il voulût donner plus de solennité à la convention, et la placer directement sous le couvert de l'autorité impériale. En quittant Autissiodorum, où il ne devait plus rentrer vivant, il s'écarta un peu de sa route pour visiter une dernière fois son illustre et saint ami, Lupus, évêque de Troyes. En approchant de cette ville, le bienheureux trouva sur le bord du chemin un pauvre homme, agenouillé, priant et pleurant sur le cadavre d'un mort. « C'est mon

frère, disait-il. Il vient de mourir, et je n'ai pas de quoi le faire enterrer ! » Germain descendit de cheval, pria quelques instants près du mort, fit remettre au frère éploré une somme d'argent pour les funérailles, et continua sa route. Bientôt des cris lamentables le rappelèrent. La scène avait été concertée en vue d'une supercherie; mais elle était devenue tragique. Pour tromper la charité du saint évêque, deux mendiants avaient imaginé ce double rôle d'un prétendu mort, gardé par un frère dans l'impuissance de lui rendre les devoirs de la sépulture. Mais la feinte était devenue une réalité. Quand le compagnon du mort voulut réveiller son complice, il ne trouva plus qu'un véritable cadavre. Épouvanté, il courut se jeter aux pieds de Germain, lui confessa son crime, et le supplia de rendre la vie à son compagnon. L'évêque revint sur ses pas, pria le Seigneur, et le mort fut ressuscité. Une église, sous le vocable de saint Germain, élevée depuis à l'endroit où eut lieu ce miracle, devint, au moyen âge, un pèlerinage très-fréquenté. Reconstruite au XVe siècle, elle subsiste encore; on y a reproduit, dans de remarquables verrières, l'épisode des deux mendiants et le prodige opéré par le thaumaturge [1]. Les actes ne nous font point connaître les détails de la dernière entrevue de saint Germain et de saint Loup. Vraisemblablement elle fut courte, parce que l'évêque d'Auxerre avait hâte de se rendre à Ravenne; mais elle dut être touchante, car Dieu lui avait révélé qu'il mourrait dans ce voyage.

Saint Germain à Alesia, à Augustodunum et à Milan.

24. En passant à Alesia (Alise), Germain s'arrêta de nouveau chez le vénérable prêtre Senator. On lui présenta une jeune fille de vingt ans, dont la langue était paralysée. Le bienheureux lui traça sur la bouche et le front le signe de la croix, avec de l'huile bénite. Il lui présenta ensuite une coupe dans laquelle il avait fait tremper trois morceaux de pain. Avant de boire, dit-il, récitez à haute voix la prière de la bénédiction [2]. — La muette fit un effort;

[1] Le lieu du prodige portait, à l'époque du miracle, le nom de *Villa Lincurtis*. C'est maintenant le village de Saint-Germain de Linçon, à une lieue et demie sud-ouest de Troyes, sur la route d'Auxerre.

[2] C'est la plus ancienne mention historique qui nous soit restée, de la formule connue aujourd'hui sous le nom de *Benedicite*.

soudain sa langue se délia : elle récita la prière sainte et conserva depuis l'usage de la parole. En quittant Senator, le bienheureux évêque lui baisa le front, la bouche et les yeux, en disant : « Adieu pour l'éternité, bien-aimé frère ; adieu, chère moitié de mon âme ! Que le Seigneur nous fasse retrouver dans sa gloire, au jour du jugement ! Vous ne me reverrez plus sur la terre. » — Il s'achemina vers Augustodunum (Autun), et l'on remarquait dans le bienheureux une attention toujours plus marquée à se recueillir dans la prière et le silence. Cependant on accourait de toutes parts à sa rencontre. « Partout où il s'arrêtait pour bénir les multitudes, leur adresser la parole et guérir les malades qui lui étaient présentés, la vénération publique éleva des oratoires, ou des croix, qui subsistent encore de nos jours, » dit l'hagiographe. « Les morts eux-mêmes tressaillaient dans leur tombe, ajoute-t-il, et leur voix répondait à la sienne. Entouré de tout le peuple d'Augustodunum, il était venu s'agenouiller sur le *tumulus* du saint évêque Cassien[1]. Après avoir longtemps prié en silence, il s'adressa au bienheureux confesseur : Glorieux frère, lui dit-il, que faites-vous dans votre tombeau ? — Une voix sortit alors du sépulcre et fut entendue de tous les assistants. Je repose dans la paix du Seigneur, disait-elle, et j'attends l'avénement du Rédempteur. — Mon frère, dit Germain, reposez aussi longtemps qu'il plaira au Christ ; mais priez le Seigneur pour ce peuple et pour moi, afin que nous méritions la gloire de la bienheureuse résurrection. — Comme il quittait la tombe miraculeuse, on lui présenta une jeune fille dont les doigts de la main étaient paralysés. Elle était née avec cette infirmité qui désolait ses parents. Le bienheureux évêque prit dans la sienne cette main que la contraction des nerfs tenait fermée ; les ongles s'étaient enfoncés dans la chair et y entretenaient une plaie saignante. Après l'avoir ainsi touchée, Germain fit le signe de la croix ; aussitôt les doigts

[1] Les Bollandistes, d'accord avec les auteurs de la *Gallia christiana*, placent l'épiscopat de saint Cassien à Autun de l'an 320 à 340. Cependant la *Vita S. Cassiani Augustodunensis*, l'unique que nous possédions, indique la date de 430 comme celle de l'épiscopat de Cassien, et le fait disciple et successeur de Simplicius contemporain de saint Amator. (Cf. Bolland., *Act. S. Cassian.*, 5 august.)

se redressèrent, et les plaies furent guéries. Le bienheureux voulut lui-même couper les ongles qui avaient depuis tant d'années fait souffrir cette jeune fille. — Le bienheureux évêque continua sa route par Lugdunum, et s'engagea à pied dans la chaîne des Alpes Sur le soir, des bûcherons, chargés de bois et retournant à leurs chaumières, se joignirent à l'escorte. Parmi eux, il se trouvait un vieillard que l'âge et les infirmités faisaient chanceler sous le faix. On arriva à un torrent grossi par la fonte des neiges et qu'il fallait franchir nu-jambes. Germain chargea d'abord sur ses épaules le fardeau du pauvre vieillard, et l'alla déposer de l'autre côté du torrent. Puis revenant sur ses pas, il prit à son tour l'infirme et le porta sur l'autre rive. Le bienheureux s'était proposé de traverser *incognito* la ville de Mediolanum (Milan). Il y arriva le jour de la fête des saints Gervais et Protais (19 juin 448), et entra dans la basilique pendant qu'on y célébrait les divins mystères. Nul ne le reconnut dans la foule, lorsqu'un possédé du démon qui se trouvait à la porte s'écria : « Germain, pourquoi viens-tu nous poursuivre jusqu'en Italie? Ne te suffisait-il pas de nous avoir chassés de la Gaule, et d'avoir traversé l'Océan pour nous bannir de la Grande-Bretagne. » — Au nom de Germain, tous les yeux se fixèrent sur les étrangers qui venaient de mettre le pied dans l'église. Quoique le bienheureux ne portât aucun signe extérieur de sa dignité, on le devina à la majesté sainte de son visage. Il se vit bientôt entouré par les évêques qui le contraignirent de s'asseoir au milieu d'eux, à la place d'honneur. Le démoniaque fut délivré par l'intercession toute-puissante du thaumaturge. A partir de ce jour, le voyage de Germain jusqu'à Ravenne fut une suite non interrompue d'ovations populaires et de miracles quotidiens.

Mort de [sa]int Germain [à] Ravenne.

25. Aux portes de la cité impériale, Pierre Chrysologue, avec tout son clergé, vint le recevoir. Quand le bienheureux fut entré dans la maison où il devait loger, il y trouva, sur un vaste plateau d'argent que l'impératrice Placidie lui envoyait, une collation délicatement préparée en maigre. On savait que l'homme de Dieu, fidèle à la loi de rigoureuse abstinence qu'il s'était imposée, ne prenait jamais d'aliments gras. Germain partagea

entre ses clercs les mets de la table royale; il envoya son diacre vendre le plateau d'argent et en distribua immédiatement le prix aux pauvres, comme une aumône que l'auguste Placidie voulait leur faire par ses mains. Puis, sur l'assiette de bois dont il avait coutume de se servir, il plaça un pain d'orge et envoya ce présent à l'impératrice. La pieuse princesse comprit la valeur de cette humble offrande; elle fit enchâsser dans un cercle d'or l'assiette de bois et conserva le pain d'orge comme une relique. Valentinien III combla également de marques de respect et d'honneur le saint évêque. Il se montrait tout disposé à ratifier l'arrangement conclu avec le roi des alains. Mais, sur les entrefaites, un message d'Aétius apporta la nouvelle que les habitants de l'Armorique venaient de se révolter encore et d'attaquer les aigles romaines. Cette coïncidence fit échouer la mission pacifique dont le bienheureux évêque s'était chargé. L'échec du négociateur n'enleva rien à la gloire du thaumaturge. A Ravenne comme à Milan, comme à Augustodunum, à Auxerre ou dans la Grande-Bretagne, les miracles se multipliaient sur les pas de Germain. Pierre Chrysologue ne quittait pas l'homme de Dieu. « Ses vertus, disait-il, sont encore plus étonnantes que les prodiges qu'il opère. » Six autres évêques italiens qui se trouvaient alors à Ravenne se faisaient un devoir et un honneur de passer près de lui toutes leurs journées. La résurrection du fils de Volusien, secrétaire du patrice Sigisvult, la guérison instantanée d'un serviteur de l'impératrice Placidie, furent les derniers miracles de Germain. Un matin, après la célébration de l'office, il dit aux évêques qui l'accompagnaient : « Frères bien-aimés, priez pour moi, car ma mort est proche. Cette nuit, le Seigneur m'est apparu, me disant de me préparer à un grand voyage, et comme je demandais où il me faudrait aller : Ne crains pas, me dit-il, je vais t'appeler à la patrie du bonheur sans fin. » — Le bienheureux tomba en effet malade. Cette nouvelle plongea la ville impériale dans la consternation. La maison où il demeurait fut entourée d'une multitude innombrable qui, jour et nuit, récitait la divine psalmodie, et conjurait le Seigneur de ne pas rappeler à lui ce père des affligés, des infirmes et des

pauvres. L'impératrice Placidie vint en personne visiter l'illustre malade. Germain la pria de donner des ordres pour qu'après sa mort ses restes fussent transportés dans sa ville épiscopale d'Autissiodorum. Placidie lui en fit la promesse, fort à regret, car elle eût souhaité enrichir l'église de Ravenne de ce pieux trésor. Après sept jours de maladie, il avertit les assistants que sa dernière heure était venue. Il remit à son diacre des eulogies (pain bénit), le chargeant, à son retour dans les Gaules, de les porter à la vierge Genovefa. Puis il rendit à Dieu son âme bienheureuse et sainte (31 juillet 448). Placidie demanda le reliquaire que Germain avait coutume de porter sur sa poitrine. Saint Pierre Chrysologue réclama son cilice. Les autres évêques se partagèrent son pallium, sa tunique et sa ceinture. Le corps, embaumé dans des aromates, enveloppé de voiles de soie et d'or, fut déposé dans un cercueil de cyprès. Valentinien III le suivit à pied jusqu'aux portes de Ravenne. Les relais impériaux furent mis à la disposition du cortége, qui traversa la haute Italie, franchit les Alpes, et n'arriva à Autissiodorum que le 23 septembre. Le convoi funèbre ressemblait à une marche triomphale. Les vierges Magnentia, Palladie, Porcharia, Camille et Maxima suivirent, d'Italie dans les Gaules, le corps du saint évêque. Elles étaient sœurs et appartenaient à une des plus nobles familles de Ravenne. Durant son séjour dans cette capitale, Germain leur avait donné le voile des religieuses. Elles l'avaient assisté sur son lit de mort; elles résolurent d'aller vivre et mourir près de son tombeau [1]. La cité d'Autissiodorum voulut garder, huit jours encore, les restes de son saint évêque, avant de procéder à ses funérailles. De tous les points de la Gaule, on accourut pour contempler une dernière fois le visage du bienheureux. Il reçut la sépulture, le 1er octobre 448, dans l'église qu'il

[1] Sainte Magnance est honorée le 26 novembre; elle mourut près d'Avallon, à quinze lieues d'Auxerre. Sainte Palladie mourut dans le village qui porte maintenant le nom de *Sainte-Pallaye,* le 8 octobre. Sainte Camille termina ses jours à Écoulives, près d'Auxerre. On célèbre sa fête le 3 mars. Sainte Maxima fut inhumée dans l'église même de Saint-Germain, à Auxerre. Sainte Porcharia mourut dans un ermitage où elle s'était retirée, à cinq ou six lieues de la ville. On ignore la date de sa bienheureuse mort.

avait bâtie en l'honneur de saint Maurice, et qui prit dès lors le nom de Saint-Germain [1].

§ IV. Eutychès.

Mort de saint Cyrille.

26. Le 29 janvier 445, saint Cyrille était mort à Alexandrie, après un pontificat de trente-deux ans. Les hagiographes ne nous ont transmis aucun détail sur les derniers moments de l'illustre docteur, dont le nom restera à jamais attaché à la proclamation du dogme de la maternité divine. Nous savons seulement, d'après le texte d'une requête présentée au concile de Chalcédoine par le prêtre Athanase, neveu du grand patriarche, que Cyrille, en mourant, voulut laisser tous ses biens patrimoniaux à sa chère église d'Alexandrie. Voici les paroles du prêtre Athanase : « L'archevêque d'Alexandrie, Cyrille, de bienheureuse mémoire, dont la foi héroïque et la sainte vie sont connues du monde entier, était frère d'Isidora, ma mère. Il ne laissa d'autres neveux que mon frère Paul et moi. Il fit son testament en faveur de l'archevêque qui serait élu pour lui succéder, et lui légua ainsi des biens considérables. Mais il adjurait son successeur, quel qu'il fût, et le suppliait, au nom de ce que notre religion sainte a de plus sacré, de pourvoir aux besoins de la famille qu'il déshéritait [2]. » Le désintéressement de Cyrille ne fut pas récompensé et ses dernières volontés furent indignement trahies.

Dioscore, patriarche d'Alexandrie.

27. Saint Augustin s'était désigné un successeur digne de lui. Saint Cyrille ne voulut point prévenir, même par une simple indication, le suffrage populaire. Mais, durant sa vie, il avait eu constamment à ses côtés un archidiacre auquel il donnait toute sa confiance. Le clergé et le peuple alexandrin ne crurent pouvoir mieux faire que de porter sur lui leurs suffrages. Cet archidiacre se nommait Dioscore. « Ce fut, disent les chroniqueurs, un loup

[1] Le culte du grand évêque d'Auxerre a survécu à toutes nos révolutions. La France ne compte pas moins de cent-soixante-douze localités qui portent le nom de Saint-Germain, outre les nombreuses églises dont il est le titulaire.

[2] Labbe, *Concil.*, tom. IV, pag. 405.

ravissant, introduit dans le troupeau de Jésus-Christ. » Le nouveau titulaire d'Alexandrie débuta par une série de persécutions et de violences dirigées contre la famille de son prédécesseur. « Le révérendissime Dioscore nous fit menacer de mort, mon frère et moi, reprend Athanase, si nous ne quittions sur-le-champ la ville d'Alexandrie. L'effet suivit la menace ; sans cesse entourés de figures suspectes et de sicaires, nous dûmes quitter notre patrie et nous réfugier à Constantinople. Dioscore nous avait prévenus. Il s'était adressé à Chrysaphius, de tyrannique mémoire, et au magnifique comte Nomus, qui tenaient alors dans leurs mains le sort du monde entier. Il mandait à ces deux personnages de nous traiter comme des criminels de lèse-majesté. Notre étonnement fut grand de nous voir, aussitôt notre arrivée à Constantinople, appréhendés par des soldats et gardés à vue. Nous venions implorer justice, et nous ne trouvions que des bourreaux. Mon frère Paul ne survécut point à ce coup terrible. Après quelques semaines, il expira, laissant à ma charge sa veuve et ses fils en bas âge. Cependant nous étions sans ressources. Un procès nous avait été intenté pour je ne sais quels crimes imaginaires. Les usuriers nous faisaient payer à un taux fabuleux un pain que nous arrosions de nos larmes. Cependant il m'était interdit de quitter Constantinople, pour aller chercher quelques secours à Alexandrie. Ce voyage d'ailleurs eût été complétement inutile. Dioscore avait profité de notre éloignement pour se mettre en possession de tous nos biens personnels. Les maisons qui nous appartenaient à Alexandrie furent converties par lui en églises. J'en avais une qui était élevée de quatre étages. Cette disposition ne se prêtait point à une pareille transformation. Le révérendissime évêque ne s'en mit pas autrement en peine. Il s'en empara de vive force et en toucha les revenus. En même temps, il signait une sentence qui me déclarait déchu du sacerdoce et excommunié. Nous réussîmes à nous échapper de Constantinople sous un déguisement, et traversant à pied toute la Syrie, nous vînmes secrètement à Metanoea, l'ancienne Canope. J'espérais que nous y pourrions vivre en paix, sous la protection du monastère de Tabenne, qui jouit,

l'après une antique coutume, du droit d'asile. Ce privilége devait
ious mettre à l'abri des vengeances du patriarche. D'un autre côté,
es eaux thermales de Canope nous offraient un avantage précieux
our rétablir notre santé altérée par tant de privations et de fatigues.
Iais Dioscore, informé de notre retour, fit défense aux établisse-
nents de bains de nous recevoir, et à tous les habitants de nous
ournir ni pain, ni viandes, ni aucuns comestibles. Il nous fallut
uitter ce lieu et reprendre notre vie errante [1]. »

Lettre de Théodoret à Dioscore.

28. Ces incroyables abus de pouvoir, et beaucoup d'autres du
nême genre dont le concile œcuménique de Chalcédoine eut à
aire justice, nous révèlent sous son véritable jour le caractère
raiment féroce du nouveau patriarche. Comment Dioscore avait-il
u se dissimuler tant d'années à la pénétration de saint Cyrille?
C'est un de ces mystères d'hypocrisie dont les exemples ne sont
nalheureusement pas rares. La première habileté des fils de té-
ièbres consiste à tromper les enfants de lumière. La jeunesse de
aint Cyrille avait été abusée par un sentiment aveugle de piété
iliale envers Théophile, son oncle ; ses dernières années le furent
ar l'amitié et la confiance dont il honorait un indigne subalterne.
es cruelles exactions de Dioscore, et la persécution qu'il fit subir
ux neveux de son illustre bienfaiteur, loin de nuire à sa popularité
lans Alexandrie, servirent au contraire à la relever. Avec une
ourberie vraiment merveilleuse, il affectait d'être lui-même au
lésespoir de l'obligation où il se trouvait d'agir ainsi à l'égard
l'une famille « tellement coupable, disait-il, qu'il préférait se taire
ur ses crimes, plutôt que de les dévoiler par une enquête scanda-
euse. » Cette sourde calomnie fit rapidement son chemin, grâce aux
lemi-confidences de familiers aussi habiles que leur maître. On
'habitua peu à peu à regarder les neveux et les parents de saint
Cyrille comme des scélérats, auxquels on faisait trop de grâce en
eur laissant la vie. Les trésors que leur spoliation mettait aux mains
lu nouveau patriarche furent employés par celui-ci à ouvrir chez
es boulangers, et dans les tavernes (*tabernæ*) de la ville, un compte à

[1] Labbe, loc. cit.

son crédit, en faveur du peuple qui devait être fourni de pain frais, de viandes et d'excellent vin, à un taux inférieur au cours du marché. Cette manœuvre eut un plein succès. Le nom de Dioscore fut élevé jusqu'aux cieux. Tout l'Orient retentit de ses louanges. C'était le plus charitable, le plus pieux des évêques. Théodoret de Cyr apprit la promotion de Dioscore en même temps que ces prétendues merveilles. Il écrivit au nouveau patriarche : « La renommée a déjà rempli le monde de votre gloire. Parmi toutes les vertus qu'elle vante en votre sainteté, ce que j'admire le plus, c'est la douceur et la mansuétude qu'on s'accorde à reconnaître en vous. Tel est le véritable caractère du ministre d'un Dieu qui disait : « Apprenez que je suis doux et humble de cœur [1]. » Ce grand Dieu, qui voit tout à ses pieds, porta l'humilité et la mansuétude jusqu'à s'incarner par amour pour nous. A son exemple, vénérable seigneur, vous ne tenez compte ni de la sublimité de votre siége, ni de l'immense étendue de votre pouvoir : vous ne considérez que la faiblesse de la nature, l'incertitude et la mobilité des choses humaines, pour vous appliquer entièrement à l'observation des lois divines. Émͅu de ces heureuses nouvelles, j'adresse à la hâte cette lettre à votre sainteté, la priant de me permettre de baiser sa tête chère et sacrée [2]. » Les illusions de Théodoret sur le compte de Dioscore ne devaient pas durer longtemps.

Lettre de saint Léon le Grand à Dioscore.

29. Le lendemain de sa promotion, avant de s'être encore livré à ses instincts de cupidité et de tyrannie, Dioscore fit partir pour Rome le prêtre Possidonius, celui que saint Cyrille avait plusieurs fois employé à des missions de ce genre près du pape Célestin. Il le chargeait d'une lettre synodique pour saint Léon le Grand, à l'effet de lui notifier son élection et d'être admis à la communion de l'église de Rome. Nous n'avons plus cette lettre ; mais la réponse du pape nous permet de deviner quel avait été le message du patriarche alexandrin. Il demandait une règle de conduite par rapport aux époques où il est permis de con-

[1] Matth., XII, 29. — [2] Theodoret., *Epist.* LX; *Patr. græc.*, tom. LXXXIII, col. 1231.

férer les ordinations sacerdotales, ainsi que relativement à la célébration des saints mystères, les jours de dimanche. « L'affluence des fidèles d'Alexandrie, disait-il, ne permet pas de se conformer à la règle ordinaire, et de se borner à une seule messe dans chaque église. » Saint Léon le Grand n'avait aucune raison de témoigner la moindre défiance à l'égard d'un patriarche qui affectait, au commencement de son épiscopat, des préoccupations si édifiantes. Cependant sa réponse accuse une certaine réserve, inexplicable au point de vue humain, et que les événements ne devaient que trop justifier. « Votre dilection trouvera, dans notre empressement à lui répondre, disait-il, la preuve de l'affection que nous lui portons dans le Seigneur. Nous joignons nos suffrages à ceux qui vous ont appelé, afin que rien ne manque au début de votre ministère. Cette marque de paternelle et tout à la fois fraternelle sollicitude, sera, je l'espère, appréciée par vous, et reçue avec les sentiments qui la provoquent de notre part. Ensemble nous devons agir et penser de même, afin de nous montrer fidèles à la maxime évangélique des premiers chrétiens, « lesquels n'avaient qu'un cœur et qu'une âme [1]. » Le très-bienheureux apôtre Pierre a reçu du Seigneur la principauté apostolique; l'église romaine a conservé intégralement toutes les traditions de son premier pasteur. Nul ne pourrait, sans crime, supposer que l'église d'Alexandrie, fondée par le disciple de saint Pierre, l'évangéliste Marc, puisse avoir d'autres règles et d'autres observances que celles du prince des apôtres. Le maître avait formé le disciple; l'ordinand avait reçu de son consécrateur des règles invariables. Il nous faut donc nous-mêmes maintenir entre les deux églises cette unité sainte. Pour ma part, je ne souffrirai point qu'il y soit le moins du monde dérogé. » Après ce préambule, Léon le Grand rappelait à Dioscore que la règle apostolique n'autorisait les ordinations de prêtres ou de diacres que la nuit du samedi au dimanche, ou le dimanche matin; et que ceux qui confèrent l'ordre doivent être à jeûn de même que ceux qui le reçoivent. « Quant à la célébration des saints mystères, les jours

[1] *Act.*, IV, 32.

où une plus grande affluence encombre les églises, ajoutait le pape, il faut offrir le saint sacrifice autant de fois qu'il est nécessaire pour que tous puissent y assister successivement. Telle est la coutume que nous observons à Rome : nous vous recommandons de la suivre vous-même. Notre fils, le prêtre Possidonius, qui nous a remis vos lettres, a plus d'une fois assisté à nos processions, ordinations et autres cérémonies ; il pourra vous renseigner sur tout ce qui se pratique ici, en conformité avec la tradition et l'autorité des apôtres. Donné le XI des calendes de juillet [1]. (21 juin 445.) »

Eutychès, parrain de l'eunuque Chrysaphius. Disgrâce de Théodoret.

30. Dioscore tenait fort peu à ces renseignements liturgiques. Son principal souci était de se maintenir dans les bonnes grâces de l'eunuque Chrysaphius et de sa créature le très-magnifique comte Nomus. La lettre de saint Léon le Grand était une pièce justificative à montrer par l'hypocrite patriarche aux âmes simples et fidèles, qui auraient pu concevoir quelques soupçons sur l'orthodoxie du nouvel élu. Dioscore ne dut même pas avoir besoin de s'en servir, tant son crédit s'était promptement établi en Orient. L'alliance de Dioscore avec Chrysaphius n'était pas seulement cimentée par une communauté d'avarice et de tyrannie. Le tout-puissant eunuque avait été tenu sur les fonts baptismaux par un moine des environs de Constantinople, nommé Eutychès, dont les antécédents biographiques nous sont assez peu connus. Il paraît qu'entré de bonne heure dans l'un des monastères fort nombreux des faubourgs de Byzance, Eutychès y fut ordonné prêtre et choisi pour abbé. La communauté qu'il gouvernait comptait plus de trois cents religieux. La haute fortune de l'eunuque, son filleul, le transforma en un personnage important. A cette époque, Eutychès avait soixante-dix ans. Il affectait de dire qu'il ne sortirait que mort de son monastère. Mais en réalité, son ambition ne connaissait pas de bornes. Aussi ignorant que présomptueux, il s'imaginait comprendre mieux que personne la vraie doctrine du concile d'Éphèse, auquel il avait autrefois rendu quelques services, de concert avec le vénérable archimandrite Dalmatius. Suivant lui,

[1] S. Leon. Magn., *Epist.* IX ; *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 624-627 pass.

le nestorianisme était une déplorable erreur, en ce sens qu'il faisait du fils de la Vierge un homme semblable à nous, et complétement distinct du Verbe, Fils de Dieu. Il fallait donc prendre la proposition diamétralement opposée, et dire que le Verbe fait chair n'avait rien conservé de l'humanité, mais que les deux substances divine et humaine s'étaient tellement conjointes qu'elles ne formaient plus qu'une seule nature, la divinité ayant absorbé tout ce qu'il pouvait y avoir d'humain dans la personne du Christ. Telle était la visée d'Eutychès. « Elle prouvait, dans ce vieillard, dit saint Léon le Grand, plus d'ignorance que de malice, [1] » mais elle n'en était pas moins dangereuse par l'influence que donnait à son auteur l'amitié de Chrysaphius. Ce dernier se promettait de faire asseoir le moine sur la chaire patriarcale de Constantinople, aussitôt que la mort de saint Proclus la rendrait vacante. En attendant, Eutychès signalait son ardeur contre les nestoriens par des mesures aussi brutales qu'intempestives. Il faisait persécuter Théodoret de Cyr comme entaché de cette hérésie. Un décret, signé de la main de Théodose le Jeune, enjoignait à cet évêque de ne pas sortir de sa ville épiscopale, sous peine d'être poursuivi comme criminel de lèse-majesté. Dioscore flattait les passions d'Eutychès, afin de se ménager le crédit de l'eunuque Chrysaphius. Il renchérit sur l'ordre impérial, et fulmina une sentence d'excommunication contre le malheureux évêque de Cyr. Théodoret put alors savoir ce que valaient l'humilité et la mansuétude pastorales du nouveau patriarche d'Alexandrie. La mesure arbitraire dont il était si injustement victime, puisque sa rétractation antérieure et sa réconciliation avec saint Cyrille étaient de notoriété publique, fut bientôt suivie d'une nouvelle ordonnance qui condamnait au dernier supplice les auteurs et détenteurs de livres, ou écrits, entachés de nestorianisme.

S. Flavien, patriarche d'Alexandrie

31. Sur ces entrefaites, saint Proclus mourut le 12 juillet 446. L'eunuque favori déploya toute son influence pour faire nommer

[1] *Multum imprudens et nimis imperitus.* S. Leon. Magn., *Epist.* XXVIII; *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 757.

Eutychès à sa place. Mais le clergé et le peuple résistèrent à cette pression tyrannique. D'une commune voix, ils donnèrent leurs suffrages au prêtre Flavien, dont l'installation se fit avec la plus grande pompe. C'était un nouveau Chrysostome qui s'asseyait sur cette chaire de Byzance, pour y trouver, lui aussi, le martyre. Le lendemain de son sacre, Chrysaphius lui fit dire d'envoyer à l'empereur le présent accoutumé de bienvenue. Saint Flavien remit à son diacre les eulogies, et les fit porter de sa part à Théodose le Jeune. Tels étaient en effet les présents que chaque nouveau patriarche avait coutume d'offrir à la famille impériale. L'avarice de Chrysaphius comptait sur autre chose. Les eulogies furent refusées avec mépris et l'archidiacre de Flavien reçut pour réponse que l'empereur « avait besoin d'or, non de pain. » — « Dites à l'empereur, répliqua le courageux patriarche, que les biens de l'Église appartiennent aux pauvres. S'il veut un souvenir de mon ordination, je lui enverrai les vases sacrés qui ont servi à la célébration des saints mystères. Il les fera fondre, s'il l'ose ! » — A partir de ce jour, la déposition de l'homme de Dieu devint le but constant des efforts de l'eunuque. Quelques mois après, Théodose le Jeune manda l'archevêque au palais, et, dans un entretien confidentiel, le pria de déterminer la princesse Pulchérie à prendre le voile des religieuses. « La situation politique et la sécurité de l'empire, disait-il, exigent une mesure de ce genre. Je donnerai des ordres pour que la princesse, de gré ou de force, vous soit présentée. Vous lui imposerez les mains et vous l'élèverez au rang des diaconesses. » — Flavien accueillit cette communication avec horreur. Au sortir du palais, il fit prévenir secrètement Pulchérie d'éviter toute espèce d'occasion de le voir et de se rencontrer avec lui.

Lettre d'Ibas, évêque d'Edesse, au moine persan Maris.

32. Cependant l'ordonnance impériale qui punissait du dernier supplice les auteurs et détenteurs de livres nestoriens commençait à soulever, dans les provinces asiatiques, les troubles que Chrysaphius et Eutychès s'en étaient promis. Le schisme des Orientaux, à la suite du concile d'Éphèse, avait multiplié ces sortes d'écrits. Un grand nombre d'évêques qui les avaient alors composés s'étaient

rétractés depuis. Théodoret, l'un des premiers, avait donné l'exemple d'un retour sincère aux doctrines orthodoxes; cela n'empêcha point, comme nous venons de le voir, qu'on le punît rétrospectivement d'une erreur qu'il avait abjurée. Il en fut de même pour Ibas, successeur de Rabbula sur le siége métropolitain d'Édesse. L'an 433, quand il n'était encore que simple prêtre, et qu'il suivait de bonne foi le parti de Jean d'Antioche et des autres Orientaux, Ibas avait adressé à un moine persan, nommé Maris, une relation succincte du concile d'Éphèse, où il s'exprimait ainsi : « Vous avez su quel est le point précis de la controverse agitée entre Nestorius et Cyrille. Le premier soutient que Marie n'est pas mère de Dieu. Cette proposition découle évidemment de l'hérésie de Paul de Samosate, lequel enseignait que le Christ ne fut qu'un homme ordinaire et semblable à nous. Pour combattre Nestorius, Cyrille s'est jeté dans l'erreur des apollinaristes ; il prétend que le Verbe fait homme s'est tellement uni à la nature humaine qu'il n'y a pas de distinction entre le temple, ou personne du Christ, habité par Dieu, et le Dieu même qui l'habita. Tel est le sens des douze *capitula*, ou anathématismes rédigés par Cyrille. Leur impiété et leur hétérodoxie n'ont pas besoin de vous être signalées ; elles sautent aux yeux de quiconque a été élevé dans la foi véritable et nourri dans la tradition des pères. Le concile réuni à Éphèse, par les soins des très-pieux et invincibles empereurs, avait précisément pour but de juger en dernier ressort cette double question. Mais Cyrille, avant l'arrivée du très-saint patriarche Jean d'Antioche, réussit à faire condamner Nestorius, sans confrontation ni enquête préalables. Deux jours après, le patriarche d'Antioche entrait à Éphèse. Je me trouvai parmi ceux qui l'accompagnaient. Il se préoccupa d'examiner à son tour les écrits de Cyrille. Tous les évêques d'Orient[1] furent unanimes à les condamner. Ils prononcèrent une sentence de déposition contre l'auteur et contre tous les évêques qui avaient souscrit les douze anathématismes. L'agitation fut grande, après ce coup d'éclat. Cependant les évêques de

[1] Nous avons déjà expliqué que l'on entendait par là les évêques de la province dite d'*Orient*, dont Antioche était la métropole.

chaque parti furent bientôt renvoyés dans leurs diocèses respectifs, à l'exception de Nestorius, qui n'eut pas la permission de retourner à Constantinople. Depuis lors, la faction des Orientaux ne communiqua plus avec les évêques du parti opposé. Cette scission ne manqua pas d'occasionner des scandales et des troubles. On voyait évêques contre évêques, peuples contre peuples, se déchirer mutuellement par des calomnies; les païens et les hérétiques s'applaudissaient d'un schisme qui semblait réaliser la parole du Sauveur : *Inimici hominis domestici ejus* [1]. Les clercs n'osaient plus sortir de leur église ni de leur province : le frère épiait son frère et le poursuivait comme un ennemi. Il y eut de déplorables vengeances. Un évêque dont je ne vous dis pas le nom (vous le devinerez bien sans cela [2]), s'est fait le tyran de sa cité. Sous prétexte d'hérésie, il ne se borne pas à persécuter les vivants, mais il outrage la mémoire des morts. Vous n'ignorez pas quel fut Théodore de Mopsueste, le fléau de l'erreur, le docteur de la vérité. L'évêque dont je vous parle n'a pas rougi d'anathématiser en pleine église le nom de Théodore de Mopsueste. Il a ordonné une enquête pour découvrir les livres de ce grand homme qui pouvaient se trouver entre les mains des fidèles. Enfin, le Seigneur dont la miséricordieuse providence veille sur les destinées de l'Église, a inspiré au très-pieux empereur la pensée de rétablir la paix. Un des illustres fonctionnaires du palais reçut ordre de ménager, entre Jean d'Antioche et Cyrille d'Alexandrie, une réconciliation sincère. Elle a eu lieu. Le schisme est terminé, et la communion rétablie entre les deux partis ; la paix règne maintenant dans toutes les chrétientés. Je vous transmets les lettres qui ont été échangées de part et d'autre. Vous verrez qu'on s'accorde à reconnaître la distinction de deux natures en Jésus-Christ : par conséquent Cyrille a abandonné l'erreur enseignée dans ses anathématismes [3]. »

[1] Matth., x, 36.

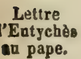
[2] L'évêque auquel Ibas fait ici allusion était son propre évêque, Rabbula, lequel, après avoir d'abord tenu le parti des Orientaux finit, comme Jean d'Antioche, par se réconcilier avec saint Cyrille.

[3] Labbe, *Concil.*, tom. IV. *Hæ episc. Edess. epist. Mari Persæ,* col. 661-666 passim.

Poursuites exercées contre Ibas.

33. Telle était cette lettre fameuse d'Ibas. Elle eut un retentissement beaucoup plus prolongé que son auteur ne pouvait s'y attendre, lorsqu'il l'écrivit sous l'impression du moment, dans la joie que lui faisait éprouver le retour inespéré de la paix au sein des églises orientales. Quelques années après, Ibas avait succédé à Rabbula sur le siége d'Edesse. Jean d'Antioche venait lui-même de mourir, et d'être remplacé par son neveu Domnus, le moine fugitif de la laure de saint Euthymius. Les prédictions de ce vénérable abbé devaient se réaliser au pied de la lettre. Plein de zèle contre le nestorianisme dont il s'était promis de détacher son oncle, Domnus était une recrue acquise d'avance aux intrigues d'Eutychès. On lui fit entendre que la gloire de son nouvel épiscopat était attachée à la poursuite des restes du parti nestorien, dans les provinces soumises à sa juridiction. Ibas, dont la lettre à Maris avait été publiée, lui fut signalé comme l'un des plus dangereux sectaires. L'évêque d'Édesse n'avait conservé du passé qu'un souvenir repentant. Il s'était franchement rallié à la foi catholique, et ne cherchait plus à incriminer la mémoire de Cyrille dont la mort récente avait consacré la sainteté, lorsqu'il se vit tout à coup assailli, dans sa demeure épiscopale, par une foule de moines et de clercs qui l'accusaient d'hérésie. La populace abusée menaçait de le lapider. Il propageait, disait-on, le venin du nestorianisme : il traduisait en syriaque les œuvres de Théodore de Mopsueste, dans le but de pervertir les chrétientés de l'Arménie et de la Perse, à l'aide de ces écrits contraires à la foi orthodoxe. Cette première émeute n'eut pas d'autres suites. Mais les émissaires d'Eutychès avaient intérêt à la renouveler. Uranius, évêque d'Himéria, suffragant d'Ibas, l'un des plus dévoués auxiliaires d'Eutychès, entretenait l'agitation des esprits. Une nouvelle calomnie, plus odieuse encore, fut mise en circulation contre Ibas. D'après une antique coutume de l'église d'Édesse, le jour de Pâque tout le clergé se réunissait au palais épiscopal pour offrir ses vœux à l'évêque, qui lui adressait un discours paternel, et distribuait de sa main à tous les assistants un présent de joyeuse fête. L'an 445, cette cérémonie eut lieu comme à l'ordinaire. Ibas prononça le discours d'usage. On l'ac-

cusa d'avoir, entre autres propositions nestoriennes, prononcé le blasphème suivant : « Ne portons point envie à la divinité de Jésus-Christ. S'il est *devenu* Dieu, nous pouvons le devenir aussi. » Ibas protesta qu'il n'avait jamais tenu ce propos insensé et impie ; il produisit une attestation signée par soixante-quatre de ses prêtres ou clercs, lesquels avaient assisté à la cérémonie pascale et déclaraient n'avoir rien entendu de semblable. Malgré ces témoignages explicites en sa faveur, Ibas fut successivement dénoncé au patriarche Domnus, qui assembla un concile pour le juger ; puis à l'empereur, qui le manda à Constantinople, et voulut le faire déposer par saint Flavien. Ce dernier refusa de se prêter à ces manœuvres iniques. Théodose le Jeune, ou plutôt Chrysaphius au nom du prince, désigna trois commissaires : Photius, évêque de Tyr, Eustathe de Béryte et Uranius d'Himéria, lesquels devaient prononcer la sentence contre Ibas. Celui-ci récusa tout d'abord Uranius comme son ennemi personnel. Dans un éloquent mémoire qu'il remit à la chancellerie impériale, il se disculpait victorieusement de toutes les accusations qu'on faisait peser sur lui. « On invoque, disait-il, une lettre adressée par moi au persan Maris, alors que, simple prêtre, et entraîné à la suite de la faction des Orientaux, je n'étais point encore suffisamment éclairé sur l'orthodoxie des anathématismes composés par Cyrille, de bienheureuse mémoire. Mais il est de notoriété publique que je me rétractai ensuite, et que je ne cessai, jusqu'à la mort de ce grand homme, de rester en communion avec lui. Les blasphèmes qu'on me reproche n'ont jamais été prononcés par moi. Je les eusse flétris dans une autre bouche : comment auraient-ils pu souiller la mienne? » Il semble qu'on eut égard aux justes réclamations d'Ibas. Uranius d'Himéria ne parut point au nombre de ses juges : les deux autres commissaires, désignés par le décret impérial, s'assemblèrent à Béryte et reconnurent son innocence. Leur sentence est datée du 25 février 449 ; elle déclarait solennellement l'orthodoxie du métropolitain d'Édesse.


Lettre d'Eutychès au pape.

34. Ce dénoûment inattendu qui terminait, provisoirement du moins, une persécution de quatre années, tenait aux événements

Réponse de saint Léon le Grand.

dont Constantinople venait d'être le théâtre. Eutychès, toujours fidèle à son système d'ardentes poursuites contre les restes du parti nestorien, espérait par là se frayer le chemin au trône patriarcal. Il était secondé, dans cette campagne de violences, par Dioscore d'Alexandrie, lequel se montrait prodigue d'anathèmes contre tous ceux qui faisaient la moindre difficulté de souscrire les *capitula* de saint Cyrille. Domnus d'Antioche, moins fougueux, était cependant disposé à faire par conscience ce qu'Eutychès et Dioscore faisaient par ambition. Un grand nombre de moines, dans les diverses provinces de l'Asie, croyaient servir la cause de l'Église en prêtant leur concours à Eutychès. Chaque jour, des séditions éclataient contre les évêques qui avaient jadis fait partie de la faction des Orientaux. L'archimandrite de Nisibe, le fameux Barsumas, dont nous aurons bientôt à raconter les fureurs, parcourait la Syrie, à la tête d'un millier de moines, armés jusqu'aux dents. Il vint à Constantinople se plaindre à l'empereur du danger que courait la foi, et, grâce à l'influence de Chrysaphius, il fut accueilli comme le héros de l'orthodoxie. De son côté, Eutychès avait écrit au pape saint Léon le Grand pour lui signaler la prétendue recrudescence du nestorianisme dans les églises d'Orient. Nous n'avons plus le texte de sa lettre. Voici la courte réponse du pape : « Votre dilection nous informe que l'hérésie nestorienne semble vouloir renaître de ses cendres. Votre sollicitude à cet égard nous a paru louable, et les sentiments que vous exprimez devront attirer sur vous la bénédiction de Dieu, auteur et consommateur de la foi catholique. Quand nous serons plus amplement renseigné sur le compte des personnages qui se prêtent à cette manœuvre impie, nous prendrons, avec l'aide du Seigneur, les mesures nécessaires pour couper le mal dans sa racine. Que Dieu vous conserve, très-cher fils. Donné le jour des calendes de juin, sous le consulat des clarissimes Posthumianus et Zénon (1er juin 448) [1]. »

Eutychès et Eusèbe de Dorylée.

35. Bien que le rescrit pontifical, par sa concision même et dans les termes réservés où il se renfermait, ne fût pas de nature à autoriser les violences d'Eutychès, il était du moins une

[1] S. Leon. Magn., *Epist.* xx; *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 713.

sorte de garantie que le moine se promettait d'exploiter à son profit. Mais il n'en eut pas le temps. L'éclat qui devait le perdre fut causé par sa propre imprudence. Un synode provincial était indiqué à Constantinople, pour le 8 novembre 448, dans le but d'examiner un différend survenu à propos d'une question juridictionnelle entre Florentius, métropolitain de Sardes, et deux de ses suffragants, Cossinius d'Hiérocésarée et Jean d'Hyrcania. Les évêques de la province byzantine se rendirent à la cité impériale pour l'époque convenue. L'affaire était en elle-même si peu importante que plusieurs des prélats convoqués crurent pouvoir s'abstenir. Parmi ceux qui étaient présents, se trouvait Eusèbe, l'ancien *scholasticus imperatricis*, devenu évêque de Dorylée. Il était depuis longtemps l'ami d'Eutychès, et il profita des quelques jours qui précédèrent l'ouverture du synode pour lui rendre de fréquentes visites. Dans les entretiens qu'ils eurent ensemble, Eutychès ne dissimula point ses véritables sentiments sur le mystère de l'Incarnation. Il disait que l'union du Verbe avec la substance humaine avait été si étroite qu'il en était résulté une seule nature, comme une seule personne, en Jésus-Christ. Il ajoutait que tous les ascètes, familiarisés par leur vie spéculative avec la contemplation des choses divines, partageaient cette doctrine, approuvée d'ailleurs par Dioscore d'Alexandrie et par tout ce que l'Orient comptait de plus illustres et de plus saints personnages. Eusèbe de Dorylée fut désolé de cette confidence. Il garda d'abord le secret, se bornant à faire en particulier tous ses efforts pour ramener Eutychès à la vérité catholique. Mais il ne put rien gagner sur cet esprit opiniâtre. Dans l'espoir de le fléchir, il le mit en rapport avec Méliphtongos, évêque de Juliopolis, Jovinus de Debelta et Julien de Cos. L'hérésiarque, loin de céder à leurs supplications et à leurs instances, parut prendre à tâche de pervertir ses vénérables interlocuteurs. Comme il n'y réussissait pas, il eut un jour l'audace de les mettre à la porte de sa cellule, en disant qu'il ne voulait pas davantage communiquer avec des hérétiques. Eusèbe de Dorylée prit le parti d'en référer au patriarche de Constantinople, saint Flavien, et lui annonça l'intention de déférer Eutychès au jugement

du synode qui allait s'ouvrir. Ce n'était pas la première fois que des plaintes de ce genre se produisaient contre l'archimandrite. Depuis trois ans déjà, l'opinion publique se préoccupait des erreurs qui se répandaient sous son couvert. Cependant Flavien, qui connaissait l'influence d'Eutychès à la cour, et qui semblait avoir le pressentiment des malheurs qu'un éclat ferait naître, chercha à calmer l'esprit d'Eusèbe. Mais la conscience de l'évêque de Dorylée était de celles qui ne reculent ni devant les intérêts de l'amitié, ni devant les autres considérations humaines, quand il s'agit de la foi. Le 26 octobre, dix jours avant l'ouverture du synode, il remit entre les mains du patriarche un mémoire juridique, où il se portait officiellement accusateur d'Eutychès. Dès lors, l'affaire devait suivre son cours.

Synode de Constantinople. Condamnation d'Eutychès.

36. « Le VI des ides de novembre, sous le consulat des clarissimes Zénon et Posthumianus (8 novembre 448), disent les actes, le saint synode s'est réuni dans la nouvelle Rome, au palais de l'archevêque, sous la présidence du très-saint et bienheureux Flavien. Quand les pères furent entrés en séance, le révérendissime Eusèbe, évêque de Dorylée, prit la parole, et demanda qu'on fît lecture du mémoire juridique déposé par lui entre les mains du patriarche contre l'archimandrite Eutychès. — Le bienheureux Flavien remit ce document au prêtre et notaire synodal, Asterius, qui en donna lecture. Après une courte exposition des erreurs d'Eutychès, le mémoire concluait à ce que l'archimandrite fût cité à comparaître devant les pères, pour abjurer ses pernicieuses doctrines et souscrire à la foi catholique, telle que l'avaient enseignée jadis les trois cent dix-huit évêques de Nicée et récemment le glorieux Cyrille de sainte mémoire. — A ces mots, le synode fit entendre les acclamations suivantes : Honneur éternel à Cyrille! Sa foi est la nôtre. Anathème à qui ne la professe point! Malédiction sur qui voudrait en retrancher, y ajouter, ou changer quoi que ce soit! — L'évêque Julien, légat à Constantinople du très-saint pontife de Rome Léon, qui assistait à cette séance, fit traduire en grec, par Florentius de Sardes, une acclamation qu'il prononça lui-même en latin. Elle était ainsi conçue : Le siége apostolique

professe cette foi! — Le synode reprit alors : C'est la nôtre à tous[1] — Après quoi, le très-saint archevêque Flavien, s'adressant à Eusèbe de Dorylée : Vous n'ignorez pas, lui dit-il, combien je suis affligé des accusations qui s'élèvent contre le vénérable archimandrite Eutychès. Que votre révérence daigne faire une nouvelle démarche près de lui, pour le ramener à des sentiments orthodoxes. S'il persiste dans ses erreurs, le synode lui adressera une citation à comparaître. — J'étais lié depuis longtemps d'amitié avec Eutychès, répondit Eusèbe. Je l'ai conjuré non pas une fois ni deux fois, mais dans une série de conférences quotidiennes, d'abandonner ses déplorables errements. Il m'est donc impossible de retourner à sa cellule pour y entendre toujours répéter les mêmes blasphèmes. Mais, si votre sainteté le juge convenable, elle peut dès maintenant lui envoyer l'ordre de comparaître. — Le saint synode, après en avoir délibéré, répondit à Eusèbe : Votre révérence aurait dû acquiescer aux désirs du très-saint archevêque, et se prêter à la démarche qu'il vous conseillait. Le mémoire juridique que vous avez rédigé sera inséré textuellement dans les actes. Le très-religieux Jean, prêtre et défenseur de cette église, ainsi que le vénérable diacre André, sont désignés par nous pour remettre à Eutychès l'ordre de comparaître devant le saint synode pour y répondre aux accusations dont il est l'objet [1]. » Une seconde et une troisième sessions furent tenues, le 12 et le 15 novembre suivant. Eutychès n'y parut point. Le prêtre et le diacre chargés de lui transmettre la citation canonique rendirent compte de leur mission en ces termes : « Nous nous sommes transportés au monastère d'Eutychès. Introduits en sa présence, nous lui avons donné lecture de l'acte d'accusation, lui en nommant l'auteur, et lui en laissant un exemplaire entre les mains. Puis, au nom de votre sainteté, nous l'avons cité à comparaître devant le synode. Je suis entré dans ce monastère pour m'y ensevelir dans le silence et la prière, nous dit-il. J'ai fait vœu de n'en jamais sortir vivant. Veuillez informer les vénérables pères que le révérendissime

[1] Labbe, tom. IV, col. 150-156.

Eusèbe de Dorylée s'est fait mon ennemi personnel, et que ses accusations contre moi sont inspirées par un esprit de haine et de jalousie. Je suis prêt à souscrire toutes les décisions des conciles de Nicée et d'Éphèse. S'il est arrivé que les pères se soient trompés en quelques-unes de leurs expressions, je ne suis ni assez présomptueux pour les corriger, ni assez téméraire pour leur donner une foi aveugle. Les Écritures divines, qui font l'objet constant de mes études, ont une autorité supérieure à celle des pères. Je crois qu'après l'incarnation du Dieu Verbe et la naissance de Jésus-Christ il n'y eut en lui qu'une seule nature, celle du Dieu incarné que j'adore. On m'a calomnieusement prêté une doctrine qui n'est pas la mienne, en me faisant dire que le Verbe a apporté du ciel même la chair qu'il a revêtue dans le sein de la vierge Marie. Je n'ai jamais tenu ce langage. Je dis seulement que nulle part l'Écriture ne nous parle de deux natures hypostatiquement unies en Jésus-Christ. Voilà ma croyance. Du reste, je confesse que notre Rédempteur, né de la vierge Marie, est Dieu parfait aussi bien qu'homme parfait; mais je ne saurais reconnaître qu'il ait revêtu une chair consubstantielle à la nôtre[1]. » — Trois autres sessions se tinrent encore, sans qu'on pût obtenir d'Eutychès d'autres déclarations, ni le déterminer à se rendre au synode. Enfin, on lui arracha la promesse qu'il comparaîtrait, le 22 novembre, en présence des pères, pour y exposer lui-même sa doctrine. Une septième et dernière session fut donc convoquée à cette date. Les évêques s'y trouvèrent en plus grand nombre que dans les précédentes, attirés par l'éclat et la gravité de cette affaire. On en compta jusqu'à trente-deux. Aussitôt qu'ils eurent pris séance, le patriarche saint Flavien donna l'ordre d'introduire Eutychès. Les diacres Philadelphius et Cyrille sortirent pour l'aller chercher; mais il ne se trouva point. On envoya à son monastère; il n'y était plus. Bientôt on annonça qu'il arrivait, escorté par une troupe de soldats, de moines, d'officiers du prétoire, et précédé du silentiaire Magnus, qui avait un ordre impérial à lire au concile. Le

[1] Labbe, *Concil.*, tom. cit., col. 191-194.

prêtre et défenseur Jean fut envoyé par le synode, afin de parlementer avec les soldats et les moines. Ceux-ci ne voulaient pas laisser Eutychès pénétrer sans eux dans la salle du synode. Ils y consentirent enfin, quand on leur eut délivré par écrit la promesse formelle qu'après la séance l'archimandrite serait remis entre leurs mains. Le silentiaire[1] Magnus lut ensuite un message de Théodose le Jeune, enjoignant aux pères d'admettre à leur délibération le patrice Florentius, comme représentant de l'autorité impériale. Après toutes ces formalités, qui prouvaient l'intérêt que Chrysaphius portait à l'hérésiarque, Eusèbe de Dorylée vint se placer à côté d'Eutychès. Accusateur et accusé se tinrent debout, et l'interrogatoire commença. « Seigneur archimandrite, dit Flavien, reconnaissez-vous qu'il y a deux natures en Jésus-Christ, et que le Verbe incarné nous est consubstantiel selon la chair? — Je ne suis pas venu pour discuter, répondit Eutychès. J'ai rédigé par écrit ma profession de foi. Faites-en donner lecture. — Lisez-la vous-même, dit Flavien. — Je ne le puis. — Pourquoi? Est-ce que cette profession de foi n'a pas été écrite par vous, ou bien qu'elle ne représente pas exactement votre pensée? — Elle est de moi; elle est en tout conforme à ma doctrine et à celle des pères. — Lisez-la donc, ou plutôt qu'avez-vous besoin de la lire? Récitez-la. — Eutychès dit alors : Voici ma profession de foi. J'adore le Père avec le Fils, le Fils avec le Père, et l'Esprit-Saint avec le Père et le Fils. Je confesse l'avénement du Fils dans la chair qu'il a prise au sein de la vierge Marie, je reconnais qu'il s'est fait homme pour notre salut. Je le confesse ainsi, en présence du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et en présence de ce saint synode. — Confessez-vous, demanda Flavien, que Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, est consubstantiel à sa mère selon l'humanité? — Je n'ai point à m'expliquer à ce sujet, répondit Eutychès; j'ai dit quelle était ma croyance. Pourquoi m'interroger davantage? — Flavien insista et le moine finit par répondre : Il me suffit d'adorer Jésus-Christ comme Dieu, je ne me permets point de raisonner sur sa nature. J'avoue que jusqu'à ce

[1] On donnait ce nom aux secrétaires de la chancellerie impériale.

jour je n'ai jamais songé à dire qu'il nous fut consubstantiel selon la chair. Je reconnais volontiers que la sainte Vierge est de même substance que nous, et que Jésus-Christ a pris d'elle la chair qu'il voulait revêtir par amour pour nous. C'est tout ce que je sais. — En cet instant, Basile, évêque de Séleucie, prit la parole et dit : Si la vierge Marie nous est consubstantielle, Jésus-Christ l'est également, puisqu'il avait pris d'elle sa chair, et qu'il se nommait le Fils de l'homme. — Eutychès reprit : Puisqu'il vous plaît ainsi, je consens à tout. — Mais, demanda Flavien, c'est donc par contrainte, et non selon votre véritable pensée, que vous confessez votre foi? — Jusqu'à ce jour, répondit Eutychès, je n'avais point employé d'expressions de ce genre. Aujourd'hui votre sainteté me les enseigne, je les répète après elle. — Nous n'innovons rien, répliqua Flavien; nous suivons scrupuleusement la doctrine des pères. — Le patrice Florentius intervint alors et demanda au moine : Oui ou non, croyez-vous qu'il y a deux natures en Jésus-Christ? — Je crois, répondit Eutychès, qu'avant l'incarnation il y eut deux natures distinctes en Jésus-Christ, mais que depuis il n'y en a qu'une seule. — A ces mots, les pères d'une commune voix s'écrièrent : Confessez clairement la vérité, rétractez et anathématisez votre erreur. — J'ai déjà dit, reprit Eutychès, qu'on ne trouve nulle part dans l'Écriture la doctrine que vous enseignez. Si je prononçais l'anathème que vous demandez, malheur à moi! car j'anathématiserais mes pères. — Tous les évêques se levèrent alors et dirent : Qu'il soit anathème! — L'archevêque Flavien demanda que le synode prononçât sur le sort d'Eutychès. L'évêque d'Amasée, Seleucus, dit : Il mérite d'être déposé, mais votre sainteté peut lui faire grâce. — S'il consent à rétracter son erreur, reprit Flavien, on pourra lui pardonner. — Le patrice Florentius fit un dernier effort, et, s'adressant à Eutychès, lui dit : Confessez-vous qu'il y a deux natures en Jésus-Christ, et qu'il est consubstantiel à nous selon l'humanité? — Non, répondit l'hérésiarque. J'ai lu dans les œuvres de saint Athanase et du bienheureux Cyrille que Jésus-Christ était avant l'incarnation de deux natures; après l'incarnation, ils ne disent plus deux, mais une seule. — Le patrice s'écria : La foi catholique est

qu'il y a deux natures en Jésus-Christ. — Oui, reprirent les pères. Telle est la foi de l'Église, foi victorieuse et triomphante! — Après quoi, Flavien prononça la sentence en ces termes : Eutychès, jadis prêtre et archimandrite, est pleinement convaincu, tant par ses discours et écrits antérieurs que par ses déclarations présentes, de professer l'erreur de Valentin et d'Apollinaire dont il reproduit les blasphèmes. Il refuse obstinément de se rendre à nos exhortations et à nos conseils. C'est pourquoi, pleurant et gémissant sur sa perte, nous déclarons, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qu'il a blasphémé. Il sera privé de tout rang sacerdotal, exclu de notre communion et déposé du gouvernement de son monastère. Nous avertissons tous ceux qui lui parleraient ou le fréquenteraient à l'avenir qu'ils tomberaient eux-mêmes sous le coup de l'excommunication. » — La sentence fut souscrite par trente-deux évêques, vingt-trois supérieurs de monastères, ou abbés, dont dix-huit prêtres, enfin par un diacre et quatre laïques, dont l'un était le patrice et représentant impérial Florentius. Eutychès en se retirant, sous la protection de ce dernier, lui dit à mi-voix : « J'en appelle aux conciles de Rome, d'Alexandrie, de Jérusalem et de Thessalonique[1]. »

§ V. Latrocinium Ephesi (449).

Programme d'Eutychès et de Chrysaphius.

37. Le lendemain, en effet, une protestation était affichée aux portes de toutes les églises de Byzance. Elle portait que l'archimandrite Eutychès, injustement condamné par un tribunal vendu à ses ennemis, en appelait à Dieu et aux hommes de l'iniquité de cette sentence. Cependant le patriarche Flavien envoyait le prêtre Théodose, avec quelques autres clercs, signifier aux religieux du monastère d'Eutychès de se séparer de leur archimandrite, sous peine d'être privés des sacrements et de voir leur chapelle frappée d'interdit. Les moines, qui tous partageaient la doctrine impie de leur abbé, ne tinrent nul compte de cette admonition : ils continuèrent à vivre sous son gouvernement. Dans l'espoir de soulever le peuple

[1] Labbe, tom. cit., col. 217-233 pass.

contre la prétendue tyrannie de Flavien, ils fermèrent spontanément leurs oratoires et s'abstinrent d'y célébrer les saints mystères durant les fêtes de Noël et celles de la Pâque suivante. Cette résistance créait en faveur de l'hérésiarque une sorte de forteresse d'où il continuait à braver toutes les foudres lancées contre lui. Il déploya dans la lutte une énergie dont on aurait cru un septuagénaire incapable. Chrysaphius le secondait de tous ses efforts. Cependant, comme la sentence de condamnation avait été souscrite par le représentant de l'autorité impériale, il était impossible d'en arrêter directement l'effet. Entre l'eunuque et l'hérésiarque il fut convenu que, sans se heurter de front contre les obstacles, on saurait les faire tourner habilement au profit de leur commune vengeance. Eutychès devait écrire au pape et aux principaux évêques d'Orient et d'Occident une lettre encyclique, dans laquelle il se plaindrait de l'abus de pouvoir dont il était victime. Cependant Chrysaphius disposait l'empereur à l'idée de convoquer un concile général pour examiner la question dogmatique, et procéder, s'il y avait lieu, à la réhabilitation d'Eutychès, et par suite à la déposition de Flavien qui l'avait injustement condamné. Ce programme fut, de part et d'autre, ponctuellement exécuté.

Lettre d'Eutychès au pape et aux évêques. Réponse de saint Pierre Chrysologue.

38. Nous avons encore la lettre qu'Eutychès adressa au pape saint Léon le Grand. « Accablé par le poids de l'âge et des infirmités, disait-il, j'ai dû faire un suprême effort pour me rendre dans l'assemblée des méchants qui avaient juré ma perte. Je n'ignorais pas leur infernale conspiration ; mais j'avais pour moi la force invincible que donne une conscience pure. Je remis une profession de foi signée de ma main. L'évêque Flavien refusa d'en faire donner lecture. Je déclarai que je suivais la foi de Nicée et d'Éphèse. Ce fut en vain. On voulut me faire confesser qu'il y a deux natures en Jésus-Christ et anathématiser ceux qui le nient. Je n'ignorais pas que le terme de « deux natures » ne se trouve dans aucun des écrits de nos pères, tels que Jules, Félix, Athanase et Grégoire de Nazianze. Je savais, de plus, que le vénérable concile d'Éphèse a défendu de rien ajouter à la profession de foi de Nicée. Il m'était donc impossible de faire ce qu'on demandait de moi. Je priai que

l'affaire fût déférée à votre sainteté, promettant de me soumettre à son jugement suprême. On ne m'écouta même pas. L'assemblée fut dissoute, et au milieu d'un désordre inexprimable on prononça contre moi une sentence d'excommunication. Ma vie était en danger, et l'on fut obligé de m'arracher à main armée aux poignards qui me menaçaient. » — Cette lettre, comparée aux actes du synode de Constantinople, nous révèle tout ce qu'il y a de ressource, en fait de calomnies, dans l'esprit d'un hérésiarque. Eutychès crut devoir s'adresser à saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne, dont la réputation personnelle, plus encore que le titre de métropolitain de la capitale d'Occident, faisait un personnage considérable. Pierre Chrysologue lui adressa cette sévère réponse : « J'ai lu avec une profonde tristesse vos tristes lettres. Autant la paix des églises, la concorde entre les prêtres, la tranquillité du peuple chrétien réjouissent nos cœurs, autant la division nous afflige, surtout quand elle a de semblables causes. Les lois humaines admettent la prescription trentenaire pour trancher les différends qui peuvent surgir à propos d'intérêts matériels ; et, après tant de siècles, on ose soulever témérairement des difficultés sur le mystère adorable de la génération du Christ ! Votre prudence a-t-elle donc perdu de vue le sort d'Origène, qui voulut discuter sur les principes (Περί ἀρχῶν), et celui de Nestorius, qui osa mettre en question les deux natures ? Les Mages sont venus au berceau de Jésus lui offrir des présents comme à leur Dieu, et aujourd'hui des prêtres demandent quel était le Fils de la vierge Marie, conçu par l'opération du Saint-Esprit ! Au-dessus de la crèche de Bethléem, pendant que l'enfant Jésus faisait entendre ses premiers vagissements, l'armée des anges chantait : « Gloire à Dieu dans les hauteurs célestes [1] ; » et aujourd'hui, quand « tout genou fléchit au nom de Jésus, au ciel, sur la terre et dans les enfers [2], » on ose mettre en doute la question de son origine ! C'est là l'unique réponse que je veuille faire à votre lettre. Peut-être vous écrirais-je plus longuement, si notre frère et coévêque Flavien m'avait informé de

[1] Luc., II, 14. — [2] *Philipp.*, II, 10.

de cette affaire. Vous vous plaignez de n'avoir pas été entendu : comment donc pourrais-je juger moi-même de ce que je n'ai ni vu ni entendu, directement ou indirectement? Vous me proposez d'intervenir comme médiateur. Un arbitrage de ce genre ne saurait être équitable, si l'on n'écoutait pas tour à tour chacune des parties. Le seul conseil que je puisse vous donner, c'est de vous soumettre absolument à ce qui sera décidé par le très-bienheureux pape de la cité de Rome. L'apôtre Pierre vit et préside toujours sur son siége : il donne la foi véritable à ceux qui la cherchent dans la sincérité du cœur. Quant à nous, inspirés uniquement par notre amour pour la vérité et la paix, nous ne saurions intervenir dans les causes qui concernent la foi, sans l'assentiment de l'évêque de Rome [1]. »

Lettre de saint Léon le Grand à S. Flavien sur le dogme de l'Incarnation.

39. La décision du pontife romain, que saint Pierre Chrysologue recommandait à Eutychès, en termes si énergiques à la fois et si éloquents, ne se fit pas attendre. Le 13 juin 449, Léon le Grand adressait à saint Flavien une épître célèbre, qui définissait la question, et qui passe à juste titre pour le document dogmatique le plus important du ve siècle. La relation officielle du synode de Constantinople, envoyée une première fois au souverain pontife par le patriarche de Constantinople, n'était point arrivée à sa destination. Peut-être y avait-il eu là une manœuvre du tout-puissant Chrysaphius. Un second message, réexpédié par saint Flavien, eut un meilleur sort. Nous notons cet incident, parce qu'il explique le préambule de la lettre pontificale. Elle était ainsi conçue : « Léon évêque, à son très-aimé frère Flavien, évêque de Constantinople. — L'envoi tardif de vos lettres nous a quelque peu surpris. Après une lecture attentive et un scrupuleux examen des actes synodaux que vous y avez joints, nous avons enfin compris le mystère d'iniquité qu'on avait voulu dérober à notre connaissance ; nous avons mesuré la profondeur du scandale qui vient d'éclater parmi vous, et qui menace l'intégrité de la foi. Eutychès s'était couvert jusqu'ici vis-à-vis de nous de son titre honorable de prêtre. Aujourd'hui il se montre aussi présomptueux qu'ignorant. Suivant la parole du

[1] S. Petr. Chrysol., *Epist. ad Eutych.; Patr. lat.*, tom. LIV, col. 739-744.

prophète : « Il n'a pas voulu comprendre, pour se dispenser de bien agir ; il a médité le mal dans son repaire [1]. » Telle est la folie de ceux qui ne veulent d'autres maîtres et d'autres docteurs que leur sentiment individuel. Ridicule prétention d'un homme qui se vante de posséder la science de l'Ancien et du Nouveau Testament, quand il ne comprend pas même les premiers éléments du symbole ! L'enseignement catholique, prêché dans tout l'univers au moindre des catéchumènes, n'a pu encore pénétrer dans le cerveau de ce vieillard. Pour connaître ce qu'il devait penser du mystère de l'Incarnation, il lui eût suffi de prêter l'oreille à cette parole de la confession de foi universellement répétée : « Je crois en Dieu le Père tout-puissant, et en Jésus-Christ son Fils unique, qui est né du Saint-Esprit et de la vierge Marie. » Ces trois articles renversent les faux systèmes de presque tous les hérétiques. Dès qu'on croit en un Dieu tout-puissant et Père, on est forcé d'admettre que le Fils lui est coéternel et ne diffère en rien du Père, puisque le Fils est Dieu de Dieu, Tout-Puissant de Tout-Puissant, coexistant de toute éternité, sans infériorité ni selon le temps ni selon la puissance, sans distinction dans la gloire, sans division dans l'essence. C'est ce Fils éternel du Père éternel, qui est né du Saint-Esprit et de la vierge Marie. Sa génération temporelle n'a point diminué sa génération éternelle, et n'y a non plus rien ajouté; elle avait pour unique objet la réparation de l'homme déchu. Sans doute, la conception de Jésus-Christ ayant été l'œuvre de l'Esprit-Saint, sa naissance n'a pas été purement humaine. Mais on ne doit point conclure que le caractère nouveau de cette conception ait rien ôté au caractère distinctif de la nature. Le Saint-Esprit a donné la fécondité à Marie : la réalité du corps de Jésus-Christ a été prise au sein de la Vierge. Dans le temple qu'il s'était lui-même construit, c'est-à-dire dans la chair qu'il avait prise de l'homme et dotée d'une âme semblable à la nôtre, le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous. Ainsi, chaque nature, chaque substance a conservé intactes ses propriétés distinctives, tout en

[1] *Noluit intelligere ut bene ageret; iniquitatem meditatus est in cubili suo.* (*Psalm.* XXXV, 4.)

se conjoignant pour ne former qu'une seule personne. L'infirmité a été adoptée par la majesté, la faiblesse par la force, la mortalité par l'éternel. Pour effacer le crime de notre race, la nature invulnérable s'est unie à la nature passible, afin que l'unique médiateur, Dieu et homme, Jésus-Christ, pût mourir comme homme et rester éternel comme Dieu. Descendu de son trône céleste, le Verbe incarné est entré dans ce monde, sans abandonner la gloire de son Père. Il est né d'une nouvelle naissance et dans un nouvel ordre de choses. L'invisible est devenu visible; l'incompréhensible a voulu être compris. Le Dieu qui était avant tous les temps a pris naissance dans le temps; le Créateur, voilant sa majesté, a pris la forme de l'esclave; l'impassible s'est soumis à la souffrance, l'immortel à la mort. La virginité restée intacte est devenue féconde. C'est la nature humaine, moins le péché, que Jésus-Christ a reçue de sa mère, et bien que la naissance du Sauveur dans un sein virginal soit miraculeuse, sa nature n'est pas pour cela différente de la nôtre. Vrai Dieu, il est aussi vrai homme. L'infirmité humaine et la grandeur divine se sont réciproquement unies et pénétrées. Le Dieu n'est point diminué par son abaissement volontaire; l'homme n'est point absorbé par la majesté divine. Chacune des deux natures produit, en commun avec l'autre, les opérations qui lui sont propres. Le Verbe éclate par ses prodiges, la chair succombe sous les outrages. Le Verbe demeure dans l'égalité de gloire avec le Père; la chair ne se sépare point de la nature de notre race : car, nous ne saurions trop le redire, le Rédempteur, personne unique, est vraiment Fils de Dieu et vraiment Fils de l'homme. — Interrogé par votre synode, Eutychès a formulé cette proposition aussi absurde qu'impie : « Je confesse que Notre-Seigneur Jésus-Christ était de deux natures avant l'union; mais après l'union, je ne reconnais en lui qu'une seule nature [1]. » Je suis étonné que nul n'ait pris la parole pour relever une parole où l'ignorance le dispute au blasphème. Il ne faut pas qu'Eutychès puisse conclure de ce

[1] Nous avons reproduit ces paroles d'Eutychès dans le récit emprunté aux actes du synode de Constantinople. Cf. n° 36 de ce chapitre.

silence qu'une pareille doctrine soit tolérable. Nous recommandons à votre diligence et à votre sollicitude, frère bien-aimé, le soin d'éclairer cet esprit plus ignorant peut-être que coupable. Dieu veuille, dans sa miséricorde, lui inspirer les sentiments d'un repentir sincère! Dans l'espoir de terminer cette affaire selon toutes les règles de la piété et de la rectitude apostolique, nous avons choisi pour nous représenter à Éphèse, en qualité de nos légats, l'évêque Jules de Puteoli (Pouzzoles), le prêtre Renatus, du titre de Saint-Clément, et notre cher fils le diacre Hilaire, auxquels sera adjoint le notaire Dulcitius, dont la fidélité nous est parfaitement connue. Nous avons la confiance que la grâce divine ramènera dans la voie du salut celui qui s'en était écarté, et lui inspirera l'horreur de ses perverses doctrines. Dieu vous conserve, bien-aimé frère. Donné le jour des ides de juin, sous le consulat des clarissimes Asturius et Protogène [1]. (13 juin 449.) »

Célébrité de la lettre de Léon le Grand à S. Flavien.

40. Cette lettre de saint Léon le Grand, dont nous n'avons reproduit qu'une très-faible partie, est un traité complet sur le mystère de l'Incarnation. L'antiquité ecclésiastique l'a environnée d'une auréole d'admiration et de respect. « Quiconque en rejette la doctrine, disent les pères du concile général de Chalcédoine, est hérétique [2]. » Le pape Gélase prononce l'anathème « contre celui qui voudrait en retrancher un iôta [3]. » Saint Grégoire le Grand dit : « Si quelqu'un a la présomption d'enseigner une doctrine contraire à la profession de foi des quatre conciles œcuméniques et à la lettre du pape Léon, de bienheureuse mémoire, qu'il soit anathème [4] ! » Le *Pratum spirituale* de Jean Moschus, nous offre un détail curieux au sujet de cette fameuse épître et de la vénération que saint Grégoire le Grand professait pour elle. « Ménas, abbé du monastère alexandrin de Salam, nous a raconté, dit le pieux auteur, qu'il tenait du patriarche Eulogius le récit suivant : Durant un voyage que je fis à Constantinople, je logeai dans la mai-

[1] S. Leon. Magn., *Epist.* XXVIII; *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 753-782 pass. — [2] Concil. Chalcedon., *Act.*, IV; Labbe, tom. IV, col. 514. — [3] Tom. V *Concil.*, édit. Venet., pag. 387. — [4] S. Greg. Magn., *Epist.* II, lib. V; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 795.

son habitée par l'archidiacre romain, le seigneur Grégoire [1]. Nous eûmes l'occasion de parler de la lettre du très-bienheureux pontife Léon. Grégoire me dit : Nous conservons, dans les archives de Rome, une histoire authentique où il est écrit que le bienheureux pape, après avoir composé sa lettre à l'archevêque Flavien, la déposa sur le tombeau du prince des apôtres, Pierre, et, se prosternant, il pria de la sorte : S'il m'est échappé dans cette lettre quelque inadvertance ou omission, car je suis homme, corrigez-la vous-même, vous à qui notre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ a confié ce siége et le gouvernement de son Église. — Après cette prière, le saint pape se retira, continuant à implorer la miséricorde divine par des oraisons, des jeûnes et des veilles saintes. Quarante jours après, Pierre dans une vision lui dit : J'ai lu et j'ai corrigé. — Léon reprit alors la lettre qui était restée tout ce temps sur le tombeau. En l'ouvrant, il la trouva corrigée en quelques endroits de la main du prince des apôtres [2]. » Dans les Gaules, la lettre de saint Léon le Grand fut accueillie avec une faveur extraordinaire. Nous avons encore une épître collective adressée à l'illustre pontife par Ceretius, évêque d'une des cités suffragantes d'*Ebredunense Castrum* (Embrun), Salonius de Genabum (Genève), et Veranus de Ventia (Vence). Ces trois prélats transmettaient à saint Léon une copie de sa lettre à Flavien, le priant de la collationner sur l'original, afin qu'ils pussent la lire solennellement dans l'assemblée des fidèles et même la faire apprendre de mémoire dans les écoles ecclésiastiques [3]. Un concile de Milan, en 451, prescrivit pour toute la province l'obligation de la lire au peuple durant les dimanches de l'Avent. Encore aujourd'hui, le bréviaire romain a conservé dans ses leçons un reste de cet usage, qui fut pratiqué durant plusieurs siècles dans l'église latine.


Requête d'Eutychès à l'empereur

41. Un accident involontaire, ou plutôt les manœuvres de Chrysaphius avaient, comme on l'a vu, retardé l'arrivée du messager que

[1] L'archidiacre romain, Grégoire, devait monter plus tard sur le siége de saint Pierre et mériter le surnom de Grand. — [2] Joan. Mosch., *Prat. spirit.*, lib. X, cap. CXLVII; *Patr. lat.*, tom. LXXIV, col. 193. — [3] S. Leon. Magn., *Epist.* LXVIII; *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 887-890.

Indiction d'un concile à Ephèse.

saint Flavien, après le synode de Constantinople, s'était empressé d'adresser au pape. L'intervalle qui s'écoula par suite de ce délai ne fut point perdu pour Eutychès et l'eunuque son protecteur. L'archimandrite adressa à l'empereur Théodose le Jeune une requête où il se plaignait d'avoir été indignement opprimé par Flavien et les évêques de son parti. Il faisait valoir son appel au pape comme un motif canonique de suspendre l'exécution d'une sentence injustement et tyranniquement prononcée. Le silence même que gardait le pontife de Rome était, selon lui, la meilleure preuve qu'il soupçonnait une intrigue. Eutychès accusait saint Flavien d'avoir falsifié les actes du synode et travesti ses réponses avec une malice infernale. En conséquence, il réclamait de la justice et de la bienveillance du prince la convocation d'un concile œcuménique, où l'affaire serait de nouveau examinée sans prévention ni parti pris. Chrysaphius avait dicté ce mémoire; il en fit très-facilement adopter les conclusions par le faible empereur. Le 30 mars 449, une lettre sacrée, comme on disait alors, c'est-à-dire un décret impérial, convoquait les métropolitains d'Orient à Éphèse, pour le 1er août suivant. Chacun d'eux ne pourrait amener que dix évêques au plus, choisis parmi les plus distingués de sa province. Le patriarche d'Alexandrie, Dioscore, était officiellement désigné pour la présidence [1]. Le moine Barsumas devait prendre rang, avec voix délibérative, immédiatement après les évêques. Dans ces conditions, absolument opposées à toutes les règles canoniques, un concile ne pouvait être qu'un véritable *latrocinium*. L'opinion publique ne s'y méprit point, et le mot de *brigandage*, que la postérité a consacré depuis, sortit de toutes les bouches. Eutychès triomphait. Ibas s'en aperçut, dans son diocèse lointain d'Édesse. Des soldats vinrent brusquement le saisir et le traînèrent d'exil en exil jusqu'à ce que le futur concile d'Éphèse prononçât définitivement sur son sort. L'empereur écrivit spécialement à Dioscore pour lui interdire d'admettre Théodoret parmi les membres du concile [3]. En même temps il donnait des ordres au proconsul d'Asie, afin que les prétoriens

[1] Labbe, tom. IV, col. 99-102. — [2] Id., *ibid.*, col. 104-106. — [3] *Ibid.*, col. 110.

et les soldats de la province fussent mis à la disposition des représentants impériaux qu'il se proposait d'envoyer à Éphèse [1]. Chrysaphius ne s'apercevait pas que tant de précautions nuisaient à la cause qu'il voulait défendre. Chacun se demandait ce que les soldats et les fonctionnaires de César avaient à démêler dans une controverse dogmatique sur le dogme de l'Incarnation. Eutychès, de son côté, ne restait pas oisif. Il mandait à tous ses partisans que les actes de sa prétendue condamnation étaient une invention frauduleuse de Flavien. « La religion du très-pieux empereur, éclairée enfin sur ces manœuvres, allait, disait-il, les punir d'une façon exemplaire. » En effet, Flavien reçut d'abord de Théodose le Jeune l'injonction de produire par écrit sa profession de foi. Le saint patriarche ne soupçonna pas d'abord le but d'un pareil ordre. Il aurait pu le décliner, et répondre que l'empereur n'était point juge en pareille matière. Cependant, pour ne pas aigrir des esprits déjà trop prévenus, ni compromettre par un éclat une situation qui se tendait chaque jour davantage, il remit à la chancellerie impériale une profession de foi signée de sa main, dans laquelle il proclamait solennellement le dogme des deux natures en Jésus-Christ. Ce n'était pas ce qu'on voulait. Chrysaphius et Eutychès avaient espéré qu'il n'oserait pas accentuer sa croyance d'une manière si catégorique et si ferme. Quelques jours après, le patriarche fut averti que des représentants d'Eutychès examineraient les procès-verbaux du dernier synode en présence du patrice Florentius, afin de s'assurer de la parfaite intégrité de ces actes. Deux séances solennelles eurent lieu à Constantinople, pour procéder à cet examen. Les procès-verbaux furent trouvés intacts, et le patrice lui-même en attesta l'intégrité par sa signature. Toutes ces démarches, où l'autorité impériale se compromettait si mal à propos sous la direction omnipotente d'un misérable eunuque, faisaient gémir les honnêtes gens. Saint Léon le Grand prévoyait des désastres. Il écrivit à l'empereur, à la princesse Placidie, au clergé et aux fidèles de Constantinople, les lettres les plus pressantes pour conjurer l'orage.

[1] Labbe, tom. IV, col. 107.

L'empereur ne les lut vraisemblablement jamais, ou du moins Chrysaphius eut l'adresse d'en amortir l'effet. La princesse Pulchérie, dans la retraite où elle vivait pieusement, loin de la cour, n'avait plus aucune influence sur l'esprit de son frère. Le clergé et le peuple de Byzance, accoutumés à tant de tragédies, se contentaient de pleurer en silence, prévoyant que Flavien aurait le sort de Jean Chrysostome.

Chrysaphius et Attila.

42. Et pourtant, si jamais les désastres intérieurs ou extérieurs pouvaient corriger un gouvernement et lui faire comprendre la nécessité d'appeler Dieu et l'Église à son aide, ils ne manquèrent pas à cette époque. Le tremblement de terre de l'an 447 avait presque en entier détruit Constantinople. Les Huns, sous la conduite d'Attila, venaient de ravager la Thessalie. Soixante-dix cités furent réduites en cendres. Le tribut de deux mille livres pesant d'or, que Théodose avait consenti à payer annuellement pour sauver le reste de son empire, n'avait pu se réaliser, malgré tous les efforts des agents du fisc. Trois batailles furent successivement livrées et perdues, en 449, par les troupes romaines. Chrysaphius, ne pouvant vaincre Attila, voulut le faire poignarder. L'exécution de ce projet, digne d'un eunuque, fut confiée à l'ambassadeur du roi hun, Edicon. Une somme de cinquante livres d'or lui fut remise comme premier à compte sur le prix du sang qu'il allait verser. Edicon feignit d'entrer dans les idées de Chrysaphius. Il partit et révéla tout à son maître. Celui-ci dépêcha à Constantinople un envoyé qui se présenta devant l'empereur, portant suspendue à son cou une bourse renfermant les cinquante livres d'or. « Théodose et Attila, dit-il, sont tous deux de noble race; mais l'empereur a dérogé à sa noblesse. Le jour où il a consenti de payer un tribut au roi des Huns, il en est devenu l'esclave. Voilà qu'aujourd'hui l'esclave veut tuer son maître. J'apporte le prix de cette trahison. Et maintenant vous, empereur Théodose, sachez qu'Attila, mon souverain, ne vous pardonnera votre lâcheté que quand vous lui aurez envoyé la tête de l'eunuque. » Ce que Théodose eût pu faire de mieux aurait été, sans nul doute, de consentir à ce sacrifice. Tout l'empire y eût gagné le repos. Il préféra s'humilier, comme un esclave pris en

flagrant délit. Une pompeuse ambassade se rendit dans les marais de Pannonie, fut admise sous la tente du farouche ravageur de nations, qui affectait de manger dans des écuelles de bois, et de faire servir ses hôtes dans de la vaisselle d'or. A force de supplications, de présents, de promesses de subsides, on obtint qu'Attila n'insisterait plus pour avoir la tête de l'eunuque (449).

Arrivée des évêques à Ephèse.

43. Chrysaphius profita de ce répit pour consommer contre l'Église le crime qu'il avait été impuissant à exécuter vis-à-vis d'Attila. Le *brigandage* avorté près du roi des Huns réussit à merveille contre le saint patriarche Flavien, et prit dès lors le nom à jamais abhorré de *Latrocinium Ephesi*. Dioscore d'Alexandrie était arrivé l'un des premiers dans cette ville, avec une escorte digne de sa future présidence. Le fanatique Barsumas lui amena un renfort de moines, qui se joignirent aux *parabolani* et aux matelots égyptiens, prêts à faire recevoir de force les décrets qu'il plairait à la sainteté de leur patriarche de proclamer. Le pieux Memnon était mort. Il avait été remplacé sur le siége épiscopal d'Éphèse par Étienne, caractère faible et craintif, qui s'empressa de mettre à la disposition du tout-puissant Dioscore la basilique de Sainte-Marie, illustrée naguère par la proclamation du dogme de la maternité divine. Plus malheureux peut-être par sa pusillanimité qu'il n'était coupable au fond, Étienne ne savait trop quelle attitude tenir, dans ce conflit de tant de puissances supérieures à la sienne. En sa qualité d'évêque diocésain, il voulut donner généreusement l'hospitalité à ceux de ses collègues qui la lui demandèrent. Eusèbe de Dorylée fut admis dans sa demeure, avec beaucoup d'autres. Le lendemain de son arrivée, le comte Elpidius et le tribun Eulogius, avec trois cents hommes armés, vinrent trouver Étienne et lui signifier qu'ils le traiteraient comme un criminel d'État, s'il ne chassait de sa maison l'accusateur juridique du vénérable Eutychès. Ce dernier s'était lui-même transporté à Éphèse. Le palais du gouverneur fut mis à sa disposition, et il ne sortait qu'entouré d'une troupe de prétoriens. Saint Flavien, avec les clercs qui l'accompagnaient, ne jugea point à propos de descendre chez l'évêque du lieu. Une pieuse famille lui offrit l'hospitalité, et quand les légats

du pape arrivèrent, ils furent trop heureux de partager avec lui cet asile. Durant la traversée, le prêtre Renatus avait succombé à une maladie soudaine. Il était mort à Délos. Ses trois compagnons eurent plus d'une fois l'occasion d'envier son sort.

Ouverture du conciliabule. Refus de lire les lettres pontificales.

44. Le 8 août 449, le conciliabule s'ouvrit sous la présidence de Dioscore. Les cent trente évêques qui le composaient acceptèrent ce président nommé par l'empereur. Au mépris de toutes les règles canoniques et de tous les antécédents synodaux, les légats du saint siége n'obtinrent même pas une place d'honneur. Jules, évêque de Puteoli, dut s'asseoir au-dessous de Dioscore. Quant au diacre Hilaire et au notaire apostolique Dulcitius, ils furent relégués au dernier rang, après tous les prêtres. Encore ce fut par grâce qu'on les y maintint, car Dioscore fit sortir de la salle tous les *notarii* des autres évêques. Il ne fit d'exception que pour ceux de Juvénal de Jérusalem et d'Érasistrate de Corinthe, dont il avait pris soin d'acheter la conscience. Les fonctions de primicier, ou promoteur du concile, furent remplies par un prêtre alexandrin nommé Jean, créature du patriarche. Il lut d'abord les lettres impériales de convocation. L'évêque Jules, légat du pape, réclama la lecture des lettres pontificales adressées par le pape saint Léon au concile. Le diacre Hilaire insista, et fit la même requête. « Le très-bienheureux pontife de Rome, dit-il, a reçu du très-pieux empereur Théodose la prière de venir en personne présider cette assemblée. Tous, vous connaissez les motifs urgents qui le retiennent à Rome [1]. D'ailleurs les papes, ses prédécesseurs, n'ont pas cru devoir se rendre aux conciles œcuméniques de Nicée, de Constantinople et d'Éphèse. Mais le très-bienheureux Léon nous a délégués pour le représenter parmi vous et tenir sa place. Il nous a remis des lettres qui vous sont adressées, et dont nous réclamons la lecture. » — En effet, les légats étaient porteurs d'une lettre de saint Léon le Grand que nous avons encore; mais le patriarche d'Alexandrie était parfaitement résolu à la tenir dans l'ombre.

[1] L'invasion d'Attila et de ses hordes de Huns menaçait alors les provinces occidentales.

« Le très-clément empereur, disait saint Léon, dans le sentiment d'une foi aussi éclairée que sincère, comprend qu'il est du devoir de sa charge de protéger l'Église catholique et de la défendre contre les erreurs qui la menacent. Il s'est adressé à l'autorité du siége apostolique, pour en obtenir une décision irrévocable. Il a voulu que le bienheureux apôtre Pierre renouvelât en quelque sorte, dans les circonstances présentes, la fameuse confession de foi prononçée jadis devant son divin Maître, lorsqu'interrogé par Notre-Seigneur lui-même, il répondit : « Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant [1]. » Nous avons satisfait aux pieux désirs du prince, dans une lettre dogmatique adressée à notre frère et coévêque Flavien. Et, comme le très-pieux empereur a voulu, pour rendre la sentence plus solennelle, qu'un concile se réunît à Éphèse, nous y envoyons des légats, chargés de tenir notre place et de nous représenter dans cette auguste assemblée [2]. » Tel était le sens général de la lettre de saint Léon. Dioscore, on le comprend, avait tout intérêt à en empêcher la lecture. Quand l'évêque Jules et le diacre Hilaire eurent terminé leur réclamation à ce sujet, sans leur répondre, le primicier, Jean d'Alexandrie, lut un décret impérial qui donnait à l'archimandrite Barsumas voix délibérative avec les évêques. Comme les légats réclamaient toujours la promulgation de la lettre apostolique, le primicier passa à la lecture d'un autre décret, nommant le comte Elpidius et le tribun Eulogius représentants officiels de l'autorité impériale près du concile. Ces deux personnages étaient présents. Ils jurèrent de maintenir fidèlement l'honneur du prince et la sécurité des pères. Or, l'empereur, dans les instructions qu'il leur avait remises et que toute l'assemblée put connaître, se plaignait amèrement de la tyrannie de Flavien : il demandait qu'on en fît justice et qu'on réhabilitât le saint archimandrite Eutychès. Tout marchait jusque-là au gré de Dioscore. Soudain l'évêque de Césarée, Thalassius, se leva et dit : « Si j'ai bien compris les intentions du très-pieux empereur, nous sommes convoqués pour déterminer une question dogma-

[1] Matth., XVI, 16. — [2] S. Leon. Magn., *Epist.* XXIII; *Patr. lat.*, t. LIV, col. 797-800.

tique, intéressant la foi chrétienne. Je demande que, toute autre affaire cessant, nous nous en occupions sans délai. » Le légat du pape, Jules de Pouzzoles, appuya cette proposition, et, comme il s'exprimait en latin, son avis fut traduit en grec par l'évêque Florentius de Sardes. « Nous ne sommes ici, dit-il, que pour délibérer sur une question de foi. Qu'on la soumette tout d'abord à notre jugement. » Cet incident dérangeait le programme que Dioscore avait tracé d'avance. Il semblait naturel, en effet, puisque l'erreur doctrinale d'Eutychès était l'occasion de cette assemblée, de procéder d'abord à son examen. Mais alors il eût fallu, de toute nécessité, lire les décisions pontificales adressées, l'une à saint Flavien, l'autre au concile, dont les légats apostoliques étaient porteurs. Dioscore ne voulait à aucun prix en permettre la lecture, et cette motion imprévue de Thalassius le troubla. Le comte Elpidius vint à son aide. Il déclara, au nom de l'empereur, qu'on eût à introduire l'archimandrite Eutychès, pour entendre sa requête et les plaintes qu'il avait à formuler contre la tyrannie et l'arbitraire de Flavien, patriarche de Constantinople. Cette motion permit à Dioscore de se remettre de sa surprise. « Les questions dogmatiques, dit-il, ne sont douteuses pour personne. Nous suivons la foi des pères. Est-il quelqu'un parmi vous qui prétendrait y rien changer? — Non, non! dirent les évêques. Anathème à qui la modifie! anathème à qui la mutile! Tous nous voulons garder la foi des pères [1]. »

Comparution d'Eutychès.

45. Profitant du mouvement produit par ces acclamations, le comte Elpidius fit introduire Eutychès. L'archimandrite septuagénaire s'avança, avec une démarche modestement hypocrite. Arrivé au milieu de l'enceinte, il dit : « Je me suis recommandé au Père, au Fils, au Saint-Esprit, et surtout au Verbe de vérité, avant de comparaître au tribunal de votre justice. Je vous prends tous à témoins de l'intégrité de ma foi. J'invoque le souvenir des luttes que j'ai courageusement soutenues pour le maintien des dogmes proclamés ici même, par le saint concile œcuménique qui a précédé le

[1] Labbe, tom. IV, col. 115-133 pass.

vôtre. Voici ma profession de foi. Que votre sainteté daigne en ordonner la lecture. — A ces mots, l'évêque d'Éphèse, Étienne, faisant acte de servilisme, s'écria : « Eutychès est un martyr de l'orthodoxie ! Il faut insérer dans les procès-verbaux de notre assemblée le document qu'il nous présente. » — Ce document, dont la lecture fut immédiatement entendue, commençait par la reproduction textuelle du symbole de Nicée. « Telle est, ajoutait Eutychès, la croyance dans laquelle j'ai été élevé, et que je veux garder jusqu'à ma mort. J'anathématise tous les hérésiarques, depuis Simon le Mage, Valentin, Manès et Apollinaire, jusqu'à Nestorius. Le révérendissime Eusèbe de Dorylée a déposé contre moi un *libellus* d'accusation entre les mains du patriarche Flavien, son ami. Tous deux ils avaient juré ma perte. Je fus cité à comparaître devant un synode réuni à Constantinople. Le silentiaire Magnus, que le très-pieux empereur daigna m'envoyer pour me conduire de mon monastère à cette assemblée inique, me dit en chemin : Cette démarche est fort inutile. La sentence de votre condamnation est déjà formulée ! En effet, quand je fus présent, on refusa d'entendre ma profession de foi. J'eus à peine le temps de déclarer que ma croyance était celle des conciles de Nicée et d'Éphèse. Flavien fit lire une formule dressée à l'avance qui me déposait du sacerdoce, de ma charge d'archimandrite, et m'excluait de la communion. J'appelai de cette barbare sentence à un futur concile œcuménique. Ce fut en vain. Sans respect pour mes cheveux blancs, sans égard pour tant de travaux soutenus en faveur de la vérité contre les hérétiques, je fus condamné. On voulait me livrer à la populace et me faire mettre en pièces. La Providence divine et la protection du très-pieux empereur m'ont arraché à ce péril. Aujourd'hui, au nom du Christ Notre-Seigneur, qui voulut subir lui-même la barbare condamnation de Caïphe et de Pilate, je viens demander justice et implorer de votre sainteté la révision d'une sentence manifestement nulle. » — Saint Flavien n'avait pas encore pris la parole. Malgré son titre de patriarche de Constantinople, qui lui donnait droit à un siége d'honneur dans l'assemblée, on l'avait placé au rang des simples métropolitains. Comme la requête d'Eutychès l'atteignait person-

nellement, il crut devoir protester. Se levant donc, il dit : « L'archimandrite a été accusé canoniquement par le révérendissime Eusèbe de Dorylée. Ordonnez que cet évêque soit entendu. » — Ces mots furent à peu près les seuls que le saint patriarche proféra dans cette séance lamentable, qui devait se terminer pour lui par le martyre. Le comte Elpidius se leva, au nom de l'empereur, et déclara qu'il avait l'ordre absolu d'exclure Eusèbe de Dorylée de toute espèce de délibération [1].

Réhabilitation de l'hérésiarque Eutychès.

46. S'il fût resté un sentiment quelconque de dignité ecclésiastique dans ces évêques, ils auraient tous protesté, après une intervention si brutale de la puissance civile. Mais la peur commençait à les envahir. Ils courbèrent la tête, et ce premier acte de faiblesse devait bientôt les livrer aux plus extrêmes violences. Dioscore proposa de lire les actes du synode de Constantinople. Les deux légats du pape protestèrent qu'on ne pouvait faire cette lecture avant d'entendre les lettres du pontife de Rome. « Elles contiennent, disaient-ils, la décision apostolique prononcée sur la valeur de ces actes. » — Eutychès s'opposa à cette réclamation. « Les vénérables envoyés du très-saint évêque de Rome, dit-il, me sont suspects. Ils sont descendus dans la maison de l'évêque Flavien; ils ont accepté ses repas, ses présents, tous les services qu'il a voulu leur rendre. Je les récuse, et je prie votre sainteté de tenir comme non avenu tout ce qu'ils pourraient faire à mon préjudice. » — Cette fin de non-recevoir fut adoptée. On procéda à la lecture des actes du synode de Constantinople. Quand on en vint au passage du procès-verbal où Eusèbe de Dorylée pressait Eutychès de reconnaître en Jésus-Christ deux natures distinctes, Dioscore s'adressant au concile : « Peut-on souffrir un pareil blasphème ? s'écria-t-il. Quel est l'impie qui ose soutenir qu'après l'Incarnation il y eut deux natures en Jésus-Christ? — Non, non ! acclamèrent les malheureux évêques ; anathème à qui divise le Seigneur ! Eusèbe le divise ; qu'il soit séparé lui-même et retranché de notre communion ! — J'ai besoin de vos voix et de vos suffrages, reprit

[1] Labbe, tom. IV, col. 133-146 pass.

Dioscore. Que ceux qui ne peuvent parler lèvent la main. Croyez-vous à deux natures en Jésus-Christ? — Non, dit le concile. Anathème à quiconque croit les deux natures! — Dioscore ajouta : Vous venez d'entendre deux professions de foi : celle d'Eusèbe de Dorylée et celle d'Eutychès. Laquelle adoptez-vous? — Nous adoptons celle d'Eutychès. Eusèbe (Ἐυσέβης, *pieux*) n'a de pieux que le nom. C'est un blasphémateur ! Anathème à Eusèbe de Dorylée! » — Or, il se trouvait là plusieurs évêques de ceux qui avaient pris part au synode de Constantinople, entre autres Seleucus d'Amasée et Basile de Séleucie. Ils s'empressèrent de rétracter leur prétendue erreur, déclarant qu'ils exécraient la foi aux deux natures, souscrite par eux trois mois auparavant. Leur exemple fut imité par tous les autres. Juvénal de Jérusalem, Domnus d'Antioche, Étienne d'Éphèse, Thalassius de Césarée, proclamèrent l'innocence et l'orthodoxie d'Eutychès. Les légats du pape ne répondaient que par ce seul mot : *Contradicitur*. C'était la protestation de la vérité contre l'erreur. On ne l'écouta point. Saint Flavien gardait toujours le silence [1].

Un stratagème de Dioscore.

47. Il avait le pressentiment que tout cet orage allait retomber sur lui. Dioscore avait promis à Chrysaphius de le débarrasser d'un patriarche si gênant et si incommode. Quel prétexte imaginer cependant, pour justifier devant les pères une requête en déposition contre Flavien? Le fait d'avoir prononcé une sentence, juste ou non, contre Eutychès, ne pouvait être imputé comme un grief personnel, dont le saint archevêque fût responsable. La cause avait été jugée par un synode : c'étaient donc les trente-deux évêques signataires de ce synode qu'il eût fallu déposer. Le moyen était impraticable. Dioscore en imagina un autre, qui eût fait honneur au génie inventif de son prédécesseur, Théophile, de perverse mémoire. Quand il eut trouvé l'expédient qu'il cherchait, il se garda bien d'en faire confidence à personne. Après la réhabilitation d'Eutychès et de ses moines, l'astucieux patriarche, ou plutôt « le nouveau Pharaon, » comme l'appellent les chroniqueurs contemporains, prit la

[1] Labbe, *Concil.*, tom. IV, col. 147-280.

parole et dit : « Pour plus ample confirmation des actes de notre vénérable assemblée, et pour la manifestation complète de la foi sainte qui les inspire, il me paraît juste et convenable de faire lecture des décrets du précédent concile général, tenu dans cette basilique. » — Nul ne comprit d'abord le piége qui se cachait sous cette proposition, en apparence fort inoffensive. Domnus d'Antioche s'empressa de l'adopter. « S'il plaît ainsi à votre sainteté, dit-il, qu'on fasse cette lecture. » Thalassius de Césarée et l'évêque d'Ancyre ajoutèrent : « Nous ne pourrons qu'être édifiés par la lecture des décrets des conciles de Nicée et d'Éphèse. Ils nous confirmeront dans la foi que nous professons tous, et dont ils sont le rempart inexpugnable. » La lecture se fit donc. Mais Dioscore avait d'avance choisi et indiqué au primicier les passages qu'il devait lire, dans un ordre prémédité. La lecture se termina par un décret du concile œcuménique d'Éphèse défendant, sous peine de déposition et d'anathème, de composer ni d'employer aucune autre formule de foi que celle de Nicée. En ce moment, Onésiphore d'Iconium, se penchant vers Épiphane, évêque de Perga, son voisin, lui dit à l'oreille : « On ne nous lit ceci que pour en venir à déposer Flavien. — Ils n'oseraient pas ! répondit Épiphane. Passe encore pour Eusèbe de Dorylée : mais ils ne sont pas assez fous pour s'attaquer plus haut. » Onésiphore avait cependant deviné juste. Le patriarche osait tout : il ne devait même pas s'arrêter à la déposition de Flavien. Le décret du concile d'Éphèse, dont il voulait abuser si étrangement, est encore de nos jours en vigueur. Il n'est loisible à aucun évêque, en vertu de son autorité particulière, de changer ou de modifier la formule du symbole de Nicée. On comprend le danger que pourrait courir la foi catholique, si elle était abandonnée aux hasards de toutes les appréciations individuelles. Mais cette précaution, si sage et si tutélaire, n'avait pas pour objet de proscrire les développements ni les explications théologiques de chacun des articles du symbole. Saint Cyrille qui présidait, en qualité de légat du pape, le concile œcuménique d'Éphèse, et qui avait à ce titre proposé et fait souscrire le décret en question, était si loin de vouloir entraver par là les progrès de

l'exégèse catholique, qu'il avait depuis inséré dans l'un de ses ouvrages une formule de foi plus explicite, à l'usage des Orientaux désireux de rentrer dans la communion catholique. On ne manqua de lui objecter comme fin de non-recevoir le décret d'Éphèse, et il avait répondu qu'une pareille interprétation était absurde, et qu'il fallait ou une insigne mauvaise foi, ou une véritable folie, pour confondre le symbole liturgique, dont la rédaction définitive avait été sanctionnée à Éphèse, avec les explications théologiques des articles de Nicée, que la controverse nécessitait, à chaque époque et à chaque siècle, de la part des apologistes chrétiens et des docteurs de l'Église. C'était là pourtant l'interprétation étroite et pharisaïque que Dioscore s'était promis de faire prévaloir. Saint Flavien, dans le synode de Constantinople, avait dû, pour réfuter les erreurs particulières d'Eutychès, insister spécialement sur le dogme des deux natures, et par conséquent développer la doctrine contenue en germe dans le symbole de Nicée. Dioscore avait trouvé là son point d'attaque; il fondait sur ce puéril argument ses espérances de victoire. Il fut victorieux.

Sentence de déposition contre saint Flavien.

48. Quand la lecture fut terminée, il prit la parole et dit : « Vous avez entendu les textes authentiques des conciles généraux de Nicée et d'Éphèse. J'imagine que nul d'entre vous ne leur refuse son adhésion. » — Toutes les voix se réunirent dans un concert unanime. « Notre foi est celle de Nicée ! dirent les évêques. Nous adhérons à tout ce que le précédent concile d'Éphèse a décrété. » — Les légats du pape, comprenant, eux aussi, le stratagème hypocrite de Dioscore, demandèrent la parole et dirent : « Le siége apostolique n'a jamais eu d'autre foi que celle de Nicée et d'Éphèse. La discussion s'égare. Qu'on lise les lettres du très-bienheureux pontife de Rome, et l'on verra clairement la vérité. » — Si les évêques, en ce moment encore, avaient eu le courage d'appuyer la motion des légats, peut-être les annales de l'Église auraient-elles un grand crime de moins à enregistrer dans leurs pages. Mais la peur fit taire toutes les voix. Au milieu du silence général, Dioscore, sans répondre à l'interpellation, reprit en ces termes : « Les saints conciles de Nicée et d'Éphèse ont anathématisé quiconque

serait assez présomptueux pour ajouter quoi que ce soit à leurs définitions. Il est donc clair que Flavien de Constantinople et Eusèbe de Dorylée, en imaginant et voulant imposer leurs théories sur le mystère de l'Incarnation, se sont placés eux-mêmes sous le coup de l'anathème prononcé par les pères de Nicée et d'Éphèse. En conséquence, chargé de maintenir inviolable le dépôt de la foi et de la tradition, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur, nous avons ordonné et ordonnons que Flavien de Constantinople et Eusèbe de Dorylée soient désormais privés de toute dignité épiscopale et sacerdotale. Nous vous enjoignons, à tous et à chacun, de dire votre avis. Il sera inséré dans les actes; et je vous préviens que les augustes empereurs seront très-exactement informés de tout ce qui se passe ici. » — Il y eut un moment de stupeur universelle. Tous les évêques semblaient atterrés. Flavien, se tournant vers Dioscore, prononça ces deux mots grecs : Παραιτοῦμαί σε « J'en appelle. » Les deux légats répétèrent leur formule latine plus brève encore : *Contradicitur*. Tout à coup Onésiphore d'Iconium, Epiphane de Perga, Nunnichius de Laodicée, Marinianus de Synnade et un groupe d'autres évêques dont l'histoire regrette de ne pas savoir les noms, quittant leurs siéges, vinrent se précipiter au pied du trône occupé par Dioscore. Fondant en larmes, ils embrassaient les genoux de ce tyran et imploraient sa miséricorde. « Flavien est innocent! disaient-ils. Il n'a rien fait qui autorise une sentence si cruelle. La déposition d'un prêtre, en supposant qu'elle ait été imméritée, ne saurait être punie par la déposition d'un évêque. Si Flavien est coupable d'autres crimes, qu'on les fasse connaître! » — Cette démarche imprévue, cette attitude suppliante, ces objurgations parties du cœur, commençaient à émouvoir l'assemblée. L'évêque de Séleucie, Basile, qui venait de commettre un premier acte d'apostasie, crut le moment favorable pour en faire un second. Il se précipita sur les évêques agenouillés et leur dit en les menaçant : « Vous êtes seuls de votre avis. Ne condamnez pas l'opinion de tous vos collègues! » — Cet auxiliaire inattendu redoubla l'audace de Dioscore. Il se leva, écumant de rage. « Quand on me couperait la langue, s'écria-t-il, je ne dirais jamais autre chose! » Et comme les évêques

continuaient leurs supplications, en lui tenant les genoux embrassés, il fit le geste d'un homme dont la vie serait menacée, appela au secours, et, se tournant vers les portes de la basilique, d'une voix de tonnerre il cria : « Prétendez-vous faire une émeute? Soldats, où êtes-vous? »

Violences.

49. Ce signal avait été prémédité; il fut entendu. En un clin d'œil, la basilique fut envahie par une horde de prétoriens, sous la conduite d'officiers impériaux. Ces exécuteurs des hautes œuvres de Chrysaphius étaient munis de chaînes, de verges, de lances et d'épées nues. Avec eux, entrèrent les moines et les parabolans d'Alexandrie. L'archimandrite Barsumas, se mettant à leur tête, leur désignait de la main les évêques qu'ils devaient saisir. Un tumulte effroyable commença. Les légats purent s'évader, avant que les portes fussent fermées. La plupart des évêques avaient quitté leurs siéges et cherchaient à s'enfuir. Barsumas prit la précaution de barricader toutes les issues et y posta lui-même des gardes. Revenus à leur place, les évêques prisonniers semblèrent reprendre quelque courage devant une telle violence. Dioscore s'en aperçut, et les apostrophant avec l'accent de la menace et de la colère : « Sachez, dit-il, que quiconque hésiterait à souscrire aura affaire à moi! » On procéda à l'appel nominal. Juvénal de Jérusalem, Domnus d'Antioche et tous successivement firent acte d'adhésion. La plupart, il faut le dire, formulèrent leur avis en ces termes : « C'est les larmes aux yeux et avec un sentiment de tristesse profonde, que nous déclarons Flavien déposé de l'épiscopat. » On regrette, en lisant ces déclarations arrachées par la force et par la terreur des prétoriens, qu'au lieu d'une lâche adhésion ils ne se soient pas écriés tous : Tuez-nous, puisque vous êtes les maîtres. Mieux vaux le martyre que l'apostasie! Ils n'eurent pas ce courage. Cependant l'opération menaçait de devenir trop longue. Dioscore voulut abréger non pas la torture des victimes, mais les lenteurs que ces formalités imposaient à sa propre impatience. Il remit un papier blanc aux soldats : « Faites-le signer! » dit-il. Et l'ordre s'exécuta. Au milieu de cette véritable scène de brigands, Flavien était resté debout, calme, impassible. L'un des

parabolans qui ne le connaissait pas, lui présenta le papier à souscrire. Le saint patriarche se tourna vers Dioscore, et répéta les deux mots grecs : Παραιτοῦμαί σε. Le tyran, perdant alors tout sentiment de dignité personnelle, s'élança de son trône, renversa d'un coup de poing le martyr et lui piétina tout le corps. Les soldats, animés par cet exemple, se ruèrent sur l'innocente victime, l'accablant d'outrages et de coups. Barsumas, une pique à la main, lui déchirait la poitrine. Évanoui, sanglant, Flavien fut transporté dans une des prisons de la ville. La première session du *Latrocinium Ephesi* était terminée.

Déposition de Théodoret, Ibas d'Edesse, etc. Clôture du *Latrocinium Ephesi.*

50. La nuit fut plus cruelle pour les évêques que n'avait pu l'être cette affreuse journée. Le courage qui leur avait manqué dans l'occasion solennelle leur revenait par réflexion, au milieu des remords de leur conscience. Le lendemain, Domnus d'Antioche reparut dans l'assemblée et déclara, en fondant en larmes, qu'il rétractait la condamnation souscrite par lui contre un innocent. Cet exemple aurait pu facilement devenir contagieux. Dioscore y mit bon ordre. Il se leva de son trône et prononça une sentence de déposition contre le métropolitain d'Antioche, qui fut aussitôt saisi par les prétoriens et chassé de la basilique. La prédiction de saint Euthymius était accomplie. Domnus revint au monastère de l'illustre abbé et acheva en paix ses jours, dans cette laure de Palestine qu'il ne quitta plus depuis. Après cette exécution sommaire, Dioscore prononça une sentence de déposition *in globo* contre Théodoret de Cyr, Ibas d'Edesse, Sabinianus de Perrha, Irénée de Tyr et Aquilinus de Biblos. Tous ces évêques étaient absents. Le primicier fit par trois fois l'appel de leurs noms, pour se conformer, avec une dérisoire exactitude, à la règle des trois monitoires canoniques. Naturellement des accusés qui se trouvaient à cent lieues d'Éphèse ne pouvaient répondre. On les déposa comme hérétiques et contumaces. Les prélats qui la veille avaient eu le courage de prendre le parti de Flavien, tremblèrent alors pour eux-mêmes. Dioscore jouissait du spectacle de leur anxiété. Il se contenta de cette vengeance, et prononça la clôture du deuxième concile œcuménique d'Éphèse. C'était le titre dont il décorait son *Latrocinium.*

Sentence d'excommunication portée par Dioscore contre le pape saint Léon le Grand.

51. Le surlendemain, saint Flavien fut traîné en exil. Les blessures qu'il avait reçues ne lui laissaient qu'un souffle de vie. Il rendit l'âme dans la petite bourgade d'Epipæ, près de Sardes, en Lydie[1]. Ibas d'Edesse, arrêté à Antioche, parvint à se dérober aux soldats qui le conduisaient, et se réfugia à Rome sous la protection de saint Léon le Grand. Théodoret fut arraché à sa ville épiscopale de Cyr et enfermé dans le monastère d'Apamée. « Je suis évêque depuis vingt-six ans, écrivait-il au pape. J'ai eu le bonheur de ramener au sein de la véritable Église plus de mille marcionites et une foule d'ariens et d'eunomiens. Dans les huit cents paroisses de mon diocèse, il ne reste plus un seul hérétique. Que votre sainteté soit mon juge ; j'en appelle à son tribunal. Si vous ratifiez la sentence qui vient de me frapper, je n'importunerai plus personne et j'attendrai en silence le jugement de Dieu. » Saint Léon le Grand, dès qu'il fut informé de ces attentats, rendit un décret qui annulait tous les actes du *Latrocinium Ephesi.* A cette nouvelle, Dioscore, qui était retourné à Alexandrie, s'embarqua pour Constantinople, afin d'y prendre les ordres de Chrysaphius. Il était accompagné d'une dizaine d'évêques égyptiens, ses créatures. De concert avec l'eunuque, il fit signer à ces misérables un acte de déposition et d'excommunication contre « l'hérétique Léon, soi-disant évêque de Rome. »

[1] L'Église honore la mémoire de saint Flavien le 18 février, date de sa glorieuse mort.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE S. LÉON I LE GRAND (29 Septembre 440 - 11 Avril 461).

(Suite et fin).

I. RÉPARATION.

1. Prédiction de Théodoret. Retour du diacre Hilaire à Rome. — 2. Lettre de saint Léon le Grand à Théodose le Jeune. — 3. Entrevue du pape et de la famille impériale d'Occident à Saint-Pierre de Rome. — 4. Anatolius, patriarche de Constantinople. Mort de Théodose le Jeune. — 5. Avénement de Pulchérie et de Marcien, son époux nominal. — 6. Réparation. — 7. Mort de Placidie. Son tombeau à Ravenne. — 8. Terreurs de l'Occident à l'approche d'Attila. Indiction du IVe concile œcuménique à Nicée.

§ II. CONCILE DE CHALCÉDOINE IVe ŒCUMÉNIQUE.

9. Instructions du pape à ses légats. — 10. Lettre de saint Léon le Grand au concile. — 11. Troubles à Constantinople. Désordres à Nicée. Translation du concile à Chalcédoine. — 12. Première session. Mise en accusation de Dioscore. Introduction de Théodoret comme accusateur. — 13. Examen des actes du *Latrocinium*. — 14. Repentir des évêques signataires du *Latrocinium*. — 15. Réhabilitation solennelle de la mémoire de saint Flavien. — 16. Seconde session. Adhésion du concile à la lettre dogmatique de saint Léon le Grand. — 17. Troisième session. Déposition de Dioscore. Son exil et sa fin. — 18. Quatrième session. Sentence d'absolution en faveur des métropolitains qui avaient pris une part plus active au *Latrocinium*. — 19. Incident des évêques égyptiens. — 20. Incident de Barsumas et des partisans de Dioscore et d'Eutychès. — 21. Cinquième session. Définition de foi. — 22. Sixième session. Marcien et l'impératrice Pulchérie au concile. — 23. Causes particulières jugées par le concile. — 24. Prétentions et intrigues d'Anatolius. — 25. Dernière session. Protestation des légats. — 26. Lettre synodale au pape saint Léon le Grand.

§ III. ATTILA.

27. Projets d'Attila contre l'empereur d'Occident. — 28. Invasion d'Attila. — — 29. Attila et saint Nicaise à Reims. — 30. Terreur des *Parisii*. Intervention de sainte Geneviève. — 31. Entrevue de saint Aignan et d'Aétius. — 32. Siége d'Orléans. Saint Aignan et Attila. — 33. Attila et saint Loup à Troyes. — 34. Défaite d'Attila dans les plaines catalauniques. — 35. Martyre de sainte Ursule et de ses compagnes à Cologne. — 36. Attila et saint Léon le Grand en Italie. Mort d'Attila.

§ IV. DERNIÈRES ANNÉES DE SAINT LÉON LE GRAND.

37. Saint Proterius, patriarche d'Alexandrie. Émeute. Intrusion d'un évêque eutychéen à Jérusalem. — 38. Logomachie sur les particules *en* et *de*. — 39. Soumission d'Anatolius, patriarche de Constantinople. — 40. Mort de Valentinien III. Invasion de Rome par Genséric. — 41. Le suève Ricimer en Occident. Mort de Marcien et de Pulchérie. Léon le Thrace. — 42. Timothée *Elure*, intrus d'Alexandrie. Timothée *Solofaciole*, patriarche légitime. — 43. Mort de saint Léon le Grand.

§ I. Réparation.

Prédiction de Théodoret. Retour du diacre Hilaire à Rome.

1. « Je pleure dans la solitude sur les malheurs de l'Église, écrivait Théodoret vers le commencement de l'automne de l'an 449. La tempête est déchaînée et je laisse couler mes larmes. Personnellement je devrais me féliciter d'avoir échappé à tant de révolutions. L'exil m'a rendu la paix. Mais ce n'est pas sur moi que je pleure. La vengeance céleste frappera bientôt les auteurs de tant de crimes. Leur châtiment est proche. Le Dieu qui gouverne le monde avec le poids et la mesure d'une sagesse éternelle, attend que les méchants aient atteint l'extrême limite de leurs forfaits, pour manifester les rigueurs de sa justice [1]. » Cette prophétie ne tarda point à se réaliser. Durant quelques mois, saint Léon le Grand n'avait reçu aucun message d'Éphèse, ni par ses légats, ni par le saint patriarche Flavien auquel il ne cessait d'adresser les lettres les plus vives et les plus instantes. Un tel silence alarmait le pontife. La première nouvelle du *brigandage* qui venait de se consommer lui fut apportée par le diacre Hilaire. Séparé de l'évêque

[1] Theodoret, *Epist.* CXXIV; *Patr. græc.*, tom. LXXXIII, col. 1335.

Jules et du notaire Dulcitius qui ne furent mis en liberté que plus tard, Hilaire avait réussi à gagner Rome, au milieu de nombreux dangers, par des chemins de traverse inconnus et souvent impraticables. Il se regarda toujours comme redevable de sa délivrance à une protection toute particulière de Dieu, par l'intercession de saint Jean l'Évangéliste, patron de la ville d'Éphèse. Devenu pape, il éleva une chapelle en son honneur, avec cette inscription : « A son libérateur, le bienheureux évangéliste Jean, Hilaire, évêque, serviteur du Christ. » Sur la voûte, une fresque représentait la scène du *latrocinium* où saint Flavien, foulé aux pieds par Dioscore, recevait un coup de lance du farouche Barsumas [1]. De tous les chefs du brigandage d'Éphèse, Barsumas fut le seul qui parut échapper en ce monde aux coups de la justice divine. Les eutychéens de Syrie le choisirent plus tard pour leur patriarche. Il devint ainsi le chef d'une multitude d'évêques hérétiques qui se sont perpétués jusqu'à nos jours en Orient, sous le nom de Jacobites, adopté par eux, au VIe siècle, en mémoire de Jacques (Jacobus) d'Édesse, l'un de ceux qui travailla avec le plus d'ardeur à l'accroissement de leur secte.

Lettre de saint Léon le Grand à Théodose le Jeune.

2. La fidèle relation du diacre Hilaire était de nature à consterner le cœur de Léon le Grand. La douleur du pontife fut immense, mais son courage redoubla en proportion des malheurs de l'Église. Il réunit à Rome un concile où tous les attentats d'Éphèse furent flétris et leurs auteurs frappés d'anathème. En même temps, il faisait partir pour Constantinople, par deux voies différentes, des exprès chargés d'une lettre identique pour Théodose le Jeune. « On a pu dire de vous jusqu'ici que vous étiez le meilleur des princes, lui écrivait-il. Je vous en conjure, ne perdez pas le droit de porter à l'avenir un titre si glorieux. Les évêques que vous avez rassemblés à Éphèse viennent de scandaliser l'univers et de bouleverser toutes les églises orientales. Dioscore d'Alexandrie s'est conduit comme le plus cruel des tyrans. La voix de nos légats n'a pu se faire entendre. Les lettres de ce siége apostolique n'ont pas même été lues :

[1] Cette chapelle subsista jusqu'au pontificat de Sixte-Quint.

aujourd'hui l'erreur et l'impiété triomphent. Votre majesté veut-elle accepter la responsabilité de pareils forfaits? Je ne puis le croire. Prenez garde que c'est Jésus-Christ qu'on outrage. Craignez que ce grand Dieu, dont la main protége seule votre empire, ne laisse éclater enfin son indignation qu'on affecte de braver, et ne fasse sentir aux prévaricateurs le poids de sa colère. Tous les actes de l'assemblée d'Éphèse sont nuls; remettez toutes choses en l'état où elles se trouvaient auparavant. Pour réparer tant de désastres, un concile général se réunira en Italie. Il se composera des évêques d'Occident et d'Orient. Les questions dogmatiques y seront fixées. Tel est l'unique moyen de sortir d'une situation devenue lamentable. Je vous en conjure, employez votre autorité impériale à le faire réussir. Vos augustes prédécesseurs vous ont montré l'exemple du dévouement à la foi catholique; vous-même vous avez toujours voulu marcher sur leurs traces. L'heure est venue d'en donner une nouvelle preuve. En vous parlant ainsi, ce n'est pas seulement la cause de l'Église que je plaide, mais celle de votre couronne et de votre empire [1]. »

Entrevue du pape et de la famille impériale d'Occident à Saint-Pierre de Rome.

3. Ces lettres demeurèrent sans réponse. Le jour de Noël de l'an 449, l'empereur d'Occident Valentinien III, sa mère Placidie et la jeune impératrice Eudoxia, vinrent à Rome pour assister aux fêtes religieuses présidées par le pape dans la basilique de Saint-Pierre. Voici en quels termes Placidie écrivait, quelques jours après, à son neveu Théodose le Jeune. « A notre arrivée dans l'antique capitale du monde romain, notre premier soin fut d'aller prier sur le tombeau du très-bienheureux apôtre Pierre. Le révérendissime pontife Léon, entouré d'un nombreux concile d'évêques qu'il a réunis de toutes les cités d'Italie, après avoir prié avec nous, se leva, et, parlant au nom du prince des apôtres dont il est le successeur, il nous décrivit en pleurant les maux de l'Église. Les sanglots étouffaient sa voix; nous ne pûmes l'entendre sans fondre en larmes. Quelle désolation pour le monde catholique! La foi divine

[1] S. Leon. Magn., *Epist.* XXVIII, XXIX; *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 821-832 passim.

embrassée par notre auguste prédécesseur Constantin le Grand, qui le premier ajouta à la couronne impériale la splendeur du nom chrétien, a été indignement violée à Éphèse, par la tyrannie d'un patriarche qui s'est permis toutes les cruautés d'un bourreau. On dit qu'à la tête d'une troupe de soldats, il a frappé l'évêque de Constantinople Flavien, pour le punir de son dévouement au siége apostolique. On ajoute qu'il a maltraité les légats envoyés par le pontife de Rome, et que, sans égard pour les définitions du concile de Nicée, il a refusé de les admettre au rang qu'ils devaient occuper. Telles sont, empereur auguste et vénérable fils, les plaintes que le révérendissime évêque de Rome articula devant nous. Je supplie votre mansuétude de mettre un terme à ces affreux scandales. Prenez en main la défense de la foi catholique et de la religion outragée. Nous reconnaissons tous et vénérons la primauté du siége apostolique : Ἀποστόλικον θρόνον ὡς προηγούμενον προσκυνοῦμεν. C'est à Pierre que furent remises les clefs du royaume des cieux ; Jésus-Christ l'a ordonné prince des apôtres, et cette institution divine fut vraiment une faveur providentielle pour la ville de Rome, mère et maîtresse du monde, dont Pierre fut le premier évêque. Rétablissez donc Flavien dans sa dignité patriarcale : remettez le jugement de toute cette affaire au siége apostolique et au concile que le pontife de Rome a l'intention de convoquer [1]. » Valentinien III et l'impératrice Eudoxia adressèrent, chacun de leur côté, un message du même genre. Leurs instances furent inutiles. Chrysaphius fit répondre que l'ordre était rétabli en Orient, et que le concile d'Éphèse avait pieusement accompli son devoir.

Anatolius, patriarche de Constantinople. Mort de Théodose le Jeune.

4. Placidie ignorait encore la nouvelle de la mort de Flavien, quand elle demandait son rétablissement à Théodose le Jeune. Au retour du conciliabule d'Éphèse, Eutychès était rentré triomphalement à Constantinople, et se promettait de s'asseoir bientôt sur le siége patriarcal qu'il convoitait depuis tant d'années. L'eunuque Chrysaphius partageait ses espérances et les appuyait de tout son crédit. Ce fut la première de leurs déceptions. Soit que la violence

[1] S. Leon. Magn., *Epist.* LVI, tom. cit., col. 859-862.

dont Flavien venait d'être victime eût indigné tous les esprits, soit que la popularité d'Eutychès ne fût pas aussi grande que le croyait cet hérésiarque, Chrysaphius ne put réussir à lui faire donner un nombre suffisant de voix dans le scrutin. En dépit de toutes les intrigues de la cour, les suffrages se portèrent sur un prêtre byzantin, nommé Anatolius, qui l'emporta de haute lutte, et l'empereur se vit obligé de ratifier son élection. Le premier acte du nouvel évêque fut de s'adresser au pape pour l'assurer qu'il professait la foi du siége apostolique et en obtenir des lettres de communion. Saint Léon ne crut pas devoir lui répondre directement, avant d'être mieux informé de toute l'affaire. Il prit néanmoins occasion de cet incident pour renouveler ses tentatives près de l'empereur Théodose. A la date du 17 juillet 450, il écrivait à ce prince : « Je suspends mon jugement jusqu'à ce que j'aie reçu des renseignements complets sur l'élection d'Anatolius et sur la croyance qu'il professe. Je demande qu'il fasse devant le clergé et le peuple une profession de foi solennelle, dont une copie, signée de sa main, sera transmise au siége apostolique, pour être ensuite portée à la connaissance de toutes les églises. Il devra promettre de se conformer à la doctrine exposée jadis par le bienheureux Cyrille dans sa lettre à Nestorius, et à celle que nous-même nous avons formulée dans notre lettre à Flavien, de sainte mémoire. J'envoie mes frères, les évêques Abundius et Asterius, ainsi que les prêtres romains Basile et Senator, afin de recevoir cette déclaration en bonne forme. Je les charge également de conférer avec votre majesté au sujet du concile général dont je vous ai parlé antérieurement [1]. » Au moment où ces légats arrivaient à Constantinople, Théodose le Jeune venait de mourir prématurément (29 juillet 450). Dans une partie de chasse, son cheval, lancé à toute bride, s'abattit ; le malheureux prince tomba si rudement qu'il se brisa l'épine dorsale et expira. Il était âgé de quarante-neuf ans. Quelques jours avant cette fin si imprévue, il avait manifesté, dit-on, le désir de se réconcilier avec Pulchérie, sa sœur, et de disgracier l'eunuque Chrysaphius.

[1] S. Leon. Magn., *Epist.* LXIX, col. 890-892 pass.

Avénement de Pulchérie et de Marcien son époux nominal.

5. Théodose le Jeune ne laissait point d'autre enfant qu'Eudoxia, mariée à Valentinien III. Ce prince, déjà surchargé du gouvernement de l'Occident, n'avait ni la capacité ni l'énergie nécessaires pour revendiquer ses droits à la couronne vacante de Constantinople. L'idée ne lui en vint même pas. La situation était telle d'ailleurs, qu'à moins d'un homme de génie, d'un héros extraordinaire, il était vraiment impossible de faire face aux barbares sur tous les points des frontières, depuis le Rhin jusqu'à l'Euphrate. La princesse Pulchérie sortit de sa retraite et prit immédiatement les rênes du pouvoir. Chrysaphius, jugé et condamné, fut envoyé en exil. L'impératrice lui laissait la vie; mais il fut poignardé par le fils d'une de ses anciennes victimes, Jean le Vandale, que l'eunuque avait fait décapiter neuf ans auparavant. Délivré de la tyrannie de Chrysaphius, l'Orient sembla renaître. Tous les opprimés du règne précédent comprirent que l'heure de la réparation et de la justice était venue. Pulchérie avait fait vœu de virginité; elle avait cinquante-deux ans. Cependant il était inoui dans les fastes de l'empire romain que le sceptre des Césars eût été porté par une femme seule. Bien que la législation fût muette sur ce point, l'opinion publique, plus puissante que les lois, répugnait à cette forme de gouvernement. Pulchérie trouva moyen de donner satisfaction au sentiment populaire, sans contrevenir à ses vœux. On se souvient du secrétaire d'Aspar, fait prisonnier par Genséric à la bataille d'Hippone, et remis inopinément en liberté, parce qu'un aigle, sous les yeux du roi barbare, avait protégé le sommeil du captif[1]. Marcianus, c'est ainsi qu'il se nommait, après avoir juré qu'il ne porterait jamais les armes contre la nation vandale, put revenir à Constantinople, où son mérite l'avait successivement élevé aux dignités de tribun militaire et de sénateur. Il était veuf, âgé de cinquante-huit ans, et n'avait qu'une fille, Euphémie, laquelle devait plus tard épouser un empereur d'Occident. Pulchérie le manda au palais. « Je connais votre vertu, lui dit-elle, et je songe à la couronner. Jurez-moi que, si je vous honore du nom de mon époux, vous ne me troublerez

[1] Cf. tom. XII de cette *Histoire*, pag. 594.

jamais dans la résolution irrévocable que j'ai prise de conserver ma virginité. A cette condition, je suis prête à vous donner l'empire et ma main. » L'ancien captif de Genséric fit le serment qu'on lui proposait; le lendemain, il devenait époux nominal de Pulchérie et empereur d'Orient (24 août 450). Il tint religieusement sa promesse et se montra digne de sa haute fortune. Le nom de Marcien rappelle les plus beaux temps de l'empire, dans une époque où les hommes et les choses étaient marqués au coin de la décadence. Attila crut qu'il aurait bon marché de cet empereur d'aventure, ainsi qu'il l'appelait. Il envoya réclamer les honteux tributs que Théodose le Jeune et Chrysaphius lui payaient chaque année. « J'ai de l'or pour mes amis et du fer pour mes ennemis ! » répondit fièrement Marcien. Sans provoquer la guerre, mais sans la craindre, le nouvel empereur appuya cette vaillante attitude par la réorganisation de l'armée. Les généraux manquaient. Aspar et son fils Ardabure étaient les seuls qu'il eût sous la main : les revers essuyés par eux en Afrique ne pouvaient donner une grande confiance dans leur capacité. Marcien se promettait d'y suppléer de sa personne et de mourir au besoin pour le salut de l'empire. Quand un prince montre de pareilles dispositions, il est invincible. Attila n'insista plus; il détourna ses regards de l'Orient, dans l'espoir de se dédommager sur Valentinien III des conquêtes que l'avénement de Marcien lui faisait manquer en Asie. Cette détermination du roi des huns valut à Pulchérie et à son impérial époux des années de calme et de prospérité, dont ils profitèrent pour assurer le bonheur de leurs peuples et rendre la paix à l'Église.

Réparation

6. Marcien s'était hâté de notifier à saint Léon son avénement au trône. « La providence de Dieu, le choix de l'auguste sénat, les suffrages unanimes de l'armée, disait-il, nous ont appelé au gouvernement de ce grand empire. Notre dévouement à la religion catholique et à la foi chrétienne, dont les principes seront ceux de notre politique, nous fait un devoir, au début de notre règne, de nous adresser à votre sainteté, en qui réside la principauté de l'épiscopat et du dogme divin (σὴν ἁγιοσύνην ἐπισκοπεύουσαν καὶ ἄρχουσαν τῆς θείας πίστεως). Nous vous invitons à prier le Seigneur pour le maintien et la prospérité

de notre empire, afin que nous puissions obtenir, sous votre autorité, la tenue d'un concile qui mettra fin à des erreurs impies, en rétablissant la concorde et la paix entre les évêques catholiques. Donné à Constantinople, sous le consulat VIIe de Valentinien auguste et du clarissime Avienus [1] (septembre 450). » En même temps, le nouveau patriarche Anatolius, profitant de la présence des légats pontificaux envoyés à Théodose le Jeune et reçus par son pieux successeur, réunit en synode tous les évêques, archimandrites et prêtres de la province. Il y fit donner lecture de la décrétale dogmatique de Léon le Grand à saint Flavien, la souscrivit le premier, et anathématisa Dioscore, Eutychès, leurs erreurs et leurs partisans. Les actes de cette assemblée furent dressés en forme authentique et remis aux légats, avec prière de les porter au pape. De son côté, Marcien publiait deux édits, l'un pour rappeler sur leurs siéges tous les évêques exilés à la suite du *brigandage* d'Éphèse, l'autre pour comprendre les sectateurs d'Eutychès au nombre des hérétiques proscrits par la législation de l'empire. De sa personne, l'hérésiarque septuagénaire dut quitter la *mandra* où il avait, disait-il, fait vœu de mourir. On le déporta dans une île voisine de Constantinople, dont le nom n'est pas indiqué : ce fut peut-être la Proconnèse. Il y vécut assez longtemps pour apprendre la condamnation de sa doctrine par le concile œcuménique de Chalcédoine, et termina sa vie dans l'impénitence finale, sans que les historiens aient pris la peine d'enregistrer la date de sa mort ni le récit détaillé de ses derniers moments. Comme si la Providence eût voulu châtier, par le silence qui se faisait autour de l'hérésiarque, l'orgueil avec lequel cet ambitieux parrain de Chrysaphius avait recherché pour son nom l'éclat, le bruit et la gloire. Pendant qu'Eutychès allait s'ensevelir vivant dans l'exil, les restes du martyr Flavien, sa victime, transférés solennellement à Constantinople, étaient déposés près des reliques de saint Chrysostome, dans la basilique constantinienne des Douze-Apôtres. La réparation était complète. Dans le rapide mouvement qui faisait succéder le triomphe de la justice

[1] S. Leon. Magn., *Epist.* LXXIII; *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 900.

à celui de l'impiété, les évêques compromis au *Latrocinium* d'Éphèse imploraient leur pardon. Ils s'adressèrent à l'impératrice Pulchérie, la priant d'intervenir en leur faveur près du souverain pontife, rejetant sur la tyrannie de Dioscore toute la responsabilité d'un passé désastreux, et suppliant qu'on agréât leur repentir. La pieuse princesse accepta le rôle de médiatrice. Nous avons encore la lettre adressée par elle à ce sujet au pape Léon. « Votre sainteté, lui disait-elle, daignera prescrire les mesures qu'elle juge convenables. Le très-pieux empereur, mon époux, se préoccupe de réunir le plus promptement possible un concile général où seront convoqués tous les évêques d'Orient, de Thrace et d'Illyrie, afin que, sous votre direction, la foi catholique soit promulguée et la paix rendue aux églises [1]. »

Mort de Placidie. Son tombeau à Ravenne.

7. Ces heureuses nouvelles comblèrent de joie le cœur du grand pontife. Elles ne furent pas moins agréables à la cour de Ravenne. Cependant l'impératrice Placidie, celle qui peut-être en eût joui davantage, venait de mourir à l'âge de soixante-deux ans (27 novembre 450). Elle choisit sa dernière demeure dans une chapelle funéraire dont nous pouvons admirer encore, près du monastère de Saint-Vital, à Ravenne, l'architecture simple et gracieuse. Elle y avait fait placer à droite et à gauche les tombeaux de l'empereur Honorius, son frère, et du César Constantius, son second époux. Dans le fond, sous la coupole, on éleva un cénotaphe où l'on pouvait se tenir assis, et dont le marbre blanc sans sculpture était revêtu de lames d'argent. Le corps de Placidie y fut déposé, couvert des ornements impériaux, et assis sur un trône de cyprès. Ce luxe insolite de sépulture ne fut pas, comme l'ont dit quelques historiens, prescrit d'avance par le despotisme d'une femme qui voulait régner même après sa mort. Placidie était morte dans tous les sentiments d'une pieuse et humble chrétienne. La filiale tendresse de Valentinien III pour une mère à qui il devait le trône; la reconnaissance publique pour une princesse dont le courage vraiment viril avait restauré la dynastie théodosienne en Occident, ins-

[1] S. Leon. Magn., *Epist.* LXXVII; *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 906 907.

pirèrent seules cet hommage inusité. Durant onze siècles, le corps de Placidie resta inviolé sur ce trône de la mort. « Vers l'an 1650, deux enfants qui jouaient dans la chapelle jetèrent du feu par la petite fenêtre ouverte à la paroi postérieure du tombeau. Le suaire de la morte s'enflamma. L'incendie gagna bientôt le trône et les panneaux de cyprès dont l'intérieur était lambrissé. Quand les religieux de Saint-Vital accoururent pour porter secours, ils ne trouvèrent plus que des ossements calcinés sur un amas de cendres. L'un d'eux eut l'idée de mesurer ces os, qui lui parurent de grande dimension; et il fut constaté qu'en effet l'impératrice Placidie dépassait en hauteur la taille ordinaire des femmes [1]. »

Terreurs de l'Occident à l'approche d'Attila. Indiction du IVe concile œcuménique à Nicée.

8. La mort de Placidie coïncidait en Occident avec des événements d'une gravité telle que, de mémoire d'homme, en un siècle qui avait déjà vu la double invasion de l'Italie par les Goths et de la Sicile par les Vandales, on ne se rappelait rien de semblable. Attila, avec ses hordes de Huns épilés et se nourrissant de chair crue, venait de fondre sur les Gaules, menaçant d'éteindre le nom romain dans un immense massacre. Nous raconterons plus loin cette invasion qui n'a jamais eu d'égale dans les fastes de l'histoire. Tout disparaissait sous le piétinement des chevaux scythes, promenés par un conquérant barbare des rives du Danube aux bords de la Seine, du Pô et du Tibre. Ce n'était plus de la consternation mais un désespoir général, et comme l'attente universelle de la fin du monde. Tous les instincts sceptiques du vieux paganisme se réveillaient dans un rire de dédain pour la foi chrétienne. Salvien, qui vivait encore, écrivait : « Le peuple romain meurt et rit ; » *populus romanus moritur et perit.* Saint Léon le Grand savait que les promesses éternelles, dont l'incarnation du Verbe avait doté les âmes régénérées, ne dépendaient ni du caprice d'un roi hun, ni des épouvantements d'une génération dégradée : *æterna promisit Æternus.* Mais il redoutait les complications d'une assemblée d'évêques orientaux qu'il lui serait imposible de présider en personne, et à laquelle l'empereur de Constantinople ne pourrait assister lui-même, retenu

[1] M. Am. Thierry, *Placidie*, pag. 390; cf. Mabillon, *Iter. Italic.*, 40.

qu'il serait sur ses frontières pour les défendre contre un retour offensif trop probable du terrible Attila. Il se hâta de répondre à Marcien et à Pulchérie pour les prier de remettre à des temps meilleurs la réunion d'un concile œcuménique. La désignation primitive de l'Italie comme le théâtre de cette grande assemblée, n'était plus possible quand l'Italie serait peut-être le lendemain au pouvoir des Huns. La question dogmatique soulevée par Eutychès ne faisait plus de doute pour personne. Elle avait été tranchée par la décrétale apostolique approuvant et confirmant les décisions du synode de Constantinople tenu par saint Flavien. Dès lors, il suffisait de maintenir la proscription ecclésiastique et civile dont les eutychéens avaient été frappés, en accueillant avec indulgence les évêques désireux de rentrer dans la communion catholique, qui offraient de rétracter l'adhésion donnée par force aux décrets du *Latrocinium* d'Éphèse. Tel était le sens des lettres que saint Léon le Grand adressait, au mois de juin 451, à l'empereur Marcien, à l'impératrice Pulchérie, et au nouveau patriarche de Constantinople, Anatolius [1]. Mais elles arrivèrent trop tard. Le 17 mai, l'empereur avait adressé à tous les évêques de son empire une lettre qui les convoquait, pour le 1er septembre suivant, dans la ville de Nicée, où le pontife romain devait, disait-il, se trouver en personne et régler, de concert avec eux, les mesures propres à maintenir l'intégrité de la foi et à rétablir la concorde et la paix dans les églises d'Asie.

§ II. Concile de Chalcédoine IVe œcuménique.

Instructions du pape à ses légats.

9. Le choix de la ville de Nicée, pour ces assises solennelles de la catholicité, avait été surtout déterminé, dans l'esprit de Marcien et de Pulchérie, par le souvenir de l'époque constantinienne. Ils mandaient au pape que l'intention de l'empereur était d'y assister en personne, et le priaient de venir lui-même présider une réunion qui offrirait le plus majestueux spectacle de la concorde du sacer-

[1] S. Leon. Magn., *Epist.* LXXIII, LXXIV, LXXV; *Patr. lat.,* tom. cit., col. 919-924.

doce et de l'empire. Dans la réalité, jamais, depuis saint Sylvestre et Constantin le Grand, l'harmonie des deux pouvoirs ne s'était affirmée avec plus d'éclat. L'histoire doit le constater, et en renvoyer l'hommage à la pieuse impératrice Pulchérie, qui fut alors le trait-d'union entre l'État et l'Église. Toutefois la ville de Nicée[1] n'était plus florissante comme à l'époque de son premier concile. Les tremblements de terre périodiques dont l'Asie était alors le théâtre l'avaient à moitié ruinée. Sa situation à l'extrémité du lac Ascanius, dans la province de Bithynie, à cent kilomètres de Byzance, ne permettait guère à l'empereur Marcien de s'y transporter aisément. Le pape ne fit cependant aucune objection. Habitué à voir l'intervention de la Providence dans les événements humains, il considéra comme l'œuvre de Dieu l'espèce de malentendu qui fit adopter par Marcien le projet d'un concile œcuménique, dans l'intervalle d'une correspondance tardivement échangée entre Rome et Constantinople. Il n'hésita pas un seul instant, et comme la situation de l'Occident ne lui permettait pas de quitter l'Italie, il s'empressa de choisir des légats pour le représenter à Nicée. Dès le 26 juin 451, il désignait pour cette importante mission les deux évêques : Paschasinus de Lilybée, Lucentius d'Asculum (Ascoli), et les prêtres romains Boniface et Basile. Leurs instructions très-détaillées portaient en substance l'ordre de procéder, avec autant de fermeté dans le fond que de modération dans la forme, à la condamnation des erreurs dogmatiques de Nestorius et d'Eutychès, et à la proclamation du dogme catholique de l'unité de personne et de la qualité de natures en Jésus-Christ, selon les termes établis par la décrétale apostolique adressée à saint Flavien. Tous ceux qui demanderaient sincèrement à rentrer au sein de la communion catholique devaient y être admis, sans récrimination sur le passé. Les évêques injustement déposés par le *Latrocinium* d'Éphèse seraient solennellement réhabilités. Dioscore ne pourrait siéger en qualité de juge ; son procès devait être instruit selon les formalités

[1] Nicée, aujourd'hui *Isnik,* dans l'Anatolie, n'est plus qu'une bourgade de quinze cents âmes.

canoniques, et il aurait à comparaître comme accusé. Les légats du saint siége auraient seuls la présidence. Le pape leur enjoignait de prendre en tout les avis de Julianus de Cos, son représentant ordinaire à Constantinople. Il ne voulait point cependant que ce dernier figurât dans le concile en qualité de légat, mais qu'il assistât seulement à toutes les séances et qu'il mît à la disposition des autres envoyés apostoliques son expérience des affaires et la prudence dont il avait depuis si longtemps fait preuve dans une situation aussi compliquée que difficile. Enfin, Paschasinus était désigné personnellement comme celui qui devrait présider l'assemblée, au nom du pontife romain. Saint Léon lui recommandait la plus grande indulgence pour tous, et lui enjoignait de ne se montrer rigoureux qu'envers les hérétiques obstinés.

Lettre de saint Léon le Grand au concile.

10. Les légats partirent immédiatement, afin de pouvoir être rendus à leur destination avant le terme fixé pour l'ouverture de l'assemblée. Ils étaient porteurs d'une lettre pontificale adressée aux pères, et qui devait servir de règle pour les futures délibérations. Elle était conçue en ces termes : « L'évêque Léon au saint synode réuni à Nicée, à ses frères bien-aimés, salut dans le Seigneur. J'aurais souhaité, bien-aimés frères, pour l'honneur du collége épiscopal, que tous les ministres de Jésus-Christ fussent demeurés fermes dans la profession de la foi catholique, et que nul ne se fût laissé corrompre par la faveur ou la crainte des puissances du siècle. Il n'en a malheureusement point été ainsi ; mais la miséricorde divine surabonde, alors que les faiblesses et les fautes des pécheurs se multiplient. Le Seigneur suspend quelquefois sa vengeance, pour laisser aux coupables le temps du repentir. C'est donc avec une joie sincère et une vive reconnaissance que nous avons reçu les lettres du très-clément empereur qui nous invitait, en qualité de successeur du bienheureux apôtre Pierre, à présider en personne votre auguste assemblée. La situation de l'Occident ne nous permet pas de le faire. J'ajouterai que l'antique tradition ne nous fournit pas d'exemple d'un concile lointain, présidé par le pontife romain en personne. Nous avons donc choisi, pour nous représenter au milieu de vous, les deux évêques Paschasinus et Lucentius, ainsi que les deux prêtres Boniface et

Basile. En leur personne, votre fraternité verra le siége apostolique lui-même présider à toutes les délibérations. Ma présence corporelle sera suppléée par la leur ; ma voix passera par leur bouche pour attester la foi catholique, en sorte que, vous ouvrant les trésors de la tradition dont nous avons reçu le dépôt, ils ne laisseront subsister dans vos esprits aucun doute ni aucune ambiguité. Il est temps, bien-aimés frères, d'imposer silence à l'infidélité des hérétiques, de mettre fin à des discussions aussi téméraires que sacriléges. Il n'est pas permis de soutenir ce qu'il est défendu de croire. Le dogme controversé a été amplement éclairci et mis en lumière dans nos lettres apostoliques, adressées à l'évêque Flavien de bienheureuse mémoire; nul aujourd'hui ne saurait se plaindre que l'Église n'ait pas suffisamment exprimé quelle est sa croyance par rapport au mystère de l'Incarnation. Nous n'ignorons pas cependant que, par suite de rivalités coupables, un grand nombre d'églises ont été bouleversées. De vénérables et dignes évêques, pour n'avoir pas voulu se soumettre à une tyrannie odieuse ni embrasser l'hérésie, ont été chassés de leurs siéges et traînés en exil. Des intrus leur ont été substitués, et occupent aujourd'hui leur place. Justice devra être faite ; les spoliateurs seront chassés, les titulaires légitimes reprendront possession de ce qui leur appartient. Tous les décrets du premier concile d'Éphèse, tenu sous la présidence de Cyrille de sainte mémoire contre Nestorius, seront intégralement maintenus. Le récent hérésiarque Eutychès recevra, lui aussi, le châtiment de ses crimes. L'anathème devra être prononcé contre lui et tous ceux de ses partisans qui s'obstineraient dans l'erreur. Que le Seigneur vous inspire et vous garde, frères bien-aimés. Donné le VI des calendes de juillet, sous le consulat du clarissime Adelphius [1] » (26 juin 451).

Troubles Constantinople. Désordres à Nicée. Translation du concile à Chalcédoine.

11. La mention de l'hérésie nestorienne faite ici par saint Léon le Grand, et l'injonction de maintenir dans leur intégrité les décisions prises contre elle par le concile œcuménique d'Éphèse, se rapportaient à une série d'intrigues et d'agitations qui se produi-

[1] S. Leon. Magn., *Epist.* XCIII; *Patr. lat.*, tom., LIV, col. 935-942.

saient alors à Constantinople. Les partisans de Nestorius demandaient, pour les restes mortels de l'hérésiarque, les honneurs qu'on venait de rendre à saint Flavien. Ils prétendaient que l'erreur d'Eutychès étant la contradiction absolue du dogme nestorien, celui-ci était par conséquent l'expression exacte de la vérité catholique. Dès lors, ils sollicitaient la réhabilitation posthume de leur patriarche. Leur fausse déduction reposait sur la confusion des termes de « natures » et de « personnes. » Nestorius avait été justement condamné pour avoir nié l'unité de personne en Jésus-Christ ; Eutychès devait l'être non moins légitimement parce qu'il repoussait la dualité des natures. Cependant l'indiction d'un nouveau concile général à Nicée réveillait les espérances de tous les sectaires. Les trois cents religieux du monastère autrefois gouverné par Eutychès répandaient dans la ville de Constantinople, et faisaient afficher aux portes des basiliques, des proclamations où ils affirmaient l'innocence et l'orthodoxie de leur archimandrite. Les moines Carosus, Dorothée et Maxime se déclarèrent énergiquement dans ce sens. Ils se mirent en rapport avec le fameux Barsumas, qui s'empressa d'accourir. Les esprits s'échauffaient dans des discussions quotidiennes. Chacun se donnait rendez-vous à Nicée, dans l'espoir d'y faire triompher ses opinions. A l'époque fixée pour l'ouverture de la grande assemblée, il se trouva dans cette ville, outre cinq cent vingt évêques régulièrement convoqués, une multitude innombrable de prêtres, de religieux, de laïques même et de philosophes de toutes nuances et de toutes sectes. L'empereur Marcien, retenu sur les frontières d'Illyrie où il surveillait les mouvements du roi des Huns, ne put arriver pour le terme qu'il avait indiqué lui-même. Les légats du saint siége l'informèrent de la situation dangereuse où ils se trouvaient, au milieu d'une véritable inondation d'étrangers et de curieux, qui n'avaient nul droit d'assister au concile, et dont la présence jetait partout le désordre et le trouble. Ils se montraient déterminés à ne pas ouvrir les séances avant l'arrivée de l'empereur. Marcien comprit sur-le-champ qu'il fallait arrêter à leur début des mouvements qui pouvaient dégénérer en scandales. Il écrivit aux évêques de quitter Nicée, et de se

transporter à Chalcédoine. La situation de cette dernière ville, à proximité de Constantinople dont elle était en quelque sorte un faubourg, lui permettrait à lui-même d'intervenir de sa personne aussi fréquemment qu'il le voudrait. En même temps, il donnait des ordres sévères pour chasser tous moines, clercs, et laïques étrangers au concile. Cette double mesure fut promptement exécutée.

Première session. Mise en accusation de Dioscore. Introduction de Théodoret comme accusateur.

12. Le 8 octobre, la première session du concile œcuménique de Chalcédoine s'ouvrit dans la basilique de Sainte-Euphémie, à cent cinquante pas du Bosphore. Dix-neuf des premiers officiers de l'empire, entre autres : Anatolius, maître de la milice; Palladius, préfet du prétoire; Tatien, préfet de Constantinople; Vincomala, maître des offices; Sporatius, comte des gardes; et Genethlius, intendant du domaine, représentaient l'empereur et devaient assister à toutes les séances. Ils furent placés au milieu de la basilique, en face de l'autel. Dans les actes, ces dignitaires sont désignés sous le nom collectif de *sénat*. Ils suppléèrent en son absence la personne du prince, qui ne parut qu'une seule fois au concile. Les siéges des évêques étaient rangés en hémicycle devant l'autel. Au milieu s'élevait un trône, entouré de cierges allumés, sur lequel fut déposé le livre des Évangiles. Dans la distribution des places, on observa la distinction des partis. Dioscore d'Alexandrie, Jean de Jérusalem, occupèrent le côté droit [1] avec les évêques d'Égypte, de Palestine et d'Illyrie. A gauche, près du sénat, étaient assis les légats du pape, Anatolius de Constantinople, Maxime successeur de Domnus sur le siége d'Antioche, Thalassius de Césarée, Étienne d'Éphèse et les autres évêques d'Orient. « Quand tous eurent pris séance, disent les actes, Paschasinus évêque de Lilybée et légat du saint siége se leva, et s'avançant au milieu de l'enceinte, il prononça en latin les paroles suivantes : Le très-bienheureux et apostolique pontife de la ville de Rome, chef de toutes les églises, a daigné nous remettre un ordre que nous avons entre les mains, et par lequel il prescrit de ne pas laisser Dioscore siéger en qualité de

[1] C'est-à-dire, en style liturgique, le côté de l'Épître et le moins honorable.

juge, dans ce présent concile. Il n'y pourra être admis que pour répondre aux accusations dont il est l'objet. Votre magnificence voudra donc décider ce point préliminaire. Ou Dioscore sortira : ou nous-mêmes nous nous retirerons. — Le secrétaire du concile, le vénérable Beronicianus, interpréta aussitôt en grec les paroles du légat et les transmit en cette langue à l'assemblée [1]. — Les très-glorieux juges et l'amplissime sénat [2] dirent : Quels sont les griefs spéciaux articulés contre le révérendissime évêque Dioscore? — Paschasinus répondit : On les fera connaître en détail, quand il comparaîtra comme accusé. — Le sénat reprit : Nous insistons pour que dès maintenant on les veuille exposer. — En ce moment, Eusèbe de Dorylée quitta son siége, et, se plaçant au milieu de l'assemblée, dit : Je conjure l'amplissime sénat, représentant la personne auguste du maître du monde, de faire lire la requête adressée par moi au très-pieux empereur. Je suis une des victimes du révérendissime Dioscore : la foi catholique a été indignement outragée par lui. Le saint évêque Flavien a été mis à mort. Je ne puis prononcer son nom sans fondre en larmes. Ce martyr fut comme moi condamné injustement par le patriarche d'Alexandrie. Veuillez donc faire lire ma requête. » — Le concile, d'accord avec les représentants impériaux, donna l'ordre à Dioscore de quitter son siége et de venir comme accusé s'asseoir au milieu de l'assemblée. Le secrétaire Beronicianus lut la requête d'Eusèbe de Dorylée. C'était une protestation adressée à l'empereur contre les violences du *Latrocinium* d'Éphèse. Quand cette lecture fut terminée, Dioscore se leva et

[1] « La langue grecque, encore familière en Italie, dit M. Ed. Dumont, était l'antique idiome de la Sicile, où vivait Paschasinus, personnage non moins renommé pour son savoir que pour ses vertus. Il n'est pas vraisemblable que cet évêque, chef de la légation, ne sût pas le grec. D'ailleurs, saint Léon avait adjoint, comme légat, à ses quatre envoyés, l'évêque de Cos, Julianus; c'était donc uniquement pour maintenir et affirmer la dignité suprême du siége apostolique que le légat s'exprimait en latin. » (Ed. Dumont, *Les huit premiers conciles*, 5e article. *Annales de philosophie chrétienne*, tom. XLVI, pag. 19.)

[2] Nous avons déjà fait observer que cette formule des actes désigne les hauts fonctionnaires que l'empereur Marcien avait choisis pour le représenter au concile.

dit : « L'assemblée d'Éphèse fut convoquée par le très-pieux empereur Théodose, qui régnait alors; elle a agi en conformité avec les intentions sacrées du prince (*secundum sacrum nutum piissimi imperatoris*). En ce qui concerne particulièrement l'évêque de Constantinople, Flavien, des procès-verbaux authentiques ont été rédigés, je demande qu'on en fasse lecture. » — Dioscore s'attendait probablement à voir repousser cette proposition. Les actes du conciliabule d'Éphèse, ceux du synode byzantin, les documents officiels annexés aux uns et aux autres, formaient un énorme volume dont la vue seule devait effrayer les pères. Néanmoins, d'une voix unanime, tous requirent que la lecture en fût faite *in extenso*. « Je supplie votre magnificence, s'écria Dioscore, de se borner à ce qui intéresse la question dogmatique. — Non, non, dirent les pères : qu'on lise tout ! » L'accusé trouvait des juges plus consciencieux qu'il ne l'eût souhaité. C'est à cette circonstance que nous devons les actes authentiques du *Latrocinium* d'Éphèse. Insérés dans les actes du concile général de Chalcédoine, ils sont arrivés par cette voie jusqu'à nous. Un des secrétaires synodaux, Constantinus, commença la lecture par les lettres de Théodose le Jeune adressées à Dioscore pour la convocation de l'assemblée d'Ephèse. On se rappelle que dans cette pièce l'évêque de Cyr, Théodoret, avait été nominativement exclu de la future assemblée. Aussitôt qu'on fut arrivé à ce passage, les représentants impériaux interrompirent le lecteur : « Nous demandons, dirent-ils, qu'on introduise dans ce présent concile le révérendissime Théodoret, évêque de Cyr, afin qu'il prenne part aux délibérations. Il a été solennellement réhabilité par le très-saint pontife de Rome Léon, et la volonté formelle de l'empereur est qu'il soit admis. » — On introduisit donc Théodoret, qui n'avait pas encore pris séance jusque-là. Mais aussitôt que les évêques d'Égypte, de Palestine et d'Illyrie l'aperçurent, ils se levèrent en tumulte : « Miséricorde ! s'écrièrent-ils. La foi est perdue. Les canons sont violés. Chassez cet hérétique. A la porte, le docteur nestorien ! » — D'autre part, les évêques d'Orient, du Pont et de la Thrace, qui pour la plupart avaient assisté au conciliabule d'Éphèse et souscrit la déposition de Théodoret, répondaient à ces vociférations en disant : « On nous a fait

signer en blanc, à coups de bâtons et de verges! A la porte les manichéens! à la porte les bourreaux de Flavien le martyr! à la porte les ennemis de la foi! » — Dioscore reprit quelque espérance, à la vue de cette animosité réciproque. Il éleva la voix et dit : « Vous voulez donc anathématiser la mémoire du bienheureux Cyrille puisque vous réhabilitez son adversaire, Théodoret! » A peine le patriarche d'Alexandrie avait-il prononcé ces paroles, qu'un tonnerre d'imprécations éclata contre lui. « Chassez l'homicide! chassez Dioscore! criaient mille voix. Est-il quelqu'un qui n'exècre ses forfaits? » — Les représentants impériaux, alarmés de cette tempête inopinément soulevée à propos de Théodoret, regrettaient d'avoir fait naître l'incident et cherchaient le moyen d'apaiser les esprits. « La cause de l'évêque de Cyr pourra, dirent-ils, faire l'objet d'un examen spécial. En attendant, nous proposons qu'il soit admis parmi les pères comme accusateur de Dioscore, mais sans avoir droit de suffrage avant que sa propre cause ait été vidée. » — L'expédient était sage; mais l'irritation de part et d'autre avait pris un tel caractère de violence et d'ardeur qu'il ne fut pas de suite adopté. Enfin, Théodoret vint s'asseoir à côté d'Eusèbe de Dorylée, et l'on put continuer la lecture des procès-verbaux du *Latrocinium* [1].

Examen des actes du *Latrocinium*.

13. Chaque page fournissait l'occasion de récriminations en sens divers. Quand le secrétaire donna lecture d'une lettre où Théodose le Jeune désignait Juvénal de Jérusalem et Thalassius de Césarée comme vice-présidents, Dioscore interrompit en disant : « Je prie votre clémence de noter cette particularité. Ce n'est point à moi seul que l'auguste empereur avait déféré la présidence. Les patriarches de Jérusalem et de Césarée la partageaient. D'ailleurs, le jugement a été approuvé par tout le concile, et de vive voix et par écrit. — Non, non! personne n'y a volontairement consenti, s'écrièrent les évêques; la force a tout fait. On nous tenait le poignard sur la gorge; les soldats, l'épée nue, nous faisaient signer un papier blanc. Depuis quand les bâtons et les glaives sont-ils des ins-

[1] Labb., *Concil.*, tom. IV, col. 78-109.

truments synodaux? Dioscore nous avait livrés à une troupe de soldats. Chassez le tyran! Déposez l'homicide! » — Les interpellations se croisaient avec une nouvelle ardeur. Dioscore crut en vain qu'il pourrait tirer parti de la situation. « Ils prétendent, dit-il, avoir signé sous l'empire de la peur et sans lire! Je déclare qu'une telle lâcheté est indigne d'un évêque, et je demande qu'on mette les coupables en accusation. » — Cette parole, dont l'accusé ne comprenait vraisemblablement pas l'insolence, fit taire toutes les voix, et l'on continua la lecture des actes du *Latrocinium*. Au moment où le lecteur prononça le nom de Jules évêque de Puteoli et légat du pape, une acclamation unanime se fit entendre : « On n'a pas voulu l'admettre en qualité de légat! disaient tous les évêques; on n'a reçu ni le nom, ni l'autorité du bienheureux pontife Léon! » — Quand il fut question de la lettre adressée par le pape au conciliabule d'Éphèse et du subterfuge de Dioscore qui la fit passer sous silence, pour lire à sa place une missive de Théodose le Jeune adressée à Juvénal de Jérusalem, les cris redoublèrent. L'archidiacre de Constantinople, Aétius, interrompit le premier le lecteur : « La lettre du très-saint pontife Léon, dit-il, n'a été ni lue ni reçue. » — Les partisans de Dioscore répondirent : « Il est vrai qu'on ne l'a pas lue, mais on l'a insérée dans les actes. » Le fait était faux. Eusèbe de Dorylée en fit immédiatement l'observation. « Dioscore a retenu par devers lui la lettre pontificale, dit-il. Elle n'a pas même été insérée dans les procès-verbaux. » — L'archidiacre Aétius reprit : « Sept fois de suite Dioscore, sommé par le concile, promit de faire lire cette lettre; il s'est parjuré! — Oui, dit Théodore de Claudiopolis, nous sommes tous témoins que Dioscore avait fait cette promesse; tous nous attestons qu'il l'a violée et que la lettre du pape n'a point été lue. » — Le sénat intervint alors et dit : « Sans aucun doute, l'intention du très-pieux empereur Théodose était que la lettre du grand pontife Léon fût communiquée à l'assemblée. Les présidents du concile en étaient informés, et nous avons entre les mains l'ordre écrit qui leur en fut délivré. Nous demandons à Dioscore pourquoi cette injonction du prince n'a pas été suivie? » — Dioscore se leva et dit : « A deux reprises diffé-

rentes j'ai commandé de faire cette lecture. — Pourquoi donc n'a-t-elle pas été faite? dit le sénat. — Qu'on le demande aux autres commissaires, reprit Dioscore. — Qui voulez-vous désigner par cette expression? dit le sénat. Nommez les personnes. — Adressez-vous, répondit-il, à Juvénal de Jérusalem et à Thalassius de Césarée. » Dioscore s'efforçait, on le voit, de détourner sur d'autres têtes la formidable accusation qui pesait sur la sienne. On le pressa vainement de répondre d'abord en ce qui le concernait. « Nous interrogerons, s'il le faut, Juvénal de Jérusalem et Thalassius de Césarée, dit le sénat. Mais bien qu'ils fussent désignés par la lettre impériale comme vos assesseurs, il est notoire que vous avez seul dirigé le débat. Commencez donc par nous dire pourquoi vous n'avez pas fait donner lecture de la lettre du bienheureux pape Léon? » — Dioscore garda le silence [1].

Repentir des évêques signataires du *Latrocinium*.

14. Le secrétaire continua la lecture et arriva à la profession de foi d'Eutychès. On se rappelle que Dioscore avait étouffé la discussion dogmatique entamée alors par certains évêques avec l'hérésiarque. Basile de Séleucie en fit l'observation, et dit : « Nous avons interpellé Eutychès, nous lui avons fait passer une formule explicite que j'avais empruntée textuellement aux décrets du IIIe concile œcuménique. Elle était ainsi conçue : « J'adore un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, Verbe éternel, en une seule personne et en deux natures. » Mais quand on donna lecture de cette formule, tous les évêques égyptiens et le farouche Barsumas, avec ses moines, s'écrièrent qu'il fallait couper en deux et hacher en morceaux les hérétiques qui divisaient l'indivisible et mettaient en pièces la divinité. » — Dioscore, sommé de s'expliquer sur ce point, répondit : « Cela ne me regarde pas; je ne suis point chargé de la conscience d'Eutychès. S'il a d'autres sentiments que ceux de l'Église, il mérite le dernier supplice. Il me suffit à moi de professer la foi catholique, sans me mettre en peine de ce que croit ou ne croit pas Eutychès. Je ne considère que l'honneur de Dieu et le salut de mon âme. » — Basile de Séleucie exposa ensuite

[1] Labb., tom. IV, col. 110-131.

dans le plus grand détail la doctrine orthodoxe qu'il s'était efforcé, lui et quelques autres évêques ses amis, de faire prévaloir au sein du *Latrocinium*. « Mais, dirent les représentants impériaux, comment, après avoir si généreusement proclamé la foi catholique, avez-vous pu souscrire ensuite la déposition de l'évêque Flavien de sainte mémoire? — Cent vingt évêques, répondit Basile, condamnaient notre doctrine; il nous fallut nous soumettre à leur décision. » Dioscore crut devoir intervenir pour accentuer de nouveau sa thèse en faveur d'un héroïsme idéal. Il est curieux d'entendre ce tyran, maintenant accusé, reprocher à ses victimes de n'avoir pas eu le courage de souffrir la mort dont il les menaçait à Éphèse. « Dès que votre conscience, dit-il, vous défendait de signer, aucune force humaine ne pouvait vous y contraindre! — Si j'eusse été devant un tribunal de magistrats, répondit Basile, j'aurais peut-être affronté le martyre. Mais je me trouvais dans la situation d'un fils jugé par son père, ou si vous le voulez, d'un évêque dont la doctrine serait repoussée par la majorité de ses collègues! » — A ces mots, les évêques qui avaient pris part au conciliabule d'Éphèse se levèrent, et, les larmes aux yeux, ils dirent: « Nous avons tous failli; tous nous implorons pardon et miséricorde! » Le sénat, touché de cette explosion de repentir, voulut essayer quelques paroles de consolation. Il fit observer que la faute n'était pas si grande, puisqu'en somme la souscription avait été donnée en blanc. « N'importe! reprirent ces illustres pénitents; nous avons failli! Nous le confessons devant Dieu et devant les hommes, et nous demandons humblement pardon. » Trois fois de suite, ils répétèrent cet aveu au milieu de l'émotion générale. — Après cet incident, la lecture des actes continua. Le secrétaire étant arrivé au passage qui mentionnait le refus par Dioscore d'introduire Eusèbe de Dorylée, l'accusateur juridique d'Eutychès, malgré la requête formelle de Flavien et les instances d'un grand nombre d'évêques, Dioscore essaya de rejeter la faute sur le comte Elpidius, qui s'était, dit-il, opposé au nom de l'empereur à la comparution de l'évêque de Dorylée. « Ce n'est pas là une excuse légitime, dit le sénat. Il s'agissait d'une question de foi; vous présidiez un concile, vous avez

mal interprété les intentions de l'empereur et vous avez violé toutes les règles canoniques. — On m'accuse d'avoir violé les canons! s'écria Dioscore. Mais comment les observe-t-on ici? Vous faites siéger Théodoret, un hérétique notoire, dans votre concile! — L'évêque Théodoret, répondit le sénat, est entré ici non comme juge, mais comme accusateur. Vous l'avez entendu de sa bouche. — N'importe! reprit Dioscore. Il est assis parmi les évêques. — Eusèbe et Théodoret sont assis au rang des accusateurs, comme vous êtes assis au rang d'accusé, dit le sénat[1]. »

Réhabilitation solennelle de la mémoire de S. Flavien.

15. La lecture fut reprise et amena la récitation des actes du synode de Constantinople, lesquels avaient été, on s'en souvient, insérés *in extenso* dans ceux du conciliabule d'Éphèse. La foi catholique y était solennellement affirmée, d'après les témoignages des pères et des docteurs. Lorsque le secrétaire Constantinus lut la lettre dogmatique de saint Cyrille à Jean d'Antioche, les légats et tous les évêques du côté gauche s'écrièrent : « Notre foi est celle de Cyrille! Honneur immortel à la mémoire du saint patriarche! » — Les évêques du côté droit, c'est-à-dire les partisans de Dioscore, se levant à leur tour : « Nous aussi, dirent-ils, nous croyons comme Cyrille. Anathème à qui ne partage pas sa doctrine! — Mais, reprirent les légats, Flavien la partageait; il la maintenait, il la proclamait, et cependant c'est pour cela que Dioscore l'a déposé! » Et le sénat, intervenant, dit à Dioscore : « S'il est vrai que vous partagez la foi de Cyrille, la foi du bienheureux pontife Léon, celle des augustes empereurs, celle de tout l'univers catholique, comment avez-vous réhabilité Eutychès qui la niait et condamné Flavien qui la soutenait? » — Troublé par cette question imprévue, Dioscore se contenta de répondre : « La suite des actes le fera voir. » — On continua donc la lecture des actes, et l'on en vint à la profession de foi catholique par laquelle Flavien avait terminé le synode de Constantinople. Le sénat interrompit le secrétaire et dit : « Quelle est l'opinion des évêques du présent concile? Flavien, dans la profession de foi que

[1] Labb., *Concil.*, tom. IV, col. 135-146.

vous venez d'entendre, exprimait-il la croyance catholique? — Le légat Paschasinus répondit : La profession de foi du bienheureux Flavien est irréprochable; elle est parfaitement conforme à la lettre dogmatique du pontife romain Léon. » Tous les évêques du côté gauche firent une semblable déclaration. « Le martyr Flavien, disaient-ils, a très-bien défini la foi. » Dioscore essaya de jeter quelque incertitude dans les esprits. « On n'a pas saisi, dit-il, le véritable sens des paroles de Flavien; il s'est contredit lui-même. Je demande à en fournir la preuve. » — Mais tout à coup, et comme par une inspiration irrésistible de l'Esprit-Saint, tous les évêques du côté droit, qui s'étaient jusque-là abstenus d'acclamer l'orthodoxie de Flavien, se levèrent. Juvénal de Jérusalem, parlant en leur nom, s'écria : « La doctrine de Flavien est exactement celle de Cyrille. Sa foi est celle de tous les catholiques! » Puis, quittant son siége, il vint se placer au côté droit, près des légats apostoliques. Tous les évêques de Palestine le suivirent. Ce fut un moment d'émotion sainte et d'allégresse indescriptible. Les évêques orthodoxes embrassaient leurs frères et les accueillaient avec des larmes de joie. « Gloire à Dieu! disaient-ils en baisant les mains de Juvénal de Jérusalem. Béni soit le Seigneur qui vous rend à notre amour! » — Ce premier signal entraîna tous ceux qui hésitaient encore. Pierre de Corinthe, suivi des évêques d'Achaïe, de Macédoine et de l'ancienne Épire, passa du côté droit. Quelques évêques égyptiens firent de même, mais une dizaine de ces derniers restèrent à droite. — Dioscore comprit qu'il était perdu. Il fit un dernier effort : « Je demande à prouver, s'écria-t-il, l'hérésie de Flavien. J'ai sous la main des textes d'Athanase, de Grégoire et de Cyrille qui ne reconnaissent qu'une seule nature dans le Verbe incarné. » — Cette exclamation était aussi maladroite qu'impie. Jusque-là, Dioscore avait affecté de reconnaître le dogme catholique des deux natures en Jésus-Christ. Maintenant il se déclarait franchement eutychéen. Son but était de provoquer une controverse doctrinale, et de gagner ainsi du temps. On le comprit. Le jour s'avançait. La fatigue et les émotions de cette longue et laborieuse séance avaient épuisé toutes les forces. Sans répondre à l'inter-

pellation de Dioscore, on continua la lecture des actes. Des flambeaux furent allumés dans la basilique et l'on continua d'entendre le récit des dernières scènes de violences qui terminèrent le *Latrocinium* d'Éphèse. Quand le secrétaire fut arrivé à la sentence inique qui déposait Flavien, tout le concile s'écria : « Anathème à Dioscore ! Seigneur, vengez la mémoire de l'innocent ! que Dioscore soit déposé à son tour ! Longues années au bienheureux pontife de Rome Léon, défenseur de la justice et de la vérité ! » Le sénat dit alors : « L'innocence de Flavien de sainte mémoire et celle d'Eusèbe de Dorylée sont suffisamment établies. Nous en informerons l'empereur, afin que, dans son équité souveraine, il prononce sur le sort de Dioscore, Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Eustathius de Beryte et Basile de Séleucie, qui ont présidé à la condamnation de deux innocents. » — Ces paroles du sénat jetèrent l'épouvante dans l'âme des pères. A l'exception de Dioscore, les autres métropolitains dont on venait de prononcer le nom s'étaient sincèrement rétractés ; ils imploraient le pardon de leur faute passée. Le concile ne voulait pas les envelopper dans la condamnation qui allait frapper l'impénitence obstinée de Dioscore. Ce double sentiment de miséri corde pour les premiers et de juste sévérité pour le second se traduisit par deux acclamations successives. Les évêques d'Illyrie et tous ceux qui avaient pris part à l'assemblée d'Éphèse dirent d'abord : « Nous avons tous péché ! Tous nous demandons pardon ! » Puis le concile d'une voix unanime s'écria : « Dioscore est frappé justement ! C'est Jésus-Christ lui-même qui dépose l'assassin ! » Les représentants impériaux firent un signe d'acquiescement ; et de toutes parts s'élevèrent les cris de : « Longues années à l'empereur ! Longues années à la pieuse impératrice ! Longues années aux membres du vénérable sénat ! » Après quoi l'archidiacre de Constantinople, Aétius, primicier des notaires, prononça la clôture de la première session en disant : *Completum est*[1].

[1] Labb., *Concil.*, tom. IV, col. 147-310.

16. Le surlendemain, 10 octobre 451, la seconde session s'ouvrit dans la basilique de Sainte-Euphémie. Dioscore, Juvénal, Thalassius, Eusèbe d'Ancyre, Eustathius de Béryte et Basile de Séleucie, n'y assistèrent point, soit qu'on leur eût signifié l'ordre d'attendre la sentence définitive qui réglerait leur sort, soit qu'ils se fussent abstenus volontairement par suite de la proposition émanée précédemment du sénat. L'objet de la séance était la définition du dogme des deux natures et la souscription que chaque évêque y devait apposer individuellement. Quand on proposa de mettre ce point en délibération, tous les évêques dirent : « Il n'est pas nécessaire de formuler une nouvelle profession de foi. Les pères de Nicée ont expliqué la croyance catholique contre l'arianisme ; ceux d'Éphèse, sous la présidence du grand Cyrille, l'ont fait par rapport à l'hérésie de Nestorius. La lettre du très-bienheureux pontife de Rome Léon, adressée au martyr Flavien, répond à toutes les difficultés soulevées par Eutychès. Nous demandons qu'on s'en tienne là. » — En conséquence, les secrétaires lurent successivement le symbole de Nicée, les deux lettres de saint Cyrille à Nestorius et aux Orientaux, enfin la fameuse décrétale de saint Léon le Grand. — Cette dernière fut accueillie par d'unanimes et enthousiastes acclamations. « C'est la foi des apôtres et des Pères ! dirent les évêques. Pierre a parlé par la bouche de Léon. Sa voix est celle du collége apostolique. Sa croyance est la nôtre. Léon et Cyrille tiennent le même langage. Pourquoi n'a-t-on pas lu cette magnifique lettre au *Latrocinium* d'Éphèse ? Voilà donc le trésor de piété et de foi que Dioscore voulait dérober à l'Église et au monde [1] ! »

17. La troisième session fut tenue le samedi suivant, 13 octobre, et comme elle ne devait point être publique, les évêques se réunirent non point à la basilique de Sainte-Euphémie, mais dans une chapelle (*martyrium*) située dans le voisinage. On avait différé la séance pour instruire canoniquement le procès de Dioscore. Les représentants impériaux, ou sénat, n'y assistèrent point, par respect

[1] Labb., *Concil.*, tom. IV, pag. 325-371.

pour la discipline ecclésiastique qui ne permettait pas à des laïques de siéger comme juges dans une cause épiscopale. Le légat Paschasinus prit la présidence : l'archidiacre byzantin, Aétius, remplissant les fonctions de promoteur, remit au légat un *libellus*, ou requête juridique signée par Eusèbe de Dorylée qui demandait à être confronté avec Dioscore, pour obtenir justice des actes de barbarie exercés par ce dernier contre le plaignant et contre le patriarche saint Flavien. — Le concile ordonna d'introduire Dioscore. Mais celui-ci ne se trouva point. A trois reprises différentes on lui adressa une citation canonique. Il refusa d'y obtempérer sous divers prétextes. Une première fois, il répondit qu'il n'était pas libre et que les soldats de l'empereur le gardaient à vue. Cette excuse était d'autant moins admissible que les officiers prétoriens avaient ordre de le conduire à l'assemblée, s'il y consentait. Une seconde fois, il répondit : « Si le sénat, délégué par l'empereur, veut assister à cette réunion, je m'y rendrai. » C'était un piége assez grossier tendu à la bonne foi des pères. Dans le cas où le sénat eût été appelé, Dioscore se réservait d'incriminer la canonicité de la sentence, en disant qu'elle avait été portée par des laïques. Enfin, une troisième fois, il se borna à dire que l'état de sa santé ne lui permettait pas de sortir. Le concile passa outre. On introduisit le prêtre Athanase, les diacres Ischyrion et Théodore, et un laïque, Sophronius, tous d'Alexandrie, lesquels étaient porteurs de requêtes contre Dioscore. Elles étaient adressées « au très-saint et universel archevêque, patriarche de la grande Rome, Léon, ainsi qu'au saint et œcuménique concile de Chalcédoine. » Par ordre des légats, l'archidiacre Aétius en donna lecture. Nous avons déjà fait connaître celle du prêtre Athanase, neveu de saint Cyrille[1]. Les diacres Théodore et Ischyrion, dans leur mémoire juridique, révélaient des actes non moins criminels et non moins odieux. Le premier avait été frappé d'excommunication et réduit à la mendicité, uniquement pour le punir de son attachement à la mémoire de saint Cyrille. Le feu avait été mis à ses maisons et à ses récoltes ; les

[1] Cf. pag. 219-221 de ce volume.

soldats du patriarche avaient coupé les arbres de ses vergers, et attenté plus d'une fois à sa vie. Ischyrion avait été victime de semblables vengeances. De plus, il accusait Dioscore d'avoir retenu et fait vendre à son profit le blé fourni chaque année par l'empereur aux églises de Lybie, pour la nourriture des pauvres et les besoins du sacrifice eucharistique. Les malheureuses chrétientés ainsi spoliées étaient restées depuis lors sans aucunes ressources matérielles, et privées de la consolation d'assister aux saints mystères. Tout l'or que ces exactions et ces violences procuraient au patriarche était distribué aux danseuses et aux *hétaïres* dont il peuplait son palais. L'une d'entr'elles, Pansophia, connue de toute la ville d'Alexandrie sous le titre d'Ὀρείνη (*La Montagnarde*) ne quittait pas Dioscore et l'accompagnait publiquement au bain. La plainte du laïque Sophronius était, s'il se peut, d'une nature encore plus révoltante. « J'étais marié, dit-il. Ma femme, Theodota, m'avait donné plusieurs enfants; nous nous aimions l'un et l'autre. Un jour elle fut enlevée de ma demeure par des soldats, qui la conduisirent chez le curialis, Macarius, l'un des amis du patriarche Dioscore. Livrée à la brutalité de Macarius, elle était perdue pour moi et je ne la revis plus. Je vins à Constantinople; à force de démarches et d'instances, j'obtins un ordre impérial qui commettait le juge Théodore pour instruire contre le ravisseur. Muni de ce document, je rentrai à Alexandrie. Mais le soir même, le diacre Isidore, envoyé par le patriarche, envahit ma demeure avec une troupe de soldats, se saisit de ma personne, me dépouilla de mes vêtements et me traîna demi-nu dans la campagne, où je restai demi-mort. Tous mes biens furent confisqués par le patriarche, et j'ai vécu depuis mendiant mon pain sur toutes les routes de l'exil [1]. » On ne peut, sans frémir d'indignation, enregistrer de pareils griefs, articulés publiquement contre un évêque, un patriarche, le plus élevé après le pape dans la hiérarchie sacrée. Et pourtant ce n'étaient point des calomnies imaginées pour le besoin de la cause. Les plaignants

[1] Labb., *Concil.*, tom. IV, col. 412-416 pass.

avaient amené avec eux des témoins oculaires qui certifiaient la véracité des faits et les prouvaient en bonne forme. Ces excès, il faut le dire, ne se rencontrèrent jamais à un pareil degré en Occident, où l'action immédiate des souverains pontifes se faisait plus directement sentir. Il n'est pas douteux que la décadence si lamentable des églises d'Asie ne tienne à cet ensemble d'incroyable despotisme vis-à-vis des inférieurs, et de servilisme honteux à l'égard du pouvoir civil, qui fut la plaie de l'épiscopat oriental aux IVe et Ve siècles. Le *Latrocinium* d'Éphèse ne pourrait se renouveler de nos jours, par la raison que nul évêque n'aurait à couvrir par une recrudescence de fureur despotique des crimes aussi ignominieux que ceux de Dioscore. Quoi qu'il en soit, les révélations des plaignants excitèrent un mouvement de vive et douloureuse surprise, dans le concile de Chalcédoine. Depuis le règne de Valens et les scandales de l'arianisme, on n'avait rien vu de semblable. Les violences de Théophile, de sinistre mémoire, n'égalaient pas les turpitudes et les immoralités du nouveau patriarche. Il avait fallu à Dioscore l'appui d'un eunuque comme Chrysaphius, pour commettre impunément cette série d'attentats. Après en avoir délibéré en commun, les légats apostoliques se levèrent et le président Paschasinus dit : « Il est maintenant hors de doute que Dioscore, autrefois évêque de l'illustre église d'Alexandrie, a multiplié sciemment et volontairement les plus horribles forfaits, au mépris des saints canons et de la discipline ecclésiastique. S'arrogeant une primauté qui ne lui appartenait pas, il a réhabilité l'hérésiarque Eutychès, et s'est fait le bourreau du martyr Flavien. Il a supprimé les lettres pontificales du très-bienheureux évêque de Rome, Léon : il a transformé l'assemblée d'Éphèse en une caverne de brigands. Cependant nous hésitions encore à l'exclure des mesures de clémence qui ont été prises envers d'autres moins coupables que lui. Mais il a dépassé tous ses premiers excès par des crimes plus grands encore. Il en est venu jusqu'à dicter une sentence d'excommunication contre le très-saint pontife de Rome. Des *libelli*, contenant une série d'atrocités dignes du plus abominable tyran, viennent de vous apprendre comment il use de l'autorité pleine de mansuétude

qu'il tient de sa charge pastorale. Cité à trois reprises différentes par ce saint et œcuménique concile, il a refusé d'obéir. En conséquence, le très-saint et bienheureux pontife de la grande et antique Rome, Léon, par notre voix et celle de cet auguste synode, au nom de l'apôtre Pierre, fondement et base de la catholique Église et de la foi véritable, dépose Dioscore de la dignité épiscopale et du sacerdoce de Jésus-Christ. Que chacun des membres de cette vénérable et sainte assemblée fasse connaître son sentiment, suivant les règles canoniques. » A l'unanimité, les pères souscrivirent la sentence [1]. Le lendemain, Dioscore était exilé à Gangres, en Paphlagonie. Il y mourut, trois ans après, sans avoir rétracté les erreurs d'Eutychès et sans avoir expié ses crimes par la pénitence.

Quatrième session. Sentence d'absolution en faveur des métropolitains.

18. La déposition et l'exil de Dioscore produisirent une sensation immense, parmi les membres de la faction eutychéenne de Constantinople. Le fameux archimandrite Barsumas éclata de rage, à cette nouvelle. Il ne pouvait supporter l'idée qu'on eût fait une pareille injure à son patriarche de prédilection, au tout-puissant exécuteur des hautes œuvres de Chrysaphius, au libéral et généreux patron qui payait les bandits au poids de l'or. Il se concerta avec les archimandrites Carosus et Dorothée, les prêtres Calepodius et Géronce, partisans fanatiques d'Eutychès. Ensemble, ils demandèrent une audience à l'empereur Marcien. Celui-ci leur fit répondre : « Si j'avais voulu vous juger moi-même, je n'aurais pas donné à tous les évêques d'Orient la peine de se réunir en concile. Adressez-vous à eux. Ils sont assemblés pour entendre vos réclamations. » Barsumas et ses affidés se préparaient donc à comparaître devant les pères, afin de réclamer l'annulation du jugement porté contre Dioscore. D'autre part, les métropolitains Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Eusthathius de Béryte et Basile de Séleucie, toujours sous le coup de la disgrâce qui les atteignait comme ayant coopéré plus activement au *Latrocinium* d'Éphèse, tremblaient pour eux-mêmes. Ils

[1] Labb., *Concil.*, tom. IV, col. 372-465.

n'osaient plus paraître au concile, depuis la terrible parole prononcée contre eux par les représentants impériaux, à la fin de la première session. Juste retour des choses humaines, que la Providence permet souvent pour proportionner le châtiment à la faute ! Ces évêques avaient autrefois cédé à la terreur ; ils expiaient maintenant leur faiblesse par des terreurs nouvelles. Enfin ceux des évêques égyptiens qui avaient cru devoir rester jusqu'au dernier moment enchaînés à la fortune de Dioscore, n'étaient ni moins anxieux, ni moins désolés. Nous verrons bientôt l'étrange motif qui les retint si longtemps dans une position équivoque. De toutes ces agitations en sens divers, résultait une impression générale d'ardente curiosité, de craintes et d'espérances, au début de la quatrième session. Elle s'ouvrit, le 17 octobre, dans la basilique de Sainte-Euphémie. Le sénat reprit sa place ordinaire. Il demanda qu'on lui fît connaître les mesures adoptées dans la précédente séance, et requit tous les pères de déclarer librement qu'ils avaient donné une adhésion sincère à la doctrine exposée par saint Léon dans sa lettre au patriarche Flavien. En quelques mots, le légat du saint siége Paschasinus répondit que la déposition de Dioscore et la lettre du pape avaient été souscrites à l'unanimité. Les évêques confirmèrent son récit par leurs acclamations. « Nous avons tous consenti, s'écrièrent-ils. Notre foi est la même. Il n'y a pas une seule divergence entre nous. » Après cette solennelle déclaration de foi, ils prirent le ton et l'attitude de suppliants. Les yeux fixés sur les représentants impériaux : « Nous vous en conjurons, dirent-ils, rendez-nous nos pères et nos frères ! Rendez-nous les métropolitains absents ! Ils sont catholiques comme nous. Ils ont souscrit toutes les définitions de foi. Rendez-les-nous ; et puisse le Seigneur accorder de longues années à l'auguste empereur et à la très-pieuse impératrice ! Les cinq n'ont pas d'autre foi que celle de Léon. Longues années à ce grand et saint pontife ! » Le sénat répondit : « Nous avons à ce sujet adressé une demande à l'empereur, pour qu'il fasse connaître ses intentions. Sa réponse doit nous arriver dans quelques instants. Mais, de même que vous avez assumé la responsabilité du jugement porté

contre Dioscore, ainsi vous rendrez compte à Dieu de l'absolution que vous sollicitez en ce moment pour les cinq autres évêques. » Le concile s'écria : « C'est Jésus-Christ qui a déposé Dioscore! Anathème à ce persécuteur ! » Après quelques instants d'attente, un officier de la cour apporta un message de l'empereur. Le sénat en prit connaissance et dit : « La piété de notre auguste prince s'en remet au jugement du concile, pour le sort des cinq évêques. Délibérez donc devant Dieu, et prononcez selon votre conscience. » — Anatolius de Constantinople prit le premier la parole et dit : « Nous demandons qu'ils entrent. » Ce mot fut saisi et répété en chœur : « Qu'ils entrent ! qu'ils entrent ! » redirent toutes les voix. Le sénat dit enfin : « Qu'on les introduise. » En ce moment les portes s'ouvrirent : Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée et les trois autres vinrent prendre place au milieu du concile. Quand ils furent assis, tous les évêques se levèrent et dirent : « C'est Dieu qui a fait ce beau jour ! Longues années à l'empereur ! Longues années au sénat ! Vive à jamais la foi catholique ! Voici maintenant consommée l'union des frères, et la paix des églises [1] ! »

Incident des évêques égyptiens.

19. Après que l'émotion causée par cet incident fut calmée, « les très-magnifiques et très-glorieux dignitaires composant le sénat prirent la parole : Avant-hier, dirent-ils, un certain nombre d'évêques égyptiens ont adressé à notre auguste maître, le très-pieux empereur, une profession de foi que nous avons ordre de porter à votre connaissance. Il convient d'abord d'introduire les signataires. » — Treize évêques égyptiens entrèrent alors : c'étaient Hiérax d'Aphna, Sabinus évêque des Coptes, Apollonius de Tanis, Pasmeius de Paralis, Januarius de Leontium, Eulogius d'Athriba, Jean de Psynx, Isaac de Tava, Hero de Themuis, Étienne de Géra, Théophile d'Erythrium, Théophile de Cleopatris et Isidore de Sethros. Le secrétaire Constantinus donna lecture de leur profession de foi : elle était conçue en ces termes : « Élevés dans la foi catholique qui nous a été apprise par la tradition du saint évangéliste

[1] Labb., *Concil.*, tom. IV, col. 466-509.

Marc, d'Athanase et de Cyrille de glorieuse mémoire, nous n'avons jamais cessé d'y être fidèles. Nous déclarons que la croyance de Nicée est la nôtre. Nous anathématisons toutes les erreurs d'Arius, d'Eunomius, de Manès et de Nestorius. Nous anathématisons ceux qui prétendent que la chair de Jésus-Christ est descendue du ciel, et que le Verbe incarné n'a point pris au sein de la vierge Marie un corps et une âme en tout semblables aux nôtres, moins le péché. Enfin nous professons et croyons tout ce que croit et enseigne la sainte Église catholique. » — Le nom d'Eutychès ne figurait pas dans l'énumération des hérétiques anathématisés par les égyptiens. Le concile en fit la remarque. « Pourquoi, dirent les pères, l'ont-ils passé sous silence? Si leurs intentions sont droites, qu'ils souscrivent la lettre du bienheureux pontife Léon, et qu'ils anathématisent Eutychès ! » — Le légat Paschasinus leur adressa la même sommation : « Consentez-vous, dit-il, à souscrire la lettre du siége apostolique et à condamner l'hérésiarque? » Hiérax, le plus âgé des suppliants, répondit en leur nom : « Quiconque professe une autre croyance que celle dont vous venez d'entendre la déclaration dans notre requête, de quelque nom qu'il s'appelle, Eutychès ou autre, nous prononçons sur lui l'anathème. Quant à la demande de souscrire la lettre du très-saint et bienheureux pape Léon, nous supplions les pères de prendre en pitié la situation particulière qui nous est faite. Le concile de Nicée prescrit à tous les évêques d'Égypte de suivre la conduite du patriarche d'Alexandrie et de ne rien faire sans lui. Or, nous n'avons plus de patriarche; nous ne pouvons donc assumer aucune responsabilité individuelle. » — Cette observation produisit un vif mouvement de surprise dans toute l'assemblée. « Où ont-ils trouvé rien de pareil dans les actes de Nicée? » s'écria Florentius de Sardes. — « C'est un mensonge ! » dit à son tour Eusèbe de Dorylée. — En effet, l'histoire doit le constater, l'allégation des Égyptiens était historiquement aussi fausse qu'elle était absurde en droit canonique. Mais elle nous met sur la trace des empiétements excessifs que les patriarches d'Alexandrie avaient poursuivis, dans la sphère de leur juridiction, et nous explique les actes d'incroyable tyrannie commis

impunément par quelques-uns d'entre eux. Le concile de Nicée, on se le rappelle, avait fixé les rangs des patriarcats et délimité leur étendue[1]. Il l'avait fait pour celui d'Alexandrie comme pour celui de Constantinople, sans donner à celui-ci d'autres priviléges qu'à celui-là. Les métropolitains devaient être sacrés par le patriarche ou avec son assentiment; les patriarches envoyaient les lettres pascales, présidaient les conciles dans l'étendue de leur juridiction; mais les évêques et les métropolitains n'étaient nullement pour cela ni les hommes liges ni les serfs du patriarche. Il avait fallu une succession de tyrans pareils à Théophile et à Dioscore pour dénaturer à ce point le décret de Nicée, et le transformer en un instrument de despotisme. Cependant les malheureux requérants étaient de bonne foi, quand ils manifestaient leurs craintes et leurs angoisses. « Nous supplions la clémence du saint et œcuménique concile d'avoir pitié de notre vieillesse et de nos cheveux blancs, disaient-ils. Si nous souscrivons quoi que ce soit avant notre futur patriarche, nous serons massacrés, à notre retour en Égypte. » — En parlant ainsi, Hiérax et les douze vénérables vieillards se prosternèrent au milieu de l'assemblée. Fondant en larmes, ils répétaient : « Grâce! grâce! ayez pitié de nous! » — Le légat Lucentius se tournant vers les représentants impériaux : « Rassurez-les, dit-il. Faites-leur comprendre que l'autorité d'un concile œcuménique, composé de six cents évêques, doit suffisamment les protéger contre le patriarche d'Alexandrie. — Non, non, s'écrièrent les Égyptiens, on nous fera mourir! Ayez pitié de nous! Anatolius de Constantinople est ici. Il connaît parfaitement les coutumes et les mœurs de l'Égypte. Il peut vous attester la réalité des périls que nous courons! Nous ne voulons point désobéir au concile, mais aussitôt rentrés dans notre pays on nous tuera! — S'il en est ainsi, dirent les pères, les patriarches d'Alexandrie ne sont pas des évêques, mais des tyrans! » — Les treize vieillards continuèrent leurs supplications. « Vous avez la puissance, dirent-ils. Nous préférons, s'il le faut, mourir ici. Vous êtes maîtres de notre

[1] Cf. tom. IX de cette *Histoire*, pag. 244.

vie! Si l'on veut nos siéges qu'on les prenne. Nous offrons bien volontiers notre démission. Mais qu'on ne nous livre pas aux tortures des bourreaux égyptiens. Donnez-nous un patriarche, et nous souscrirons avec lui. Notre foi est la foi catholique! Avec vous nous disons anathème à Eutychès. Mais nous ne pouvons rien souscrire sans notre patriarche. Nous attendrons ici jusqu'à ce qu'il soit sacré! » — Touché de leurs gémissements et de leurs larmes, le sénat fit la proposition suivante : « Il est évident que les évêques d'Égypte ne diffèrent point leur souscription par un sentiment d'hostilité à la foi catholique, mais uniquement parce que les coutumes de leur pays ne leur permettent pas de le faire avant d'avoir un patriarche. On pourrait donc sans inconvénient leur accorder le délai qu'ils sollicitent. » Le légat Paschasinus approuva cette motion. « Qu'ils s'engagent par serment, dit-il, à ne pas quitter cette ville, avant la nomination du futur patriarche d'Alexandrie. » Les treize vieillards le promirent, et l'incident fut terminé[1].

Incident de Barsumas et des partisans de Dioscore et d'Eutychès.

20. Un autre, plus dramatique, allait lui succéder. Le concile et le sénat ordonnèrent d'introduire les prêtres et abbés d'Alexandrie, Faustus, Martin, Pierre et quinze autres catholiques, en tout dix-huit. Ils prirent séance, et quand ils furent assis, on lut devant eux le nom des dix-huit archimandrites, ou prétendus tels, qui avaient signé la requête adressée à l'empereur en faveur d'Eutychès. Ils devaient déclarer s'ils connaissaient personnellement les signataires. Faustus fit la déclaration suivante : « Parmi les noms qu'on vient de prononcer, nous ne connaissons pour abbés à Constantinople que Carosus et Dorothée. Les autres sont, ou des étrangers qui nous sont personnellement inconnus, ou de simples gardiens d'églises et d'oratoires. Quelques-uns n'ont sous leurs ordres que trois ou quatre serviteurs. Nous avertissons donc le concile que la plupart des signataires usurpent une qualité qui ne leur appartient pas. » En ce moment, les portes s'ouvrirent, et l'on vit entrer le fameux Barsumas, escorté des archimandrites

[1] Labb., *Concil.*, tom. IV, col. 467-514.

eutychéens Carosus et Dorothée, des prêtres Calepodius et Géronce, et suivi de treize autres personnages en costume d'abbés. A la vue de Barsumas, un cri d'indignation éclata dans tous les rangs de l'assemblée. « C'est le bourreau d'Éphèse! disaient toutes les voix. C'est lui qui a martyrisé Flavien ! » Cependant les pères, dominant l'impression d'horreur que faisait éprouver la vue de ce monstre, étouffèrent leurs plaintes et écoutèrent en silence la requête présentée à l'empereur par le moine syrien et ses complices. Cette pièce réclamait avec hauteur la révocation du décret de bannissement porté contre Dioscore, la réhabilitation de ce patriarche et celle d'Eutychès. Quand la lecture fut terminée, Anatolius de Constantinople se leva et dit : « Je vois, parmi les requérants, les prêtres Géronce et Calepodius. En mon âme et conscience, je déclare que ces personnages ont été canoniquement déposés. Je demande donc qu'on les fasse sortir de cette auguste et sainte assemblée. — Si nous avons été déposés, répondirent les deux apostats, nous l'ignorons. Personne ne nous en a jusqu'ici transmis l'information juridique. » — L'archidiacre Aétius s'approchant leur dit : « Le patriarche de Constantinople vous signifie de nouveau, par ma bouche, la sentence de déposition prononcée contre vous. Sortez. — Pour quelle raison avons-nous été déposés? s'écria Calepodius. — Comme hérétiques, répondit l'archidiacre. » — En ce moment, l'évêque de Cysique, Diogénès, prit la parole : « La présence de Barsumas ne saurait être plus longtemps tolérée. C'est lui qui a martyrisé Flavien. Nous l'avons entendu, lorsqu'il excitait la rage de la soldatesque contre ce bienheureux pontife et qu'il criait : Tuez-le ! tuez-le ! » — Tous les évêques s'écrièrent : « C'est lui qui a consommé le brigandage d'Éphèse ! Il avait un millier de moines au service de ses fureurs ! Il a désolé l'Église et ruiné toute la Syrie ! » En ce moment, Barsumas expiait ses attentats. Les interpellations qui lui étaient adressées le glaçaient d'effroi. Il n'avait plus de bâtons ni d'épées pour étouffer les clameurs de la justice. Il restait muet, pâle, écumant de rage. Les archimandrites Carosus et Dorothée lui vinrent en aide. « Nous sommes ici, dirent-ils, pour présenter à cette assemblée un *libellus* juridique, dont

nous demandons lecture. » — C'était la reproduction de leur requête à l'empereur. Lecture fut faite de ce document qui commençait par l'éloge de Dioscore et d'Eutychès. « Nous sommes en droit, disaient les moines, d'exiger leur réhabilitation. » A ces mots, tous les évêques s'écrièrent : « Anathème à Dioscore ! Jésus-Christ l'a déposé lui-même ! Anathème à Barsumas ! Délivrez l'Église de ces bourreaux, de ces tyrans ! » Les dix-huit abbés catholiques se levèrent à leur tour, et, par l'organe de Faustus, ils dirent : « Au nom des monastères d'Alexandrie, dont ces hommes sont le fléau, nous appelons sur eux la justice du saint et œcuménique concile. » — On reprit la lecture interrompue. La requête de Barsumas et de ses acolytes se terminait par la menace de se séparer de la communion des pères, s'ils refusaient de réhabiliter Dioscore et Eutychès, « ces illustres défenseurs de la foi de Nicée. » Après quoi, le sénat s'adressant aux moines schismatiques leur demanda s'ils étaient disposés à reconnaître les décisions du concile et à s'y soumettre. Carosus répondit : « Je connais la foi de Nicée, dans laquelle j'ai été baptisé. Je n'en veux point d'autre. Je vois ici des évêques qui disposent à leur gré de toutes les forces de l'empire. Ils peuvent m'excommunier, m'envoyer en exil, me mettre à mort ! J'ai reçu le baptême des mains du bienheureux Théotime, évêque de Tomi. Il me demanda si je professais la foi de Nicée et me défendit d'en avoir jamais d'autre. » — Dorothée fit une déclaration identique. Barsumas, interrogé le troisième, répondit : « Ma foi est celle des trois cent dix-huit évêques de Nicée. J'ai été baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Je ne sais rien autre chose. » En effet, cette parole était la meilleure preuve de l'ignorance du féroce syrien. Les autres schismatiques tinrent le même langage. Le sénat, les interrogeant encore, leur demanda à chacun individuellement s'ils consentaient à souscrire la lettre dogmatique du pape Léon. « Nous croyons au baptême, répondirent-ils. En dehors de cela, nous ne souscrirons rien. » L'occasion était belle, pour toutes les victimes du *Latrocinium* d'Éphèse, d'user de représailles et de proscrire leurs anciens bourreaux. Mais l'Esprit-Saint qui dirige les conciles est un esprit de douceur en même temps qu'un esprit

de force : le concile décréta qu'on accorderait trente jours à ce moines ignorants et rebelles, pour leur laisser le temps d'étudier plus à fond la doctrine de l'Église. « Ce délai est inutile, s'écrièrent Carosus et Dorothée : nous ne changerons pas de sentiments ! » Le concile maintint toutefois sa détermination. La sentence portait qu'après les trente jours expirés on leur enverrait l'ordre de se soumettre aux décisions de l'assemblée et de souscrire la lettre du pape Léon, sous peine d'être déchus de toute dignité monastique et de toute fonction sacerdotale. Au nom de l'empereur, le sénat ajouta à cette menace canonique celle du bannissement [1] ; et la quatrième session fut terminée.

Cinquième session. Définition de foi.

21. On a vu que les légats et les pères, dans la seconde séance [2], avaient unanimement repoussé l'idée de rédiger une profession de foi spéciale, préférant s'en tenir aux lettres de saint Cyrille et du pape Léon le Grand, comme à l'exposé authentique de la croyance de l'Église relativement au dogme de l'Incarnation. L'empereur Marcien et ses représentants, témoins chaque jour des controverses que le génie inquiet des sectaires byzantins soulevait sur ces questions théologiques, demandèrent au concile de revenir sur sa première résolution et de fixer en quelques mots la foi de l'Église. Tel fut l'objet de la cinquième session, tenue le 22 octobre. Le décret suivant fut lu et approuvé à l'unanimité des suffrages. « Le symbole de Nicée et celui de Constantinople suffisent pleinement pour la connaissance parfaite de la religion divine. Mais les ennemis de la vérité ont soulevé des discussions nouvelles. Les uns veulent anéantir le mystère de l'Incarnation et refusent à la sainte Vierge le titre de mère de Dieu. D'autres, introduisant une confusion grossière et un mélange monstrueux, prétendent qu'il n'y a qu'une seule nature en Jésus-Christ, et que cette nature unique est formée de l'alliance de la substance divine avec la chair sacrée du Sauveur. Pour mettre un terme à ces erreurs, le saint et œcuménique concile a défini et statué que la foi des trois cent dix-huit évêques de Nicée demeurera inviolable. Il confirme les définitions des con-

[1] Labb., *Concil.*, tom. IV, col. 515-552. — [2] Cf. n° 16 de ce chapitre.

ciles de Constantinople et d'Éphèse. Il reçoit les lettres dogmatiques de saint Cyrille contre Nestorius et celle du bienheureux pontife de Rome Léon contre Eutychès. La foi de l'apôtre Pierre et de l'Église catholique se trouve intégralement exposée dans ces divers écrits. En conséquence, nous déclarons unanimement que tout chrétien doit confesser et croire un seul et unique Seigneur Jésus-Christ, Dieu parfait, homme parfait, vraiment Dieu et vraiment homme, composé d'une âme raisonnable et d'un corps semblable au nôtre, consubstantiel au Père selon la divinité et consubstantiel à nous selon l'humanité, en tout semblable à nous, sauf le péché; engendré du Père avant tous les siècles selon la divinité, et, dans le temps, né de la vierge Marie, mère de Dieu, selon l'humanité; incarné par amour pour nous et pour notre salut, personne unique en deux natures, sans confusion ni changement, sans division ni séparation, sans que l'union des deux substances efface la distinction de chacune d'elles dont la propriété est conservée et concourt à former une seule personne ou hypostase; en sorte qu'il n'est ni divisé ni séparé en deux personnes, mais qu'il est le seul et unique Fils de Dieu, Verbe et Seigneur Jésus-Christ. Le saint et œcuménique concile défend à qui que ce soit d'enseigner une autre doctrine, sous peine de déposition pour les évêques et les prêtres, d'excommunication pour les moines et les laïques. » Après cette lecture, le sénat déclara que l'empereur après avoir pris connaissance du décret, viendrait en personne assister à sa promulgation solennelle [1].

Sixième session. Marcien et l'impératrice Pulchérie au concile.

22. Ce fut le 25 octobre, fête de sainte Euphémie, que la sixième session eut lieu avec une pompe et une magnificence inaccoutumées. Les évêques, assis sur leurs siéges, attendirent l'arrivée du cortége impérial. Ils se levèrent tous, quand Marcien et la pieuse impératrice Pulchérie franchirent le seuil de la basilique. Entourés des plus hauts fonctionnaires de l'empire, les augustes époux vinrent prendre place sur un trône qui remplaçait l'estrade occupée d'ordinaire par le sénat. Debout, et au milieu

[1] Labb., *Concil.*, tom. IV, col. 553-567.

d'un religieux silence, l'empereur parla en ces termes : « Élevé au trône par la volonté de la Providence, je considère comme les plus importantes affaires de mon gouvernement celles qui concernent la foi. L'Église était troublée par l'ambition, la violence et l'erreur de quelques individus qui ont abusé de leur crédit pour corrompre les âmes et dénaturer la véritable doctrine des pères. J'ai cru devoir vous rassembler de tous les points du monde, afin de rétablir la concorde et la paix. Je comptais sur votre dévouement, persuadé que nul n'hésiterait à s'exposer aux fatigues, aux dangers mêmes d'un lointain voyage, pour obtenir un but si désiré. Vous avez répondu à mon attente. Comme autrefois le grand Constantin, mon illustre prédécesseur, j'ai voulu paraître en personne dans votre assemblée, non pour y faire prévaloir mon autorité, mais pour confirmer celle des décisions que vous avez prises dans l'intérêt de la foi. Il est temps que les divisions cessent, afin que tous les peuples de ce vaste empire honorent Dieu et le servent dans l'unité d'une même croyance et d'un même culte! » Ce discours, vraiment digne d'un prince chrétien, fut accueilli par les plus vives acclamations : « Longues années à l'empereur! longues années à l'auguste impératrice! » s'écrièrent tous les évêques. « Gloire au nouveau Constantin! que le Christ bénisse son règne! » Après cette explosion d'enthousiasme, de vœux et de reconnaissance, l'archidiacre Aétius prit la parole, et s'adressant à l'empereur : « Le saint et œcuménique concile, réuni par les ordres de votre majesté, demande qu'elle veuille bien entendre la lecture de la profession de foi rédigée pour mettre fin aux erreurs et aux blasphèmes des hérétiques. — Lisez, dit Marcien. » — Le document fut lu en entier, tel qu'il avait été formulé dans la session précédente. Les légats et tous les pères le souscrivirent; puis la confession de foi fut déposée sur l'autel de Sainte-Euphémie, afin que la vierge martyre dont on célébrait la fête pût la présenter elle-même à Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'empereur reprit encore une fois la parole. Il déclara que la définition de Chalcédoine serait insérée parmi les lois de l'empire; il exprima le vœu qu'on prît quelques mesures pour prévenir les désordres commis par les

moines et les clercs vagabonds; il demanda en outre qu'on interdît en général aux membres du clergé d'administrer, comme intendants ou fermiers, d'autres propriétés que celles de l'Église. Enfin il termina par ces mots : « En l'honneur de sainte Euphémie, et pour perpétuer la mémoire du grand et universel concile tenu dans sa basilique, nous ordonnons qu'à l'avenir la cité de Chalcédoine jouira du titre de métropole. » Cette déclaration fut saluée par les applaudissements de l'assemblée. Un grand nombre de pères, interprétant les dernières paroles de l'empereur dans le sens que le concile était clos, lui dirent : « Gloire immortelle au nouveau David, au nouveau Constantin! Il a pacifié l'univers; il a rétabli la concorde dans les églises. Auguste empereur, ordonnez que nous puissions retourner dans nos diocèses. — Je sais, reprit Marcien, que vous êtes fatigués d'une si longue absence; mais, je vous prie, patientez encore trois ou quatre jours pour terminer certaines affaires qui restent pendantes, et que nul d'entre vous ne quitte cette ville avant que la clôture régulière du concile ait été prononcée [1]. »

Causes particulières jugées par le concile.

23. Les affaires auxquelles l'empereur faisait allusion avaient trait à des intérêts particuliers, à des questions purement personnelles ou locales. Elles furent terminées le 1er novembre, en sorte que le délai demandé par Marcien ne fut dépassé que de deux jours. Il s'agissait d'abord de la prétention de Juvénal de Jérusalem sur la métropole de Césarée, laquelle avait relevé jusque-là du patriarcat d'Antioche. Le nouveau titulaire d'Antioche, Maxime, trop heureux que son prédécesseur Domnus, injustement déposé au *Latrocinium* d'Éphèse, ne revendiquât point ses droits et consentît à finir ses jours dans la laure de saint Euthymius, se montra de facile composition. Dans un arrangement à l'amiable, il céda à Juvénal tout ce que celui-ci demandait. Le traité, lu au concile dans la septième session, fut adopté, sauf ratification ultérieure par le pape. On se rappelle que Théodoret, rétabli dans son évêché de Cyr par une décision de saint Léon le Grand, avait siégé au concile comme accusateur de Dioscore. Les pères s'étaient réservés d'examiner plus tard ce qu'il y avait de fondé dans les bruits inju-

[1] Labb., *Concil.*, tom. IV, col. 568-611.

rieux qui faisaient de Théodoret un nestorien déguisé. L'évêque de Cyr se justifia dans la huitième session. « Anathème à Nestorius! dit-il; anathème à qui refuse à la vierge Marie le titre de mère de Dieu! J'ai souscrit la définition de foi du saint et œcuménique concile de Chalcédoine; j'ai souscrit la lettre du très-saint pontife Léon; ma foi est la sienne et la vôtre. Maintenant ne croyez pas que je tienne à rentrer dans ma ville épiscopale, ni à reprendre le gouvernement de mon église. J'ai trouvé le repos dans la solitude; je serais heureux d'y finir mes jours. Ordonnez-en selon votre bon plaisir. Calomnié, je suis venu me défendre: j'anathématise Nestorius et Eutychès. Cela dit, que Dieu vous protége! » Il y avait, dans cette déclaration, une amertume et un découragement visibles. Théodoret avait beaucoup à expier, et il subissait alors le châtiment de ses erreurs passées. Cependant le concile ne prolongea point ses angoisses. « Théodoret est catholique, dirent les pères. Le bienheureux pontife Léon lui a rendu son évêché. Qu'il reprenne possession de son église. La ville de Cyr reverra son pasteur orthodoxe. Longues années au pontife Léon! » Les neuvième et dixième sessions furent consacrées à la réhabilitation de l'évêque d'Édesse, Ibas, si cruellement persécuté par Chrysaphius et Eutychès, puis déposé par une sentence de Dioscore au *Latrocinium* d'Éphèse. Le sénat, qui assistait à toutes les délibérations, demanda qu'on lût le texte de cette sentence. « Si vous le permettez, dit Paschasinus, comme la lecture intégrale des procès-verbaux du *Latrocinium* a déjà été faite une fois, nous n'y reviendrons plus. Il serait à désirer que le nom même de cette infâme assemblée fût effacé des actes publics et de toutes les mémoires. Dans le cas où vous partageriez ce sentiment, on pourrait en faire l'objet d'une requête à l'empereur très-chrétien. » La proposition fut unanimement agréée. Ibas fut réhabilité, mais la question se compliquait pour lui de la compétition d'un successeur qui lui avait été donné à Édesse, en la personne de Nonnus. Il fut convenu que celui-ci continuerait à jouir de la dignité épiscopale, tout en laissant l'administration diocésaine à Ibas auquel il succéderait de plein droit, en cas de survivance. L'identité de situation appela naturellement l'attention du

concile sur Domnus, qui avait été, lui aussi, injustement déposé du siége patriarcal d'Antioche, et remplacé par Maxime. Domnus ne réclamant point son droit, Maxime reçut ordre de lui servir une pension annuelle et viagère sur les revenus de l'évêché. Éphèse se trouvait également, à la suite du conciliabule, pourvue de deux titulaires, Étienne et Bassianus, qui prétendaient respectivement soutenir la validité de leur élection. Les sessions onzième et douzième furent consacrées à l'examen de cette affaire. Le concile déclara que ni l'un ni l'autre des prétendants ne conserverait son titre et qu'on leur nommerait un successeur. Il leur maintint toutefois la dignité épiscopale, et stipula qu'ils seraient nourris aux frais de l'Église. Un débat entre Eunomius de Nicomédie et Anastase de Nicée, au sujet d'une question juridictionnelle, fut tranché, dans la treizième session, en ce sens que le premier serait seul métropolitain réel de la province de Bithynie, et que celui de Nicée, dont le siége avait été érigé en métropole par Constantin le Grand, n'aurait que le titre honorifique, sans juridiction sur les autres évêques. Enfin, une quatorzième session, tenue le 31 octobre, remit au patriarche Maxime l'examen des réclamations de Sabinianus, évêque de Perrha, en Syrie, lequel avait été légitimement élu en remplacement d'Anastase, condamné pour crimes et déposé canoniquement par un concile provincial. Sabinianus avait administré paisiblement son église jusqu'à l'époque du *Latrocinium*. Dioscore le fit déposer et chasser de son siége pour y rétablir Anastase. Il fut statué unanimement que Domnus, en qualité de patriarche d'Antioche, ferait une requête plus approfondie, dont il publierait le résultat dans le terme d'une année. S'il demeurait prouvé qu'Anastase avait été canoniquement déposé pour des fautes entraînant cette peine, il devait perdre sa dignité épiscopale et être frappé des censures canoniques. Si au contraire les accusations portées contre lui n'étaient pas justifiées, il devrait être maintenu dans son évêché, à la condition qu'il prendrait Sabinianus pour coadjuteur, et que ce dernier jouirait d'une pension proportionnée aux ressources dont pouvait disposer l'église de Perrha [1].

[1] Labb., *Concil.*, tom. IV, col. 612-754.

Prétentions et intrigues d'Anatolius.

24. Jusqu'à ce moment, le concert le plus parfait avait régné entre les légats, la majorité des évêques, et les représentants impériaux. Toutes les affaires particulières étaient terminées à la satisfaction générale. Un mois avait suffi pour cette grande tâche, et le concile œcuménique de Chalcédoine allait se clore au milieu des acclamations unanimes et de l'allégresse universelle. Il ne restait plus qu'à promulguer les canons disciplinaires, rédigés sous la présidence des légats par une commission spéciale, et destinés à remédier aux abus signalés par l'empereur dans son discours solennel. Ce devait être l'objet d'une dernière session, fixée au lendemain, 1er novembre. Cette session eut lieu en effet; mais elle fut précédée d'une séance subreptice dont nous n'avons plus les actes, et qui s'était tenue, le soir précédent, après le départ des légats et des représentants impériaux. Le nouveau patriarche de Constantinople, Anatolius, poussé par une ambition d'autant plus maladroite que son élection avait naguère soulevé plus de difficultés, et par un sentiment d'ingratitude envers le siége apostolique d'autant plus révoltant, qu'il devait uniquement à la bienveillance du pape d'avoir été maintenu sur son siége, imagina de se faire décerner en Orient la primauté et la juridiction suprême des pontifes romains. Un décret rédigé en ce sens, fut souscrit par un certain nombre de pères, gagnés d'avance par les manœuvres d'Anatolius. Il était convenu que ce décret serait ajouté subrepticement aux canons dont la lecture devait avoir lieu le lendemain. Après avoir accompli cette œuvre de ténèbres en l'absence des légats, Anatolius et ses complices se séparèrent, dans l'espoir que leur conspiration passerait inaperçue.

Dernière session. Protestation des légats.

25. Ils se trompaient. Le lendemain, à l'ouverture de la séance, le légat du saint-siége, Paschasinus, prit la parole au nom de ses collègues, et s'adressant au sénat : « Les très-augustes empereurs, dit-il, n'ont rien épargné pour rétablir l'unité de la foi. Il n'est pas moins digne de leur sollicitude de prévenir tout ce qui pourrait soulever un schisme dans l'Église. Or, hier, après votre départ et le nôtre, il s'est tenu une assemblée illégale qui a sanctionné des mesures anti-canoniques. Nous vous prions de faire publiquement

donner lecture de ces actes frauduleux. » — A ces mots, l'archidiacre de Constantinople, Aétius, qui avait prêté son ministère à l'intrigue de la veille, se leva et dit : « Nous sommes tous d'accord qu'en ce qui concerne les questions dogmatiques, le saint et universel concile a terminé son œuvre. Mais il est d'usage, dans les synodes, après que les définitions de foi sont terminées, de régler les points de discipline d'un intérêt purement local ou personnel. Or, en ce qui regarde spécialement l'église de Constantinople, nous avions quelques difficultés de ce genre à résoudre. Les légats du siége apostolique nous avaient prévenus que, n'ayant point d'ordre du très-bienheureux pape Léon sur cette matière, ils ne voulaient en aucune sorte la mettre en délibération. D'un autre côté, comme il s'agissait d'une simple question de discipline ecclésiastique, la présence des illustres et magnifiques représentants impériaux n'était pas requise. Cette affaire fut donc traitée en présence des évêques qui restaient. Nous en avons l'acte, qui n'est ni subreptice ni secret, mais rédigé canoniquement et selon les formalités ordinaires. » Il y avait, dans ces paroles de l'archidiacre byzantin, des contradictions manifestes et une évidente mauvaise foi. Puisque la présidence du concile appartenait aux légats du saint-siége, comment un acte conciliaire avait-il pu être dressé sans leur aveu, en leur absence, et contrairement à leur volonté exprimée? Depuis la séance impériale, toutes les questions examinées synodalement avaient concerné des intérêts particuliers et locaux. Cependant, les représentants du pape et ceux de l'empereur avaient toujours assisté aux délibérations. Comment la présence des uns et des autres devenait-elle inutile, dès qu'il s'agissait de l'église de Constantinople? Enfin, puisqu'on avouait que l'acte de la veille était extraconciliaire, et qu'il n'avait qu'une valeur en quelque façon domestique et privée, comment pouvait-on se réserver pour l'avenir la faculté d'en user comme d'un document authentique, émanant d'un concile universel? C'était là pourtant la pensée secrète d'Anatolius et de son habile archidiacre. Après cette allocution préliminaire, Aétius donna lecture du décret. Il était ainsi conçu : « Les pères de Nicée ont eu raison d'accorder au siége de

l'ancienne Rome les priviléges dont il jouit, parce qu'il était placé dans la capitale de l'empire. C'est pour le même motif que le deuxième concile œcuménique, tenu sous le règne du grand Théodose, a pensé que la nouvelle Rome, c'est-à-dire Constantinople, également capitale de l'empire d'Orient, devait avoir les mêmes prérogatives. En conséquence, les métropolitains des diocèses du Pont, de Thrace, d'Asie et les évêques des contrées soumises aux barbares, devront à l'avenir recevoir l'institution canonique du siége de Constantinople. » Ce décret contenait lui-même, au point de vue théologique et historique, des erreurs monstrueuses. La primauté des pontifes romains, ou pour parler plus exactement, leur *potior principalitas*, selon l'expression de saint Irénée, n'est pas d'institution humaine. Elle est fondée sur les paroles expresses du Sauveur à saint Pierre. Il était faux que les pères de Nicée eussent jamais tenu le langage que leur prêtait Anatolius. Il n'était pas moins faux que le canon de Constantinople eût le caractère d'œcuménicité qu'il prétendait lui attribuer si libéralement. C'est ce que fit très-bien remarquer tout d'abord le légat apostolique Lucentius. « Si ce privilége, dit-il, a été conféré aux évêques byzantins sous Théodose le Grand par un concile œcuménique, ils ont dû en jouir depuis lors. Mais il est de notoriété publique qu'ils n'en jouissent pas. Donc il ne leur fut jamais accordé. C'est donc une prétention nouvelle et sans aucun fondement que le révérendissime Anatolius soulève aujourd'hui. Le très-bienheureux pontife Léon, dans sa prévoyante sagesse, nous a donné l'ordre formel de nous opposer à tous les empiétements, à toutes les tentatives de ce genre. » L'archidiacre Aétius demanda aux légats de faire connaître le texte même de leurs instructions sur ce point. Le prêtre Boniface, légat apostolique, en donna lecture. « Ne souffrez, disait saint Léon le Grand, aucune entreprise qui tendrait à enfreindre ou à modifier le décret de Nicée, relatif au rang hiérarchique des églises. Faites respecter en tout la dignité de notre personne, dont vous êtes les représentants. Si quelques prétentions anticanoniques s'élevaient de la part de titulaires enorgueillis de l'importance de leur siége, repoussez-les avec une fermeté inébranlable. » Le sénat de-

manda alors qu'on lût le canon des pères de Nicée, pour savoir s'il justifiait la prétention du patriarche byzantin. Le légat Paschasinus donna lecture de ce décret qui commençait par ces mots : « L'église romaine a toujours eu la primauté ; » *Ecclesia romana semper habuit primatum*. Il fit remarquer la portée de cette expression, bien différente de celle que voulait lui donner Anatolius. Les pères de Nicée, en effet, ne décernaient pas la primauté à l'église romaine, mais ils reconnaissaient l'existence de cette primauté comme un fait permanent, remontant à la fondation même de l'Église. Le sénat ne parut point touché de ces raisons. Il inclinait manifestement en faveur d'Anatolius, dont les prétentions avaient pour but d'accroître l'importance de la capitale de l'Orient. Un faux point d'honneur patriotique entraînait ces hommes d'ailleurs éclairés et vertueux. Ils demandèrent qu'on lût le canon du IIe concile général, auquel Anatolius faisait allusion. Nous avons dit précédemment [1] que ce canon, rejeté par le pape Damase, n'avait jamais eu dans l'Église le moindre caractère d'œcuménicité. Il était ainsi conçu : « Constantinople étant la nouvelle Rome, son évêque aura la primauté d'honneur après le pontife romain [2]. » Le sénat, après avoir entendu ces mots, formula ainsi son opinion : « De tout ce qui vient d'être lu, il résulte pour nous que, d'après les canons dont il importe de maintenir inviolablement la teneur, la primauté et la principale puissance appartiennent au très-bienheureux pontife de Rome. Mais il nous paraît convenable que l'évêque de la Rome nouvelle, cette cité impériale de Constantinople, jouisse de la primauté d'honneur sur les diocèses d'Asie, du Pont et de la Thrace. Que vous en semble? » Cent soixante évêques, sur les six cents dont se composait le concile, répondirent qu'ils n'y voyaient aucun inconvénient. « Ce jugement est juste et sage, dirent-ils. Nous l'approuvons. Maintenant qu'on prononce la clôture de l'assemblée. Nous vous en supplions, renvoyez-nous dans nos diocèses ! » Le légat Lucentius prit alors la parole, et d'une voix ferme fit entendre la protestation

[1] Cf. tom. X de cette *Histoire*, pag. 478. — [2] *Episcopum Constantinopolitanum habere primatus honorem post Romanum episcopum, propterea quod sit nova Roma.*

suivante : « Nous ne pouvons souffrir que le siége apostolique soit outragé en notre présence. Tout ce qui vient de se faire contre les saints canons est nul et de nulle valeur. Notre protestation solennelle sera enregistrée dans les actes. L'apostolique pontife de Rome, le pape de l'Église universelle, sera informé de tout ce qui vient de se passer : il prononcera lui-même la sentence définitive sur l'injure faite à son siége et sur la violation des lois canoniques. » Telle fut la dernière parole prononcée au concile de Chalcédoine. Vraisemblablement elle prévint la défaillance d'un grand nombre d'évêques; car Anatolius ne put réunir que cent soixante signatures pour le malencontreux décret que son ambition aurait voulu faire prévaloir [1].

tre ale au . Léon rand.

26. Une autre déception l'attendait encore. Avant de se séparer, tous les évêques signèrent une lettre synodale adressée au pape. Elle était ainsi conçue : « Notre cœur tressaille de joie, en vous annonçant l'heureuse nouvelle du triomphe de la foi catholique, cette foi dont le divin législateur vous a remis le dépôt, lorsqu'il vous a constitué l'interprète unique et universel de la doctrine de l'apôtre Pierre. C'est vous qui avez présidé notre assemblée en la personne de vos légats; vous étiez le chef, nous les membres. Le concours des empereurs très-fidèles ne nous a pas fait défaut. Comme autrefois Zorobabel relevant les murailles de Sion, ainsi nous avons vu les augustes princes travailler à l'édification de la Jérusalem nouvelle, la sainte Église de Jésus-Christ. » Les pères exposaient ensuite les mesures prises contre Dioscore et Eutychès; puis ils ajoutaient : « Nous espérons que votre sainteté daignera approuver et confirmer nos décisions, en vertu de son autorité apostolique. Nous lui demandons la même faveur pour une autre sentence synodale par laquelle nous avons cru devoir confirmer le canon des pères du concile œcuménique tenu à Constantinople, qui assigne à l'évêque de Constantinople le rang d'honneur immédiatement après votre très-saint et apostolique siége. Nous avons la confiance que vous daignerez étendre à l'église

[1] Labb., *Concil.*, tom. IV, col. 792-819.

de Constantinople la splendeur de votre puissance apostolique, comme un père qui communique volontiers ses biens à des fils ou à des serviteurs. Il est vrai que les révérendissimes évêques Paschasinus et Lucentius, ainsi que le vénérable prêtre Boniface, se sont vigoureusement opposés à l'adoption de ce décret. Sans doute ils ont voulu réserver à votre bienveillance l'initiative de cette mesure, afin de vous laisser l'honneur du rétablissement de l'ordre dans les églises d'Asie, comme vous avez déjà la gloire d'y avoir rétabli la vraie foi. Au reste nous n'avons fait en cela que déférer aux désirs de l'empereur, du sénat et de toute la cité impériale. Nous vous prions donc d'honorer notre décision de vos suffrages. Nous avons constamment obéi à vos ordres, ainsi que des membres à leur chef; votre paternité daignera donc se prêter aux vœux de ses enfants [1]. » C'était remettre la décision définitive au jugement du pape. Dès lors Anatolius put comprendre que tous ses rêves d'ambition s'évanouiraient en fumée. On pourra noter ici que le saint-siége n'avait aucun intérêt direct dans la question. Qu'importait, en effet, à la personne des souverains pontifes, que le premier rang après eux appartînt aux patriarches d'Alexandrie, plutôt qu'à ceux de Constantinople? Ce qu'ils maintenaient, c'était le respect de la tradition et de la discipline canonique. Ils voulaient préserver la hiérarchie ecclésiastique des fluctuations de la politique humaine. Où en serait aujourd'hui le dépôt sacré de la foi, si toutes les cités dont les révolutions successives de royaumes et d'empires ont fait successivement des capitales, avaient chacune possédé un patriarche dans le genre de Théophile ou de Dioscore? La décadence du catholicisme en Orient est due principalement à la tyrannie, à la vanité, à l'ambition de ses primats.

§ III. Attila.

Projet d'Attila contre l'empereur d'Occident.

27. Au moment où l'orgueil d'Anatolius préparait de nouveaux troubles en Asie, l'Europe frémissante et éplorée voyait passer sur elle le « fléau de Dieu » et les hordes farouches d'Attila. Le roi des

[1] S. Leon. Magn., *Epist.* XCVIII; *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 951-959 pass.

Huns avait hésité longtemps, pour savoir s'il se dirigerait à l'est ou à l'ouest. L'attitude courageuse de Marcien n'aurait pas suffi seule à le détourner de l'Orient. Le caractère de provocation qu'elle affectait était plutôt de nature à irriter le barbare, en stimulant ses instincts de vengeance. Mais Attila ne se déterminait ni par un caprice de tempérament, ni par une impression éphémère; il joignait à la cruauté de sa race la profondeur de calculs et l'habileté consommée des plus fins politiques. Sous ce rapport, un seul de ses contemporains pouvait lui être comparé : c'était Genséric, le roi des Vandales. Depuis sa dernière expédition en Sicile, cet autre ravageur de nations s'était donné le titre de « monarque des terres et des mers. » Il avait achevé la conquête de l'Afrique, soumis la Gétulie et démantelé toutes les places fortes construites autrefois par les Romains. Il voulait ainsi enlever à ces derniers la possibilité d'organiser contre lui ni soulèvement à l'intérieur, ni attaque à l'extérieur. Les terres furent partagées en deux lots; les Vandales s'adjugèrent naturellement les plus fertiles; les anciens propriétaires eurent la faculté de garder les autres, mais à des conditions d'impôt et de fisc tellement onéreuses que leur mince revenu n'aurait pas suffi à en acquitter les charges. La cruauté pour Genséric était un moyen de règne. Il ne l'exerçait pas seulement sur les sujets que la victoire lui avait donnés. Son fils aîné venait d'épouser la fille de Théodoric, roi des Visigoths. La jeune princesse, à peine arrivée à Carthage, eut le malheur de déplaire à son farouche beau-père. Genséric lui fit couper le nez et la renvoya en Espagne; il se ménageait de la sorte un *casus belli* qui lui fournirait quelque jour l'occasion d'intervenir en Occident. Genséric et Attila étaient deux alliés naturels; ils unirent leurs intérêts. Pour occuper le roi des Visigoths dans son propre pays et lui ôter le moyen de préparer la vengeance qu'il voulait tirer de l'horrible traitement fait à sa fille, le roi Vandale engagea celui des Huns à se jeter sur les provinces septentrionales de l'empire d'Occident, et n'épargna point l'argent pour donner plus de poids à ses instances. De son côté, il promettait de faire une descente en Italie, afin d'occuper Rome et Ravenne pendant qu'Attila s'emparerait de la Gaule et anéantirait

le royaume des Visigoths. Cette ligue de la barbarie contre la civilisation était formidable. Attila n'hésita plus. Depuis quinze ans, il gardait l'anneau de fiançailles que lui avait fait remettre la jeune et romanesque Honoria, sœur de Valentinien III. Dans l'intervalle, cette princesse avait été mariée à quelque patricien, dont l'histoire ne nous dit pas le nom. Attila, sans se préoccuper de ce détail, envoya réclamer la main de sa fiancée. Il avait résolu, dit-il, de l'épouser : il exigeait qu'on restituât en dot à la future reine des Huns sa part d'héritage paternel et maternel, c'est-à-dire la moitié de l'empire d'Occident. Valentinien III répondit que sa sœur étant mariée, et les lois romaines n'autorisant pas la polygamie, il était impossible qu'elle devînt l'épouse d'Attila. De plus, il ajoutait que chez les Romains l'empire appartenait exclusivement aux hommes : dès lors la princesse Honoria ne pouvait revendiquer aucun droit souverain en Occident. Attila feignit de ne rien comprendre à des raisons si claires et si précises. Il renvoya à Valentinien le fameux anneau de fiançailles, comme un gage de foi mentie, et donna l'ordre à ses guerriers de se mettre en marche.

Invasion d'Attila.

28. Vers les premiers jours du mois de mars 451, l'immense multitude des Huns parut sur les bords du Rhin. Jamais, depuis Xerxès, l'Europe n'avait vu un tel rassemblement d'hommes armés. Les historiens en font varier le chiffre de cinq à sept cent mille. « L'Asie, dit M. A. Thierry, y figurait par ses plus hideux et plus féroces représentants : le Hun noir et l'Acatzire, munis de leurs longs carquois ; l'Alain avec son énorme lance et sa cuirasse en lames de corne, le Neure, le Bellonote ; le Gélon, peint et tatoué qui avait pour arme une faux, et pour parure une casaque de peau humaine. Des plaines Sarmatiques étaient venues sur leurs chariots les tribus Bastarnes, moitié slaves, moitié asiatiques, semblables aux Germains par l'armement, aux Scythes par les mœurs et polygames comme les Huns. La Germanie avait fourni ses nations les plus reculées vers l'ouest et le nord : le Ruge des bords de l'Oder et de la Vistule ; le Scyre et le Turcilinge, voisins du Niémen et de la Düna, noms alors obscurs mais qui devaient bientôt cesser de l'être ; ils marchaient armés du bouclier rond et

de la courte épée des Scandinaves. On voyait aussi l'Herule, rapide à la course, invincible au combat, mais cruel et la terreur des autres Germains qui finirent par l'exterminer. Ni l'Ostrogoth, ni le Gépide ne manquaient à l'appel; ils étaient là avec leur infanterie pesante, si redoutée des Romains. Le roi Ardaric commandait les Gépides; trois frères du sang des Amales, Valamir, Théodemir et Videmir se montraient en tête des Ostrogoths. Les chefs de cette fourmilière de tribus, tremblant devant Attila, se tenaient à distance, comme ses appariteurs ou ses gardes, le regard fixé sur lui, attentifs au moindre signe de sa tête, au moindre mouvement de ses paupières [1]. » Chemin faisant, l'immense armée se recruta de la partie des Francs encore fixée sur les bords du Necker. Cette fraction de la race franque ne supportait qu'avec peine le joug de Mérovée, lequel, second fils de Chlodion, avait usurpé la couronne au détriment de son frère aîné Clodebald. Celui-ci s'était réfugié près d'Attila dont il suivait la fortune, en sorte que, dans la lutte formidable qui allait bientôt s'engager entre le roi des Huns et les derniers défenseurs de la civilisation romaine, les deux princes Francs et leurs soldats combattirent dans les camps rivaux.

Attila et saint Nicaise à Reims.

29. La cité des Metensium (Metz) fut prise d'assaut, le 7 avril 451, veille de Pâque. Les habitants furent massacrés, les prêtres égorgés au pied des autels, et la ville incendiée. Trèves, Strasbourg, Tongres, Arras, Cambrai, eurent le même sort. En entrant dans les Gaules, ce déluge d'envahisseurs s'était répandu, comme une marée montante, sur une ligne qui s'étendait depuis l'Helvétie (Suisse) jusqu'au littoral de l'Océan. « Tout fuyait ou se disposait à fuir devant cette tempête de nations, que précédait l'incendie et que suivait la famine. Chacun se hâtait de mettre ses provisions, son or, ses meubles à l'abri; les riverains de la mer et des fleuves mettaient à l'eau leurs navires, se tenant prêts à transporter leurs familles et leurs biens sur le point qui leur paraîtrait le moins menacé. De Metz, Attila s'était porté sur la capitale des Remi

[1] M. Am. Thierry, *Attila*, tom. I, pag. 133, 134.

(Reims). Il la trouva presque déserte, ses habitants s'étaient retirés dans les bois. Mais l'évêque Nicasius restait avec une poignée d'hommes courageux et fidèles, pour attendre ce qu'il plairait à Dieu. Quand il vit, après la rupture des portes, les Barbares se précipiter dans la ville, il s'avança vers eux sur le seuil de son église, entouré de prêtres, de diacres, et suivi d'une troupe de peuple qui cherchait protection près de lui. Revêtu des ornements épiscopaux, Nicasius chantait d'une voix forte le verset du psaume : *Adhæsit pavimento anima mea; vivifica me, Domine, secundum verbum tuum*[1]. Un violent coup d'épée trancha dans son gosier la sainte psalmodie : sa tête roula à terre avec son cadavre. L'évêque avait une sœur d'une grande beauté, nommée Eutropia. Pour se dérober aux brutalités des Barbares, elle frappa le meurtrier de son frère au visage, et se fit elle-même percer de coups. Ce ne fut que le prélude des massacres ; mais la basilique, sur le seuil de laquelle ils se pressaient, ayant retenti d'un bruit soudain et inconnu, les Huns effrayés s'enfuirent, laissant là leur butin, et quittèrent bientôt la ville. Le lendemain, les habitants reprirent possession de leurs maisons désolées et recueillirent les restes des martyrs. Ils élevèrent un monument à leur pasteur que l'Église honore aujourd'hui sous le nom de saint Nicaise[2]. »

Terreur des *Parisii*. Intervention de sainte Geneviève.

30. De Reims, la future métropole de saint Remi, Attila se rendit à Laudunum, patrie du grand apôtre des Francs. Cette ville, ainsi qu'Augusta Veromanduorum (Saint-Quentin), fut saccagée et pillée. « Or, dit l'auteur de la *Vie de sainte Geneviève*, les Parisii étaient glacés de terreur et d'épouvante. Ils commençaient à transporter dans des citadelles mieux fortifiées leurs trésors et leurs richesses de tout genre. La vierge Genovefa, réunissant les femmes de la ville dans le baptistère de l'église, les exhorta à fléchir la colère du ciel par des jeûnes, des prières et des veilles saintes. Elle leur rappelait l'exemple de Judith et d'Esther, qui autrefois sauvèrent le peuple d'Israël. Cependant elle disait aux hommes : Ne quittez point cette ville : laissez y tous vos meubles

[1] *Psalm.* CXVIII, 25. — [2] M. Am. Thierry, *Attila*, tom. I, pag. 140, 141, 143.

et tous vos trésors. Les cités où vous songez à chercher un refuge seront dévastées par les Huns. Tandis que celle-ci, grâce au Christ qui la protége, ne sera pas touchée. Les Huns n'y mettront pas le pied. — Cette prédiction, plusieurs fois répétée, exaspéra les habitants de Lutèce. La terreur que le nom d'Attila leur inspirait les rendait sourds à la voix de la pieuse vierge. C'est une fausse prophétesse ! disait-on. Elle veut nous faire égorger tous. Peut-être est-elle d'accord avec les Barbares ! — La fermentation des esprits alla croissant : la foule poussait des cris de vengeance. Les uns voulaient la lapider, d'autres la jeter à la Seine. En ce moment, Sedulius, l'archidiacre de Saint-Germain (obligé probablement de quitter Autissiodorum pour échapper lui-même à la fureur des Huns) entrait dans la cité des Parisii. Les groupes tumultueux qui s'agitaient comme pour une émeute, autour du baptistère[1] où Genovefa s'était enfermée, lui eurent bientôt appris la cause de tout ce désordre. Qu'allez-vous faire ? s'écria-t-il. La vierge dont vous demandez la mort n'est pas une fausse prophétesse, mais une sainte. Obéissez-lui. Le bienheureux Germain, avant d'expirer, m'a remis pour elle des eulogies, que je lui apporte en ce moment. » — Sedulius ajouta sans doute, ce qui était vrai, qu'Attila, loin de se diriger sur la cité des Parisii, venait d'incendier Autissiodorum et prenait sa route du côté des Aurelii (Orléans). « Les discours de l'archidiacre, reprend le chroniqueur, calmèrent les esprits. Bientôt les événements confirmèrent de tout point la prédiction de Genovefa. A dater de cette époque, les Parisii vénérèrent la pieuse vierge et placèrent son nom à côté de ceux des illustres pontifes qui furent les sauveurs de leur ville épiscopale[2]. »

Entrevue de S. Aignan et d'Aétius.

31. Genabum, la capitale des Aurelii (Orléans), avait alors une importance politique, civile et militaire, beaucoup plus considé-

[1] « Il y avait, à la pointe orientale de l'île de Lutèce, sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui la basilique de Notre-Dame, une église consacrée au protomartyr saint Étienne. C'est là que, retirée dans le baptistère avec les saintes femmes, Geneviève priait pour le salut d'un peuple égaré qui voulait la mettre à mort.

[2] Bolland., *Vit. S. Genovef.*, cap. XIV, XV, 3 jan.; cf. Saintyves, *Vie de sainte Geneviève, pièces justificatives*, pag. LII-LV.

rable que Lutèce. « Assise sur une pente qui borde la rive droite de la Loire, son enceinte formée par un parallélogramme flanqué de tours plongeait du côté du midi dans les eaux du fleuve. Une grosse tour, placée à l'angle sud-ouest, servait de tête à un pont qui conduisait sur la rive gauche dans la direction des Bituriges (Bourges); d'autres ouvrages de grande dimension, dont quelques restes sont encore debout, défendaient la porte orientale, où convergeaient les routes de Nevers et de Sens [1]. » Au point de vue stratégique, Orléans était comme le rempart central qui séparait la Gaule du midi de celle du nord. Le plan d'Attila, autant qu'on peut le juger rétrospectivement, semble avoir été de se porter le plus rapidement possible au midi de notre patrie, pour écraser les Visigoths avant l'arrivée des légions romaines qu'il savait encore en Italie, et que le patrice Aétius était allé chercher en hâte. Durant son absence forcée, Aétius avait confié la défense de la Loire au chef des Alains fédérés, nommé Sangibas. Mais celui-ci ne tarda point à trahir le serment de fidélité qu'il avait juré à l'empire. Intimidé par les menaces, ou séduit peut-être par les promesses d'Attila, il consentit à lui livrer Orléans. Ces intrigues ne demeurèrent pas tellement secrètes qu'elles ne fussent sinon pleinement connues, du moins soupçonnées par le saint évêque Anianus. Pour conjurer l'orage qui allait fondre sur sa ville épiscopale, il se rendit en Provence, afin d'informer de l'état des choses soit le préfet du prétoire Ferreolus, soit Aétius lui-même, si ce dernier était déjà de retour d'Italie. « En arrivant à Arles, le vénérable évêque aperçut autour du palais impérial un appareil de licteurs et de gardes qui lui révéla la présence du patrice généralissime. Quelques instants après, Aétius en personne venait à sa rencontre et ils purent conférer longuement de la situation des Gaules. Anianus insistait pour obtenir une prompte assistance. D'un ton prophétique, il dit au généralissime : « Mon fils, je vous prédis, de la part du Seigneur, que si le huitième jour avant les calendes de juillet (c'était le 23 du mois de juin), vous n'êtes pas venu à notre secours, la bête féroce aura dévoré mon troupeau. » — « J'y serai, » répondit Aétius, et sur cette assurance

[1] A. Thierry, *Attila*, tom. I, pag. 156.

l'évêque reprit en hâte la route d'Orléans [1]. » Il eut à peine le temps d'y rentrer avant que les innombrables hordes d'Attila, couvrant toutes les plaines voisines, eussent enfermé la cité dans un cercle infranchissable. Le roi des Alains, sans être ostensiblement passé dans le camp des Barbares, ne leur opposait aucune résistance. Livrée à ses propres ressources, Orléans ne pouvait compter que sur le courage de ses citoyens : mais son évêque valait à lui seul une armée.

Siège d'Orléans. Saint Aignan et Attila.

32. Aétius était retenu dans le midi par les hésitations de Théodoric, roi des Visigoths. Ce prince, informé de l'alliance conclue entre Genséric et Attila, redoutait de voir les Huns se jeter sur son royaume ; il entendait rester pour le défendre, avec sa propre armée et les auxiliaires qu'il avait appelés à son secours de tous les points de l'Espagne. Vainement Aétius lui disait : « Si les Romains sont vaincus, Attila fondra sur vous, plus fort d'une première victoire. Si, au contraire, les Romains sont vainqueurs avec l'aide des autres fédérés, l'abstention des Visigoths sera punie comme une lâche trahison. » Ce dilemne si pressant ne triomphait pas de l'obstination de Théodoric. Enfin, un sénateur arverne, Avitus, beau-père de Sidoine Apollinaire, réussit par sa douce et persuasive éloquence à entraîner le roi Théodoric. Ce prince et ses deux fils aînés, l'un portant le même nom que son père, l'autre appelé Thorismond, se mirent à la tête de leurs troupes et vinrent rejoindre Aétius. Ce fut un beau jour que celui où, selon l'expression du poète Sidoine Apollinaire, gendre d'Avitus, « les bataillons couverts de peaux se placèrent à la suite des clairons romains [2]. » Cependant les jours s'étaient écoulés durant ces négociations. Attila pressait le siége d'Orléans. Peu exercés au maniement des machines de guerre, les Huns se servaient supérieurement de l'arc. Leur tir était si juste, que nul ne pouvait se montrer sur les créneaux sans être atteint. Les assauts donnés chaque jour au pied des murailles forçaient les défenseurs à se montrer au-dessus des remparts. Les tireurs d'Attila les ajustaient alors, et bientôt les assiégés virent disparaître l'élite de leurs soldats. Anianus, pour

[1] A. Thierry, *Attila*, tom. I, pag. 159.

[2] *Ibant pellitæ post classica Romula turmæ.*
(Sidon. Apoll., *Paneg. Avit.*, v. 349.)

relever les courages, fit faire une procession solennelle, où l'on porta les reliques de son église. Mais l'ardeur des habitants déclinait rapidement, avec leurs ressources et leurs forces. Ils en vinrent à accuser leur évêque de les avoir trompés, en leur promettant un secours imaginaire. « Ne désespérez pas de Dieu, répondait Anianus. Il ne faut qu'un moment au Seigneur pour disperser des bataillons! Invoquez sa miséricorde, et soyez sûrs qu'elle ne vous fera pas défaut. J'en ai la promesse formelle. » Le saint évêque donnait lui-même l'exemple de la prière. Il baignait de larmes les marches de l'autel, n'interrompant ses supplications que pour demander si l'on n'apercevait pas dans la plaine les cavaliers romains. Il fit partir un soldat, chargé de ce message pour Aétius : « Si vous n'arrivez pas aujourd'hui, demain il sera trop tard. » Aétius ne paraissait point, mais un orage qui éclata subitement et sembla ouvrir toutes les cataractes du ciel sur la ville et sur le camp ennemi, suspendit les opérations du siége pendant trois jours. Anianus se rendit sous la tente d'Attila, pour essayer de fléchir sa colère et le prier d'épargner Orléans. Le roi des Huns refusa de l'entendre. L'évêque rentra consterné, dans sa malheureuse ville. Le lendemain était précisément le 23 juin, terme fixé d'avance au généralissime Aétius. Dès le point du jour, l'attaque recommença avec une nouvelle fureur. Des cris désespérés retentirent soudain ; les portes longtemps ébranlées venaient de céder aux efforts de l'ennemi. La population épouvantée se pressait dans la basilique autour du saint évêque. « Montez sur la plus haute tour, dit-il à un soldat, et regardez si la miséricorde divine ne nous envoie pas de défenseurs. » On revint lui dire que personne ne paraissait. « Priez encore, ne cessez de prier, reprit-il. Je vous assure qu'en cette présente journée le secours de Dieu nous arrivera. » — Un second messager revint de la tour, sans avoir encore rien aperçu. Inébranlable dans sa foi à la promesse divine qu'il avait reçue dans une vision, le saint évêque renvoya une troisième fois la vigie, et reprit sa prière. Quelques instants après, on annonça qu'un nuage de poussière s'élevait à l'horizon. — « C'est le secours du Seigneur ! » s'écria le saint évêque.

— En effet, c'était Aétius, accourant à toute bride avec ses meilleurs cavaliers. Il fut bientôt suivi du roi des Visigoths et de ses deux fils. Les Romains se précipitèrent sur les Huns, pressés en foule à la brèche faite aux portes, et par laquelle un grand nombre de barbares s'étaient déjà introduits dans la ville. La soudaineté de l'attaque, la vigueur des troupes romaines eurent bientôt changé en une victoire pour Aétius le triomphe que le roi des Huns s'était promis en cette journée. La miséricorde divine et l'intercession d'Anianus avaient sauvé Orléans [1]. Saint Aignan ne survécut que deux années à la délivrance de sa ville épiscopale ; il mourut le 17 novembre 453 [2].

Attila et saint Loup à Troyes.

33. L'arrivée d'Aétius à la tête d'une armée formidable où les légions romaines avaient pour alliés les Visigoths, les Francs Saliens et Ripuaires de Mérovée, les Burgondes de Gundicaire, et une multitude de *Lètes* [3], Teutons, Bataves, Suèves, Sarmates, Taïphales, Saxons [4], renversa les projets d'Attila. Dans sa pensée, il ne devait

[1] « L'église d'Orléans, dit M. Am. Thierry, célébra longtemps la date de cette délivrance, où les noms d'Aignan, d'Aétius et de Thorismond se confondaient dans ses prières; mais Orléans était destiné à décider une fois encore du sort de nos aïeux, et la gloire plus récente et plus poétique de la vierge de Domrémy fit pâlir celle du vieux prêtre gaulois. Cette gloire pourtant était grande au XIIIe siècle, puisque saint Louis vint à Orléans avec ses fils pour avoir l'honneur de porter les ossements de saint Aignan, lors d'une translation de reliques. Les guerres religieuses n'épargnèrent pas les restes d'un héros coupable d'avoir été évêque canonisé : les calvinistes, en 1562, brisèrent sa châsse et dispersèrent ses os. Par une triste coïncidence, le saint roi qui était venu l'honorer eut, lui aussi, sa tombe violée à Saint-Denys, sous l'empire d'autres passions et d'autres fureurs, et la ville de Paris vit brûler en place publique les restes de la fille vénérable dont les patriotiques pressentiments et la courageuse volonté avaient empêché sa ruine. Ainsi la France dispense tour à tour à ses enfants les plus glorieux l'apothéose et les gémonies. Puisse du moins l'histoire offrir à ceux qui ont servi la patrie en des temps et sous des costumes différents, prêtres, rois, guerriers, bergères ou reines, un asile sûr où leurs reliques ne seront point profanées! » (M. Am. Thierry, *Attila*, tom. I, pag. 169.)

[2] *Script. rerum Franc.*, tom. I, pag. 520 et seqq.

[3] On donnait le nom de *Lètes* aux colons barbares qui venaient se fixer par groupes sur divers points du territoire de l'empire, laboureurs en temps de paix, soldats durant la guerre.

Voici comment M. Am. Thierry fixe la répartition des *Lètes* sur le terri-

trouver Aétius qu'au pied des Alpes, après avoir en passant écrasé Théodoric à Toulouse. Au lieu de surprendre, il était surpris. L'escarmouche d'Orléans n'était donc point un simple échec, mais un événement qui changeait tout le plan de la campagne. Attila en prit facilement son parti. Il se replia sur la route qu'il venait déjà de parcourir, résolu de gagner les plaines de la Champagne et de repasser le Rhin avant d'être attaqué de nouveau par Aétius. Ce fut dans ce mouvement de retraite qu'il parut sous les murs de Troyes. Le saint évêque Lupus, revêtu de ses ornements pontificaux et précédé de ses clercs, vint à la rencontre du farouche monarque. « Qui êtes-vous, lui dit-il, vous qui ravagez notre territoire, et troublez le monde du bruit de vos armes? — Je suis le fléau de Dieu, répondit Attila. — L'humble évêque poussant un soupir : Hélas ! s'écria-t-il, moi, je suis Lupus (Loup). C'est un nom qui coïncide malheureusement trop bien avec le vôtre, pour la dévastation du troupeau de Dieu [1]. » — La conversation ainsi engagée continua entre le barbare et le saint évêque. Celui-ci implorait la clémence d'Attila. « La cité des Tricasses, reprend le chroniqueur, située au milieu d'une plaine ouverte de toutes parts, n'avait ni armes, ni soldats pour se défendre. Le pontife, dans sa sollicitude pastorale, savait que le secours ne pouvait venir que de Dieu. Il avait longtemps prié avant de se rendre au camp des Huns. Le Seigneur mit la grâce et la persuasion sur ses lèvres. Attila, jusqu'alors inexorable, se laissa fléchir ; il donna l'ordre de suspendre l'incendie et le pillage que les Huns avaient déjà commencé. Puis il dit au bienheureux évêque : Vous viendrez avec moi jusqu'au fleuve du Rhin. Là, je vous promets de vous renvoyer libre. Un si saint personnage ne peut manquer de

toire de la Gaule, à l'époque d'Attila. « Il y avait, dit-il, des Lètes-Teutons à Chartres, des Lètes-Bataves à Bayeux et à Coutances, des Suèves au Mans, des Franks à Rennes, d'autres Suèves à Clermont, des Sarmates et des Taïfales à Poitiers, d'autres Sarmates à Autun, et çà et là des détachements de colons Saxons entre l'embouchure de la Seine et de la Loire. » (A. Thierry, *Attila*, tom. I, pag. 161.)

[1] *Et ego sum Lupus, inquit, heu! vastator gregis Dei et dignus nimium flagello Dei.* (S. *Lup. Act. recent.*, Bolland., 29 jul.)

porter bonheur à moi et à mon armée. » Troyes était sauvée par son évêque, comme Orléans l'avait été par Anianus. Saint Loup se livra sans hésiter aux mains du roi barbare, et suivit l'armée des Huns.

Défaite d'Attila dans les plaines catalauniques.

34. « Attila, dit M. A. Thierry, voulait garder en otage, à tout événement, un évêque vénéré dans la contrée et considérable aux yeux de tous les Romains. Pendant qu'il passait l'Aube à Arciaca, aujourd'hui Arcis, il laissa son arrière-garde, composée des Gépides, dans la plaine triangulaire que la Seine et l'Aube baignent à droite et à gauche avant de confondre leurs eaux, non loin de Mauriacum, ou Méry-sur-Seine, petite bourgade qui avait fait donner à ce delta le nom de Champ de Mauriac. L'armée d'Aétius avait gagné de vitesse celle des Huns, que la famine, les maladies, les embuscades de paysans, décimaient tout le long de la route, et son avant-garde, formée des Francs de Mérovée, vint donner contre les Gépides, qui protégeaient le passage de l'Aube. Le choc eut lieu pendant la nuit ; on se battit à tâtons jusqu'au jour dans une mêlée effroyable. Au lever du soleil, quinze mille blessés ou morts couvraient le champ de bataille. Ardaric, ayant ramené ses Gépides au delà de la rivière, rejoignit le gros de l'armée hunnique, qui le jour même entra dans Châlons. Un combat général était inévitable. Attila se retrancha sur l'emplacement d'un camp romain, à quelques milles au delà de Châlons, près de la station appelée dans les anciens itinéraires *Forum Minervæ*. Les vestiges très-reconnaissables de cette enceinte subsistent encore, et la tradition locale les désigne sous le nom de Camp d'Attila. Le roi des Huns y fit ranger ses chariots en cercle et dressa ses tentes à l'intérieur. Le jour même, l'armée d'Aétius campait en face de lui. Attila passa la nuit suivante dans une agitation extrême. Ses soldats avaient pris dans les bois voisins un ermite. Le roi des Huns eut la fantaisie de l'interroger sur l'issue de la bataille qui se préparait. « Tu es le fléau de Dieu, lui dit le solitaire, et le maillet avec lequel la Providence céleste frappe le monde. Mais Dieu brise, quand il lui plaît, les instruments de sa vengeance, et il fait passer le glaive d'une main à l'autre, suivant ses desseins. Sache donc que tu seras vaincu par les Romains, afin que tu reconnaisses bien que ta force

ne vient pas de là terre. » Cette réponse courageuse n'irrita point le roi barbare. Après avoir écouté le prophète chrétien, il voulut entendre à leur tour les devins de son armée. Les Huns pratiquaient la divination au moyen des ossements d'animaux, principalement des omoplates de moutons. Les voyageurs européens trouvèrent ce procédé encore en vigueur, aux XIIIe et XIVe siècles, à la cour des descendants de Tchinghiz-Khan. Il consistait à dépouiller de leur chair les os sur lesquels on voulait opérer; on les exposait ensuite au feu, et d'après la direction des veines ou les fissures de la substance osseuse fendillée par l'action de la chaleur, on établissait les pronostics. Les règles de cet art étaient fixes et déterminées par une sorte de rituel, comme celles de l'aruspicine romaine. Attila observa lui-même les os et n'y lut que sa prochaine défaite. Les prêtres, après s'être consultés, déclarèrent aussi que les Huns seraient vaincus, mais que le général des ennemis périrait dans le combat. Attila comprit qu'il s'agissait d'Aétius, et son visage s'illumina d'un éclair de joie. Acheter la mort d'Aétius par une défaite, dans l'opinion du roi des Huns, ce n'était pas l'acheter trop cher. Seulement il se promit pour le lendemain de n'engager la bataille que le plus tard possible, afin que la défaite même ne fût pas irrévocable. A la neuvième heure du jour, environ trois heures après midi, il fit sortir son armée du camp. Lui-même se mit au centre avec les Huns proprement dits; il plaça à sa gauche Valamir et les Ostrogoths; à sa droite Ardaric avec les Gépides et les autres nations sujettes des Huns. Aétius, de son côté, prit le commandement de son aile gauche, formée des troupes romaines, opposa dans son aile droite les Visigoths aux Ostrogoths, et plaça dans le centre les Francs, les Armoricains et les autres tribus fédérées. Entre les deux armées se trouvait une éminence en pente douce, dont l'occupation pouvait être avantageuse comme point d'observation. Les Huns y envoyèrent quelques escadrons détachés de leur front de bataille, tandis qu'Aétius, qui en était plus rapproché, faisait partir Thorismond avec un corps de cavalerie visigothe : celui-ci, arrivant le premier, chargea les Huns à la descente et les culbuta sans peine. Témoin de cette première déconvenue de sinistre augure, Attila,

pour rendre l'élan et le courage à ses troupes, s'écria : Voyez ce ramas de guerriers timides. La frayeur les emporte déjà. Ils se hâtent d'occuper des lieux élevés qui ne les garantiront point, et bientôt ils reviendront demander sans plus de succès leur sûreté à la plaine. Déployez votre force habituelle. Cette vile multitude ne soutiendra pas un moment l'aspect des Huns. Je vais lancer le premier javelot sur l'ennemi. Si quelqu'un peut rester immobile, quand Attila combat, il est déjà mort ! — « Alors, dit Jornandès, commença une bataille atroce, multiple, épouvantable. L'antiquité n'a jamais eu de tels exploits ni de tels massacres, et celui qui n'a pas été témoin de ce spectacle merveilleusement horrible ne le rencontrera plus dans le cours de sa vie. » Le ruisseau presque desséché qui traversait la plaine se gonfla tout à coup, grossi par le sang qui se mêlait à ses eaux. L'attaque commença par l'aile droite romaine contre la gauche d'Attila, Goths occidentaux contre Goths orientaux, frères contre frères. Le vieux roi Théodoric parcourait les rangs de ses soldats, les exhortant du geste et de la voix, lorsqu'il tomba de cheval et disparut sous le flux et le reflux des escadrons dont les masses se choquaient. La mêlée continua sans qu'on sût ce qu'il était devenu, et, après un combat sanglant, les Visigoths dispersèrent leurs ennemis. Pendant ce temps, les Huns d'Attila ayant chargé le centre de l'armée romaine, l'avaient enfoncé, et restaient maîtres du terrain, lorsque les Visigoths, victorieux à l'aile droite, les attaquèrent en flanc. L'aile gauche romaine fit un mouvement semblable, et Attila, voyant le danger, se replia sur son camp. Dans cette nouvelle lutte, poursuivi avec fureur par les Visigoths, il fut sur le point d'être tué et n'échappa que par la fuite. Ses troupes, à la débandade, le suivirent dans leur enceinte de chariots ; mais quelque faible que fût ce rempart, une grêle de flèches décochées sans interruption de toutes les parties de l'enceinte en écarta les assaillants. La nuit arriva sur les entrefaites [1]. » La grande bataille des champs catalauniques était terminée. Cent soixante mille morts ou

[1] A. Thierry, *Attila*, tom. I, pag. 155-188 pass.

blessés restèrent sur la place. Deux jours après, Attila faisait défiler ses troupes dans la direction du Rhin. La mort de Théodoric avait entraîné le départ de Thorismond, son fils, pressé d'aller avec ses troupes recueillir à Toulouse la succession paternelle. Ce contre-temps réduisit de moitié l'armée d'Aétius, et l'empêcha de compléter sa victoire.

Martyre de sainte Ursule et de ses compagnes à Cologne.

35. Attila se retirait, le cœur plein de rage. « Tel qu'un lion pressé par des chasseurs parcourt à grands pas l'entrée de sa caverne sans oser s'élancer au dehors, et épouvante le voisinage de ses rugissements, tel, dit l'historien Jornandès, le fier roi des Huns, au milieu de ses chariots, frappait d'effroi ses vainqueurs. » Il tint cependant la parole qu'il avait donnée à Lupus. En arrivant sur le Rhin, il renvoya libre le saint évêque. Peut-être, dans son astucieuse finesse de barbare, prévoyait-il que l'hôte d'Attila vaincu ne serait plus pour les Romains qu'un déserteur et un traître. En réalité, saint Loup, qui venait au péril de sa vie d'assurer celle de son troupeau, fut accueilli à son retour par une explosion de mépris et d'outrages. La défaite inopinée du roi des Huns avait produit sur les esprits une sorte d'ivresse, une véritable fièvre d'orgueil qui ne respectait plus rien. Le vénérable Lupus fut obligé de se retirer à Latiscum (Lansuine), où les disciples et les religieux de son monastère vinrent le rejoindre. Deux ans plus tard, quand l'effervescence se fut calmée, il put rentrer dans sa ville épiscopale. Cependant Attila et ses Huns avaient soif de carnage. Il leur fallait du sang romain pour venger celui qu'ils avaient répandu à flots dans les plaines catalauniques. Ce fut dans ces dispositions qu'ils arrivèrent à Cologne. Ici se place le martyre de sainte Ursule et de ses nombreuses compagnes. Cet épisode si longtemps controversé de l'hagiographie chrétienne vient enfin d'être éclairci par l'érudition des nouveaux Bollandistes. Nous allons traduire le résumé consciencieux de leurs savantes recherches, publié par le P. de Bruck en tête de la dissertation capitale qu'il a consacrée à cette intéressante question. « En abordant, dit-il, l'étude des actes de sainte Ursule et de ses compagnes, je ne puis me dissimuler la difficulté d'un pareil travail, en face de deux préjugés contradictoires et

absolus, qui se partagent les esprits. Les uns, par un motif de piété, veulent qu'on maintienne intégralement tout ce que les traditions nous racontent de cet épisode; les autres se récrient contre l'impossibilité radicale du fait. Ce ne sont pas seulement des rationalistes ou des incrédules, mais un grand nombre d'excellents catholiques, qui partagent cette dernière opinion. Nous devons au lecteur de lui faire connaître brièvement ici notre sentiment sur la valeur historique et réelle des actes de sainte Ursule et des autres vierges de Cologne. Tous les témoignages s'accordent au sujet de l'origine d'Ursule et de ses compagnes, et leur donnent la Grande-Bretagne pour patrie. Nous admettons pleinement l'authenticité de cette tradition, mais en la restreignant uniquement à Ursule et à un certain nombre de vierges qu'elle avait amenées avec elle. L'immense bataillon des martyrs égorgés en même temps qu'Ursule appartenait, par la résidence ou l'origine, au territoire de Cologne. L'invasion de la Grande-Bretagne par les Angles et les Saxons, farouches idolâtres, n'épargnant ni les richesses des cités, ni la vie des hommes, ni la pudeur des vierges, explique parfaitement la fuite d'Ursule et de ses compagnes, qui vinrent chercher un asile dans la Germanie IIe. Il est incontestable qu'elles se fixèrent à Cologne, où elles vécurent quelque temps dans la retraite et la pratique des vertus chrétiennes. En 450, à la nouvelle de l'invasion des Huns qui menaçait la Gaule, un certain nombre de pieux Germains firent un pèlerinage à Rome, au tombeau des apôtres Pierre et Paul, pour implorer par leur intercession la miséricorde divine sur leurs familles et leur patrie. La tradition nous apprend qu'Ursule et plusieurs de ses compagnes firent ce voyage, et nous regardons le fait sinon comme avéré du moins comme très-vraisemblable. A leur retour, Attila passait le Rhin près de Coblentz, et déchargeait sa fureur sur les villes de la Gaule qu'il ruinait de fond en comble. Dans sa pensée, ce système de dévastation avait un but politique. Il comptait effrayer les populations et étouffer leurs velléités de résistance par la terreur. Mais, après la grande bataille des champs catalauniques, les Huns, obligés de repasser le Rhin, avaient soif de vengeance. Pour se mettre à l'abri de leurs outrages,

les populations épouvantées fuyaient à leur approche et se réfugiaient derrière les remparts des forteresses, dans l'espoir de sauver leur vie et leur fortune. Les vierges du Seigneur, les prêtres, tous émigraient ainsi devant l'épée du redoutable Attila. Cologne, la cité la mieux fortifiée de toute la Germanie II[e], reçut dans ses murs une immense quantité de fugitifs. C'était une moisson plus abondante pour le Fléau de Dieu. La cité fut emportée de vive force et le massacre commença par sainte Ursule et ses compagnes; il s'étendit à toute la foule désarmée, au milieu de laquelle les Huns s'amusaient à tirer ces flèches redoutables qui ne manquaient jamais leur coup. Après la retraite des barbares, on compta onze mille cadavres, qui furent ensevelis dans la plaine voisine. Dans ce nombre si considérable, se trouvaient des hommes, des enfants, des personnes de tout âge et de toute condition. Tous cependant étaient chrétiens; ils avaient subi la mort en même temps que sainte Ursule et sa petite communauté de vierges. Vraisemblablement la fureur des Huns s'était allumée par la résistance que les courageuses servantes du Seigneur opposèrent à leurs brutales convoitises. La tradition confondit toutes les victimes dans la même dénomination, et désigna la boucherie de Cologne dans le nom de *Passio Ursulæ et undecim millium virginum*[1]. » — Telle est l'opinion définitive à laquelle se sont arrêtés les nouveaux Bollandistes. Ils l'établissent avec leur érudition habituelle et l'appuient sur les monuments historiques, les traditions locales, les nombreuses exhumations pratiquées à diverses époques dans le champ qui servit de sépulture aux victimes de Cologne. Enfin, ils ont prononcé, croyons-nous, le dernier mot sur l'épisode si longtemps controversé du martyre de sainte Ursule[2].

[1] Bolland., *Act. sanct.*, 21 octob., col. 73, 74.

[2] Nous avons eu plus d'une fois, dans le cours de cet ouvrage, l'occasion de nous élever contre certains jugements de M. A. Thierry, hostiles à l'Église et injurieux pour la mémoire des plus grands docteurs du v[e] siècle. L'impartialité nous fait un devoir d'insérer ici l'éloge que les nouveaux Bollandistes ont fait de l'*Histoire d'Attila*, publiée par cet académicien. Voici leurs paroles : *Qui plura volet, hæc et dubit Tillemontius, Fessler, Guignius, pro reliquis tamen et longe optime cl. vir, Amedeus Thierry. Hic enim in opere gallico,*

Attila et S. Léon le Grand en Italie. Mort d'Attila.

36. Durant l'hiver de 451 à 452, Attila eut bientôt comblé les vides que la bataille de Châlons avait faits dans les rangs de son armée. Au printemps, il franchit les Alpes Juliennes, et une véritable inondation de Huns couvrit les fertiles campagnes de la Vénétie. Aquilée, malgré une héroïque résistance, fut prise d'assaut; les habitants furent égorgés et les édifices nivelés au ras du sol. Attila spéculait sur la terreur. Il disait de lui-même, avec une énergie sauvage : « L'étoile tombe, le sol tremble devant moi. Je suis le marteau de l'univers; l'herbe ne croît plus partout où mon cheval a passé. » La ruine épouvantable d'Aquilée produisit l'impression qu'il en attendait. « Ce fut dans toute la Vénétie un sauve-qui-peut général [1]. Concordia, Altinum, Padoue elle-même ouvrirent leurs portes; les habitants les avaient en partie désertées. De ces villes et de toutes celles de la province, on se sauvait dans les îlots du rivage, qui formaient à marée haute un archipel inaccessible. Du sein de ces misères naquit la belle et heureuse cité de Venise, assise sur ses soixante-douze îles, comme la reine de l'Adriatique [2]. » La Ligurie fut mise à feu et à sang; Milan, Ticinum (Pavie), Vérone, Mantoue, eurent le sort d'Aquilée. L'épouvante glaçait tous les courages. Aétius n'avait sous la main que quelques légions italiennes. Les Visigoths, les Francs, les Burgondes, qui l'avaient si puissamment aidé l'année précédente étaient restés dans les Gaules. L'empereur Valenti-

cui titulum fecit Historiam Attilæ et successorum ejus, *tantam sagacitatem in investigandis Hunnorum rationibus et gestis, eam prudentiam in judicandis eorum rebus, talemque copiam et accurationem in iisdem enarrandis cum consummata eloquentia historicoque splendore et gravitate conjunxit ut, si quid videam, id opus, meo judicio, perennem sit habiturum laudem.* (Bolland., tom. cit., p. 119.) Ajoutons que cet éloge est mérité et que le dernier mot sur Attila a été dit par son plus récent biographe, de même que le dernier mot sur le martyre de sainte Ursule et des onze mille vierges par les nouveaux Bollandistes.

[1] « A Oderzo, petite ville dépendante de Trévise, la tradition porte que les habitants jetèrent dans les puits, au passage d'Attila, ce qu'ils possédaient de plus précieux, et s'enfuirent. Les contrats de vente et de location de maisons ont perpétué ce souvenir jusqu'aujourd'hui : on y insère habituellement cette clause : *salvo jure putei.* » (A. Thierry, *Hist. d'Attila,* pag. 200, not. 2.)

[2] A. Thierry, loc. cit.

nien III et sa cour quittèrent précipitamment Ravenne, et vinrent s'enfermer dans les murs de Rome. Mais cette antique capitale n'avait pour la défendre qu'une garnison insuffisante et découragée. On put croire que la dernière heure de l'empire allait sonner. Pour sauver Rome et l'Italie, il fallait invoquer la clémence d'Attila. « Le seul espoir de salut, dit Prosper d'Aquitaine, était de compter sur la miséricorde d'un roi sans miséricorde [1]; » c'était compter sur un miracle. Le miracle eut lieu, et fut l'œuvre du pape saint Léon. Le 11 juin 452, accompagné du consulaire Aviénus et du sénateur Trigétius, précédé des principaux membres du clergé romain, et suivi par les vœux, les prières, les larmes de toute la population, le pontife quitta Rome pour aller à la rencontre d'Attila. Le roi des Huns était en ce moment non loin de Mantoue, au lieu où s'élève aujourd'hui la cité de Peschiera. Avant de pénétrer dans le camp des barbares, saint Léon se revêtit des insignes pontificaux. Tout son clergé se mit en procession et il se présenta devant le fléau de Dieu. L'histoire ne nous a point transmis l'entretien qui eut lieu entre ces deux souverainetés de la parole et du glaive. Elles se mesurèrent en face : l'une combattait pour le salut de l'Italie que l'autre avait juré d'anéantir. Contre l'attente générale, le fléau de Dieu accueillit avec les plus grands honneurs le vicaire de Jésus-Christ. Il promit de vivre en paix avec l'empire, fit cesser immédiatement tous les actes d'hostilité, fixa le tribut annuel dont il daignait se contenter, et signa un traité d'alliance, le 6 juillet, jour de l'octave des apôtres saint Pierre et saint Paul. Les Huns ne s'expliquaient point cette conduite de leur farouche monarque, renonçant de gaieté de cœur aux trésors que le pillage de Rome eût livrés entre ses mains. Se rappelant qu'il avait, l'année précédente, épargné la ville de Troyes à la prière de l'évêque Lupus (Loup), de même qu'il cédait aujourd'hui aux instances d'un pontife nommé Leo (Lion), ils disaient dans leurs grossières plaisanteries : « La férocité d'Attila s'est laissée dompter par deux bêtes féroces : un loup dans les Gaules, un lion en Italie [2]. » Attila ne semblait pas moins surpris

[1] Prosp. Aquit, *Chronic.*, ad ann. 452.

[2] *Attilæ ferociam a duabus feris domitam fuisse : Lupo in Gallia, et Leone in*

que les autres. « Ce n'est pas, disait-il, le personnage avec lequel j'ai conféré qui m'a subitement fait changer de résolution. Pendant qu'il me parlait, je voyais à ses côtés un pontife d'une majesté surhumaine. Il se tenait debout; des éclairs jaillissaient de ses yeux; il portait à la main un glaive nu; ses regards terribles, son geste menaçant m'ordonnaient de consentir à tout ce que demandait l'envoyé des Romains [1]. » Attila repassa les Alpes et revint à ses cantonnements au delà du Danube, où une mort inopinée le frappa quelques mois après (453). Cependant le pape était rentré à Rome en triomphe, et le peuple, dans son enthousiasme, lui décerna le titre de Grand. En actions de grâces de la délivrance de l'Italie, saint Léon fit jeter à la fonte le bronze idolâtrique longtemps adoré sous le nom de Jupiter Capitolin, et le transforma en une statue de saint Pierre, qu'il fit placer dans la basilique Vaticane. Encore aujourd'hui, les fidèles viennent de tous les points du monde en baiser le pied, visiblement usé par la dévotion de tant de siècles.

§ IV. Dernières années de saint Léon le Grand.

S. Proterius, patriarche d'Alexandrie. Emeute. Intrusion d'un évêque.

37. L'auréole du génie, qui brillait en la personne du saint pontife, rehaussait merveilleusement l'éclat et la majesté du siége apostolique. Ses lettres étaient reçues dans toutes les églises de l'univers, avec le témoignage du respect le plus profond et d'une soumission filiale. Les évêques des Gaules lui mandaient qu'elles excitaient parmi eux une admiration universelle. « Il est juste, ajoutaient-ils, que la primauté du siége de saint Pierre soit établie là où se continue la tradition des oracles de l'esprit apostolique. » Ils se réunissaient en concile pour recevoir la condamnation d'Eutychès, et remerciaient le saint pontife de la sollicitude avec laquelle il les prémunissait contre des erreurs qui n'étaient point encore arrivées jusqu'à eux. Toutefois les églises d'Orient ne présentaient point l'union et le calme de celles d'Occident. A Alexandrie,

Italia. (Sigon., *De Occid. imp.*, lib. XIII.) Cf. A. Thierry, *Hist. d'Attila*, tom. I, pag. 213. — [1] *Brev. rom.*, *Offic. S. Leon. Magn.*, 11 apr.

la déposition de Dioscore par les pères de Chalcédoine fut l'occasion de troubles graves. Le peuple se divisa entre Proterius, nouvellement élu, et Dioscore exilé. Les partisans de ce dernier insultèrent les magistrats, et poursuivirent à coups de pierres les soldats qui voulaient apaiser la sédition. Ceux-ci, s'étant réfugiés dans le temple de Sérapis, y furent assiégés par la multitude soulevée. Comme leur résistance irritait davantage la foule furieuse, on mit le feu au temple, et ils furent brûlés vifs. L'empereur Marcien prit des mesures sévères pour réprimer ces violences. Cependant Proterius, le nouveau patriarche, écrivait au pape saint Léon, pour obtenir de l'autorité du siége apostolique la confirmation de son élection. Après qu'il se fut assuré de la pureté de sa foi, saint Léon envoya à Proterius des lettres de communion (454). Dans le même temps, la Palestine se trouvait en proie à une faction d'eutychéens, qui refusaient de se soumettre au concile de Chalcédoine. Un évêque intrus, nommé Théodose, s'était emparé du siége patriarcal de Jérusalem, et s'y maintenait par les intrigues de quelques moines attachés à l'eutychianisme, et surtout par le crédit de l'impératrice Eudocia, réfugiée, comme nous l'avons dit, en Palestine. Saint Léon écrivit à cette princesse, pour la détacher de l'hérésie, une lettre admirable, qu'on peut regarder comme un exposé complet du dogme de l'Incarnation.

Logomachie sur les particules *en* et *de*.

38. La controverse entre les deux partis avait pris la forme d'une logomachie de grammaire, et roulait sur la différence de la particule *de* avec la particule *en*. Les schismatiques soutenaient que Jésus-Christ, Dieu et homme, est *de* deux natures; les catholiques disaient que le Christ, étant vrai Dieu et vrai homme, non-seulement est *de* deux natures, mais encore *en* deux natures. Pour bien saisir l'importance de cette dernière parole, il faut se rappeler qu'Eutychès et Dioscore, en disant que le Christ est *de* deux natures, sous-entendaient : *avant l'Incarnation*, et prétendaient qu'elles avaient été ensuite confondues en une seule, dans la personne de l'Homme-Dieu. Voilà pourquoi les catholiques insistaient tellement sur l'expression : *en deux natures*. Le pape écrivit aux moines, auteurs de ces divisions, des lettres pleines d'une brûlante élo-

quence : « Que n'eussent point produit parmi vous, leur disait-il, les persécutions sanglantes, les ongles de fer, les tortures et les bourreaux, si, pour vous enlever l'intégrité de la foi, il a suffi des vains artifices de quelques misérables hérétiques? Vous croyez agir pour la vérité, et c'est contre la vérité que vous osez combattre! Vous vous armez au nom de l'Église, et c'est l'Église dont vous déchirez le sein! Est-ce là ce que vous avez appris des prophètes, des évangélistes et des apôtres[1]? » Ces exhortations, jointes à la vigilante activité de l'empereur Marcien, portèrent leur fruit. Théodose, l'évêque intrus, fut chassé de son siége usurpé, et Juvénal, le patriarche légitime, rentra dans le libre exercice de son autorité (454). Aucune des questions qui s'agitaient entre les différentes églises d'Orient, ne restait étrangère à la sollicitude de Léon le Grand. Quand la nouvelle du rétablissement du Juvénal sur le siége de Jérusalem lui parvint, il se hâta d'écrire au patriarche d'Antioche pour l'exhorter à maintenir sans altération ses droits de métropolitain, que les évêques de Jérusalem cherchaient à lui disputer. « Je n'admettrai jamais, lui disait-il, qu'aucune ambition subalterne puisse porter atteinte aux priviléges de l'église d'Antioche. Le siége apostolique professe un tel respect pour les canons de Nicée, qu'il ne les laissera violer par aucune innovation[2]. » Pour affermir davantage l'unité du gouvernement, il donnait alors à Théodoret, évêque de Cyr, le titre et les fonctions de son légat dans les provinces de l'Euphrate et de l'Arménie.

Soumission d'Anatolius, patriarche de Constantinople.

39. Julien de Cos avait la même dignité à Constantinople. Il informa saint Léon de la conduite suspecte que tenait Anatolius, patriarche de cette ville, à l'égard des restes du parti eutychéen qui n'avaient point cessé leurs cabales. Aétius, archidiacre catholique, avait été injustement dépouillé de sa charge, et remplacé par un eutychéen. Le pape insista auprès du patriarche pour qu'Aétius fût rétabli dans sa dignité. L'empereur Marcien intervint dans le même sens, et Anatolius se soumit. Il conservait toujours la prétention d'user des priviléges que le canon subreptice, inséré à la fin

[1] S. Leon. Magn., *Epist.* CXXIV; *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 1068. — [2] Id. *Epist.* CXIX, col. 1045.

des actes du concile de Chalcédoine, lui conférait. Le pape lui en fit de sévères reproches. Le patriarche, sans insister davantage, répondit en reconnaissant la nécessité de la sanction pontificale dans cette affaire. « Quant à ce qui a été décidé en faveur du siége de Constantinople, écrivait-il au pape, soyez sûr que j'y suis complétement étranger. D'ailleurs, la confirmation de tout ce qui s'est fait a été réservée à l'autorité de votre béatitude [1]. » Ces préoccupations extérieures ne suffisaient point à absorber l'activité infatigable de saint Léon : il s'appliquait à fixer les règles du calendrier ecclésiastique, et à déterminer d'une manière uniforme l'époque de la célébration de la Pâque. Par ses ordres, Victorius d'Aquitaine travaillait à la rédaction d'un canon pascal plus étendu, plus exact et plus scientifique que tous ceux qui l'avaient précédé. Le docte gaulois reprenait dans cet ouvrage toute la suite des lunaisons et des jours, depuis le commencement du monde, en suivant la chronologie d'Eusèbe. Il poursuivit son travail jusqu'à l'an 559 de l'Incarnation. Le cycle de Victorius, publié en 457, fut adopté officiellement par l'Église latine, et servit dans la suite de base à tous les travaux analogues [2].

Mort de Valentinien. Invasion de Rome par Genséric.

40. Les événements politiques se succédaient en Occident avec une gravité effrayante. Valentinien III, livré aux plaisirs et à l'influence pernicieuse des eunuques, était incapable de se gouverner lui-même. Aétius, qui s'était couvert de gloire en luttant contre Attila, dans les plaines de Châlons, ne tarda pas à devenir odieux au faible empereur. Un jour, Valentinien le manda au palais, et, dans la chaleur de la discussion, lui plongea son épée dans le corps. Ainsi périt le meurtrier du comte Bonifacius. Cependant il se trouva parmi les courtisans un Romain vraiment digne de ce nom, qui dit au prince : « Vous venez de vous couper la main droite avec la main gauche. » Peu de jours après, Valentinien III tombait lui-même sous le poignard d'assassins vulgaires, payés par le sénateur Maxime, qui voulait monter sur le trône (455). Le meurtrier revêtit de suite la pourpre qu'il venait d'acheter par un crime, et contraignit l'impératrice Eudoxia, veuve de sa victime, à recevoir sa main sanglante. Eudoxia crut venger son honneur et la mort de son mari, en sacri-

[1] S. Leon. Magn., *Epist. Anatol.; Patr. lat.*, tom. LIV, col. 1084. — [2] *Hist. littér. de la France*, tom. II, p. 424-428.

fiant à son ressentiment l'intérêt sacré de la patrie. Elle fit appel à Genséric, roi des Vandales, et lui promit de l'aider à s'emparer de Rome. Le barbare sortit du port de Carthage, à lo tête d'une flotte formidable. La nouvelle de son arrivée le précéda en Italie et y répandit la terreur. Maxime, assassin couronné, se préparait à fuir. Sa lâcheté révolta ses partisans eux-mêmes. Quelques domestiques du palais le tuèrent, mirent son cadavre en pièces, et en jetèrent les membres épars dans le Tibre (12 juin 455). Cependant Genséric était à trois journées de Rome. Un seul pouvoir restait debout dans la ville éternelle : un seul homme avait conservé, au milieu de la consternation générale, tout son courage et toute son énergie. Ce pouvoir, c'était celui de la papauté; cet homme était saint Léon le Grand. Il avait déjà sauvé la capitale de l'invasion d'Attila, il la sauva encore de la férocité de Genséric. Le pontife alla au-devant du roi vandale, et lui fit promettre de respecter la vie et l'honneur des malheureux Romains, et d'épargner les monuments publics. C'était tout ce qu'on pouvait raisonnablement espérer d'un roi pirate, qui amenait ses hordes sauvages au pillage de Rome, comme à une récompense depuis longtemps promise. Pendant quatorze jours, la ville éternelle fut la proie des soldats de Genséric. Parmi les immenses richesses qui furent enlevées alors, se trouvaient les vases sacrés autrefois apportés de Jérusalem par Titus. Les Vandales emmenèrent plusieurs milliers de captifs; l'impératrice Eudoxia, qui les avait appelés, fut de ce nombre, avec ses deux filles. Amère dérision d'un barbare impitoyable! Sur les rives étrangères, ces bandes de malheureux prisonniers trouvèrent un consolateur dans le saint évêque de Carthage, nommé *Deo-Gratias*. Il vendit, pour la rançon des captifs, tous les vases d'or et d'argent employés au service des autels. Afin de leur procurer un abri, il convertit en hôpitaux deux grandes églises qu'il fit garnir de paille et de lits, passant les nuits à soigner de ses propres mains ceux que les fatigues et les chagrins avaient rendus malades. Quand la mort vint surprendre le pieux pontife, au milieu de ses charitables occupations, les captifs romains se crurent de nouveau retombés en servitude. Les fureurs ariennes de Genséric contre le catholicisme aggra-

vèrent encore leur triste situation. Ce prince fit fermer l'église de Carthage, et bannit en divers lieux les prêtres et les moines. De la côte d'Afrique, il étendait ses déprédations sur les provinces maritimes d'Espagne et d'Italie, en Sicile, en Sardaigne, en Grèce, en Épire, en Dalmatie et jusque sur le littoral vénitien. Un jour, sortant du port de Carthage, son pilote lui ayant demandé contre quelle nation il devait se diriger : « Vers ceux contre lesquels Dieu est irrité ! » répondit Genséric. L'empire romain devenait ainsi en quelque sorte un domaine où les barbares s'amusaient à chasser.

Ricimer en Occident. Mort de Marcien et de Pulchérie. Léon le Thrace.

41. Les empereurs se succédaient, comme des rois d'un jour, au gré d'un Suève, le comte Ricimer, qui exerçait réellement la puissance souveraine, avec le double titre de patrice et de généralissime. De 456 à 461, Avitus, Majorien, Sévère, passèrent tour à tour sur le trône, avec des qualités diverses, mais avec la même impuissance de secouer le joug du patrice barbare. Nous reviendrons plus loin sur ces brusques révolutions. Tandis que l'Occident entrait ainsi dans les convulsions de l'agonie, l'empire d'Orient perdait un prince accompli, dans la personne de Marcien (457). Aussi zélé pour la religion qu'avait pu l'être Constantin le Grand, il sut éviter les déplorables inconséquences de ce prince. Bon et généreux comme Théodose, il n'en avait pas les funestes accès de colère. Sorti de l'obscurité, il releva la majesté de l'empire. Il ne lui manqua pour être l'un des plus grands rois dont l'histoire ait gardé le souvenir que d'avoir vécu en des temps plus heureux. Le pape saint Léon, son ami et son admirateur, déclara sa mémoire sainte et vénérable; l'Église grecque l'honore, ainsi que l'impératrice sainte Pulchérie, le 17 février. La couronne d'Orient passa sur le front de Léon le Thrace, gouverneur de Sélembrie, que le crédit du généralissime et patrice Aspar fit élever au rang suprême. Aspar avait cru trouver en lui un instrument docile à toutes ses volontés; le nouvel empereur lui prouva bientôt qu'il s'était trompé. Comme le patrice le sommait de nommer César un de ses fils, et appuyait cette requête sur une convention antérieure, en disant : « Il ne convient pas que celui qui porte la pourpre manque à sa parole. — Convient-il davantage, reprit Léon qu'on le traite en esclave ? ».

'imothée *ure*, intrus lexandrie. 'imothée *lofaciole*, atriarche égitime.

42. Cependant Léon le Thrace, malgré ses instincts de souveraineté, fut loin d'être un grand prince, et, malgré la profession qu'il faisait du catholicisme, son zèle pour la religion ne fut ni si éclairé ni si heureux que celui de Marcien. Dès le commencement de son règne, le parti d'Eutychès se releva en Égypte. Un moine, Timothée *Élure* [1], interdit à cause de son attachement à l'hérésie, rassembla dans le voisinage d'Alexandrie une troupe de séditieux gagnés à prix d'argent, entra dans la ville à leur tête, et fit tuer dans l'église même le saint patriarche Protérius, dont le corps fut traîné par les rues, au milieu des huées de la populace. Timothée exerça alors publiquement les fonctions de l'épiscopat à Alexandrie. Il anathématisa le concile de Chalcédoine et tous ceux qui le recevaient, c'est-à-dire le pape saint Léon, Anatolius de Constantinople et Basile d'Antioche. Les évêques catholiques de la province furent chassés de leurs siéges et remplacés par des créatures de l'intrus. Julien de Cos, légat du pape à Constantinople, informa saint Léon du déplorable état de l'église d'Alexandrie. Timothée Élure et ses partisans s'étaient adressés à l'empereur Léon le Thrace, pour obtenir la convocation d'un concile, destiné à réviser celui de Chalcédoine. Le pape s'opposa vivement à cette prétention des hérétiques. Tous les métropolitains d'Orient la rejetaient également. « Les troubles des églises n'auraient point de fin, écrivait le pape, si l'on renouvelait toujours les discussions au gré des hérétiques (457) [2]. » Pour appuyer davantage ses démarches auprès de la cour de Constantinople, saint Léon y envoya deux légats, les évêques Domitien et Géminianus (458), chargés d'amples instructions pour l'empereur. A leur requête, Léon le Thrace se décida à donner des ordres formels à Styla, gouverneur impérial d'Alexandrie, pour l'expulsion de Timothée *Élure*. L'intrus

[1] *Élure*, du mot grec αἴλουρος (*chat*), parce que cet imposteur parcourait la nuit les cellules des moines, les appelait par leur nom, et, leur parlant à travers un roseau creux, leur disait qu'il était un ange envoyé du ciel pour les avertir de fuir la communion de Proterius, et d'élire pour archevêque Timothée, c'est-à-dire lui-même. Ces excursions nocturnes lui valurent le surnom d'*Élure*.

[2] S. Leon. Magn.; *Epist.* CLXIV; *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 1149.

fut relégué dans la Chersonèse, sous bonne garde, et remplacé à Alexandrie par un patriarche légitime, nommé également Timothée et surnommé *Solofaciole* (blanc visage), qui se hâta de faire confirmer son élection par le souverain pontife. C'était à la décision de ce grand pape que recouraient tous les évêques de l'univers, en un temps où l'invasion des barbares sur toutes les frontières du monde romain multipliait les difficultés de l'administration ecclésiastique. La correspondance de saint Léon le Grand est un répertoire immense de solutions de toute nature, de définitions théologiques, de cas de conscience éclaircis par les règles de la discipline et du droit. Cent soixante-treize lettres, qui nous sont restées de lui, seront à jamais pour les pasteurs un modèle achevé du gouvernement spirituel.

43. La mort vint l'enlever (4 novembre 461) à tant de sollicitudes et de travaux. Il laissa, comme un monument de son éloquence apostolique, soixante-neuf discours, où il expose, avec une clarté admirable, les plus hauts mystères de la philosophie chrétienne. Quoique les écrits de saint Léon le Grand ne soient pas, comme style, exempts de certains défauts qui accusent la décadence de la pure latinité, ils ne laissent pas d'être extrêmement remarquables par la noblesse et l'élégance générales, la précision et la netteté des idées, la force du raisonnement et les mouvements pathétiques d'une éloquence brillante, qui saisit l'esprit et pénètre les cœurs. » Qu'on joigne à ces travaux du cabinet les grands actes qui signalèrent son pontificat; la foi catholique vengée de l'ignominie du *brigandage d'Éphèse* par le quatrième concile général de Chalcédoine; Rome sauvée une première fois de l'invasion d'Attila ; une seconde, du meurtre et de l'incendie que lui apportait Genséric; l'Orient délivré des fureurs de l'eutychianisme, et se rattachant à la chaire de saint Pierre, pour marcher avec l'Occident sous l'influence de la grande unité romaine : et l'on concevra comment la postérité a consacré le surnom de Grand, donné par la reconnaissance publique au pontife qui accomplissait tant de merveilles au milieu de révolutions incessantes, de trônes brisés, d'empereurs égorgés et d'un monde en ruines. — On croit que saint Léon fut le

premier pape qui ait accrédité des nonces apostoliques à la cour des princes. Nous avons vu Julien de Cos résider avec ce titre à Constantinople, près de l'empereur Marcien. Les lettres de créance de ce légat sont remarquables : « Je vous prie, dit saint Léon à l'empereur, d'accueillir avec affection et bienveillance notre vénérable frère l'évêque Julien ; vous trouverez dans sa déférence et ses soins comme une image de ma présence. Je me fie à la sincérité de sa foi ; tous mes pouvoirs contre les hérétiques de notre temps lui ont été délégués, et j'ai exigé que, pour mieux veiller au maintien de la paix dans les églises d'Orient, il ne s'éloignât pas de votre personne [1]. » Telle est la première trace que nous offre l'histoire ecclésiastique des nonciatures apostoliques, établies depuis dans tous les royaumes chrétiens, pour y représenter l'autorité du saint-siége et sauvegarder, près des souverains et des nationalités, les grands intérêts de la religion. — Peu de temps avant sa mort, saint Léon le Grand avait ordonné d'abolir la coutume introduite en quelques églises, de lire publiquement les péchés de ceux qui étaient soumis à la pénitence canonique. Le pape déclare qu'on doit s'en tenir à la confession secrète faite à un prêtre approuvé, la seule nécessaire.

[1] S. Leon. Magn., *Epist.* CLVI ; *Patr. lat.*, tom. LIV, col. 1142.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT HILAIRE (12 Novembre 461-10 Septembre 467).

§ I. EMPIRE D'OCCIDENT.

1. Notice de saint Hilaire d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Avitus, empereur d'Occident. — 4. Abdication et mort d'Avitus. — 4. Avénement de Majorien. — 5. Expédition de Majorien. Childéric et Ægidius, rois des Francs. Assassinat de Majorien. — 6. Avénement et mort de Severus.

§ II. DÉCRÉTALES DE SAINT HILAIRE.

7. Hermès de Narbonne. Saint Mamert de Vienne. — 8. Églises d'Espagne. 9. Conciles d'Arles, de Tours et de Vannes, dans les Gaules. — 10. Tremblement de terre à Antioche. Incendie de Constantinople. Mort de Siméon Stylite. — 11. Avénement d'Anthemius, empereur d'Occident. Mort de saint Hilaire.

§ III. HAGIOGRAPHIE CONTEMPORAINE.

12. Invention du chef de saint Jean-Baptiste à Émèse. Le moine thaumaturge saint Jacobus. — 13. Mort de Théodoret. Saint Gennadius, patriarche de Constantinople. — 14. Saint Nonnus, évêque d'Édesse. Sainte Pélagie la pénitente. — 15. Les deux princesses Eudoxia à Jérusalem. — 16. Martyrs en Afrique. — 17. Mort de saint Pierre Chrysologue à Forum-Cornelii (Imola). — 18. Lettre de saint Patrick au chef barbare Corotic. — 19. Canons de saint Patrick. — 20. Mort de saint Patrick. — 21. Les Anglo-Saxons en Grande-Bretagne. — 22. Lettre de saint Loup de Troyes et de saint Euphrone d'Autun à Thalassius, évêque d'Angers. — 23. Promotion de saint Remi sur le siége épiscopal de Reims.

§ I. Empire d'Occident.

Notice de saint Hilaire d'après le *Liber Pontificalis.*

1. « Hilaire, dit le *Liber Pontificalis*, était originaire de Sardaigne. Il eut pour père Crispinus et siégea six ans, trois mois et dix jours. Il promulgua une décrétale adressée à tous les évêques d'Orient,

dans laquelle il établissait la foi catholique et apostolique, confirmant les trois conciles de Nicée, Éphèse et Chalcédoine [1], le *tome* du saint pontife Léon, renouvelant la condamnation portée contre Nestorius, Eutychès, Dioscore, leurs partisans et tous les hérétiques, enfin proclamant l'autorité et la principauté du siége apostolique. Il publia une constitution disciplinaire, le XVI des calendes de décembre, sous le consulat de Basiliscus et d'Hermeneric (16 novembre 465), dans la basilique de Sainte-Marie-Mère-de-Dieu. Il érigea trois oratoires dans le baptistère de la basilique constantinienne (Saint-Jean-de-Latran), en l'honneur de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Évangéliste et de la Sainte-Croix [2]. Dans ce dernier, il déposa une relique du bois dominical enfermée dans une croix d'or massif, enrichie de pierres précieuses. Il institua dans la ville de Rome les *ministeriales*, chargés d'inspecter les églises désignées pour les stations [3]. Il construisit des monastères à Saint-Laurent *ad Balneum*, et au prétoire de Saint-Étienne. Il érigea un oratoire en l'honneur du protomartyr dans le baptistère de

[1] On pourra remarquer que le *Liber Pontificalis* ne fait point ici mention du concile de Constantinople, IIe œcuménique. Il est certain cependant que saint Hilaire, en confirmant celui de Chalcédoine, approuvait implicitement le concile de Constantinople, dont le symbole avait été lu en entier dans les sessions deuxième, quatrième et sixième de Chalcédoine. Bencini fait judicieusement observer, à ce propos, que, durant les IVe et Ve siècles, on considérait le concile de Constantinople comme un appendice de celui de Nicée, dont le nom servait indistinctement pour l'un et pour l'autre.

[2] L'inscription placée par saint Hilaire sur les portes de l'oratoire de saint Jean-Baptiste, était ainsi conçue : IN HONOREM B. IOANNIS BAPTISTÆ HILARVS EPS DEI FAMVLVS OFFERT. On se souvient que saint Hilaire attribuait à la protection de saint Jean l'Évangéliste son heureux retour à Rome, après les horribles scènes du *Latrocinium Ephesi*. Cette pensée se retrouve dans l'inscription qu'il fit graver sur la porte de l'oratoire qu'il dédiait à son protecteur céleste : LIBERATORI SVO B. IOANNI EVANGELISTÆ HILARVS EPS FAMVLVS XPI. L'oratoire dédié par Hilaire, sous le vocable de *Sainte-Croix,* existait encore au temps de Sixte-Quint. Au péristyle, on lisait ces paroles du Psalmiste : *Introïbo, Domine, in domum tuam, et adorabo ad templum sanctum tuum in honore tuo.*

[3] Les *stations* étaient les basiliques, oratoires ou tombeaux des martyrs, dans lesquels, à certains jours désignés, le pape et son clergé se rendaient pour célébrer l'office solennel. On en trouve encore la mention dans le missel romain.

Latran et y créa deux bibliothèques. On lui doit aussi le monastère situé dans l'intérieur de Rome, au lieu dit *ad Lunam* [1]. Dans une ordination faite à Rome, au mois de décembre, il imposa les mains à vingt-cinq prêtres, six diacres et vingt-deux évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la crypte de Saint-Laurent, près du corps du bienheureux évêque Sixte. Le siége apostolique demeura vacant dix jours. »

Avitus, empereur d'Occident.

2. A l'époque où l'ancien légat au *Latrocinium Ephesi* montait sur la chaire de saint Pierre, le monde romain offrait lui-même le spectacle d'un affreux brigandage. L'empire ressemblait à une succession que des héritiers cupides se partageraient d'avance, sous les yeux d'un moribond. La fin tragique de Valentinien III, la captivité de sa veuve et de ses deux filles à Carthage, avaient renversé la dynastie théodosienne en Occident.

[1] Voici le texte intégral du *Liber Pontificalis* au sujet des constructions faites par le pape Hilaire, et des précieuses offrandes dont il enrichit les basiliques : *Hic fecit oratoria tria in baptisterio basilicæ Constantinianæ, S. Joannis Baptistæ, S. Joannis Evangelistæ, et S. Crucis, omnia ex argento et lapidibus pretiosis. Confessionem S. Joannis Baptistæ fecit ex argento quæ pensabat libras centum et crucem auream ; et confessionem S. Joannis Evangelistæ fecit ex argento quæ pensabat libras centum, et crucem auream; et in ambobus oratoriis januas æreas, et argento clusas. In oratorio S. Crucis fecit confessionem, ubi lignum Dominicum posuit, cum cruce aurea, cum gemmis, quæ pensabat pondus librarum viginti. Fecit ex argento purissimo in confessione januas pensantes pondus librarum quinquaginta ; supra confessionem aureum arcum qui pensabat libras quatuor, quem portant columnæ onychinæ, ubi stat agnus aureus, pensans libras duas; coronam auream ante confessionem. Pharos cum delphinis, quæ pensant libras quinque; lampadas aureas numero quatuor, pensantes libras duas; nymphæum et triporticum ante oratorium S. Crucis, ubi sunt columnæ miræ magnitudinis, quæ dicuntur Hecatompeda; lacus et conchas triantas cum columnis porphyreticis radiatis et foratis, aquam fundentes, et in medio lacum porphyreticum cum concha in medio aquam fundentem, circumdatam a dextris, vel sinistris ; in medio cancellis æreis et columnis cum fastigiis, et epistyliis undique ornatum ex musivo et columnis Aquitanicis et Tripolitis et porphyreticis. Ante confessionem beati Joannis coronam argenteam, pensantem libras viginti; pharumcantharum, pensantem libras viginti quinque. — Item ad sanctum Joannem, intra sanctum fontem lucernam auream cum lychnis luminum decem, pensantem libras quinque; cervos argenteos tres fundentes aquam, pensantes singuli libras triginta; turrem argenteam cum delphinis, pensantem libras sexaginta; columbam auream, pensantem libras viginti. In basilicam Constantinianam pharacanthara argentea, quæ pendent ante altare, decem, pensantia singula libras viginti; scyphum aureum, pensantem libras sex; calices aureos,*

Genséric fit épouser Eudoxia, l'aînée des deux jeunes princesses, à son fils Hunéric, mêlant ainsi le sang du grand Théodose à celui des rois Vandales, et surtout se ménageant l'occasion de revendiquer les droits d'une fille des empereurs. A titre de bénéfice d'hoirie, chaque année il envoyait ses flottes arracher quelque nouvelle province au sceptre de Rome. Les îles Baléares, la Sicile, la Sardaigne furent successivement conquises et reprirent le pavillon carthaginois, comme au temps d'Amilcar. Cependant l'Italie saccagée n'avait plus ni généraux, ni soldats. On eût dit que le meurtre d'Aétius avait décapité l'armée et tué l'ambition elle-même. C'est un fait caractéristique que, durant les six premiers mois qui suivirent le sac de Rome par Genséric, il ne se trouva pas dans toute l'Italie un soldat de fortune, un aventurier quelconque, assez osé pour revêtir la pourpre impériale. Les légions gallo-romaines, avec

pensantes singuli libram unam; scyphos argenteos duos pensantes singuli libras decem; alium scyphum aureum pensantem libras quinque; calices ministeriales argenteos viginti, pensantes singuli libras duas; amas argenteas quinque, pensantes libras decem. Ad beatum Petrum apostolum, scyphum aureum, pensantem libras quindecim, alium scyphum aureum cum gemmis prasinis et hiacynthinis, pensantem libras quatuor; calices argenteos ministeriales decem, pensantes singuli libras duas; amas argenteas duas, pensantes singulæ libras octo; pharacanthara argentea viginti quatuor, pensantia singula libras quinque. Ad beatum Paulum apostolum, scyphum aureum pensantem libras quinque; scyphos argenteos quatuor, pensantes singuli libras sex; calices ministeriales argenteos decem, pensantes singuli libras septem; amas argenteas duas, pensantes singulæ libras decem. Ad beatum Laurentium martyrem, scyphum aureum cum gemmis prasinis et hiacynthinis, pensantem libras quatuor; lucernam auream lychnorum decem, pensantem libras quinque; scyphum aureum purissimum, pensantem libras quinque; lampadas aureas duas, pensantes singulæ libram unam; pharumcantharum aureum, pensantem libras duas; turrem argenteam cum delphinis, pensantem libras viginti quinque; scyphos argenteos tres, pensantes singuli libras triginta quatuor; calices argenteos ministeriales duodecim, pensantes singuli libras duas; altare argenteum, pensans libras quadraginta; lampadas argenteas decem, pensantes singulæ libras duas; amas argenteas duas, pensantes libras decem. In basilica beati Laurentii martyris pharacanthara argentea decem, pensantia singula libras decem; canthara ærea viginti sex; ministeria ad baptismum argentea, libras decem; phara ærea, libras quinquaginta; scyphum aureum ansatum, pensantem libras octo; scyphos argenteos per titulos viginti quinque, pensantes singulæ libras decem; amas argenteas viginti quinque, pensantes singulæ libras decem; calices argenteos ministeriales quinquaginta, pensantes singuli libras duas. Hæc omnia in basilica Constantiniana, vel ad sanctam Mariam constituta recondidit.

l'appui du nouveau roi des Visigoths, Théodoric II, proclamèrent à Toulouse l'ancien préfet de Rome, Avitus, beau-père de Sidoine Apollinaire, le négociateur qui avait jadis déterminé le roi Théodoric I à prendre une part décisive à la fameuse bataille des champs catalauniques contre Attila. Avitus, plus diplomate qu'administrateur, ne se prêta qu'avec peine au rôle qu'on lui imposait. Élu le 10 juillet 455, il abdiquait au mois de mai 456. Dans ce court intervalle, il avait à peine eu le temps de se montrer à Rome, où il se fit accompagner de son gendre, Sidoine Apollinaire. Poète, philosophe, orateur, Apollinaire prononça devant le sénat réuni le panégyrique officiel du nouvel empereur. Il fut écouté avec des applaudissements ; on lui décerna même une statue d'airain au Capitole. Mais ni les adulations serviles des pères conscrits, ni les éloges en style cicéronien du panégyriste gaulois ne pouvaient consolider un pouvoir de circonstance. Avitus dut abdiquer non pas devant une défaite, mais devant une victoire.

Abdication et mort d'Avitus.

3. Parmi les officiers militaires formés à l'école d'Aétius, on distinguait quatre hommes, de mérite et de talents divers, dont la fortune devait tour à tour influer sur les destinées de l'empire. Le plus considérable d'entre eux, Marcellinus, après la tragédie qui mit fin aux succès du vainqueur d'Attila, avait secoué le joug de Valentinien III et s'était créé en Dalmatie une sorte de royauté indépendante. Le second, Ægidius, fit de même au nord de la Gaule. Le troisième, Majorianus, romain de naissance et descendant d'une famille qui comptait une longue suite de généraux illustres, vivait en exil. Le quatrième était fils d'un prince suève d'Espagne et d'une fille de Vallia, roi des Visigoths. Il se nommait Ricimer. Sa sœur, veuve du roi des Burgondes, Gundioch, était mère de Gundobald (Gondebaud), le plus puissant des quatre frères qui se partageaient alors la Bourgogne transalpine, et qu'on appelait en Gaule les Tétrarques. Petit-fils et oncle de rois, Ricimer passa ses premières années à la cour de Ravenne. Le meurtre d'Aétius, sous lequel il avait appris la guerre, ne détacha point le Suève du parti de Valentinien III. Il est vrai que le premier il jura fidélité à Maxime, l'assassin de ce prince, et qu'il montra le même

empressement à l'égard d'Avitus. Chacun de ces brusques changements de règne lui valait de nouvelles dignités. Avitus le nomma généralissime des armées de l'empire, et l'envoya en cette qualité combattre a flotte des Vandales menaçant alors le littoral de la Gaule. Elle se composait de soixante vaisseaux que le comte Ricimer rencontra en vue de la Corse, et qui furent pour la plupart capturés ou coulés à fond. Pour compléter ce premier succès, Ricimer fit mettre le cap sur la Sicile, débarqua heureusement au port d'Agrigente, et tailla en pièces une autre armée de Vandales qui ravageaient le pays. Couvert de gloire, il revint en Italie avec ses troupes victorieuses, et fut accueilli comme un héros. Son premier soin fut de détrôner Avitus. Pour lui enlever tout espoir de remonter sur le trône, il le fit ordonner évêque de Plaisance. L'empereur déchu ne crut pas ses jours suffisamment garantis par le caractère sacré dont un caprice de barbare venait de le revêtir. Il s'enfuit dans les Gaules ; son dessein était de se retirer à Brivas (Brioude), près du tombeau de saint Julien, comme dans un asile inviolable. Mais il mourut en chemin; son corps fut porté à Brivas, et enterré aux pieds du saint martyr (décembre 456).

Avénement de Majorien.

4. Dix mois s'écoulèrent sans que le généralissime suève daignât ni ceindre lui-même la couronne impériale, ni en disposer pour aucune de ses créatures. Intelligent et audacieux, non moins que féroce et dissimulé, il reculait cependant à l'idée de se faire empereur. La majesté antique des Césars survivait à leur puissance. Le trône d'Auguste inspirait une terreur inexplicable, mais réelle, à tous les barbares. Enfin, vers le mois de novembre de l'an 457, le général Majorien était proclamé empereur, dans une revue des troupes à Ravenne. Le choix de Ricimer s'était fixé sur cet officier subalterne, non pas en raison de son mérite, mais dans l'espoir qu'il n'en aurait aucun. Ricimer se trompait. Majorien voulut régner, et montra qu'il en était capable. Voici la lettre qu'il adressait au sénat, dès les premiers jours de janvier 458. « Souvenez-vous que, par une élection absolument libre, de concert avec notre invincible armée, vous m'avez conféré la dignité impériale. Je ne l'ai acceptée que pour obéir à la voix publique et travailler

au bonheur de l'empire. Daigne la divine Providence justifier vos suffrages et seconder mes efforts ! Aidez de vos conseils celui que vous avez fait empereur. L'honneur et le salut de la patrie, telle doit être notre unique préoccupation à tous. Soyez assurés que je ferai régner la justice et que les récompenses seront réservées à la vertu Qu'on ne craigne point les délateurs. Simple particulier, je les abhorrais; souverain, je saurai les punir. Avec le concours du glorieux patrice Ricimer, je prendrai soin de faire respecter nos armes. En ce qui concerne l'administration, vous trouverez en moi l'autorité d'un empereur avec la déférence d'un collègue; et si le ciel seconde mes vœux, j'espère ne pas démentir le jugement favorable que vous avez porté de moi. » C'était là un noble programme. Majorien y fut fidèle. Un ensemble d'édits appropriés aux besoins du temps remédia aux abus et aux exactions dont se plaignaient les provinces. Des hommes intègres et vertueux furent appelés soit aux conseils du souverain, soit aux postes les plus élevés de l'administration civile et militaire. Le comte Ægidius fut officiellement nommé au gouvernement des Gaules, où il continua de faire bénir son pouvoir. Marcellinus fut créé patrice et chargé de mettre la Sicile à couvert des invasions de Genséric. De sa personne, Majorien infligea près de Sinuesse une sanglante défaite à un corps de Vandales et de Maures, débarqués à l'embouchure du Vulturne, dans le dessein de ravager la contrée. L'empereur nourrissait un projet plus vaste encore. Il se proposait de passer en Afrique et d'attaquer Genséric à Carthage. Les circonstances semblèrent d'abord favoriser cette glorieuse entreprise. La mort du roi des Visigoths, Théodoric I, à la bataille de Châlons, avait fait passer la couronne à son fils Thorismond, le brillant défenseur d'Orléans. Mais après trois ans de règne, celui-ci avait été égorgé à Toulouse par ses frères, dont l'aîné prit le titre de roi sous le nom de Théodoric II. Cette usurpation violente changea complétement l'attitude politique des Visigoths. Théodoric II rompit les traités conclus par son père et son frère avec les Romains, pour chercher un point d'appui nouveau dans l'alliance de Genséric. Majorien ne pouvait laisser derrière lui un ennemi

si redoutable, au moment où il songeait à traverser la Méditerranée et à porter la guerre en Afrique. Il résolut d'aborder de front cet obstacle et de l'emporter de haute lutte. L'armée dont il disposait était devenue en peu de temps formidable. Il l'avait recrutée d'un nombre immense de mercenaires barbares, que la perspective d'une solde régulière et plus encore l'appât du butin décidèrent facilement à cette expédition lointaine. On vit donc des Basternes, des Huns, des Suèves, des Alains, des Ruges, des Burgondes, des Ostrogoths se rallier sous les aigles romaines. A leur tête, Majorien franchit les Alpes, au mois de novembre 458. Son plan consistait à écraser dans les Gaules la résistance de Théodoric II, puis à franchir les Pyrénées, traverser l'Espagne et enfin s'embarquer au port de Carthagène, où sa flotte l'attendrait pour faire voile en Afrique.

5. La grandeur des vues ne manquait pas à cette entreprise; Majorien mit à l'exécuter autant de promptitude que de courage. Il ne s'arrêta un instant à Lyon que pour amnistier les habitants de cette ville, révoltés après la chute d'Avitus. Sidoine Apollinaire fut personnellement l'objet de la clémence impériale; et pour témoigner sa reconnaissance, il prononça le panégyrique du nouveau César. Durant les quelques jours qu'il passa à Lyon, Majorien reçut la nouvelle à la fois la plus singulière et la plus heureuse pour l'accomplissement de ses desseins ultérieurs. Une étonnante révolution venait de s'accomplir chez les Francs. Leur roi Mérovée, après la mort d'Aétius, avait passé la Somme et conquis toute la Gaule septentrionale jusqu'à la Seine. Il mourut lui-même (458), laissant un fils nommé Childéric, qui fut élevé sur le pavois. Le jeune prince avait tous les instincts fougueux et indisciplinés de sa race. En quelques mois, il se rendit tellement odieux par ses débauches effrénées que les Francs se révoltèrent contre lui. Seul, un conseiller de son père, Viomade, lui resta fidèle. Avant de se séparer de Childéric qui partait pour se réfugier dans la Thuringe, Viomade partagea en deux une pièce d'or; il en remit une moitié au proscrit et garda l'autre, en disant : « Quand je vous enverrai cette moitié, vous pourrez venir en sûreté reprendre votre cou-

ronne. » Cependant les chefs de la nation franque offrirent la royauté au comte Ægidius, qui l'accepta. Dès lors, le gouverneur romain de la Gaule réunit en sa personne la double autorité de roi des Francs et de général de l'empire. Cette élection inattendue assurait à Majorien une position prépondérante. Théodoric II n'était plus à craindre. Le roi des Visigoths le comprenait ; il essaya cependant de prolonger la résistance, mais une défaite sous les murs d'Arles acheva de lui ouvrir les yeux. Il se détacha de l'alliance de Genséric pour en contracter une nouvelle avec Majorien, et il s'engagea même à fournir des subsides contre les Vandales. L'empereur passa toute l'année 459 à Arles, où il avait donné rendez-vous au reste des troupes qu'il devait conduire en Afrique. Dans les ports de Ravenne, d'Aquilée, de Misène, on travaillait à l'équipement de la flotte de transport, dont les vaisseaux étaient successivement dirigés sur Carthagène. Tout fut prêt au printemps de l'an 460 : trois cents navires étaient réunis. Au mois de mai, l'armée impériale franchit les Pyrénées et arriva sans coup férir à Sarragosse. Genséric envoya proposer la paix ; ses offres furent rejetées. Malheureusement il avait d'autres ressources. Des largesses habilement distribuées aux officiers de la flotte romaine produisirent une lâche trahison. Tous les vaisseaux furent livrés aux Vandales. Ce désastre renversait les espérances de Majorien. L'empereur dut reprendre la route d'Arles, où les députés de Genséric vinrent encore lui offrir des propositions d'accommodement. Cette fois, elles furent acceptées. Majorien crut alors devoir rentrer en Italie. Le but principal de son expédition était manqué ; mais le rétablissement de l'autorité romaine dans les Gaules et en Espagne offrait une compensation sérieuse aux sacrifices d'hommes et d'argent que l'entreprise avait coûtés. Aussi l'Italie préparait à son empereur un accueil triomphal, lorsque la nouvelle se répandit soudain que le prince avait été assassiné, en traversant la petite rivière d'Iria, à trois lieues de Tortone (7 juillet 461). Ricimer avait mis lui-même le poignard dans la main du meurtrier. Le tout-puissant et farouche barbare ne pouvait souffrir une réputation qui dépassait la sienne.

Avénement et mort de Severus.

6. L'un des assassins, né en Lucanie d'une famille obscure, dont la bassesse d'esprit et de condition garantissait la docilité, fut revêtu de la pourpre impériale à Ravenne, le 19 novembre 461. Il se nommait Vibius Severus. La seule particularité de son règne notée par les historiens, est le surnom caractéristique donné par le peuple à ce fantôme d'empereur. On l'appelait Serpentinus, sans doute parce qu'il rampait consciencieusement devant son patron Ricimer. Celui-ci se lassa pourtant de sa créature. Il le fit empoisonner (août 465), et, sans prendre la peine de lui donner un successeur, administra l'empire à sa fantaisie jusqu'en 467.

§ II. Décrétales de saint Hilaire.

Hermès de Narbonne. Saint Mamert de Vienne.

7. Telle était la situation lamentable du monde romain, à l'avénement du nouveau pape. A peine monté sur le trône pontifical, saint Hilaire écrivit à toutes les églises d'Orient une lettre décrétale, où il confirmait les conciles de Nicée, d'Éphèse et de Chalcédoine, condamnait Nestorius, Eutychès, avec leurs adhérents, et rappelait le grand principe de l'autorité du siége apostolique, comme centre et base du gouvernement de l'Église. Il adressait en même temps aux évêques d'Occident une circulaire, pour les informer de sa promotion au souverain pontificat [1]. « Comme l'Église romaine est la mère de toutes les autres, lui répondait Léonce d'Arles, nous avons été comblés de joie d'apprendre que, dans cette grande consternation du monde, dans cette immense infirmité du siècle, vous avez été promu pour juger les peuples et diriger les nations dans leurs voies sur la terre [2]. » Au milieu de la décadence générale, saint Hilaire tint fermes les rênes du gouvernement ecclésiastique. Les actes de son court pontificat ont tous pour but de resserrer le lien de la hiérarchie, de maintenir à la tête des diocèses des prélats capables et zélés, d'empêcher l'hérésie d'étendre ses ravages. En 460, Rusticus, évêque de Nar-

[1] Nous n'avons plus ces deux encycliques de saint Hilaire. La première est mentionnée par le *Liber Pontificalis;* l'existence de la seconde est constatée par la reponse qu'y fit saint Léonce d'Arles. — [2] S. Leont., *Epist. ad Hilar.; Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 22, 23.

bonne, avait sollicité de saint Léon le Grand l'autorisation de quitter son siége, pour vivre dans le repos et la retraite. Le souverain pontife s'y était refusé, engageant le pieux évêque à faire passer l'intérêt général de l'Église avant le sien propre. Rusticus se résigna. En 461, il sacra son archidiacre Hermès, en qualité d'évêque de Béziers; mais les habitants de cette dernière ville refusèrent de le recevoir. Sur ces entrefaites, Rusticus étant venu à mourir, Hermès se fit élire pour lui succéder à Narbonne. Cette translation fut dénoncée au pape saint Hilaire, comme contraire aux règles canoniques. Deux évêques, Faustus de Riez et Auxanius d'Aix, députés pour suivre cette affaire, se rendirent à Rome. Ils assistèrent à un concile que le pape tenait en ce moment (19 novembre 462). La cause d'Hermès y fut examinée, et le pape informa les évêques des provinces de Vienne, de Lyon, de Narbonne et des Alpes, de la décision synodale. Il fut décidé qu'en vue de la paix, et par indulgence pour Hermès, on conserverait celui-ci sur le siége de Narbonne. Toutefois, dans la crainte que cet exemple ne tirât à conséquence, on convint qu'il n'aurait point le pouvoir d'ordonner les évêques de sa province, tant qu'il vivrait ; que ce pouvoir serait transféré à l'évêque d'Uzès, comme au plus ancien de la province. Après la mort d'Hermès, le droit des ordinations devait retourner à la métropole de Narbonne. Il importait d'autant plus, à cette époque, de maintenir la subordination hiérarchique entre les évêques, que les révolutions plus fréquentes faisaient changer continuellement les provinces de maîtres temporels. Les papes apportaient donc une vigilance continuelle à ce sujet ; saint Hilaire le prouva contre Mamertus, évêque de Vienne, dont le nom fut depuis inscrit au catalogue des saints, et qui devait bientôt instituer la fête des *Rogations*, processions annuelles pour appeler la bénédiction de Dieu sur les fruits de la terre. En sa qualité de métropolitain de Vienne, saint Mamert prétendait étendre sa juridiction sur l'église de Die [1], où il ordonna même un évêque

[1] Die, *Dea Vocontiorum*. Cette ville demeura jusqu'au XIIIe siècle le siége d'un évêché suffragant de Valence. Elle est maintenant comprise dans le département de la Drôme.

malgré la résistance des citoyens. Léonce d'Arles, métropolitain légitime, en référa au souverain pontife, qui blâma la conduite de saint Mamert, et ordonna que l'élection de l'évêque de Die serait confirmée par Léonce d'Arles.

Eglises d'Espagne.

8. Les mêmes principes hiérarchiques étaient appliqués par saint Hilaire contre Silvanus, évêque de Calahorra, dans la Castille. Il avait ordonné aussi un évêque, sans le consentement du métropolitain de Tarragone, dont il relevait. Cette affaire, examinée en concile à Rome (465), fut résolue dans le même sens que celle de saint Mamert; et l'évêque élu fut renvoyé devant le métropolitain, pour en obtenir la confirmation de son autorité. — Une autre violation des canons fut signalée au concile de Rome, à propos de l'église de Barcelone. Nundicaire, son dernier évêque, avait en mourant témoigné le désir d'avoir pour successeur Irénée, déjà titulaire d'une autre église. La translation d'Irénée au siége de Barcelone s'opéra conformément à ce vœu. Quelques exemples analogues avaient pu faire paraître cette translation régulière. Pour prévenir dans la suite de pareils abus, le pape déclara nulle la translation d'Irénée, et enjoignit d'élire dans la forme ordinaire un évêque de Barcelone, protestant hautement contre toute tendance à regarder l'épiscopat comme héréditaire, et à faire tomber une dignité qui n'est conférée que par la grâce de Jésus-Christ, dans le domaine d'un legs testamentaire. Pour assurer le maintien des règles canoniques et l'observation de ces décrets en Espagne, saint Hilaire y envoya le sous-diacre Trajanus, en qualité de son légat. — Il recommandait en même temps la tenue de conciles provinciaux, comme une des mesures les plus propres à entretenir dans les diverses églises le véritable esprit de la discipline. Ces divers réglements étaient accueillis avec un respect filial et une soumission absolue. Nous en avons la preuve dans une note curieuse, insérée à la fin de la décrétale du pape aux évêques de la Tarraconnaise. Lecture en fut faite dans un synode. « Tous les évêques et les prêtres, dit cette note, acclamèrent la décision pontificale. Six fois de suite on répéta ces paroles : Christ, exaucez-nous! Longue vie à

Hilaire! — A huit reprises différentes l'assemblée s'écria : Nous recevons ces décrets! Nous y serons fidèles! — Cinq fois de suite, les évêques dirent : Telle est la vraie tradition! dix fois : Nous vous rendons toutes nos actions de grâces! quinze fois : Nous voulons qu'à tout jamais ces ordres soient observés! huit fois : C'est la doctrine de saint Pierre; qu'elle demeure immuable! dix fois : Que nul n'ait la présomption de l'enfreindre! sept fois : Anathème à qui la violerait [1]. »

Conciles d'Arles, de Tours et de Vannes dans les Gaules.

9. C'est un fait digne de remarque dans l'histoire de l'Église, que le développement régulier de ses institutions, de sa discipline, de sa liturgie, ait toujours été en raison directe de la liberté laissée aux évêques de se concerter, dans les synodes provinciaux, sur les mesures d'intérêt général. Autant la pression du pouvoir temporel sur la tenue des conciles produisait de maux, sous des princes tels que Constance et Valens; autant les conciles, assemblés librement et dégagés de toute influence étrangère, doivent amener d'heureux résultats pour la paix de l'Église, l'unité de direction dans le gouvernement et l'avantage spirituel des diocèses. Les évêques des Gaules entrèrent pleinement dans les vues de saint Hilaire. Les conciles d'Arles, de Tours, de Vannes, tenus à cette époque, témoignent à la fois de leur zèle à suivre l'impulsion donnée par le saint-siége, et de la vigueur apostolique avec laquelle ils maintenaient inébranlables les règles de la discipline. Le concile d'Arles eut à régler une question de juridiction épiscopale par rapport aux monastères, à l'occasion de la fameuse abbaye de Lérins. Il fut décidé que l'évêque d'Arles aurait seul le droit d'y ordonner les clercs aux divers ordres, mais que tous les moines laïques resteraient sous la conduite de l'abbé, sans que l'évêque s'attribuât aucun droit sur son élection ou son gouvernement. — Le concile de Tours renouvela les ordonnances relatives à la continence des clercs. Il défendait à ceux-ci de quitter leur diocèse sans l'aveu de l'évêque, et rappelait les degrés de la hiérarchie et les droits des diverses juridictions. Le concile de Vannes confirma la plupart des prescriptions

[1] S. Hilar., *Epist.* I; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 13, 14.

de celui de Tours. Il étendit aux moines la défense de voyager sans lettres de recommandation de leur évêque. On y remarque une ordonnance particulière au sujet de la divination, ou *sort des saints*, qui est interdite sous les peines les plus sévères. Il n'est pas indifférent de faire observer que cette coutume superstitieuse commençait à s'établir en Occident, à une époque où les événements présents, pleins de troubles et d'angoisses, portaient comme naturellement les esprits à se préoccuper de l'avenir. La perturbation profonde apportée dans le monde politique par l'invasion des barbares, avait nécessairement son contre-coup dans le monde moral et intellectuel, dont il faisait baisser le niveau.

Tremblement de terre à Antioche. Incendie de Constantinople. Mort de Siméon Stylite.

10. L'Orient, pendant le court pontificat de saint Hilaire, offre un de ces intervalles de trêve, assez rares dans son histoire, durant lequel les luttes des hérésies semblèrent sommeiller. Les barbares, qui préparaient la ruine définitive de l'empire Romain, laissèrent en repos celui de Byzance. Deux sinistres événements remplirent seuls cette période : la destruction presque totale de la florissante et riche cité d'Antioche par un furieux tremblement de terre, qui renversa la plus grande partie de ses monuments; et un incendie à Constantinople qui dura sept jours, et consuma huit des douze quartiers de cette opulente capitale. Ces désastres donnèrent lieu simultanément à un double prodige de charité et de foi chrétienne. Saint Siméon Stylite demeurait dans le voisinage d'Antioche. Une foule immense, après la ruine de la ville, vint chercher autour de la colonne miraculeuse du Stylite un refuge contre la colère du ciel. « Je ne crois pas, dit un témoin oculaire, que de mémoire d'homme il y eut au désert assemblée si nombreuse. Il semblait que Dieu eût arraché de leur pays toutes les nations de l'univers, pour les réunir sous la tutelle de son serviteur. » Saint Siméon fit pourvoir par ses disciples aux besoins de cette innombrable multitude, dont il relevait le courage par ses discours, ses prières ferventes et son dévouement à toute épreuve. Ce concours auprès du solitaire dura cinquante jours; après quoi il adressa de nouveau la parole à la foule, l'exhorta à observer les commandements de Dieu et les pratiques de la vie chrétienne; puis il ajouta :

« Retournez maintenant à vos demeures ; allez sans crainte à vos affaires, et que les artisans reprennent leurs travaux. Dieu aura pitié de vous. » Un mois après, saint Siméon Stylite vit arriver l'heure de sa mort : il porta ses regards vers les quatre parties du monde qu'il bénit une dernière fois, et, posant la tête sur l'épaule de l'un de ses disciples, il expira. — Un émule de sa vertu, imitateur de son genre de vie extraordinaire, s'était fixé près de Constantinople : c'était Daniel le Stylite. Après l'incendie qui dévora les deux tiers de la ville de Constantin, les habitants accoururent aussi se placer sous la protection du Stylite, qui semblait, entre la terre et le ciel, offrir en expiation à la justice divine les supplications et les larmes des hommes. L'empereur Léon le Thrace y vint lui-même, avec l'impératrice, pour le conjurer d'intercéder en faveur de son peuple ; la prière d'un saint moine devint comme un bouclier pour l'empire (465).

Avénement d'Anthemius, empereur d'Occident. Mort de saint Hilaire.

11. Cependant l'interrègne prolongé en Occident par l'ambitieux Ricimer fatiguait l'Italie, qui n'entrevoyait point le terme de ses souffrances. Le généralissime suève affectait de se tenir retranché dans son camp, au milieu des plaines de Mediolanum. C'est là que vêtu d'une peau de mouton, comme jadis Attila, il recevait les députés des provinces et dictait des ordres tyranniques. Le sénat romain eut une velléité d'indépendance. Sans consulter Ricimer, il fit partir pour Constantinople une députation chargée de demander à Léon le Thrace un empereur de sa main. Contre toute espérance, cette démarche réussit. Le Suève n'y mit point d'obstacle et le choix de Léon tomba sur le général Anthémius, l'un des personnages les plus illustres et les plus considérables de l'Orient. Anthémius descendait de Procope, parent de Julien l'Apostat et fameux par sa révolte contre Valens. Son aïeul, dont il portait le nom, avait été ministre de la régente sainte Pulchérie, durant la minorité de Théodose le Jeune. Personnellement, Anthémius avait des qualités brillantes. Il s'était tellement distingué comme général que l'empereur Marcien lui avait fait épouser sa fille Euphémie. En ce moment même, il commandait la flotte de l'Hellespont, destinée à couvrir les côtes de la Grèce contre les déprédations de

Genséric. Guerrier, administrateur, diplomate, il était vraiment l'homme de la situation. Les députés du sénat accueillirent son nom avec enthousiasme. Le seul défaut sérieux qu'on pût lui reprocher était l'inclination héréditaire qu'il avait conservée pour le polythéisme. Mais bon nombre de patriciens à Rome nourrissaient les mêmes sympathies. Ce fut donc avec des transports d'allégresse que, le 12 avril 467, la ville de Ravenne et l'Italie tout entière saluèrent à son débarquement le nouvel empereur. Il amenait avec lui une petite armée d'Orientaux, dont Léon le Thrace l'avait prudemment fait escorter. Ricimer donna le premier le signal des applaudissements. Il est vrai que son accession avait été précédée d'un traité secret, par lequel Anthémius s'engageait à marier sa fille aînée au redoutable Suève. La perspective d'une pareille alliance n'effrayait pas médiocrement la fiancée. Son malheureux père passa outre. Les noces de Ricimer avec la fille d'Anthémius furent célébrées à Rome. La vieille capitale de l'Occident déploya en cette circonstance une pompe et des splendeurs qui rappelaient les plus beaux jours de son histoire. Anthémius se fit illusion, et crut pouvoir enchaîner la fortune à son char. Nourri dans les rêves mythologiques, il admirait les dieux d'Homère et regrettait la ruine de leurs autels. Ce sentiment d'ailleurs s'alliait dans sa pensée avec une tolérance pratique, qui le portait à considérer toutes les religions comme également indifférentes au bonheur des sociétés ou des individus. Il avait pour favoris un païen, le sophiste Severianus, qu'il fit consul; et un hérétique macédonien, Philothée, auquel il laissait une liberté absolue de propagande. Ricimer se prétendait arien, mais au fond n'avait d'autre culte que celui de son orgueil. Les soldats barbares qui composaient son armée adoraient toutes les divinités dont le nom ait jamais été invoqué sous le soleil. Les partisans de Jupiter, les fanatiques de l'autel de la Victoire et de toutes les superstitions de la Rome païenne, redressèrent les autels écroulés. Les hérétiques antérieurement proscrits accouraient de toutes parts et rouvrirent leurs temples. Ce fut un débordement d'impiété. Le saint pontife Hilaire était seul à lutter contre ce torrent qui avait rompu toutes ses digues. Un jour que

l'empereur s'était rendu à la basilique de Saint-Pierre pour une fête solennelle, le pape lui adressa une remontrance énergique. L'histoire ne nous en a point conservé le texte. Sans doute le pontife insista sur les grandes idées que son prédécesseur saint Léon le Grand avait naguère développées avec tant d'éloquence. Il dut montrer que l'unité religieuse dans la foi véritable était la seule chance de salut qui restât à l'empire, en un temps où la dégradation des caractères ouvrait à l'intérieur les portes auxquelles les barbares donnaient assaut de l'extérieur. Anthémius parut frappé de l'attitude du pape et des considérations qu'il lui présentait. Il promit de maintenir les lois de Théodose le Grand contre les hérétiques et révoqua les autorisations imprudentes données antérieurement sous l'influence de Philothée. Nous ne savons s'il fut fidèle à sa promesse. Les événements devaient bientôt lui apprendre que la politique chrétienne dont Hilaire lui traçait le programme pouvait seule sauver l'empire. Quoi qu'il en soit, cet acte de vigueur apostolique termina la carrière du saint pontife, qui mourut le 10 septembre 467.

§ III. Hagiographie contemporaine.

Invention du chef de saint Jean-Baptiste à Émèse. Le moine thaumaturge saint Jacobus.

12. Parmi les monuments de la piété de saint Hilaire, le *Liber Pontificalis* mentionne l'oratoire, ou chapelle érigée dans la basilique de Latran en l'honneur de saint Jean-Baptiste [1]. Le fait se rattache à l'invention miraculeuse d'une relique insigne du précurseur, qui avait eu lieu en Orient vers cette époque. Le vénérable prêtre Marcellus, supérieur d'un monastère considérable, à Émèse en Phénicie, voyait chaque nuit une étoile brillante de lumière apparaître au-dessus d'une grotte voisine de sa cellule. La persistance du météore le frappa. Il eut la curiosité de l'étudier de plus près. Comme il s'en approchait, l'étoile descendit des régions supérieures de l'air, pénétra dans l'intérieur de la grotte et vint se fixer en un point qu'elle inonda de feux. Marcellus creusa

[1] Cf. nº 1 de ce chapitre.

le sol en cet endroit et découvrit une urne portant pour inscription : *Caput Joannis Baptistæ.* Le lendemain (24 février 453), l'évêque Uranius vint avec le clergé et le peuple de la ville procéder à la reconnaissance de la sainte relique et à sa translation dans l'église d'Émèse, en attendant qu'au lieu même où la relique avait été trouvée, on élevât un temple magnifique à la gloire du précurseur [1]. Cet événement extraordinaire réveilla dans tout l'univers catholique la dévotion à saint Jean-Baptiste. « J'étais alors, dit Théodoret, aux prises avec les Marcionites, dont les erreurs s'étaient perpétuées dans mon diocèse. Il m'arrivait souvent de recourir aux sages conseils et aux prières du bienheureux solitaire Jacobus, émule des Siméon et des Daniel. Un jour que je le pressais plus vivement que de coutume de demander pour moi au Seigneur la grâce d'extirper du champ confié à mes soins l'ivraie de l'homme ennemi : Vous n'avez besoin ni de moi ni d'aucun autre intercesseur, me répondit-il. Le précurseur, la voix du Verbe, Jean-Baptiste, dont on vous a naguère apporté des reliques, prie pour vous. — J'insistai en disant : J'ai la plus grande confiance à son intercession, de même qu'à celle des prophètes et des apôtres dont nous possédons les reliques. — Croyez-moi, reprit-il ; Jean-Baptiste est votre intercesseur spécial. — J'eus alors le plus vif désir d'apprendre du solitaire pourquoi il me tenait ce langage ; mais il se refusait à satisfaire ma curiosité. Seulement, comme il me priait de lui apporter les reliques du précurseur, qu'il voulait vénérer : Je ne vous les apporterai point, lui dis-je, si vous ne me révélez votre secret. — Il me promit alors de le faire, et le lendemain, comme je lui apportais les précieuses reliques, après les avoir respectueusement baisées, il me prit à part et me dit : Le jour où vous reçûtes, au chant des psaumes, les envoyés qui reve-

[1] La précieuse relique demeura dans cette nouvelle église jusqu'en 954, époque où elle fut transférée à Constantinople, afin de la soustraire aux profanations des Sarrasins. Lors de la quatrième croisade, quand les Latins, en 1204, s'emparèrent de Byzance, un chanoine d'Amiens, Wallo de Sarton, rapporta dans sa patrie un fragment considérable du chef de saint Jean-Baptiste. Il fut déposé dans la cathédrale d'Amiens, qui, depuis sept siècles, a gardé religieusement ce pieux trésor.

naient de Phénicie et de Palestine avec ce trésor sacré, un doute traversa mon esprit. Je me demandai si ces reliques étaient vraiment celles du précurseur, ou si elles n'étaient point de quelque autre martyr du nom de Jean. Le lendemain matin, comme je me levais pour la psalmodie, je vis devant moi un personnage vêtu de blanc, qui me dit : Jacobus, mon frère, pourquoi n'es-tu pas venu au-devant de moi? — Qui êtes-vous? lui demandai-je. — Je suis l'un de ceux dont les reliques sont arrivées hier de la Phénicie et de la Palestine. Pasteur et troupeau, citadins et paysans, tous, nous ont accueillis avec honneur, toi seul nous as refusé tes hommages! — Et il me reprocha mon hésitation et mes doutes. Je voulus me justifier en disant que du moins j'adorais Dieu et le servais du fond du cœur. Mais la vision disparut. Le jour suivant, au même lieu et à la même heure, le même personnage m'apparut : Jacobus, mon frère, dit-il, regarde-moi. — Je le considérai ; c'était le précurseur. Son vêtement ressemblait à celui qui nous est décrit dans l'Évangile; il étendait la main comme pour baptiser; puis il me dit : Ne crains rien; nuit et jour je prie Dieu pour ce peuple et pour cette ville. Naguère, dans l'émeute qui éclata au bourg voisin, tu recourus à mon intercession. J'ai prié le Seigneur, et la sédition qui eût fait une multitude de victimes fut apaisée. — Après que le solitaire m'eut donné ces détails, ajoute Théodoret, il me recommanda de ne les point divulguer. Mais je refusai d'en prendre l'engagement. Ce récit est de nature à intéresser la piété et la foi des chrétiens; non-seulement je l'ai communiqué de vive voix à un grand nombre de personnes, mais je veux, en l'insérant dans cet ouvrage, le faire parvenir à la connaissance de la postérité [1]. »

Mort de Théodoret. Saint Gennadius, patriarche de Constantinople.

13. Le solitaire Jacobus, surnommé, en Orient, le Thaumaturge, mourut nonagénaire en 458, quelques mois après Théodoret, son biographe et son ami. Un même tombeau reçut leurs corps. La vie agitée de l'évêque de Cyr et les erreurs de sa jeunesse ont jeté sur sa mémoire une sorte de discrédit que son talent, sa vertu, sa piété sincère n'ont pu complétement effacer. Les

[1] Theodoret., *Hist. relig.*, cap, XXI; *Patr. græc.*, tom. LXXXII, col. 1443.

anciens, moins sévères pour des faiblesses dont ils comprenaient mieux la possibilité, et plus vivement pénétrés de l'efficacité du repentir, n'hésitaient point à lui donner les titres de bienheureux, de saint, d'homme divin. Saint Grégoire le Grand en fait le plus magnifique éloge. Les papes Vigile et Pélage attestent qu'il est mort dans les sentiments d'une orthodoxie irréprochable, et en communion avec l'Église catholique. Cependant, les honneurs de la canonisation n'ont point été accordés à Théodoret. Son ardente polémique contre saint Cyrille, les écrits apologétiques qu'il eut le malheur de publier soit en faveur du schisme des Orientaux, soit en faveur de Théodore de Mopsueste et de Nestorius lui-même, ont écarté de son front l'auréole que l'Église de la terre décerne aux saints. La même année, 458, vit mourir à Jérusalem et à Constantinople les deux patriarches Juvénal et Anatolius. L'un et l'autre avaient troublé la paix de l'Église par leurs entreprises ambitieuses. Anatolius finit par renoncer au fameux privilége qu'il avait subrepticement fait inscrire à son profit dans les actes du concile de Chalcédoine. Il eut pour successeur le prêtre saint Gennadius, qui fit revivre les vertus de Chrysostome et de Flavien. Juvénal de Jérusalem, instruit lui-même par l'expérience et le malheur, termina pieusement sa vie, après un épiscopat de près de quarante ans. Ce fut lui qui le premier reporta au 25 décembre la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, laquelle se célébrait d'abord en Palestine, comme dans presque toutes les autres églises d'Asie, le 6 janvier, conjointement avec celle de l'Épiphanie.

14. Le métropolitain d'Édesse, Ibas, si cruellement persécuté par Eutychès, Chrysaphius et Dioscore, mourut aussi vers cette époque. Le vénérable Nonnus, son coadjuteur, lui succéda et devint l'apôtre de la charité en Mésopotamie. Il érigea dans sa ville épiscopale un hospice où il recueillait tous les pauvres que l'âge ou les infirmités mettaient dans l'impossibilité de gagner leur vie. L'administration impériale, chargée de dépenses excessives, ne pouvait subvenir aux besoins de cette province lointaine. Saint Nonnus y suppléa. Il faisait reconstruire à ses frais les tours et les remparts, protégeant ainsi son troupeau contre les incursions des Sarrasins et des

Perses. Les ponts, les routes, les édifices publics étaient construits, entretenus ou réparés avec la même sollicitude. Nonnus, ainsi que Théodoret, avait une dévotion spéciale à saint Jean-Baptiste. Il éleva en son honneur une église à Édesse; il fit venir de Syrie des reliques de saint Côme et de saint Damien, et construisit un temple pour les recevoir. Parmi les miracles de conversion dont le saint évêque fut l'instrument, un surtout est célèbre. Vers 460, Nonnus se trouvait à un concile provincial tenu par le patriarche d'Antioche, sous la juridiction duquel la Mésopotamie était placée. On le pria d'annoncer la parole de Dieu au peuple. L'affluence fut telle, pour l'entendre, qu'il dut parler en plein air, devant l'église de Saint-Julien. Les évêques étaient rangés en cercle au pied de la chaire, et la foule se pressait à l'entour. Pendant le sermon, une comédienne fameuse à Antioche, la Perle (*Margarita*), ainsi qu'on l'appelait, vint à traverser la place. Elle était portée dans une litière par des esclaves. Sa beauté, relevée par l'éclat et la richesse des parures, attira les regards du peuple. Il se fit un mouvement de curiosité dans l'auditoire, et le discours fut interrompu. Les évêques détournaient les yeux en pleurant. Mais Nonnus, fixant ses regards sur la pécheresse, s'écria : « Je parlais des miséricordes infinies de notre Dieu; vous en aurez bientôt un nouvel exemple. Il fera grâce même à cette femme, l'ouvrage de ses mains! » Cette parole, ou plutôt l'Esprit-Saint qui l'avait inspirée, toucha le cœur de Margarita. Elle descendit de sa litière, et dans une attitude humble et recueillie, elle écouta le pieux évêque. Bientôt on vit un torrent de larmes inonder son visage. Après le sermon, la pénitente courut se jeter aux pieds de Nonnus, le suppliant d'avoir pitié de son âme. Elle changea de nom et voulut s'appeler Pélagie (Πελαγία, *naufragée*). Après avoir reçu le baptême des mains du saint évêque, elle distribua aux pauvres les trésors acquis par le crime, et couverte du sac de la pénitence, alla s'enfermer dans une grotte du mont des Oliviers, près de Jérusalem, où elle expia dans la contemplation, la prière et les austérités les plus rigoureuses, les désordres et les scandales de sa jeunesse. Quand elle eut couronné ce long martyre par une mort

précieuse devant Dieu, sainte Pélagie reçut la sépulture dans la grotte même où elle avait passé près de quarante ans.

Les deux princesses Eudoxia à Jérusalem.

15. Jérusalem fut à cette époque l'asile des plus augustes infortunes. L'impératrice d'Orient Eudoxia, veuve de Théodose le Jeune, y acheva dans la pratique des vertus chrétiennes une vie pleine d'amertumes et de disgrâces. Quelques années après, ce fut le tour de sa petite-fille, portant le même nom qu'elle, et devenue par le caprice des révolutions reine des Vandales. On se rappelle que l'impératrice d'Occident, veuve de Valentinien III, avait été emmenée avec ses deux filles Eudoxia et Placidie à Carthage par Gènséric. Eudoxia, mariée contre son gré et celui de sa mère à Hunéric, fils du farouche monarque, devint plus tard reine des Vandales. Elle vécut seize ans dans cette union mal assortie, et donna le jour à un fils qui devait lui aussi monter sur le trône de Carthage. Reine de nom, elle était en réalité la plus malheureuse des captives. Enchaînée à un époux barbare et arien, dont les cruautés révoltaient son cœur de romaine et sa foi de catholique, elle pleura longtemps en silence. Enfin elle réussit à tromper la vigilance de ses gardes, quitta furtivement l'Afrique et vint reprendre à Jérusalem les traces encore vivantes dans tous les souvenirs de son aïeule maternelle. Genséric avait fini par accéder aux sollicitations de Léon le Thrace, qui le suppliait de rendre la liberté à l'impératrice d'Occident et à la jeune Placidie, sa seconde fille. Le prix de la rançon fut énorme. Tous les biens de la famille impériale, qui restaient en Occident, furent vendus pour compléter la somme. Encore Genséric ne s'en montrait-il point satisfait. Il eût voulu donner la main de Placidie à son second fils, et faire passer dans sa propre famille, par cette double alliance, tous les droits à la succession théodosienne. Mais Placidie n'était pas encore nubile. D'ailleurs, avant la mort de son père Valentinien III et les désastres qui la suivirent, elle avait été fiancée au jeune patricien Olybrius, le dernier descendant et unique héritier de l'opulente famille Anicia. Placidie déclarait que rien ne lui ferait trahir le serment prêté dans son enfance. Genséric céda. Léon le Thrace dut s'engager à faire proclamer un jour

Olybrius empereur d'Occident. Par cet arrangement, le roi vandale se ménageait d'avance la tutelle d'un futur empereur. Ce fut à ces conditions qu'Eudoxia et sa fille purent enfin sortir de captivité. Elles abordèrent heureusement à Constantinople, et leur premier soin fut de se rendre au pied de la colonne du stylite Daniel, lui rendant grâces, après Dieu, de leur délivrance. Le saint avait en effet longtemps prié pour les deux princesses. Placidie épousa son fiancé Olybrius, qui devait bientôt obtenir et perdre en quelques mois la couronne que Genséric rêvait pour lui.



16. L'astucieuse politique du roi vandale ne désarmait pas sa haine contre le catholicisme. L'Afrique était inondée du sang des martyrs. Dans la Zeugitane, les évêques catholiques reçurent ordre de livrer tous les livres et les vases sacrés de leurs églises. Sur leur refus, on les massacra. L'un d'eux, Valerianus d'Abenza, vieillard octogénaire, fut traîné hors des murs de sa ville épiscopale et abandonné sur le grand chemin, à la garde d'un soldat chargé de repousser quiconque voudrait lui porter secours. Il expira dans les tortures de la soif et de la faim, sous les rayons d'un soleil dévorant, pour le plus grand plaisir des Vandales [1]. A Régia, pendant que les catholiques réunis dans l'église célébraient la solennité pascale, une horde de barbares pénétra dans l'enceinte et égorgea tout ce pieux troupeau. Le lecteur était à l'ambon; un coup de lance lui perça la gorge, le livre ensanglanté échappa de ses mains, et lui même tomba mort. Des archers avaient été postés sur le toit des maisons qui entouraient l'église, et lançaient leurs flèches à travers les fenêtres. Quand les Vandales furent las de tuer, il restait encore debout quelques chrétiens. On les conduisit à Genséric, qui les fit mettre à mort [2]. Le fanatisme arien se mêlait à ces scènes de barbarie. A Tinuzuda, après un massacre de ce genre, les Vandales jetèrent sur le pavé les espèces eucharistiques et les foulèrent aux pieds. Genséric avait ordonné par un décret que tous les officiers de son palais seraient contraints de signer

[1] L'Église fait mémoire de saint Valerianus, le 15 décembre. — [2] Le *Martyrologe romain* fait mention des martyrs de Regia, à la date du 15 avril.

une profession de foi arienne. Satur, intendant de la maison d'Hunéric, préféra la mort à l'apostasie. Sous ses yeux, on livra sa femme à la brutalité d'un gardeur de chameaux, et on le fit mourir de faim. Armogast, l'un des officiers du prince Théodoric, et Archinimus, chambellan du roi, eurent le même sort [1]. On se souvient que le saint évêque Deo-Gratias, après le bannissement de Quod-Vult-Deus, avait rallié quelques fidèles survivant encore à Carthage et reconstitué un petit noyau de catholiques. Le roi vandale, pour empêcher de semblables tentatives, défendit, sous peine de mort, d'ordonner de nouveaux évêques. Trente ans après ce tyrannique édit, la province Proconsulaire, qui comprenait soixante-quatre évêchés, ne comptait plus que trois titulaires vivants.

Mort de saint Pierre Chrysologue à Forum Cornelii.

17. En Italie, saint Pierre Chrysologue était mort vers l'an 452. « Depuis Ambroise de Milan et Augustin d'Hippone, dit son biographe, l'Église latine n'avait pas eu de docteur plus éloquent. La dix-huitième année de son épiscopat, Chrysologue, divinement averti de sa fin prochaine, voulut revoir une dernière fois la cité de Forum Cornelii (Imola), sa patrie. Il voulait mourir au lieu où il avait vu le jour; il voulait passer au Christ dans l'église même où il avait reçu le diaconat et s'était consacré au service des autels. A son approche, l'évêque Projectus et tous les fidèles sortirent processionnellement et vinrent à sa rencontre. Ils le félicitaient de l'illustration qu'il faisait rejaillir sur leur ville. Chrysologue se montra profondément touché de leurs hommages. Le lendemain, il se rendit à la basilique du bienheureux martyr Cassien, pour y offrir le sacrifice eucharistique. Il vint ensuite au tombeau du saint, et, se prosternant, il lui offrit une *cidaris* (mitre) brodée d'or et parsemée de pierreries, ainsi que le calice d'or et la patène (*patella*) d'argent dont il avait coutume de se servir pour la célébration des divins mystères. Priant ensuite à haute voix, il dit : Je vous en supplie, bienheureux martyr Cassien, intercédez pour moi! Je suis l'enfant de votre église; j'y fus élevé par le saint évêque Cornelius. Maintenant je reviens à vous; je remets mon âme au

[1] La fête de ces trois martyrs est inscrite à la date du 29 mars.

ieu tout-puissant, et je vous recommande mon corps. — Après
voir ainsi parlé, il se leva, donna la bénédiction au peuple et
vec un calme et une sérénité angéliques, il s'endormit dans le Sei-
neur. On trouva sous ses vêtements le cilice du bienheureux
ermain d'Auxerre, et cette précieuse relique fut depuis envoyée
ans les Gaules [1]. »

Lettre de S. Patrick au chef barbare Corotic.

18. L'évêque missionnaire de l'Hibernie, saint Patrick, achevait
lors sa carrière d'apôtre et de thaumaturge. Il était devenu le dé-
enseur et le père de l'Irlande. Au milieu des invasions qui déso-
aient la Grande-Bretagne, ravagée tour à tour par les Pictes,
es Scots et les Anglo-Saxons, les malheureux Irlandais étaient
rop souvent victimes de la fureur des barbares. Un chef de clan,
nommé Corotic, soi-disant chrétien parce qu'il avait, on ne sait où,
reçu le baptême, mais en réalité féroce et pillard comme un ado-
rateur d'Odin, débarqua un jour de Pâque dans un canton où Pa-
rick venait de donner le saint chrême, c'est-à-dire la confirmation,
à un grand nombre de néophytes qui portaient encore l'habit
blanc de leur baptême. En un instant, cette candide cohorte fut
égorgée ; les barbares dévastèrent tout le pays, remplirent leurs
barques de butin et y entassèrent plusieurs centaines de captifs.
Le soir même, saint Patrick chargeait un de ses prêtres d'un mes-
sage pour Corotic. Nous avons encore cette lettre où la majesté du
pontife et la tendresse du père éclatent en accents pleins de dou-
leur et d'énergie. Après avoir rappelé au ravisseur le titre de prince
chrétien dont il faisait parade : « Moi aussi, dit Patrick, je suis,
quoique bien indigne, l'un des serviteurs de Jésus-Christ ; je suis
un chasseur, un pêcheur d'hommes ; mais ce n'est ni pour les
massacrer ni pour les dépouiller que je les poursuis, c'est au con-
traire afin de leur apporter le salut. Le Seigneur me les a donnés
comme un troupeau que je dois nourrir, protéger et défendre.
Hélas ! que lui répondrai-je à ce grand Dieu, quand il me dira :
Tu as laissé égorger tes brebis par des larrons ! Ils sont venus sous
la conduite de Corotic, et ce prince a massacré tes ouailles !

[1] S. Petr. Chrysol., *Vita*, cap. IV ; *Patr. lat.*, tom. LII, col. 37, 38.

Celles que son glaive a épargnées vont être vendues aux Pictes et aux Scots. Des loups ravisseurs ont dévasté le troupeau de Jésus-Christ; des fils de rois devenus moines, des filles de reines qui avaient consacré leur virginité au Seigneur, sont traînés en esclavage! — Vous vous dîtes chrétien, vous, Corotic. Quel chrétien pourrait sans horreur s'asseoir à vos festins et boire à votre coupe? Vous avez rempli vos demeures des richesses enlevées aux chrétiens; vous mangez leurs dépouilles, vous buvez un vin qui est du sang et qui deviendra pour vous du poison. Oui! il vous donnera la mort et la mort éternelle. Les fidèles de Rome et des Gaules ont la pieuse coutume d'envoyer chez les barbares racheter au poids de l'or tous les captifs chrétiens; vous, vous tuez les chrétiens! Ceux auxquels vous laissez la vie, vous les vendez aux races étrangères; vous trafiquez des membres du Christ, comme dans un lupanar. Croyez-vous échapper à la justice de Dieu? L'Église pleure; elle pleure ceux de ses fils que le glaive a moissonnés; elle pleure ceux qui vont être transportés dans l'esclavage. O mes frères et mes fils enlevés à ma tendresse! vous que j'avais enfantés à Jésus-Christ! Que ferais-je maintenant? Les larmes inondent mon visage, et cependant j'éprouve un sentiment de consolation céleste. L'attentat dont vous fûtes victimes est horrible, infâme! Mais, grâces à Dieu, vous, mes baptisés, mes chrétiens si dociles, vous êtes passés de ce misérable siècle au paradis! Vous avez émigré dans la patrie où il n'y a plus « ni invasions nocturnes, ni cris de détresse, ni mort[1]. » Vous régnez avec les apôtres, les prophètes, les martyrs, et votre trône sera éternel. Où iront cependant ce Corotic, et les bandits qu'il a soulevés contre le Seigneur et son Christ? Quel sera le sort des scélérats qui comptent comme un exploit le massacre de faibles femmes, qui se partagent avec des mains ensanglantées l'héritage des orphelins, qui croient fonder dans le sang et les larmes une royauté temporelle, moins stable que le nuage ou la fumée? *Peccatores et fraudulenti a facie Domini peribunt*[2]. » — Le farouche spoliateur ne se laissa point attendrir par

[1] *Apocalyps.*, XXI, 4. — [2] S. Patric., *Epist. ad Corotic.; Patr. lat.*, tom. LIII, col. 813-818 pass.

cette lettre; il ne rendit pas les captifs. Patrick répandit alors dans toute l'île de la Grande-Bretagne, en Armorique, dans les Gaules et en Germanie, des exemplaires de sa lettre à Corotic. Il y joignit l'attestation suivante : « En présence de Dieu et de ses anges, je certifie que l'avenir sera tel que je l'ai prédit. Non pas que je veuille présumer de mon ignorance ou de ma faiblesse, mais le Seigneur ne ment pas, et c'est sa parole que j'annonce. Je supplie tous les serviteurs de Dieu qui liront cette lettre de la publier partout et de la faire connaître au peuple chrétien. Qu'on la distribue surtout parmi les sujets de Corotic. Peut-être un jour viendront-ils à résipiscence; alors ils regretteront d'avoir trempé leurs mains dans le sang, et ils rendront la liberté aux captifs [1]. » — Quelques mois après, Corotic, frappé d'aliénation mentale, mourait dans le désespoir [2].

Canons de saint Patrick.

19. Durant le pontificat de saint Léon le Grand, Patrick avait fait un voyage à Rome pour obtenir l'érection canonique de l'église d'Armagh en métropole [3]. A son retour, il ordonna en Hibernie de nouveaux évêques, dont les actes font monter le nombre jusqu'à trente. Nous n'en connaissons plus que deux, Auxilius et Iserninus, dont le nom, sans aucune mention de siége, figure avec celui du saint en tête des canons d'un concile d'Armagh. Ces canons sont intéressants au point de vue des mœurs de la Grande-Bretagne au ve siècle. Le rachat des captifs était l'œuvre de charité par excellence, en un temps d'invasions perpétuelles. Des quêtes s'organisaient pour recueillir dans ce but les offrandes des fidèles. L'abus était facile. Un clerc pouvait spéculer au profit de sa cupidité sur la générosité publique. Le concile d'Armagh frappait d'excommunication ces manœuvres frauduleuses. Il exigeait que tous les quêteurs fussent munis d'une autorisation spéciale, délivrée par l'évêque. Ces sortes de collectes avaient quelquefois pour objet le rachat particulier d'un captif, dont la rançon avait été fixée à un prix débattu d'avance. Dans ce cas, le quêteur se rendait au pays même

[1] Id., *ibid.*, col. 818. — [2] Bolland., *Act. sanct.*, 17 mart.; *Act. S. Patric.* — [3] *Ibid.*, *Act.*

du prisonnier, et sollicitait les aumônes de ses compatriotes. Elles étaient d'autant plus abondantes qu'il s'agissait de briser les fers d'un parent, d'un voisin, d'un ami. Le concile défendait au collecteur de rien retenir au delà de la somme strictement nécessaire, et de déposer l'excédant sur l'autel de l'église du lieu, pour être ensuite distribué aux pauvres. L'offrande des excommuniés ou des païens ne devait point être acceptée. Cette rigueur est caractéristique; elle devait ajouter aux autres conséquences de l'excommunication ou de l'infidélité l'horreur suprême de ne pouvoir même accomplir un acte extérieur de bienfaisance. Un autre canon n'est pas moins remarquable. «Si un clerc, y est-il dit, veut délivrer un captif, qu'il le fasse au moyen d'une rançon, mais qu'il ne favorise point d'évasion clandestine et n'ait jamais recours à un enlèvement. C'est le prétexte dont les païens s'autorisent pour blasphémer contre notre religion sainte. Le clerc qui agirait ainsi sera excommunié. » Du reste, tous les clercs devaient se tenir à la disposition de leur évêque pour l'œuvre des collectes, et s'y employer sans réserve, « à l'exception de ceux qui vivaient sous le joug d'un maître. » Cette particularité tenait à ce que, dans ces églises de création récente, au milieu d'une société encore idolâtre, on était souvent obligé de choisir les clercs même parmi les esclaves, ainsi qu'il se pratiquait au siècle apostolique. Recruté de la sorte, le clergé inférieur ne pouvait encore avoir la tenue ni la régularité de celui du continent. C'est ce qui explique la recommandation faite à tous les clercs en général, « depuis le portier jusqu'au prêtre (*ab ostiario usque ad sacerdotem*), de ne se montrer jamais sans tunique, ou avec un habit indécent. » On frappe d'excommunication ceux qui ne se conformeraient pas à l'usage des Romains de porter la tonsure (*si non more romano capilli ejus tonsi sint*). Le mélange avec les païens rendait souvent les relations sociales difficiles. L'un des canons du concile d'Armagh était ainsi conçu : « Si un clerc s'est porté caution pour un infidèle et que celui-ci, par une ruse assez ordinaire, vienne à violer frauduleusement sa promesse, le clerc devra payer la dette ; s'il avait recours au duel, ainsi que le pratiquent les païens, il serait déposé et exclu de la communion. » En Hibernie, comme dans toutes les

contrées idolâtres, les trois grands obstacles contre lesquels l'Église avait à lutter étaient la violence des caractères, l'absence de tout sentiment de pudeur, et l'attachement héréditaire aux pratiques de l'art divinatoire, ou magie. Le concile d'Armagh prescrivait aux clercs d'éviter même l'apparence d'une liaison suspecte. Un religieux, prêtre, clerc, ou simple moine, ne devait jamais habiter sous le même toit avec une vierge consacrée au Seigneur, ni voyager avec elle, ni monter dans le même char. Pour les fidèles, les péchés contre les mœurs étaient frappés d'excommunication. La règle absolue de l'unité du mariage est rappelée en des termes qui font comprendre qu'elle était souvent violée. Nous verrons plus tard les Francs et les Germains avoir la même répugnance à se courber sous le joug de l'Évangile, et à pratiquer, selon le mot du divin Maître, la pureté du cœur. L'homicide était flétri avec la même énergie. On s'entretuait alors pour des rivalités de famille, pour une querelle particulière, pour une simple rixe. Il y avait des gens qui faisaient métier de poignarder à prix convenu l'ennemi dont on voulait se défaire. Les canons de saint Patrick sont nombreux sur ce lamentable sujet. Le vol, la rapine, le pillage étaient soumis à une rude et longue pénitence au pain et à l'eau. Les sorcières (*strygæ*), ces fameuses héritières de la prétendue science des druides, conservaient leur ancien empire même sur les chrétiens. On allait les consulter, on recueillait leurs oracles, on observait scrupuleusement leurs prescriptions. Le concile frappe d'anathème ces pratiques superstitieuses. La pénitence pour ce crime devait durer une année, et la réhabilitation n'avait lieu que sur l'attestation de témoins affirmant à l'évêque ou au prêtre la conversion sincère du coupable. Deux formes de divination étaient surtout populaires en Irlande : celle des *Harugs*, ou inspection des entrailles des victimes, et celle des *Lamiæ*, qui se pratiquait au moyen d'un miroir magique, dans lequel l'œil des adeptes croyait apercevoir des figures et des images surnaturelles. Malgré ces vestiges de barbarie, les canons d'Armagh font cependant apercevoir que l'église naissante d'Hibernie commençait à s'organiser d'une façon régulière et à prendre une large part dans la vie sociale. Ainsi l'un d'entre eux

rappelle que la pénitence ecclésiastique n'a nullement pour objet d'entraver la répression civile des crimes et délits. « Sans doute, disent les pères, il est bon d'exhorter les magistrats à se contenter pour les coupables repentants du glaive de la pénitence; mais il ne faudrait pas que les criminels en vinssent à considérer celle-ci comme un moyen d'impunité. » Des paroisses étaient déjà constituées : les pasteurs qui en avaient la direction portaient le titre d' « abbés, » sans doute parce que ce furent des religieux ou des moines qui les premiers réunirent dans chaque localité un noyau de fidèles. Il leur était prescrit de n'accueillir aucun clerc ou prêtre étranger, s'il n'était porteur d'une lettre de communion délivrée par l'évêque diocésain. Celui-ci faisait chaque année des visites pastorales dans le territoire soumis à sa juridiction. Durant le temps qu'il passait dans une paroisse, toutes les offrandes faites à l'autel par les chrétiens de la localité lui appartenaient : l'abbé ou *parochus* qui aurait voulu les retenir à son profit était frappé de censure. Les clercs inférieurs ne pouvaient quitter une église ni passer à une autre, sans la permission du titulaire. Enfin les évêques étrangers ne devaient exercer aucunes fonctions de leur ordre sans l'autorisation expresse du diocésain [1].

Mort de saint Patrick.

20. Telle était la situation religieuse de l'église d'Irlande, après les trente années d'épiscopat de son fondateur. Saint Patrick était alors octogénaire. Il voulut, dans une dernière page de sa *Confessio*, inscrire le testament spirituel qu'il laissait à ses successeurs. « Si je n'ai pas fait plus, dit-il, qn'on l'impute à mon incapacité et à ma misère. Plaise à Dieu que mes fils me dépassent en œuvres de bénédiction et en fruits de salut? Ce sera ma gloire : *Filius sapiens gloria patris est* [2]. Je confesse humblement mon insuffisance, mais du moins je puis me rendre le témoignage d'avoir toujours pratiqué le désintéressement le plus absolu. Combien de fois, mes frères les chrétiens, les vierges de Jésus-Christ, les pieuses femmes déposaient sur l'autel les offrandes qui m'étaient destinées ! J'eus tou-

[1] S. Patric., *Synodus et Canones*, pass.; *Patr. lat.*, tom. LIII, col. 817-828. — [2] *Prov.*, XI, 1; XV, 20.

jours soin de les leur faire rendre. Souvent on me reprocha d'en agir ainsi. Mais je voulais par là honorer mon ministère aux yeux des infidèles, et prévenir jusqu'à l'ombre d'un soupçon d'avarice ou de cupidité. Ainsi, de tant de milliers de néophytes que j'ai baptisés, nul ne peut se vanter de m'avoir fait accepter un présent pour mon usage personnel. S'il en est un seul, qu'il le dise : je suis prêt à tout rendre. Mes bien-aimés, c'est vous, non vos richesses, que j'ai cherchés. Ce qui m'avait été donné gratuitement, je l'ai distribué de même; les clercs ordonnés par ma médiocrité ne peuvent se plaindre que j'aie rien reçu d'eux. La chaussure même de mes pieds, je n'aurais pas voulu la devoir à la charité de qui que ce fût. A vous, vos biens; à moi les fatigues, les dangers, les périls de tout genre, au prix desquels j'ai pu sauver quelques âmes. Jésus-Christ mon maître fut pauvre; je le remercie de m'avoir appelé à l'honneur de partager son calice. Combien j'ambitionne le sort de nos martyrs qui ont versé pour lui leur sang! Je voudrais que mon misérable cadavre, déchiré en lambeaux, fût abandonné en pâture aux oiseaux de proie ou aux bêtes féroces. Mais puisque ce bonheur m'a été refusé, je supplie humblement le Dieu qui règne dans la gloire de me tenir compte de mon désir et de me faire miséricorde [1]. » Le saint vieillard eut une révélation qui lui fit connaître sa mort prochaine. « Il était allé, disent les actes, visiter les paroisses de l'Ultonie, et se disposait à reprendre le chemin d'Armagh, lorsque l'ange du Seigneur l'avertit qu'il ne rentrerait point vivant dans sa ville épiscopale. Près de Duna (Down), se trouvait un monastère de pieuses vierges, sous la direction de Brigitta, la perle de l'Hibernie. Le bienheureux évêque, entouré d'un cortége de religieux et d'ecclésiastiques, voulut visiter ces saintes filles et leur adresser pour la dernière fois ses paternelles exhortations. Pendant qu'il parlait, une brillante lumière vint se fixer sur un point du cimetière, à l'est de l'église. Tous les assistants demandèrent au saint ce que signifiait cette manifestation surnaturelle. Patrick refusa de répondre, mais, s'adressant à Brigitta : Ma fille, expliquez-nous vous-

[1] S. Patric., *Confessio*, cap. XXI-XXIV pass.; *Patr. lat.*, tom. LIII, col. 811-814.

même, lui dit-il, le sens de cette apparition. — La vierge répondit que le lieu ainsi marqué désignait la tombe d'un vénérable serviteur de Dieu qui devait bientôt y recevoir la sépulture. Patrick ne poussa pas plus loin ses interrogations. Sur le point de quitter Brigitta, il lui dit en particulier : Je retourne au monastère de Sabhall. Préparez le linceul dans lequel vous devez m'ensevelir, et apportez-le promptement. — Arrivé à Sabhall, l'homme de Dieu s'étendit sur sa couche pour mourir. Il reçut les divins mystères des mains de l'évêque Thasach, son disciple. Puis levant les bras, il bénit les siens, les recommanda au Seigneur et passa de ce monde à l'éternité, de la foi à la claire vue, des douleurs du temps aux joies sans fin du ciel (17 mars 464). La pieuse Brigitta l'ensevelit dans le linceul fait par elle. La tombe fut creusée dans le cimetière de l'église de Down, au lieu précédemment désigné [1]. » Ainsi mourut l'apôtre de l'Irlande. On conserva longtemps dans l'église d'Armagh son bâton pastoral, que la piété populaire décora du nom de *bâton de Jésus*. La grotte où le bienheureux se retirait à certaines époques pour se livrer à la contemplation dans la solitude, devint célèbre sous le nom de Purgatoire de saint Patrick. Elle était située dans une petite île du lac Deary, sur les frontières du comté de Fermanagh, en Ultonie. Les pieux pèlerins y venaient accomplir des neuvaines de pénitence et de mortification, à l'exemple du grand thaumaturge. Un disciple de Patrick, Benignus (saint Bénen), lui succéda sur le siége métropolitain de l'Hibernie et recueillit l'héritage de ses vertus apostoliques.

Les Anglo-Saxons en Grande-Bretagne.

21. Les dernières années de saint Patrick avaient été marquées par l'établissement définitif des Anglo-Saxons sur le territoire de la Grande-Bretagne. Les indigènes, perpétuellement aux prises avec les Pictes et les Scots de la Calédonie, implorèrent le secours des tribus saxonnes campées alors sur les rives de l'Èbre, dans les vallées du Holstein actuel. Plus d'une fois, les barques de cette nation avaient remonté la Tamise et ravagé le littoral des îles Britanniques. L'idée de transformer ces pirates en auxiliaires n'était pas

[1] Bolland., *Act. Sanct.*, *Vita Patric.*, 17 mart.

si impraticable qu'elle peut le sembler à distance. Rome n'avait pas d'autre politique vis-à-vis des barbares. Malheureusement Vortigern, le roi breton qui prit cette initiative, manquait des qualités essentielles qui eussent pu la faire réussir. Enervé par la débauche, brutal, orgueilleux, il avait des passions, mais point d'intelligence. Les Saxons accoururent à son appel. Leur chef, Hengist, de la famille scandinave qui prétendait descendre du fabuleux Odin, reçut de Vortigern l'investiture de l'île de Tanet, sur les côtes de Kent. Dans une bataille sanglante sur les bords de l'Humber, il tailla en pièces l'armée des Pictes. Ce premier succès attira autour du vainqueur une nouvelle émigration de Saxons, d'Angles et de Jutes. Toutes ces tribus quittant la Germanie vinrent se ranger sous les drapeaux d'Hengist. Cette fois, les défenseurs de la Grande-Bretagne en devinrent les tyrans. Vortigern, captivé par les attraits de la fille d'Hengist, répudia sa femme légitime pour l'épouser. Aussitôt cette alliance conclue, Hengist traita son nouveau gendre en captif. Les Anglo-Saxons s'emparèrent de Londres, de Lincoln, d'York ; ils ravagèrent les campagnes, rasèrent les églises, égorgèrent les prêtres et les moines, couvrirent tout le pays de sang et de ruines. Les Bretons qui purent échapper au fer de l'ennemi, se sauvèrent les uns dans les montagnes du pays de Galles, d'autres dans les rochers de la Cornouaille anglaise, d'autres enfin sur les plages de la Cornouaille armoricaine. Tous ces émigrants n'appartenaient pas encore à la religion du Christ. C'est ainsi qu'une de leurs bandes, commandée par un chef païen Thewdric, massacra vers l'an 455 le pieux solitaire Fingar. Fils d'un roi d'Irlande, Fingar avait été l'une des premières conquêtes de saint Patrick. Il reçut le baptême, ainsi que sa sœur Piala, des mains de l'évêque missionnaire. La conversion des deux néophytes irrita leur père, qui les chassa de l'île. Les proscrits se réfugièrent en Armorique. Oubliant les intérêts de la terre pour ne songer qu'à ceux du ciel, ils vécurent d'abord dans la solitude la plus complète. Plusieurs de leurs compatriotes vinrent plus tard se mettre sous leur direction et se répartirent dans deux monastères, l'un d'hommes, l'autre de femmes. Thewdric égorgea tous

les habitants de cette pieuse colonie, qui reçurent le même jour la couronne du martyre. Cependant la foi chrétienne disparaissait dans la Grande-Bretagne devenue la proie des Anglo-Saxons. Vortimer, fils de Vortigern, aussi vaillant que son père était lâche et dissolu, essaya de lutter contre les envahisseurs. Il remporta sur eux une grande victoire, où le frère d'Hengist, Horsa, perdit la vie. Mais la mort l'enlevait lui-même quelques mois après. Un breton de race romaine, Ambroise Aurélien, l'un des émigrés de l'Armorique, voulut relever le drapeau de l'indépendance et rendre la liberté à sa patrie. Il repassa en Grande-Bretagne, réunit ses malheureux compatriotes, et décidé à vaincre ou à mourir, il fondit avec eux sur les oppresseurs. Le succès répondit à ses efforts : Hengist périt de sa main dans une bataille sanglante ; Esca, fils et successeur d'Hengist, eut le même sort. Malheureusement, dans cette dernière rencontre, près d'York, Ambroise Aurélien fut blessé grièvement et ne survécut que quelques mois à sa victoire. Il laissait deux fils, Arthur et Cador. Arthur, l'aîné, lui succéda. C'est ce prince dont la valeur héroïque a inspiré les bardes bretons et donné naissance à tant de fictions romanesques. Il fut tué vers le milieu du VIe siècle dans un combat définitif, et sa mort éteignit pour jamais la monarchie indigène. Les Saxons, les Angles et les Jutes, maîtres absolus de l'île jusqu'aux frontières d'Écosse, la divisèrent en sept petits royaumes que les historiens désignent sous le nom d'Heptarchie. Avec eux l'idolâtrie régna jusqu'à l'époque de saint Grégoire le Grand (597).

Lettre de saint Loup de Troyes et de S. Euphrone d'Autun à Thalassius, évêque d'Angers.

22. Les invasions de barbares amenaient sur le sol ancien, conquis une première fois par l'Évangile, de nouvelles générations à convertir. L'Église se montrait partout à la hauteur des circonstances. Les Gaules comptaient alors presque autant de saints que d'évêques : Saint René, successeur de saint Maurille, à Angers, saint Perpetuus à Tours, saint Léon à Bourges, saint Victor au Mans, saint Euphrone à Autun, ont laissé une mémoire immortelle. Parmi cette glorieuse phalange d'apôtres et de docteurs, Loup de Troyes brillait, disent les chroniqueurs, « comme un soleil de doctrine et de sainteté. » On le consultait de toutes parts, et ses décisions

étaient reçues comme des oracles. Il nous reste de lui une lettre rédigée collectivement avec saint Euphrone d'Autun, en réponse à diverses questions ecclésiastiques qui leur avaient été soumises par Thalassius, successeur de saint René sur le siége épiscopal des Andegavi (Angers). Voici ce monument précieux pour l'histoire de la liturgie et de la discipline des Gaules au ve siècle. «Au seigneur saint et vénérable, au très-bienheureux évêque Thalassius, Lupus et Euphrone ses frères et collègues. — Nous avons pris connaissance du mémoire que vous nous avez fait transmettre par le sous-diacre Archontius, et nous adressons à votre sainteté les solutions qu'elle nous demande. La vigile de Noël se célèbre d'une manière différente de celle de Pâque. Dans la première, les leçons doivent être tirées de l'histoire de la nativité; dans la seconde, du récit de la passion. La vigile de l'Épiphanie a de même un office particulier. Ces vigiles se prolongent d'ordinaire ou toute la nuit, ou du moins jusqu'au point du jour, excepté celle de Pâque qui ne dure pas aussi longtemps. Dans cette dernière, les leçons des divers livres de l'Écriture doivent être choisies parmi les figures ou les prophéties de la passion. Aucune autre règle ne détermine ces lectures. Chaque évêque a la liberté de les prendre dans l'Ancien et le Nouveau Testament, et de les répartir à son gré comme intermèdes à la psalmodie et aux chants. L'Eglise permet les secondes noces pour les *ostiarii* (portiers); chaque évêque est donc libre d'appliquer ou non cette tolérance; mais les secondes noces sont absolument interdites aux exorcistes et aux sous-diacres. Au reste il serait plus convenable de n'admettre aucun homme marié dans les rangs de la cléricature inférieure. Quant à notre pratique particulière, à Autun, le portier qui veut passer à de secondes noces est déposé de sa charge. En ce qui concerne les exorcistes et les sous-diacres, nous leur interdisons absolument le mariage. Les sous-diacres se donnent réciproquement le baiser de paix dans le sanctuaire; jamais à l'autel, dont ils ne doivent approcher que pour donner la palle au diacre, ou la recevoir de lui [1]. »

[1] S. Lup., *Epist.* II; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 66-68.

Promotion de saint Remi sur le siége épiscopal de Reims.

23. Vers ce temps (459), le vénérable Bennagius, évêque de Reims, mourait, laissant tous ses biens patrimoniaux à son église, *pro refrigerio sui*, disent les actes. « Dieu lui réservait, ajoutent-ils, un successeur qui devait être la lumière des nations. Remigius (saint Remi), le noble fils d'Æmilius et de Célinia [1], ce fruit de bénédiction dont la naissance avait été prédite par un saint et accompagnée de prodiges, vivait alors dans la solitude qu'il s'était choisie au *pagus Laudunensis* (Laon). Il n'avait que vingt-deux ans, mais déjà sa réputation de sainteté et de science était universelle dans les Gaules. Le clergé et le peuple de Reims, assemblés pour élire un évêque, acclamèrent tout d'une voix Remigius. Parmi tant de fidèles de tout âge, de tout sexe, de toute condition, il ne se produisit pas un seul vote discordant. Les acclamations furent spontanées, unanimes, irrésistibles. Tous disaient : Il est digne ! C'est l'élu de Dieu ! Il sera notre père ! On courut en foule à sa cellule. Remigius, ignorant ce qui venait de se passer, n'eut pas le temps de fuir. Fondant en larmes, il supplia ce peuple d'avoir pitié de son adolescence. Il protesta contre la violation des règles ecclésiastiques qui ne permettaient point d'ordonner un évêque si jeune. Enfin il déclara qu'on pouvait lui faire violence, mais qu'il n'accepterait pas la dignité qu'on voulait lui imposer. En ce moment, il plut à la toute-puissance de Dieu de manifester que l'élu du peuple était aussi le sien. On dit qu'une auréole lumineuse descendit du ciel sur la tête du saint, et que sa chevelure parut tout imprégnée d'une huile miraculeuse, pareille à celle qu'on emploie pour l'onction des pontifes. La résistance du solitaire fut dès lors inutile. La foule l'amena en triomphe à Reims ; les évêques procédèrent à son sacre, au milieu des acclamations et des transports de joie de toute la province. Le jeune évêque dépassa toutes les espérances. Il se montra prodigue d'aumônes, assidu aux veilles, persévérant dans la prière, consommé dans la charité, éminent en sainteté et en doctrine. Son visage reflétait la pureté de son âme, sa parole gagnait tous les cœurs. Sa vue seule faisait rentrer les pécheurs en eux-mêmes et encourageait les justes. Aussi l'on disait qu'il avait pour

[1] Cf. chap. II, n° 38 de ce volume.

les fidèles le regard plein de douceur de saint Pierre, et pour les coupables la majesté terrible de saint Paul. L'empire qu'il exerçait sur les hommes s'étendait jusqu'aux êtres sans raison. Plus d'une fois on vit les passereaux des campagnes l'entourer dans ses excursions, et se reposer sans crainte sur ses épaules. Il leur distribuait les miettes de sa table et ils venaient les manger dans sa main. Dans l'une de ses premières visites pastorales, au *vicus* de Calmisiacum (Chaumuzy) [1], il rendit la vue à un aveugle. La vierge Celsa, qui vivait dans un monastère situé à Celtum (Cernay), voulut avoir l'honneur de recevoir le saint évêque et sa suite. Mais elle se désolait de ne pouvoir offrir de vin à ses hôtes, parce qu'elle en manquait. Remigius envoya le cellerier puiser à un tonneau vide, et le miracle des noces de Cana se renouvela en ce jour. Reims vit accourir à son nouveau thaumaturge les multitudes qui affluaient à Auxerre, au temps de saint Germain. On cite une jeune fille de Toulouse que ses parents amenèrent du midi de la Gaule, priant le saint évêque de chasser les esprits du mal qui la tourmentaient depuis sa première enfance. La malheureuse démoniaque fut délivrée. Une nuit, pendant que Remi était en prière, selon sa coutume, dans la basilique du bienheureux martyr Nicasius, un incendie éclata dans la cité. Le feu fit des progrès si rapides qu'en peu d'instants il envahit un tiers des habitations. Le saint évêque fit sur lui-même le signe de la croix et s'élança au milieu du brasier. Il pénétra dans cette fournaise ardente, et à mesure qu'il avançait, traçant à droite et à gauche le signe du salut, les flammes s'éteignirent [2]. » Tel était, au début de son épiscopat, dans la cité gallo-romaine de Reims, le futur apôtre des Francs.

[1] Chaumusy est maintenant un bourg du département de la Marne, à trois lieues et demie sud-ouest de Reims.

[2] Flodoard, *Hist. eccles. Rem.*, lib. I, cap. X-XII; *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 43-49 pass.

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SAINT SIMPLICIUS (467-483).

Première période (27 Septembre 467-jusqu'à la fin de l'empire d'Occident, 23 Août 476).

§ I. ANTHEMIUS.

1. Notice de saint Simplicius d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Panégyrique d'Anthemius par Sidoine Apollinaire. — 3. Sidoine Apollinaire préfet de Rome. Sa retraite. — 4. Expédition malheureuse contre Genséric. — 5. Scission entre le patrice Ricimer et Anthemius. — 6. Saint Épiphane évêque de Ticinum (Pavie). — 7. Ambassade de saint Epiphane près d'Anthemius. Réconciliation. — 8. Progrès des barbares dans les Gaules. — 9. La fête des Rogations instituée par Mamertus (saint Mamert), évêque de Vienne.

§ II. SAINT SIDOINE APOLLINAIRE.

10. Culte des saints dans les Gaules. — 11. L'ermite d'Arvernie saint Abraham. Ses relations avec Sidoine Apollinaire. — 12. Sidoine Apollinaire évêque d'Augustonemetum (Clermont). Lettre de félicitation de saint Loup de Troyes. — 13. Réponse de l'évêque de Clermont à saint Loup. — 14. Une calomnie. Lettre de Sidoine Apollinaire à son ami Eriphius. — 15. Appréciation de la lettre à Eriphius par le rationalisme moderne. — 16. La lettre à Eriphius est antérieure à l'épiscopat de Sidoine Apollinaire. — 17. Sidoine Apollinaire et l'évêque Maxime. — 18. Persécutions ariennes dans les Gaules. — 19. Une vacance de siége à Bourges. Lettre de Sidoine Apollinaire à Agrecius métropolitain de Sens. — 20. Election de Simplicius évêque de Bourges.

§ III. DERNIERS CÉSARS D'OCCIDENT.

21. Gondebaud, chassé de ses états, se réfugie à Milan, près de Ricimer son oncle. — 22. Meurtre du patrice Aspar à Constantinople. — 23. Meurtre d'Anthemius par Ricimer. — 24. Avénement d'Olybrius. Mort de Ricimer et d'Olybrius. — 25. Le patrice Gondebaud. Glycerius empereur. Les Ostrogoths en Grèce et dans les Gaules. Déposition de Glycerius. Fuite de

Gondebaud. — 26. Avénement de Julius Nepos. Lettre de Sidoine Apollinaire au préfet de Rome Audax. — 27. Révolutions en Orient. Mort de Léon le Thrace. Léon l'Isaurien. Entreprises d'Euric, roi des Visigoths. — 28. Ambassade de saint Epiphane évêque de Pavie, près du roi des Visigoths. — 29. Traité de paix. Cession de l'Arvernie. Chute de Nepos. — 30. Le patrice Oreste. Avénement de Romulus Augustule. — 31. L'apôtre du Norique saint Severin et Odoacre. — 32. Révolte d'Odoacre. Siége de Pavie. Fin de l'empire romain d'Occident.

§ IV. IDÉE GÉNÉRALE DE LA SECONDE ÉPOQUE.

33. Progrès de l'Église en Orient. — 34. Progrès de l'Église en Occident. — 35. Polémique païenne. Apologistes de la seconde époque. — 36. Hérésies, docteurs et conciles. — 37. Développement des institutions monastiques. — 38. Gouvernement, discipline et culte.

§ I. Anthemius.

Notice de S. Simplicius d'après le *Liber Pontificalis*.

1. « Simplicius, né à Tibur (Tivoli), dit le *Liber Pontificalis*, eut pour père Castinus. Il siégea quinze ans et sept jours. Il dédia la basilique de Saint-Étienne, sur le mont Cœlius, celle du bienheureux André apôtre [1] près de Sainte-Marie (Majeure), une autre

[1] La basilique de Saint-André, élevée par le pape Simplicius, est aujourd'hui remplacée par l'église, le couvent et l'hôpital de Saint-Antoine, en face de Sainte-Marie-Majeure, sur la place Esquiline. Ciampini nous a conservé l'inscription qui avait été placée au v[e] siècle sur le monument primitif. La voici :

Hæc tibi mens valide decrevit prædia, Christe,
Cui testator opes detulit ille suas.
Simplicius quæ papa sacris cœlestibus aptans
Effecit vere muneris esse tui.
Et quod apostolici deessent limina nobis,
Martyris Andreæ nomine composuit.
Utitur hæc hæres titulis Ecclesia justis,
Succedensque domo mystica jura locat.
Plebs devota veni, perque hæc commercia disce
Terreno censu regna superna peti.

Il résulte de ce texte que l'emplacement de la nouvelle basilique avait été légué au pape Simplicius et à l'église romaine par un testament juridique. La tradition a conservé le souvenir de la riche patricienne qui fit ce legs, et elle avait associé son nom à celui du bienheureux apôtre sous le vocable duquel la basilique fut consacrée. La basilique dédiée par Simplicius est désignée durant plusieurs siècles, dans les actes de l'église romaine, sous le titre de : S. *Andreæ Catabarbara patricia.*

basilique de Saint-Étienne près de l'église Saint-Laurent, et une quatrième dans l'intérieur de Rome, près du palais Licinianus, sur le tombeau de la bienheureuse martyre Bibiana. Il établit dans les basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Saint-Laurent un service hebdomadaire de prêtres qui fussent constamment à la disposition des fidèles pour l'administration des sacrements de baptême et de pénitence. Les diverses régions de la ville furent réparties entre ces trois églises principales, en sorte que les fidèles de chaque région savaient toujours à qui s'adresser. Durant le pontificat de Simplicius, l'évêque de Constantinople, Acacius, adressa au saint-siége un mémoire juridique, signé de sa main, dans lequel il affirmait que l'évêque d'Alexandrie, Pierre, avait embrassé l'hérésie d'Eutychès. Par suite de cette apostasie, les décrets du siége apostolique destinés aux Églises d'Orient furent adressés à l'évêque de Constantinople, qui eut la charge de les faire exécuter [1]...... Simplicius condamna Pierre d'Alexandrie, tout en lui laissant un délai pour revenir à résipiscence. Plus tard Acacius récrivit encore [2]..... L'évêque de Rome comprenant alors la fausseté d'Acacius cessa de correspondre avec lui. Il maintint cependant la condamnation de Pierre d'Alexandrie dans les termes où elle avait été primitivement portée. Simplicius fit don à l'Église romaine d'un calice d'or du poids de cinq livres. Il offrit au bienheureux Pierre apôtre seize *canthara* (lampadaires) d'argent, pesant chacun douze livres [3]..... En trois ordinations, au mois de décembre et de février, il imposa les mains à cinquante-neuf prêtres, onze diacres et trente-sept évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le VI des nones de mars (2 mars 483). Après lui, le siége épiscopal demeura vacant six jours. »

Panégyrique d'Anthemius par Sidoine Apollinaire.

2. Cette notice du *Liber Pontificalis* nous est arrivée fruste et entrecoupée de lacunes. Elle porte ainsi la trace des violences contemporaines et de la ruine de l'empire romain d'Occident, cette

[1] Lacune dans le texte. — [2] Autre lacune dans le texte. — [3] Autre lacune dans le texte.

immense catastrophe qui livra l'Europe aux barbares, mit fin à la seconde époque de l'histoire de l'Église, et ouvrit avec des races nouvelles un nouveau champ de batailles et de conquêtes à l'apostolat évangélique. Les événements se précipitèrent durant la première période du pontificat de Simplicius, pour aboutir à cette grande révolution sociale. Rien cependant ne la faisait encore prévoir, quand, le 1er janvier 468, Anthemius inaugurait à Rome avec une pompe inaccoutumée son second consulat impérial. Assis sur un trône, ayant à ses côtés son gendre et généralissime Ricimer, en présence du sénat et d'une foule immense réunie sur la place du palais des Césars, il écouta son propre panégyrique, prononcé en vers alexandrins par le poète orateur Sidoine Apollinaire. Les accents du Virgile de l'Arvernie n'auraient pas été désavoués par le siècle d'Auguste. Il débuta par cette apostrophe à la cité de Constantinople, patrie d'Anthemius : « Salut, reine de l'Orient, appui des sceptres, Rome de ton univers! Tu n'es plus seulement, pour le Romain des contrées de l'aurore, le siége vénéré de son gouvernement : en donnant un de tes fils pour prince à l'Occident, tu t'es rendue chère au peuple entier de Quirinus; oui, tu es vraiment la mère de l'empire. Environnée, comme par une double ceinture, des mers d'Europe et d'Asie, tu participes à l'un et à l'autre climat; le souffle glacé des aquilons de Thrace s'adoucit sur ta plage aux tièdes haleines que t'envoie Chalcédoine. Suse tremble à ton nom : le Perse, fils d'Achéménès, prosterné et suppliant, abaisse devant toi le croissant de sa tiare. L'Indien, à la chevelure humide de parfums, travaille pour t'embellir : désarmant à ton profit la gueule de ses nourrissons farouches, il en tire l'ivoire recourbé, et l'éléphant mutilé va porter ses défenses en tribut aux rives du Bosphore. La vaste enceinte des murailles constantiniennes ne suffit plus à ton peuple; il a fallu lui ouvrir par un môle immense une voie sur la mer; et les flots refoulés au loin mugissent contre une terre qu'ils ne connaissent pas. Ville fortunée, qui es entrée en partage des triomphes de notre antique Rome! Nous ne nous en plaignons plus. Que l'empire reste ainsi divisé : les plateaux de la balance se font équilibre; tu les as rendus égaux en prenant nos

poids[1]! » Après cette prosopopée, l'orateur gallo-romain passait au récit des premières années d'Anthemius, nourri dans les écoles grecques de Byzance. Tout le ton de ce panégyrique est païen. De même que Synesius, le poète arverne sacrifie aux muses. « Apollon, s'écrie-t-il, remonte pour moi les cordes de ta lyre, viens et inspire-moi! Et vous, vierges de Castulie, daignez m'apprendre à quelle divinité propice nous devons Anthemius, et par quelle mystérieuse influence l'union a pu refleurir entre deux empires que la discorde avait séparés[2]. » Vient ensuite une longue et mythologique fiction, où l'Italie, le Tibre, Rome et l'Orient, personnifiés à la façon des héros d'Homère, conviennent, dans un dialogue fabuleux, de remettre la couronne et le salut du monde aux mains d'Anthemius. L'éloge de Ricimer était d'obligation. Sidoine le place dans la bouche de l'Italie à laquelle il prête ce langage : « Combien d'ennemis m'assiégent de toutes parts! D'un côté, le Vandale me presse et revient chaque année nous rendre les maux que nous fîmes jadis à Carthage. Par un bizarre renversement des choses, le Caucase transplanté sous le ciel de Lybie, sert aujourd'hui d'instrument aux fureurs de cette ville jalouse. Sans doute Ricimer est là; mais il est seul. L'invincible Ricimer, chargé de toutes nos destinées, repousse lui seul et avec des troupes qui sont à lui les pirates errants dans nos campagnes; mais à peine les a-t-il chassés qu'ils reviennent : maîtres d'éviter le combat, ils le rendent éternel, et, fugitifs, ils semblent poursuivre leur vainqueur. Comment souffrir un ennemi qui nous refuse à la fois la paix et la guerre? Car, ne nous abusons point, il ne traitera jamais avec Ricimer qu'il abhorre. L'orgueilleux Genséric fait sonner bien haut le nom d'un père incertain : la seule chose certaine, c'est qu'il est né d'une femme esclave; or, pour se trouver le fils d'un roi, il faut qu'il proclame l'adultère de sa mère. De là vient sa noire jalousie contre Ricimer. Il lui envie sa naissance, parce que deux royaumes ap-

[1] Sidon. Apollin., *Carmen* II. *Panegyric. Anthem.*, v. 30-65 ; *Patrol. lat.*, tom. LVIII, col. 641-643. Trad. de M. A. Thierry, *Récits de l'histoire romaine au* v[e] *siècle*, pag. 41-43.

[2] Id., *ibid.*, v. 307 et 599.

pellent notre patrice à régner, les Suèves du côté de son père, les Goths du côté de sa mère. Genséric sait encore que dans les veines du guerrier qui me défend coule le sang de Vallia, ce roi fameux, terreur des Vandales et de leurs frères les Alains, celui qui leur infligea un si rude châtiment dans les plaines de Tartèsse, et couvrit de leurs cadavres les rochers de Calpé. Mais, sans remonter aux anciennes défaites, le pirate aurait-il oublié son désastre récent près d'Agrigente, quand Ricimer lui prouva qu'il était vraiment le petit-fils de ce roi goth qui ne vit jamais que le dos des Vandales? La victoire de Ricimer égale à nos yeux celle de Métellus! — Oui, la crainte de Ricimer arrête tous ces barbares, prêts à faire irruption sur nos frontières. Si l'Ostrogoth se contient encore en Pannonie, c'est qu'il le craint; si le Franc, incapable de repos, reste enchaîné au bord du Rhin, c'est qu'il le craint. Et quand l'ennemi perpétuel, le Vandale, et son compagnon, l'Alain, sont venus me piller, me déchirer les entrailles, qui m'a vengée? Lui, toujours lui! Pourtant Ricimer n'est qu'un homme; seul, il peut retarder nos malheurs, il ne saurait les conjurer. Il nous faut un prince armé, qui ne commande pas la guerre, mais qui la fasse; qui marche lui-même devant nos étendards, et, nous rendant nos anciens droits sur les mers, fasse régner notre pavillon, où l'on ne connaît plus que celui des barbares[1]. » L'histoire ne peut s'associer ici à l'enthousiasme du panégyriste, ni ratifier les éloges trop libéralement distribués à Ricimer. En terminant, le poète s'adressait directement à Anthemius : « O prince, disait-il, je renvoie à une prochaine époque la suite de mes chants. Quand tu seras consul pour la troisième fois et que ton gendre le sera pour la seconde, mon audace croissant avec vos succès, je dirai en quel nombre sont tes vaisseaux et tes soldats, et tout ce que tu auras accompli de grandes choses et en combien peu de temps[2]. » — Vœux superflus! dit M. A. Thierry; ce chant devait être le dernier du poète, et le sort ne réservait point à son héros un troisième consulat[3].

Sidon. Apollin., *Carmen* II. *Panegyric. Anthem.*, v. 350-383. — [2] Id., *ibid.*, vers. 542. — [3] A. Thierry, *Récits de l'hist. romaine au* v[e] *siècle,* pag. 34.

Sidoine Apollinaire préfet de Rome. Sa retraite.

3. Les vers du panégyriste valurent à son auteur une fortune inespérée. Le soir même, Anthemius signait un rescrit qui nommait Sidoine Apollinaire préfet de Rome et président du sénat. Déjà cependant l'orateur transalpin, qui venait de parler en nourrisson du Parnasse et en courtisan des Césars, était préoccupé de pensées plus graves. Anthemius, dès les premiers jours de son avénement à l'empire, avait mandé près de lui le patricien arverne, non pas seulement pour le plaisir d'entendre les beaux vers qu'il commanderait officiellement à sa muse, mais surtout pour l'entretenir des intérêts de la Gaule et conférer des moyens les plus propres à retenir sous la domination romaine cette riche province, déjà fortement entamée par les Burgondes, les Visigoths et les Francs. Sidoine Apollinaire était accouru à cet appel. En traversant les Apennins, dans le passage subit des chaleurs de la plaine aux neiges des montagnes, il fut atteint d'une fièvre ardente. « Si j'eusse cédé à la soif qui me dévorait, dit-il, j'aurais épuisé les eaux limpides du lac Fucin, celles du frais Clitumne, du Teveron azuré, du sulfureux Naro, et les flots dorés du Tibre. Enfin Rome s'offrit à mes yeux. Il me semblait que j'absorberais toutes les ondes de ses fontaines et mettrais à sec ses naumachies. Arrivé au *Pomœrium*, j'allai me prosterner sur le tombeau triomphal des apôtres. En me relevant, j'étais guéri; la fièvre m'avait quitté. Plein de reconnaissance pour cette faveur céleste, je gagnai une hôtellerie. Me voici donc à Rome, mais c'est le Christ qui me dirigera désormais [1]. » La préfecture de Sidoine Apollinaire ne fut pas aussi heureuse qu'il l'eût souhaité. Les arrivages de blé, la grosse question de ce temps, étaient constamment entravés par l'hostilité de Genséric. Toute l'éloquence du poète-orateur était impuissante, en présence des besoins de la population romaine, que le retard ou la prise d'un convoi réduisait à mourir de faim. « Je tremble, écrivait-il, que la famine n'amène un coup de foudre, sous les voûtes de l'amphithéâtre. On ne manquera pas d'attribuer à mon administration le manque de ressources et je serai coupable de la

[1] Sidon. Apollin., *Epist.* v et vi, lib. I; *Patrol. lat.*, tom. LVIII, col. 454, 455.

disette publique [1]. » Les éléments vinrent à son secours. Cinq transports, sortis de Brindes avec un chargement de blé et de miel, ayant franchi sans obstacle le détroit de Sicile, furent amenés par les vents du côté d'Ostie. Sidoine, averti à temps, dépêcha un homme de confiance pour mettre la main sur ces bâtiments et leur faire remonter le cours du Tibre : l'apparition des navires calma l'effervescence populaire [2]. Ce succès administratif fut bientôt compensé par un revers politique. La préfecture des Gaules avait été confiée par Ricimer à l'une de ses créatures, le gallo-romain Arvandus, que d'anciennes relations d'amitié unissaient à Sidoine Apollinaire. Arvandus était un homme léger de caractère, de vie équivoque, de mœurs dissolues, toujours à court d'argent, et toujours multipliant ses dettes. Il transforma son palais d'Arles en un mauvais lieu, et épuisa la province par ses exactions. Des plaintes s'élevèrent de toutes parts contre lui. Il crut faire acte d'habileté politique en se ménageant des relations secrètes avec Euric, roi des Visigoths. On arrêta une lettre écrite sous sa dictée par son secrétaire, dans laquelle il engageait le roi barbare à se soulever contre Rome et à profiter de la faiblesse de l'empire pour étendre sa domination sur tout le midi de la Gaule. Cette pièce était un document fort grave. Arvandus fut cité à Rome pour y répondre à une double accusation de péculat et de lèse-majesté. Trois députés gaulois, Ferréol, ancien préfet du prétoire, Thaumastius et Pétrone d'Arles, reçurent de leurs compatriotes la mission de poursuivre sa condamnation. Arrivés à Rome en habit de suppliants, ils demandèrent, au nom de la Gaule, justice des prévarications d'Arvandus. Celui-ci, soit qu'il ne comprît pas la gravité de la situation, soit qu'il comptât trop sur l'influence de Sidoine Apollinaire, son ami, affichait une vanité et une arrogance insensées. Il se promenait, drapé dans les plis d'une toge blanche, sur la place du Capitole, au milieu des statues des dieux et des grands hommes de la république, s'y repaissant des flatteries de la foule, et prenant pour des signes d'admiration les sourires malins qui

[1] Sidon. Apollin., *Epist.* x, col. 465. — [2] Id., *ibid.*

accueillaient ce grand fonctionnaire de la préfecture gauloise, traduit à la barre des tribunaux [1]. Sidoine Apollinaire et Auxanius, l'avocat consistorial chargé de plaider sa cause, lui conseillaient plus de retenue et de modestie. « Allez, leur dit-il, hommes dégénérés et indignes de pères qui ont été préfets du prétoire! Livrez-vous à ces craintes puériles. Mais puisque vous n'entendez rien aux affaires, laissez-moi le soin des miennes. Arvandus a pour lui sa conscience, et cela lui suffit. A peine daignera-t-il souffrir que des avocats le justifient sur les prétendus faits de concussion; pour lui, il se chargera des autres griefs [2]. » Le jour vint où le procès fut appelé. Tout le sénat se réunit dans la salle où les accusés subissaient leur interrogatoire. Les décemvirs ayant pris place sur leurs siéges, on introduisit les parties. Arvandus se présenta à la curie dans une mise élégante, la chevelure parfumée, et alla brusquement, en qualité de sénateur, prendre place au milieu des juges. Le sénat fut blessé de cette arrogance, rendue plus sensible encore par la modestie de Ferréol et de ses deux collègues qui s'assirent, vêtus de deuil, à l'extrémité d'un banc, faisant connaître par cette attitude que, s'ils n'avaient pas oublié leur dignité de sénateur, ils ne se souvenaient pas moins de leur double caractère d'accusateurs et de plaignants. L'issue ne pouvait être douteuse. Arvandus se vit bientôt convaincu, par les preuves les plus irrécusables, de péculat et de haute trahison. Il pâlit, et passant soudain de l'excès de l'audace aux plus lâches terreurs, on le vit se prosterner et tendre aux juges, sous ses habits de soie et d'or, des mains suppliantes. La peine capitale fut décrétée. Sidoine Apollinaire réussit, par son crédit près de l'empereur, à la faire commuer en un bannissement perpétuel. Mais cette intervention du préfet de Rome nuisit à sa popularité. On se demandait pourquoi il avait arraché au dernier supplice un concussionnaire, un traître, qui jetait la province aux barbares, et qui avait encouru la juste animadversion des Gaules. Sur les entrefaites, les germes de sourde division qui existaient depuis longtemps entre l'empereur et son gendre Ricimer, se tra-

[1] A. Thierry, *Récits de l'hist. rom. au* v[e] *siècle*, p. 63-65. — [2] Sidon. Apollin., *Epist.* VII, lib. I; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 457-461, pass.

duisaient chaque jour par des éclats scandaleux. On pouvait déjà entrevoir la guerre civile. Apollinaire prit le parti de la retraite. Il se démit de toutes ses charges, quitta le palais des Césars, pour revenir goûter la paix dans les fraîches solitudes de sa villa d'Avitiacum, en Arvernie [1] (469).

Expédition malheureuse contre Genséric.

4. L'année qui venait de s'écouler pour lui, au milieu de dignités et d'honneurs éphémères, avait été signalée par une expédition collective des deux empires d'Orient et d'Occident contre Genséric. Après les noces d'Olybrius et de la jeune princesse Placidie à Constantinople, le roi des Vandales avait fait partir une double députation pour Léon le Thrace à Byzance et pour le sénat de Rome. Il demandait aux deux gouvernements de choisir comme empereur d'Occident Olybrius, voisin de la pourpre par sa noblesse et gendre du dernier César héritier du nom de Théodose. « D'ailleurs, ajoutait Genséric, il est par sa femme le beau-frère de mon fils, et avec lui vous aurez la paix [2]. Pour l'écarter, lui le plus noble d'entre vous, vous ne sauriez avoir d'autre motif que le désir de m'outrager. Vous lui feriez un crime d'être mon parent. Dans ce cas, il me resterait à venger l'injure que vous m'auriez si gratuitement adressée. » Un double refus, comme on pouvait s'y attendre, accueillit ces orgueilleuses prétentions. Mais la vengeance de Genséric était prête. Ses navires débarquèrent sur toutes les côtes d'Italie des nuées de pirates, ruinant les villes, incendiant les campagnes et répétant le mot d'ordre de leur souverain : « Faites Olybrius empereur d'Occident et vous aurez la paix ! » Les deux cours de Ravenne et de Constantinople répondirent à ces outrages par une descente à main armée en Afrique. Du port de Byzance, réputé le plus vaste de l'ancien monde, sortirent onze cent treize vaisseaux de haut bord, montés par sept mille marins et disposés pour recevoir, soit immédiatement, soit en route, à des stations déterminées, une armée de plus de cent mille hommes. Cette flotte était sous les ordres de Basilisque, frère de l'impératrice Vérine. Le choix de ce généralissime était

[1] Cf. le savant ouvrage de M. l'abbé Chaix, *Saint Sidoine Apollinaire et son siècle*, tom. I, pag. 296-310. — [2] Procop., *Bell. vandal.*, I, 5.

le fruit d'une intrigue de cour. Basilisque n'avait ni expérience, ni capacité militaire. Cependant l'empereur d'Occident, Anthemius, confiait ses troupes à un officier plein de bravoure et de talent, le comte Marcellinus, ennemi personnel de Ricimer. Le plan de campagne fut déterminé à l'avance. « La flotte occidentale, formant l'aile droite de l'expédition, devait, sous la conduite de Marcellinus, partir d'Italie, descendre dans l'île de Sardaigne, en chasser les Vandales et rallier ensuite sur les côtes de la Sicile le gros de la flotte orientale. Celle-ci se partageait en deux divisions dont la moins forte, composant l'aile gauche et confiée à un officier fort habile, nommé Héraclius, devait toucher au port d'Alexandrie, y prendre les garnisons d'Égypte, de la Thébaïde, de la Cyrénaïque, et attaquer ensuite Tripoli qu'elle espérait enlever sans combat. Une fois maître de la place, Héraclius, laissant ses vaisseaux à l'ancre dans le port, marcherait par terre sur Carthage, pendant que Basilisque, avec sa division principale, menacerait cette ville du côté de la mer, en combinant son mouvement avec la marche de son collègue [1]. » Tout réussit d'abord avec une promptitude et un ensemble admirables. Marcellinus balaya les Vandales de la Sardaigne. Héraclius enleva Tripoli et poursuivit sa route par terre, pendant que Basilisque, après avoir battu la flotte vandale sur les côtes de Sicile, venait s'embosser avec son escadre en face de Carthage. Genséric se crut perdu. Il fut sauvé par un crime de Ricimer et une lâcheté de Basilisque. Marcellinus, vainqueur en Sardaigne, faisait force de voiles pour rejoindre dans les mers d'Afrique la flotte byzantine. Un coup de poignard lui fut porté au cœur par la main d'un matelot, agent obscur des vengeances du farouche Suève. D'un autre côté, Basilisque, après être resté quelques jours à son mouillage, en vue de la capitale africaine, abandonna tout à coup sa position et vint atterrir au promontoire *Hermœum* (de Mercure) à deux cent quatre-vingts stades de Carthage. Cette manœuvre inexplicable tenait, dit-on, à des engagements secrets pris à Constantinople par Basilisque envers le patrice Aspar, ministre tout-puis-

[1] Am. Thierry, *Récits de l'hist. romaine au* v*e* *siècle*, pag. 88.

sant de Léon le Thrace. Aspar était arien. Il aurait vu avec peine la destruction de la monarchie arienne des Vandales. Quoiqu'il en soit, Genséric ne perdit pas l'unique chance de salut que la retraite de la flotte ennemie lui offrait d'une manière si inespérée. Sous prétexte de demander la paix, il envoya des tonnes d'or au camp de Basilisque, et obtint un armistice de cinq jours. Ce bref délai suffit au roi vandale pour appareiller deux flottilles qui vinrent durant la nuit surprendre Basilisque. Des brûlots avaient été disposés ; on les lança sur les vaisseaux byzantins. En un clin d'œil, l'incendie éclata parmi les mâts et les cordages. Basilisque réussit à s'échapper, laissant soixante mille morts sur cette plage funeste (469).

Scission entre le patrice Ricimer et Anthemius.

5. L'assassinat de Marcellinus et le mauvais succès de l'expédition d'Afrique achevèrent de brouiller Anthemius et son terrible gendre. Ricimer affectait de désigner son beau-père sous les odieux surnoms de *Græculus* (petit Grec) et de «Galate.» Anthemius lui rendait injure pour injure et ne l'appelait que le « sauvage, » le « barbare. » Ricimer se sépara brusquement de la cour et vint s'établir à Milan, au centre de ses légions mercenaires, prêt à se jeter avec elles sur Ravenne et sur Rome. L'émotion était au comble dans la haute Italie. Les principales cités se concertèrent : une députation de la noblesse ligurienne se rendit près du redoutable patrice, pour lui faire entendre des paroles de conciliation et de paix. « Admis à son audience, dit un chroniqueur contemporain, les députés l'abordèrent dans une attitude suppliante, prosternés la face contre terre et tous pleurant à chaudes larmes. Que la modération vienne de vous! lui disaient-ils d'une commune voix ; ouvrez le chemin à la concorde ! — Ricimer parut s'attendrir et promit d'abjurer tous ses ressentiments. Mais, ajouta-t-il, quel homme se chargera de la négociation? qui voudrait en prendre la responsabilité et faire entendre raison à un Galate furieux, surtout quand ce *Græculus* s'appelle César? Sa colère déborde à mesure qu'on lui montre plus de soumission; plus on le prie, plus il s'emporte ! — Donnez-nous seulement votre consentement à la paix, répondirent les Liguriens. Nous avons, à Ticinum (Pavie), un

personnage récemment élevé à l'épiscopat, devant qui s'inclineraient jusqu'aux bêtes les plus sauvages. Il est d'une nature tellement supérieure qu'on se sent porté à lui offrir spontanément les faveurs qu'on refuserait aux instances de tous les autres. Son visage reflète toutes les vertus dont son âme est ornée. Un catholique, un romain, ne saurait le voir sans être ému de respect. Le *Græculus* lui-même l'aimera, si jamais il a le bonheur de l'approcher. Quant à son éloquence, les enchanteurs thessaliens qui endorment les serpents par leurs mélodies, n'ont pas de charmes aussi puissants que ceux qui découlent de ses lèvres. On ne peut rien lui refuser. Son auditeur lui appartient dès qu'il parle, et ne songe même plus à lui faire d'objection. — Le patrice Ricimer répondit : Cet homme merveilleux dont vous me parlez m'est déjà connu par sa renommée. J'avoue que ce qui me surprend le plus en lui, c'est qu'il n'a que des admirateurs et des amis. La nouveauté de sa fortune, contre l'habitude, ne lui a suscité, que je sache, aucun envieux. Allez donc vers lui; priez cet homme de Dieu d'accepter l'ambassade, et joignez, s'il le faut, mes prières aux vôtres [1]. »

S. Epiphane évêque de Ticinum (Pavie).

6. L'évêque dont l'éloge venait d'être ainsi prononcé, dans cet entretien solennel, se nommait Épiphane. Il avait vingt-neuf ans à peine. Sa naissance, son éducation, le charme irrésistible de sa personne et sa promotion à l'épiscopat offrent plusieurs traits d'analogie avec l'histoire de saint Remi. Comme l'évêque de Reims, celui de Pavie appartenait à une noble et pieuse famille. Sur son berceau, une lumière miraculeuse avait resplendi aux yeux de ses parents, qui lui avaient donné pour cela le nom d'Épiphane, c'est-à-dire le révélé ou l'illustre. A huit ans, il était offert au saint évêque de Ticinum, Crispinus, qui l'admit au rang des lecteurs. A douze ans, il était l'un des notaires les plus habiles de l'Église, et nul ne le surpassait dans l'art de recueillir, au moyen de signes tachygraphiques, les plus longs discours. Ordonné sous-diacre à dix-huit ans, il fut chargé de l'administration des biens ecclésias-

[1] Ennodius, *Vit. B. Epiphan. Ticin.; Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 215.

tiques. Jamais à un tel âge on n'avait vu tant de prudence, de modération, de sagesse, jointes à une affabilité, une modestie, une douceur inaltérables. On eût dit un ange habitant un corps mortel. « L'Église de Pavie possédait sur les bords du Pô des terres qu'elle avait à défendre à la fois contre les érosions du fleuve et les empiétements de voisins cupides. Le Pô, à chaque crue, changeait la configuration de la rive, donnant à l'un, prenant à l'autre, en sorte que tous les ans il fallait procéder à une nouvelle délimitation des terrains. Or l'Église comptait dans son voisinage un adversaire avide, injuste, emporté, toujours prêt à défendre ses fausses prétentions par la violence. Au milieu d'un débat pendant lequel le jeune sous-diacre avait opposé la plus froide raison et une patience vraiment sénile aux emportements de Burco (c'était le nom de cet adversaire), celui-ci, devenu furieux, leva son bâton sur le saint, et lui mit le visage tout en sang. Les témoins de cette brutalité poussèrent des cris de vengeance. Bientôt la ville entière fut en armes, on voulait massacrer Burco. Cependant Caprarıa, la mère de ce dernier, était accourue, elle baisait les pieds d'Épiphane en criant : Saint jeune homme, sauvez mon fils! Épiphane n'avait pas attendu les supplications de cette mère éplorée. Déjà il avait pris le meurtrier sous sa protection, et le rassurait par des paroles affectueuses. Il se présenta ensuite à la foule, et, montrant sa tête ensanglantée, il parla de miséricorde, de pardon et de charité avec tant d'éloquence qu'il désarma l'indignation publique, et obtint grâce pour le coupable[1]. » Ordonné diacre à vingt ans, Épiphane était seul à protester contre une promotion qu'il croyait trop rapide. La ville entière applaudissait; on s'empressait autour du pieux adolescent, on se trouvait heureux d'avoir pu seulement contempler ses traits, et sa modestie était sans cesse occupée à se soustraire aux ovations de la foule. « Qu'on ne croie pas, ajoute Ennodius dont nous analysons le récit, que les succès extraordinaires du jeune Épiphane tinssent à la pénurie de prêtres distingués et vertueux. Le clergé de Ticinum offrait au contraire le modèle de toutes les perfections.

[1] A. Thierry, *Récits de l'hist. rom. au* v^e^ *siècle*, pag. 107, 108.

Il y avait dans son sein des hommes vraiment célestes, que le pieux adolescent vénérait comme ses pères. Tels étaient l'archidiacre Sylvestre, si renommé par sa science de l'antique tradition et des saintes disciplines; le prêtre Bonosus, noble gaulois dont on disait que si la Gaule était la patrie de son corps, le ciel était celle de son âme. Je pourrais en citer un grand nombre d'autres. Mais Épiphane les dépassait tous en grâce et en mérite [1]. » Fallait-il aller trouver le magistrat et plaider devant lui la cause de l'Église ou celle des pauvres, c'était Épiphane qu'on en chargeait. Une famille commençait-elle à se désunir, ou la zizanie à pénétrer parmi les citoyens; était-il besoin de suivre ou de prévenir un procès, l'esprit de conciliation arrivait avec Épiphane [2]. Le vénérable évêque Crispinus bénissait Dieu d'avoir donné à sa vieillesse un tel collaborateur. Il vécut encore huit années : après quoi, l'ange du Seigneur lui révéla sa mort prochaine. Il partit pour Milan avec Épiphane, et se présenta au métropolitain. « Mes jours sont comptés, lui dit-il. Je vous recommande ma ville épiscopale et mon église. Je vous recommande ce saint diacre. C'est à lui que je dois d'avoir prolongé jusqu'ici ma débile vieillesse. Il a été vraiment le bras, le pied, l'œil, la langue de son évêque. Lui et moi nous semblons faire deux personnes : en réalité nous ne formons qu'une seule âme. » — Le saint vieillard tint le même discours aux personnages les plus considérables de Milan. L'ex-consul Rusticus, auquel il s'était adressé, lui répondit : « Nous connaissons tous, bienheureux père, le mérite éminent de votre saint diacre. Sa jeunesse ne saurait être un obstacle aux destinées qui l'attendent. Sa vertu dépasse celle des vieillards. Mais vous, continuez à vivre, soyez longtemps encore le modèle et le pasteur d'un troupeau qui vous vénère et vous aime. » Joyeux de ces assurances, Crispinus revint à Ticinum; il n'y fit aucune recommandation de ce genre; elles eussent été inutiles; car on y connaissait trop bien le mérite d'Épiphane. Quelques jours après, le vénérable vieillard mourut. Son diacre, fondant en pleurs, lui ferma les yeux. A peine les obsèques étaient terminées,

[1] Ennod., *Vita S. Epiph. Ticin.; Patr. lat.*, tom. cit., col. 212. — [2]. A. Thierry, *Récits de l'hist. rom. au* v[e] *siècle*, pag. 107.

que le peuple, s'emparant d'Épiphane, le conduisit, malgré sa résistance et ses larmes, au métropolitain de Milan. La cérémonie du sacre amena un tel concours de toutes les provinces d'Italie qu'on eût dit qu'il s'agissait non pas de donner un pasteur à la petite ville de Ticinum, « mais d'ordonner l'évêque de tout l'univers [1]. » De retour à Pavie, Épiphane réunit tout son clergé et lui parla en ces termes : « Prématurément appelé par vos suffrages à une dignité éminente, j'ai tout lieu de craindre pour ma jeunesse le fardeau que vous avez voulu lui imposer. J'étais fait pour vous obéir, non pour vous commander. C'eût été mon désir, et en changeant de position, je n'ai changé ni de sentiments ni de caractère. Restons unis, pour que vous m'aidiez à porter le poids de ma responsabilité; je vous en supplie tous humblement. A moins d'offenser Dieu, que personne ne craigne de m'offenser moi-même. Pardonnez-moi si, tout jeune que je suis, il m'arrive de donner des avis et des conseils aux vieillards. La vérité n'a pas d'âge. De votre côté, soyez sévères pour moi-même, et si vous remarquez en moi quelque défaut, ne manquez pas de m'en avertir. Que la dignité de prince de l'Église ne vous retienne pas, quand vous me trouverez en faute. — Après avoir ainsi parlé, il se tut. Tous se levèrent, et spontanément ces acclamations unanimes s'échappèrent de leur cœur : Salut, père bien-aimé ! Salut, pontife admirable ! Les suffrages de tous prouvaient votre bonté; vos paroles attestent votre excellence. Vos œuvres dépassent encore l'attente universelle [2]. »

Ambassade de saint Épiphane près d'Anthemius. Réconciliation.

7. Tel était l'évêque de Pavie, que les députés liguriens désignaient comme intermédiaire entre le patrice suève et son beau-père Anthemius. « Au sortir de l'audience, reprend Ennodius, ils vinrent supplier Épiphane d'accepter cette légation de paix. Une négociation si délicate, répondit-il, demanderait une expérience consommée. Je suis loin de la posséder; mais du moins je me dé-

[1] *Attrahitur tanta collectio, ac si initiandus esset totius orbis episcopus* (Ennod., loc. cit., col. 213). Ces paroles sont remarquables au point de vue de l'idée qu'on se faisait au ve siècle de la primauté du pape, véritable *episcopus totius orbis*. — [2] Ennod., *Vit. S. Epiphan. Ticin.*, loc. cit., col. 213-214.

vouerai pour le salut de la patrie. — Il se rendit aussitôt près de Ricimer, dont il prit les instructions, et partit pour Rome. Le bruit de son arrivée l'y précéda : il fut accueilli aux portes de la capitale par une foule immense qui se prosternait devant lui. Chacun voulait avoir l'honneur de lui baiser les pieds. Des cris de joie retentissaient dans toute la ville. On le porta en triomphe au palais impérial. En entendant cette explosion de l'allégresse populaire, Anthemius dit : Je reconnais bien là Ricimer et ses ruses! Tout est calcul chez lui, jusqu'au choix de ses ambassadeurs. A-t-il blessé quelqu'un par ses offenses, il l'assiége par des supplications qu'on ne peut repousser. Cependant, je recevrai l'homme de Dieu : s'il me demande des choses possibles, je l'exaucerai; s'il m'en demande d'impossibles, je ferai en sorte qu'il m'excuse. — On introduisit le jeune pontife : il parla en ces termes : Auguste empereur, la Providence souveraine qui gouverne le monde a voulu que les princes auxquels sont confiées les destinées de cette immense république, reconnussent pour leur modèle et leur maître le Dieu qui est tout amour et toute miséricorde; ce Dieu par qui la furie des guerres se brise contre les armes de la paix; ce Dieu qui foule aux pieds le cou des superbes, qui fait prévaloir la concorde et la rend victorieuse du courage même. C'est ainsi que David, tenant sous sa main son ennemi désarmé, est devenu plus illustre par le pardon qu'il ne l'eût été par la vengeance. Ainsi encore les rois, à qui appartient le gouvernement du siècle, ont appris, par un art divin, à se laisser fléchir aux supplications. En effet, exercer l'autorité avec miséricorde c'est l'élever au-dessus de la terre, c'est l'égaler presque à la domination du ciel. L'Italie, votre province bien-aimée, le patrice Ricimer, m'envoient près de vous, moi si petit, vers vous si grand, pour implorer votre clémence, conjecturant sans doute qu'un Romain ne peut refuser la paix, don précieux du Seigneur, quand un barbare la demande. Ce sera, dans les annales de votre règne, un triomphe signalé d'avoir vaincu sans verser de sang. Est-il une plus noble victoire que de faire triompher la clémence sur le ressentiment? Quel succès plus brillant que d'amener à force de bienfaits l'indomptable furie d'un Goth à rou-

gir d'elle-même. Croyez-moi, vous ferez sentir plus fortement à Ricimer sa propre défaite, en cédant à la première demande d'un homme qui n'a jamais supplié. Songez encore, auguste prince, aux incertitudes et à l'imprévu des combats. Quel qu'en soit l'événement, ce que chacun de vous deux aura perdu sera perdu pour votre empire, tandis que si Ricimer est votre ami, ce qu'il possède est à vous; vous en êtes les maîtres communs. Réfléchissez enfin qu'il se donne sur vous un avantage considérable, en vous faisant offrir la paix. — Quand le bienheureux eut ainsi parlé, l'empereur jeta un coup d'œil sur l'assemblée; il remarqua que tous les visages exprimaient pour le saint évêque les sentiments d'admiration et de respect dont lui-même ne pouvait se défendre. Un profond soupir s'échappa de sa poitrine et il répondit en ces termes : Vénérable pontife, il serait trop long d'expliquer tous mes justes griefs contre Ricimer. A quoi m'a servi de l'avoir comblé jusqu'ici de bienfaits? J'ai poussé la condescendance jusqu'à l'excès. Oui, j'en rougis pour l'empire et pour moi, j'ai consenti à sacrifier l'honneur de la pourpre et celui de mon sang, en l'admettant dans ma famille. Sans m'inquiéter du blâme et de l'indignation des miens, j'ai fait ce sacrifice à la république. Lequel des Césars, mes prédécesseurs, a jamais dérogé à sa majesté au point de mettre sa propre fille au nombre des présents qu'il lui fallait offrir à un Gète, couvert de peaux, pour assurer la tranquillité du monde? Mais nous n'épargnons pas même notre propre sang, quand il s'agit de conserver celui des autres. Qu'on ne croie point cependant que ce sacrifice m'ait été imposé par un sentiment personnel de terreur et de crainte. Dans ma préoccupation constante pour le salut de tous, je n'ai pas encore appris à trembler pour moi. Mais un empereur ne mérite guère la gloire du courage, s'il ne sait pas craindre pour la vie de ses fidèles sujets. Je veux pourtant vous faire connaître, vénérable père, l'ingratitude et la perversité de celui qui vous envoie. Ses efforts ont été en sens inverse des miens. Plus je me suis montré son bienfaiteur, plus il s'est montré mon ennemi. Par combien de manœuvres et de crimes n'a-t-il pas cherché à troubler la république? N'a-t-il pas soufflé chez les nations étrangères la haine de Rome et la furie de la des-

truction? Ne les a-t-il pas aidées dans leurs invasions et leurs révoltes? Quand il ne pouvait nous nuire directement, il soudoyait des bras mercenaires. Et nous lui accorderions la paix! Sous le voile d'une menteuse amitié, nous soutiendrions cet ennemi domestique, que ni l'alliance jurée, ni les liens de parenté n'ont pu contenir dans le devoir! C'est avoir pris l'avance sur un adversaire que de connaître et de démasquer ses noirs projets. C'est déjà l'avoir vaincu, car la haine dévoilée perd l'aiguillon empoisonné dont elle s'armait dans l'ombre. Mais dès qu'un personnage aussi respectable que vous, très-saint pontife, se porte médiateur et caution, lui qui saura lire au fond de cette âme perverse les complots dont elle est capable, saura également les réprimer, quand ils apparaîtront à ses yeux; alors je n'ose plus refuser une paix que vous aussi me demandez. Quand même il vous tromperait, comme il a fait de tant d'autres, quand même cette démarche ne serait qu'une feinte pour abuser de votre bonne foi et la rendre complice de ses trahisons, je n'en suis pas moins décidé à tenter encore une fois l'épreuve. Il recommencera la guerre avec un crime de plus, mais il la recommencera blessé à mort par sa propre infamie. Je remets entre vos mains et ma personne et le sort de la république. A Ricimer suppliant, prosterné à mes pieds, j'aurais refusé cette grâce : à vous je l'accorde spontanément. Je crois faire l'œuvre d'un sage en remettant à un pilote tel que vous le navire incertain de sa route et battu par la tempête. D'ailleurs, comment se refuser à vos prières, quand on voudrait avoir prévenu jusqu'à vos moindres désirs [1] ? »

Progrès des barbares dans les Gaules.

8. La paix fut jurée. L'évêque négociateur reprit en hâte la route de Milan pour y porter l'heureuse nouvelle. On n'était plus qu'à vingt jours de la solennité de Pâque. Épiphane fit une telle diligence qu'il rentrait inopinément à Ticinum le quatorzième jour, ayant laissé sur sa route, fatigués ou malades, une partie de ceux qui l'avaient accompagné. L'allégresse fut grande dans toutes les cités de la Ligurie; mais elle ne devait pas être longue. Ricimer, contraint de déposer les armes, n'avait pas renoncé à sa vengeance.

[1] Ennod., *Vit. S. Epiph. Tic.*, loc. cit., col. 216-218. Trad. de M. A. Thierry.

Le roi des Visigoths, Euric, secrètement gagné à la cause du patrice suève, rompit l'alliance conclue l'année précédente avec l'empire, et annonça hautement le dessein de chasser les Romains de tout le midi de la Gaule. Les Francs avaient depuis quelques années chassé Ægidius, leur roi électif. Viomade renvoya à Childéric, réfugié dans la Thuringe, la moitié de la pièce d'or qui devait annoncer au prince exilé l'heure du retour. Corrigé par l'infortune, Childéric se montra digne de commander aux Francs. Il s'empara d'Angers et des îles de la Loire. « Dans cette extrémité, dit M. Am. Thierry, la Gaule fit appel à sa propre énergie; les nobles armèrent leurs clients, les citadins se formèrent en milices; on élut des chefs, et par des correspondances, par une police spontanée et volontaire, par des ligues formées entre les personnes et entre les villes, on se mit en mesure d'arrêter, d'une part, le progrès des Goths et des Francs, de l'autre, la trahison des fonctionnaires. Sidoine, enlevé de nouveau au repos de ses livres, se trouva l'un des chefs les plus ardents et les plus accrédités de ce mouvement patriotique, qui avait pour but de conserver la Gaule aux Romains, en dépit de leur inertie et de leurs fautes. Chargé d'enrôler pour la cause de la patrie tout ce qui restait en Gaule de cœurs généreux et de mains dévouées, il écrivait à l'un de ses amis : « Accours à nous, toi et tous ceux qui te ressemblent. Venez assister la malheureuse Arvernie, menacée dans sa liberté. Si la république est sans force; si nous n'avons aucun secours à attendre; si, comme il ne paraît que trop vraisemblable, Anthemius est réduit à l'impuissance, aidez-nous au moins de vos conseils. La noblesse arverne doit-elle s'expatrier, ou se faire couper les cheveux pour aller s'enterrer dans les cloîtres? Vous nous aiderez à choisir entre ces deux partis, les seuls qui nous restent[1]. » Au moment où Sidoine Apollinaire tenait ce langage, la Lyonnaise venait de tomber aux mains des Burgondes. La civilisation n'avait plus d'autres ressources que dans le courage des évêques. Celui de Lyon, Patiens (saint Patient), se fit

Sidon. Apollin., *Epist.* II, I. Cf. A. Thierry, *Récits d'hist. rom. au* V^e^ *siècle*, pag. 119, 120.

en quelque sorte la providence vivante de toute sa province. A la suite des incursions d'Euric, la famine ravageait toutes les contrées méridionales des Gaules. Saint Patient multiplia les prodiges de sa charité pour suffire à tant de misères. De grands convois de blé, embarqués par ses ordres sur la Saône et le Rhône, allaient porter l'abondance à Arles, Avignon, Orange, Viviers, Valence. « Ainsi, dit encore Sidoine, lorsque le flot de l'irruption gothique a détruit les moissons, un évêque nourrit tout le peuple. La détresse générale n'a que lui pour secours [1]. »

La fête des Rogations instituée par Mamertus (S. Mamert), évêque de Vienne.

9. Comme si les éléments eux-mêmes se fussent conjurés pour la perte des villes gallo-romaines, des tremblements de terre, précédés ou suivis d'éruptions ignées, éclataient alors avec une fréquence inouïe. L'antique cité de Vienne fut particulièrement le théâtre de ces terribles phénomènes. Les habitants étaient dans la consternation. La veille de Pâque, pendant que, réuni dans la basilique, le peuple priait avec un redoublement de ferveur, on entendit un craquement plus formidable que tous les autres. La terre s'était entr'ouverte à l'emplacement du palais sénatorial; des globes de feu jaillissant du sol consumaient l'édifice et menaçaient la ville d'un embrasement général. La foule se précipita au dehors de l'église pour arrêter les progrès de l'incendie. Seul, le saint évêque Mamertus demeura quelques instants prosterné au pied de l'autel, fondant en larmes et conjurant le Seigneur d'avoir pitié de son peuple. Se levant ensuite, il vint, comme saint Remi à Reims, se placer au milieu des flammes qui s'arrêtèrent soudain, et respectèrent la présence de l'homme de Dieu. Le prodige nous est attesté par Sidoine Apollinaire. Voici en quels termes il s'exprime, dans une lettre adressée trois ans plus tard au thaumaturge de Vienne : « Prodige vraiment inouï! on vit la flamme déroulée en replis sinueux s'éteindre à votre approche et fuir comme devant son dominateur et son maître. Cependant vous nous rappelez le souvenir des Ninivites. Contre tant de maux, vous appliquez le remède céleste des Rogations. Le châtiment cessera,

[1] Sidon. Apollin., *Epist.* XII, lib. VI; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 560.

disiez-vous, et la miséricorde du Seigneur ne se fera point attendre. Il en fut ainsi. Votre cité a été délivrée de ces épouvantables fléaux. Ils ne se sont point renouvelés. Et maintenant toutes les villes ambitionnent la faveur d'établir dans leur sein cette dévotion triomphante. Dieu vous réservait tous les genres de gloire. Il vient de renouveler pour vous les merveilles accomplies au temps de saint Ambroise, durant la translation des reliques de saint Ferréol. Daignez donc, seigneur pape, vous souvenir de nous dans vos prières, et nous adresser les règlements établis pour la célébration de la nouvelle fête que vous avez instituée [1]. » L'allusion aux reliques de saint Ferréol, dont Sidoine parlait ici, se rapporte à la découverte récente faite par l'évêque de Vienne du tombeau de ce martyr, ainsi que du chef de saint Julien. Mamertus fit bâtir en leur honneur une basilique qui devint bientôt le but d'un pèlerinage très-fréquenté. Grégoire de Tours nous a conservé le distique latin que saint Mamert fit graver à l'entrée principale de la nouvelle église, et qui fut peut-être l'œuvre de Sidoine Apollinaire. Le voici :

Heroas Christi geminos hæc continet aula :
Julianum capite, et corpore Ferreolum [2].

§ II. Saint Sidoine Apollinaire.

Culte des saints dans les Gaules.

10. Le protestantisme repousse le culte des saints comme une invention papiste de date récente. Le rationalisme le traite de superstition ridicule : il poursuit des mêmes dédains le dogme de la prière. Cependant, si nous avons une patrie, et si cette patrie a l'honneur de marcher à la tête des nations civilisées, nous le devons à la prière et à l'intercession des saints. Quand la Gaule du ve siècle, livrée sans défense à l'invasion de la barbarie, menaçait de sombrer comme un navire en détresse, elle ne fut sauvée que par le secours de la prière et la protection des saints. C'est ce qui nous explique la ferveur et la dévotion avec lesquelles, sur tous les points

[1] Sidon. Apollin., *Epist.* I, lib. VII ; *Patrol. lat.*, tom. cit., col. 564, 565. — [2] Gregor. Turon., *De miracul.*, lib. II, cap. II ; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 803.

de la Gaule, au ve siècle, on accourait à la tombe des martyrs et des confesseurs. A Lyon, Patient faisait décorer la crypte de Saint-Pothin et de Saint-Irénée; il érigeait les basiliques de Saint-Michel d'Ainay et de Saint-Étienne; enfin il restaurait avec une magnificence jusque-là inconnue l'église de Saint-Just, et en célébrait la dédicace au milieu du concours universel de toutes les provinces méridionales. Sidoine Apollinaire, témoin de ces fêtes, les compare à celles de Jérusalem, quand le peuple hébreu, menacé par les tribus de Chanaan, venait apprendre au pied des autels le secret de la victoire. Ses vers en l'honneur des martyrs étaient gravés sur le marbre ou l'airain; « leur tombeau, dit-il, est pour nous la porte du salut. »

Namque iste est locus omnibus petendus,
Omnes quo via ducit ad salutem [1].

A Tours, l'évêque Perpetuus imitait celui de Lyon. Les nombreux prodiges opérés sur le tombeau de saint Martin attiraient une affluence telle que l'ancienne église bâtie par saint Brice était devenue insuffisante. Perpetuus la fit abattre et éleva sur ses ruines une basilique monumentale, où la richesse des ornements répondait à l'ampleur de l'architecture. « Maintenant, disait Sidoine Apollinaire, le temple de saint Martin peut le disputer à celui de Salomon, jadis la septième merveille du monde. Puissent les dômes élevés par Perpetuus durer perpétuellement jusqu'à la venue du Christ qui doit ressusciter tous les peuples ! »

Quæ Salomoniaco potis est confligere templo,
Septima quæ mundo fabrica mira fuit.
Dumque venit Christus, populos qui suscitet omnes,
Perpetuo durent culmina Perpetui [2].

S. Abraham. Ses relations avec Sidoine Apollinaire.

11. Les églises chrétiennes s'élevaient ainsi, comme des lieux de refuge pour les victimes de la barbarie, en attendant qu'elles devinssent le berceau de la régénération des barbares. Les pontifes

[1] S. Sid. Apollin., *Epist.* x, lib. II; *Patr. lat.*, loc. cit., col. 488.
[2] Id., *Epist.* XVIII, lib. IV; tom. cit., col. 524.

étaient l'unique appui des populations opprimées : bientôt ils devaient courber sous le joug de l'Évangile la tête des oppresseurs. Le caractère épiscopal acquit dès lors sur les populations un ascendant irrésistible. On ne l'a pas assez remarqué : le mouvement qui porta l'Église à prendre la direction des affaires temporelles et à imprimer la marque de son action toujours croissante dans les grands événements politiques, fut une évolution spontanée et naturelle des peuples, qui vinrent d'eux-mêmes se grouper autour de la seule institution ayant force et vie. La papauté et l'épiscopat ne furent point des puissances usurpatrices : l'instinct de la conservation ralliait sous leur égide les races vaincues; une supériorité morale unanimement reconnue inclinait devant leur autorité les races victorieuses. Tout ce qui abaissait l'empire de Rome terrestre contribuait à élever celui de Rome chrétienne. Tout ce qui était faible allait à l'Église, comme à une protectrice divine; tout ce qui était fort y allait, comme à un foyer de vigueur et d'énergie. Sidoine Apollinaire, tour à tour poète, historien, littérateur, préfet, patrice, gendre, panégyriste et favori d'empereurs, finit par subir complétement lui-même cette influence dominatrice. A la vue des barbares qui cernaient partout les frontières de sa patrie, à la vue des fautes et des défaillances successives des derniers Césars, il perdit les illusions qui pouvaient encore le rattacher aux espérances et aux vanités du siècle. A quelque distance de Clermont, dans une grotte de la montagne voisine, vivait un solitaire, étranger par sa naissance à l'Arvernie. Il se nommait Abraham, et avait reçu le jour sur les rives de l'Euphrate. Dans son adolescence, attiré par les merveilles qu'on racontait du désert de Scété et de Nitrie, il voulut les contempler de ses yeux. Il se mit en route à pied. Mais en arrivant à Suse, il fut arrêté par l'ordre d'un tyran qui persécutait les chrétiens. Enfermé cinq ans dans un obscur cachot, il souffrit les horreurs de la captivité et de la faim. Un ange brisa ses chaînes. Un navire le conduisit en Occident. Après de longues pérégrinations, il se fixa en Arvernie, et se retira dans un faubourg de Clermont, près de la basilique de Saint-Cyr, où il fonda un monastère. La renommée de ses austérités

et de ses vertus, les miracles qu'il opérait, lui attirèrent de nombreux disciples [1]. Sidoine Apollinaire admirait ce généreux confesseur de la foi, que les honneurs du siècle n'avaient pu séduire, et qui, malgré l'empressement mis à le retenir dans les plus belles cités d'Italie, à Rome, à Ravenne, avait choisi de préférence une retraite inconnue aux hommes, une cabane couverte de chaume, dans les montagnes de l'Auvergne. Il conçut pour lui une vénération profonde et entretint avec ce saint anachorète des relations que la mort seule interrompit [2]. » Dans sa conversation,

[1] S. Gregor. Tur., *Vitæ Patrum*, cap. III; *Patr. lat.*, t. LXXI, col. 1020-1022.

[2] Chaix, *S. Sidoine Apollinaire et son siècle*, tom. I, pag. 433. Voici l'épitaphe de S. Abraham, composée par Sidoine, devenu évêque de Clermont :

Abraham, sanctis merito sociande patronis,
Quos tibi collegas dicere non trepidem.
Nam sic præcedunt, ut mox tamen ipse sequare,
Dat partem regni portio martyrii.
Natus ad Euphratem, pro Christo ergastula passus,
Et quinquennali vincula laxa fame,
Elapsus regi truculento Susidis oræ,
Occiduum properas solus adusque solum.
Sed confessorem virtutum signa sequuntur,
Spiritibusque malis fers, fugitive, fugam.
Quaque venis, lemurum se clamat cedere turba,
Dæmonas ire jubes exsul in exilium.
Expeteris cunctis, nec te capit ambitus ullus,
Est tibi delatus plus onerosus honor.
Romuleos refugis Byzantinosque fragores,
Atque sagittifero mœnia fracta Tito.
Murus Alexandri te non tenet, Antiochique,
Spernis Elysseæ Byrsica tecta domus.
Rura paludiferæ temnis populosa Ravennæ,
Et quæ lanigero de sue nomen habent.
Angulus iste placet, paupertinusque recessus,
Et casa cui culmo culmina pressa forent.
Ædificas hic ipse Deo venerabile templum,
Ipse Dei templum corpore facte prius.
Finiti cursus isthic vitæque viæque,
Sudori superest dupla corona tuo.
Jam te circumstant paradisi millia sacri;
Abraham jam te comperegrinus habet.
Jam patriam ingrederis, sed de quâ decidit Adam,
Jam potes ad fontem fluminis ire tui.

(S. Sidon. Apollin., *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 587.)

le patrice romain, le gendre d'Avitus apprit à se détacher des ambitions et des sollicitudes terrestres. On le voyait chaque jour retrancher à son luxe pour enrichir les pauvres de Jésus-Christ, et transformer ses habitudes d'élégante opulence en austérités et en mortifications. Sa femme, Papianilla, le suivait dans cette voie de la perfection chrétienne, et leur villa d'Avitiacum devint une sorte d'église domestique.

Sidoine Apollinaire évêque de Clermont. Lettre de félicitation de S. Loup de Troyes.

12. Sur les entrefaites, l'évêque d'Augustonemetum (Clermont), le vénérable Eparchus (saint Éparque) mourut, plein d'années et de bonnes œuvres. D'une voix unanime, le clergé et le peuple d'Arvernie demandèrent que Sidoine lui fût donné pour successeur. « Malgré mon indignité, dit-il lui-même, on m'imposa le fardeau d'une profession sublime. Malheur à moi! Me voilà forcé d'être docteur, quand je commençais à peine d'apprendre. Oserais-je prêcher la vertu avant de l'avoir pratiquée? Arbre stérile, je n'ai pas de fruits et il me faudra éparpiller des paroles en guise de feuilles [1]. » — L'histoire ne nous a pas conservé les détails de l'élection et du sacre de Sidoine Apollinaire, mais elle nous a transmis les témoignages d'allégresse qui saluèrent dans toutes les Gaules cette heureuse nouvelle. Lupus de Troyes, le vainqueur d'Attila, achevait alors sa glorieuse carrière. Voici la lettre qu'il adressait à son nouveau collègue dans l'épiscopat : « Au seigneur pape Sidoine, Lupus. Je rends grâces à Jésus-Christ, notre Sauveur et notre Dieu, par son Esprit-Saint, de ce qu'il vous a élu, frère bien-aimé, pour soutenir et consoler l'Église, son épouse de prédilection, en ces jours de décadence et d'angoisses universelles. Il vous a appelé pour être la lumière en Israël. Illustre déjà dans les triomphes de la milice terrestre, vous allez conquérir une nouvelle gloire dans les charges laborieuses et les humbles ministères de la milice du ciel. Suivant la parole évangélique, vous avez mis la main à la charrue; ne rejetez plus vos regards en arrière, comme un laboureur indolent. Jadis par vos alliances on vous a vu approcher des marches du trône impérial. Les insignes de la trabée, les splendeurs des préfectures, tout ce qui peut séduire

[1] S. Sidon. Apollin., *Epist.* III, lib. V; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 534.

une ambition mondaine et passer pour le suprême bonheur du siècle, vous l'avez obtenu, et, ce qui vaut mieux, vous vous en êtes montré digne. Les applaudissements qui accueillaient votre fortune en sont la preuve. Aujourd'hui un nouvel ordre de choses commence. C'est dans la maison du Seigneur que vous venez d'atteindre le faîte d'une dignité où l'on brille non par l'éclat ni le faste extérieur, mais par l'humilité du cœur, le renoncement et l'abnégation. Autrefois, jaloux d'ajouter à la noblesse de votre naissance l'illustration des titres et des honneurs personnels, vous estimiez qu'un homme ne saurait être heureux tant qu'il lui reste des égaux. Aujourd'hui vous entrez dans un ministère où, bien que supérieur à tous, vous ne devez vous croire supérieur à personne. Serviteur du moindre de ceux qui vous sont soumis, l'humilité du Christ sera votre unique gloire; vous baiserez les pieds de ceux sur la tête desquels vous auriez autrefois dédaigné de poser les vôtres. Ce labeur nouveau vous incombe d'être l'esclave de chacun, vous qu'on a vu le maître de tous. Vous aurez à vous incliner devant les autres, vous qui les fouliez aux pieds, non certes par un sentiment d'orgueil, mais parce que la splendeur, pour ne pas dire la vanité de vos dignités anciennes vous mettait autant au-dessus d'eux que vous avez maintenant à vous tenir au-dessous. Appliquez donc désormais votre beau génie aux choses divines, vous qui l'avez exercé avec tant de succès à la politique humaine. Que les peuples recueillent de votre bouche les épines de la tête du Crucifié, eux à qui votre parole distribuait les roses des pompes mondaines. L'évêque enseignera la céleste discipline à ceux que la voix du magistrat formait à la discipline civile. Pour moi qui vous ai tant aimé lorsque vous suiviez les arides sentiers du siècle, quelle n'est pas l'exubérance de ma tendresse aujourd'hui que vous êtes entré dans les voies du ciel! Je puis dire comme saint Paul: *Jam delibor;* ma dernière heure est proche. Mais je ne croirai point mourir, puisque, mort, je vivrai en vous et vous laisserai à l'Église. Je suis heureux de quitter ce vêtement terrestre, depuis que vous avez revêtu l'Église et que l'Église vous a revêtu. Courage donc, ami depuis si longtemps cher, et maintenant mon frère dans le

sacerdoce! Ce dernier titre efface les premiers. Il n'est plus besoin de rappeler le souvenir de l'ancienne amitié, puisque votre nouvelle promotion établit notre affection mutuelle sur une base plus ferme et plus durable. Oh! s'il plaisait à Dieu que je pusse vous serrer dans mes bras! Du moins je fais en esprit ce que je ne puis de corps, et en présence du Christ, j'embrasse comme un préfet non plus de la république, mais de l'Église, celui qui est mon fils par l'âge, mon frère par la dignité, mon père par le mérite. Priez pour moi, afin que, consommé dans le Seigneur, j'achève l'œuvre qu'il m'a imposée; afin que je remplisse de lui seul les derniers jours d'une vie que j'ai perdue, hélas! à tant d'autres préoccupations. Souvenez-vous de moi [1]. »

Réponse de l'évêque de Clermont à S. Loup.

13. La réponse de Sidoine Apollinaire ne fut pas moins touchante. « Béni soit, disait-il, l'Esprit-Saint et le Père du Dieu tout-puissant, de ce que vous, le père des pères, l'évêque des évêques, nouvel apôtre Jacques, ne cessez comme la sentinelle du Seigneur de veiller des hauteurs de la charité et du sein d'une Jérusalem qui ne le cède pas à la première, sur tous les membres de l'Église! Vous êtes vraiment le consolateur de toutes les faiblesses, le guide de tous ceux qui ont besoin d'appui. Que répondrai-je, moi, poussière vile et souillée, aux témoignages paternels de votre sainteté? Dans le besoin où je suis de vos salutaires conseils, j'éprouve le sentiment de mon indignité. Le souvenir d'une vie coupable me porterait à vous dire, comme Pierre au Seigneur: *Exi a me, quia peccator sum, Domine* [2]. Mais l'amour tempère ma crainte. Je tremble d'avoir le sort des Géraséniens, et de vous voir fuir loin de mes frontières. Je préfère donc emprunter la parole du lépreux de l'Évangile et vous dire: *Si vis, potes me mundare* [3]. Par cette exclamation, l'infirme exprimait au Christ l'objet de ses vœux et la foi en la puissance du Sauveur. Ne puis-je donc vous tenir le même langage, à vous qui êtes sans contredit le plus saint de tous les pontifes? Le collége de l'épiscopat vous environne de sa véné-

[1] S. Lup., *Epist.* I; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 63-65. — [2] Luc., V, 8. — [3] Matth., VIII, 2.

ration, sollicite vos conseils et tremble devant votre censure. Près de vous, les vieillards semblent des enfants. Formé à Lérins aux rudes combats de la milice monastique, depuis quarante-cinq ans vous illustrez le siége épiscopal; les saints de l'un et de l'autre ordre vous proclament comme le capitaine des camps spirituels. Et pourtant vous ne dédaignez pas de vous abaisser jusqu'aux valets placés aux derniers rangs de l'armée. A ceux-là qui traînent encore les bagages de la chair, vous montrez pour relever leur courage l'étendard sacré de la croix, vous adressez des paroles dont la suavité céleste guérit les consciences. Vous, la règle des mœurs, la colonne des vertus, et s'il est permis à un pécheur tel que moi de donner une louange, vous, la mansuétude évangélique personnifiée, vous ne craignez pas d'appliquer une main charitable sur mes ulcères; vous avez prodigué les saints enseignements à mon indigence, et trouvé dans le trésor de votre dilection des paroles d'amitié pour ma faiblesse. Priez pour moi, priez, afin que la pénitence efface de mon front la trace de mes iniquités. Malheureux que je suis! j'ai maintenant la charge de prier pour les péchés du peuple, et les prières d'un peuple innocent pourraient à peine m'obtenir à moi-même le pardon. Je suis un malade, et je dois distribuer des remèdes. Le déserteur d'autrefois est devenu chef de l'armée. Hélas! il me faut prêcher des vertus que je n'ai point pratiquées. Mes propres paroles me condamnent, puisque je commande ce que je n'eus pas le courage d'accomplir. Interposez vos prières entre Jésus-Christ, avec lequel vous êtes crucifié, et ma propre faiblesse. Comme Moïse, intercédez pour moi, et obtenez pour mon âme sinon les récompenses et la gloire des saints, du moins le repentir et le pardon des pénitents [1]. » Les deux évêques étaient dignes l'un de l'autre [2]. Leur commerce épistolaire dura

[1] Sidon. Apollin., *Epist.* I, lib. VI; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 551, 552.

[2] La promotion de saint Sidoine Apollinaire à l'épiscopat fournit à plusieurs écrivains modernes une occasion de dénigrer les mœurs ecclésiastiques du Ve siècle. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Guizot : « Des grands seigneurs à peine chrétiens, d'anciens préfets des Gaules, des hommes du monde et de plaisir, devenaient souvent évêques. Ils finissaient même par y être obligés, s'ils voulaient prendre part au mouvement moral de l'époque,

plusieurs années encore, puisque la vie de saint Loup se prolongea jusqu'en 478. Malheureusement cette correspondance ne nous a point été conservée. « Je ne doute pas, disait Tillemont, que d'après l'unique lettre qui nous soit restée du grand évêque de Troyes, on ne partage le regret que me fait éprouver la perte des autres. »

conserver quelque importance réelle, exercer quelque influence active. C'est ce qui arriva à Sidoine Apollinaire, comme à beaucoup d'autres. » (Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, leçon III, pag. 103.) Le savant abbé Gorini a relevé avec son érudition habituelle, cette malveillante insinuation. « Saint Sidoine, dit-il, ne convoita pas l'épiscopat. Il en fut revêtu par cette sorte de violence que le peuple employait parfois à l'égard de certains personnages qu'il souhaitait pour chefs spirituels. Tout le monde connaît, au moins par la vie de saint Ambroise, ce mode d'élection. C'est de la sorte que Sidoine fut porté sur la chaire épiscopale de Clermont. Il le rappelle chaque fois qu'il parle de sa nomination. Il l'écrit à son vieil ami saint Loup de Troyes. Il demande à l'évêque Fonteius l'appui de ses prières, « parce qu'on lui a imposé, quoique si indigne, le fardeau de l'épiscopat. » — « On l'a jeté dans cette profession, » dit-il à un autre ami, le célèbre philosophe Mamert Claudien. S'adressant à un troisième ami, qu'il nomme son frère, il se plaint de nouveau « de ce que le poids d'un si redoutable ministère a été jeté sur lui trop indigne. » Dans un discours prononcé par lui à Bourges, Sidoine tient le même langage. Et ce n'était point là une menteuse formule d'humilité, car il parlait devant des gens peu disposés à lui passer l'ombre même d'une imposture. — Il est une chose à laquelle M. Guizot n'a pas pris garde quand il dit que l'ambition avait amené Sidoine à l'épiscopat : c'est qu'en entrant dans l'Église l'époux de Papianilla brisait les liens de son mariage. Je le demande, si, pour devenir préfets ou ministres, nos hommes d'État se trouvaient condamnés à un tel veuvage volontaire, accepteraient-ils les honneurs de l'habit brodé ou du portefeuille ? Surtout les accepteraient-ils à cette condition, si, dis-je, comme Sidoine Apollinaire, ils avaient, dans d'autres carrières, passé par les plus éminentes dignités et contemplé de près leur néant? Vous voyez donc que l'ambition ne put déterminer le gendre d'Avitus à se faire évêque, et que sa grave et difficile résolution s'explique uniquement par des motifs religieux communs à lui et à son épouse. — Ce n'est ni pour acquérir de l'importance que Sidoine s'agrégea au corps des pontifes chrétiens, ni pour se délasser par des homélies de ses panégyriques, ou de ses préfectures par l'épiscopat. Le peuple, et non son propre choix, le fit évêque. Or, puisque sa vocation a été présentée par M. Guizot comme le type de celle des seigneurs du ve siècle, nous sommes donc obligés de reconnaître que le sacerdoce n'était pas un pis-aller pour ces personnages. » (Gorini, *Défense de l'Église catholique* 2e édit., tom. I, pag. 205-212, pass.)

Une calomnie. Lettre de Sidoine Apollinaire à son ami Eriphius.

14. « En devenant évêques, dit M. Guizot, les seigneurs gallo-romains du ve siècle ne dépouillaient pas complétement leurs habitudes, leurs goûts. Le rhéteur, le grammairien, le bel esprit, l'homme du monde et de plaisir ne disparaissaient pas toujours sous le manteau épiscopal; et les deux sociétés, les deux genres de mœurs se montraient quelquefois bizarrement rapprochés. Voici une lettre de Sidoine, exemple et monument curieux de cette étrange alliance. Il écrit à son ami Eriphius. » — « Sidoine, à son cher Eriphius, salut. Tu es toujours le même, mon cher Eriphius; jamais ni la chasse, ni la ville, ni les champs ne t'attirent si fortement que l'amour des lettres ne te retienne encore. Tu me prescris de t'envoyer les vers que j'ai faits à la prière de ton beau-père Philimathius, cet homme respectable qui, dans la société de ses égaux, vit également prêt à commander ou à obéir. Mais comme tu désires savoir en quel lieu et à quelle occasion ont été faits ces vers, afin de mieux comprendre cette œuvre de peu de valeur, ne t'en prends qu'à toi-même si la préface est plus longue que l'ouvrage. Nous nous étions réunis au sépulcre de saint Just, tandis que la maladie t'empêchait de te joindre à nous. On avait, avant le jour, fait la procession annuelle, au milieu d'une immense population des deux sexes, que ne pouvaient contenir ni la basilique ni la crypte, quoique entourées de portiques immenses. Après que les moines et les clercs eurent chanté alternativement les psaumes et achevé les matines, chacun se retira de divers côtés, pas très-loin cependant, afin d'être tout prêt pour tierce, lorsque les prêtres célébreraient le divin sacrifice. Les étroites dimensions du lieu, la foule qui se pressait autour de nous, et la grande quantité de lumières nous avaient suffoqués; la pesante vapeur d'une nuit encore voisine de l'été [1], quoique tempérée par la première fraîcheur d'une aurore d'automne, avait encore réchauffé cette enceinte. Tandis que les diverses classes de la société se dispersaient de tous côtés, les principaux citoyens allaient se rassembler autour du tombeau du consul Syagrius, qui n'était pas éloigné de la portée d'une

[1] La fête de saint Just, évêque de Lyon, se célèbre le 2 septembre.

flèche. Quelques-uns s'étaient assis sous l'ombrage d'une treille formée de pieux qu'avaient recouverts les pampres verdoyants de la vigne ; nous nous étions étendus sur un vert gazon embaumé du parfum des fleurs. La conversation était douce, agréable, plaisante, et ce qui est plus charmant encore, il n'était question ni des puissances, ni des impôts; nulle parole qui pût compromettre, et personne qui pût être compromis. Quiconque avait à raconter une histoire intéressante était sûr d'être écouté avec empressement. Toutefois, on ne faisait point de narration suivie, parce que la gaîté interrompait souvent le discours. Fatigués enfin de ce long repos, nous voulûmes faire quelque chose. Bientôt, nous séparant en deux bandes, selon les âges, les uns demandaient à grands cris le jeu de paume, les autres une table et les dés. Pour moi, je fus le premier à donner le signal du jeu de paume, car je l'aime, tu le sais, autant que les livres. D'un autre côté, mon frère Domnicius, avec sa grâce et son enjouement habituels, s'était emparé du cornet, agitait les dés et frappait, comme s'il eût sonné de la trompette, pour appeler à lui les joueurs. Quant à nous, nous jouâmes beaucoup avec la foule des écoliers, de manière à ranimer par ce salutaire exercice la vigueur de nos membres engourdis. L'illustre Philimathius lui-même, comme dit le poète de Mantoue :

Ausus et ipse manu juvenum tentare laborem,

se mêla constamment aux joueurs de paume. Il y réussissait très-bien quand il était plus jeune; mais cette fois, comme il était fort souvent repoussé du milieu, où l'on se tenait debout, par le choc du joueur qui courait, comme, d'autres fois, s'il entrait dans l'arène, il ne pouvait ni couper le chemin, ni éviter la paume volant devant lui ou tombant sur lui, et que, renversé fréquemment, il ne se relevait qu'avec peine de sa chute malencontreuse, il fut le premier à s'éloigner du théâtre du jeu, poussant des soupirs et fort échauffé. Cet exercice lui avait fait gonfler les fibres du foie et il éprouvait des douleurs poignantes. Je m'arrêtai tout aussitôt pour faire acte de charité et me retirai avec lui, évitant ainsi à notre frère l'embarras de sa fatigue. Nous nous assîmes donc de nouveau, et

bientôt la sueur le força à demander de l'eau pour se laver le visage; on lui en présenta, et en même temps une serviette chargée de poils, qui, nettoyée de sa saleté de la veille, était par hasard suspendue à une corde tendue par une poulie devant la porte à deux battants de la petite maison du portier. Tandis qu'il séchait à loisir ses joues : Je voudrais, me dit-il, que tu dictasses un quatrain sur l'étoffe qui me rend cet office. — Soit, lui répondis-je. — Mais, ajouta-t-il, que mon nom soit contenu dans ces vers. — Je lui répliquai que ce qu'il demandait était faisable. — Eh bien! reprit-il, dicte donc. Je lui dis alors en souriant : — Sache cependant que les Muses s'irriteront bientôt, si je veux me mêler à leur chœur au milieu de tant de témoins. — Il reprit alors très-vivement, et cependant avec politesse (car c'est un homme de feu et une source inépuisable de bons mots) : Prends plutôt garde, seigneur Sollius [1], qu'Apollon ne s'irrite bien davantage, si tu tentes de séduire en secret et seul ses chères élèves. — Tu peux juger quels applaudissements excita cette répartie si vive et si bien tournée. Alors, et sans plus de retard, j'appelai son secrétaire qui était là tout près, ses tablettes à la main, et je lui dictai le quatrain (*epigramma*) que voici :

Mane novo, seu cum ferventia balnea poscunt,
Seu cum venatu frons calefacta madet,
Hoc foveat pulcher faciem Philemathius udam,
Migret ut in bibulum vellus ab ore liquor.

« Un autre matin, soit au sortir d'un bain chaud, soit lorsque la chasse échauffe le front, puisse le beau Philimathius trouver encore ce linge pour sécher son visage humide, afin que l'eau passe de sa bouche dans cette toison comme dans le gosier d'un buveur. » A peine votre Epiphanius (le secrétaire) avait-il écrit ces vers, qu'on annonça que l'heure était venue et que l'évêque sortait du *receptorium* (sacristie). Nous nous levâmes aussitôt. Telle est l'his-

[1] On sait que les nom, prénom et surnom latins de l'évêque de Clermont étaient : *Caïus Sollius Apollinaris Sidonius.*

toire de mon quatrain : faites-lui grâce en faveur des circonstances au milieu desquelles il a été improvisé. Tenez-le secret; s'il a le bonheur de vous plaire, gardez-le; sinon jetez-le aux flammes. Adieu [1]. » — « Sidoine était alors évêque, reprend M. Guizot, et sans doute plusieurs de ceux qui l'accompagnaient au tombeau de saint Just et à celui du consul Syagrius, qui participaient avec lui à la célébration de l'office divin et au jeu de paume, au chant des psaumes et au goût des petits vers, étaient évêques comme lui [2]. »

Appréciation de la lettre à Eriphius par le rationalisme moderne.

15. On conçoit quelle bonne fortune pour les vulgarisateurs rationalistes qu'un pareil récit, placé dans la bouche d'un évêque du v[e] siècle par un homme aussi considérable que M. Guizot. On renchérit donc sur la donnée de l'illustre historien. « Si vous voulez, dit M. Philarète Chasles, passer une journée dans la Gaule de ce temps-là, venez, l'occasion est bonne à saisir. Vous aurez pour guide un des hommes les plus distingués de cette époque et de ce pays; vous pourrez partager ses plaisirs, chanter matines avec lui, et même jouer aux dés avec lui. L'évêque Sidoine, ou plutôt le citoyen Sollius n'omettra aucun détail intéressant. Venez donc, et sachez que vous êtes à Clermont en Auvergne, vers 460. La fête de l'aurore chrétienne finit, et l'on se sépare. L'évêque et les premiers de la ville, pour ne pas trop s'écarter de la basilique et se trouver prêts au moment où tierces seront chantées, s'asseyent sur une pelouse qui entoure le tombeau du consul Syagrius. Celui-ci dit des bons mots, cet autre raconte des histoires; on oublie l'église, les matines et les tombeaux. On les oublie si bien, que l'évêque demande une raquette et veut jouer à la paume. Son frère Domnicius prend un cornet à dés; et les voilà, l'un donnant le bruyant signal du plus bruyant des jeux, l'autre faisant voler au loin la balle. Les écoliers accourent, les vieillards, les enfants, même les femmes, se mettent de la partie [3]. » — D'un ton plus grave, et s'adressant aux littérateurs académi-

[1] Sidon. Apollin., *Epist.* XVII, lib. V ; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 517-519. —
[2] Guizot, *Hist. de la civil. en France,* édit. in-12, tom. II, pag. 95-98.
[3] Philar. Chasles, *Études sur les premiers temps du christianisme et sur le moyen âge*, pag. 135.

ques, M. Ampère se contente de dire : « M. Guizot a cité une lettre de Sidoine, dans laquelle ce dernier trahit avec une bonhomie assez piquante sa prédilection (pour les petits vers); on y voit combien sa vanité d'auteur le poursuit au milieu des solennités chrétiennes [1]. » Il fut donc convenu, et dans le monde de la littérature légère et parmi les savants officiels, que Sidoine Apollinaire, l'évêque de Clermont auquel l'Église accorde les honneurs dûs aux saints, était un seigneur de joyeuse vie, dépouillant volontiers la chape pontificale pour s'armer de la raquette des joueurs de paume, renvoyer la balle et la plaisanterie avec une égale adresse, et improviser entre matines et tierce des couplets assez bien réussis.

La lettre à Eriphius est antérieure à l'épiscopat de Sidoine Apollinaire.

16. Cependant l'histoire vraie et sérieuse n'avait pas dit son dernier mot. « Toute la difficulté consiste à savoir, écrivait l'abbé Gorini, si, à l'époque de la cérémonie, Sidoine était évêque. Sur quoi M. Guizot fonde-t-il son affirmation? sur une date? Non, l'épître n'en a pas. Sur quelque phrase où l'auteur aura parlé de son titre épiscopal? Non, pas un mot n'est relatif à cette nouvelle dignité de Sidoine. Quelle preuve a donc apportée M. Guizot? Aucune; il affirme, et c'est tout. Ce dénûment de preuves est une triste recommandation pour l'opinion assez bizarre de ce grave historien. Sidoine, promu à l'épiscopat, nous apprend lui-même qu'il renonça à la poésie profane « pour ne pas laisser croire que la gaîté de ses vers influât sur son âme, et afin que la réputation du poète ne portât aucune atteinte à celle du clerc [2]. » Il ne voulut

[1] Ampère, *Hist. litt.*, tom. II, p. 245.

[2] *Plus pudet, si quid leve lusit ætas,*
Nunc reminisci.
Quod perhorrescens, ad epistolarum
Transtuli cultum genus omne curæ :
Ne reus cantu petulantiore,
Sim reus actu.
Neu puter solvi per amœna dicta,
Schema si chartis phalerasque jungam :
Clerici ne quid maculet rigorem
Fama poetæ.

(Sid. Apollin., *Epist.* XVI, lib. IX; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 638.)

même pas entreprendre de travaux historiques, « les trouvant, dit-il, peu convenables à son nouvel état [1]. » Non-seulement il rougissait des éloges qu'on donnait aux poésies antérieurement composées par lui, mais quand on le priait de s'essayer encore dans ce genre, il disait : « Après trois olympiades de silence, je n'aurais pas moins de honte que de difficulté à composer encore des vers [2]. » Or l'épître à Eriphius, soit par la mention des éloges décernés à Sidoine, soit par la manière dont il les accepte, montre qu'il était encore fort dévot aux muses. Il était donc toujours poète de profession ; par conséquent, il n'était pas encore évêque. Autre remarque décisive : jamais, dans cette pièce, Sidoine ne prend le titre d'évêque ; bien plus, jamais il ne se présente mêlé au clergé pendant la cérémonie ; il est toujours confondu avec la multitude. Ce sont les moines et les clercs qui ont chanté matines ; ce sont les prêtres qui vont célébrer le sacrifice divin ; c'est l'évêque qui sort de la sacristie sans que Sidoine soit à ses côtés, ni qu'il prenne une part active à tout cela. Lui, pendant la cérémonie, il est au milieu de la foule qui le presse ; hors du temple, il joue avec la foule, et c'est avec la foule qu'il rentre. Or, qui peut concevoir que Sidoine, évêque, et accompagné d'autres évêques, se fût abstenu de siéger dans les rangs du clergé, pour se joindre à cette multitude qu'il aurait scandalisée? Il était donc laïque. La seule chose qui puisse, à un premier coup d'œil, faire croire que déjà Sidoine fût évêque, c'est que l'épître à Eriphius se lit au livre V^{e}, et que, dès le IIIe livre, l'auteur, dans une de ses lettres, parle de son épiscopat. Cette remarque suppose que les épîtres sont scrupuleusement rangées dans l'ordre chronologique, et que celles de Sidoine laïque ne sont pas mêlées à celles de Sidoine évêque. Malheureusement il n'en est pas ainsi, et la chronologie

[1] Sid. Apollin., *Epist.* XXII, lib. IV ; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 527. Dans un autre endroit il disait : *Primum ab exordio religiosæ professionis, huic principaliter exercitio renuntiavi : quia nimirum facilitati posset accommodari, si me occupasset levitas versuum, quem respicere cœperat gravitas actionum.* (Id., *Epist.* XII, lib. IX.)

[2] *Postquam in silentio decurri tres olympiadas, tam pudeat novum poema conficere quam pigeat.* (Sid. Apollin., *Epist.* XII, lib. IX.)

n'a pas toujours été consultée pour l'agencement des pièces. Nous en découvrons une preuve toute voisine du récit qui nous occupe. L'épître XIIIe du livre V^e trace une peinture du despotisme de Seronatus, l'un des agents du fameux Arvandus, préfet des Gaules [1]. Or, Seronatus fut condamné à mort en 470 par l'empereur Anthemius. C'est donc là de l'histoire antérieure à l'épiscopat de Sidoine Apollinaire, dont l'élection sur le siége d'Augustonemetum (Clermont) n'eut lieu qu'en 472. La place occupée par chaque épître dans le recueil des lettres de saint Sidoine ne peut donc en aucune façon servir à déterminer celles qui ont précédé et celles qui ont suivi l'épiscopat de l'auteur. On doit, pour les reconnaître, prendre garde au sujet et à certains détails accessoires. C'est là ce que j'ai interrogé, et ce qui m'oblige à conclure que saint Sidoine n'était pas évêque lorsqu'il assistait à la fête de saint Just. Je ne trouve que cinq pièces de vers certainement postérieures à l'ordination d'Apollinaire : ce sont les deux épitaphes de Claudien Mamert et du moine saint Abraham [2], l'épilogue de sa correspon-

[1] Cette lettre se trouve en effet voisine de celle adressée à Eriphius, qui porte le n° 17 du Ve livre. Cf. *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 543, 547.

[2] Nous avons donné plus haut l'épitaphe de saint Abraham ; voici celle de Claudianus Mamertus, prêtre de Vienne, et frère de l'évêque saint Mamert :

Germani decus et dolor Mamerti,
Mirantum unica pompa episcoporum,
Hoc dat cespite membra Claudianus.
Triplex bibliotheca quo magistro
Romana, Attica, Christiana fulsit :
Quam totam monachus virente in ævo
Secreta bibit institutione.
Orator, dialecticus, poeta,
Tractator, geometra, musicusque.
Doctus solvere vincla quæstionum,
Et verbis gladio secare sectas,
Si quæ catholicam fidem lacessunt.
Psalmorum hic modulator et phonasius,
Ante altaria, fratre gratulante,
Instructas docuit sonare classes.
Hic solemnibus annuis paravit,
Quæ quo tempore lecta convenirent.
Antistes fuit ordine in secundo,

dance [1], et deux autres petits morceaux intercalés dans des lettres [2]. Et maintenant il faut convenir que M. Philarète Chasles ne pouvait mieux choisir « le guide et l'occasion pour nous faire passer une délicieuse journée dans la Gaule du ve siècle. » Malheureusement il nous indique fort mal l'heure et le lieu du rendez-vous. Vers 460, comment trouver Sidoine évêque de Clermont, puisqu'il n'occupa ce siége que douze ans plus tard? Ce n'est pas non plus en Auvergne qu'il faut aller fêter avec lui saint Just; c'est à Lyon, où nous verrons aussi le tombeau de Syagrius. Tout s'accorde à montrer que Sidoine était laïque lors de cette fête de saint Just, décrite par lui. On ne peut donc conclure de la lettre à Eriphius que les évêques « hommes de plaisir » fussent alors assez nombreux dans les Gaules. Un éclatant hommage rendu ailleurs par M. Guizot au clergé du IVe et du Ve siècle prouve que les hommes de plaisir durent être fort rares dans ce corps, et n'y former qu'une exception dont on ne peut faire un trait caractéristique de l'épiscopat. « Il est clair, dit-il, qu'il fallait une société fortement organisée, fortement gouvernée, pour lutter contre de pareils désastres, pour sortir victorieuse d'un tel ouragan. Je ne crois pas trop dire en affirmant qu'à la fin du IVe et au commencement du Ve siècle, c'est l'Église chrétienne qui a sauvé le christianisme; c'est l'Église avec ses institutions, ses magistrats, son pouvoir, qui s'est défendue vigoureusement contre la dissolution intérieure de l'empire, contre la barbarie; qui est devenue le lien, le moyen, le principe de civilisation entre le monde romain et le monde barbare. Ce fut un immense avantage que la présence d'une influence morale, d'une force morale qui reposait uniquement sur les convictions, les

Fratrem fasce levans episcopali.
Nam de pontificis tenore summi
Ille insignia sumpsit, hic laborem.
At ut quisque doles, amice lector,
De tanto quasi nil viro supersit,
Udis parce genis rigare marmor;
Mens et gloria non possunt humari.

(Sidon. Apollin., *Epist.* XI, lib. IV.)

[1] Sidon. Apollin., *Epist.* XVI, lib. IX. — [2] Id., *Epist.* XIII et XV, lib. IX.

croyances et les sentiments moraux, au milieu de ce déluge de force matérielle qui vint fondre à cette époque sur la société. Si l'Église chrétienne n'avait pas existé, le monde entier aurait été livré à la pure force matérielle[1]. »

Sidoine Apollinaire et l'évêque Maxime.

47. Si l'on eût voulu connaître la transformation qui s'opérait d'ordinaire en un seigneur gallo-romain devenu évêque, les autres lettres de Sidoine Apollinaire pouvaient fournir des renseignements plus sérieux. Durant un voyage qu'il fit à Toulouse après sa promotion à l'épiscopat, il eut à s'occuper d'une négociation délicate dont l'avait chargé Turnus, l'un de ses amis et diocésains. Le père de Turnus avait autrefois emprunté une somme considérable au patricien Maximus. Depuis longtemps les intérêts n'avaient point été payés; en se cumulant, ils finirent par doubler la dette et former le chiffre énorme de deux cent vingt *nummi* d'or. Le créancier s'était montré jusque-là fort patient. Mais le débiteur, père de Turnus, vieillard octogénaire, tomba gravement malade. Sa mort prochaine devait amener une ouverture de succession. L'acte fiduciaire constatant la dette allait passer de la sorte aux mains de la justice. Un remboursement immédiat serait exigé et ruinerait toute une famille. Telles étaient les éventualités douloureuses que Sidoine Apollinaire entreprenait de conjurer. « Maximus n'était pas pour moi, dit-il, une simple connaissance; d'anciennes liaisons d'hospitalité nous unissaient l'un à l'autre. Je me détournai donc volontiers pour aller embrasser cet ami, dans la villa qu'il occupait, à plusieurs milles de la grande route. A mon approche, il vint lui-même à ma rencontre, mais ce n'était plus l'élégant patricien que je croyais connaître. Je lui avais vu jusque-là la prestance fière, l'allure brusque, la voix éclatante, le visage altier. Tout cela était changé. Son extérieur, sa démarche, sa modestie, la pâleur de son visage, révélaient un religieux. Il portait les cheveux courts et la barbe longue. Le nouvel ameublement du logis répondait à la transformation du maître; des selles à trois pieds, des portières de

[1] Gorini, *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, tom. I, pag. 216-228. Cf. Guizot, *Hist. de la civil. en Europe*, leç. II, pag. 49.

poil de chèvre; point de plumes au lit, point de tapis de pourpre sur la table. Il recevait d'une manière honnête mais frugale, et l'on servait à ses repas moins de viandes que de légumes : s'il y avait quelques mets plus délicats, c'était non pas pour lui, mais pour ses hôtes. Lorsque nous nous levâmes de table, je demandai tout bas à l'un des assistants quel genre de vie Maximinus avait embrassé parmi les trois ordres des moines, des clercs ou des pénitents. On me répondit que depuis quelques jours il avait été, malgré sa résistance, choisi pour évêque par l'affection de ses concitoyens. Sur le soir, quand les serviteurs et les clients se furent retirés, j'eus occasion d'avoir un entretien particulier avec lui. Je commençai par me jeter à son cou, en le félicitant de sa dignité nouvelle. Puis, abordant l'objet de ma mission, je lui parlai de la maladie et des angoisses de son débiteur, le priant d'user à son égard de miséricorde, et de reporter sur lui les sentiments miséricordieux qu'il avait dû prendre dans sa nouvelle profession. Mais à peine eus-je le temps de parler ainsi qu'il me prévint. Ses yeux se remplirent de larmes et il me dit : A Dieu ne plaise qu'un clerc, un évêque agisse vis-à-vis d'un malade avec la rigueur qu'aurait eue peut-être jadis l'officier du palais ! Je m'intéresse à ce malheureux, non pas comme à l'un de mes débiteurs, mais comme à un chrétien. Sa situation, celle de ses enfants, me touchent jusqu'au fond du cœur. S'ils ont la douleur de perdre leur père, je ne leur demanderai que ce qui convient au devoir de ma profession. Écrivez-leur pour dissiper leurs inquiétudes. Si vous croyez qu'un mot de moi puisse les rassurer, je le joindrai à votre lettre. Non-seulement je leur donnerai un délai pour la créance dont je suis porteur, mais je leur fais dès ce moment la remise complète de tous les intérêts. Il me suffira de recevoir la somme prêtée. — Je rendis de vives actions de grâces à Dieu, et je félicitai le nouveau pontife des sentiments si généreux et si nobles qu'il venait d'exprimer [1]. »

[1] Sidon. Apollin., *Epist.* XXIII; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 528-530, pass.

Persécutions ariennes dans les Gaules.

18. Tels étaient dans la réalité les seigneurs gallo-romains que la libre élection du clergé et des fidèles arrachait aux dignités et aux fonctions civiles, pour les transporter sur la chaire des pontifes. Plus les sentiments de foi, de religion, de véritable esprit chrétien étaient vifs au sein des populations, plus aussi, par une conséquence rigoureuse, les évêques élus dans ces circonstances avaient l'obligation de justifier le choix dont ils étaient l'objet par un redoublement de zèle, de charité et de mortification. Dans tous les temps, l'esprit public a réagi sur les chefs des peuples, et le mot de l'Écriture s'est toujours vérifié : *Et erit sicut populus, sic sacerdos* [1]. La situation politique de la Novempopulanie et des deux Aquitaines ravagées par les Visigoths, aurait seule commandé aux évêques catholiques une attitude différente de celle que l'école rationaliste s'amuse à leur prêter, quand même la voix de la conscience n'eût pas suffi à les retenir dans la ligne du devoir. Euric, trouvant dans la secrète connivence de Ricimer un point d'appui pour ses projets d'ambition conquérante et de fanatisme arien, poursuivait de ses vengeances tous ceux qui restaient attachés à la cause romaine, et marquait surtout ses victoires et ses excursions sanglantes par le ravage des églises. Persuadé qu'il devait à son zèle pour l'arianisme le succès de ses desseins et de ses entreprises [2], il persécutait sans relâche les catholiques de ses états. Dans son acharnement, il s'attaquait de préférence aux évêques, comme à la source du sacerdoce, et les condamnait à l'exil ou à la mort. Ceux de Bordeaux, de Périgueux, de Rodez, Limoges, Gabalum (Mende), Eauze, Bazas, Comminges et Auch furent massacrés avec beaucoup d'autres, parmi lesquels il faut comprendre Valerius d'Antibes, Gratien de Toulon, Deuterius de Nice et Léonce de Fréjus [3]. Ce qui augmentait encore les désastres, c'est qu'il n'était pas permis de combler le vide causé par la mort des pontifes et de les remplacer par de nouveaux évêques qui pussent re-

[1] Isai., XXIV, 2. — [2] *Putat sibi tractatuum consiliorumque tribui pro religione legitimâ.* (S. d. Ap., *Epist.* VI, lib. VII; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 571.) — [3] *Hist. de l'Église gallic.*, tom. II, pag. 129.

nouer la chaîne sacerdotale par des ordinations [1]. Le deuil et la dévastation s'étendaient partout dans les diocèses et les paroisses [2]. Les Visigoths enlevaient jusqu'aux toits et aux portes des temples; les ronces et les épines croissaient sur le seuil des basiliques et en fermaient l'entrée [3]. Les troupeaux de bœufs venaient se coucher au milieu des vestibules entr'ouverts, ou pénétraient dans l'intérieur pour brouter l'herbe qui croissait entre les pavés du sanctuaire [4]. La solitude ne régnait pas seulement dans les paroisses des campagnes, mais encore dans les églises des villes où les réunions devenaient sinon complétement impossibles, du moins pleines de dangers. Le souvenir même de la discipline cléricale tendait à s'effacer [5], et comme les prêtres qui venaient à mourir ne recevaient aucun successeur, le sacerdoce et la religion, les sacrements et le culte du catholicisme, tout dans ces malheureuses églises se confondait dans une ruine commune. C'est Sidoine Apollinaire, témoin de la persécution, qui nous en a transmis les principaux détails. A l'accent de douleur avec lequel il raconte ces désastres, on sent combien son affliction fut vive et profonde, quand les Visigoths établissaient partout l'arianisme, leur religion officielle, sur les ruines de la foi catholique. Dans les coups portés par Euric à la puissance romaine, son cœur d'évêque appréhendait moins encore ceux qui frappaient l'empire que ceux qui atteignaient les lois chrétiennes [6].

[1] *Nec ullis deinceps episcopis in defunctorum officia suffectis, per quos utique minorum ordinum ministeria subrogabantur.* (Sid. Apoll., loc. cit.)

[2] *Nulla in desolatis locis cura diœcesibus parochiisque.* (Sid. Apoll., loc. cit.)

[3] *Videas in ecclesiis aut putris culminum lapsus, aut valvarum cardinibus postes avulsis, basilicarum aditus hispidorum veprium fruticibus obstructos.* (Sid. Apoll., loc. cit.)

[4] *Ipsa, proh dolor! videas armenta non modo semipatentibus jacere vestibulis, sed etiam herbosa viridantium altarium latera deposci.* (Sid. Apoll., loc. cit.)

[5] *Clericalis non modo disciplina, verum etiam memoria perit.* (Sid. Apollin., loc. cit.)

[6] Chaix, *S. Sidoine Apollinaire et son siècle*, tom. II, pag. 14-17. *Non tam romanis mœnibus quam legibus christianis insidiaturum pavesco.* (Sid. Apollin., loc. cit.)

Une vacance du siége à Bourges. Lettre de Sidoine Apollinaire à Agrecius métropolitain de Sens.

19. La province des Bituriges et celle de l'Arvernie, bien que fréquemment ravagées par les Visigoths, jouissaient cependant encore d'une certaine indépendance relative. Sur les entrefaites, l'évêque de Bourges, Eulodius, vint à mourir. Il importait de lui choisir promptement un successeur. Jamais les circonstances n'avaient demandé plus de concorde et de prudence. Néanmoins, les cabales et les rivalités des prétendants parvinrent à semer la désunion dans les esprits. Sidoine, en qualité de premier suffragant de la métropole des Bituriges, s'était rendu à Bourges, mais les autres évêques étaient absents. Sa douleur fut grande, à la vue des dispositions séditieuses du clergé et du peuple. Il y avait une telle foule de compétiteurs, que deux bancs ne pouvaient les contenir tous. Des offres d'argent, d'honneurs, de dignités, de places, rattachaient à chacun d'eux par des liens simoniaques une faction turbulente. Sidoine ne dissimula pas l'indignation que lui causait un tel spectacle. Il répétait à toute occasion que le plus digne de l'épiscopat était celui qui le briguait le moins. Il eut bientôt compris l'impossibilité de faire prévaloir les conseils de la raison et de la sagesse, au milieu de cette lutte acharnée. Choisir un jeune clerc, c'était éveiller la jalousie des anciens; prendre un vieillard, c'était s'exposer à promouvoir un ambitieux ou un incapable. Une faction arienne, secrètement soudoyée par le roi des Visigoths, cherchait à profiter de la situation pour faire tomber les suffrages sur quelque candidat favorable à la secte. Cependant les véritables fidèles, gémissant de toutes ces intrigues, formaient des vœux en faveur d'un patricien encore laïque, nommé Simplicius, dont la foi, la piété, la science étaient universellement admirées. Son zèle pour la religion, l'intégrité de ses mœurs, sa prudence consommée, l'avaient plus d'une fois signalé à la vénération des Bituriges. Ils devaient à sa munificence la nouvelle basilique qui décorait leur cité. Sa femme était un modèle de modestie et de charité chrétiennes; elle le secondait dans toutes ses bonnes œuvres. Sidoine Apollinaire se convainquit bientôt de la nécessité d'élire Simplicius. Mais il ne voulut pas même laisser transpirer dans le public ses préférences. Les canons portaient que si les évêques comprovinciaux ne

pouvaient assister à une élection épiscopale, il fallait mander quelques évêques des provinces voisines. Il écrivit donc à Agrécius de Sens et à Euphrone d'Autun, les priant de venir lui apporter le concours de leur autorité et de leur expérience. Nous avons encore les lettres qu'il adressait à ces deux prélats. « Je viens, disait-il à Agrécius, d'être appelé à Bourges par un décret des citoyens, à l'occasion de la vacance du siége, qui est devenue pour tous les ordres le prétexte d'une compétition effrénée. Le peuple frémissant se partage en factions; c'est à qui s'offrira, ou plutôt s'imposera. Devant Dieu et en conscience, je ne trouve ici que brigues, hypocrisie et mensonge. La seule chose qui ne se cache point, c'est l'impudence. On ne rougit pas de capter les suffrages à force d'argent : on dirait un marché, et il y a autant d'empressement à payer les votes qu'à les vendre. C'est la première fois que j'assiste à pareil spectacle; j'ai honte de tout ce que je vois; venez au secours de mon inexpérience. Vous, le chef de la Sénonie, ne refusez pas, dans ces difficiles conjonctures, de prêter votre aide aux malheureux Bituriges. Peu importe que nous habitions des provinces différentes; il s'agit des intérêts sacrés de la religion qui nous est commune à tous. Des diverses cités épiscopales suffragantes de l'Aquitaine Ire, les Romains n'ont conservé que la capitale des Arvernes. Cette situation n'a point permis à mes autres collègues de la province de se joindre à moi; voilà comment je suis seul à présider l'élection du futur pontife de Bourges. Régulièrement elle ne pourrait avoir lieu sans le concours d'un métropolitain. Venez donc; vous jouirez pleinement des prérogatives de votre dignité : je n'ai encore nommé, désigné, ni choisi personne. Tout sera réservé absolument à votre décision. Le seul privilége que je me réserve à moi-même, c'est de vous inviter, de faire appel à votre intervention, d'attendre votre jugement, de seconder vos efforts et de vous témoigner, lorsque vous aurez daigné faire un choix, toute ma déférence pour vos volontés [1]. » L'invitation faite à Euphrone d'Autun n'était ni moins modeste, ni moins pressante [2].

[1] Sidon. Apollin., *Epist.* v, lib. VII; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 568-569. — [2] Sidon. Apollin., *Epist.* VIII, lib. VII; *ibid.*, col. 574-575.

Élection de Patricius évêque de Bourges.

20. Nous ne savons si ce dernier put se rendre à Bourges. Mais Agrecius s'y transporta et sa présence dut être fort utile à Sidoine Apollinaire pour terminer sa difficile négociation. Voici en quels termes l'évêque de Clermont, quelques semaines après, rendait compte du résultat à saint Perpetuus de Tours. « Vous me demandez, lui écrivait-il, de vous envoyer le discours que j'ai prononcé naguère à Bourges. Vous n'y trouverez ni érudition, ni art, ni éloquence. Obsédé par les sollicitations, les prières, les instances d'une foule d'ambitieux, j'eus à peine quelques heures durant la nuit pour dicter rapidement ces pages. Les compétiteurs étaient si nombreux que deux bancs ne suffirent point pour les contenir. Chacun d'eux se croyait un mérite supérieur à celui de tous les autres. Jamais nous n'aurions pu arriver à un vote, si le peuple n'eût déclaré solennellement qu'il s'en remettait au choix des évêques. Les prêtres firent alors quelques chuchottements; toutefois ils finirent par accéder à ce parti, tant chaque faction détestait sa rivale. Les choses ainsi réglées, en présence de toute la ville réunie, je fus chargé de faire connaître le choix définitif et je parlai ainsi : « J'aurais plus d'un motif d'envier la discipline des philosophes anciens, qui imposaient à leurs disciples cinq années de silence absolu, avant de prendre part aux controverses de la science. Telle n'est malheureusement pas ma situation, à moi qui me suis vu naguère, malgré mon indignité et ma résistance, imposer le fardeau de l'épiscopat, dans des circonstances si pleines de difficultés et de périls. Il me faut enseigner avant d'avoir appris; devenir docteur, quand je ne fus pas même disciple. En ce moment, ma frayeur redouble, en face de la responsabilité que vous avez rejetée sur moi. Vous me chargez de désigner le sujet le plus digne, et de choisir celui qui va devenir par ses fonctions et son titre mon supérieur et le vôtre. Pour comprendre ce qu'une pareille mission a de redoutable, il vous suffira de réfléchir que vous me demandez à mon début un jugement consommé. Vous exigez de moi que je fasse l'acte de la plus haute prudence, et cependant vous n'ignorez pas que naguère on s'en est écarté à mon égard. En quels Scyllas, en quels Charybdes, le choix que je vais faire ne

peut-il me jeter? Je veux dire quelles récriminations, quelles tempêtes ne soulèvera-t-il pas? Si je viens à nommer un moine, fût-il un émule des Paul, des Antoine, des Hilarion, des Macaire, on ne manquera pas de dire : Il fallait laisser cet abbé dans son cloître. Il aurait intercédé pour nos âmes auprès du juge céleste, mais il ne saura rien faire quand il s'agira de nous protéger et de nous défendre devant les juges et les puissances du siècle. Si nous élisons un homme humble, on dira qu'il est pusillanime; un caractère vigoureux, on se révoltera contre son orgueil; un savant, on criera qu'il est gonflé de vanité; un chrétien simple et fidèle, on se plaindra de son ignorance. S'il est indulgent, il passera pour une dupe; s'il est sévère, pour un despote. Sa pénétration sera taxée d'astuce; son exactitude, d'étroitesse d'esprit et de superstition méticuleuse. On traitera son habileté de finesse; son calme, d'apathie; sa sobriété, d'avarice. Ainsi quelle que soit la manière de vivre d'un évêque, la malignité, comme un hameçon à double crochet, trouvera moyen de la reprendre. Si je nomme un clerc, ses égaux lui porteront envie, ses aînés crieront à l'injustice. Dans les rangs du clergé, soit dit sans blesser personne, les uns se figurent que le principal et l'unique mérite est celui de l'âge, comme si, pour arriver à l'épiscopat, vivre longtemps plutôt que bien vivre était un privilége par excellence. On voudrait réserver l'administration de l'Église exclusivement à des vieillards qui ne savent plus se gouverner eux-mêmes. Si je vous indiquais un personnage qui ait passé par les emplois militaires, il ne manquerait pas de gens pour dire : On voit bien que Sidoine a été tiré du siècle pour être promu à l'épiscopat. Il s'est bien gardé de prendre le nouveau métropolitain dans les rangs de la cléricature, ni dans celui des moines. C'est un ambitieux, qui ne voit rien au-dessus de la naissance, ou des dignités mondaines. Il méprise profondément les pauvres de Jésus-Christ. Vive l'Esprit-Saint, ce Dieu tout-puissant qui, par la voix de l'apôtre Pierre, a condamné l'infamie de Simon le Mage! Je le prends à témoin, ce grand Dieu, que dans le choix que j'ai dû faire, aucun motif humain n'a influé sur ma détermination. J'ai réfléchi, dans le calme et la responsabilité d'une conscience pure

aux nécessités du temps, aux besoins de cette province, de cette cité. J'ai mûrement pesé toutes les conséquences d'une élection dont j'aurai bientôt (car la vie est courte) à rendre compte devant un tribunal plus sévère que le vôtre. Voici le nom béni de l'élu que je vous propose. C'est Simplicius. Il réunit en sa personne les qualités que l'État admire dans ses plus hauts fonctionnaires et celles que l'Église exige de ses ministres. Il a la noblesse de la naissance. Pourquoi ne le dirais-je pas? puisque l'évangéliste saint Luc ne dédaigne pas d'inscrire les titres de noblesse du précurseur Jean. Les aïeux de Simplicius ont brillé à la fois et sur le siége des magistrats et sur la chaire pontificale de cette cité. De sa personne, il occupe un des premiers rangs parmi vos princes. On pourrait objecter que les patriciens Eucherius et Pannychius sont dans une situation égale, et peut-être plus éminente encore. J'en conviens. Mais tous deux sont engagés dans les liens d'un second mariage. Dès lors ils sont exclus par le droit canonique. Reste donc Simplicius. Il est parvenu à un âge où il joint l'activité de la jeunesse à la maturité et à la prudence des vieillards. Au point de vue de l'instruction et de la littérature, on peut dire que la science le dispute chez lui à la distinction. Comme charité, je fais appel à tous vos souvenirs, est-il un citoyen, un clerc, un étranger, un petit, un grand, qui n'ait trouvé chez lui conseil, bienveillance, appui? Le pain qu'il mange est le reste de celui qu'il a distribué aux indigents. Vous savez comment il s'est acquitté de ses diverses ambassades, soit à la cour des rois couverts de peaux [1], soit auprès des princes revêtus de la pourpre. Si l'on demande à quelle école il s'est formé à la discipline de l'Église, aux enseignements de la foi, il ne faut que se rappeler dans quelle famille il a reçu le jour. Vous savez tous la façon miraculeuse dont il vit briser ses fers, à une époque où il était prisonnier des barbares. Lors de l'élection d'Eulodius, son parent, vous avez fait retentir son nom parmi ceux de vos candidats. J'allais omettre l'un de ses plus glorieux titres. Au

[1] *Ante pellitos reges.* C'est ainsi que Sidoine Apollinaire désigne les monarques visigoths, par opposition aux empereurs romains et à leurs représentants à Arles, qu'il appelle : *principes purpuratos.*

temps de Moïse, aux siècles antiques, comme dit l'Écriture, on vit les Hébreux se prosterner au désert devant Bésélécl, parce qu'il avait dressé l'arche d'alliance. Plus tard, Salomon fut l'objet des mêmes hommages pour avoir consacré au temple de Jérusalem les trésors conquis sur les tribus de Chanaan. Simplicius, à la fleur de l'âge, simple soldat, fils de famille, avant d'être encore en possession de sa fortune patrimoniale, a construit seul et à ses frais votre église. La piété dont il a toujours donné l'exemple ne s'est jamais démentie ni devant l'indifférence des vieillards, ni devant l'ironique sourire de la jeunesse. Il a cette qualité que vous connaissez tous : jamais il n'a cherché la popularité ; il ne s'est jamais préoccupé d'autre chose que de mériter l'estime des honnêtes gens, comptant pour rien le reste; aimant mieux rendre service aux hommes que leur plaire. C'est ainsi qu'un père sage n'hésite pas entre la sévérité et la tendresse; il se préoccupe de discipliner ses enfants non de les flatter. Fidèle dans ses amitiés, Simplicius se confie à des personnes dont le caractère éprouvé ne lui amène jamais de repentance. Au contraire, il est lent à croire aux inimitiés, et ne demande qu'à les voir disparaître. Enfin, il est d'autant plus méritant qu'il se croit moins de mérite; il faut le rechercher d'autant plus pour l'épiscopat qu'il le recherche moins lui-même. Vous me demanderez peut-être comment je connais si bien Simplicius, moi qui l'ai à peine vu? Laissez-moi vous répondre qu'avant de venir à Bourges, j'ai rencontré plusieurs fois des citoyens de votre ville. En voyage, à l'armée, dans l'administration, à Rome, dans les Gaules, partout j'ai eu l'occasion d'entendre parler de Simplicius et toujours dans les mêmes termes. Il n'y avait qu'une voix sur son mérite, son désintéressement, sa vertu. On faisait les mêmes éloges de sa noble épouse, et des deux fils qu'elle lui a donnés. En conséquence, puisque vous avez bien voulu remettre à ma faiblesse le choix d'un évêque, puisque vous avez juré par serment de vous en rapporter à ma décision : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je déclare Simplicius métropolitain de notre province et évêque de cette ville de Bourges. A vous maintenant de confirmer par votre approbation, et suivant l'usage

canonique le choix de l'homme de Dieu [1]. » A ces mots, des applaudissements unanimes éclatèrent dans l'assemblée. Simplicius fut sacré, au milieu des acclamations enthousiastes du peuple de Bourges (472). Il méritait les éloges de Sidoine Apollinaire et l'Église a consacré sa vertu par l'auréole des saints.

§ III. Derniers Césars d'Occident.

Gondebaud, chassé de ses états, se réfugie à Milan, près de Ricimer son oncle.

21. Pendant que la Gaule, sous l'influence de ses évêques, se préparait aux luttes contre la barbarie, l'empire romain penchait de plus en plus vers sa ruine. Nous avons dit que Ricimer, forcé par l'opinion publique et par l'intervention de saint Epiphane de Pavie à conclure une trêve avec Anthemius, son beau-père, se dédommageait en fomentant l'insurrection de toutes les tribus établies de ce côté du Rhin. Les Burgondes seuls ne répondirent point à son appel. Cette circonstance sauva pour quelques moments encore le trône des césars. Les quatre fils de Gundioch, savoir : Gondobald (Gondebaud), Godegesile, Chilperic et Gondomar, sous le nom de tétrarques, s'étaient partagé en les agrandissant encore les diverses provinces possédées par leur père. Ils étaient maîtres de Lyon, de Vienne, de la Séquanaise et de la contrée qui porta depuis le nom de Dauphiné. Chacun d'eux, à son titre de roi indépendant, joignait celui de maître des milices impériales. On sait que la politique romaine, à cette époque de décadence, multipliait pour les conquérants barbares des titres honorifiques qui les entretenaient dans une sorte de dépendance plus nominale que réelle, et permettait toujours aux empereurs l'illusion de croire à une suzeraineté quelconque sur l'Occident. Les quatre frères furent bientôt brouillés entre eux. Les deux aînés Gondebaud et Godegesile avaient formé le projet de régner seuls. Leurs ambitieuses convoitises furent déjouées. Chilpéric et Gondomar appelèrent à leur secours les tribus franques et germaines d'outre-Rhin. Ce renfort leur assurait la victoire. Une grande bataille fut livrée dans

[1] Sidon. Apollin., *Epist.* IX, lib. VII ; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 575-580.

les plaines d'Autun. Gondebaud voyant ses troupes enfoncées de toutes parts, fit répandre dans l'armée le bruit de sa mort. A la faveur d'un déguisement, il se réfugia en Italie, près de Ricimer, son oncle maternel. En perdant un trône barbare, Gondebaud venait, sans le savoir, de faire un pas immense vers une fortune plus haute. Ricimer avait alors besoin de recrues. Le prince exilé lui fournit un certain nombre de braves et vigoureux Burgondes, à la tête desquels le patrice crut pouvoir exécuter enfin les sinistres projets qu'il nourrissait contre Anthemius. Un incident tragique survenu alors en Orient, à la cour de Léon le Thrace, précipita sa détermination.

Meurtre du patrice Aspar à Constantinople.

22. On se rappelle que le désastre de la flotte romaine, sur les côtes de Carthage, avait été généralement attribué aux intrigues d'Aspar, patrice arien de Byzance, lequel exerçait sur l'empire d'Orient la même tyrannie que Ricimer infligeait à celui d'Occident. Une clameur d'indignation s'éleva contre Aspar, quand on le vit non-seulement combler d'honneurs l'inepte Basilisque, le vaincu de Genséric, mais fiancer la jeune Léontia, seconde fille de Léon le Thrace, à son propre fils Patricius. Un choix si peu attendu souleva toute la ville de Constantinople. Le sénat porta ses plaintes à l'empereur; le peuple insulta Patricius dans le cirque; le clergé et les moines, suivis d'une foule d'habitants, ayant à leur tête le patriarche saint Gennadius, vinrent au palais, suppliant à grands cris l'empereur de se désigner un successeur orthodoxe, et de ne pas exposer les catholiques aux traitements cruels qu'ils avaient éprouvés sous les règnes de Constance et de Valens. Léon parvint à calmer les esprits en promettant que Patricius, jeune encore et n'ayant aucun parti pris en fait de religion, abjurerait l'arianisme et donnerait bientôt des preuves éclatantes de la pureté de sa foi. On le crut sur parole et les cris séditieux se changèrent en acclamations. Durant l'émeute, Aspar et ses fils s'étaient retirés à Chalcédoine dans l'église de Sainte-Euphémie, sous la sauvegarde du droit d'asile dont jouissait ce temple illustré par le quatrième concile œcuménique. Le patriarche Gennadius fut envoyé pour leur assurer qu'ils n'avaient plus rien à craindre. Mais ils refusèrent de sor-

tir, tant que l'empereur ne viendrait point les chercher en personne et les ramener à Constantinople. Léon se prêta à leur désir. A la tête d'un cortége magnifique, il se rendit à Sainte-Euphémie. Le patrice et ses deux fils Ardabure et Patricius traversèrent en triomphe les rues de la capitale, et furent salués par les applaudissements de la foule qui deux jours auparavant demandait leur tête. On pouvait espérer que la concorde et la paix allaient succéder à tant d'agitations. Il n'en fut rien. Aspar, plein de ressentiment et de haine, ne dissimula plus ses desseins de vengeance. Il envoya des émissaires chargés de fomenter l'insurrection en Isaurie. En même temps, il pratiquait des intelligences dans l'armée et préparait un complot contre la vie de l'empereur. Léon le Thrace fut promptement averti de ces intrigues, qui tenaient en suspens tous les esprits. Un jour, le solitaire saint Marcel, abbé des Acémètes [1], lui manda une vision qu'il avait eue à ce sujet. « Je prenais un peu de repos, après la prière de la nuit, disait le pieux abbé. Tout à coup, je vis un lion et un dragon qui luttaient ensemble. Le dragon, d'une grandeur prodigieuse, tourmentait le lion, l'enlaçait violemment dans les replis de sa queue et cherchait à l'étouffer. Le lion le fouettait de la sienne, en poussant des rugissements d'angoisses; toutefois ses efforts étaient vains, et il ne portait aucun coup mortel à son ennemi. Il perdait ses forces avec son sang et je crus qu'il allait mourir. Tout à coup, je le vis se redresser d'un bond victorieux, repousser le dragon, l'abattre, et lui ouvrir au flanc une blessure qui l'étendit inanimé sur le sol [2]. » La vision du solitaire ne tarda point à se réaliser. Léon le Thrace avait marié l'aînée de ses filles à un général isaurien, dont le nom quelque peu insolite de Trascalissée fut changé pour les besoins de l'euphonie en celui de Zénon, et rehaussé de la dignité de patrice. Aux premières nouvelles du danger que courait son beau-père, Zénon était accouru avec une escouade de montagnards, ses com-

[1] Nous avons déjà rencontré ce nom des Acémètes (ἀ κοιμάω, privés de sommeil). Ils s'appelaient ainsi parce qu'ils ne se couchaient jamais dans un lit, et qu'ils avaient organisé dans leurs monastères la prière perpétuelle.

[2] Le nom de l'empereur *Leo* (Lion) et d'*Aspar* (*Aspis*, dragon), font comprendre le symbolisme de la vision du solitaire.

patriotes, à l'aide desquels on renforça la garde du palais. Un matin, Aspar, en traversant la salle d'honneur, fut entouré par les officiers et égorgé sur place. A la même heure, son fils aîné, Ardabure, tombait sous le poignard d'autres meurtriers. Patricius, l'ex-fiancé de Léontia, fut de même percé de coups et laissé pour mort. Cependant il échappa à ce guet-apens; des serviteurs dévoués l'emportèrent sanglant dans une retraite où la vengeance de Léon le Thrace et de Zénon ne put l'atteindre (471).

Meurtre d'Anthemius par Ricimer.

23. Entre Aspar et Ricimer il existait une secrète alliance due à l'analogie de situation et à la communauté de secte. Tous deux se disaient ariens; tous deux étaient les véritables maires du palais et les tyrans de leur empereur respectif. Léon le Thrace, fier de sa victoire, s'empressa de la mander à son collègue Anthemius, comme pour l'engager par cet exemple à tenter sur Ricimer le coup de main qui venait de réussir contre Aspar. Mais le patrice suève n'était pas homme à se laisser prévenir. Ses propres espions lui avaient déjà appris la révolution accomplie à Byzance. Sans perdre une minute, il fit mander à Genséric que l'heure était venue de porter Olybrius, son protégé, sur le trône d'Occident. On n'a pas oublié l'intérêt attaché par le roi des Vandales à cette combinaison de famille, qui devait, en donnant la pourpre au mari de la jeune Placidie, établir des relations de parenté entre les dynasties impériale de Rome et royale de Carthage. Genséric entra donc avec ardeur dans les vues de Ricimer. Par son entremise, Olybrius et sa femme Placidie se hâtèrent de quitter Constantinople, où ils vivaient obscurément depuis dix années. Un navire les transporta sur les côtes de l'Adriatique. Arrivés à Milan, ils furent accueillis avec les plus grands honneurs par Ricimer, qui les présenta à son armée et proclama leur avénement au trône (mars 472). Quelques jours après, le patrice et son nouveau fantôme d'empereur marchaient sur Rome. Gondebaud, le roi proscrit des Burgondes, faisait partie de cette expédition, à côté du Suève, son oncle. Anthemius avait à peine eu le temps de mander à son secours le Goth Bilimer, maître des milices des Gaules, qui lui amena quelques légions, avec lesquelles le malheureux empereur

essaya de soutenir un siége. Ricimer vint prendre position près du pont Milvius, et entoura la ville d'une ligne de circonvallation. Pendant deux mois toute entreprise de vive force fut vigoureusement repoussée; mais, les provisions épuisées ne se renouvelant point, la famine se fit sentir et à sa suite le découragement et les maladies. Bilimer voulut tenter une action décisive, il offrit la bataille au-delà du pont d'Adrien, près du *môle* ou tombeau qui renfermait les cendres de cet empereur. Après une lutte acharnée, il fut battu et tué. Ricimer, poursuivant les fuyards à la pointe de l'épée, pénétra dans la ville, et, sauf deux quartiers où il établit son quartier général, livra le reste au pillage. Anthemius, réfugié d'abord dans la basilique de Saint-Pierre, comme dans un lieu d'asile, essaya de s'enfuir durant la nuit, dans l'espoir de gagner le port d'Ostie. Toutes les issues étaient gardées; l'auguste fugitif tomba aux mains des soldats, et fut conduit devant le cruel patrice. On dit que Ricimer voulut se donner le barbare plaisir d'enfoncer lui-même le poignard dans le cœur de son beau-père. Il est du moins certain que le malheureux Anthemius fut massacré par ordre de son gendre (17 juillet 472).

Avénement d'Olybrius. Mort de Ricimer et d'Olybrius.

24. Au milieu des cadavres qui jonchaient toutes les rues, pendant que, pour la troisième fois dans ce siècle, une soldatesque ivre de vin, de sang et de crimes, dévastait la ville éternelle, Olybrius alla s'installer au Palatin dans la résidence des empereurs. Le sénat vint en tremblant lui présenter ses hommages, et lui offrir l'expression d'un dévouement banal, prostitué tour à tour à chaque nouveau maître. Gondebaud fut nommé patrice, afin de récompenser l'oncle Suève dans la personne du Burgonde son neveu. Bientôt sans doute, on aurait vu Genséric accourir avec ses Vandales, non plus en ennemi, mais en allié des Césars, afin de recueillir sa part de la reconnaissance des Romains, et revendiquer les droits qu'une telle alliance créait pour sa famille dans l'héritage de la dynastie théodosienne. Sauf le titre d'empereur, tout était barbare dans l'empire. Ricimer prétendait bien avoir une religion à lui. Il s'empara de l'église de Sainte-Agathe *in Suburra*, malgré les réclamations du pape Simplicius et la livra aux ariens. Tout souriait à la

fortune de ce monstre couvert de sang. La main des hommes semblait impuissante à le frapper : celle de Dieu le terrassa. Saisi, le 18 août 472, d'une maladie soudaine, il expira dans des convulsions horribles, quarante jours après le meurtre d'Anthemius. Gondebaud succéda à son oncle dans le commandement général des armées romaines. Olybrius ne pouvait faire moins, pour témoigner sa vénération à la mémoire de Ricimer. Ce fut du reste le premier et dernier acte de son autorité impériale. Le 23 octobre, Olybrius mourait lui-même subitement. « L'empire d'Occident, la capitale, le sénat, les armées, restèrent, dit M. A. Thierry, entre les mains d'un petit roi burgonde chassé de ses États, et qui ne possédait d'autre titre au gouvernement des Romains que celui d'avoir été le neveu de leur tyran [1]. »

Le patrice Gondebaud. Glycerius empereur. Les Ostrogoths en Grèce et dans les Gaules. Déposition de Glycerius. Fuite de Gondebaud.

25. Comme tous les barbares que leur fortune approchait tour à tour des marches du trône impérial, Gondebaud n'osa s'y asseoir lui-même. Après un intérim de quatre mois, il revêtit de la pourpre le comte Glycerius, commandant des gardes du dernier empereur. La proclamation eut lieu à Ravenne et le sénat de Rome s'empressa de faire acte d'adhésion (5 mars 473). Le nouveau césar était un personnage médiocre, sans grands défauts, mais sans aucune qualité sérieuse. Sous ce rapport, Gondebaud l'avait pris à sa taille ; patrice et empereur se valaient. Malgré le découragement général et l'affaissement des caractères, il se trouva pourtant en Italie des hommes qui osèrent protester contre la nouvelle élection. La Ligurie se montra surtout irritée, et la mère de Glycerius qui habitait Ticinum fut insultée dans sa demeure. Si Gondebaud et sa créature impériale manquaient de talents, ils avaient du moins le ressentiment des injures. Il fut résolu qu'on tirerait une vengeance éclatante de la cité rebelle. L'évêque de Ticinum, saint Épiphane, se rendit aussitôt à Ravenne, pour conjurer le péril de ses chers diocésains. Glycerius se laissa fléchir, « car, dit l'hagiographe, il professait pour l'illustre pontife la plus entière déférence [2]. » Cet acte de facile clémence inaugurait heureusement le nouveau règne ;

[1] A. Thierry, *Récits de l'hist. rom. au* v[e] *siècle*, pag. 133. — [2] Ennod., *Vit. S. Epiphan. Ticin.*; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 219.

mais la situation n'en restait pas moins déplorable. La cour de Constantinople refusait de reconnaître la créature de Gondebaud. Genséric, heureux de pouvoir saisir un prétexte pour de nouveaux pillages, revendiquait l'héritage d'Olybrius. Les Gaules envahies au nord par les Francs, au sud par Euric roi des Visigoths, à l'est par les Burgondes, n'étaient plus retenues à l'empire que par un fil. A peine deux ou trois provinces, la Narbonnaise, l'Arvernie et la contrée des Bituriges, reconnaissaient encore la domination romaine. Tout à coup, un ébranlement pareil à celui qu'avait produit naguère l'invasion d'Attila fit trembler l'Occident. La grande nation des Ostrogoths établie sur les rives du Danube, dans les plaines de la Pannonie, venait de quitter en masse ses cantonnements. De la Save au mont Cettius, et du moyen Danube jusqu'aux Alpes Juliennes, toutes les routes se couvrirent d'hommes, de chevaux, de chariots et de bétail. Cette émigration formidable n'avait point d'autre cause que celle de tous les peuples nomades. En quelques années de séjour, les Ostrogoths avaient épuisé le sol sur lequel ils avaient vécu; il ne restait plus rien à piller dans leur voisinage. Ils allaient donc chercher sous d'autres cieux un campement plus fertile et des trésors dignes de leur cupidité. Leurs deux rois Théodemir et Videmir se partagèrent d'avance la proie. Le premier se jeta sur la Grèce, avec son fils Théodoric, jeune prince de dix-huit ans, réservé dans l'avenir à une fortune brillante. En un clin-d'œil, la Macédoine, la Thrace, l'Illyrie furent conquises. Avec le reste des Ostrogoths, Videmir se dirigea sur l'Italie, franchit les Alpes Juliennes et inonda de ses tribus barbares toutes les régions de la Transpadane. A l'arrivée de ces envahisseurs, il y eut un moment décisif, et comme une occasion providentielle qui aurait pu, si elle eût été habilement saisie, sauver l'empire romain. A la suite de leur marche précipitée à travers des populations ennemies, les Ostrogoths arrivaient exténués par les fatigues, la misère et la faim. La brusque transition du dénûment absolu à l'abondance relative qu'ils trouvaient en Italie, sous un climat énervant, produisit au sein de cette foule désordonnée des maladies qui la décimèrent. Le roi Videmir fut enlevé l'un des premiers; il laissait le

pouvoir à son fils aîné, jeune adolescent qui portait le même nom que lui. Si Gondebaud ou Glycerius, profitant de cette circonstance, fussent tombés avec leurs légions sur cette nuée de barbares, ils n'en eussent pas laissé un seul vivant. Mais Gondebaud, patrice des Romains, était resté uniquement Burgonde. Il ne songeait qu'au moyen de se venger de ses frères et de rentrer un jour victorieux dans le royaume dont il avait été expulsé. Il crut faire acte d'habile politique en envoyant les Ostrogoths s'établir comme alliés de l'empire romain dans les Gaules. Glycerius s'associa de gaieté de cœur à cette lâcheté. « Voyez-vous au loin cette ligne de montagnes? dirent-ils au jeune Videmir. Elles vous séparent d'un peuple de votre race. Le pays situé par delà est la Gaule, dont les Visigoths, vos frères, possèdent une partie. Allez les rejoindre. Près d'eux s'étendent des campagnes d'une merveilleuse fécondité, qui deviendront le lot de votre peuple [1]. » Un mandement impérial délivré en bonne forme par la chancellerie de Ravenne conférait à Videmir le titre de fédéré romain, et lui assignait un territoire indéterminé à prendre dans le midi de la Gaule. Muni de ce contrat, le jeune roi, après avoir pris le temps de ravitailler ses troupes en Italie, franchit les Alpes et vint prendre possession de ses nouveaux domaines. L'effroi, la colère, le désespoir furent immenses dans les Gaules, à la vue de ces partageurs nouveaux que l'empire lâchait sur elles. Seul, Euric vint au-devant de ces frères inattendus et les accueillit avec des transports d'enthousiasme. « Les Ostrogoths, dit M. A. Thierry, s'établirent sur la lisière des possessions d'Euric sans qu'il fût besoin des ordres du prétoire, ni du cordeau des arpenteurs romains : ils traçaient eux-mêmes leur cantonnement à la pointe de leur épée. Alors, suivant toute apparence, furent occupés en totalité ou en partie les territoires du Rouergue, du Périgord et du Limousin. Amales et Balthes, Goths de l'est et Goths de l'ouest, séparés, depuis l'époque où ils habitaient ensemble sur les bords du Dniéper, se redonnèrent la main sur les ruines des

[1] Jornandès, *De rebus Getic.*, 56. A. Thierry, *Recits de l'hist. romaine au* v° *siècle*, pag. 208.

villes gauloises : ils ne firent plus, selon l'expression de Jornandès, qu'un même peuple et un même corps [1]. » Avec ce renfort d'alliés Euric se promettait dans peu la conquête universelle des Gaules. Il préparait déjà son plan de campagne. Cependant l'Italie comprenait l'immensité de la faute qui venait d'être commise. Les armées impériales composées de Suèves, de Ruges, d'Alains, de Gépides, de barbares mercenaires appartenant à toutes les races, se plaignaient hautement qu'on donnât des territoires à des brigands inconnus, tandis qu'on les réduisait elles-mêmes à une maigre solde, et qu'on refusait à des vétérans ce qu'on abandonnait à de vils aventuriers. Glycerius, renfermé dans son palais de Ravenne, tremblait devant l'impopularité qui frappait son gouvernement. Il régnait depuis dix mois à peine, et déjà il était devenu l'objet de l'exécration publique. Léon le Thrace et la diplomatie byzantine ne s'étaient point encore désintéressés des questions politiques de l'Occident. Les circonstances actuelles créaient d'ailleurs un danger commun pour les deux empires. Si les Ostrogoths de Videmir, fondus avec leurs frères des Gaules, formaient une puissance capable d'ébranler la vieille Rome, ceux de Théodemir et de Théodoric, maîtres de la Grèce, étaient une menace perpétuelle pour Constantinople. Un jour, ces deux branches d'une nation belliqueuse pouvaient se réunir et écraser à la fois la ville de Constantin et celle de Romulus. Léon le Thrace comprenait cette situation. Il cherchait un homme qu'il pût opposer à Glycerius et placer sur le trône d'Occident. Son choix se fixa sur le neveu du comte Marcellinus, Julius Népos, qui avait succédé à son oncle dans le gouvernement de la Dalmatie, et qui régnait à Salone avec le titre de prince. Une flotte composée de vaisseaux byzantins et dalmates parut en vue de Ravenne, dans les premiers jours de février 474. Glycerius apprit tout à la fois la compétition et l'arrivée du nouveau césar. Il s'enfuit précipitamment, suivi par son patrice Gondebaud et une poignée de soldats. Son dessein était de gagner Rome et d'y organiser une résistance plus sérieuse.

[1] Jornand., *ibid.*; A. Thierry, *ibid.*, 211.

Julius Népos débarqua sans coup férir, prit possession de Ravenne, vola à la poursuite de Glycerius, et arriva en même temps que lui sous les murs de la ville éternelle. Gondebaud ne l'attendit pas. A la faveur d'un déguisement, il réussit à traverser l'Italie, franchit les Alpes, et put rentrer chez les Burgondes où des torrents de sang signalèrent son retour. Glycerius, abandonné par son patrice, délaissé par ses propres soldats, se remit entre les mains de son rival. Julius Népos, vainqueur sans combat, se montra généreux. Il fit sacrer Glycerius évêque et l'envoya gouverner l'église de Salone.

Avénement de Julius Népos. Lettre de Sidoine Apollinaire au préfet de Rome Audax.

26. Les commencements du nouveau règne firent renaître les espérances. Népos mit un terme au trafic et à la vénalité des charges ; il cherchait partout les hommes de mérite et les plaçait aux premiers rangs. L'armée byzantine qu'il gardait près de lui le rendait indépendant des mercenaires barbares, dont Ricimer et Gondebaud s'étaient servis pour étayer leur tyrannie. La préfecture de Rome, le poste le plus important de l'État, après les grands offices du palais, fut donnée à un jeune homme pauvre, mais d'une capacité reconnue. Castalius Innocentius Audax, c'était son nom, avait conquis par son talent les sympathies universelles. Sidoine Apollinaire l'avait connu à Rome. En apprenant la promotion de son ami, l'évêque de Clermont eut une des joies les plus vives que son patriotisme pût éprouver, au milieu des sombres pressentiments qui l'agitaient alors. Il crut qu'une politique habile et sage réparerait les désastres du passé. Tous les gallo-romains partageaient cette dernière illusion. Voici la lettre qu'il s'empressa d'adresser au nouveau préfet de Rome. « Sidoine à son cher Audax, salut. Je voudrais savoir de vous où se cachent aujourd'hui les hommes qui s'applaudissaient hier d'avoir accumulé trésors sur trésors, et qui plongeaient délicieusement leurs mains dans des monceaux d'un argent si vieux qu'il en était noir? Où sont-ils ces fonctionnaires ineptes, qui se vantaient d'écraser tout ce qui était jeune et vigoureux, par le seul privilége d'un plus grand nombre d'années? Et ces autres, dont la noblesse se distinguait surtout à l'âpreté de la haine? Leur règne vient de finir : il n'y a de place aujour-

d'hui que pour les bonnes actions; la balance du prince ne pèse plus les écus, mais le mérite. Ils sont enfin tombés ceux dont l'insolence se persuadait que le poids de l'argent fait celui des hommes, et qui, couvrant leurs vices du manteau de l'opulence, imputaient à la vanité et à l'intrigue l'élévation des autres, quand ils ne profitaient de la leur que pour accroître leur fortune au niveau de leur cupidité. Ils sont à terre; qu'ils y cuvent leur venin! Quant à vous, suivez intrépidement votre carrière; marchez sans inquiétude dans la voie des honneurs. Vous avez toujours travaillé; vous n'avez voulu devoir votre préfecture qu'à vos services. Fils d'une noble race, vous songez plus à l'éclat de votre descendance qu'à celui de vos ancêtres. Est-il rien de plus noble, de plus grand, que de vouloir effacer soi-même par ses actions les splendeurs d'un nom glorieux? Il ne me reste qu'à prier le Seigneur de vous accorder cette grâce, en sorte que vos fils vous surpassent à leur tour. Puissent ainsi les envieux, que le spectacle de vos prospérités afflige, trouver dans leur jalousie un perpétuel tourment. Il est juste que, sous le règne d'un prince équitable, on laisse dans l'oubli des hommes qui n'ont de grand que le patrimoine, et dont la fortune, si considérable soit elle, ne rachète ni l'indigence de l'esprit ni la bassesse du cœur. Adieu [1]. »

Révolutions en Orient. Mort de Léon le Thrace. Zénon l'Isaurien. Entreprises d'Euric roi des Visigoths.

27. Les intentions de Julius Népos étaient droites; il semblait avoir l'énergie nécessaire pour la réforme de l'empire. Tout à coup le principal appui sur lequel il comptait vint à manquer. Léon le Thrace mourut à Constantinople, après avoir désigné comme son successeur Léon II, son petit-fils, enfant de quatre ans, né de sa fille Ariadne et de l'isaurien Zénon (janvier 474). En faisant ce choix, l'empereur mourant avait voulu écarter du trône ce Zénon, l'ancien Trascalissée, dont les vices, l'incapacité, la débauche étaient l'objet de l'animadversion publique. On vit alors l'étrange spectacle d'un père usurpant la couronne de son propre fils. Zénon se fit poser sur la tête, par les petites mains de l'enfant impérial, le diadème des Césars. Ce fut le seul acte de souveraineté de

[1] Sidon. Apollin., *Epist.* VII, lib. VIII; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 598-599.

Léon II, qui mourut dix mois après. Son père lui avait-il administré quelques onces de poison? Cela pourrait être, car l'Isaurien affichait les instincts les plus grossiers et les plus sanguinaires. La difformité de son visage était en rapport exact avec celle de son âme. « Celui-là ne règne pas, disait-il, à qui il n'est pas permis de tout faire. » — « Le crime, l'infamie, le ridicule marchaient de pair, dit M. A. Thierry, dans les vices de cet homme qui tenait à orgueil de braver tous les sentiments honnêtes : il se fit teindre les cheveux et la barbe, s'habilla comme un baladin et s'entoura d'ignobles favoris. Ariadne rebutée fut chassée du palais : Vérine, la veuve de Léon le Thrace, eut le même sort [1]. » Une série de révolutions, d'intrigues et de guerres, dont nous aurons plus tard à faire le récit, ensanglantèrent la ville de Constantinople. Le contre-coup de ces bouleversements fut fatal à Julius Népos. Le premier acte de Zénon l'Isaurien fut de rappeler la flotte et l'armée d'Italie. Privé de ce secours, l'empereur d'Occident retombait dans l'impuissance. La Gaule attendait de lui qu'il envoyât promptement des troupes pour tenir en échec l'essaim des Goths, prêt à envahir les provinces du midi et du centre. Jusque-là Euric n'avait fait que des menaces. Cette fois, il se jeta sur les Lémovices et les Bituriges, marquant sa route par d'effroyables massacres. « Bourges épouvantée ouvrit ses portes. Mais l'Auvergne, restée seule, ne faiblit point : le roi goth fut contraint d'assiéger en règle la ville de Clermont. Le beau-frère de Sidoine Apollinaire, Ecdicius, maître des milices gallo-romaines, hors d'état de livrer des batailles rangées, tint la campagne avec des bandes de montagnards composées en grande partie de ses clients. L'évêque accepta le soin de défendre la ville : à eux deux, ces hommes héroïques sauvèrent leur pays. Tandis que Sidoine, pasteur et général de ses ouailles, les conduisait de l'église au rempart et du rempart à l'église, les dirigeant par ses avis ou les réconfortant par la prière, Ecdicius harcelait l'ennemi, troublait ses travaux d'attaque et lui coupait les vivres. La faim sévissait avec force dans les deux camps, lorsque

[1] A. Thierry, *Récits de l'hist. rom. au* v^e^ *siècle*, pag. 223.

l'hiver arriva. Euric fit retraite vers Toulouse, vaincu, humilié, mais jurant qu'il se vengerait bien d'Ecdicius et des Arvernes [1]. »

Ambassade de saint Epiphane évêque de Pavie, près du roi des Visigoths.

28. L'Occident tout entier avait les yeux fixés sur cette résistance désespérée. Le sort de l'empire romain dépendait uniquement de l'issue de la lutte. Euric et les Goths victorieux, c'était la chute du trône des Césars. Malheureusement, l'héroïque Arvernie était seule à montrer du courage. Elle fut abandonnée de Rome même. Julius Népos envoya demander la paix au roi Visigoth. Le questeur Licinianus vint à Toulouse implorer au nom de son maître la pitié du barbare. La réponse d'Euric fut celle-ci : « Dites à votre empereur que l'an prochain, ce n'est pas seulement l'Arvernie qui sera ma proie; j'irai siéger au prétoire d'Arles avec mon sénat couvert de peaux! » On délibéra longtemps au conseil impérial de Ravenne sur cet ultimatum barbare. L'empereur ne voulut point assumer la responsabilité d'une décision. Il réunit à Milan les députés de toutes les provinces encore soumises à la domination romaine, et posa la question solennelle de la guerre ou de la paix. Comme toutes les assemblées délibérantes, celle-ci adopta un moyen terme et conseilla d'entamer une nouvelle négociation. « Lorsqu'on en vint à délibérer sur le choix d'un envoyé, dit Ennodius, le nom du bienheureux Épiphane sortit de toutes les bouches. On le supplia unanimement de se charger d'une entreprise si difficile. Le soldat du Christ accepta avec joie l'occasion de se dévouer encore au salut de tous. Il partit, confiant dans la protection divine, et à travers des sentiers couverts de neige, marchant nuit et jour, il arriva à Toulouse. A la nouvelle de son approche, on était venu de tous les points des Gaules pour assister à son entrée dans la ville. Euric lui-même, ému d'avance, s'était préoccupé de trouver à sa cour un homme éloquent et disert, capable de répondre sans trop de désavantage à l'évêque de Pavie. Il choisit pour cette tâche un gallo-romain, son ministre, Leo, dont les panégyriques officiels avaient mérité des couronnes. Introduit devant le prince, Épiphane le salua et lui dit : Redoutable monarque, le bruit de vos exploits et le glaive

[1] A. Thierry, *ibid.*, pag. 227.

avec lequel vous moissonnez sans relâche vos ennemis comme des gerbes, ont rendu votre nom terrible. Cependant, la cruelle ambition qui vous pousse à la guerre ne vous rend ni plus grand, ni plus agréable aux yeux de Dieu. Le fer défend mal les frontières d'un empire, quand le Seigneur y est offensé. Souvenez-vous qu'il est au-dessus de vous un roi à qui vous devez compte de vos actes. En remontant au ciel, il a réitéré à ses disciples l'ordre de conserver la paix, comme le plus précieux héritage qu'il pût leur léguer. C'est pour tous un devoir d'observer ce précepte. D'ailleurs, quiconque se laisse vaincre par la colère n'est pas digne du nom de brave. Il convient aussi de vous rappeler cette maxime : La meilleure manière de conserver son bien c'est de ne pas convoiter celui des autres. L'empereur Népos est dans ces sentiments. Il m'a envoyé pour conclure avec vous une alliance. Bien qu'il ne craigne point la guerre, il souhaite la paix. Vous connaissez les anciennes limites précédemment fixées de concert ; sachez vous en contenter. Il suffit à votre gloire que celui qui pourrait s'appeler votre maître préfère se nommer votre ami. » — Euric, malgré sa férocité naturelle, subissait le charme de cette parole inspirée. Quant au rhéteur Leo, il semblait suspendu aux lèvres du saint évêque, et l'écoutait encore, après qu'il eut cessé de parler. La réponse d'Euric, transmise par un interprète, fut ainsi conçue : « Ma poitrine est toujours armée d'une cuirasse, ma main d'une épée, et cependant j'ai trouvé un homme qui m'a vaincu sans autres armes que ses discours. Il est bien vrai que les Romains ont une lance et un bouclier dans leur langue, car ils savent repousser les paroles que nous leur adressons et faire pénétrer les leurs jusqu'au fond de notre âme. Je fais donc ce que vous demandez, vénérable pape ; je le fais parce que j'ai plus d'égard à la personne qui m'est envoyée qu'à la puissance de celui qui l'envoie. Recevez le serment de paix que je dépose entre vos mains. De votre côté, promettez au nom de Népos une alliance inviolable. Votre parole me suffit. Pour vous, avoir promis c'est avoir juré [1]. »

[1] Ennod., *Vit. S. Epiphan. Ticin.*; *Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 219-221.

Traité de paix. Cession de l'Arvernie. Chute de Népos.

29. Cette paix acceptée en principe devait être, quant aux conditions, débattue dans des conférences particulières. La mission d'Épiphane était terminée. « A son départ de Toulouse, il fut accompagné par une multitude telle, dit son biographe, que la cité demeura déserte. » Quatre négociateurs impériaux furent chargés de dresser les clauses du traité d'alliance. Ce furent les évêques d'Aix, d'Arles, de Marseille et de Riez. Euric se montra inflexible sur un seul point. Il voulait que son territoire fût accru de l'Arvernie. Il fallut en passer par là. A cette nouvelle, Sidoine Apollinaire écrivit à Græcus de Marseille et à Basilius d'Aix, tous deux commissaires impériaux, des lettres brûlantes où l'accent du patriotisme se mêlait au cri d'une noble douleur et aux frémissements d'une généreuse indignation. « Ainsi donc, disait-il à Græcus, notre sort aura été meilleur durant la guerre qu'il ne le sera dans la paix ! La servitude des Arvernes est aujourd'hui le prix de la sécurité des autres ! La servitude ! voilà ce que nous auront valu la flamme, le fer, la famine si généreusement supportés ! C'était en vue de cette belle paix que nous arrachions pour la manger l'herbe sauvage de nos remparts ! Plutôt un nouveau siége, plutôt les combats, plutôt les veilles et la faim ! Repoussez ce traité, je vous en conjure ; employez tout ce que vous avez d'influence pour empêcher la conclusion d'une paix si honteuse [1]. » Il mandait à Basilius d'Aix : « Je l'avoue, bien qu'Euric soit terrible, je crains moins ses coups pour les murs des Romains que pour l'Église chrétienne. Le seul nom de catholique lui cause une telle horreur que vous le croiriez le chef des ariens, comme il est celui des Visigoths. Il attribue à l'excellence de sa religion les victoires dues à son audace et à son bonheur. Je vous en supplie, ne perdez pas de vue l'intérêt du catholicisme ; obtenez surtout qu'il nous soit libre d'ordonner des évêques et que les peuples de la Gaule qui seront soumis à la domination des Goths puissent du moins conserver la foi, s'ils ne doivent plus appartenir à l'empire [2]. » Cette dernière recommandation de Sidoine Apollinaire eut plus de

[1] Sidon. Apollin., *Epist.* VII, lib. VII ; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 572-574, pass. — [2] Sid. Apollin., *Epist.* VI, lib. VI, tom. cit. 569-572.

succès que celle qui regardait l'Arvernie. Euric se montra disposé à prendre l'engagement de respecter la foi de ses nouveaux sujets. Le traité fut conclu. Les Romains conservaient les provinces situées entre le cours du Rhône et le versant des Alpes, mais l'Auvergne fut cédée aux Visigoths. Ecdicius quitta sa patrie désolée et vint à Ravenne déposer entre les mains de Népos sa charge de maître des milices gallo-romaines. Bien que réduites à la Narbonnaise et à la province des Alpes maritimes, ou plutôt en raison même de leur amoindrissement, les possessions impériales dans les Gaules avaient besoin d'être protégées. L'empereur imagina d'investir du commandement abandonné par Ecdicius le pannonien Oreste, chef des armées d'Italie. Oreste avait été secrétaire d'Attila. C'était lui qui en cette qualité parut devant Théodose le Jeune, portant suspendue à son cou la bourse pleine d'or de l'eunuque Chrysaphius [1]. Après la mort du roi des Huns, il était venu se fixer en Italie, où son mariage avec la fille du comte Romulus lui valut un avancement rapide. Capitaine des gardes, ou comme on disait, comte des domestiques, sous Anthemius, il parvint aux plus hautes charges militaires; Julius Népos lui avait donné le titre de généralissime, porté précédemment par Ricimer et Gondebaud. Son armée était campée dans les plaines de Rome, lorsqu'il reçut l'ordre de partir avec elle pour les Gaules et d'y surveiller l'exécution du traité conclu avec Euric. Cette expédition n'était nullement du goût des soldats. Il leur répugnait d'aller assister à la prise de possession par les Visigoths des vastes territoires qui leur étaient libéralement concédés, tandis qu'on ne faisait rien pour eux. Oreste n'était pas plus flatté de sa nouvelle destination. Entre le général et l'armée, il y eut bientôt une entente complète. Au lieu de se diriger sur les Gaules, Oreste et ses soldats vinrent attaquer l'empereur à Ravenne. Népos n'eut que le temps de s'embarquer. Il aborda heureusement à Salone. Ses fidèles Dalmates se montrèrent heureux de rentrer sous sa domination, et il put se consoler de ses grandeurs

[1] Cf. pag. 248 de ce volume.

évanouies dans les entretiens de Glycérius, son prédécesseur impérial devenu son évêque (28 août 475).

Le patrice Oreste. Avénement de Romulus Augustule.

30. Oreste ne crut pas devoir prendre lui-même la couronne des Césars. Il avait un fils, jeune enfant de treize ans, nommé Romulus comme son aïeul, et surnommé Augustus. Les soldats aimaient beaucoup cet adolescent à la figure rose et souriante; ils l'appelaient, par un diminutif gracieux alors et depuis devenu sinistre, Augustulus (le petit Auguste). Le 29 octobre 475, Romulus Augustus fut déclaré empereur, et cette proclamation spontanée combla de joie le cœur d'Oreste. L'éducation du César enfant fut confiée à un homme d'une haute capacité personnelle et d'une naissance distinguée, le prêtre Pirmenius, dont l'influence pouvait être dans l'avenir aussi utile à l'Église qu'au jeune prince lui-même. Malheureusement l'avenir devait manquer à l'enfant impérial.

L'apôtre du Norique S. Séverin et Odoacre.

31. Il y avait alors sur les confins de la Pannonie un saint ermite qui renouvelait dans le Norique les merveilles de charité et de mortification des plus illustres solitaires de l'Orient. Il se nommait Severinus (saint Séverin). Nul ne savait ni sa naissance, ni le pays dont il était originaire. Aux questions qu'on lui faisait à ce sujet, il avait coutume de répondre : « Si vous croyez que je désire sincèrement la patrie céleste, quel besoin avez-vous de connaître ma patrie terrestre? » Ses austérités rappelaient celles des solitaires de la Thébaïde : il ne mangeait qu'après le soleil couché, et, en carême, une seule fois la semaine. Il dormait enveloppé dans un cilice sur le pavé de son oratoire. Les provinces de la Pannonie et du Norique, qui comprenaient la Bavière et l'Autriche actuelles, étaient comme la grande route des Germains pour l'Italie. Les garnisons romaines échelonnées sur les rives du Danube n'étant plus renouvelées, dans la décadence de l'empire, disparaissaient peu à peu et laissaient l'entrée libre aux Barbares. Les Ruges en possession de ces contrées se regardaient comme les alliés de Rome; mais ils étaient eux-mêmes attaqués par de nouveaux peuples, les Hérules, les Turcilinges, les Allemands. C'était une guerre universelle à laquelle on ne prévoyait pas de fin. Partout des villes prises et ruinées, des populations emmenées en esclavage. Le refuge des

peuples dans ces calamités était Séverin. Sa présence mettait en fuite les Barbares. Comagéne lui dut ainsi sa délivrance. Vindobona (Vienne), en proie à une famine horrible, trouva des ressources dans sa charité et sa sollicitude prévoyante. Les rois des Ruges, Flaccitée et Fava, son successeur, ne formaient aucune entreprise sans avoir consulté l'homme de Dieu. Séverin usait de son crédit près d'eux pour racheter les nombreux captifs que des guerres continuelles jetaient dans l'esclavage. Devenu comme le centre de la charité générale, il institua la dîme des pauvres et des captifs, dont les produits lui étaient spontanément apportés par les populations voisines. C'est ainsi que l'élément religieux sous toutes ses formes dominait la barbarie, et élevait son principe conservateur au-dessus des révolutions de ce siècle. Un jour Séverin, retiré dans une cellule solitaire, à quelques lieues de Vienne, vit arriver une troupe de barbares ariens qui allaient en Italie, et lui demandaient en passant sa bénédiction. Parmi eux se trouvait un jeune homme d'une taille si élevée qu'il ne put se tenir debout dans la cellule. Il était pauvrement vêtu; sa naissance vulgaire n'avait pu lui faire encore présager de brillantes destinées. Le saint ermite, le voyant ainsi courbé en sa présence, lui dit : « Entre, mon fils, dans cette Italie qui s'ouvre sous tes pas. Tu es maintenant couvert d'une peau de mouton; bientôt tu distribueras à tes compagnons les dépouilles du monde! »

Révolte d'Odoacre. Siége de Pavie. Fin de l'empire romain d'Occident.

32. Ce jeune barbare était Odoacre, fils d'Édécon. Il appartenait à la tribu des Ruges. Un Édécon avait été ministre d'Attila. Odoacre revendiqua plus tard l'honneur de l'avoir eu pour père. Le fait était controuvé. Quoi qu'il en soit, l'étonnante prédiction de Séverin fut réalisée en moins de trois ans. Odoacre arriva à Rome sous le règne de Glycerius (473). Oreste alors comte des domestiques l'enrôla parmi les doryphores (porte-lances). La haute taille du jeune barbare, son intelligence, sa bravoure, lui acquirent promptement une véritable popularité parmi ses compagnons d'armes. Il était cependant encore dans un grade subalterne, lors du coup de main d'Oreste et de l'avénement de Romulus Augustule. A peine le nouveau César,

sous la tutelle du patrice son père, était-il installé dans le palais de Ravenne, que les légions demandèrent pour récompense le tiers du sol de l'Italie. Les mercenaires Ruges, Scyres, Hérules, Turcilinges, dont se composait pour la plus grande partie l'armée impériale, n'avaient de romain que les aigles : leur cœur comme leur nationalité étaient barbares. Oreste répondit par un refus formel : pour se débarrasser de leurs réclamations, il éloigna les mécontents et les envoya camper en Ligurie. Durant le trajet, la fermentation des esprits était au comble. Le ruge Odoacre se distinguait entre tous par l'exaltation de ses discours. « On nous chasse ignominieusement, disait-il, comme des valets qu'on renvoie sans les payer ! Nommez-moi votre chef ; nous écraserons sans peine ces despotes ingrats. Je jure de vous mettre alors en possession de ce que vous demandez. » On le proclama immédiatement chef de l'insurrection. Odoacre, au pied des Alpes, en communication facile et prompte avec les peuples du Danube, appela à lui tous les barbares qui voulurent s'enrôler sous ses drapeaux. En quelques mois, il eut une armée formidable. Oreste, laissant à Ravenne le jeune empereur son fils, se mit à la tête de ce qui lui restait de troupes fidèles. Une première rencontre eut lieu dans la plaine de Lodi, appelée alors *Laus Pompeia*. Abandonné d'une partie des siens, le patrice dut se replier sur Ticinum, où il fut bientôt assiégé par les bandes ennemies. L'évêque saint Épiphane et toute la population de la ville accueillirent avec une faveur marquée Oreste et ses troupes. Mais à mesure que le siége se prolongea, les soldats du patrice, exaspérés par les privations, la fatigue et la faim, désespérant d'ailleurs de la victoire, ne songèrent plus qu'à piller d'avance une cité qu'ils ne pouvaient plus défendre. « Un jour, dit Ennodius, la soldatesque, abandonnant les remparts, se précipita dans les rues, la torche et le fer à la main. Tout habitant qui connaissait un soldat ou lui avait donné l'hospitalité dans sa demeure, le voyait accourir, la menace et l'injure à la bouche. L'hôte enfonçait la porte de son hôte, ou la brûlait, menaçant le maître de le tuer s'il ne livrait ses trésors. Sur les entrefaites, Odoacre et ses soldats pénétrèrent dans la ville

et recommencèrent pour leur compte le pillage et le massacre. La maison du bienheureux évêque fut dévastée ; tout y fut saccagé ou détruit. On alla jusqu'à fouiller le sol pour y trouver les prétendues richesses dont on le croyait détenteur. Le feu fut mis aux deux églises et la cité entière ressemblait à un brasier ardent. La population éperdue s'enfuyait dans toutes les directions. Où est l'évêque ? criaient ces infortunés ; qu'est devenu Épiphane ? vit-il encore [1] ? » — L'homme de Dieu était au camp d'Odoacre, demandant la liberté des jeunes filles et des femmes de Pavie que les barbares avaient réservées soit pour la captivité, soit pour des outrages plus cruels encore. Son éloquence et la sainteté de son caractère adoucirent le cœur du Ruge farouche. Il en obtint ce qu'il demandait. Moins heureux, le patrice Oreste ne trouva point grâce devant son protégé, son ancien soldat, devenu son maître. Il fut décapité le 28 août 476, un an jour pour jour après son entrée triomphale à Ravenne. Romulus Augustule échappa à la mort. Les pleurs de cet enfant attendrirent Odoacre, qui lui assigna une pension viagère de six mille écus d'or, pour aller vivre dans l'ancienne résidence de Lucullus en Campanie. L'empire romain d'Occident était tombé. L'Église, contre laquelle il avait lutté pendant trois siècles, se tenait debout sur ses ruines pour consoler les vaincus et civiliser les vainqueurs.

§ IV. Idée générale de la seconde époque.



33. La seconde époque vit l'Église étendre ses conquêtes en dehors des limites du monde romain. En Orient, l'Arménie était évangélisée par saint Grégoire l'Illuminateur, descendant en ligne latérale du sang royal des Arsacides (386). Les Ibères, habitants de la Géorgie actuelle, placés au nord de l'Arménie, séparés de la mer Caspienne par le pays des Albanes et de la mer Noire par la Colchide, reçurent aussi la foi vers l'an 326. Une captive chrétienne devint l'apôtre de cette nation, qui se convertit à la vue des miracles que Dieu opérait par son humble servante. La Perse, comme

[1] Ennod., *Vit. S. Epiphan. Ticin.*; cf. A. Thierry, *Récits de l'hist. rom. au* v[e] *siècle*, pag. 249.

nous l'avons vu, comptait alors de nombreuses églises qui eurent leur martyrologe sanglant, dans la cruelle persécution de Sapor. La province de l'Adiabène, par son contact avec l'Arménie et l'Osroène, était déjà presque tout entière chrétienne. Ce furent surtout les provinces occidentales, où la population syrienne affluait, qui embrassèrent la foi nouvelle; aussi la longue liste des évêques de Perse se compose-t-elle presque exclusivement de noms syriens. Plus tard le nestorianisme s'introduisit dans le sein de cette chrétienté et y fit de grands ravages. Protégée par les rois du pays, l'erreur s'implanta dans la contrée et s'y perpétua jusqu'à l'invasion du mahométisme. L'Abyssinie convertie vers l'an 326 par deux jeunes syriens, Frumence et Édesius, résista aux efforts de l'empereur Constance qui y envoya des missionnaires ariens. Elle demeura fermement attachée à la foi catholique. Les patriarches d'Alexandrie conservèrent le droit de nommer et de consacrer le métropolitain de ce pays sous le titre d'évêque d'Éthiopie, en souvenir de Frumence sacré par saint Athanase le Grand. Le christianisme avait également fait dans cette période de grands progrès en Arabie : on le voit par la tentative de Constance pour y introduire l'arianisme. L'Inde elle-même, au rapport de Philostorge, ne resta point étrangère à ce grand courant qui entraînait le monde vers la doctrine de l'Évangile. On y trouvait au IVe siècle une église déjà ancienne.

Progrès de l'Eglise en Occident.

34. L'extension du christianisme n'était pas moindre en Occident. Les Germains se soumirent assez facilement au joug de la foi, à l'exception des Saxons qui se distinguèrent par une obstination dans le culte des idoles et une hostilité au christianisme, dont le génie même de Charlemagne, deux cents ans plus tard, eut encore peine à triompher. Mais toutes les tribus allemandes qui émigrèrent dans les provinces occidentales de l'empire reçurent, à l'exception des Francs et des Anglo-Saxons, un christianisme mutilé, défiguré par les erreurs d'Arius. C'est même ce qui contribua le plus au IVe siècle, sous Constance et Valens, à donner à l'arianisme une prépondérance momentanée. La persistance avec laquelle tous ces peuples, excepté les Visigoths et une partie

des Lombards, s'attachèrent à cette hérésie, même au milieu des populations catholiques, paraît avoir sa cause dans la liaison naturelle existant entre le polythéisme et l'arianisme. Comme ils avaient été primitivement convertis par des ariens, ils ne s'élevèrent point à l'idée d'une Église unique et la même pour tous les peuples. Accoutumés à voir dans les diverses formes religieuses l'expression des nationalités, ils adoptèrent l'arianisme comme le génie de leur race. Les Goths furent les premiers Germains baptisés. Venus de la lointaine Scandinavie, au delà de la mer du Nord, ils s'étaient montrés dès l'an 215 sur la rive gauche du Danube. Établis sur ce fleuve et sur les côtes ouest et nord du Pont-Euxin, ils devinrent bientôt pour l'empire de formidables ennemis. Ils formaient deux grandes tribus sous deux dynasties : celle des Ostrogoths s'étendait du Dniester au Don ; celle des Visigoths, du Dniester à la Theiss. Des prisonniers ramenés de leurs excursions dévastatrices en Grèce et en Asie-Mineure implantèrent chez eux l'Évangile, vers le milieu du IIIe siècle. Au concile de Nicée figurait déjà un évêque des Goths, nommé Théophile. Ce fut la foi catholique qui se répandit parmi eux, jusqu'à l'avénement de l'empereur Valens, lequel réussit par le crédit de l'évêque Ulphilas à propager l'arianisme parmi cette nation. On sait que ce prélat, séduit par les promesses de la cour impériale, dans une ambassade dont le roi Athanaric l'avait chargé, consentit à trahir l'orthodoxie et à répandre chez les Visigoths l'erreur d'Arius. Le succès de cette mission fut facilité par l'influence qu'il s'était acquise dans sa patrie, en la dotant d'un alphabet modelé sur celui des Grecs et d'une traduction des Livres saints d'où il élagua, comme nous l'avons dit, le livre des Rois, afin de ne pas encourager par cette lecture la passion des Goths pour les entreprises guerrières. Quoique, depuis Ulphilas, l'arianisme ait prédominé chez les Goths chrétiens, il s'y trouvait pourtant encore des catholiques, et même en si grand nombre que saint Jean Chrysostome fit bâtir une église spéciale dans Constantinople, à l'usage des soldats de cette race qui servaient dans les armées romaines. La liturgie y était célébrée

dans leur langue par des prêtres de leur nation. Le respect des Goths pour les églises et pour les malheureux qui s'y étaient réfugiés, lors de la prise de Rome par Alaric leur roi, en 410, dut venir de la faveur dont la religion chrétienne jouissait auprès d'eux. Saint Jérôme nous apprend que ces barbares, aux cheveux blonds, avaient sous leurs tentes des églises portatives où ils se réunissaient pour prier. Des Visigoths, le christianisme mêlé à l'hérésie arienne passa aux peuples qui leur étaient alliés, aux Ostrogoths, aux Gépides, puis aux Vandales, aux Alains et aux Suèves. Les Vandales étaient déjà en grande partie chrétiens lorsqu'ils franchirent le Rhin et envahirent les Gaules; et s'il est vrai, comme l'écrit Idacius, que leur roi Genséric, qui monta sur le trône en 428, passa du catholicisme à l'hérésie arienne, il s'ensuit que ce peuple n'avait pas dû seulement aux Goths les premières prédications évangéliques. Les Burgondes, ou Bourguignons, sortis du nord-est de l'Allemagne, s'étendant jusqu'en Helvétie et en Savoie, soumirent les Gaules en deçà et au delà du Rhône et de la Saône. Ils traitèrent les Gaulois de leurs domaines non comme des vaincus mais comme des frères en religion, ainsi que l'atteste Orose, vers l'an 417, époque à laquelle ce peuple était déjà converti. Une autre branche moins considérable de la même nation ne reçut le baptême, suivant l'historien Socrate, qu'en 430. Les Burgondes restèrent catholiques sous leurs rois Gondioch et Chilpéric. Ce dernier avait son siége à Genève; mais après l'an 430, sous le règne de Gondebaud qui fit égorger son frère Chilpéric et toute sa famille, ils devinrent ariens à l'instigation de leur nouveau monarque. Le catholicisme fut rétabli après la mort de Gondebaud par Sigismond, son fils et son successeur, en 517. Les Vandales, les Alains et les Suèves ayant franchi les Pyrénées en 409, se partagèrent la péninsule hispanique. La Galice et l'ouest de l'Espagne échurent aux Suèves et aux Vandales; mais ces derniers ayant accompli, dans l'année 420, leur passage en Afrique, les Suèves se développèrent plus librement. Sous la conduite de Réchila, ils soumirent tout le nord-ouest de la presqu'île. Les Visigoths qu'Alaric avait menés en 410 à la conquête de Rome,

et qu'Ataülf avait introduits deux ans plus tard dans les Gaules, refoulés par les Romains, passèrent aussi en Espagne en 414. Ils s'emparèrent de la plus grande partie de ce pays, ne laissant aux Suèves qu'un petit état en Galice et en Lusitanie. Peu à peu sous leurs rois Wallia, Théodoric et Euric, ils envahirent le sud des Gaules jusqu'à la Loire. Toulouse devint alors la capitale du grand empire visigoth. Au roi païen des Suèves Réchila, succéda un roi catholique; mais Remismond, qui épousa la fille du souverain visigoth Théodoric, introduisit en 469 l'arianisme chez son peuple, au moyen d'un prêtre galate nommé Ajax, qui était passé comme lui à l'hérésie. Ce ne fut que quatre-vingt-dix ans plus tard, vers 560, que la Galice revint à l'orthodoxie sous le roi Théodomir. La destinée du catholicisme dans les provinces méridionales de la France, sous le sceptre arien des princes visigoths, fut pleine de vicissitudes. Poussé par des défiances politiques et un fanatisme implacable, le roi visigoth Euric se livra à de telles persécutions que, suivant l'expression de Sidoine Apollinaire, « on pouvait douter qu'il eût à cœur l'extension de sa puissance plus que l'extermination du catholicisme. » Il faisait clore avec des fagots d'épines les portes des églises et y mettait le feu; il emprisonnait les prêtres, bannissait les uns et faisait exécuter les autres, notamment les évêques, dont il exigeait que les siéges restassent vacants. Ainsi Bordeaux, Périgueux, Rhodez, Limoges, Éause, Bazas, Comminges, Auch, demeurèrent longtemps sans pasteurs. Le catholicisme ne triompha définitivement dans cette lutte, qu'à l'époque où le royaume de Toulouse, après une durée de quatre-vingt-neuf ans, tomba sous la domination de Clovis. Nous avons eu l'occasion de donner à sa date le récit de la persécution que les Vandales ariens d'Afrique exercèrent contre les catholiques. Cette Église désolée ne devait pas se relever de ses ruines. A la tyrannie des Vandales succéda celle des Maures mahométans, et la longue interruption du culte catholique dans ce pays ne devait plus cesser que de nos jours, après que nos armes victorieuses eurent conquis la terre d'Afrique à la France et à la religion.

Polémique païenne. Apologistes de la seconde époque.

35. L'invasion des Barbares dans toutes les parties de l'empire romain plaçait l'Église en face de peuples nouveaux, auxquels elle devait faire successivement accepter son influence. Dès l'origine, elle avait eu aussi à conquérir toute une société païenne régulièrement constituée. La civilisation, et c'est une remarque qui ne doit pas échapper à l'historien, offrit plus de résistance à l'action de l'Église que la barbarie. Le paganisme romain, vaincu par Constantin le Grand qui chercha à le faire disparaître des lois, des mœurs, des institutions, de l'éducation, de a littérature, produisit sous Julien une réaction puissante. Les sophistes qui entouraient l'empereur apostat purent un instant espérer que la religion chrétienne succomberait sous l'ensemble des mesures concertées avec tant de suite contre elle. Le philosophe Maxime, le rhéteur Libanius essayaient de ressusciter le culte et la poésie des dieux d'Homère. Julien lui-même, quittant le sceptre et le couteau du sacrificateur, faisait trève à ses impériales préoccupations pour écrire des traités de polémique où il prétendait prouver que Théognis, Orphée, Phocilide et Isocrate étaient des politiques, des législateurs, des moralistes bien supérieurs à Moïse et à Jésus-Christ. Saint Cyrille d'Alexandrie se chargea de réfuter les élucubrations de cette tête couronnée : il le fit avec une verve, une logique, une éloquence qui ne laissaient rien à répliquer. Arnobe avait précédemment pris rang dans la liste des apologistes de cette époque. Nous avons parlé de ses ouvrages à leur date. Lactance, son élégant disciple, consacra aussi les sept livres de ses *Institutions divines* à réfuter les objections des païens contre le christianisme. Eusèbe de Césarée composait dans le même but les quinze livres de la *Préparation évangélique*. En 345, Firmicus Maternus présenta aux empereurs Constance et Constant son livre de la *Fausseté des religions profanes*, livre plein de chaleur, où il s'attache à faire ressortir les côtés les plus honteux et les plus immoraux de la religion païenne. Saint Athanase publiait à son tour les deux discours ou traités : *Contre les païens* et *sur l'Incarnation du Verbe*. La division en est aussi juste et aussi belle que simple. Athanase fait voir dans la chute originelle le principe du paganisme et de l'éloignement

du vrai Dieu; puis il explique, toujours en réfutant les objections des païens, la possibilité, la nécessité et la réalité de l'incarnation de Jésus-Christ. Mais l'apologie la plus grandiose et la plus complète de l'Église, ce sont les vingt-deux livres de la *Cité de Dieu* opposée par saint Augustin à la cité du monde, au paganisme. L'objection la plus populaire contre les chrétiens était tirée du déclin rapide et de la faiblesse chaque jour croissante de empire. « Désormais à la place des dieux immortels, disait Libanius avec amertume, on honore ceux qui sont cause de tous nos malheurs. » Les chrétiens répliquaient que la misère et la honte des temps présents étaient le fruit nécessaire de la semence répandue par le polythéisme; que les descendants chrétiens expiaient les fautes des païens leurs ancêtres; ils montraient que la chute et la dissolution de l'empire avaient déjà commencé lorsque le culte des dieux était encore partout dominant. « Au fond, s'écriait saint Augustin, qu'est-ce donc qu'ils regrettent, ceux qui veulent nous charger, nous chrétiens, du poids de l'empire qui s'écroule? Ils regrettent seulement l'éclat extérieur, la richesse, la sécurité de leurs jouissances, l'arbitraire avec lequel les riches et les puissants pouvaient satisfaire chacune de leurs passions. Ils voudraient ramener un état de choses où la licence, le désordre, la corruption régnaient sans frein. En d'autres termes, ils regrettent précisément ce qui a produit au dedans la ruine, la dissolution de l'empire romain, et ce qui a amené par contre-coup sa décadence au dehors. » Malgré les récriminations du peuple et des rhéteurs, malgré le crédit extraordinaire dont jouissaient les sophistes d'Athènes et d'Alexandrie au IVe siècle, malgré l'essai de restauration tenté par Julien l'Apostat, le paganisme ne cessa de pencher vers sa ruine, jusqu'à ce que son dernier vestige fût tombé avec la société écroulée sous le marteau des Barbares.

Hérésies, docteurs et conciles.

36. Depuis la conversion de Constantin, la religion chrétienne se montrait sans crainte et gagnait à être connue. La grandeur de ses promesses, la gravité et la beauté de ses lois, la pureté de sa morale, la magnificence de ses cérémonies et de ses fêtes conquirent en peu de temps tous les cœurs. Les peuples, étonnés et

confus des prodigieux égarements où la superstition les avait entraînés, s'empressaient de rendre hommage à la vraie religion et se convertissaient en foule; des villes entières abattaient leurs temples pour bâtir des églises. Dans ce mouvement universel qui christianisait le monde, se trouvaient sans doute enveloppées un nombre considérable d'âmes faibles et timides que l'exemple général, la protection officielle accordée au christianisme, et d'autres motifs extrinsèques plus qu'une conviction solide, ou que l'action de la grâce, attiraient au sein de l'Église. Saint Augustin, saint Jérôme, Salvien signalent dans leurs ouvrages le relâchement introduit, au commencement du IVe siècle, par cette invasion dans la société chrétienne de tant de néophytes qui y apportaient les habitudes et les mœurs païennes; en sorte que la foi rencontrait dans son triomphe même un nouveau danger. Il semble que l'Église emprunte sa force aux orages et aux tempêtes déchaînés contre elle. Le IVe et le Ve siècle, pour n'avoir plus de persécutions générales, ne manquèrent point de ces épreuves qui retrempent les courages, ravivent la foi et font surgir les grands caractères. En Occident, le schisme des donatistes, les hérésies pélagienne et semi-pélagienne, les invasions des Vandales en Afrique, celles des Visigoths dans le midi des Gaules; en Orient, les hérésies d'Arius, de Macédonius, de Nestorius, d'Eutychès agitèrent plus l'Église et firent presque autant de victimes que la plus cruelle persécution. Mais, parallèlement à cette génération croissante d'erreurs, quelle fécondité parmi les docteurs catholiques appelés à les combattre ! Le génie sembla dans ces deux siècles se léguer comme un héritage, et se perpétuer au sein de l'Église dans les Ambroise, les Augustin, les Jérôme, les Athanase, les Basile, les Grégoire de Nazianze, les Chrysostome. Ces noms, dont chacun eût suffi à remplir une époque, n'étaient pas les seuls qui se rencontraient à la fois dans les champs fertiles du IVe et du Ve siècle : nous avons inscrit en leur temps ceux des saints Éphrem, Épiphane de Salamine, Épiphane de Pavie, Cyrille, Grégoire de Nysse, Hilaire, Optat, Lupus, Sidoine Apollinaire, et tant d'autres docteurs en Orient et en Occi-

dent, toujours armés pour défendre la foi et l'unité catholique. La réunion de tant de lumières ajoutait aux conciles généraux tenus à cette époque, un éclat et une gloire particulière. Toutes les routes de l'empire avaient été ouvertes aux évêques chrétiens par la conversion de Constantin le Grand. Quand Arius, Macédonius, Nestorius, ou Eutychès attaquaient l'un des dogmes fondamentaux de notre foi, les grandes assemblées de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse, de Chalcédoine, présidées par les légats des papes, inspirées par l'Esprit-Saint, foudroyaient l'hérésie et le schisme. Une école théologique toujours attentive à chercher dans l'histoire des arguments pour affaiblir l'autorité du saint-siége au profit d'opinions locales, a prétendu trouver des faits favorables à sa cause dans quelques événements particuliers du IVe et du Ve siècle. La question de savoir si le pape est supérieur au concile général, ou le concile général au pape, a été agitée avec une ardeur qui tenait de la passion. Le seul énoncé de la question renferme une hypothèse inadmissible. Pour se placer sur un terrain acceptable, il faudrait trouver un concile général qui eût été séparé du pape, ou un pape qui eût été séparé du concile général. Or, ce sont deux idées contradictoires. Un concile ne peut être œcuménique sans le pape; comment donc raisonner sur une séparation hostile des deux termes, quand par le fait même de cette séparation l'un des deux cesserait d'être? Nous avons vu aussi le débat engagé sur l'infaillibilité du pape en matière de doctrine, à propos de la prétendue chute du pape Liberius. Un mot tombé de la bouche de Jésus-Christ suffit pour dominer toute la controverse; c'est celui qui fut adressé à saint Pierre, quand le Sauveur lui dit : *Ego rogavi pro te ut non deficiat fides tua : et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos.*

Développement des institutions monastiques.

37. Le développement des institutions monastiques suivit, dans cette époque, le progrès général de l'Église. On distingua d'abord trois sortes de moines, savoir : les Cénobites, qui vivaient en commun dans un monastère sous un supérieur; les Anachorètes, qui vivaient seuls dans le désert; et les Sabaraïtes, qui habitaient deux ou trois dans des cellules. Ces derniers ne tardèrent pas à dispa-

raître. Cassien nous a laissé le tableau de la vie édifiante des solitaires de son temps : leur unique occupation était la prière et le travail des mains; leur nourriture ordinaire était du pain et de l'eau, leur lit une natte de jonc, et leur chevet un paquet de feuilles. Ce fut en Égypte, comme nous l'avons vu, que commença la vie monastique, pour s'étendre ensuite dans la Syrie, le Pont, l'Asie Mineure et passer en Occident. Les Gaules eurent dès lors leurs monastères célèbres, et nous avons eu occasion de rappeler la fondation de ceux de Tours et de Lérins. Saint Augustin attacha lui-même son nom à des règles monastiques, destinées à devenir le code de sainteté d'une multitude de générations religieuses. La plupart des moines étaient laïques : nous lisons, dans Cassien, que ceux du monastère de Saint-Pacôme avaient recours aux prêtres des villages voisins pour faire célébrer chez eux les saints mystères. L'humilité monastique les éloignait des fonctions sacerdotales. Le travail des mains auquel ils se livraient sans relâche leur fournissait non-seulement leur nourriture si frugale et si pauvre, mais même de quoi faire d'abondantes aumônes. Les moines d'Arsinoé envoyaient aux indigents d'Alexandrie des bateaux chargés du grain que leur patient labeur arrachait au sol brûlé du désert. Saint Augustin rend le même témoignage de ceux de la haute Afrique. Les évêques néanmoins tiraient quelquefois les moines de leur solitude pour les incorporer au clergé de leurs églises; mais ils devenaient dès lors séculiers, de même que ceux qu'on élevait à l'épiscopat. Saint Athanase, dans sa lettre à Draconcius écrite vers l'an 353, compte jusqu'à sept moines de sa connaissance ainsi promus à l'épiscopat. Le nombre des solitaires s'était si fort accru, dès la fin du IVe siècle, que dans la seule ville d'Oxyrinque, dans la basse Thébaïde, on en comptait jusqu'à dix mille, et vingt mille vierges.

Gouvernement, discipline et culte.

38. Le gouvernement de l'Église se développait librement, sur les bases fondamentales déjà établies à la fin du premier siècle. L'autorité du saint-siége attirait à elle les grandes causes soulevées dans toute l'étendue du monde chrétien. Les légats apostoliques envoyés dans les divers royaumes étaient comme le rayon-

nement du pouvoir central de Rome. Les questions juridictionnelles des patriarcats, tranchées par le concile de Nicée, mettaient un frein à d'ambitieuses prétentions. Nous avons vu les efforts tentés par les évêques de Constantinople pour élever leur siége au-dessus de toutes les églises d'Orient. Malgré le crédit des empereurs grecs, ils échouèrent contre la ferme et constante résistance des souverains pontifes. La discipline se maintenait pareillement dans une prudente et sage rigueur. Le grand exemple de Théodose prosterné sur le parvis de la cathédrale de Milan, aux pieds de saint Ambroise, avait en quelque sorte illustré la pénitence publique. Quoique les coutumes des diverses églises fussent réglées quant aux prescriptions principales, on trouve cependant dès lors une certaine variété dans les observances particulières. Ainsi saint Augustin nous apprend que le jeûne du samedi n'avait point partout le même caractère obligatoire. En quelques lieux, on célébrait le saint sacrifice tous les jours; en d'autres, le samedi et le dimanche seulement : les fidèles participaient à la communion tous les jours, ou seulement une fois par semaine. Saint Augustin ajoute qu'on est libre de se conformer à ces diverses pratiques, et que la meilleure règle en pareil cas est de suivre la tradition du pays où l'on se trouve. D'ailleurs ces divergences ne tombaient que sur des points particuliers et facultatifs de discipline et de culte. La grande loi de l'unité, dans les questions plus graves, demeurait ferme et inébranlable. En un temps où la société politique ébranlée par l'invasion des barbares n'offrait de tous côtés que licence, arbitraire et désordre, l'unité de gouvernement, quand même elle n'eût pas été la loi fondamentale et divine de l'Église, devenait un besoin impérieux. Ce ne sera pas la dernière fois que nous la verrons conserver, au milieu des convulsions du monde, le principe d'autorité qui survit aux tempêtes, hérite de toutes les révolutions et répare toutes les ruines.

TROISIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (476) JUSQU'A CHARLEMAGNE (800).

CHAPITRE VII.

PONTIFICAT DE SAINT SIMPLICIUS (467-483).

(Seconde période, 476-483)

SOMMAIRE.

§ I. ÉGLISE D'OCCIDENT.

1. Caractère général de la IIIe époque de l'histoire de l'Église. — 2. Lettre d'Odoacre à saint Séverin. — 3. Division politique des provinces d'Occident. — 4 Prédestinatianisme. Concile d'Arles. — 5. Faustus de Riez et Claudien. Ruricius de Limoges. — 6. Captivité et délivrance de Sidoine Apollinaire. — 7. Gondebaud et Godegisile. L'orpheline Chlotechildis (sainte Clotilde). — 8. Mort de Genséric. Persécution d'Hunéric contre l'église africaine. — 9. Mort d'Hunéric. Fin de la persécution. — 10. Apologistes de la foi catholique en Afrique.

§ II. ÉGLISE D'ORIENT.

11. Mort de saint Gennadius. Acacius patriarche de Constantinople. — 12. Usurpation de Basilisque. Exil de Zénon. — 13. Réaction eutychéenne. Rappel de Timothée Élure à Alexandrie et de Pierre le Foulon à Antioche. Lettres du pape Simplicius. — 14. Troubles et désastres à Constantinople. — 15. Rétablissement de Zénon. Mort de Basilisque.

§ III. ZÉNON ET ODOACRE.

16. — Paix rendue à l'église d'Orient. — 17. Projet de restauration de l'empire d'Occident. — 18. Les envoyés du sénat de Rome et d'Odoacre à Zénon. Meurtre de l'ex-empereur Julius Népos. — 19. Odoacre roi des Hérules et patrice de l'empereur d'Orient. — 20. Odoacre et saint Épiphane évêque de Pavie.

§ IV. L'HÉNOTIQUE DE ZÉNON.

21. Acacius patriarche de Constantinople embrasse l'eutychianisme. — 22. Lettre du pape à Acacius. — 23. L'Hénotique de Zénon. — 24. Appréciation théologique de l'Hénotique. — 25. Exil de Jean Talaïa patriarche d'Alexandrie. Son arrivée à Rome. — 26. Mort du pape Simplicius. — 27. Persécution en Mésopotamie et en Perse. Héroïque résistance de l'Arménie.

§ I. Église d'Occident.

Caractère général de la IIIe époque de l'histoire de l'Église.

1. La troisième époque de l'histoire ecclésiastique s'ouvre au moment où l'empire d'Occident écroulé laissait la place à des peuples nouveaux. Des nations placées jusque-là en dehors de la civilisation antique, isolées du mouvement intellectuel, politique et religieux imprimé par le christianisme, vont prendre place sur la scène du monde. L'Église aux yeux des Goths, des Germains et des Francs présentait le spectacle d'une société à part qui n'avait point été vaincue avec la société romaine, et que les ruines de l'empire n'avaient pas écrasée. L'influence de la religion chrétienne ne fit que s'accroître par ce grand événement politique, et les évêques se trouvèrent tout naturellement placés à la tête du monde nouveau. Ils le dominèrent par la supériorité divine d'une hiérarchie plus forte que toutes les institutions, plus durable que tous les empires. Les diverses provinces d'Occident étaient échues en partage à des barbares dont le nom seul était un sujet d'effroi pour la race romaine, partout opprimée parce qu'elle était la plus faible. Entre les vainqueurs et les vaincus, l'Église avait à remplir un rôle de protection, de miséricorde et de paix : elle fut à la hauteur de sa mission. Les papes et les évêques devinrent le lien entre l'élément barbare et les anciennes nationalités : ils préparèrent la fusion des races; ils furent les pères de la civilisation moderne. C'est ce travail politique qu'un historien protestant, Gibbon, a peint d'un seul mot quand il dit : « Nos sociétés modernes ont été formées par les évêques, comme une ruche par les abeilles. » A mesure que l'Église catholique répandait ses bienfaits, es peuples reconnaissants l'investissaient d'une sorte de toute-puissance même temporelle : et c'est ainsi que nous verrons la

papauté au moyen âge dominer les rois et les peuples, non par aucune usurpation de pouvoir, mais par la suite nécessaire et comme par la logique même des événements.

Lettre d'Odoacre à S. Séverin.

2. Odoacre fut fidèle au serment prêté aux troupes rebelles. L'empire romain venait de succomber devant le redoutable problème des armées permanentes, que les états modernes commencent à voir se dresser dans leur sein. Le tiers du sol de l'Italie fut partagé entre les soldats victorieux. On massacra les anciens propriétaires pour installer les nouveaux. Le sénat de Rome consentit à tout et livra les registres du cadastre, afin de procéder avec une sorte de régularité à cette mesure monstrueuse. Odoacre prit le nom de roi des Hérules. Dédaignant l'étiquette et jusqu'au costume des Césars, il affectait de paraître toujours en public avec la peau de mouton sur les épaules. Du reste, il se piquait de reconnaissance. Son premier soin fut d'envoyer un message au solitaire du Norique, saint Séverin, dont la prédiction venait de se réaliser d'une manière si imprévue. « La lettre qu'il lui adressa, dit Eugyppius, respirait les sentiments de la plus cordiale vénération. Il mettait sa puissance à la disposition de l'homme de Dieu, et le suppliait d'en user comme de la sienne propre. Séverin se borna à demander la liberté de quelques captifs auxquels il s'intéressait. Sa requête fut immédiatement octroyée. » L'élévation subite de ce Ruge, naguère inconnu et maintenant maître du monde, était un événement assez extraordinaire pour attirer l'attention universelle. « Un jour, reprend Eugyppius, un certain nombre de personnages considérables (*nobiles*) s'entretenaient dans la cellule de Séverin de la haute fortune d'Odoacre. L'adulation s'en mêlant, on exaltait les qualités du roi. De quel roi parlez-vous? demanda tout à coup Séverin, qui jusque-là n'avait point pris part à la conversation. — Nous parlons d'Odoacre, répondirent-ils. — En effet, il est roi, dit le solitaire. Son règne durera treize ans et demi [1]. » Cette nouvelle prédiction devait se réaliser aussi ponctuellement que la première.

[1] Eugyppius, *Vita S. Severini*, cap. IX, n° 40; *Patr. lat.*, t. LXII, col. 1192.

Division politique des provinces d'Occident.

3. L'Occident se trouvait ainsi partagé sous le rapport politique : les Vandales occupaient les provinces africaines; les Suèves et les Alains étaient maîtres de l'Espagne; les Francs, les Bourguignons, les Visigoths s'étaient établis dans les Gaules; les Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne; les Hérules en Italie. L'Orient conservait encore la domination des empereurs de Constantinople; mais les intrigues de palais, les luttes intestines, l'affaiblissement de l'autorité, signes d'une décadence sans remède, commençaient à marquer cette triste période qu'on a flétrie du nom de bas-empire. Zénon, prince lâche, cruel et voluptueux, jouet des événements et des hommes, incapable de maintenir les droits de sa couronne, essayait d'exercer dans les affaires spirituelles une autorité qu'il ne savait pas faire respecter dans le gouvernement de ses états. Il achevait de diviser les esprits, sous prétexte de les réconcilier tous. Les Perses, maîtres des provinces de l'Arménie et de la Haute-Syrie, continuaient contre le christianisme le système de persécution inauguré avec tant de fureur par Sapor II. Telle était la situation du monde politique et religieux en 476, à la seconde période du pontificat de Simplicius marquée par la chute de l'empire romain qui venait de tomber sous les coups d'Odoacre, ce jeune barbare béni par Séverin et devenu maintenant roi d'Italie.

Prédestinatianisme. Concile d'Arles

4. Simplicius n'avait point quitté Rome au milieu de ces bouleversements. Il continuait à présider aux destinées de l'Église dont il était le chef, et à secourir par ses exhortations et ses aumônes les chrétientés affligées par tant de révolutions. Les Francs devaient être les premiers des peuples barbares à courber la tête sous le joug de la foi catholique. Parmi ses glorieuses prérogatives, cette nation était prédestinée au privilége de s'appeler la Fille aînée de l'Église. Les Gaules, où les Francs, les Burgondes, les Visigoths étaient venus se fixer en maîtres, comptaient alors à la tête de leur clergé toute une génération de saints évêques. Un concile tenu à Arles (476) contre l'hérésie du prédestinatianisme nous donne les noms de saint Patient de Lyon, saint Sidoine Apollinaire de Clermont, saint Euphrone d'Autun, saint Eutrope d'Orange. La réunion

de ce concile avait été nécessitée par l'erreur d'un prêtre de la province d'Arles, nommé Lucidius, que les doctrines de Pélage avaient séduit. On y renouvela les anathèmes déjà prononcés en d'autres circonstances contre les propositions fatalistes du moine breton. « Anathème, disaient les pères, à celui qui soutient que les damnés n'ont pas durant leur vie reçu de Dieu les moyens de se sauver : que les hommes sont forcément ainsi précipités dans la mort éternelle par la prescience divine! Anathème à qui prétend que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, et qu'il ne veut pas que tous les hommes soient sauvés [1]. » On reconnaît dans les formules des prédestinatiens le texte à peu près identique des erreurs renouvelées depuis par le jansénisme. Le concile d'Arles n'eut point à décréter personnellement de condamnation contre Lucidius. Ce prêtre un instant égaré reconnut sa faute à la voix de Faustus évêque de Riez, qui dans une discussion particulière éclaira tous ses doutes et fit briller la lumière dans son intelligence un instant obscurcie par les sophismes de Pélage. Lucidius convint de ses torts dans une lettre adressée au concile. La bonne foi de ses aveux fut égale à la nettété de sa rétractation. « Votre condamnation, dit-il aux pères, est le salut des fidèles et votre sentence guérit ceux qu'elle frappe. Le meilleur moyen d'excuser mes erreurs passées est donc de les reconnaître humblement : ce n'est que par un aveu salutaire que je prétends mériter le pardon [2]. » Un langage aussi noble dans son humilité honore plus, s'il est possible, qu'un triomphe. Cette soumission à la voix de l'autorité est une vieille tradition dans l'église de France.

Faustus de Riez et Claudien. Ruricius de Limoges.

5. Faustus évêque de Riez venait lui-même d'en donner un exemple. Dans un ouvrage sur la nature des esprits [3], écrit avec plus d'élégance que d'exactitude, il avait avancé que Dieu seul est spirituel dans toute l'acception du mot, et que les anges et les âmes sont des substances d'une nature plus relevée que les corps,

[1] Labbe, *Concil.*, tom. IV, col. 1042. — [2] Labbe, *Concil.*, tom. IV, col. 1044, 1045. — [3] Faust. Rheg., *Epist.* III et IV; *Patr. lat.*, t. LVIII, col. 837-850.

mais appartenant toutefois au monde matériel [1]. Cette doctrine hétérodoxe fut réfutée avec beaucoup de vigueur par Claudien, frère de saint Mamert, évêque de Vienne. Claudien, élevé dans la solitude, y avait puisé des trésors d'érudition. Familiarisé avec l'étude des auteurs de l'antiquité profane, versé dans la connaissance des Écritures, il joignait à une science profonde les dons extérieurs capables de la faire valoir. On le consultait comme l'oracle de la doctrine et de la sainteté. Mamertus, son frère, l'avait attaché à son église de Vienne par les liens du sacerdoce, et se reposait sur lui d'une partie des soins de l'épiscopat. Ses études antérieures l'avaient admirablement disposé à développer le dogme catholique sur la nature de l'âme. Ses idées longtemps mûries sur les questions les plus relevées de la science psychologique, se révélèrent avec éclat dans les trois livres de la *Nature de l'âme* [2], où il renverse les théories erronées de Faustus de Riez. La lutte se termina à l'avantage des deux adversaires. Claudien porta modestement son triomphe; Faustus reconnut humblement la vérité et se soumit franchement. Son erreur était d'autant plus excusable que l'Église n'avait point encore défini ces matières. Aussi les sentiments hétérodoxes consignés dans quelques-uns de ses écrits n'ont pas empêché qu'il ne fût honoré avec la qualité de saint à Riez, où on a élevé une église sous son invocation. Sidoine Apollinaire professait pour lui une estime et une admiration sincères. « Faustus, disait-il, semble avoir épousé la philosophie. Après l'avoir rendue humble et chrétienne, il l'a conduite à son monastère, et a fait servir l'académie de Platon à la défense de l'Église de Jésus-Christ. Il parle plus éloquemment que ses maîtres, et il vit mieux encore qu'il ne parle. » Dans le même temps, Ruricius (saint Rurice) illustrait le siége épiscopal de Limoges par ses vertus [3]. Issu d'une famille noble et riche, il avait renoncé à ses grands biens, aux honneurs du siècle et aux liens du mariage qui l'unissait à Heria,

[1] S. Fausti Rhegiens. *Opera; Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 775-889. — [2] Mamert, Claudianus, *De statu animæ; Patr. lat.*, tom. LIII, col. 693. — [3] S. Ruricius Lemovic., *Epist.; Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 68.

fille du patrice Ommatius, pour vivre dans la retraite, la pauvreté et la continence. Élevé depuis à l'épiscopat, sans en avoir brigué l'auguste et redoutable fardeau, il employa ses richesses à faire construire près de Limoges une magnifique église en l'honneur de saint Augustin, dont le nom devenait d'autant plus cher aux évêques des Gaules que l'hérésie pélagienne avait plus cherché à flétrir la mémoire du docteur de la grâce. Cependant un poète chrétien, Paulinus de Périgueux, à la prière de Perpetuus évêque de Tours, écrivait en vers la vie de saint Martin [1]. Pomerius, originaire de Mauritanie, venu dans les Gaules à la suite de la persécution des Vandales en Afrique, et choisi à cause de ses qualités éminentes pour gouverner un monastère voisin d'Arles, publiait un dialogue sur la *Nature de l'âme* et un traité sur l'*Institution des vierges*, qui ne sont point venus jusqu'à nous. Il ne nous reste de cet auteur que les trois livres sur la *Vie contemplative*, longtemps attribués à saint Prosper [2].

Captivité et délivrance de Sidoine Apollinaire.

6. L'Arvernie, cédée aux Visigoths par un traité antérieur à la chute de l'empire, était passée sous la domination d'Euric. Ce prince choisit pour ses résidences ordinaires Toulouse et Bordeaux. Il remit le gouvernement de sa nouvelle province à un gallo-romain catholique, le comte Victorius, qui se montra aussi indulgent que sa mission pouvait le permettre. C'est le témoignage que Sidoine Apollinaire, témoin non suspect, se plaît à lui rendre. Grégoire de Tours au contraire nous a laissé de Victorius un portrait tout différent. Il le représente comme un homme sans probité, comme un despote livré à la débauche et aux plus violentes passions. « On pourrait, dit M. Chaix, concilier ces deux appréciations contradictoires, en admettant que Victorius signala les débuts de son administration par des actes de prudence et de vertu calculées, et que dans la suite, quand la domination des Visigoths fut solidement établie, il ne craignit plus de se livrer aux excès relevés par la plume de Grégoire de Tours. Quoi qu'il en soit, Euric, qui voulait mon-

[1] Paulin. Petrocor., *De vit. S. Martini; Patr. lat.*, tom. LVI, col. 1008.— [2] Jul. Pomerius, *De vita contemplativa ; Patr. lat.*, tom. LIX, col. 416.

trer une bienveillance relative à ses nouveaux sujets, ne fit d'exception que pour Sidoine Apollinaire. Il ne pardonnait pas à l'héroïque évêque la résistance et l'opposition des précédentes années. Sidoine fut chargé de chaînes et emmené captif hors de sa chère Arvernie dans la forteresse de Livia, sur les confins de la Narbonnaise, à douze milles de Carcassonne. La captivité fut dure, le prisonnier était renfermé dans un étroit cachot, sans aucune communication avec l'extérieur, sans autre livre qu'une vie d'Apollonius de Tyane, qu'il s'amusait à traduire du grec de Philostrate. Heureusement cette détention fut courte. On se souvient du rhéteur Leo, ministre et favori d'Euric. Ce gallo-romain était ami de Sidoine. Il vint à bout de fléchir la colère du roi visigoth, et quelques mois après l'évêque était rendu à la liberté et à l'amour de ses diocésains.

Gondebaud et Godegisile. L'orpheline Chlotechildes (Ste Clotilde).

7. Euric et ses sujets subissaient comme par une bienfaisante contagion l'influence des vaincus. La législation, les mœurs, la culture intellectuelle des Gallo-Romains dominaient peu à peu ces caractères farouches. Il en fut ainsi tour à tour des diverses couches barbares qui vinrent se superposer les unes aux autres dans l'étendue du territoire destiné à devenir notre France. Nous avons dit que Gondebaud, chassé d'Italie, après un patriciat aussi court que désastreux, était rentré à main armée dans ses anciens états de Burgondie. Son frère Godegisile y reparut en même temps que lui. Animés tous deux par une commune vengeance, ils marchèrent rapidement sur Vienne, résidence de leurs deux frères aînés qu'ils surprirent à l'improviste. Gondemar fut brûlé vif dans une tour de son palais; Chilpéric eut la tête tranchée, et sa veuve fut jetée dans le Rhône, une pierre au cou. Chilpéric laissait deux filles, Chrona et Chlotechildis (Clotilde). La première prit le voile et se retira dans un monastère; la seconde trouva grâce aux yeux de Gondebaud. Il la garda à sa cour et lui laissa la liberté de suivre la foi catholique dans laquelle elle avait été élevée. Pour un arien tel que Gondebaud, cette tolérance ne fut pas moins extraordinaire que son affection à l'égard d'une jeune enfant dont il venait de massacrer toute la famille. Mais Dieu qui

incline à son gré le cœur des rois ouvrait ainsi sous les pas de l'orpheline les voies à un avenir providentiel. Gondebaud se fixa à Lyon, son frère Godegisile à Genève. L'arianisme y régna avec eux.

Mort de Genséric. Persécution d'Hunéric contre l'église africaine.

8. Jamais peut-être, même aux plus mauvais jours de Constance et de Valens, la secte d'Arius n'avait compté un aussi grand nombre d'adhérents. L'Espagne, la Gaule, l'Italie leur appartenaient par droit de conquête. L'Afrique était leur domaine. Genséric venait de mourir, après un règne de trente-sept ans (25 janvier 477). Son dernier acte fut la restitution de la Sicile à Odoacre, moyennant un tribut annuel, et la conservation du château fort de Lilybée que les Vandales continuèrent d'occuper sur la côte. Il eut pour successeur Hunéric, son fils aîné, ce despotique époux de la princesse Eudoxia, dont nous avons parlé précédemment. Depuis vingt-sept ans, l'église de Carthage privée d'évêque n'avait pu obtenir de Genséric la liberté d'en élire un nouveau. L'intervention de Zénon arracha cette autorisation à Hunéric : mais le roi vandale y mit une restriction qui faillit en annuler l'effet. L'édit qui permettait de procéder à l'élection, lu publiquement par Vitarit notaire royal, était ainsi conçu : « Notre maître, à la prière de l'empereur Zénon et de la très-noble Placidie sa sœur, vous autorise à élire un évêque de votre choix : à condition que les évêques de notre religion, à Constantinople et dans les autres provinces d'Orient, auront la liberté de prêcher dans leurs églises en telle langue qu'ils voudront et d'observer la religion à leur manière, comme vous aurez la liberté, ici et dans vos autres églises d'Afrique, de célébrer la messe, de prêcher et de pratiquer votre culte. Si cela n'est point exécuté, l'évêque qui sera ordonné ici et tous ses collègues africains seront exilés chez les Maures. » C'était retirer d'une main ce que l'on paraissait accorder de l'autre. Les évêques présents à la lecture de cet édit captieux, s'écrièrent qu'ils renonçaient à une élection imposée sous des conditions qu'il ne dépendait pas d'eux de tenir, et qui laissaient toujours une porte ouverte à la tyrannie des persécuteurs. Mais le peuple de Carthage, depuis si longtemps sans pasteur, insista pour qu'il fût passé outre malgré la clause restrictive. Un saint prêtre

nommé Eugène fut élu d'un consentement unanime. Son humilité, sa charité, la compassion dont il faisait preuve envers les malheureux, le désignaient aux suffrages du clergé et du peuple. Les fruits de son épiscopat ne démentirent pas les espérances qu'on en avait conçues. Sa prédication et ses œuvres plus éloquentes encore opéraient des merveilles de conversion et de salut. Les évêques ariens crurent arrêter les progrès de son apostolat en lui faisant défendre par Hunéric de recevoir dans l'enceinte de l'église aucun chrétien de la race des Vandales. Ils croyaient circonscrire ainsi le zèle du saint évêque dans le cercle des Africains indigènes depuis longtemps attachés au catholicisme, et l'empêcher de conquérir les ariens à la vraie foi. Eugène refusa d'obéir à des ordres injustes. « La maison de Dieu, répondit-il, est ouverte à tout le monde : nul ne peut en chasser ceux qui entrent. » Ce fut le signal de la persécution. Des bourreaux placés par Hunéric à la porte des églises crevaient les yeux des Vandales qui s'y présentaient. Les catholiques attachés à la cour par des charges, des honneurs ou des emplois, furent exilés dans les plaines d'Utique, et soumis comme des esclaves aux rudes travaux de la campagne. Les vierges consacrées à Dieu étaient livrées aux plus affreuses tortures : on voulait les contraindre par des traitements infâmes à déposer contre l'honneur des prêtres et des clercs catholiques. Enfin un décret général de bannissement fut porté contre les évêques, les prêtres, les diacres et les catholiques restés fidèles. Ils furent déportés, au nombre de quatre mille neuf cent soixante-seize, dans les déserts de la Mauritanie. Sur leur passage, le peuple accourait en foule ; les fidèles couvraient les vallées et les montagnes, portant des cierges à la main et offrant leurs petits enfants à la bénédiction des martyrs.

Mort d'Hunéric. Fin de la persécution.

9. Quelque temps après, une conférence dont le jour fut indiqué par Hunéric lui-même eut lieu entre les catholiques et les ariens de Carthage, le 1er février 484. Convoquée sans bonne foi, elle ne fut qu'une nouvelle occasion pour le roi barbare de renouveler la persécution. Les catholiques avaient choisi dix de leurs prin-

cipaux évêques pour prendre la parole. On ne voulut point les entendre. Une profession de foi explicite qui contenait la doctrine orthodoxe sur l'unité de substance et la Trinité des personnes divines, la nécessité d'employer le terme de consubstantiel ou ὁμοοὔσιος, la divinité du Saint-Esprit et en général tous les dogmes attaqués par l'arianisme, fut mise sous les yeux d'Hunéric et des prélats ariens. Le roi vandale y répondit par un décret qui fermait toutes les églises catholiques, confisquait leurs biens, et déférait les évêques et les clercs aux poursuites des tribunaux. Tous ceux qui avaient pris part à la conférence de Carthage furent jetés sur des vaisseaux et transportés dans l'île de Corse, où on les employait à couper le bois pour la construction des navires. Les fidèles qui demeurèrent constants dans leur foi étaient livrés aux plus cruels supplices. Des villes entières furent dépeuplées, et les habitants traînés en exil, après que les bourreaux d'Hunéric leur avaient coupé la langue jusqu'à la racine. Saint Eugène fut déporté dans un désert voisin de Tripoli, et confié à la surveillance tyrannique d'un évêque arien qui le retint longtemps prisonnier dans une caverne humide, où il espérait le voir succomber aux mauvais traitements : mais Dieu lui conserva la vie. Les prélats ariens se faisaient eux-mêmes persécuteurs et bourreaux. Ils parcouraient les campagnes à la tête de soldats armés, rebaptisant tous ceux qu'ils pouvaient arrêter sur les grands chemins, et multipliant partout les victimes de leur fureur. Cependant une maladie effroyable qu'on put regarder comme un châtiment céleste consumait lentement le corps d'Hunéric. Il mourut dans des souffrances atroces, à la fin de l'année 484. Gontamond, son fils, qu'il avait eu de la princesse Eudoxia, mit fin à la persécution et rappela les exilés dans leur patrie. L'historien de cette lutte de l'église d'Afrique contre le vandalisme arien, Victor, évêque de Vite, nous a conservé le détail des souffrances des généreux chrétiens qui versèrent leur sang pour la vraie foi [1]. Témoin oculaire des faits qu'il

[1] Victor. Vitens., *De persecut. Vandalic.*; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 126.

raconte, banni lui-même et persécuté, son récit emprunte à cette circonstance un saisissant intérêt. C'est un long martyrologe dressé dans un esprit de foi et de charité par la plume d'un martyr.

Apologistes de la foi catholique en Afrique.

10. Les apologistes du dogme catholique ne manquèrent point dans cette Église désolée, où le nom seul de catholique était un titre de proscription. Ils écrivaient sous le glaive des bourreaux d'éloquents ouvrages que nous avons encore. Antonin, évêque de Cirtha (Constantine), adressait aux confesseurs un traité justificatif de leur foi, où il les encourageait à souffrir pour la vérité et pour Dieu [1]. Céréalis, évêque de Castela dans la Mauritanie Césarienne, actuellement l'Algérie ; Victor, évêque de Cartenna dans la même province; Asclépias, évêque de Bagaïe en Numidie, réfutaient les erreurs des ariens et des donatistes [2]. Mais au-dessus de tous ces docteurs se fait remarquer, dans la polémique religieuse, Vigile, évêque de Tapse. Ses nombreux ouvrages de controverse sont tous écrits en forme de dialogues. L'interlocuteur catholique est saint Augustin ou saint Athanase, dont les deux noms si chers à l'Église d'Afrique semblent consacrer par l'autorité du génie les vérités de la foi contre l'arianisme, le manichéisme et l'eutychianisme représentés par leurs auteurs mêmes que Vigile introduit dans ses écrits, en leur faisant soutenir leurs erreurs par les arguments qu'ils employaient en effet pour les rendre populaires. Le style de l'évêque de Tapse est grave, simple, clair et naturel; sa doctrine est pure : il l'établit par des raisonnements solides et par des preuves incontestables, tirées des Écritures et des anciens pères de l'Église. Les objections des hérétiques sont résolues avec une facilité et une sagacité merveilleuses. Ses *Dialogues* contre Arius, Sabellius et Photin, et ses cinq *Livres contre Eutychès* sont particulièrement remarquables [3].

[1] Antoninus Honorat. Constantin. episcop., *Epist. consolatoria ; Patr. lat.*, tom. LXXII, col. 897.

[2] Cerealis, *Libellus contra Maximium arian.*; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 757; Victor., *Epist. ad Fulgent. de sermon. Fastidiosi arian.; Patr. lat.*, tom. LXVIII, col. 937. Les ouvrages d'Asclepias ne sont point venus jusqu'à nous.

[3] Vigil. Taps., *Oper.; Patr. lat.*, tom. LXII, col. 94.

§ II. Église d'Orient

Mort de S. Gennadius. Acacius, patriarche de Constantinople.

11. L'eutychianisme foudroyé au concile de Chalcédoine agitait toujours l'Orient, grâce aux révolutions politiques et religieuses dont la ville de Constantinople était alors le théâtre. Le saint patriarche Gennadius mourut en 471, après un pontificat malheureusement trop court, où il donna l'exemple des plus éclatantes vertus. Sa parole pleine de douceur et d'onction captivait les âmes. Une de ses premières conquêtes, dit Théodore le Lecteur, fut un prêtre novatien, du nom de Marcianus, qui fit son abjuration entre ses mains et fut nommé économe de l'église. S'inspirant des sentiments généreux et désintéressés du patriarche, Marcianus fut le premier qui abandonna aux clercs de chaque paroisse les offrandes faites par les fidèles. Jusque-là elles avaient été centralisées entre les mains de l'intendant du patriarcat. Gennadius obtint, dès le début de son ministère, que l'empereur Léon le Thrace sanctionnât par décret l'obligation de s'abstenir le dimanche de toute œuvre servile. Il fit admettre également par le pouvoir civil le principe que les clercs appelés devant les tribunaux relèveraient exclusivement de la juridiction du préfet du prétoire. C'était un premier pas vers le principe absolu des immunités ecclésiastiques. Du reste, Gennadius exigeait de son clergé une régularité de vie qui prévenait le scandale des accusations juridiques. Un prêtre, appartenant à une paroisse de Constantinople dirigée par Éleutherius, avait donné lieu à quelques plaintes. Le patriarche écrivit à Éleutherius : « Un de vos soldats a enfreint la discipline. Corrigez-le, ou il sortira de nos rangs. » Il refusait d'admettre au sacerdoce les clercs qui n'étaient pas en mesure de réciter de mémoire tout le psautier de David. Sa vigilance ne négligeait aucun détail concernant la liturgie ou le culte divin. Un peintre s'avisa un jour de représenter la figure du Christ sous les traits de Jupiter. Peut-être l'artiste croyait-il, par ce rapprochement éclectique, symboliser mieux la puissance divine aux yeux des païens et des chrétiens. Quoi qu'il en soit, son idée sacrilége fut punie. Sa main resta subitement paralysée. Le saint évêque eut pitié de ce malheureux.

Il pria, et le peintre fut guéri. Sous l'influence de Gennadius, les personnages les plus distingués de l'empire donnaient l'exemple de la charité et de la mortification chrétiennes. Le patricien Studius élevait une basilique en l'honneur de saint Jean-Baptiste, et fondait à côté un monastère d'acémètes. Le grand chambellan (*præpositus sacri cubiculi*) Gratissimus fit une fondation du même genre en l'honneur de saint Cyriaque. Il y prit l'habit monastique, sans cesser de remplir ses fonctions à la cour. C'est le premier exemple des affiliations laïques si connues depuis sous le nom de tiers-ordres. Les erreurs d'Eutychès étaient popularisées par un poète nommé Timoclès. Gennadius lui opposa un poète orthodoxe, Anthimus, qui formulait la doctrine véritable dans des hymnes calqués sur le rhythme des chants liturgiques. Tous les adhérents au concile de Chalcédoine se réunissaient dans des veilles saintes, où l'on chantait en chœur les vers d'Anthimus. La scission religieuse de son troupeau préoccupait vivement le bienheureux patriarche. « Une nuit, comme il était venu s'agenouiller au pied de l'autel pour implorer la miséricorde divine en faveur de son peuple, il vit se dresser à ses côtés un spectre démoniaque. Que viens-tu faire ici ? lui demanda-t-il. — Tant que tu vivras, répondit l'ange de ténèbres, je serai impuissant. Mais après toi, je ravagerai l'Église ! — Épouvanté de cette menace sinistre, Gennadius redoubla d'ardeur, de prières et de zèle. Quelques semaines après, il mourut [1]. » Acacius, économe de l'*Orphanotrophia* (hospice des orphelins), lui fut donné pour successeur. Sa conduite ne devait que trop réaliser la prédiction. Il débuta par revendiquer la primauté sur l'Orient, en vertu du canon apocryphe ajouté au concile de Chalcédoine. Mais sa prétention, énergiquement repoussée par Probus, évêque de Canosse et légat du saint-siége, échoua devant la fermeté de l'empereur Léon le Thrace qui vivait encore à cette époque (471), et qui comprenait la nécessité de maintenir l'union et la paix dans l'Église.

[1] Theodor. Lect., *Hist. ecc.*, lib. I, nos 13, 17, 19, 26; *Patr. græc.*, t. LXXXVI, col. 171-179.

Usurpation de Basilisque. Exil de Zénon.

12. La mort de ce prince (473), bientôt suivie du meurtre de son petit-fils Léon II (474), livra, comme nous l'avons dit, le trône d'Orient à l'isaurien Zénon, monstre couronné qui s'était fait le bourreau de son propre fils pour régner seul. Ses débauches et ses cruautés eurent bientôt révolté ses nouveaux sujets. Sa belle-mère, l'ex-impératrice Vérine, se mit à la tête de l'insurrection. Elle appela à son aide son frère Basilisque, le généralissime dont l'avarice et la lâcheté avaient fait échouer, en 468, l'expédition d'Anthemius et de Léon le Thrace contre Genséric. Basilisque s'assura de la coopération des Goths. A leur tête il s'avança sur Constantinople. « Cette trame, dit M. A. Thierry, fut ourdie avec une incroyable sécurité et un secret plus inexplicable encore. Zénon, plongé dans une torpeur léthargique, ne se doutait encore de rien, quand déjà il était perdu. Pour épargner à la comédie qui marchait si bien un dénoûment tragique, Vérine alla trouver son gendre, et lui révéla tout, excepté la part qu'elle avait prise au complot. « C'en est fait de ta vie, ajouta-t-elle, mais il m'est possible de te sauver, si tu veux partir à l'instant; dans quelques heures il sera trop tard. Lorsque tu auras passé le Bosphore, tu apprendras par toi-même ce que tes ennemis te destinaient. » Une barque était toute prête, Zénon s'y jeta et courut se cacher dans le faubourg de Chalcédoine. A peine avait-il touché la rive asiatique, que des hommes apostés appelèrent le peuple aux armes. En un instant Constantinople fut remplie de tumulte, des mutins assaillirent le palais et les statues de Zénon furent traînées à travers les rues. Vérine hâtait la crise dans le but de faire élire empereur son favori Patricius, avant l'arrivée de Basilisque, car elle jouait du même coup son frère et son gendre. Un temps d'arrêt la perdit. Basilisque survenu à l'improviste sema l'or à pleines mains, gagna la populace et se fit proclamer dans un faubourg. Patricius fut mis à mort, Vérine gardée à vue au fond du palais, et Basilisque affermit sa domination par la terreur [1]. » (475.)

[1] A. Thierry, *Récits de l'hist. rom. au v[e] siècle*, pag. 225.

Réaction eutychéenne. Timothée à Alexandrie et le Foulon à Antioche. Lettres du pape Simplicius.

13. Vérine se soumit en apparence à la nécessité. Après un horrible massacre de tous les Isauriens qui se trouvaient dans la ville, elle prit le parti du plus fort, et déposa elle-même la couronne impériale sur le front de Basilisque. Non moins despote que Zénon et peut-être encore plus débauché, le nouveau prince se montra sur le trône ce qu'il avait été à la tête des armées. Son avidité était insatiable. Il commença par supprimer les fêtes de joyeux avénement, pour grossir son trésor de l'argent qu'elles eussent coûté. Le chambellan Plato fut brûlé vif. Son opulence était son seul crime. Tous ses biens furent confisqués au profit du nouveau César. La terreur inspirée par les cruautés du tyran était telle que les parents de la victime sollicitèrent la faveur d'élever à leurs frais une colonne destinée à rappeler dans tous les siècles la justice du châtiment. Jamais l'adulation n'avait encore atteint ce degré d'ignominie. Basilisque vendait à prix d'or les charges, les dignités civiles et militaires. Il voulut étendre ce système de concussion aux nominations épiscopales. Mais comme il éprouvait de ce côté une généreuse résistance, il leva toute difficulté en pillant à tour de rôle toutes les églises. Sa femme Zénonide, eutychéenne déclarée, avait inspiré à son époux les sentiments hétérodoxes qu'elle professait elle-même. Dans les années précédentes, on avait vu un moine imposteur appelé Pierre le Foulon, du nom de son premier métier, usurper le siége patriarcal d'Antioche. Cet intrigant, chassé de son église, avait réussi à se glisser parmi les familiers de Zénon, dont il servait complaisamment les débauches. Un être si dégradé aurait pu se dispenser d'afficher une foi quelconque. Cependant, il lui plaisait de se dire eutychéen, et il affectait un zèle ardent pour soutenir théologiquement qu'il n'y a qu'une seule nature en Jésus-Christ. Afin de mieux répandre cette erreur dans le peuple, il ajouta au Trisagion des Grecs ces paroles : « Vous qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous [1] ! » attribuant ainsi la Passion aux trois personnes de la Trinité, en vertu de l'unité de nature

[1] Theodor. Lect., *Hist. eccles.*, lib. I, n° 20; *Patr. græc.*, tom. LXXXVI, col. 179.

qu'il prêtait à la personne de Jésus-Christ. Les sollicitations des catholiques avaient été assez influentes pour déterminer Zénon, quelques mois avant sa chute, à faire interner l'apostat dans un couvent d'acémètes. Basilisque l'en tira avec honneur et le réintégra de force à Antioche. Il en fut de même pour Timothée Élure, le meurtrier de saint Proterius, l'usurpateur du siége d'Alexandrie, lequel était confiné depuis vingt ans dans la Chersonèse Taurique. Il fut également rétabli; et le patriarche légitime Solofaciole envoyé en exil. Par leur conseil, Basilisque fit publier un décret impérial ordonnant à tous les évêques sous peine de déposition d'anathématiser le concile de Chalcédoine. « Il voulut, dit Théodore le Lecteur, commencer l'exécution de cet édit en faisant souscrire le patriarche Acacius. Mais celui-ci s'y refusa avec une noble indépendance. Son exemple ne fut malheureusement pas imité par ses collègues. Plus de cinq cents d'entre eux signèrent lâchement, et comme par une précaution diabolique, chacun prit la peine d'ajouter en termes exprès que sa souscription était libre et spontanée. Acacius n'en persévéra pas moins dans sa généreuse résistance. Pour signaler aux fidèles le péril auquel la vraie foi était exposée, il dépouilla ses ornements épiscopaux, se vêtit de deuil, et couvrit d'un voile noir l'autel et le trône pontifical. Heureux s'il eût conservé toute sa vie ce courageux attachement à la vraie foi! Les prêtres et les abbés des monastères voisins se groupèrent autour de leur évêque. De concert avec eux, Acacius écrivit au pape pour l'informer du triste état de l'église d'Orient. Le pontife romain, dans ces graves conjonctures, multiplia ses efforts et son zèle. Il adressa simultanément une lettre à Basilisque, deux aux patriarches d'Orient, et une troisième aux prêtres et aux archimandrites de Constantinople (476). Il proposait à l'empereur l'exemple de Marcien qui avait laissé une mémoire chère à l'Église; il l'exhortait à chasser des siéges d'Alexandrie et d'Antioche les intrus qui les avaient usurpés, et à protéger la foi catholique contre les erreurs d'Eutychès. Il joignait à sa lettre un exemplaire de la décrétale de saint Léon le Grand, son prédécesseur, où le mystère de l'Incarnation est explicitement développé: « Car,

dit le pape, la règle de la doctrine catholique demeure toujours la même dans les successeurs de celui à qui le Seigneur a confié le soin du bercail, et à qui il a promis son immortelle assistance jusqu'à la consommation des siècles. » Dans sa lettre à Acacius, le pape le charge, comme son représentant à la cour de Constantinople, de solliciter avec les plus vives instances près de l'empereur le bannissement de Timothée Élure, et d'employer toute son influence pour empêcher la tenue d'un nouveau concile dont on parlait en Orient. La cause de l'eutychianisme avait été définitivement jugée à Chalcédoine, et il ne restait plus qu'à exécuter purement et simplement la sentence. En même temps Simplicius exhortait les prêtres, les archimandrites, les abbés des monastères de Constantinople, à résister aux entreprises des hérétiques, et leur transmettait une copie de sa lettre à l'empereur [1].

Troubles et désastres à Constantinople.

14. Acacius, fort de l'appui du souverain pontife, ne négligea rien pour accomplir les instructions qu'il en avait reçues. Il eut recours à saint Daniel le Stylite dont la piété et les éminentes vertus agissaient plus fortement sur l'esprit des populations, et lui manda le péril où se trouvaient l'Église et la foi. Basilisque, redoutant l'impression que produirait contre son autorité une accusation tombée du haut de la colonne d'où le pieux solitaire prêchait si éloquemment les multitudes par la sainteté de sa vie, lui envoya des officiers pour se plaindre de ce qu'il appelait l'insolence d'Acacius, auquel il reprochait de soulever la ville contre lui. Daniel fit répondre à l'empereur que son règne allait être détruit en punition de son impiété, et que la main de Dieu était déjà suspendue sur sa tête. Le saint vieillard, cédant aux sollicitations pressantes d'Acacius, crut pouvoir suivre l'exemple de saint Antoine qui, dans une circonstance analogue, s'était rendu à Alexandrie pour y soutenir la cause de la foi. Il vint donc à Constantinople. Sa présence émut tellement le peuple que Basilisque jugea prudent d'abandonner la capitale pour se soustraire

[1] S. Simplic., *Epist.* IV-VII; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 38-44.

à l'effervescence des esprits. Une circonstance désastreuse venait de redoubler l'exaspération populaire. Soit par une manœuvre malveillante, soit par un accident fortuit, le feu avait pris aux édifices du grand marché de la ville. L'incendie acquit bientôt des proportions effrayantes. Le palais de Lausus et tout le quartier voisin furent détruits par les flammes. La bibliothèque publique contenant plus de cent vingt mille volumes eut le même sort. Un manuscrit fameux qui renfermait, écrits en lettres d'or, les quarante-huit livres de l'Iliade et de l'Odyssée, sur une peau de serpent longue de cent vingt pieds, fut réduit en cendres. Le peuple, moins sensible à cette perte qu'à celle des vastes entrepôts de grains et de provisions de toute sorte dont la disparition faisait craindre une famine, rejetait sur Basilisque la responsabilité de l'événement. On disait que, nouveau Néron, il avait voulu se donner le spectacle de voir brûler la Rome de Constantin. Cependant, du fond du palais où il s'était retiré dans l'un des faubourgs de la ville, il envoya des émissaires à Daniel pour le prier de lui accorder sa protection toute-puissante. Le solitaire refusa de les recevoir. Basilisque vint lui-même durant la nuit et sollicita la faveur d'être admis en sa présence. Il espérait sans doute par cette démarche d'une humilité forcée attendrir le saint homme. Daniel lui reprocha énergiquement ses crimes, et il ajouta : « Vous sentirez bientôt la main du Dieu qui brise les puissants (476). »

Rétablissement de Zénon. Mort de Basilisque.

15. Tout se disposait en effet pour une prochaine révolution. Après avoir vu, de la rive de Chalcédoine, traîner ses statues dans la boue et piller son palais, Zénon s'était réfugié en Isaurie avec quelques compagnons fidèles à sa fortune, et un trésor assez considérable dont il avait eu la précaution de se munir dans sa fuite. Ses compatriotes l'avaient accueilli avec faveur. Au moyen de ses richesses, il put se faire une petite armée, sur le courage de laquelle il comptait bien plus que sur le sien propre. Ses devins cherchaient à relever son moral et à le faire triompher de sa lâcheté invétérée, en lui disant que le mois de juillet ne se passerait pas sans qu'il remît le pied à Constantinople. Ses conseillers, moins affirmatifs

mais plus sérieux, lui disaient avec raison que Basilisque succomberait bientôt sous l'exécration populaire. Sa belle-mère, l'impératrice Vérine, le lui mandait chaque jour par des messages secrets. Elle ajoutait que Basilisque, traité partout en usurpateur, considérait lui-même sa chute comme imminente. Malgré tant d'assurances, Zénon était plus tremblant que jamais. Quelques légions commandées par les deux frères Illus et Trocundus sortirent de Constantinople, vers le printemps de l'an 477, avec ordre d'entrer en Isaurie et de poursuivre l'empereur fugitif. Cette démonstration était fort peu redoutable. D'un côté, Vérine venait d'entrer en arrangement avec Théodoric, roi des Ostrogoths, pour qu'il l'aidât à rétablir son gendre ; de l'autre, elle avait gagné les deux généraux de Basilisque, qui s'étaient engagés à remettre à Zénon l'armée envoyée pour le combattre. Zénon n'en était pas moins accablé de terreur. A l'approche d'Illus et de son frère, il quitta brusquement Séleucie et courut s'enfermer dans une forteresse du nom de Bysas. En y posant le pied il s'écria : « Voilà donc la prédiction accomplie. Telle était la triste Bysance où je devais me voir cette année ! » Les généraux de Basilisque l'y tinrent assiégé aussi longtemps qu'il fallut pour lui faire comprendre enfin le véritable jeu de cette comédie. Plein de joie, il se rendit au milieu du camp ennemi devenu son auxiliaire, et se dirigea aussitôt vers le Bosphore. A cette nouvelle, Basilisque épouvanté rentra dans Constantinople, manda le patriarche Acacius, le combla d'honneurs, révoqua l'édit porté l'année précédente en faveur de l'hérésie et promit de montrer autant de zèle pour la foi catholique qu'il en avait déployé jusque-là pour l'entychianisme. Les évêques apostats s'empressèrent de désavouer leur souscription encore fraîche. Cependant une armée s'organisait à la hâte. On la composa des garnisons des villes de Thrace et de tout ce qui restait de soldats à Constantinople et aux environs. Basilisque en remit le commandement au général Harmatius, favori de l'impératrice Zénonide. Il lui fit jurer une fidélité inviolable et l'envoya combattre Zénon. La rencontre eut lieu près de Nicée. Le sort des armes se décida pour Harmatius. Zénon, repris de ses terreurs habituelles, s'élançait

déjà au galop de son cheval du côté de l'Isaurie : ses généraux eurent beaucoup de peine à le retenir. Ils lui représentèrent qu'il ne serait pas difficile d'acheter le concours du vainqueur. Un traité se conclut en effet le lendemain. Zénon promit de créer César le fils d'Harmatius, et de donner à ce dernier le commandement des milices impériales. Les clauses ayant été solennellement débattues et jurées de part et d'autre, le vaincu de la veille put continuer tranquillement sa marche vers Constantinople. Harmatius par un reste de pudeur prit une route différente. Il eut l'air d'avoir laissé passer Zénon par inadvertance, et revint tranquillement près de Basilisque. Quelques jours après, Zénon était aux portes de Byzance. A son grand désespoir, Théodoric et ses Ostrogoths, malgré leur diligence, n'étaient point encore arrivés. Il n'osait entrer sans eux dans une capitale toute ouverte. Vérine lui manda de ne rien craindre. Ce message faillit coûter la vie à cette impératrice. Basilisque, soupçonnant enfin la trahison, allait étrangler sa sœur. Harmatius la cacha dans sa propre demeure. Cependant tout le peuple s'était porté au-devant de Zénon. Il fut conduit d'abord à la basilique constantinienne où l'on célébra son retour par des chants d'actions de grâces, et ensuite porté en triomphe au palais impérial. Basilisque, réfugié avec ses enfants et sa femme dans l'église de Sainte-Irène, se livra à son rival sous la condition qu'on épargnerait leur sang. Zénon en fit la promesse par serment. Il la tint en enfermant Basilisque et les siens au fond d'une citerne desséchée, dont il fit murer l'orifice. Lorsque plus tard on ouvrit ce sépulcre de vivants, on trouva les malheureux embrassés les uns les autres, et morts dans les convulsions de la faim (477). Leur sang n'avait point été versé. Harmatius eut la double joie de voir son fils Basiliscus, enfant de douze ans, proclamé César, et de recevoir lui-même le titre de commandant des milices. Mais ce triomphe fut éphémère. Quelques mois après, un coup de poignard débarrassait Zénon de son généralissime. Le jeune César aurait eu le même sort, sans la pitié qu'il inspira à l'impératrice Ariadne. Elle obtint de Zénon qu'il se contentât de lui ôter la pourpre et de l'engager dans la cléricature. Il fut dans

la suite évêque de Cysique, et remplit les devoirs de son ministère plus dignement qu'une vocation si étrange ne donnait lieu de l'espérer. Théodoric et son armée étaient arrivés quelques jours après la restauration de l'empereur. Zénon reçut magnifiquement le roi des Ostrogoths : il le nomma patrice, généralissime d'Orient, et, le revêtant lui-même d'une armure d'or, il le proclama son fils d'armes. Après quoi il se hâta de le renvoyer chargé de présents dans ses cantonnements de Grèce.

§ III. Zénon et Odoacre.

Paix rendue à l'église d'Orient.

16. Malgré l'horrible cruauté dont il venait de donner tant de preuves, Zénon n'était point resté sourd aux leçons de l'exil. Le malheur l'avait corrigé, provisoirement du moins, d'une partie de ses vices, et son nouveau gouvernement parut d'abord une réaction contre l'ancien. Il récompensa par des largesses la fidélité du sénat et du peuple. Constantinople retentissait d'acclamations enthousiastes. On y voyait de toutes parts élever des statues à l'empereur. Son premier soin fut d'aller avec les deux impératrices Ariadne et Vérine visiter le stylite Daniel, aux prières duquel il attribuait sa restauration. Il fit bâtir à Séleucie une magnifique église en l'honneur de sainte Thècle, qui lui était apparue durant sa disgrâce et lui en avait prédit la fin. Il écrivit au pape Simplicius, en témoignant le désir d'anéantir l'hérésie d'Eutychès, de faire observer les décrets du concile de Chalcédoine, et de rétablir Solofaciole sur le siége d'Alexandrie. Il cassa en effet toutes les ordonnances rendues par Basilisque au préjudice de la foi et des évêques catholiques. Pierre le Foulon fut déposé et remplacé à Antioche par Étienne, orthodoxe fervent. Paul d'Éphèse eut le même sort. Timothée Solofaciole fut rétabli sur le siége d'Alexandrie. L'usurpateur Élure se donna, dit-on, la mort. Les évêques hérétiques élurent à sa place Pierre Monge (Μογγός, *le Bègue*), archidiacre de Timothée Élure. Ils espéraient par ce moyen perpétuer le schisme à Alexandrie. Zénon ne leur en laissa pas le temps. Par son ordre, Pierre Monge fut envoyé en exil. Ces efforts de l'empereur pour

maintenir la foi catholique sur les principaux siéges d'Orient excitaient, de la part des hérétiques, une violente réaction. A Antioche, le nouveau patriarche saint Étienne fut tué au milieu de l'église dans une émeute populaire, et son corps sanglant, traîné par les rues de la ville, fut jeté après mille outrages dans les flots de l'Oronte. Zénon fit sévir avec vigueur contre les auteurs de la sédition. Il eût étendu plus loin le châtiment de la ville rebelle sans les supplications des principaux citoyens, qui lui envoyèrent une ambassade pour solliciter leur pardon. L'empereur l'accorda. Un nouveau patriarche catholique d'Antioche, nommé Étienne le Jeune, fut élu et sacré à Constantinople par Acacius. Cette ordination était contraire aux règles canoniques : régulièrement elle aurait dû se faire à Antioche même sous la présidence des évêques de Syrie. Pour obtenir la validation de cet acte, l'empereur et Acacius s'adressèrent au pape. Ils insistaient dans leurs lettres sur la nécessité pressante où ils se trouvaient d'en user ainsi et de passer par-dessus les prescriptions canoniques, pour rétablir la paix à Antioche. Simplicius agréa leurs raisons. Dans son rescrit à l'empereur, daté du 22 juin 479, il s'exprimait en ces termes : « Comme vous avez cru ne pouvoir apaiser les séditions d'Antioche qu'en ordonnant pour cette ville un évêque à Constantinople, en réservant toutefois pour l'avenir à l'assemblée des évêques d'Orient l'ordination des futurs métropolitains, l'apôtre saint Pierre reçoit votre promesse et votre serment, pourvu que cet acte exceptionnel ne puisse être dans la suite invoqué comme établissant un droit [1]. » Le souverain pontife adressait simultanément à Acacius les mêmes explications et les mêmes réserves [2].

Projet de restauration de l'empire d'Occident.

17. La paix était ainsi rétablie dans les églises d'Orient. En politique, l'attitude de Zénon n'était pas moins heureuse. A la faveur des dernières révolutions de Byzance, la chute de l'empire romain d'Occident s'était accomplie au gré du roi des Hérules, Odoacre. Mais il était temps encore de réagir contre ce coup de main d'un

[1] S. Simplic., *Epist.* XIV; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 51. — [2] S. Simplic., *Epist.* XV; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 53.

barbare heureux : il était encore possible de restaurer au Capitole la gloire des Césars un instant éclipsée. Zénon en conçut l'espoir. Le prince de Dalmatie Julius Népos, l'avant-dernier empereur, ne renonçait ni à ses droits, ni à ses projets ambitieux. En apprenant le rétablissement de Zénon, il lui fit dire : « Nous avons offert l'un et l'autre un exemple pareil de la mobilité des choses humaines, tous deux victimes des inconstances de la fortune et de la perversité des hommes. Tendez-moi la main, vous qui avez obtenu justice du sort, et faites que votre bonheur ne soit pas perdu pour le mien. » Le roi des Ostrogoths, Théodoric, arrivé trop tard à Constantinople pour y réinstaller Zénon, offrait maintenant de partir avec son armée pour Rome, afin de rendre le même service à Népos. L'orage grossissait donc visiblement contre Odoacre. Une flotte s'équipait dans les ports de Grèce et de Dalmatie contre le Ruge aventurier qui n'avait pas craint d'attenter à l'inviolable majesté de l'empire. Odoacre se tira de ce mauvais pas avec une finesse et une intelligence merveilleuse. Jusque-là, fier de la peau de mouton qui lui couvrait les épaules, il avait affecté de se donner tour à tour le titre de « roi des nations, » « roi des soldats, » « roi des Hérules. » Tout à coup il imagina de parler pour la première fois de son suzerain l'empereur d'Orient, véritable et seul maître de la Romanie, ainsi qu'il disait. C'était à titre de vassal, ou si l'on veut de lieutenant, que lui, Odoacre, exerçait la souveraineté en Italie. On le vit adopter le costume romain, s'entourer de comtes, de capitaines des gardes, nommer des consuls, rétablir enfin toutes les dignités et fonctions du régime déchu. Il fit mieux. Romulus Augustule, son pensionnaire, écrivit par ses ordres une lettre au sénat, pour exposer qu'ayant volontairement abdiqué la couronne il croyait nécessaire au bonheur de ses anciens sujets de maintenir l'unité de l'empire en la personne du souverain de Byzance, avec Odoacre pour patrice en Italie. Le sénat reçut le message avec toute la déférence due non pas à celui qui l'avait écrit, mais au tout-puissant barbare qui l'avait dicté. Une députation de pères conscrits fut chargée de se rendre à Constantinople et d'y transmettre les vœux de l'Occident. Ils devaient exposer que, dans l'état actuel,

Rome n'avait pas besoin d'un empereur particulier; que Zénon suffisait seul pour soutenir la majesté du nom auguste de César dans les deux empires; que le sénat avait choisi Odoacre pour défendre l'Occident par sa prudence et sa valeur. En conséquence, les pères conscrits suppliaient l'empereur de conférer à ce général la dignité de patrice et de se reposer sur lui du gouvernement de l'Italie. Odoacre fit partir avec cette ambassade un officier qui devait remettre à Zénon une lettre autographe, où il sollicitait personnellement la même faveur. « Comme si la question du rétablissement de l'empire qui devait se discuter à Constantinople, dit M. Thierry, eût été déjà résolue négativement, il joignit à sa lettre un paquet contenant les ornements impériaux, dont il faisait remise à l'empereur d'Orient, seul et unique souverain de la Romanie. Il avait fait ramasser soit à Ravenne, soit à Rome, tout ce qui restait de manteaux de pourpre et de diadèmes ayant appartenu aux Césars. Ainsi la défroque d'Auguste, de Trajan, de Théodose, réunie à celle d'Augustule, alla décorer quelque cabinet de curiosités dans le palais de Constantinople[1]. »

Les envoyés du sénat de Rome et d'Odoacre à Zénon. Meurtre de Julius Nepos.

18. Les envoyés d'Odoacre se rencontrèrent à Byzance avec ceux de Népos. Zénon voulut recevoir séparément la députation du sénat et l'officier du roi des Hérules. La première n'eut pas beaucoup à se louer de son audience. Les pères conscrits recueillirent de la bouche impériale les reproches les plus durs, et, il faut le dire, les mieux mérités. « Les empereurs d'Orient, s'écria Zénon, ne peuvent se louer des habitants de Rome et de l'Italie. Constantinople vous a successivement envoyé deux princes dignes de porter la couronne : Anthemius et Népos. Vous avez tué l'un et chassé l'autre. Grâce à Dieu, l'empereur Népos est encore vivant; il est votre souverain légitime. Hâtez-vous de le rétablir sur son trône et de réparer votre ingratitude passée par une obéissance et une fidélité inviolables. Si la dignité de patrice est de nature à flatter l'ambition d'Odoacre, qu'il la demande à Népos. Lui seul est maître d'en disposer. Il ne la lui refusera certainement pas, s'il se met en devoir de la mériter. Pour ma part, je sais gré à Odoacre

[1] A. Thierry, *Récits de l'hist. rom. au* v^e^ *siècle*, pag. 276.

d'avoir adopté le costume et les usages romains : je m'applaudis de le voir réclamer le titre de patrice. Il ne lui reste plus qu'à en montrer les sentiments, et à restaurer son souverain dans ses états [1]. » Cette réponse déconcerta les sénateurs, mais combla de joie les envoyés de Népos. Ceux-ci s'empressèrent de déclarer au nom de leur maître que Népos, légitime empereur d'Occident, était heureux d'investir Odoacre du titre qu'il sollicitait. L'envoyé du roi des Hérules, admis le lendemain en présence de Zénon, fut reçu avec les témoignages de la plus haute bienveillance. La dignité de patrice était accordée à Odoacre. Zénon ne doutait pas qu'il ne justifiât sa nouvelle dignité en réintégrant Népos son souverain légitime. Il lui écrivit de sa main une lettre où il tenait le même langage. Tout semblait donc se préparer pour un dénoûment favorable au prince de Dalmatie. Malheureusement, Odoacre avait plus d'une ressource. Népos fut assassiné à Salone par deux de ses officiers (9 mai 480). On ne songea plus au rétablissement de l'empire. La Dalmatie fut réunie aux domaines du roi des Hérules.

Odoacre, roi des nations et patrice de l'empereur d'Orient.

19. Odoacre n'en continua pas moins à prendre officiellement le titre de patrice, qui semblait lui rallier les sympathies italiennes. Dans ses rapports officiels avec Zénon, il affectait volontiers de se dire son lieutenant. « Devenu maître absolu de l'Occident, dit M. Thierry, il fit succéder aux violences de son début une administration assez modérée. Patrice vis-à-vis de l'Italie, il resta roi vis-à-vis des barbares, qui lui avaient décerné sous ce nom le commandement militaire. La Gaule Narbonnaise persistait à lui refuser son obéissance, adressant à l'empereur Zénon appel sur appel : il la céda aux Visigoths de Toulouse, en vertu d'un traité offensif et défensif conclu avec le roi Euric. En retour de l'appui qu'il avait reçu du sénat, il ménagea son autorité ; l'action de la complaisante assemblée parut même grandir en l'absence d'un empereur réel. L'aristocratie italienne, acceptant la fiction sur laquelle le Ruge fondait son pouvoir, ne dédaigna point de le servir. On vit figurer sur les listes consulaires les noms de Symmaque, de Boèce, d'Ani-

[1] Malch., *Hist. excerpt.*, 3.

cius Faustus. Cassiodore, père de celui qui fut ministre de Théodoric, remplit près d'Odoacre les charges de comte du domaine et de comte des largesses. Tous ces hommes étaient illustres et considérés ; mais le roi des nations leur adjoignit parfois des collègues dont ils pouvaient rougir. L'improbité des magistrats fut le grand vice de cette administration sortie d'une guerre civile. Avide et libéral à la fois, Odoacre fermait les yeux sur ces pillages dont il s'attribuait une part [1]. »

Odoacre et S. Epiphane, évêque de Pavie.

20. Quoi qu'il fût ou se dît arien, Odoacre se montrait bienveillant et respectueux pour les évêques catholiques. « Qui le croirait ? dit Ennodius, les Ruges qui ne daignent pas même respecter les rois, aimaient et vénéraient Épiphane, un évêque, un catholique, un romain ! Odoacre l'honorait tellement qu'il dépassa en bons procédés pour lui tout ce qu'avaient fait ses prédécesseurs. Le bienheureux entreprit de relever de ses ruines sa ville incendiée. Sans argent, sans autres ressources que celles de sa foi et de sa charité, il se mit à l'œuvre. On est toujours riche quand on est généreux, disait-il ; on est toujours pauvre quand on est avare. Les deux églises de Ticinum furent reconstruites les premières. Animés par son exemple, hommes, femmes, enfants, travaillèrent avec lui à l'œuvre commune. Il se rendit près d'Odoacre pour solliciter une remise d'impôts de cinq années. Le roi la lui accorda généreusement et voulut joindre à cette faveur de riches offrandes. Épiphane, à son retour, les distribua à son peuple ; en sorte qu'il fut le seul à ne profiter en rien des bienfaits qui n'étaient dus qu'à lui. A cette époque, les exactions de Pélagius, préfet du prétoire, désolaient la Ligurie. Pendant que Ticinum venait d'obtenir une remise d'impôts, toutes les autres cités de la province virent doubler les leurs. De toutes parts, une foule d'opprimés accoururent au saint homme, le conjurant d'intercéder pour eux et de les prendre sous sa protection. Épiphane n'hésita point à retourner près d'Odoacre. Cette fois encore, il obtint ce qu'il demandait. Justice fut faite des prétentions du fonctionnaire cupide. Il me serait im-

[1] A. Thierry, loc. cit., pag. 281-284.

possible, ajoute le biographe, de raconter en détail les miracles de charité opérés alors par le bienheureux pontife. Je me console en pensant qu'au milieu des triomphes de sa vertu il n'avait qu'une seule préoccupation, celle qu'on n'en parlât point. Mon insuffisance lui rend le service que sa modestie réclamait [1]. »

§ IV. L'Hénotique de Zénon.

Acacius, patriarche de Constantinople, embrasse l'eutychianisme.

21. Pendant qu'Épiphane à Pavie donnait l'exemple du dévouement épiscopal, Acacius à Constantinople entrait dans la voie de l'hérésie et du schisme. Livré à l'influence de ce patriarche inconstant et ambitieux, l'empereur Zénon ne tarda pas à ruiner son propre ouvrage, et bientôt il attacha son nom à un édit trop fameux, source de divisions infinies dans l'Église. Les premiers troubles surgirent à l'occasion de la mort de Timothée Solofaciole, patriarche d'Alexandrie (482). Les évêques, les clercs et les moines de cette ville lui élurent pour successeur légitime Jean Talaïa, prêtre zélé, dont Solofaciole avait apprécié le talent et la vertu, et auquel il avait confié l'administration des biens temporels de son église. Jean Talaïa écrivit aussitôt au pape Simplicius afin d'en obtenir des lettres de communion ; il adressait en même temps une circulaire aux évêques des grands siéges d'Orient et d'Occident pour leur notifier son élection. Acacius, par un concours de circonstances fortuites, ne reçut la lettre de Talaïa qu'après avoir déjà appris son ordination par voie indirecte. Ce retard involontaire dans la remise des lettres synodiques suffit pour l'indisposer contre l'élu. Il résolut d'user de toute son influence auprès de l'empereur, pour faire annuler l'élection du nouveau patriarche d'Alexandrie. Sans se mettre en peine de concilier sa conduite passée avec ses ressentiments nouveaux, on le vit solliciter de Zénon le rétablissement de l'intrus Pierre Monge, à l'exil duquel il avait si puissamment contribué. Il persuada à l'empereur que les deux factions catholique et euty-

[1] Ennod., *Vit. S. Epiphan. Ticin.; Pat. lat.*, tom. LXIII, col. 222-226, pass.

chéenne d'Alexandrie continueraient à troubler la ville, tant qu'on ne choisirait pas un patriarche également agréable à l'une et à l'autre. « Pierre Monge, disait-il, remplira parfaitement cette condition. Les eutychéens lui sont dévoués; les catholiques n'auront aucune défiance légitime contre lui, dès qu'il aura solennellement abjuré l'hérésie. » Pierre Monge, secrètement averti par Acacius de cette intrigue, la fit appuyer à la cour par tous ses amis. Il se fit fort de réaliser la fusion désirée, pourvu qu'on lui rendît sa chaire patriarcale. Zénon, circonvenu avec tant d'habileté, céda à la faiblesse naturelle de son caractère : il écrivit au pape une lettre où il déclarait Jean indigne de l'épiscopat, et demandait comme moyen de pacification le rétablissement de Pierre Monge sur le siége d'Alexandrie.

Lettre du pape à Acacius.

22. Simplicius ne répondit pas directement à la communication de l'empereur. Il adressa le 15 juillet 482 une lettre à Acacius pour lui témoigner sa surprise et son affliction de ce que, avec la missive impériale, il n'avait reçu de sa part aucune communication sur une affaire aussi importante. Il ajoutait : « Les actes récents d'un concile d'Égypte, très-nombreux et très-attaché à la foi orthodoxe, viennent d'être adressés suivant la coutume à ce siége apostolique. Ils nous ont appris à la fois et la mort de notre frère de sainte mémoire l'évêque Timothée, et le choix qu'on a fait de Jean Talaïa pour le remplacer d'après le vœu unanime des fidèles. Comme on le croyait pourvu de toutes les qualités qu'exige l'épiscopat, il semblait qu'il ne restât plus qu'à rendre grâces à Dieu, à nous réjouir de ce qu'un évêque catholique eût succédé sans troubles à l'évêque défunt et à confirmer la nouvelle promotion par l'autorité du siége apostolique. Cependant je viens de recevoir de l'empereur des lettres qui représentent Jean Talaïa comme indigne d'exercer les fonctions épiscopales. J'ai donc suspendu la sentence de confirmation, de peur qu'on ne me taxât d'avoir agi avec légèreté, en présence d'un si imposant témoignage [1]. » Ces paroles sont remarquables, parce qu'elles servent à établir le

[1] S. Simplic., *Epist.* XVII ; *Patr. lat.*, tom. LVIII. col. 50.

droit des papes sur la confirmation des patriarches. C'est un concile d'Égypte, et un concile « très-nombreux, » qui demande au pape de ratifier le choix d'un évêque d'Alexandrie élu canoniquement et sans opposition. Quoique Jean eût été sacré aussitôt après son élection, son autorité néanmoins pour être pleine, entière, inébranlable, avait besoin d'être affermie par celle du siége apostolique. Simplicius dans cette lettre se prononçait formellement contre le rétablissement de Pierre Monge sur la chaire patriarcale d'Alexandrie. « La promesse qu'il a faite, dit le pape, de professer désormais la vraie foi ne peut servir tout au plus qu'à le faire rentrer dans la communion de l'Église, mais non pas à le rétablir dans la dignité épiscopale. » Quelques mois après, le pape écrivit dans ce sens à l'empereur lui-même [1]. Le zèle pontifical et l'ardeur à soutenir les intérêts de la vraie foi et de la saine doctrine semblaient croître dans l'âme de Simplicius, à mesure que la vieillesse, les infirmités et la maladie affaiblissaient son corps. Il renouvela encore plusieurs fois ses instances. Toutes ses lettres demeurèrent sans réponse.

L'Hénotique de Zénon.

23. Acacius, prélat de cour, caractère orgueilleux, insinuant et souple, non moins opiniâtre dans ses ressentiments que mobile dans ses affections, esprit sans principes, âme molle et sans consistance, était déjà l'un de ces grecs dégénérés qui devaient se trouver au pied du trône pour en hâter la chute par leurs ténébreuses et sourdes intrigues. Sans tenir compte des recommandations du pape, il persista à pousser l'empereur dans la voie des conciliations prétendues, et l'entraîna ainsi à un acte qui eut les conséquences les plus déplorables. Comme tous les princes faibles, Zénon se laissait facilement diriger par ceux qui flattaient ses inclinations ou ses secrets désirs. Il se berçait de l'espoir de mettre fin aux querelles religieuses. Impuissant à maintenir la paix dans sa propre famille, il se croyait assez fort pour apaiser d'un mot des discussions qui lui étaient complétement étrangères. L'édit fameux, connu sous le nom d'Hénotique (Ἑνωτικὸν *formule d'union*), fut pu

[1] S. Simplic., *Epist. ad Zenon. Fragment.*; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 58.

blié sous l'influence de ces idées. « On nous sollicite de toutes parts, disait l'empereur théologien, de procurer la réunion des églises et de faire cesser les funestes effets de leur division. Une multitude innombrable de personnes ont été privées jusqu'ici des bienfaits du baptême et de la communion. Le sang même a coulé dans des luttes intestines. Qui ne souhaiterait de voir mettre un terme à un pareil état de choses? Nous avons donc résolu de déclarer solennellement notre foi, à la face de tout l'univers. Nous proclamons que nous n'avons jamais eu et n'aurons jamais d'autre symbole et enseignement, d'autre foi ou définition de foi que le symbole des trois cent dix-huit pères de Nicée, confirmé depuis par les cent cinquante évêques du concile de Constantinople. Si quelqu'un pense autrement, nous le rejetons de notre communion. Le symbole de Nicée est à nos yeux le palladium de l'empire : nous n'en admettons aucun autre. C'est dans ce symbole seul que sont baptisés tous les peuples; c'est en vertu de ce symbole que les pères du concile d'Éphèse ont déposé l'impie Nestorius et ses partisans. Nous anathématisons, nous aussi, cet hérésiarque, de même que nous condamnons Eutychès. Leurs sentiments à tous deux étaient contraires à ceux des évêques de ces grands conciles. Nous admettons comme l'exposé véridique de la foi les douze Chapitres de saint Cyrille d'Alexandrie. Nous confessons que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu, Fils unique de Dieu, vrai Dieu et vrai homme, consubstantiel au Père selon la divinité, consubstantiel à nous selon l'humanité, descendu du ciel sur la terre, incarné par l'opération du Saint-Esprit dans le sein de la vierge Marie mère de Dieu, est un seul Fils et non deux. C'est le même Fils de Dieu qui a fait des miracles et qui a souffert volontairement en sa chair. Nous ne recevons à notre communion ni ceux qui divisent ni ceux qui confondent les deux natures, pas plus que ceux qui n'admettent qu'une simple apparence d'incarnation. Les saintes églises de Dieu répandues par toute la terre, les pontifes qui les président, l'étendue de notre empire tout entier, ne reconnaissent pas d'autre symbole. Ralliez-vous donc dans l'expression de cette foi unanime. Notre présent édit n'apporte point d'innovation dans les croyances,

il a seulement pour but de les réunir. Quiconque croit ou a cru soit maintenant, soit autrefois, à Chalcédoine, ou dans tout autre concile, une doctrine différente de celle que nous venons d'exposer, nous l'anathématisons, comme nous anathématisons Nestorius et Eutychès [1]. » Tels sont les passages les plus importants de l'Hénotique.

Appréciation théologique de l'Hénotique.

24. Le génie d'Acacius qui l'inspira à l'empereur s'y retrouve tout entier. Confusion, incohérence, contradiction, abus de pouvoir, tels sont les traits qui frappent tout d'abord à la seule lecture de cet édit. L'empereur affirme que toutes les églises ne reconnaissent avec lui d'autre définition de foi que celle de Nicée. Il confond deux choses essentiellement distinctes. Sans doute le symbole de Nicée était alors comme aujourd'hui l'expression de la vérité catholique; mais il n'était pas l'expression unique de cette vérité, puisque des évêques de toutes les parties du monde réunis à Chalcédoine avaient formulé une définition de foi plus détaillée, plus étendue en certains points que celle de Nicée, et que tout l'univers catholique avait adopté la formule de Chalcédoine. L'empereur commence par protester qu'il veut s'en tenir exclusivement au symbole de Nicée, et quelques lignes plus loin il reconnaît encore pour expression de la foi la définition du concile d'Éphèse, les douze Chapitres ou Anathématismes de saint Cyrille. Il ne veut pas admettre le concile de Chalcédoine, et il dresse contre Eutychès une définition qui est en substance celle de Chalcédoine. L'incohérence et la contradiction peuvent-elles être plus flagrantes? Enfin dans ce prince qui signe des articles dogmatiques d'une main qu'il aurait beaucoup plus noblement employée à repousser les barbares de ses frontières, peut-on voir autre chose que l'usurpateur du pouvoir spirituel, le prédécesseur de toutes les têtes couronnées qui ont voulu étendre le sceptre de leur puissance temporelle jusque sur le domaine des consciences et de la foi? Qu'était l'isaurien Zénon pour dire au monde : Voilà la vérité qu'il faut croire; l'erreur qu'il faut repousser? (482.)

[1] Evagr., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. XIV; *Patr. græc.*, t. LXXXVI, col. 2619.

xil de
ı Talaïa
riarche
exandrie.
arrivée
Rome

25. Pendant qu'il jetait comme un aliment nouveau à l'esprit de discorde et de trouble ce prétendu édit d'union, Théodoric, roi des Ostrogoths, naguère son allié et son fils d'armes, tournait ses armes contre lui et venait l'assiéger dans Constantinople. A peine échappé à ce péril, l'empereur voyait sa couronne usurpée par deux prétendants : Marcien, fils d'Anthémius l'un des derniers empereurs d'Occident, et Léontius, commandant général des troupes de Thrace. L'impératrice Vérine, belle-mère de Zénon, prenait parti pour les prétendants contre son propre gendre ; elle publiait des proclamations où elle appelait les citoyens à la révolte, les invitant à détrôner celui qu'elle aurait dû regarder comme un fils. La trahison, plus que l'habileté ou le courage, vint au secours de Zénon qui finit par triompher de ses concurrents. Nous reviendrons plus loin sur ces révolutions politiques. Leur gravité ne détournait pas un instant le faible empereur de ses préoccupations religieuses. L'Hénotique publié dans toutes les villes de l'empire prit place au nombre des lois de l'État. L'ordre fut expédié à Alexandrie de bannir Jean Talaïa du siége patriarcal et de rétablir Pierre Monge. Celui-ci reparut donc, plein de ressentiments et de projets de vengeance. Les évêques et les prêtres orthodoxes de la province d'Egypte furent maltraités, ou chassés de leurs églises. Les noms des patriarches catholiques Proterius et Timothée Solofaciole furent effacés des diptyques : on y substitua ceux de Dioscore et de Timothée Élure. La fureur de Pierre Monge alla plus loin ; il fit déterrer le corps de Timothée Solofaciole enseveli suivant l'usage dans la grande église d'Alexandrie, et le fit jeter hors de la ville dans un lieu désert. Cependant cet hérétique avait envoyé des lettres synodales au pape Simplicius, et sollicitait de lui la confirmation de son autorité. Pendant que l'intrus, véritable mercenaire, dépouillait les brebis, chassait les pasteurs et ravageait le troupeau, Jean Talaïa, le patriarche légitime, en appela comme un autre Athanase au siége apostolique et se rendit à Rome. Il y trouva secours et protection. Le pape écrivit une lettre véhémente à Acacius, lui reprochant d'avoir malgré ses ordres poussé l'empereur au rétablissement de l'hérétique Pierre Monge et au bannissement de Jean

Talaïa dont le mérite et l'innocence étaient notoires [1]. Acacius essaya de se justifier en disant que Talaïa n'était point à ses yeux un patriarche légitime. Il avait cru devoir admettre Pierre Monge à sa communion parce que celui-ci avait signé la profession de foi de l'Hénotique. Simplicius répondit alors que l'Hénotique n'avait aucune valeur; qu'on ne pouvait être orthodoxe en rejetant le concile œcuménique de Chalcédoine; qu'enfin Pierre Monge ayant été condamné comme hérétique par l'autorité du saint siége, il ne pouvait être relevé de cet anathème que par la même autorité [2].

Mort du pape Simplicius

26. La négociation si compliquée des affaires d'Orient en était là quand Simplicius mourut, le 2 mars 483. La conduite de ce saint pontife, dans des circonstances difficiles, présente un heureux mélange de douceur, de condescendance et de fermeté. Il ne tint pas à lui qu'une paix durable ne succédât à tant de commotions et de troubles. Mais les prétentions toujours croissantes des évêques de Constantinople, la faiblesse de Zénon, l'ambition d'Acacius, ne permirent point au pape de recueillir les fruits de sa prudence et de son zèle. La fermeté avec laquelle il s'opposait aux entreprises des hérétiques d'Orient, se retrouve dans sa conduite à l'égard de quelques évêques occidentaux. Celui de Ravenne avait contraint par violence le moine Grégoire à accepter l'évêché de Modène. Le nouvel élu se plaignit au pape d'avoir été ordonné sans son consentement. Simplicius adressa à ce sujet les plus vives remontrances à l'évêque de Ravenne [3]. Il lui défendit de renouveler de pareilles ordinations à l'avenir, sous peine d'être privé de la juridiction métropolitaine sur les églises de sa province. Gaudentius, évêque d'Auffinium, avait aussi transgressé grièvement les lois canoniques en conférant l'ordination à des sujets indignes. Simplicius dépouilla de toutes fonctions ecclésiastiques ceux qui y avaient été illicitement promus, défendit à Gaudentius de conférer désormais l'ordination, et chargea de ce soin l'un des évêques les plus rapprochés d'Auffinium [4]. Ces actes de sévérité et de vigueur apostolique ho-

[1] S. Simplic., *Epist.* XVIII; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 59. — [2] S. Simplic. *Epist.* XIX; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 60. — [3] Id., *Epist.* II; *ibid.*, col. 35. — [4] Id., *Epist.* III; *ibid.*, col. 37.

norent le caractère du saint pontife. Ils attestent en même temps le respect et la soumission qu'on professait dès lors pour l'autorité spirituelle du siége romain. Quoique les siècles précédents nous en offrent déjà de nombreux exemples, il n'est pas inutile de signaler ceux que nous trouvons à chaque pas dans l'histoire, puisque malgré tant de faits constants, avérés, on rencontre encore des esprits qui se refusent à l'évidence et traitent d'usurpation la suprématie des pontifes de Rome. Simplicius, jaloux de maintenir dans l'Église l'action directe de la papauté comme source de tout pouvoir et de toute juridiction, nomma pour la première fois un primat d'Espagne dans la personne de Zénon, évêque de Séville [1]. C'était une prérogative purement individuelle qui confiait à cet évêque le soin de faire observer les canons dans toute l'étendue de la péninsule, sous la direction des souverains pontifes. La primatie de l'église de Séville dura jusqu'à la célébration du concile de Tolède, vers 681. Cependant dès l'an 517 le pape Hormisdas donnait des pouvoirs à peu près semblables à Jean, évêque de Tarragone. Mais la prééminence de l'évêque de Tarragone ne fut que temporaire et le siége de Séville rentra bientôt dans la possession du privilége d'avoir pour évêques les vicaires ou légats du saint siége. Simplicius voulut que les aumônes des fidèles fussent divisées en quatre parts : la première pour l'évêque, la seconde pour le clergé, les deux autres pour l'administration de l'Église, les pèlerins et les pauvres. Cette ordonnance fut renouvelée depuis d'une manière positive par plusieurs autres papes, notamment par saint Gélase Ier et saint Grégoire le Grand.

Persécution en Mésopotamie et en Perse. Héroïque résistance de l'Arménie.

27. Pendant que Simplicius mourait à Rome, le sang chrétien inondait les plaines de la Mésopotamie. On se souvient du fameux Barsumas, cet énergumène qui avait été au *Latrocinium* d'Éphèse l'instrument des cruautés et des vengeances de Dioscore. Après le concile de Chalcédoine, il s'était retiré avec ses moines dans la haute Syrie, prêchant non plus seulement les erreurs d'Eutychès

[1] Simplic., *Epist.* 1; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 35.

mais celles de Nestorius et de Théodore de Mopsueste. Il se mit en relation avec Pérosès, roi de Perse, et lui persuada que dans l'intérêt bien entendu de sa politique il ferait sagement d'interdire à ses sujets chrétiens la profession du dogme catholique adopté par l'empire romain. Le prince goûta cet avis et donna plein pouvoir à Barsumas d'exterminer les catholiques. Le moine apostat recommença donc le métier de bourreau, dans lequel il s'était déjà tant de fois signalé. A la tête d'une armée, il se jeta sur Nisibe, égorgea le saint évêque Barsohed avec sept mille chrétiens. Après ce massacre, il monta sur le siége épiscopal qu'il venait de rendre vacant, se proclama métropolitain, et fit décréter dans un conciliabule le mariage des évêques et des prêtres. Joignant le premier la pratique au précepte, il se maria. Excommunié par Babo, primat de Séleucie, il obtint du roi de Perse la mort de ce courageux évêque. L'Arménie donna alors l'exemple d'une fidélité inébranlable au catholicisme. Sous la direction de l'évêque Jean Mantakoni, disciple des saints Sahag et Mesrob, elle résista pendant trois ans à toutes les armées du roi de Perse. Ce dernier fut contraint d'accorder à cette noble province le libre exercice de la religion catholique. Il fit détruire à ses frais tous les pyrées ou temples idolâtriques, et jura solennellement qu'à l'avenir aucune dignité ni fonction civile ne serait conférée à des Arméniens apostats. Vahan, prince d'origine chinoise mais depuis longtemps converti à la foi chrétienne, fut nommé gouverneur d'Arménie. Il inaugura son administration par une visite générale de la province, dans le but de renverser tous les édifices affectés au culte païen, et de relever les églises et les monastères détruits durant la persécution.

CHAPITRE VIII.

PONTIFICAT DE SAINT FÉLIX III (8 mars 483-25 février 492).

SOMMAIRE.

§ I. ÉLECTION PONTIFICALE.

1. Notice de saint Félix III d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Élection de saint Félix III. Roman moderne. — 3. Documents officiels. — 4. Erreurs doctrinales de l'école moderne. — 5. Erreurs historiques de la nouvelle école. — 6. Félix III ancêtre de saint Grégoire le Grand.

§ II. ACACIUS PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE.

7. Concile de Rome. Légats apostoliques envoyés à Zénon. — 8. Lettre de saint Félix à Zénon. — 9. Apostasie des légats Vital et Misenus. — 10. Condamnation des légats. — 11. Sentence de déposition contre Acacius. — 12. Apostasie de Tutus. — 13. Acéphales. — 14. Lettre synodale de saint Félix III aux catholiques d'Orient. — 15. Mort de Pierre le Foulon et d'Acacius. Imposture de Fravita. Élection d'Euphemius au siége de Constantinople. — 16. Mort de Pierre Monge. Lettre du pape à l'empereur Zénon.

§ III. SYNCHRONISME.

17. Révolte de Marcien à Constantinople. Les astrologues à la cour. — 18. Révolte d'Illus. — 19. Intrusion de Leontius. — 20. La faction verte des cochers du cirque. Insurrection des Samaritains. — 21. Invasion de Théodoric en Orient. — 22. Cession du royaume d'Italie à Théodoric par l'empereur Zénon. — 23. Mort de Zénon. — 24. Avénement d'Anastase le Silentiaire. — 25. Mort de saint Séverin. Expédition d'Odoacre en Pannonie. — 26. Théodoric roi d'Italie. — 27. Mort du pape saint Félix III.

§ IV. HAGIOGRAPHIE CONTEMPORAINE.

28. Saint Sabas. Saint Théodose le Cénobite. — 29. Gontamond en Afrique. Concile de Rome en faveur des églises africaines. — 30. Miracles de la vierge Genovefa. — 31. Childéric roi des Francs et sainte Geneviève. — 32. Avénement de Clovis. Sympathie des catholiques gallo-romains pour le roi des Francs. — 33. Lettre de saint Remi à Clovis. — 34. Défaite et mort de Syagrius. Le vase de Soissons. — 35. Siége de Paris. Sainte Geneviève et Clovis.

§ I. Élection Pontificale.

Notice de Félix III, d'après le *Liber Pontificalis*

1. « Félix IIIe du nom, dit le *Liber Pontificalis* [1], était né à Rome et eut pour père Félix, prêtre du titre de Fasciola [2]. Il siégea huit ans, onze mois, vingt-trois jours, sous le gouvernement du roi Odoacre et celui de Théodoric. Il érigea la basilique de Saint-Agapet près de celle du bienheureux martyr Laurent. Le début de son pontificat coïncida avec la nouvelle apportée à Rome du rétablissement de Pierre (Monge) sur le siége épiscopal d'Alexandrie par l'influence d'Acacius de Constantinople. Le vénérable Félix, archevêque du siége apostolique, prononça une sentence d'excommunication contre Acacius. Il fit partir pour Constantinople les deux évêques Misenus et Vital, les chargeant de notifier la sentence. Mais en arrivant à Héraclée, ces légats furent circonvenus par les intrigues des deux prélats schismatiques. Ils se laissèrent corrompre moyennant une somme d'argent et n'exécutèrent pas les ordres du siége apostolique. A leur retour en Italie, le vénérable pape Félix réunit un synode où ils furent convaincus de simonie et excommuniés. Mise-

[1] *Lib. Pontific.*, n° 50; *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 386. Pour répondre à la préoccupation de quelques lecteurs, nous croyons devoir rappeler ici le paragraphe que nous avons consacré (tom. VI, pag. 219-233) au *Liber Pontificalis*. Le texte de cet ouvrage forme les deux tomes CXXVII et CXXVIII de la *Patrologie latine*. Comme la plus ancienne édition connue du *Liber Pontificalis* fut publiée par Anastase le Bibliothécaire vers l'an 860, la critique des XVIe et XVIIe siècles, suivie par celle de nos jours, en avait conclu qu'Anastase était l'auteur de ce livre. Nous croyons avoir surabondamment prouvé que c'est là une erreur capitale. Le *Liber Pontificalis* n'est rien autre chose que le catalogue officiel des souverains pontifes dressé, au fur et à mesure de leur succession, par les *notarii* de l'Église romaine. Telle est en effet la démonstration qui ressort de l'étude de ce monument, lorsqu'on prend la peine de le confronter avec toutes les découvertes de l'archéologie moderne. Faire d'Anastase le Bibliothécaire l'auteur du *Liber Pontificalis* ne serait pas moins absurde que de prétendre que D. Marlot, par exemple, fut l'auteur du catalogue des archevêques de Reims publié par lui.

[2] Nous avons parlé précédemment de la basilique *della Fasciola*, érigée par Constantin le Grand au lieu où les bandelettes teintes de sang qui entouraient la blessure faite par les chaînes, se détachèrent des jambes du prince des apôtres, quand on le conduisait au martyre (tom. VI de cette *Histoire*, pag. 210).

nus fit l'aveu de son crime[1]. Ceci se passait au temps du roi Odoacre. En deux ordinations faites à Rome au mois de décembre, Félix imposa les mains à vingt-huit prêtres, cinq diacres, trente et un évêques destinés à diverses églises. Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Paul apôtre, et le siége épiscopal resta vacant cinq jours. Durant cet intérim, les prêtres et les diacres rédigèrent une constitution ecclésiastique pour défendre de rien prononcer dans l'affaire d'Acacius jusqu'à la nomination du nouveau pape. »

Élection de S. Félix III. Roman moderne.

2. Les circonstances de la mort de Simplicius et celles de l'élection de saint Félix III son successeur ont été quelque peu défigurées par la critique moderne, et se sont transformées en une sorte de roman qu'il nous faut faire connaître. Selon M. Thierry, Simplicius lors de sa dernière maladie se serait vivement préoccupé des abus que pourraient commettre ses successeurs, dans l'administration des biens et des richesses de l'église romaine. « Il lui sembla, dit cet historien, qu'on ne les extirperait jamais si l'on n'exigeait du pape futur, avant son élection et sous peine d'anathème, le serment de ne pas toucher aux biens de l'Église, serment solennel prêté en présence de l'assemblée électorale. Il prit pour confident de ses inquiétudes et de ses vœux le patricien Cecina Basilius, préfet du prétoire et lieutenant du roi des nations (Odoacre) dans la ville de Rome. A sa science profonde des affaires, à ses habitudes dignes et élégantes, Cecina joignait une austère probité, et sa piété sincère l'avait rapproché de Simplicius. « Promettez-moi de veiller par vous-même à ce qui se passera dans Rome quand je ne serai plus, lui disait souvent Simplicius. » — « Je vous le promets[2], » répondait Basilius. Les appréhensions de Simplicius n'étaient point vaines; car dès qu'il eut rendu le dernier soupir et pendant que son corps restait exposé sur le lit de parade, Rome fut remplie de la plus violente agitation. Les passions de parti, les ambitions personnelles,

[1] Nous verrons le légat Misenus réhabilité plus tard, après une pénitence de six années, par un concile de Rome tenu sous le pontificat de saint Gélase I.

[2] Pour attester l'authenticité de ces paroles mises dans la bouche du pape Simplicius et de son interlocuteur Cécina Basilius, M. Thierry écrit en note : « Labbe, *Concil.*, IV, pag. 1334 et seqq. »

les intrigues des laïques, celles des prêtres, tous ces ferments habituels des élections épiscopales éclatèrent alors avec d'autant plus de force que la conjecture publique était plus grave et le choix à faire plus décisif. Non-seulement on ne put s'entendre dans les réunions préparatoires, mais suivant toute apparence les factions en vinrent aux mains et la tranquillité de la ville fut troublée. Le désordre se prolongea pendant vingt-six jours, si nous en croyons les livres pontificaux[1]. Le vingt-sixième, l'assemblée électorale convoquée dans la basilique de Saint-Pierre et composée suivant l'usage du sénat, du clergé et du peuple, outre les évêques nominateurs, crut pouvoir tenter l'élection. Soit hasard, soit plutôt calcul du parti dominant, le préfet du prétoire n'avait point été averti; son siége était vide, et nul ne réclama sa présence. Il était de droit que les représentants des empereurs assistassent aux élections des papes, comme les magistrats provinciaux à celles des simples évêques; mais sous ce gouvernement indéterminé qui régissait alors l'Italie, les pouvoirs publics tendaient à s'affranchir du contrôle de l'autorité centrale; chacun se fortifiait dans sa sphère où il tâchait de s'isoler. C'est ce qui eut lieu vraisemblablement dans la circonstance. Soit que l'initiative vînt du sénat, soit qu'elle vînt du clergé, hypothèse plus probable, on n'avait point convoqué le préfet du prétoire; on ne l'attendit point, et l'élection commença. Elle avançait, lorsque tout à coup les portes de la basilique s'ouvrirent et l'on vit entrer, dans tout l'appareil de son rang, le sublime et éminentissime préfet du prétoire et patrice, lieutenant du très-excellent roi Odoacre. C'était le titre officiel de Basilius. Son apparition théâtrale interrompit les opérations de l'assemblée. Il prit place sur son siége et, d'un ton où le mécontentement perçait, il dit : « Nous nous étonnons que pendant notre absence on se soit avisé de procéder à l'élection. Nous pourrions à juste titre nous en plaindre, d'abord au nom de l'intérêt général, car c'est un devoir aux magistrats de surveiller l'élection des évêques, de peur que de l'Église le désordre ne passe dans l'État; en second

[1] M. Thierry appuie cette assertion de la note suivante : « *Lib. Pontific.*, ap. Labb., *Concil.*, IV, pag. 1047; Tillemont, *Mém. ecclés.*, XVI. »

lieu, le bienheureux pape Simplicius (tout le monde le sait) m'avait conjuré de ne point souffrir qu'au milieu de troubles qui peuvent porter préjudice à l'Église on choisît son successeur sans me consulter. Et quand même Simplicius vivrait, il ne serait pas convenable de rien résoudre d'important en dehors de moi. Il suit de là que tout ce qui vient de se faire ici est radicalement nul, et que sans y avoir le moindre égard, vous devez procéder de nouveau au choix du futur évêque. » Comme question préliminaire, Basilius proposa de statuer immédiatement par un décret de l'assemblée que ni le pape qu'on allait élire, ni aucun de ses successeurs, ne pourraient aliéner quoi que ce fût des biens meubles ou immeubles de l'Église, sous peine d'anathème pour le vendeur ou l'acheteur, et même pour celui qui autoriserait la donation ou la vente, puisque c'était un sacrilége de transférer à d'autres ce qu'en vue de leur salut et du repos de leur âme des fidèles avaient attribué à l'Église comme sa propriété ou celle des pauvres. Le décret mis aux voix fut adopté par l'assemblée. Il eut force de loi pendant dix-neuf ans. Mais, en 502, sous le règne de Théodoric, le clergé romain, devenu plus indépendant du peuple et de l'État, le fit casser par un synode. Dans ce synode tenu à Rome et où siégèrent des évêques italiens en grand nombre, le pape Symmaque, ayant produit le procès-verbal de l'assemblée de 483, en attaqua les résolutions une à une. Après l'avoir fait révoquer par le concile, il en présenta un autre rédigé dans le même sens et qui fut accepté, car les abus étaient réels et le remède indispensable à l'honneur de l'Église. On voit que le clergé, durant ces dix-neuf ans, avait fait un grand pas vers son indépendance absolue. L'élection porta au siége épiscopal de Rome un prêtre romain nommé Cœlius Félix, fils d'un autre prêtre et lui-même marié, car on le compte parmi les ancêtres du pape Grégoire le Grand. C'était un catholique honnête, convaincu, mais passionné, inhabile au maniement des affaires, rude dans la forme et sans aucun discernement. Ce choix auquel (on doit le supposer) le préfet du prétoire ne donnait pas la main justifiait, sous plus d'un rapport, les inquiétudes du dernier pape[1]. »

[1] A. Thierry, *Récits de l'hist. rom. au* v^e *siècle*, pag. 289-293.

Documents officiels.

3. Tel est le récit de la nouvelle école historique. Pour la première fois on parle d'une émeute qui aurait eu lieu à Rome durant vingt-six jours après la mort de Simplicius. Aucun des annalistes précédents ne s'en était douté. On avait également ignoré jusqu'ici que Simplicius, durant sa dernière maladie, eût délégué au préfet du prétoire d'un roi arien le pouvoir de nommer le successeur de saint Pierre. On ne savait pas davantage qu'il fût de droit que les représentants des empereurs eussent un contrôle à exercer sur les élections pontificales. Enfin on ne soupçonnait pas l'existence d'un décret voté par une assemblée électorale durant un interrègne, et ayant eu force de loi pendant dix-neuf ans au sein de l'église romaine. Toutes ces théories sont absolument neuves et cependant depuis quatorze siècles les documents relatifs à l'élection de saint Félix III sont entre les mains des historiens ecclésiastiques, Baronius les reproduit *in extenso*, mais il n'y voit qu'une ingérence tyrannique d'Odoacre et de son préfet du prétoire. Nous allons les traduire nous-même, afin que le lecteur puisse juger en connaissance de cause et apprécier à sa juste valeur le roman de l'école moderne. Disons tout d'abord que M. Thierry n'invoque aucun autre document à l'appui de sa thèse que les actes du synode romain tenu en 502 sous le pontificat de Symmaque. Or ces actes, les voici dans une version que nous nous efforcerons de rendre aussi littérale que possible. « Exemplaire de la constitution faite par le seigneur pape Symmaque pour abroger une loi du roi Odoacre contraire à la liberté de l'Eglise dans les élections pontificales, et prescrivant des mesures pour la conservation des biens ecclésiastiques. — Sous le consulat du clarissime Flavianus Avienus le Jeune, le VIII des ides de novembre (6 novembre 502), dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le pape Symmaque prit séance, ayant à ses côtés les vénérables évêques Maxime, Laurent, Emilien, etc. (suivent les noms des évêques au nombre de quatre-vingt-deux) ; les prêtres Projectitius, Martin, etc. (suivent les noms des prêtres au nombre de trente-cinq) et les diacres Anastase, Hormisdas, Jean et Agapet. Symmaque, évêque de l'Église catholique de la ville de Rome, dit : Votre fraternité, fidèle aux lois de

l'Église et s'inspirant du sentiment de la crainte de Dieu, a pris sagement toutes les mesures nécessaires pour réprimer les désordres de ceux des clercs que l'amour de la domination porterait à secouer le joug de la discipline et à se jeter dans la voie du schisme. Vous souvenant de la miséricorde que Dieu nous commande d'exercer envers tous, vous avez ouvert à ces égarés la voie du repentir, si jamais ils viennent à fléchir la dureté de leur cœur et à embrasser les remèdes que vous offrez à leur orgueil. Je veux cependant vous signaler, vénérables frères, un argument dont ils prétendent appuyer leur révolte. Ils soutiennent entre autres choses que leur conduite serait justifiée par un acte rédigé autrefois par Basilius, d'illustre mémoire, dans l'intérêt de l'Église. Pour que cet acte ait pu jamais avoir quelque valeur, il aurait fallu qu'il fût dressé ou du moins souscrit par un pontife. Je ne veux pas d'ailleurs discuter sur ce point. Il suffira pour que vous le jugiez d'en faire donner lecture. — Le saint synode répondit : Qu'on lise cet acte. — Le diacre Hormisdas lut la pièce suivante : A la mort de Simplicius, on se réunit à la basilique du bienheureux Pierre apôtre pour le choix d'un successeur. Lorsque tous eurent pris place, le sublime et éminentissime préfet du prétoire et patrice, Basilius, lieutenant du très-excellent roi Odoacre, dit [1] : « Quand

[1] On chercherait vainement dans ce récit officiel la trace des intrigues dont M. Thierry croit devoir retracer le fantastique tableau en ces termes : « Soit hasard, soit plutôt calcul du parti dominant, le préfet du prétoire n'avait point été averti ; son siége était vide, et nul ne réclama sa présence. Il était de droit que les représentants des empereurs assistassent aux élections des papes, comme les magistrats provinciaux à celles des simples évêques. » (Le représentant de Néron assistait-il à l'élection du successeur de saint Pierre ?) « Mais sous ce gouvernement indéterminé qui régissait alors l'Italie, les pouvoirs publics tendaient à s'affranchir du contrôle de l'autorité centrale ; chacun se fortifiait dans sa sphère, où il tâchait de s'isoler. C'est ce qui eut lieu vraisemblablement dans la circonstance. Soit que l'initiative vînt du sénat » (on se demande ce que le sénat avait à faire ici), « soit qu'elle vînt du clergé, hypothèse plus probable, on n'avait point convoqué le préfet du prétoire ; on ne l'attendit point, et l'élection commença. Elle avançait, lorsque tout à coup les portes de la basilique s'ouvrirent, et l'on vit entrer, dans tout l'appareil de son rang, le sublime et éminentissime préfet du prétoire et patrice, lieutenant du très-excellent roi Odoacre. C'é-

même notre zèle et notre religion ne seraient point intéressés à maintenir la concorde de l'Église dans l'élection d'un évêque, de peur que la sédition ne vienne à compromettre la paix de la cité, il me suffirait de rappeler les recommandations du très-bienheureux pape Simplicius. Je les ai toujours présentes à la pensée. Vous vous souvenez qu'il m'a conjuré de prévenir les troubles de ce genre qui pourraient survenir après sa mort, voulant qu'aucune élection ne fût faite sans qu'on m'eût consulté. » — En ce moment Cresconius, évêque de Tudertum (Todi), interrompant le lecteur, se leva et dit : Que le saint synode veuille bien noter cette parole : Quand l'élection des pontifes appartient surtout aux ecclésiastiques (*personis religiosis*), voilà qu'un laïque veut s'en rendre maître. Est-il une prétention plus manifestement contraire aux canons? — Le diacre Hormisdas, reprenant la lecture, continua ainsi : « Je m'étonne que sans nous consulter on ait tenté quelque chose de semblable, au détriment et à la confusion de l'Église [1], d'autant plus que, même du vivant du pontife, on ne devait rien entreprendre sans nous [2]. Donc, s'il plaît à votre amplitude et à votre

tait le titre officiel de Basilius. Son apparition théâtrale interrompit les opérations de l'assemblée. Il prit place sur son siége, et d'un ton où le mécontentement perçait, il dit, etc. » (A. Thierry, *Récits de l'hist. rom. au* v^e *siècle*, pag. 290, 291.) Cette mise en scène, ce coup de théâtre, cette apparition soudaine de Basilius au milieu d'une assemblée électorale clandestine, tout cela est du roman. Malgré l'intérêt palpitant d'un tel récit, il faut sacrifier cette page due entièrement à l'imagination féconde du rationalisme moderne et se contenter de la phrase très-peu incidentée, mais très-authentique des Actes : *Cum in unum apud B. Petrum apostolum resedissent, sublimis et eminentissimus vir, præfectus prætorio atque patricius, agens etiam vices præcellentissimi regis Odoacris, Basilius dixit.* La paraphrase de M. Thierry, on en conviendra, ressort merveilleusement sur la simplicité de ce texte original.

[1] *Cum quid confusionis atque dispendii venerabilis ecclesia sustineret.* Cette expression de *dispendium* (dépenses, frais) et cette autre de *confusio*, qui y est corrélative, auraient-elles représenté exactement la pensée du préfet du prétoire, si, au moment où il parlait, la ville de Rome eût été depuis vingt-six jours, comme nous la représente M. A. Thierry, en proie à des factions qui se disputaient les armes à la main?

[2] *Cum etiam, sacerdote nostro superstite, nihil sine nobis debuisset assumi.* Si la théorie du préfet d'Odoacre avait pu jamais prévaloir dans l'Église, ce serait un ministre, un favori, un roi, une reine, qui définiraient les dogmes et trancheraient les questions de discipline.

sainteté, nous observerons religieusement toutes les formalités nécessaires dans l'élection du futur pontife : et dès maintenant nous promulguons et sanctionnons pour nous et nos successeurs, dans un esprit vraiment chrétien, la loi suivante : Aucun domaine soit rural, soit urbain, aucun des ornements, vases et meubles qui appartiennent ou pourront appartenir dans la suite à l'église, à un titre quelconque, ne pourront être échangés ou aliénés par le pontife qui va être élu, ni par ceux qui lui succéderont dans les siècles futurs. Toute tentative d'aliénation de ce genre sera invalide et nulle. Quiconque la ferait, s'y prêterait, ou en bénéficierait, sera frappé d'anathème. » — Maximin, évêque de Blera, interrompit le lecteur et dit : Que le saint synode daigne déclarer s'il était permis à un laïque de porter une sentence d'excommunication contre l'ordre ecclésiastique. Un laïque avait-il le droit de prononcer l'anathème contre un pontife et d'édicter, au mépris des saints canons, une constitution pareille? Veuillez dire votre sentiment. Reconnaissez-vous à un laïque le pouvoir d'excommunier un évêque? — Le saint synode répondit : Il n'en avait pas le droit. — Puis, s'adressant à Hormisdas, les évêques dirent : Continuez la lecture. — Le diacre lut donc ce qui suit : « Quiconque aura été mis en possession d'un domaine ayant appartenu à l'église ne pourra se couvrir d'aucune loi ni d'aucune prescription. Celui qui aura fait l'aliénation et celui qui en aura profité devront restituer tous les fruits avec la propriété principale. Il nous a plu d'étendre cette pénalité aux héritiers médiats et immédiats. En cette matière tous les clercs seront admis à exercer le droit de répétition. Ce serait en effet une injustice et presque un sacrilége de voir aliéner par ceux qui en ont la garde les donations que les fidèles, pour le salut et le repos de leur âme, ont faites à la vénérable église en faveur des pauvres. Que si, en fait de pierreries, bijoux, étoffes d'or ou d'argent, il se trouve des objets qu'on ne puisse employer décemment aux usages ecclésiastiques ou que leur détérioration ne permette pas de garder plus longtemps, ces objets, estimés par des experts, seront mis en vente et le prix sera employé en pieuses distributions. » — Là se terminait l'acte de Basilius. Laurent,

évêque de l'église de Milan, dit : « Cette ordonnance n'a jamais pu obliger aucun pontife de la cité de Rome. Un laïque n'a pas le droit de faire des lois pour l'Église. Il a le devoir d'obéir, et non l'autorité de commander [1]. » Tous les évêques furent du même avis.

Erreurs doctrinales de l'école moderne.

4. Tel est le procès-verbal du synode romain tenu en 502, sous le pape Symmaque. De son étude attentive il résulte clairement qu'à la mort de Simplicius, le ruge arien Odoacre et son préfet du prétoire, Basilius Cecina, eurent l'idée de s'arroger un droit de contrôle sur l'élection pontificale. Cette prétention n'était pas nouvelle. On se souvient des efforts hypocritement tentés dans ce sens en 418 par un préfet païen, lors de l'élection de saint Boniface I [2]. La chancellerie royale d'Odoacre gardait les traditions de celle des empereurs. Le préfet du prétoire de l'an 483 voulait agir exactement comme le préfet de Rome de l'an 418. Les voies et moyens pour arriver à l'usurpation furent différents, parce que les circonstances étaient elles-mêmes fort diverses. Sous Valentinien III, le préfet de Rome n'avait pu agir que par voie de corruption, en achetant la conscience de quelques clercs ambitieux pour les grouper autour d'un antipape, sa créature. Sous Odoacre, il y avait un moyen en apparence plus efficace, et comme naturellement indiqué. Le tiers du territoire de l'Italie venait d'être partagé entre les mercenaires barbares des armées d'Occident. Cette spoliation en masse n'avait pu s'accomplir sans qu'un grand nombre d'églises eussent été expropriées des domaines et biens-fonds qu'elles possédaient légitimement. Odoacre et son préfet saisirent cette circonstance. Ils présentèrent à l'assemblée électorale réunie pour nommer le successeur de Simplicius une loi qui permettait à tous les clercs d'exercer un droit de revendication sur les terres enlevées à l'Église, et obligeait tous les détenteurs et leurs héritiers à restitution, sans qu'aucune prescription les pût couvrir. La loi proposée interdisait l'aliénation de pareils biens : elle l'interdisait

[1] Labbe, *Concil.*, tom. IV, pag. 1333-1336. — [2] Cf. tom. X de cette *Histoire*, pag. 447-465.

même aux propriétaires légitimes, c'est-à-dire aux papes et aux évêques dans le présent et dans l'avenir. En faveur d'une mesure qui pouvait sembler réparatrice, Odoacre et son préfet espéraient que l'Église romaine consentirait à abdiquer entre leurs mains le droit d'élection du souverain pontife et à sanctionner la fameuse maxime que « le pape ne doit rien faire sans l'agrément de l'autorité royale. » Mais qu'on le remarque bien, en 483 comme en 418 le résultat fut le même. Valentinien III, malgré toutes les intrigues de son préfet de Rome, avait été obligé de reconnaître que le rôle de l'empereur dans une élection pontificale se bornait à remettre au jugement des évêques réunis en concile les difficultés qui pouvaient surgir. Odoacre et Basilius ne furent pas plus heureux. Leur règlement conserva son caractère exclusivement civil : on l'appela « la loi du roi Odoacre. » Ni l'assemblée du clergé romain, ni le pape élu, ni aucun de ses successeurs ne la revêtirent de la moindre sanction. En affirmant que « ce décret, mis aux voix, fut adopté par l'assemblée, » M. Thierry transforme sa propre conjecture en une réalité que rien ne justifie. Non-seulement les actes ne parlent point d'une semblable adhésion, mais ils attestent positivement qu'elle n'eut pas et ne pouvait avoir lieu. Il en faut dire autant de cette autre assertion que le décret aurait obtenu « force de loi pendant dix-neuf ans. » Les actes du concile romain expriment formellement le contraire. Ils sont sous ce rapport aussi explicites qu'on puisse le désirer. Une faction rebelle, parmi le clergé inférieur, prétendait seul appuyer sa connivence avec le pouvoir civil, en invoquant le décret d'Odoacre et de Basilius. Unanimement tous les évêques protestent que ce décret de la puissance séculière n'a jamais été obligatoire pour personne. Enfin, par une contradiction dont le moderne historien ne s'est peut-être pas suffisamment rendu compte, il prend soin de nous avertir lui-même que l'assemblée électorale de 483 se laissa si peu influencer par le préfet du prétoire qu'elle choisit pour pape un candidat qui n'avait pas les sympathies du pouvoir officiel. Il plaît à M. Thierry de décerner à ce pape élu, dont le nom fut plus tard inscrit au catalogue des saints, un brevet d'incapacité, de rudesse et d'inhabileté « au maniement des affaires

et des hommes. » Nous ne savons en quoi saint Félix III a mérité la disgrâce de la nouvelle école historique. Sa conduite comme souverain pontife, nous le verrons bientôt, fut digne de tous les éloges. Pour le moment, il nous suffit de constater que l'assemblée électorale qui lui donna régulièrement ses suffrages, était tellement peu disposée à recevoir comme décrets obligatoires les anathématismes du préfet Basilius, qu'elle ne tint nul compte de ses recommandations dans le choix du candidat à élire.

Erreurs historiques de la nouvelle école.

5. Que si, de l'appréciation théorique, nous passons aux détails et aux circonstances du fait en lui-même, où trouver dans les actes qu'on vient de lire une trace quelconque « des luttes à main armée, et de la violente agitation dont Rome fut remplie, pendant que le corps de Simplicius restait exposé sur le lit de parade? » Le discours authentique de Basilius n'en dit pas le moindre mot. « Ce désordre dura vingt-six jours, si nous en croyons les livres pontificaux, » dit le moderne historien, et il appuie son assertion d'une note qui nous renvoie au texte du *Liber Pontificalis* publié par Labbe, tom. IV des *Conciles*, pag. 1047. Nous ouvrons la collection de Labbe à la page indiquée, et les seules paroles qui aient trait à l'élection de saint Félix III sont celles-ci : *Post interregnum sex dierum, octavo die marti* 483, *creatus est pontifex Felix :* « Après un interrègne de *six* jours, le 8 mars 483, Félix fut créé pape. » Nous serions-nous trompé? Est-ce une faute d'impression? Faut-il lire vingt-six jours, quand le texte n'en marque que six? La page 1047 de la collection Labbe a-t-elle par erreur été indiquée pour une autre? Cela pourrait être, d'autant mieux que, dans la notice du *Liber Pontificalis* reproduite en cette page, la durée de l'interrègne écoulé entre Simplicius et saint Félix III n'est mentionnée qu'incidemment d'après une note empruntée au docte chronologiste allemand Binius. Cherchons donc le texte même du *Liber Pontificalis* où le nombre exact des jours de l'interim soit officiellement énoncé. Il se trouve à la page 1066 du même volume. Le voici : *Hic (Simplicius) sepultus est in basilica beati Petri apostoli* VI *nonas martii, et cessavit episcopatus dies sex :* « Simplicius fut inhumé dans la basi-

lique du bienheureux Pierre apôtre le VI des nones de mars, et le siége épiscopal resta vacant six jours. » C'est donc très-réellement six jours, non vingt-six, que les livres pontificaux assignent comme durée à l'interrègne. Cependant, M. Thierry n'a point entièrement inventé le chiffre de vingt-six. Les Bollandistes, après une confrontation minutieuse de tous les manuscrits connus du *Liber Pontificalis*, en ont trouvé quelques-uns qui portaient réellement ce chiffre, pendant que l'immense majorité retenait le *diebus sex*. Voici leurs paroles : « Les iniques décrets du roi Odoacre purent-ils être prêts dans les six jours que le *Liber Pontificalis* assigne pour intervalle entre la mort de Simplicius et l'élection de Félix III? Nous ne pouvons nous prononcer d'une manière affirmative sur ce point : *dubitamus*. La plupart des manuscrits porte six jours ; quelques-uns vingt-six, et d'autres trois jours seulement [1]. » Le docte et judicieux Tillemont, notant cette circonstance, accentuait un peu plus son opinion et écrivait : « Il est difficile que le siége n'ait vaqué que cinq ou six jours après la mort de Simplice, comme le veulent les Pontificaux. Aussi on marque que quelques manuscrits lisent vingt-six jours [2]. » Les Bollandistes doutaient. Tillemont faisait ses réserves. M. Thierry transforme doutes et réserves en affirmation : il déclare purement et simplement que « si nous en croyons les livres pontificaux, le désordre se prolongea à Rome pendant vingt-six jours. » Le fond n'est pas moins défiguré que la forme. Les Bollandistes appellent l'épisode une tentative impie d'usurpation faite par le roi des Hérules et son ministre : M. Thierry soutient le droit d'Odoacre et traite la conduite du clergé romain de révolte contre l'autorité centrale. Tillemont dit du pape saint Félix que « Dieu lui inspira la force et la vigueur qu'il a fait paraître dans les grandes affaires de l'Église [3]. » M. Thierry représente ce pape comme un fanatique « passionné, inhabile au maniement des affaires, rude, et sans aucun discernement des hommes. »

6. Mais ce que nous voulons surtout relever dans l'historien rationaliste, c'est l'insinuation finale : « L'élection, dit M. Thierry, porta

[1] Bolland., *Act. S. Felic. III*, 25 feb., pag. 504. — [2] Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, tom. XVI, pag. 339. — [3] Tillemont, *ibid.*

au siége épiscopal de Rome un prêtre romain nommé Cœlius Félix, fils d'un autre prêtre et lui-même marié, car on le compte parmi les ancêtres du pape Grégoire le Grand. » Cette phrase ainsi jetée sans autre explication signifie pour le commun des lecteurs que les évêques de Rome au v[e] siècle ressemblaient exactement aux évêques anglicans du XIX[e], ce qu'on appelle le célibat ecclésiastique n'existait point alors. Je dis que tel est le sens que les lecteurs inattentifs y remarqueront, car l'auteur sait aussi bien que nous le contraire. Un écrivain sérieux ne devrait pas recourir à ces artifices de langage qui ne trompent que les ignorants. Il est certain que le père de saint Félix avait été marié, avant d'être prêtre. Le *Liber Pontificalis* nous l'apprend. Mais il est certain aussi qu'en s'engageant dans les liens du sacerdoce il avait, selon les règles canoniques, renoncé à ceux du mariage. Nous savons le nom de sa femme, laquelle mourut après que son époux se fut consacré au Seigneur. Voici son épitaphe :

Levitæ conjunx Petronia, forma pudoris,
His mea discedens sedibus ossa loco.
Parcite vos lachrimis, dulces cum conjuge natæ,
Viventemque De· credite flere nefas.

DP. IN PACE III NON. OCTOB. FESTO V. C. CONS [1].

« Pétronia, épouse d'un lévite, modèle de pureté, en quittant la terre, j'ai laissé mes ossements dans ce tombeau. Epoux et filles chéries, ne versez point de larmes. On ne pleure pas celle qui vit en Dieu. — Déposée en paix le III des nones d'octobre, sous le consulat du clarissime Festus » (5 octobre 472). Il n'est pas moins certain que Félix lui-même avait été marié, avant d'être prêtre et plus tard pape. Le *Liber Pontificalis* ne mentionne pas le fait, mais saint Grégoire le Grand le rappelait en ces termes, dans une homélie prononcée devant tout le peuple romain, à la basilique de Saint-Clément : « Mon père eut trois sœurs, Tharsilla, Gordiana

[1] Gruter, *Auctor. antiq. inscript.*, pag. 1057.

et Æmiliana, qui, éprises d'une même ardeur de perfection, se consacrèrent le même jour au Seigneur, prirent le voile des vierges et vécurent ensemble dans leur maison, observant les règles monastiques. Ma tante Tharsilla se distinguait par son assiduité à la prière, ses mortifications, son abstinence et l'édification d'une vie consommée en Dieu. Une nuit, dans une vision, mon quadrisaïeul le pontife Félix, qui me précéda sur ce siége de Rome, lui apparut, et découvrant à ses regards les magnifiques splendeurs du royaume des cieux, lui dit : Ma fille, l'heure est venue où je dois t'introduire dans ce séjour de la gloire éternelle. — Quelque temps après, Tharsilla fut prise d'une maladie soudaine et bientôt on comprit qu'elle allait mourir. Selon la coutume dans les familles nobles, une foule considérable remplit la demeure pour assister la malade et consoler ses proches. Ma mère se trouvait au chevet de la mourante. Elle la vit tout à coup lever les yeux au ciel, comme dans une extase. Puis, se tournant vers les assistants, elle s'écria : Retirez-vous, retirez-vous. Jésus vient à moi ! — En disant ces mots, cette âme sainte se dégagea des liens du corps : un parfum céleste se répandit dans l'appartement, comme si l'auteur de toute suavité qui venait d'apparaître à son humble servante eût voulu laisser à tous cette marque de sa présence [1]. »
Dans ce récit de saint Grégoire, nous avons d'une part la preuve directe que Félix III avait été marié et avait eu des enfants, puisque ce grand pape le nomme son quadrisaïeul (*atavus meus*); de l'autre, la preuve indirecte mais péremptoire que le mariage de Félix III était antérieur à son ordination sacerdotale et à son élection au souverain Pontificat. Comment en effet saint Grégoire le Grand, l'auteur du *Liber Pastoralis* où la règle canonique du célibat des prêtres et des évêques est rappelée à chaque page, aurait-il pu parler de la sainteté de Félix III son quadrisaïeul, et célébrer la gloire posthume de ses miracles, si Félix III avait offert au peuple romain le scandale d'un pontife assis sur le siége apostolique avec une

[1] S. Greg. Magn., *Homil.* XXXVIII *in Evang.*, n° 15; *Patr. lat.*, tom. LXXVI, col. 1290, 1291. Saint Grégoire le Grand a reproduit le récit de ce miracle dans ses *Dialogues*, liv. IV, chap. XVI; *Patr. lat.*, tom. LXXVII, col. 348.

femme à ses côtés? Quoi! lorsque saint Loup de Troyes et Euphrone d'Autun déclaraient qu'un simple *ostiarius*, un portier de l'Église, qui s'engageait dans les liens du mariage, encourait *ipso facto* la peine canonique de la déposition, on viendra nous dire qu'à la même époque le clergé de Rome élisait pour pape « un prêtre marié! » Et sans prendre la peine d'expliquer cette parole, on laissera croire au vulgaire que le mariage et le sacerdoce, le mariage et l'épiscopat de ce prêtre, de ce pape, furent simultanés! Encore une fois, nous ne saurions protester trop énergiquement contre une insinuation si manifestement déloyale. Sidoine Apollinaire était marié, lorsque les suffrages du clergé et du peuple d'Arvernie l'appelèrent à l'épiscopat. Saint Germain d'Auxerre, Simplicius de Bourges et tant d'autres étaient dans la même situation. Qui donc ignore que, depuis le jour de leur ordination, Simplicius, Germain, Sidoine brisèrent les liens de leur mariage pour vivre dans la continence parfaite et devenir, selon l'expression de saint Grégoire le Grand, « des fenêtres fermées aux choses de la terre et ouvertes uniquement du côté du ciel : *Fenestræ terra clausæ et cœlestibus intentæ*[1]? » De toutes les insinuations malveillantes, de toutes les fictions chimériques de l'école moderne, il reste donc uniquement ce fait que, durant l'interrègne écoulé entre la mort de Simplicius et l'avénement de son successeur, Odoacre voulut s'attribuer un droit exorbitant sur les élections pontificales; qu'il se servit du préfet du prétoire Basilius pour faire ratifier cette usurpation; qu'il promulgua une ordonnance qualifiée d'impie et de sacrilége par toute l'antiquité ecclésiastique, et qu'enfin ces manœuvres échouèrent complétement. Quant à la rudesse de forme et à la prétendue incapacité du pape élu sous le nom de Félix III il suffit de savoir qu'il appartenait à la famille patricienne des Anici[2], dont les traditions héréditaires et les grandes charges s'accordent assez mal avec la grossièreté et l'inaptitude que la nouvelle école historique attribue gratuitement au saint pontife.

[1] S. Greg. Magn., *Homil.* XI *in Ezech.*; *Patr. lat.*, tom. LXXVI, col. 917.

[2] Cf. Bolland., *S. Felic. III Act.*, 25 febr.; *Vit. S. Greg. Magn.*; *Patr. lat.*, tom. LXXV, col. 242; Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. VI, pag. 163.

§ II. Acacius, patriarche de Constantinople.

Concile de Rome. Légats apostoliques envoyés à Zénon.

7. L'Orient devait tout d'abord attirer l'attention du nouveau pape. Jean Talaïa était toujours en Italie, sollicitant pour sa cause la protection du saint-siége. Félix III ne voyant pas la possibilité de le rétablir prochainement à Alexandrie, confia au patriarche exilé l'administration de l'église de Nôle en Campanie, à titre provisoire; mais ce provisoire dura toute la vie de Talaïa qui ne devait plus revoir sa ville patriarcale. Pour concerter avec sagesse et prudence les démarches qu'il méditait près de l'empereur Zénon, le pape réunit un concile à Rome. Jean Talaïa y présenta un acte d'accusation juridique contre Acacius de Constantinople. Il y dévoilait les intrigues de cet artificieux prélat, constatait ses nombreuses variations, et le rendait responsable de tous les troubles de l'Orient. Les griefs furent sérieusement discutés; on prit connaissance de toutes les pièces relatives à cette affaire et l'on convint d'envoyer à Zénon des légats pour lui notifier l'avénement du nouveau pape, et l'inviter à suivre une voie plus digne d'un prince catholique, dévoué comme il faisait profession de l'être aux intérêts de l'Église. Quatre points principaux firent l'objet des instructions que Félix remit à ses envoyés. Ils devaient rendre à l'empereur les lettres relatives à la promotion du souverain pontife; demander que Pierre Monge fût chassé d'Alexandrie comme hérétique; exiger le maintien des décrets du concile général de Chalcédoine; citer Acacius devant le siége apostolique pour y répondre aux griefs articulés dans la requête de Jean Talaïa, et obtenir qu'il anathématisât Pierre Monge. Dans le cas où Acacius se refuserait à donner satisfaction sur ces deux objets, les légats avaient ordre de ne point communiquer avec lui [1].

Lettre de saint Félix à Zénon.

8. La députation fut confiée aux évêques Vital et Misenus auxquels le pape adjoignit Félix, qui portait le titre de *Defensor* (avocat) de l'Église romaine. La lettre adressée à l'empereur était un modèle de douceur et d'énergie heureusement tempérées

[1] S. Felic, *Epist.* I; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 893.

l'une par l'autre. « Souvenez-vous, disait le saint pontife, de ce qui a abattu vos ennemis et vous a fait remonter sur le trône. Ils sont tombés en voulant attaquer le concile de Chalcédoine, et vous avez recouvré votre puissance en rejetant leurs erreurs. Vous êtes maintenant seul à porter le titre d'empereur; pendant que les royaumes tombent autour de vous, cherchez à vous rendre Dieu propice, gardez-vous d'attirer son indignation sur votre empire [1]. » De telles paroles portaient avec elles un haut enseignement, à une époque où l'empire romain d'Occident venait de s'écrouler, quand il ne restait plus debout que le nouveau royaume de Constantinople, création récente, dont la longue agonie déjà commencée devait se traîner à travers toutes les hontes du bas-empire. « Vous avez vous-même à une autre époque, ajoutait Félix, condamné Pierre Monge au bannissement; vous avez chassé tous ceux qui persistaient dans sa communion. Faites rechercher dans les archives de votre palais les lettres que vous adressâtes, lors de votre restauration, à mon prédécesseur. Vous y protestiez de votre attachement à la foi de Chalcédoine. Et maintenant par votre ordre le mercenaire, l'intrus tant de fois condamné, Pierre Monge, est solennellement rétabli sur le siége patriarcal d'Alexandrie, et la foi de Chalcédoine est indignement outragée par votre édit d'union! Comment avez-vous pu souffrir que le troupeau de Jésus-Christ fût encore ravagé par le loup que vous avez chassé vous-même? N'est-ce pas cet impie qui, depuis trente ans séparé de l'Église catholique, n'a cessé de maintenir le drapeau de la rébellion et du schisme? De même que Dieu a délivré l'empire du tyran hérétique qui avait usurpé votre pouvoir [2], délivrez aussi l'Église de ceux qui enseignent l'erreur, et ramenez le siége de saint Marc à la communion de saint Pierre [3]. »

Apostasie des légats Vital et Misenus.

9. Munis de ces lettres et des instructions détaillées dont nous avons fait connaître la teneur, les légats se mirent en route pour Constantinople. Dans le cours du voyage, Félix, défenseur de l'É-

[1] S. Felic., *Epist.* II; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 900. — [2] Basilisque. — [3] S. Felic., *Epist.* II; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 901, 902.

glise romaine, tomba malade. Les deux évêques Vital et Misenus ses compagnons poursuivirent leur voyage et arrivèrent à Abydos sur l'Hellespont, maintenant détroit des Dardanelles. Zénon et Acacius avaient été prévenus de l'approche des légats. L'évêque de Constantinople attachait le plus grand intérêt à faire échouer une ambassade dirigée en grand partie contre ses prétentions et ses projets ambitieux. Il fit comprendre à l'empereur la nécessité d'empêcher dans tout l'Orient le retentissement des réclamations du saint-siége. Zénon acquiesça aux secrètes insinuations d'Acacius, et fit arrêter les deux légats. On les jeta dans un cachot, après leur avoir enlevé les papiers et les lettres dont ils étaient porteurs. Après quelques mois d'une rigoureuse détention, Vital et Misenus reçurent de la part de la cour impériale d'insidieuses ouvertures. Zénon les pressait de communiquer avec Acacius et Pierre Monge, employant tantôt les caresses, les présents, les supplications, tantôt les menaces et les mauvais traitements. Il promettait d'ailleurs de remettre ensuite au pape le jugement de toute l'affaire. Vital et Misenus eurent la lâcheté de succomber ; ils promirent de communiquer avec Acacius et avec les envoyés de Pierre Monge. On les fit alors sortir de prison ; ils célébrèrent solennellement les saints mystères en présence des hérétiques. Le nom de Pierre Monge fut récité officiellement dans les prières publiques. Vainement les catholiques de Constantinople protestèrent contre l'indigne conduite des légats. Vital et Misenus n'en continuèrent pas moins à communiquer avec les hérétiques, et, à leur départ, ils se chargèrent des lettres d'Acacius pour le pape Félix III. Le troisième légat, Félix, défenseur de l'Église romaine, n'arriva à Constantinople qu'après la honteuse défection de ses deux collègues. Un tel exemple n'affaiblit point son courage : ni la captivité, ni les promesses, ni les menaces de l'empereur ne purent fléchir sa constance. Cette généreuse conduite, digne d'un représentant du saint-siége, fit ressortir encore davantage la lâcheté de Vital et de Misenus.

Condamnation des légats. 10. Ces deux évêques devaient en trouver à Rome le châtiment. Siméon, moine de Constantinople, délégué par Cyrille archiman-

duite des monastères de cette ville, avait prévenu leur retour et informé saint Félix de la triste vérité. Un concile de soixante évêques, réuni par le souverain pontife dans la basilique de Saint-Pierre (484), fut chargé d'examiner la conduite des légats. Ils furent confrontés avec Siméon et les autres moines venus avec lui de Constantinople. On les convainquit d'avoir, malgré les ordres formels du pape, communiqué avec Acacius et les envoyés de l'hérétique Pierre Monge. Ils invoquèrent alors, comme moyen de justification, les violences auxquelles ils avaient été en butte de la part de l'empereur et de l'évêque de Constantinople. Une pareille excuse ne sera jamais admise au sein de l'Église catholique, dont toute l'histoire est pleine du généreux dévouement de tant de chrétiens qui confessèrent la vérité au prix de leur sang. Vital et Misenus furent déposés de l'épiscopat et retranchés de la communion ecclésiastique. Vital devait mourir sans avoir été relevé de cette excommunication. Misenus obtint par son repentir d'être admis de nouveau à la communion des fidèles, dans un synode présidé plus tard par le pape saint Gélase (495). Après la déposition des légats, les pères du concile prononcèrent la condamnation solennelle de Pierre Monge, appuyée sur ce que les anciens anathèmes portés contre lui par le saint-siége n'avaient pas été levés et que son ordination avait été faite par les hérétiques.

Sentence de déposition contre Acacius.

11. Le pape ne voulait point encore sévir contre Acacius, dont les derniers événements lui avaient cependant fait connaître la mauvaise foi et la duplicité. Il y a toujours dans les souverains pontifes le cœur du père qui retient le bras du juge. Félix III écrivit donc un dernier avertissement à cette âme égarée, dans l'espoir de la toucher par une marque si évidente de condescendance et de miséricorde. « Vous avez péché, disait à sa brebis errante le pasteur des pasteurs ; ne persévérez plus dans cette voie et demandez pardon du passé. » Acacius était trop épris de ses idées ambitieuses pour ouvrir son cœur aux tendres exhortations de l'autorité. Sans daigner répondre à la lettre pontificale, il continua à demeurer uni de communion avec Pierre Monge et employa toute son influence pour presser en Orient l'exécution

de l'Hénotique. Tant d'obstination provoqua enfin les rigueurs du saint-siége. Au mois de juillet 484, le pape réunit à Rome un concile de soixante-sept évêques, auxquels il lut un acte de déposition contre Acacius de Constantinople. « Vous avez, disait Félix à ce patriarche indigne, vous avez protégé les hérétiques, ennemis du concile de Chalcédoine; vous avez établi un intrus sur le siége d'Alexandrie; vous avez exercé la violence contre les pacifiques ambassadeurs du siége de Pierre; vous avez refusé d'obéir aux saints canons qui vous obligeaient à répondre devant nous aux accusations juridiques portées à notre tribunal par notre frère et collègue dans l'épiscopat, Jean Talaïa, patriarche légitime d'Alexandrie. Soyez donc désormais confondu avec les hérétiques dont vous avez de propos délibéré soutenu la cause. Sachez qu'en vertu de la présente sentence vous êtes privé de l'honneur du sacerdoce et de la communion catholique; que vous êtes condamné par le jugement du Saint-Esprit et l'autorité du siége apostolique [1]. » Pour porter ce décret à Constantinople, le pape fit choix d'un clerc nommé Tutus, auquel il conféra le titre de défenseur de l'Église. Il lui remit de plus deux lettres, l'une pour l'empereur, l'autre pour le clergé et le peuple de Constantinople. Le pape se plaignait à Zénon des indignes traitements qu'il avait fait subir à ses légats. « Du reste, disait-il, cette violence n'a pas été une excuse suffisante pour justifier leur conduite : ils ont été déposés. Je vous laisse à décider laquelle des deux communions il faut choisir, celle du bienheureux apôtre Pierre ou celle de l'intrus Pierre Monge [2]. » Enfin il notifie à l'empereur la sentence qui vient d'être portée contre Acacius, et le prie de ne pas s'opposer à son exécution.

Apostasie de Tutus.

12. La lettre adressée au clergé et aux fidèles de Constantinople était destinée, dans l'intention du pape, à réparer autant que possible le scandale donné publiquement par les légats Vital et Misenus, en faisant connaître leur condamnation par le concile de Rome [3]. Tutus, porteur de ces dépêches, échappa à la surveillance

[1] S. Felic. III, *Epist.* VI; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 921. — [2] S. Felic. III, *Epist.* IX; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 934. — [3] S. Felic. III, *Epist.* X; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 936.

des soldats qui gardaient le détroit des Dardanelles dans le but d'empêcher toute communication avec le pape ; il parvint heureusement à Constantinople et se logea dans un monastère d'acémètes [1]. Acacius refusa obstinément de recevoir la lettre qui lui était adressée. Mais afin qu'il ne pût arguer d'ignorance sur une sentence qui l'excommuniait, un moine fut assez hardi pour attacher le décret à son manteau pontifical, pendant qu'il entrait le dimanche dans la basilique pour y célébrer l'office. Cet acte de courage attira sur tous les monastères de Constantinople la vengeance d'Acacius. Quelques religieux furent égorgés par ses affidés : ils payèrent ainsi de leur vie leur attachement inébranlable à la foi de l'Église et leur soumission à l'autorité de Rome. Cependant Tutus dont la conduite comme légat avait été jusqu'alors irréprochable, se laissa bientôt, par une inexplicable faiblesse, gagner aux artifices d'un émissaire d'Acacius. Il accepta une somme considérable qui lui fut offerte à la condition de communiquer avec les hérétiques ; et quelques mois après, le pape Félix eut la douleur d'apprendre que son légat avait vendu à prix d'argent son honneur, sa conscience et la dignité de l'Église romaine qu'il avait mission de représenter. Les archimandrites catholiques, profondément affligés de ce nouveau scandale qui venait se joindre à un autre dont le souvenir était encore tout récent, prirent soin d'en informer immédiatement le souverain pontife. Tutus, à son retour, juridiquement examiné et convaincu devant un concile par ses propres aveux, fut privé de la charge de défenseur de l'Église et excommunié. La nouvelle en fut aussitôt expédiée au clergé et aux fidèles orthodoxes de Constantinople, pour qu'on ne crût point que la défaillance et la pusillanimité de légats tels que Vital, Misenus et Tutus trouvassent à Rome une indulgence coupable ou une miséricorde qui eût été de la connivence. Les efforts et le zèle de saint Félix III devaient être impuissants à triompher des astucieux ma-

[1] Nous avons dit qu'on donnait fréquemment ce nom aux moines de Syrie et de Constantinople (ἀ, κοιμάω, *sans sommeil)*. On les appelait ainsi parce que, dans leurs monastères, les exercices religieux n'étaient interrompus ni jour ni nuit.

néges d'Acacius. Cet évêque excommunié par l'autorité du saint-siége, repoussé par toute la partie catholique de son troupeau, ostensiblement en relation avec des hérétiques notoires et condamnés, déposé des honneurs du sacerdoce par un souverain pontife, ne songea pas un instant à la possibilité de se soumettre. Il continua à offrir le saint sacrifice ; il fit effacer des diptyques sacrés le nom du pape Félix III et continua, fort de la protection impériale, un système d'hostilités ouvertes contre les catholiques. Le patriarche légitime d'Antioche, Étienne le Jeune, qui s'était intrépidement fait le défenseur de l'innocence persécutée en embrassant la cause de Jean Talaïa, fut chassé de son siége par ce même Acacius qui lui avait donné, huit ans auparavant, la consécration épiscopale. Pierre le Foulon, depuis si longtemps oublié dans son exil, se vit au milieu de l'indignation générale réhabilité à Antioche et intrus une seconde fois. Les principales villes de l'Orient eurent de même à déplorer la perte de leurs pasteurs légitimes. Nestor évêque de Tarse, Cyrus d'Hiérapolis, Jean de Cyr, Romanus de Chalcis, Eusèbe de Samosate, Julien de Mopsueste, Paul de Constantine, Manus d'Himeria, André de Théodosiopolis, furent bannis en haine de leur attachement à la vraie foi et à l'autorité du siége apostolique (484).

13. L'ambition d'Acacius venait de commencer le schisme entre l'église de Constantinople et l'église romaine, centre d'unité, source d'autorité, dépositaire de la foi. Cette malheureuse scission devait durer jusqu'en 519, époque où, sous le pontificat de saint Hormisdas, la communion fut enfin rétablie entre l'église latine et l'église grecque. L'Hénotique de Zénon était la cause première de toutes les persécutions dirigées contre les catholiques. La constance avec laquelle il refusait de souscrire une formule de foi dressée par un empereur, soutenue par des soldats et ouvertement condamnée par le saint-siége, était traitée d'obstination, de mauvaise foi, d'insulte à la majesté impériale. Le prétendu édit d'union ne portait pas seulement le trouble parmi les orthodoxes, il avait jeté la division au sein des hérétiques eux-mêmes. La plupart d'entre eux ne le trouvaient pas assez clairement favorable à

leurs erreurs. Ils s'indignèrent que Pierre Monge d'Alexandrie, Acacius de Constantinople, Pierre le Foulon d'Antioche eussent consenti à le souscrire. Ils trouvèrent dans cette condescendance un prétexte pour se séparer de leur communion, et former une nouvelle faction d'eutychéens qu'on appela Acéphales (sans tête), pour exprimer leur rupture avec ceux qui les avaient longtemps guidés dans la voie de l'erreur. Le spectacle de tant de désordres causés par la faiblesse d'un prince dont les intentions ne manquaient pourtant pas d'une certaine droiture, mérite d'être remarqué. L'histoire est pleine de désastres enfantés malgré eux par des monarques d'un caractère indécis et flottant. Ce serait un sujet digne d'étude que la question de savoir si le plus grand fléau que Dieu puisse infliger dans sa colère aux peuples coupables, n'est point de leur donner pour maîtres des souverains qui ne le soient que de nom.

Lettre synodale de S. Félix III aux catholiques d'Orient

14. Saint Félix III ne demeurait pas insensible aux plaintes qui lui arrivaient de tous les catholiques d'Orient, opprimés par la tyrannie d'Acacius. Un nouveau concile s'assembla à Rome en 485, pour examiner encore ces tristes affaires. Les anathèmes déjà prononcés contre Pierre Monge, Pierre le Foulon et Acacius y furent renouvelés. Une lettre synodale adressée à tous les prêtres et abbés orthodoxes de Constantinople et de Bithynie porta en Orient la sentence rendue contre ces hérétiques relaps. Les partisans d'Acacius avaient voulu, l'année précédente, incidenter sur la valeur canonique de la déposition de ce patriarche, en insistant sur le fait que l'acte en avait été signé par le pape seul. Les pères du concile de Rome en donnent la raison dans leur lettre synodale. Leurs paroles méritent d'être citées. « Chaque fois, disent-ils, qu'en Italie les pontifes du Seigneur se réunissent pour traiter des intérêts et des causes ecclésiastiques, il est de règle que le successeur de saint Pierre sur le siége apostolique prononce en dernier ressort au nom de l'épiscopat tout entier, parce que c'est à lui qu'appartient la sollicitude de toutes les églises. Il en est le chef. C'est à lui, en la personne du prince des apôtres, que Notre-Seigneur a dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'en-

fer ne prévaudront point contre elle [1]. » Dociles à cette parole, les trois cent dix-huit pères de Nicée ont reconnu à l'église romaine le droit de confirmation et de juridiction sur toutes les autres. Par la grâce de Jésus-Christ, la succession de nos pontifes a gardé jusqu'ici ces deux prérogatives. Dans la circonstance dont il s'agit, la sentence rendue contre Acacius par le synode romain a été confirmée par le bienheureux pape Félix notre chef, qui l'a fait notifier à Constantinople par Tutus défenseur de l'Église [2]. » Félix III joignit à cette épître synodale un long et éloquent rescrit adressé aux fidèles d'Orient. Il y reprenait dès l'origine la suite des déplorables événements accomplis depuis dix ans à Constantinople. Il réfutait toutes les raisons alléguées pour justifier la conduite d'Acacius; il prouvait invinciblement la régularité et la canonicité de l'acte qui frappait ce patriarche, et insistait pour que le jugement légitimement rendu reçût son exécution. Ces actes de vigueur partis du centre de l'unité pénétraient avec peine en Orient. Zénon, toujours livré aux intrigues d'Acacius, avait interdit toute communication entre Rome et ses états. Cependant malgré l'exacte surveillance qu'il faisait exercer particulièrement au détroit de l'Hellespont (Dardanelles), la justice et la vérité dont la marche est lente mais certaine se faisaient jour peu à peu dans les esprits. Les violences mêmes des eutychéens triomphants, leurs persécutions, leurs injustices, leurs cruautés contre les catholiques inspiraient aux âmes honnêtes un profond sentiment d'indignation et de mépris. L'usurpateur du siége d'Antioche, Pierre le Foulon, était si décrié qu'Acacius lui-même se vit contraint d'interrompre toute relation publique avec lui. Cela n'empêchait pas Pierre le Foulon de chasser au gré de sa fureur les évêques catholiques de la province d'Antioche, et de leur donner pour successeurs les sujets les plus indignes. Un jour, il conféra l'ordination épiscopale à un esclave persan chassé de son pays pour ses crimes, et qui n'avait jamais été baptisé. Cet évêque ainsi improvisé par un patriarche intrus se nommait Xénaïas; il fut placé sur le siége d'Hiérapolis, après

[1] Matth., XVI, 18. — [2] S. Felic. III, *Epist.* XI; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 937.

l'expulsion de l'évêque orthodoxe, Cyrus. Comme on reprochait à Pierre le Foulon une ordination aussi contraire aux premiers éléments de la théologie et du droit canonique, il répondit : « La grâce de l'épiscopat supplée à celle du baptême. » Il n'y avait rien de plus à souhaiter pour constater l'ignorance de ce misérable hérétique. Celle de Xénaïas n'était pas moindre. Il passa tout le temps de son épiscopat usurpé à abattre les images et les statues des saints qu'il traitait de signes idolâtriques, digne précurseur de la stupide barbarie des Iconoclastes.

Mort de Pierre le Foulon et d'Acacius. Imposture de Fravita. Election d'Euphemius au siége de Constantinople.

15. L'Égypte n'était pas mieux traitée sous la domination tyrannique de l'intrus Pierre Monge. A l'aide de quelques évêques et abbés eutychéens, Pierre Monge tenait en quelque sorte un conciliabule permanent. Chaque jour il anathématisait le concile de Chalcédoine et l'auguste mémoire de saint Léon le Grand. Tous les clercs, tous les moines qui ne recevaient pas les écrits de Dioscore et de Timothée Élure étaient envoyés en exil. La persécution alla si loin que l'archimandrite Nephalius se résolut à faire le voyage de Constantinople, pour porter les plaintes de cette église désolée jusqu'aux pieds de l'empereur. Zénon n'avait rétabli Pierre Monge que dans l'intention de pacifier Alexandrie. Il put se convaincre que les hommes de son choix ne valaient pas mieux que ses propres édits, pour accomplir un pareil dessein. Il expédia au patriarche intrus les ordres les plus formels d'avoir à cesser toutes ses violences, et à rappeler les moines exilés. Ce rescrit impérial demeura à l'état de lettre morte. Zénon lui-même était impuissant vis-à-vis de ses propres créatures. Les trois apostats, Acacius, Pierre le Foulon et Pierre Monge, placés le premier sur le siége de Constantinople, le second sur celui d'Antioche, le troisième sur celui d'Alexandrie, disposant de toute l'influence que leur donnait leur crédit à la cour, unis dans les mêmes vues de révolte ouverte contre le saint-siége et dans le même attachement pour l'hérésie, durent se croire triomphants et regarder l'eutychianisme comme implanté pour jamais en Orient. Mais Dieu allait confondre leurs orgueilleuses pensées et leurs ambitieux projets. Pierre le Foulon mourut le premier des trois en 488.

Acacius le suivit au tombeau quelques mois après (489). Les historiens ne nous ont pas conservé le récit détaillé de ses derniers moments : ils se bornent à dire qu'il expira chargé de la malédiction de Dieu et des hommes. Un goth, Fravita, dont les Grecs ont harmonisé le nom en l'appelant tantôt Flavita, tantôt Flavien, lui fut donné pour successeur, grâce à une intrigue non moins étrange que sacrilége. Fravita était prêtre du titre de Sainte-Thècle, l'une des églises du faubourg byzantin de Sique. Il affectait l'extérieur de la mortification et de la sainteté pour mieux couvrir une ambition démesurée. L'empereur Zénon, au lieu de laisser l'élection épiscopale s'effectuer dans les conditions ordinaires, eut recours à un moyen que les spirites de nos jours ne désavoueraient pas. Il déposa solennellement sur l'autel de Sainte-Sophie un pli cacheté renfermant un parchemin blanc. A côté, il plaça une supplique dans laquelle il demandait à Dieu de faire écrire invisiblement par un ange, dans le billet scellé, le nom de celui qu'il daignerait choisir pour gouverner l'église de Constantinople. Un jeûne de quarante jours fut ordonné par décision impériale, avec des prières publiques pour obtenir le miracle désiré. Enfin l'un des chambellans du prince fut désigné pour garder les deux papiers qu'on enferma sous clef dans l'intérieur de l'autel. Soit que ces mesures aient été inspirées par le conseil de Fravita, soit qu'elles eussent été spontanément adoptées par l'empereur Zénon qui était, comme nous le dirons bientôt, livré alors aux pratiques superstitieuses de la magie, toujours est-il que le prêtre goth sut en profiter. A prix d'or, il acheta la connivence du chambellan. Celui-ci reprit sous l'autel le billet cacheté, y inscrivit le nom de Fravita, puis le scellant de nouveau aux armes impériales, le remit en place. Les quarante jours écoulés, Zénon procéda avec une pompe et une solennité imposantes à l'ouverture du parchemin. On cria au miracle, en voyant apparaître le nom de Fravita. Nul ne doutait que ce nom n'eût été écrit par un ange du ciel. Le prêtre goth fut installé comme l'élu de Dieu sur le trône patriarcal. Débutant par un nouvel acte de duplicité, il fit partir pour Rome des légats chargés d'assurer le pape de son attachement à la foi catho-

lique. En même temps il en envoyait d'autres à Alexandrie, avec une lettre adressée à Pierre Monge où il anathématisait le concile de Chalcédoine. « Cependant, dit Nicéphore, la Providence divine ne laissa pas longtemps impunie la fourberie sacrilége de Fravita. Il avait été forcé d'emprunter à haut intérêt chez les banquiers de Constantinople les sommes considérables dont il avait payé la trahison du chambellan. Quatre mois après sa promotion, on le trouva mort dans son lit. Il avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante. Les banquiers qu'il n'avait pas eu le temps de rembourser firent valoir leurs créances, les produisirent à la succession, et poursuivirent impitoyablement les héritiers. Ceux-ci, dans l'impuissance de faire face à cette dette énorme, s'adressèrent à l'empereur Zénon, le suppliant de leur venir en aide. Quelques-uns d'entre eux savaient tout le détail de l'intrigue. Ils la racontèrent au prince. Son étonnement fut égal à son indignation. Le chambellan fut condamné à un bannissement perpétuel ; ses biens furent confisqués et servirent à désintéresser les banquiers de Fravita. Après cette déconvenue, Zénon déclara qu'il ne se mêlerait plus d'élections épiscopales. Il laissa donc le clergé et le peuple, sous la présidence des évêques de la province, exprimer librement leurs suffrages. L'assemblée désigna unanimement le prêtre Euphemius, l'un des hommes les plus éloquents de son siècle, non moins zélé pour l'orthodoxie que dévoué aux fonctions du ministère pastoral [1]. »

Mort de Pierre Monge. Lettre du pape à l'empereur Zénon.

16. A peine assis sur la chaire patriarcale de Constantinople, Euphemius adressa au pape Félix III une lettre synodale où il protestait de son attachement à la foi du saint-siége. En même temps il effaçait des diptyques sacrés le nom de Pierre Monge. Cette nouvelle fut accueillie à Rome avec grande joie. Il n'en fut pas de même à Alexandrie. Pierre Monge, furieux de se voir outragé par un jeune homme sans expérience, un parvenu, comme il disait, déclara qu'il saurait venger l'honneur de ses cheveux blancs. Il se préparait à réunir un concile et à renouveler les troubles et les violences dont il don-

[1] Niceph. Call., *Hist. eccl.*, lib. XVI, cap. XVIII ; *Pat. græc.*, t. CXLVII, col. 153.

nait depuis tant d'années l'affligeant spectacle, lorsque Dieu l'appela subitement à paraître devant son tribunal pour y rendre compte de ses crimes (31 octobre 490). Son successeur fut un prêtre alexandrin du nom d'Athanase, nom glorieux qu'il déshonora par son attachement à l'hérésie. Un autre eutychéen, Pierre Cnaphée, avait été élevé sur la chaire d'Antioche, après la mort de Pierre le Foulon. Il ne fit qu'y passer, et fut remplacé par l'hérétique Palladius. Le schisme s'enracinait ainsi dans les deux principales églises de l'Orient. Seul, Euphemius à Constantinople témoignait l'intention de se rattacher au saint-siége. Son orthodoxie étant avérée, saint Félix l'admit à la communion catholique; mais il lui refusa la communion épiscopale parce qu'Euphemius, par complaisance pour Zénon, se refusa à effacer des diptyques sacrés le nom d'Acacius. La distinction de deux communions l'une concernant la foi, et qu'on accordait à tous les fidèles orthodoxes; l'autre, communion épiscopale proprement dite, que les évêques élus sollicitaient du saint-siége comme confirmation nécessaire de leur élection, est clairement indiquée dans la sentence de Félix III qui accorda la première à Euphemius et lui refusa la seconde. Le souverain pontife avait profité des négociations que la mort d'Acacius et le choix de ses deux successeurs avaient naturellement renouées entre le saint-siége et la cour de Constantinople, pour tenter un nouvel effort et ramener l'empereur Zénon à une conduite et à des sentiments orthodoxes. L'effusion du cœur le plus tendre règne dans la lettre du pape. « En vous écrivant ces mots, vénérable empereur, dit-il, je verse d'abondantes larmes; je me prosterne aux pieds de votre piété. Et comment éprouverais-je quelque peine à m'abaisser devant les puissances de l'empire, quand l'Apôtre a dit de lui-même qu'il s'était fait le rebut et l'opprobre de tous les hommes? Je vous en conjure, bien-aimé fils, ne rejetez point mes supplications paternelles, ne dédaignez point ma parole! Tout indigne que je suis, c'est le bienheureux apôtre Pierre qui vous implore par ma voix, et dans la personne de Pierre c'est Jésus-Christ lui-même qui ne veut pas que son Église soit mise en pièces. L'ancienne et la nouvelle Rome doivent être unies dans

la même foi, cette foi qui selon le témoignage de saint Paul est prêchée par tout le monde; en sorte que ces deux villes n'aient qu'un seul culte, comme elles ne portent qu'un même nom. Mes prières ne cesseront donc point de monter jusqu'à votre trône, tant que les traces de ces funestes divisions subsisteront encore. » On reconnaît à la tendresse, à la dignité, à l'élévation d'un tel langage, le cœur qui portait la sollicitude de toutes les églises. Il faut remarquer dans cette lettre l'expression de fils donnée par saint Félix III à Zénon. C'est la première fois que l'histoire nous montre cette formule consacrée depuis par l'usage. La suscription était ainsi conçue : *Gloriosissimo et serenissimo filio Zenoni Augusto, Felix episcopus in Domino salutem* [1]. Zénon n'était pas fait pour comprendre la mission d'un empereur chrétien, et l'immense autorité que la concorde entre les deux pouvoirs spirituel et temporel assure aux rois et aux princes chrétiens. La fin de sa vie s'écoulait dans des plaisirs infâmes et de continuelles orgies. L'ivresse et la volupté l'avaient rendu cruel; le sceptre était tombé aux mains des eunuques qui gouvernaient en son nom, et le malheur qui arrachait des larmes à Jérémie se renouvelait pour les Orientaux. Ils pouvaient, eux aussi, s'appliquer le mot de l'Écriture : *Servi dominati sunt nostri* [2].

§ III. Synchronisme.

Révolte de Marcien à Constantinople. Les astrologues à la cour.

17. Cependant les désastres et les révolutions politiques s'accumulaient autour de ce misérable empereur. En 478, le fils d'Anthemius, Marcien, qui avait épousé Leontia, seconde fille de Vérine, et sœur cadette de l'impératrice Ariadne, souleva contre Zénon toute la ville de Constantinople et vint l'assiéger dans son palais. Une sanglante bataille fut livrée; après une lutte qui dura une journée entière, la victoire demeura au prétendant. Si Marcien eût profité de son triomphe et se fût débarrassé de son rival, il était maître du trône. Soit fatigue, soit clémence, il remit au lendemain

[1] S. Felic. III, *Epist.* v; *Patr. lat.*, tom. LVIII, col. 917. — [2] Jerem., *Lament.*, cap. v, 8.

à décider du sort de Zénon. Ce dernier, désespérant de la fortune, voulait du moins éviter la mort. Il était prêt à se rendre à condition d'avoir la vie sauve. Déjà il faisait partir les officiers chargés de cette négociation, lorsque Pamprepius, un hiérophante païen qu'il avait toujours à ses côtés et qu'il écoutait comme un oracle, le retint en lui disant : « Les dieux se déclarent pour Zénon, pourvu que Zénon laisse aux dieux le temps de le sauver. » Cette prédiction n'était pas si merveilleuse qu'elle le parut au prince. Pamprepius savait que le maître des offices Illus sollicitait en ce moment les troupes victorieuses et devait passer toute la nuit à réparer la défaite de la journée. A force d'argent, Illus vint à bout de les détacher de Marcien. Celui-ci, dès le lendemain, réduit à une poignée d'hommes, se vit obligé de chercher un asile dans la basilique des Douze Apôtres. Zénon, affectant une clémence qui n'était point sincère, lui fit couper les cheveux et conférer l'ordination sacerdotale par le patriarche de Constantinople. Ce patriarche était alors Acacius. Il ne fit aucune difficulté de servir d'instrument au caprice impérial. Prêtre malgré lui, Marcien et sa femme Leontia, sœur de l'impératrice Ariadne, enfermés plus tard dans le château de Papyra, en Isaurie, y moururent de faim. Zénon attribua sa victoire aux charmes tout-puissants du théurge Pamprepius. Cet intrigant à la fois grammairien, poète et sophiste, avait longtemps enseigné les lettres à Athènes. Tout plein des fables d'Homère, il s'imaginait être Calchas. Les rites sacrés des aruspices, des augures, des devins, des astrologues, lui étaient familiers. Il se faisait passer pour un prophète et un thaumaturge : en réalité c'était un de ces audacieux charlatans qui foisonnent aux époques de décadence et exploitent en grand la crédulité publique. Zénon s'engoua de Pamprepius. Le maître des offices, Illus, fit de même. Grâce à cette double séduction, l'astrologue devint un personnage : il s'associa un prêtre corrompu de Byzance, nommé Marcianus, et de concert avec lui il entreprit de restaurer officiellement à Constantinople le culte polythéiste.

Révolte d'Illus.

18. Ses ambitieuses prétentions furent traversées par des catastrophes que les dieux ne lui avaient point prédites. Son talent d'astrologue avait été récompensé par un titre de sénateur, des

pensions considérables, et un crédit à peu près illimité à la cour du faible prince. Tout souriait donc à sa fortune et à ses projets d'avenir. Illus, son protecteur, travaillait chaque jour à le grandir davantage. Le maître des offices comptait par le moyen de l'astrologue se frayer un chemin au trône. Une pareille espérance ne semblait pas exorbitante dans l'éventualité de la mort prochaine de Zénon, vieux et sans enfants. Soit que le secret de la conspiration ne fût pas bien gardé, soit que la perspicacité des courtisans eût deviné plutôt qu'appris l'existence de cette trame, Zénon en fut averti. Durant un voyage que le maître des offices fut obligé de faire en Isaurie, l'astrologue sénateur Pamprepius fut arrêté dans son palais et conduit en exil. Ce premier échec fut bientôt réparé. Pamprepius trouva moyen d'aller rejoindre en Isaurie son patron, Illus. Ensemble ils revinrent à Constantinople, à la tête d'une armée imposante. Zénon dans l'impossibilité de les combattre se vit forcé de les recevoir à bras ouverts, et de leur témoigner plus de confiance que jamais. Dominant leur maître par la terreur, ils purent s'occuper activement de leurs vengeances. Ils soupçonnaient à tort ou à raison la vieille impératrice Vérine de les avoir dénoncés à son gendre. Illus exigea que cette princesse fût éloignée de la cour. Zénon résista d'abord. Vérine outrée de l'insolence du maître des offices et craignant la faiblesse de l'empereur, eut alors recours à un crime qui la perdit. Elle soudoya un soldat alain qui se chargea d'assassiner Illus. La tentative échoua; le meurtrier fut arrêté au moment où il levait le bras pour frapper sa victime. Dans l'interrogatoire, il déclara qu'il avait agi par ordre de Vérine. Après cet éclat, Zénon abandonna sa belle-mère au ressentiment d'Illus. Elle fut incarcérée dans le château de Papyra, en Isaurie, où se trouvaient déjà Leontia sa seconde fille et Marcianus son gendre. Ce triomphe ne satisfit point encore les ressentiments d'Illus et de son astrologue. L'impératrice Ariadne s'étant plainte à Zénon du traitement qu'on infligeait à sa mère, l'empereur pour toute réponse lui dit de s'adresser au maître des offices. Ariadne le fit; elle se jeta aux genoux du bourreau de sa famille, et fondant en larmes, lui demanda grâce pour Vérine. Ce fut en vain. Illus lui ré-

pondit ironiquement : « Êtes-vous donc si pressée de changer d'époux et de voir la couronne impériale passer sur une tête plus chère? » C'était une allusion sanglante au bruit déjà répandu des liaisons coupables de l'impératrice Ariadne avec quelques officiers du palais. Zénon fut soigneusement informé par Illus de cette rumeur vraie ou fausse. En retour de sa confidence, le maître des offices reçut l'ordre de faire assassiner la malheureuse Ariadne. Tout était disposé pour l'exécution de ce nouveau crime qui devait s'accomplir la nuit suivante. Avertie à temps, l'impératrice quitta le palais et courut se réfugier chez le patriarche Acacius. Le lendemain, Zénon croyant que ses ordres avaient été exécutés demanda des nouvelles d'Ariadne : on lui dit qu'elle avait disparu. Bientôt le patriarche se présenta à l'audience du prince, exposa l'atrocité du crime d'Illus et se porta caution de l'innocence d'Ariadne. La garantie n'était guère plus sûre que le fait lui-même. Quoi qu'il en soit, la tragédie ainsi manquée se dénoua par une réconciliation. L'impératrice rentra triomphante au palais, et obtint la permission de se venger du maître des offices. Un soldat de la garde impériale chargé de l'exécution prit le temps qu'Illus montait les degrés de marbre de l'escalier du cirque, et lui déchargea par derrière un coup de sabre sur la tête. Un mouvement machinal sauva la victime, qui eut seulement l'oreille droite emportée. Le coup était manqué; l'assassin fut mis à mort séance tenante, et Zénon jura qu'il était étranger à ce guet-apens. Illus et Pamprepius feignirent de le croire, mais sous prétexte que la blessure du maître des offices exigeait du repos et l'air des champs, ils quittèrent la cour. Zénon eut la faiblesse de leur prodiguer de nouveaux honneurs. Illus fut nommé généralissime des troupes d'Orient. Pamprepius reçut le titre de lieutenant impérial. On mit à leur disposition des sommes énormes, et les deux amis se rendirent de la sorte à Antioche (484).

Intrusion de Léontius.

19. Ils n'y restèrent pas longtemps. Aussitôt que la blessure du maître des offices fut cicatrisée, il réunit autour de lui une nombreuse armée et se rendit au château de Papyra, où l'impératrice Vérine, naguère son ennemie, était encore renfermée. Un marché

honteux fut conclu entre l'auguste captive et le sujet révolté. Illus lui promit la liberté, si elle consentait à détrôner sa fille Ariadne et son gendre Zénon. Vérine accepta le marché. En présence de toute l'armée elle remit la pourpre à un aventurier, alain d'origine, nommé Leontius, créature du maître des offices. Illus n'avait point osé avec son oreille coupée affronter le ridicule de ceindre lui-même la couronne impériale. La proclamation solennelle du nouveau César eut lieu dans la grande église de Saint-Pierre de Tarse, en Cilicie. De cette ville fut également datée une circulaire que Vérine adressait à tous les préfets, magistrats et fonctionnaires de l'empire. « Vous savez, disait-elle, que le trône nous appartient. Après la mort de notre auguste époux, Léon le Thrace, nous avions élevé à la puissance souveraine l'isaurien Trascalissée, qui se fait appeler Zénon, dans l'espoir que reconnaissant de ce bienfait il ferait le bonheur de nos peuples. Mais son avarice insatiable et sa férocité ont accumulé sur l'Orient les désastres et les crimes. Pour mettre un terme aux malheurs qui vous accablent, nous avons cru nécessaire de vous donner un prince vraiment chrétien, qui se conformant aux règles de la religion et de la justice saura relever l'État de sa ruine, assurer le repos de nos peuples, et réprimer les ennemis de l'empire. Nous avons donc de notre main impériale déposé la couronne sur le front du très-pieux, très-auguste, très-clément Leontius. Ayez à le reconnaître désormais pour l'unique empereur des Romains. Quiconque lui refuserait obéissance sera traité comme un rebelle. » La cérémonie du couronnement et la signature de cette proclamation devaient assurer à Vérine les bonnes grâces du nouvel empereur. Il n'en fut rien. Le lendemain, la vieille impératrice était arrêtée et reconduite dans sa prison de Papyra, où trois mois après elle mourut de chagrin. Leontius, à la tête d'une armée de soixante-dix mille hommes, vint prendre possession d'Antioche. Pamprepius négocia un traité d'alliance avec le roi de Perse. Illus reçut la soumission des principales villes de Syrie. Zénon réunit à la hâte une armée qu'il envoya, sous la conduite de Longin, son frère, attaquer les rebelles. La rencontre eut lieu dans la plaine d'Antioche. Les troupes de Zénon furent taillées en

pièces. Longin demeuré presque seul sur le champ de bataille fut fait prisonnier, et enfermé dans une forteresse. C'en était fait de Zénon, sans le secours décisif du roi des Ostrogoths. Théodoric, à la tête de son armée barbare, fondit sur les rebelles. il les atteignit à Séleucie; une bataille sanglante eut lieu. Théodoric fut vainqueur (485). Le César intrus se sauva, accompagné du maître des offices Illus et de Pamprepius son astrologue, et vint se réfugier dans la forteresse de Papyra. Une poignée de soldats fidèles s'y enfermèrent avec lui. Théodoric dédaigna de les y assiéger. Il laissa ce soin à un lieutenant impérial, Jean le Scythe, et revint à Constantinople. La situation de Papyra était telle qu'on ne pouvait espérer la réduire que par la famine. Jean le Scythe se contenta d'en faire le blocus. Cette situation dura trois ans. L'astrologue Pamprepius redoublait ses présages de victoire; par des oracles imposteurs il entretenait la confiance de Leontius et du maître des offices. Un jour pourtant, ce dernier surprit un espion que le devin envoyait à Jean le Scythe, lui proposant de livrer la citadelle moyennant un prix déterminé. Pamprepius arrêté sur-le-champ eut la tête tranchée. Illus et son fantôme d'empereur délivrés de ce traître furent bientôt victimes d'une nouvelle trahison. Une nuit, les portes de la forteresse furent ouvertes à l'ennemi. Jean le Scythe fit couper les mains aux soldats de la garnison. La tête de Leontius qui avait porté un diadème et celle d'Illus déjà privée d'une oreille furent coupées et envoyées à Constantinople. On les exposa dans le cirque aux huées de la populace (488).

La faction verte des cochers du cirque. Insurrection des Samaritains.

20. La défaite de Leontius avait créé pour Zénon un ami plus redoutable que tous les rebelles ensemble, dans la personne de Théodoric. Le service que le roi des Ostrogoths venait de rendre était au-dessus de toutes les récompenses. Théodoric se montrait insatiable. Tous les honneurs, tous les titres, toutes les dignités lui avaient déjà été conférés. Dans l'impuissance de faire davantage, Zénon imagina d'ériger au barbare victorieux une statue équestre dans la cour du palais impérial. Théodoric se montra médiocrement sensible à cette flatterie : il commençait déjà à se plaindre de l'ingratitude d'un empereur qui lui avait donné le

commandement général des armées, le consulat, le rang de patrice et le titre de fils d'armes. Toute l'habileté des diplomates byzantins, toutes les ressources du trésor impérial furent épuisées pour adoucir les ressentiments du roi goth. Cependant les troubles à l'intérieur ne discontinuaient pas. Au nombre des fantaisies et des caprices de Zénon, le monde entier savait qu'il fallait mettre en première ligne sa passion pour les jeux du cirque. Il avait pris parti dans les courses de char pour la faction verte; dès lors, tous les baladins portant une casaque de cette couleur dans les divers amphithéâtres de l'Orient avaient droit d'insolence et d'impunité. En 486, la faction verte, qui donnait des représentations à Antioche, organisa un massacre général des Juifs habitant cette ville. On fit main basse sur ces malheureux, pas un seul ne fut épargné. Après cette boucherie, les cochers verts se donnèrent le plaisir de brûler les cadavres des victimes. En apprenant ces horreurs, Zénon se contenta de répondre : « Pourquoi ne les avoir pas brûlés vifs? Ils l'eussent bien mérité! » Cette parole d'un cynisme brutal souleva toute la population judaïque. Le mont Garizim devint le rendez-vous d'une véritable armée de rebelles, qui mirent à leur tête un chef de brigands, nommé Justusa. Le jour de la Pentecôte (486), les insurgés abandonnant les hauteurs fondirent sur l'ancienne Sichem, Neapolis (Naplouse), massacrèrent les chrétiens réunis dans l'église, se jetèrent sur l'évêque Térébinthus qui célébrait le sacrifice, lui coupèrent les mains et le laissèrent pour mort sur la place. Justusa fier de ce premier succès courut à Césarée, capitale de la Palestine, dont il s'empara sans coup férir. Tous les chrétiens furent égorgés et la basilique de Saint-Procope livrée aux flammes. Le chef de brigands se fit couronner roi d'Israël, et annonça solennellement la restauration du trône de David. Il ne s'agissait plus pour lui que d'entrer en vainqueur à Jérusalem et de transformer en une monarchie durable ce qui n'était encore qu'un hardi coup de main. Le temps lui manqua. Avant que les fils des Hébreux accourant à son aide de tous les points de l'Orient eussent pu le rejoindre, le gouverneur de Palestine, Asclepiades, à la tête des troupes arcadiennes

chargées de la défense des frontières arabes, fondit sur les Samaritains et les tailla en pièces. Justusa fut décapité. Sa tête envoyée à Byzance alla partager les honneurs de l'exhibition publique, avec celles de Leontius et d'Illus. La synagogue de Garizim, transformée en église, fut solennellement consacrée sous le vocable de la Sainte Vierge. Un poste militaire fut établi en permanence, pour la protéger contre les attaques des Juifs, auxquels l'accès du mont Garizim demeura interdit. Une forte garnison fut placée à Neapolis, les biens des principaux rebelles confisqués, et l'église de Saint-Procope rebâtie. Un édit impérial excluait les Samaritains de tous les honneurs et de tous les emplois civils et militaires. Ces mesures de rigueur renouvelées plus tard sous Anastase et Justinien prévinrent de nouvelles insurrections, mais ne réussirent point à détruire la secte samaritaine qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Elle continue à porter son témoignage vivant de l'intégrité et de l'authenticité des livres mosaïques, témoignage d'autant plus imposant qu'il émane d'une source schismatique dont le reste d'Israël persiste à se séparer.

Invasion de Théodoric en Orient.

21. L'empereur Zénon, livré à des intrigues de bas étage et à des spéculations astrologiques, ne savait vraisemblablement pas un mot de ces grandes choses, ou du moins ne leur accordait qu'une importance fort secondaire. Il régnait au jour le jour, persécutant les catholiques pour plaire aux eutychéens, favorisant le polythéisme pour plaire aux théurges, pratiquant la divination en guise de passe-temps, et remplaçant Pamprepius son hiérophante infidèle par tout un collége de sacrificateurs païens tels que Severianus de Damas, Héraïsque, Zozime de Gaza, Gesius et Agapius. Il est vrai que de temps à autre, quand les prédictions de ces charlatans ne se réalisaient pas, il faisait décapiter les pseudo-prophètes. Mais ces boutades tragiques ne dégoûtaient personne d'un métier qui conduisait sûrement à la fortune. Le dernier venu espérait toujours être plus adroit ou plus heureux que ses prédécesseurs. Parmi tant d'ignominies, Théodoric grandissait de tous les abaissements d'un empereur imbécile. Génie vraiment digne de sa haute destinée, le descendant des Amales n'était pas ce qu'on appelle un lettré, bien que, contrairement à la calomnieuse insi-

nuation de Procope, il sût parfaitement lire et écrire. Dès sa première jeunesse, il avait été envoyé comme otage à la cour de Constantinople. Le raffinement de civilisation qu'il y trouvait éveilla toute la finesse du jeune barbare, sans étouffer dans son âme ardente et naïve le goût des aventures et l'instinct nomade de sa race. Ce fut par calcul qu'il ne voulut point être littérateur, tout en estimant la culture intellectuelle. De bonne heure il avait compris que les gens de lettres serviraient volontiers son épée tant qu'elle serait victorieuse, au lieu que les Ostrogoths, ses sujets et ses soldats, l'estimeraient d'autant moins qu'il cesserait davantage d'être barbare. Ce calcul, si c'en fut un, ne trompa point Théodoric. Après son expédition contre l'usurpateur Leontius, les Goths, resserrés depuis cinq ans dans les plaines épuisées de la Dacie et de la Mésie, commencèrent à murmurer. « Notre roi, disaient-ils, s'est fait le valet d'un empereur. Il étale à Constantinople le faste d'un patrice. Il s'est engagé à défendre toutes les frontières de l'empire. Cependant nous mourons de faim. La Thrace est notre magasin de vivres. Jusqu'ici nous avions trouvé l'abondance en la dévastant. Aujourd'hui Théodoric, au nom de l'empereur Zénon, nous interdit d'y mettre le pied. » A la nouvelle de ces rumeurs, Théodoric arracha de ses épaules sa toge de patrice, reprit sa casaque de peau de mouton, et le soir même, sans prendre congé de l'empereur, il partait pour ses campements de Noves, en Mésie. Son retour inopiné étonna tous les séditieux. Dès le lendemain, les tentes furent reployées, les chariots mis en marche, et la nation des Ostrogoths sous la conduite de son invincible chef s'engagea dans les défilés de la Thrace. L'enthousiasme des guerriers barbares était indescriptible. L'Hémus fut franchi, Selembrie emportée d'assaut et livrée au pillage. Chaque combat était une victoire, chaque victoire était suivie impitoyablement d'un massacre. Les chariots regorgeaient de butin. On arriva ainsi aux portes de Constantinople. Théodoric établit son quartier général au bourg de Melantiadès, à quatre lieues de la capitale constantinienne. Zénon éperdu fit demander une entrevue à son fils d'armes, c'est ainsi qu'il le nommait. Théodoric l'accorda sur-le-champ, et les populations épouvantées attendirent l'issue d'une conférence qui allait décider de leur sort (487).

Cession du royaume d'Italie à Théodoric par l'empereur Zénon.

22. Théodoric se rendit lui-même au palais. Prenant le premier la parole, il remercia avec effusion l'empereur des bienfaits qu'il en avait reçus. « Jamais, dit-il, rien ne m'a manqué à votre service. Mais si votre piété le permet, j'exposerai librement devant vous le désir de mon cœur. — Parlez sans crainte, répondit Zénon. — Eh bien, continua Théodoric, ce pays de l'Hespérie gouverné durant tant de siècles par vos prédécesseurs les Césars, cette ville de Rome, tête et dominatrice de l'univers, pourquoi sont-ils passés maintenant sous la tyrannie d'un roi des Ruges et des Turcilinges? J'irai là, si vous le permettez; j'y établirai ma nation et vous délivrerai d'un voisinage toujours onéreux et parfois plein de périls. Vous n'aurez plus de pensions à nous payer. Si je réussis, Dieu aidant, la gloire de votre piété rayonnera sur les contrées occidentales. Il convient en effet que moi, qui suis votre serviteur et votre fils, je tienne ce royaume de votre munificence, et non point Odoacre, cet homme que vous ne connaissez pas, qui opprime sous un joug tyrannique votre sénat, et sous les fers de la captivité une portion de votre république. Oui, si je suis vainqueur je posséderai l'Italie par votre bienfait; si je suis vaincu, non-seulement votre piété ne perdra rien mais elle gagnera l'argent que je lui coûte [1]. » — Zénon consentit sans la moindre difficulté à cet arrangement, dit l'historien Jornandès. Il recommanda le sénat et le peuple romain à la bienveillance de Théodoric, et pour se débarrasser plus vite d'un hôte si incommode, il le combla de présents. Le roi des Ostrogoths, muni d'un titre en bonne forme qui l'investissait de la royauté d'Italie, quitta Constantinople avec son armée, c'est-à-dire avec sa nation tout entière. Byzance venait de se racheter en livrant encore une fois l'antique Rome (488).

Mort de Zénon.

23. Tout entier à la joie de ce dénoûment, Zénon ne songea plus qu'à ses rêveries de divination. Il s'était mis en tête de laisser le trône à son frère Longin, un débauché comme lui, dont la capacité s'était signalée d'une façon très-négative en se laissant

[1] Jornand., *De Goth. orig.*, cap. LVII; *Patr. lat.*, tom. LXIX, col. 1292, 1293 cf. A. Thierry, *Récits de l'hist. rom. au* Ve *siècle*, pag. 408.

battre à Antioche par Leontius et Illus. Le projet de Zénon ne paraissait point sourire même aux plus dévoués de ses courtisans. L'empereur s'en étonnait : il eut recours selon son habitude à un de ses astrologues favoris, nommé Maurianus. Celui-ci n'eut pas besoin d'un grand art divinatoire pour dire tout haut ce que chacun se murmurait tout bas à l'oreille, dans la ville de Constantinople. L'impératrice Ariadne affichait sans la moindre retenue une liaison scandaleuse avec Anastase, l'un des silentiaires. Zénon était seul à l'ignorer. Maurianus se contenta de lui dire : « Après votre mort, votre couronne et votre femme passeront à l'un des silentiaires. » Cet oracle plongea le crédule empereur dans une perplexité terrible. Il y avait un assez grand nombre de silentiaires. La difficulté était de mettre la main sur celui que les augures voulaient désigner. Leur interprète Maurianus refusa absolument de spécifier davantage la prédiction. Réduit à ses propres conjectures, Zénon chercha parmi les silentiaires ceux dont l'influence était le mieux établie. Pelagius, le plus vertueux de tous, fut étranglé. Cotaïs et deux ou trois autres patriciens eurent le même sort. La liste des proscriptions allait toujours grossissant lorsque, le 10 avril 491, la nouvelle de la mort subite du tyran se répandit tout à coup dans la ville de Constantinople. La version officielle racontait que l'empereur avait succombé à une dyssenterie opiniâtre. Le public n'en crut rien. Voici les détails plus tragiques, sinon plus vrais, qui circulèrent parmi la foule, et que les auteurs d'une date plus récente nous ont transmis. Il paraît que Zénon était sujet à des attaques d'épilepsie qui lui revenaient surtout dans l'ivresse, dont il s'était fait une habitude. La nuit du 9 avril 491, après un excès de table, il tomba dans une syncope si violente que ses chambellans le crurent mort. Le lendemain, Ariadne le fit porter sans pompe à la sépulture des empereurs qui fut fermée ensuite et gardée par un poste de soldats, avec la consigne de ne laisser approcher personne ni d'ouvrir eux-mêmes le tombeau, quoi qu'il pût arriver. Quelques heures après, des cris lamentables se firent entendre dans l'intérieur du sépulcre. Les gardes, fidèles au mot d'ordre, restèrent immobiles. Plus tard, lorsqu'on pénétra dans le caveau impérial, on trouva que Zénon

était mort dans un accès de rage et de faim. Il s'était déchiré les bras avec les dents.

Avénement d'Anastase le Silentiaire.

24. Dès le 11 avril, Ariadne faisait proclamer par le sénat et le peuple son favori Anastase le Silentiaire. Illyrien, né à Dyrrachium (Durazzo) d'une famille obscure, Anastase amené jeune à Constantinople était entré dans les rangs de ce qu'on appelait les *domestici*. Il parvint au poste de silentiaire (secrétaire), office de médiocre considération qui relevait du grand chambellan. Sans autre mérite qu'une belle taille et une agréable figure, il fut remarqué par l'impératrice. Parmi les singularités de sa personne, on vantait surtout la couleur de ses yeux dont l'un était noir et l'autre bleu, ce qui le fit surnommer *Dicorus*. L'histoire ne lui reconnaît pas d'autre mérite. A l'époque où cet aventurier fut proclamé empereur, il avait soixante ans. Ariadne eut peine à attendre quarante jours avant de le prendre pour époux. Jusque-là Anastase avait professé les erreurs d'Eutychès. Le patriarche Euphemius se refusa de le couronner s'il persistait dans cette hérésie. La difficulté fut bientôt tranchée, grâce à l'empressement d'Anastase qui souscrivit publiquement une profession de foi où il témoignait son attachement à la foi orthodoxe et aux décrets du concile de Chalcédoine. Cette démarche n'était qu'une hypocrisie. Néanmoins le peuple s'en montra satisfait, et acclama avec enthousiasme le nouvel empereur. Anastase ne devait pas tarder à se faire connaître. Il avait pour maxime qu'un prince peut se parjurer par raison d'État. Sa conduite fut toujours en harmonie avec cette détestable morale, qui lui avait été inculquée de bonne heure par sa mère, manichéenne fanatique. A la nouvelle de l'avénement d'Anastase, Jean Talaïa, patriarche légitime d'Alexandrie, depuis quelque temps fixé à Nôle dont l'administration ecclésiastique lui avait été confiée par le pape, crut que ses malheurs étaient finis. Durant son séjour à Alexandrie, Jean Talaïa avait eu l'occasion de rendre à Anastase un de ces services qui ne s'oublient jamais. Un bâtiment monté par l'Illyrien s'étant brisé sur la côte, le patriarche avait accueilli les naufragés dans sa demeure. Anastase en particulier fut comblé par lui de tous les soins de la plus noble et généreuse

charité. Jean Talaïa comptait que l'empereur n'aurait pas oublié cette circonstance. Il se trompait. A peine eut-il débarqué au port de Constantinople qu'un ordre d'Anastase lui enjoignait de reprendre la mer et de ne plus remettre le pied dans les états du nouveau prince (492).

Mort de saint Séverin. Expédition d'Odoacre en Pannonie.

25. Cependant le roi des Ostrogoths Théodoric, avec sa nation tout entière, avait traversé la longue distance qui le séparait de l'Italie. Sauf une attaque des Gépides dans la vallée de la Save, attaque où la victoire la plus complète couronna les armes de Théodoric, ce dernier n'eut d'autres obstacles à vaincre que ceux des montagnes couvertes de neige et des roches escarpées où ses chariots avaient peine à se frayer un passage. Enfin il franchit les Alpes Juliennes et arriva sur les bords du Sontius (Isonzo), aux premiers jours du printemps de l'an 489. La nouvelle de son approche alarmait vivement Odoacre. Ce roi des Hérules, patrice des Romains en vertu d'un mandat en bonne forme de Zénon, travaillait depuis dix années à consolider son pouvoir en Occident. Le terme fixé d'avance à son extraordinaire prospérité par la prédiction de saint Séverin était venu. L'illustre solitaire avait rendu son âme à Dieu le 7 janvier 482. Ses dernières paroles furent encore une prophétie. Après avoir béni une dernière fois ses disciples, il leur dit : « Frères, souvenez-vous du patriarche Joseph. Dieu vous visitera après ma mort : il vous fera passer de la captivité d'Égypte sur la terre de ses promesses. Ayez soin d'emporter avec vous mes ossements. Faites-le pour vous, non pour moi. » Puis, comme si quelque vision effrayante eût traversé son esprit, il s'écria : « Ce pays que nous habitons, ces champs cultivés, ces villes ne seront bientôt plus qu'un vaste désert où les barbares, cherchant de l'or et n'ayant plus de vivants à piller, fouilleront les sépulcres des morts. » Après avoir ainsi parlé, il resta quelque temps dans une sorte d'extase silencieuse. Enfin entr'ouvrant les lèvres il murmura le premier verset du psaume 150e : *Laudate Dominum in sanctis ejus*, et il expira. Sa mort fut le signal de la dévastation et des ravages dont il avait prédit l'imminence. Le roi ruge, Frédéric, jusque-là retenu par le respect qu'il portait à l'homme de

Dieu, se rua sur le monastère, pilla les magasins de vêtements et de vivres établis par Séverin dans les diverses cités du Norique, et signala sa cruauté par des pillages et des massacres sans fin. En 487, Odoacre, affermi sur le trône d'Italie, pénétra avec une armée formidable dans le Rugiland, et y rétablit la domination romaine. Vaincu dans une bataille rangée, Frédéric réussit à se sauver avec une poignée de soldats. Sa famille et ses trésors tombèrent au pouvoir d'Odoacre, qui revint à Rome et monta au Capitole dans l'appareil des triomphateurs antiques. La guerre n'était cependant pas terminée. Frédéric, sorti de sa retraite, recruta sur les rives du Danube une nouvelle armée de barbares et rentra en maître irrité dans le Norique. Odoacre, pour en finir avec ce dangereux ennemi, fit partir son frère Arnulf à la tête de forces imposantes. Frédéric encore une fois vaincu se réfugia sous les tentes de Théodoric, roi des Ostrogoths. Arnulf rassembla tous les habitants de la Pannonie et du Norique, leur donna l'ordre de prendre avec eux leurs familles, leurs troupeaux, leurs biens, et les ramena en Italie. Cette transplantation de tout un peuple s'accomplit avec discipline et ensemble. L'immense convoi était précédé d'un char funèbre qui portait le corps du bienheureux Séverin. Le précieux dépôt s'arrêta aux frontières de la Vénétie, à Feltre sur la Piave, pendant que les émigrés étaient répartis par groupes dans les diverses régions de la haute Italie, naguère dépeuplées par Attila. Cinq ans plus tard (493), les reliques de l'homme de Dieu devaient être transférées à Naples [1].

Théodoric roi d'Italie.

26. L'immigration des Hérules de la Pannonie et du Norique était à peine fixée sur le territoire italien, quand Théodoric parut sur la rive du Sontius. Frédéric, le roi dépossédé du Rugiland, était à ses côtés ne respirant que la vengeance. Odoacre avait eu le temps de s'établir sur le bord opposé du fleuve. Son camp, retranch selon les règles de la stratégie romaine, était garni de palissades et de fossés. Mais toutes les précautions furent inutiles contre la

[1] Eugypp., *Vit. S. Severin.; Patr. lat.*, tom. LXII, col. 1195-1200; cf. A. Thierry, *Récits de l'hist. rom. au* v^e *siècle.*

bouillante ardeur de Théodoric. Les Ostrogoths franchirent le fleuve vis-à-vis de l'emplacement actuel de Goritz, et taillèrent en pièces l'armée d'Odoacre. Celui-ci essaya vainement de se maintenir derrière les remparts de son campement. Les troupes démoralisées ne voulurent point s'y renfermer avec lui. Il fut contraint de gagner Vérone, où il espérait organiser une résistance plus sérieuse. Le lendemain de sa victoire (28 mars 489), Théodoric prit possession du camp abandonné et voulut dater de cette époque le commencement de son règne en Occident. Les événements n'allèrent pas si vite. Odoacre, vaincu une seconde fois près de Vérone, abandonna la Ligurie à son rival, mais il prolongea sa résistance quatre ans encore, avec des alternatives de succès et de revers qui laissaient la victoire incertaine. Partagée entre deux barbares simultanément investis d'un brevet de l'empereur d'Orient, la malheureuse Italie était une victime vouée d'avance à toutes les fureurs. Le sénat romain voulut garder une exacte neutralité entre les deux partis. Il poussa si loin cette mesure de prudence qu'il ferma les portes de la ville à Odoacre, un jour que celui-ci venait y chercher un refuge. Ce fut la perte d'Odoacre, qui dut se renfermer dans Ravenne. Théodoric l'y assiégea, le fit prisonnier et lui perça le cœur d'un coup de poignard. La domination des Ostrogoths succédait ainsi, au centre du monde romain, à la puissance des Hérules. Les mouvements de troupes occasionnés par ces guerres ne se pouvaient exécuter qu'au détriment des populations. Les habitants des provinces et des villes dévastées n'avaient d'autres ressources que la charité de leurs évêques. Jusque-là ces derniers n'avaient secouru leur troupeau que par les armes spirituelles, ils ne leur avaient ouvert d'autre asile que les églises. Ils commencèrent alors à bâtir des forteresses et des châteaux, pour mettre leurs peuples à l'abri de la violence. Honorat, évêque de Novare, en donna l'exemple. Gondebaud, roi des Burgondes, sous prétexte de secourir Odoacre son allié, avait amené ses soldats en Ligurie. Le pillage, la dévastation, l'incendie ne laissaient que des ruines sur leur passage. Honorat sut dérober sa ville épiscopale à la fureur des Burgondes. L'an-

cienne charité des évêques était toujours la même, mais à de nouveaux maux elle cherchait de nouveaux remèdes. Or, le nouveau mal était l'absence d'une force tutélaire qui protégeât les peuples opprimés. Nous verrons le pape saint Grégoire le Grand, forcé par les circonstances, se charger lui-même de la défense de Rome et obliger les évêques d'en faire autant pour leurs diocèses.

Mort du pape saint Félix III.

27. Le dénoûment de la lutte entre Théodoric et Odoacre avait été précédé de quelques semaines par la mort du pape saint Félix III (25 février 492). D'un caractère énergique autant que prudent et modéré, ce pieux pontife, pendant les huit années de son gouvernement au milieu des révolutions de l'Orient agité par l'hérésie et de l'Occident ensanglanté par la guerre des Hérules et des Ostrogoths, sut maintenir l'autorité du siége apostolique et la faire respecter malgré les défections, les intrigues et les passions des hommes. Le talent, la capacité, la vertu qu'il déploya sur le trône apostolique lui ont valu les honneurs de la canonisation, en dépit des récriminations posthumes et des fictions romanesques de nos modernes rationalistes.

§ IV. Hagiographie contemporaine.

Saint Sabas. Théodose le Cénobite.

28. Pendant que l'Orient se partageait en factions ennemies sous l'influence de l'eutychianisme, les déserts de Jérusalem voyaient fleurir dans leurs retraites bénies les plus aimables vertus de la solitude. Saint Sabas, prévenu dès sa première enfance par les grâces de l'Esprit-Saint, était entré à l'âge de huit ans dans un monastère voisin de Césarée en Cappadoce. Ses progrès dans l'humilité, la patience, la douceur et l'obéissance religieuses répondirent à de si heureux commencements. Conduit par un attrait particulier vers les lieux témoins de la vie et des miracles du Sauveur, il vint en Palestine et s'établit dans une grotte naturelle, ouverte aux flancs d'un rocher, sur les bords du torrent de Cédron (478). Il vécut ainsi de nombreuses années, seul, occupé à tresser des nattes, l'esprit continuellement plongé dans la contemplation des choses divines. L'exemple de la solitude chrétienne est rarement stérile.

La retraite et le silence du désert répondent à tant de besoins dans le cœur de l'homme ! Dès l'an 491, l'abbé Sabas voyait réunis autour de sa grotte plus de cent cinquante disciples, qui se groupèrent sous sa direction dans plusieurs laures ou monastères particuliers. Le bruit et le tumulte du monde expiraient au pied de la montagne où vivaient les saints religieux. Les noms d'Acacius, de Pierre le Foulon, de Pierre Monge n'y étaient prononcés que comme ceux des ennemis de l'Église. Un des moines arméniens ayant voulu chanter le trisagion, avec l'addition hérétique : « Crucifié pour nous, » saint Sabas prescrivit de s'en tenir rigoureusement aux anciens usages et à la tradition apostolique, contre lesquels, disait-il, ni l'hérésie ni le schisme ne peuvent prescrire. Tout près des laures, au bas de la montagne, un autre monastère s'était fondé sous la direction de Théodose, compatriote de saint Sabas. Cet établissement servait en quelque sorte de noviciat au premier. On y formait les jeunes gens aux pratiques austères de la vie religieuse en même temps qu'on les exerçait aux œuvres de charité, car le monastère avait dans sa dépendance quatre infirmeries ou hôpitaux pour les malades pauvres, et une hôtellerie où l'on accueillait les voyageurs et les pèlerins attirés en grand nombre par le voisinage des lieux saints. Quatre églises servaient au culte des moines de nationalités différentes. Les prédications, la récitation de l'office s'y faisaient séparément; mais il n'y avait qu'un seul sacrifice où tous les religieux assistaient ensemble et recevaient le sacrement de l'eucharistie. Les historiens du temps comparent le monastère de l'abbé Théodose à une grande cité où s'exerçaient tous les arts nécessaires à la vie. Heureuses créations de la foi chrétienne ! Saintes communautés où l'obéissance était la joie des subordonnés et l'humilité la couronne des supérieurs, où la vertu, le talent, le mérite cherchaient d'autant plus à se dérober aux regards qu'ils étaient plus éclatants : vous n'eûtes jamais un seul trait de ressemblance avec ces monstrueuses agrégations d'hommes rêvées par une dérisoire philanthropie, qui prétend fonder et maintenir l'égalité par des motifs d'intérêt, la subordination sans principes religieux, le dévouement sans la foi !

Gontamond en Afrique. Concile de Rome en faveur des églises africaines.

29. L'église d'Afrique jouissait de quelques instants de calme sous le règne de Gontamond, successeur d'Hunéric. Saint Eugène, le courageux évêque de Carthage, avait été rappelé dès l'an 487; mais les autres prélats catholiques ne furent rendus à leurs églises qu'en 494. Le pape saint Félix III, touché de la situation des fidèles d'Afrique privés de leurs pasteurs légitimes et réduits aux instructions et aux secours spirituels de quelques prêtres zélés qui avaient réussi à se soustraire aux recherches des persécuteurs, tint en 487 un concile des évêques d'Italie pour leur venir en aide. Quatre évêques africains, Victor, Donat, Rusticus et Pardalius assistèrent à ce synode. On y résolut spécialement la question de la pénitence publique. Le grand nombre de défections causées par la persécution des Vandales avait rendu nécessaire un règlement déterminé sur ces matières. Plusieurs catholiques, faibles et timides, avaient consenti à se laisser rebaptiser par les ariens. Ils sollicitaient maintenant la grâce d'être admis de nouveau à la communion. Les canons du concile de Rome veulent qu'on ait égard aux dispositions du pénitent et à son repentir. On devra tenir compte de la violence à laquelle il a été soumis, en sorte que celui qui a succombé sans avoir combattu soit plus sévèrement puni que celui qui n'a cédé qu'après une longue et courageuse résistance. Passant ensuite de ces considérations générales aux cas particuliers, les pères ordonnent la pénitence jusqu'à la mort pour les évêques, les prêtres et les diacres qui auront été rebaptisés. On leur accorde seulement la communion laïque *in extremis*. Les clercs inférieurs, les moines, les religieuses et les séculiers qui témoigneront un sincère repentir de leur chute, seront soumis aux prescriptions établies par le concile de Nicée, c'est-à-dire qu'ils passeront trois ans au rang des catéchumènes, sept ans dans celui des prosternés, et deux ans *inter consistentes*, on appelait ainsi ceux qui assistaient aux oraisons avec les fidèles laïques. S'ils ne sont tombés qu'après avoir souffert la torture, on les admettra à la communion après une pénitence de trois ans. Du reste, il était défendu aux évêques et aux prêtres de recevoir dans leur ville le pénitent d'une autre église sans une

attestation écrite de l'ordinaire, constatant le sujet de leur pénitence, le nombre d'années à accomplir, et celui déjà écoulé. Le concile ajoute que s'il se présente dans l'application de ces règlements des difficultés imprévues, on en demandera la solution au saint-siége.

Miracles de la vierge Genovefa.

30. Au milieu des divisions et des vicissitudes politiques qui troublaient alors le monde, la sainteté chrétienne formait comme un centre d'union et de paix pour les âmes. On raconte que parmi les multitudes qui entouraient la colonne où Siméon Stylite passa les dernières années de sa vie mortelle, lorsque l'œil du solitaire découvrait quelques Gaulois, il leur demandait des nouvelles de la vierge des Parisii, Genovefa, et les chargeait à leur retour de le recommander à ses prières. L'humble bergère de Nemetodorum était devenue, depuis le passage d'Attila, le conseil et la patronne de ses concitoyens. Sous sa direction, ils élevèrent à la *villa Catullacensis* (Catheuil) une église en l'honneur de saint Denys et de ses deux compagnons Rustique et Eleuthère. Les miracles se multipliaient sous les pas de Genovefa. Elle possédait au territoire Meldois (Meaux) un petit héritage qui lui venait soit directement de sa famille paternelle ou maternelle, soit de la pieuse marraine qui lui avait donné l'hospitalité après la mort de ses parents. La situation précise de ce bien patrimonial ne nous est plus connue. Faudrait-il le placer près de Juilly, où l'on trouve encore de nos jours une fontaine portant le nom de Sainte-Geneviève? Quoi qu'il en soit, les prodiges opérés sur le territoire de Meaux, durant les divers voyages de la sainte, ont été soigneusement enregistrés par l'hagiographe contemporain. Un paralytique recouvra l'usage de son bras desséché. La vierge Célinia, résolue de se consacrer au Seigneur, fut protégée contre les violences d'un jeune païen qui voulait l'épouser. Un *defensor* (avocat) de la ville de Meaux, nommé Frunimius, atteint depuis quatre ans d'une surdité qui avait résisté à tous les efforts des médecins, recouvra subitement l'usage de l'ouïe. Un jour, durant la moisson, un orage soudain menaçait d'inonder les récoltes. Geneviève pria et le ciel reprit sa sérénité. Sur la Seine, une tempête fut apaisée de même

par l'intercession de l'illustre thaumaturge. Mais de tous ces prodiges le plus éclatant fut une résurrection accomplie dans la cité des Parisii, sous les yeux d'une multitude immense. Un jeune enfant de quatre ans était tombé dans un puits. Après trois heures d'inutiles recherches, on le trouva enfin et on le rendit mort à sa mère. L'enfant n'était pas baptisé; il devait recevoir le sacrement de régénération à la prochaine fête de Pâque. La mère infortunée courut déposer le corps inanimé de son fils aux pieds de Geneviève. La sainte étendit sur lui son manteau, et se mit en prière. Agenouillée et fondant en larmes, elle suppliait le Seigneur de manifester sa puissance. Tout à coup l'enfant se réveilla comme d'un long sommeil et revint à la vie. Le ressuscité fut baptisé à la Pâque suivante et reçut le nom de Cellomer, parce qu'il avait recouvré la vie dans la cellule de Geneviève. Le bruit de ce prodige grandit encore la renommée de l'humble vierge. Son crédit était sans borne non-seulement sur les chrétiens, mais sur les nombreux païens qui l'entouraient [1].

Childéric, roi des Francs et sainte Geneviève.

31. Le roi franc Childéric la comblait de faveurs. Depuis son retour d'exil (464), ce prince établi à Tornacum (Tournay) montrait une habileté politique, une prudence, un courage qui contrastaient singulièrement avec les erreurs et les fautes de sa jeunesse. Une reine des Thuringiens, Basina, païenne comme lui, abandonna sa patrie et vint solliciter l'honneur de son alliance. « Si j'avais connu, lui dit-elle, un prince qui eût plus de bravoure et de grandeur d'âme, j'aurais été le chercher au delà des mers. » Childéric l'épousa; il en eut un fils qui fut nommé Chlodwigh (Clovis). Loin de se mettre en hostilité avec Syagrius, fils du comte Ægidius ce patrice romain que les Francs lui avaient préféré et auquel ils avaient donné pendant huit ans le titre de roi, Childéric comprit que l'intérêt de sa nation non moins que l'avenir de sa dynastie exigeaient au contraire une alliance entre la civilisation de Rome et l'épée des Francs. Soit que cette vue politique fût aussi nettement dessinée dans l'esprit du prince qu'elle nous le paraît rétrospectivement à nous-

[1] Bolland., *Act. S. Genovef.*, tom. cit.

mêmes, soit qu'elle fût seulement le résultat de ces nécessités du moment qu'on accepte comme fait sans les raisonner comme théorie, toujours est-il que la domination franque ne s'établit graduellement sur les populations gallo-romaines qu'à la faveur de ce compromis. Childéric ambitionna et obtint le titre de patrice de Rome. Il lui valut sur les Gaulois une influence que sa royauté barbare n'aurait pu seule lui garantir. En qualité de fédéré impérial, il eut plus d'une fois l'occasion d'agir de concert avec Syagrius, dont la résidence était à Soissons et dont l'autorité s'étendait sur les provinces comprises depuis la Loire et la Somme jusqu'à la Meuse et à la Moselle. La cité des Parisii relevait encore de ce reste de Romanie conservé au milieu des Gaules. Childéric eut plus d'une fois l'occasion de la traverser dans les diverses expéditions qu'il faisait en compagnie de Syagrius contre les Visigoths, les Saxons et les Allemands. « Je ne saurais, dit le biographe de sainte Geneviève, énumérer tous les témoignages de vénération qu'il donnait publiquement à l'illustre vierge. Un jour, revenant avec un grand nombre de prisonniers dont il avait juré la mort, il entra dans la ville. Geneviève en était absente. Le roi, qui connaissait la charité de l'illustre vierge, se doutait qu'elle viendrait solliciter la grâce des captifs. Pour se soustraire à ses instances, il fit fermer les portes, avec défense de les ouvrir à qui que ce fût. Cette précaution devait être inutile. Quelques heures après, Geneviève se présenta aux portes fermées qui s'ouvrirent d'elles-mêmes, sans que personne touchât ni aux verroux ni aux serrures. La vierge courut près du roi et obtint la grâce des prisonniers [1]. »

Avénement de Clovis. Sympathie des catholiques gallo-romains pour le roi des Francs.

32. Childéric mourut à Tournai [2] en 481. Clovis n'avait encore que quinze ans. Malgré sa jeunesse, il fut élu par les Francs et porté sur le pavois. La royauté chez ces peuples encore barbares étant exclusivement un commandement militaire, se conférait par l'élection. La transmission héréditaire ne vint que plus tard. Le

[1] Bolland. *Act., S. Genovef.*, 3 jan.

[2] L'an 1653, on découvrit dans l'enceinte actuelle de cette ville, à sept pieds de profondeur, un tombeau qui fut bientôt reconnu pour être celui de Childéric. On y trouva, entre autres objets précieux, des pièces d'or à l'ef-

jeune fils de Childéric et de Basine avait sans doute manifesté de bonne heure les instincts belliqueux et le caractère énergique qui devaient dans l'avenir fonder la monarchie française. A la bravoure de sa race, il joignait une prudence et une finesse déjà remarquables. Ses états paternels limités à l'est par la cité de Tongres, au midi par l'antique Cameracum (Cambrai), à l'ouest par les plaines des Atrebates (Arras) et celles des Soissonnais, étaient bornés au nord par les autres peuplades franques ayant chacune un chef ou roi particulier et indépendant. Clovis et sa tribu représentaient donc l'avant-garde des Francs campés à la frontière des Gaules, avec l'espoir d'occuper bientôt tout le pays. Ce n'était pas seulement leur épée qui devait soumettre tant de nouveaux territoires. Bien qu'ils fussent encore païens, ils se montraient plus sympathiques aux populations gallo-romaines que tous les autres barbares. Euric, le roi visigoth de Toulouse, avait commis au nom de l'arianisme tant de cruautés que son nom n'était prononcé qu'avec horreur. Il mourut en 484, laissant à son fils Alaric II un héritage de haines irréconciliables. Gondebaud

figie des empereurs Valentinien, Marcien, Léon le Thrace et Zénon; deux cents pièces d'argent fort endommagées. Les os du squelette mesuraient cinq pieds et demi de haut. Ils étaient accompagnés d'un globe de cristal, de petits instruments en or massif, d'un stylet de fer dans un étui d'or avec des tablettes. Une tête de bœuf était mêlée à ces débris, parmi lesquels on remarquait en grand nombre des abeilles d'or qui avaient dû, selon toute apparence, être attachées à la cotte d'armes du roi franc et sur la housse de son cheval; une fibule, des agrafes, des crochets, des boucles, quelques ornements d'un baudrier et d'une bride, le tout en or massif, avec une infinité de rubis qui y étaient enchâssés. Parmi les nombreux anneaux d'or trouvés dans le tombeau, on découvrit un cachet ciselé représentant les traits de Childéric. Il a le visage entièrement rasé. Sa chevelure longue et tressée se sépare au milieu du front et est rejetée en arrière. Il tient un javelot à la main droite. Autour de la figure, on lit en caractères romains, *Childericus*. Tous les objets trouvés dans le tombeau de Childéric furent d'abord transportés à Vienne. L'empereur Léopold en fit plus tard présent à l'électeur de Cologne, qui les offrit à Louis XIV. C'est ainsi qu'ils sont passés au cabinet des médailles de la Bibliothèque de Paris, puis au Musée des Souverains. Le tombeau de Childéric renfermait aussi le squelette d'un cheval : ce qui prouve que les Francs conservaient encore à cette époque l'ancien usage d'enterrer les illustres guerriers avec leur cheval de bataille.

non moins cruel avait pris à tâche de faire pénétrer chez ses Burgondes le même fanatisme arien. De toutes parts, les peuples opprimés faisaient des vœux contre ces tyrans et laissaient entrevoir leurs sympathies pour la nation franque. Grégoire de Tours exprime à merveille ce sentiment encore timide et confus. « Bien que la terreur des Francs, dit-il, retentît déjà dans ces contrées, tous désiraient ardemment leur règne [1]. » Sur les limites septentrionales de la Burgondie, plus particulièrement à Langres et aux environs, des mouvements secrets avaient lieu pour leur livrer ce pays. Aprunculus, évêque des Lingons, fut soupçonné de prendre part à ces manœuvres. Gondebaud en conçut de l'ombrage et de la colère. Sa haine croissant avec la terreur, il donna l'ordre d'arrêter l'évêque et de lui trancher la tête. Averti à temps, Aprunculus s'échappa durant la nuit de la ville de Divio (Dijon) en se faisant glisser au bas des murailles, et vint se réfugier chez les Arvernes. Sidoine Apollinaire accueillit dans sa demeure le vénérable proscrit. En apprenant de sa bouche tout ce qu'on disait du peuple franc, il partagea les espérances que concevaient alors la plupart des évêques du nord de la Gaule [2].

Lettre de saint Remi à Clovis.

33. Saint Remi était du nombre. A la nouvelle que le jeune Clovis venait d'obtenir de l'empereur Zénon le titre déjà porté par Childéric de patrice romain dans les Gaules, il lui écrivit cette lettre : « Au seigneur illustre et magnifique roi Clodoveus (Clovis), Remi, évêque. — Une grande nouvelle nous arrive. Vous venez d'être placé à la tête des armées franques. Nul ne s'étonnera de vous voir ce que furent vos pères. Il importe tout d'abord de répondre aux desseins de la Providence qui récompense votre mérite en vous élevant au comble des honneurs, et c'est ici l'occasion de justifier le proverbe : La fin couronne l'œuvre. Prenez pour conseillers des personnes dont le choix fasse honneur à votre discernement. Soyez prudent, chaste, modéré ; rendez honneur aux évêques et ne dédaignez pas leurs conseils. Tant que vous vivrez

[1] S. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. XXIII; *Patr. lat.*, tom. LXXI, col. 222. — [2] Chaix, *Sid. Apollin.*, tom. II, pag. 345, 346.

en bonne intelligence avec eux, les affaires de l'État seront en prospérité. Élevez l'âme de vos peuples, soulagez les veuves, nourrissez les orphelins. Plus tard ils vous serviront, et de la sorte vous conquerrez l'amour de ceux-mêmes qui vous craignent. Que la justice soit dans votre cœur et sur vos lèvres, que nul ne puisse sous votre règne se promettre à force de présents la dépouille du pauvre et de l'étranger. Que votre prétoire soit ouvert à tous, et que la plus humble requête y soit écoutée. Vous possédez maintenant la puissance qu'eut votre père, servez-vous-en pour délivrer les captifs et consoler les opprimés. Rappelez-vous qu'à votre audience nul ne doit s'apercevoir qu'il est étranger. A vos plaisirs et à vos jeux appelez, si vous voulez, les jeunes gens de votre âge, mais ne traitez les affaires qu'avec les vieillards. C'est ainsi que vous régnerez glorieusement [1]. »

Défaite et mort de Syagrius. Le vase de Soissons.

34. Clovis se montra docile à ces exhortations et répondit aux espérances que son avénement faisait naître. Sa première entreprise fut concertée avec une habileté vraiment extraordinaire. Depuis la chute de l'empire romain d'Occident, Syagrius qu'on appelait en Gaule roi des Romains ne relevait plus d'Odoacre et encore moins de l'empereur Zénon, auquel il ne songeait même pas. Clovis, avec sa finesse de barbare, saisit du premier coup d'œil ce qu'une telle situation avait d'anormal. En se faisant délivrer par l'empereur Zénon un brevet de patrice et le titre de maître des milices impériales dans les Gaules, il prétendait avoir entre les mains non pas un parchemin honorifique, comme celui de Childéric son père, mais une véritable cession de territoire. En 486, il envoya sommer Syagrius de le reconnaître pour lieutenant de l'empereur de Constantinople. Le patrice romain, fort étonné d'un pareil message, ne sut que répondre. Clovis sur son refus lui fit dire : « Sache que tu n'as aucun droit ici. Choisis toi-même le lieu où tu voudras me combattre et te faire vaincre. » Le gant ainsi jeté, Clovis dont la tribu ne pouvait armer que six mille hommes fit appel aux autres peuplades franques. Deux seulement consenti-

[1] S. Remig., *Epist.* II; *Patr. lat.*, tom. LXV, col. 966.

rent à le seconder : celle des Ripuaires établis à Cologne et qui reconnaissaient Sigebert pour chef, et celle de Ragnacaire à Cambrai. Cararic, chef des Morins cantonnés à Térouanne, refusa pour son malheur de prêter l'appui de ses armes au roi des Saliens. La bataille eut lieu près de Novigentum (Nogent)[1], à douze kilomètres de Soissons (486). L'armée de Syagrius fut taillée en pièces. Le roi des Romains parvint à échapper au carnage. Il s'enfuit à Toulouse près d'Alaric II. Mais Clovis revendiqua son captif. Alaric eut la lâcheté de le livrer au jeune vainqueur, qui lui fit trancher la tête. Ce premier succès doublait les états du fils de Childéric. Il se vit d'un seul coup maître du Soissonnais, de l'Artois et d'une partie de la Champagne. Fidèle aux recommandations de saint Remi, Clovis attachait le plus grand prix à gagner à sa cause le clergé catholique dont il comprenait la mission sainte et la salutaire influence. Il évitait de passer avec son armée dans les grandes villes dont il avait reçu la soumission. C'était le seul moyen de sauver du pillage les couvents et les basiliques où la piété des fidèles avait entassé d'immenses richesses. Cependant une des églises de Reims ne put échapper à la rapacité d'une bande de maraudeurs francs. Dans leur butin, se trouvait un vase sacré d'une grandeur et d'une beauté singulières. Saint Remi, instruit du fait, députa vers Clovis pour réclamer le vase. Charmé d'être agréable à l'évêque, le roi dit aux envoyés : « Venez avec moi à Soissons, et si je retrouve l'objet ravi, je vous le rendrai. » On ne tarda pas à découvrir le vase précieux parmi les dépouilles rassemblées sous une tente, au milieu de la place publique. « Mes braves compagnons, dit Clovis, il ne vous sera pas désagréable que je prenne ce vase, pour le rendre aux gens qui le réclament. » Les officiers et les soldats s'écrièrent alors : « Comment ! ne pouvez-vous le prendre sans le demander? N'êtes-vous pas le maître, et ce que nous avons ne vous appartient-il pas? — Non certes, dit un guerrier brutal et jaloux, vous ne prendrez ce

[1] Nogent-les-Vierges, ainsi nommé d'une ancienne abbaye établie plus tard en ce lieu, est maintenant un village de l'arrondissement de Senlis (Oise).

vase que si le sort vous le donne. » Et d'un coup de francisque il le brisa. Clovis garda le silence, prit les débris et les rendit aux envoyés de l'évêque [1]. Un an après, comme il passait en revue les Francs dans un Champ-de-Mars (assemblée annuelle des guerriers), il reconnut le soldat dont l'audace grossière avait invoqué la loi du partage. « Il n'est pas, dans toute la tribu, d'armes plus mal tenues que les tiennes, lui dit-il; ta lance, ton épée, ta francisque accusent ta négligence et ta lâcheté. » Et lui arrachant sa hache, il la jeta à terre. Le soldat se baissa pour la ramasser; mais Clovis levant soudain la sienne, lui fendit la tête : « Voilà, s'écria-t-il, ce que tu as fait au vase de Soissons! » Cette sanglante exécution faite de la main d'un roi répugnerait à nos mœurs actuelles. Elle ne parut alors que sévère, et mieux que toutes les lois elle apprit aux vainqueurs à ménager les vaincus.

Siége de Paris. Sainte Geneviève et Clovis.

35. Après la bataille de Nogent, Clovis fit reconnaître sa domination sur tout le pays situé entre la Seine, la Marne, l'Aisne et l'Ourcq. Cette contrée, la première soumise à son sceptre, prit dès lors le nom d'Ile des Francs (Ile de France). Mais le jeune prince fut arrêté dans ses conquêtes par les confédérés de l'Armorique. Il éprouva de leur part, et notamment dans la cité des Parisii, une résistance dont les historiens fixent la durée à dix ans. La confédération armoricaine s'était formée depuis la chute de l'empire entre les villes gallo-romaines des provinces qui formèrent ensuite la Bretagne, la Normandie et le Berry. Abandonnées à leurs propres forces, les cités s'administraient elles-mêmes par des comtes ou gouverneurs électifs et se prêtaient un mutuel secours contre les invasions des barbares. Les Parisii venaient d'entrer dans cette ligue. La situation de leur ville se prêtait à une défense énergique. Renfermée complétement dans l'île de la Cité et par conséquent entourée d'eau de toutes parts, elle était de plus fortifiée par des

[1] Tel est le récit des auteurs contemporains. Des écrivains modernes, jaloux de prouver qu'il existait une égalité parfaite entre le chef et les sujets, ont dénaturé cet événement. Pour faire triompher leur théorie, ils ont passé sous silence l'incident essentiel : c'est que le vase, quoique brisé, fut rendu aux envoyés de saint Remi.

murailles et des tours. Clovis n'ayant point de bateaux et ne pouvant en construire au milieu des attaques incessantes des confédérés, désespéra de la prendre d'assaut et se résolut à en faire le blocus. Les habitants ne tardèrent point à sentir les horreurs de la famine. Ce fut alors que Geneviève se dévoua une fois encore pour sauver ses concitoyens. « La disette en était venue à une telle extrémité, dit son biographe, que l'on trouvait dans les rues des hommes, des femmes, des enfants morts de faim. Geneviève fit équiper une flottille de onze barques, remonta la Seine, parvint jusqu'à l'embouchure de l'Aube, et naviguant sur cette rivière arriva à l'*oppidum Arciacense* (Arcis-sur-Aube), où elle comptait trouver assez de grain pour remplir ses embarcations. Le tribun qui gouvernait alors cette petite cité se nommait Pascivus. Il accueillit la noble vierge et lui facilita les moyens de s'approvisionner. La femme de Pascivus était depuis plusieurs années atteinte d'une paralysie incurable. Le tribun et les principaux habitants la présentèrent à la thaumaturge. Geneviève traça le signe de la croix sur l'infirme, qui se leva aussitôt parfaitement guérie. » Pour compléter le chargement de sa flottille, Geneviève dut se rendre jusqu'à la cité des Tricasses (Troyes). Vraisemblablement le voyage se fit par terre. La réputation de Geneviève l'avait précédée dans la ville épiscopale de saint Loup. « Une multitude immense vint à sa rencontre, reprend le biographe, on exposait les malades sur les deux côtés de la route. La vierge les bénissait et ils étaient guéris. Dans l'intérieur de la ville, on lui présenta deux aveugles. Le premier était un homme que la vengeance divine avait frappé d'une cécité soudaine, un dimanche où sans respect pour la loi du repos il travaillait à des œuvres serviles. L'autre était une jeune fille de douze ans, qui n'avait jamais vu la lumière. Geneviève invoqua sur eux le nom de la sainte Trinité et leurs yeux s'ouvrirent. Témoin de ces merveilles, un sous-diacre lui présenta son fils qui depuis dix mois était consumé par la fièvre. Geneviève se fit apporter une coupe remplie d'eau. Elle la bénit et la fit boire au malade, qui recouvra instantanément la santé. La population entière se pressait autour de la thaumaturge. Les malades qui ne pouvaient arriver jusqu'à elle se faisaient apporter les

franges arrachées de son manteau, et en les recevant ils étaient guéris. » Après que l'objet de sa mission fut accompli, Geneviève revint à Arciacum. Elle y demeura quelques jours pour faire charger ses navires. « La paralytique qu'elle avait guérie s'était attachée à ses pas. Elle l'accompagna jusque sur le bateau où la vierge montait pour retourner dans la cité des Parisii. Durant la traversée, un vent furieux jeta la flotille à la côte. Le danger était imminent ; déjà l'eau pénétrait dans les barques. Geneviève étendant les bras vers le ciel pria le Seigneur. Soudain le vent cessa, les embarcations se redressèrent et reprirent d'elles-mêmes leur route. Le prêtre Bessus, qui accompagnait la bienheureuse vierge s'écria en empruntant le langage de l'Écriture : *Adjutor et protector factus est nobis Dominus in salutem* [1]. Et tous les nautoniers chantèrent en chœur l'hymne de l'Exode, glorifiant Dieu qui venait de les sauver par l'intercession de sa servante Geneviève [2]. » De retour à Paris, la thaumaturge y ramena l'abondance. Clovis ne devait pas prendre la cité de Lutèce. Geneviève avait prédit que les barbares n'y mettraient pas le pied. Sa prédiction, déjà réalisée sous Attila, devait également s'accomplir pour le roi des Francs. « La vierge, dit le biographe, voyait aussi clairement dans l'avenir que dans le présent. » Loin d'être l'ennemie de Clovis, elle priait pour sa conversion, parce que les portes qui se fermaient au Sicambre païen devaient s'ouvrir d'elles-mêmes au premier roi chrétien des Francs [3].

[1] Dans l'ancienne version italique qu'on suivait alors dans les Gaules, on lisait : *Adjutor et protector factus est mihi in salutem.* (*Exod.*, XV, 2.) Aujourd'hui on lit dans la Vulgate : *Fortitudo et laus mea Dominus; et factus est mihi in salutem.*

[2] Bolland., *Vit. S. Genovef.*, 3 jan.

[3] Nous croyons devoir avertir le lecteur que nous suivons pour l'ordre chronologique le système du savant et regrettable abbé Saintyves, le plus érudit des historiens de sainte Geneviève. (Cf. Saintyves, *Vie de sainte Geneviève, patronne de Paris,* in-8°, 1846.)

CHAPITRE IX.

PONTIFICAT DE SAINT GÉLASE I (1er Mars 492-19 Nov. 496).

SOMMAIRE.

§ I. PREMIERS TRAVAUX DE SAINT GÉLASE.

1. Notice de saint Gélase, d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Lettre de saint Gélase à Rusticus de Lyon. — 3. Lettre de saint Gélase à Æonius d'Arles. — 4. Abolition des Lupercales. — 5. Les livres des manichéens brûlés par saint Gélase. — 6. Lettres de saint Gélase à Honorius de Dalmatie. — 7. Encyclique aux évêques du Picenum contre l'erreur pélagienne.

§ II. SACRAMENTAIRE DE SAINT GÉLASE.

8. Division du Sacramentaire. Année ecclésiastique. Ordination des diacres et des prêtres. — 9. Rituel des ordinations. — 10. Consécration solennelle des vierges. — 11. Pénitence publique. Mercredi des cendres et jeudi saint. — 12. *Missa chrismalis*. — 13. Baptême solennel. Catéchuménat. — 14. *Scrutinium*. Exorcismes de la cinquième semaine de Carême. — 15. Exposition des évangiles. — 16. Tradition du symbole. — 17. Tradition de l'oraison dominicale. — 18. Dernier exorcisme et baptême solennel du samedi saint. Confirmation. — 19. Troisième livre du Sacramentaire. — 20. Apparition de l'archange saint Michel au mont Gargano.

§ III. ADMINISTRATION PONTIFICALE.

21. Sage administration de Théodoric le Grand en Italie. Saint Épiphane de Pavie et le roi Gondebaud à Lyon. — 22. Lettre de saint Gélase à Euphemius de Constantinople. — 23. Lettre de saint Gélase à l'empereur Anastase le Silentiaire. Macédonius patriarche de Constantinople. — 24. Premier concile romain sous le pontificat de Gélase. Index. — 25. Diverses dispositions disciplinaires en Italie. — 26. Second concile romain sous saint Gélase. Absolution du légat Misenus. — 27. Lettre de saint Gélase aux évêques de Dardanie. — 28. Traité de l'Anathème. — 29. Mort de saint Gélase.

§ I. Premiers travaux de saint Gélase.

Notice de S. Gélase, d'après le *Liber Pontificalis*.

1. « Gélase, dit le *Liber Pontificalis*, était originaire d'Afrique. Son père se nommait Valerius. Il siégea quatre ans, huit mois, neuf jours, au temps du roi d'Italie Théodoric et de l'empereur Anastase, successeur de Zénon. Sous son pontificat eut lieu l'apparition de l'ange saint Michel au mont Gargano. Les hérétiques manichéens découverts dans la ville de Rome furent condamnés à l'exil. Gélase fit brûler publiquement leurs livres devant les portes de la basilique de Sainte-Marie (Majeure). Dans un synode, ce pape reçut l'abjuration de l'évêque Misenus ; il lui fit signer un acte de rétractation solennelle, l'admit à la communion ecclésiastique et le rétablit sur son siége. Gélase se montra zélé pour la discipline cléricale ; il fut le père des pauvres. Durant une famine, sa charité sauva la ville de Rome. Il fit une constitution adressée à l'Église universelle. De son temps, les divisions de l'église d'Orient continuèrent. Gélase renouvela les condamnations portées par ses prédécesseurs contre la mémoire de Pierre Monge et d'Acacius, et fit appel au repentir des sectaires, selon les habitudes miséricordieuses du siége apostolique, premier siége de l'Église universelle. Il consacra solennellement la basilique de la martyre sainte Euphémie, dans la cité de Tibur (Tivoli) au vingtième milliaire de Rome. Il présida aussi la dédicace de la basilique des saints Nicandre et Eleuthère sur la voie Lavicane dans le domaine appelé *Villa Pertusa*, et celle de la basilique de Sainte-Marie sur la voie Laurentin dans le domaine de Crispinus, à vingt milles de Rome. Il augmenta le nombre des clercs. En deux ordinations faites à Rome aux mois de février et de décembre il consacra trente-deux prêtres, deux diacres, et soixante-dix-sept évêques destinés à diverses provinces. Il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Pierre apôtre, le XI des calendes de décembre (21 novembre 496 [1]). Il composa des traités (liturgiques) et des hymnes,

[1] C'est en effet à cette date que le *Martyrologe romain* inscrit la fête de saint Gélase I.

à l'exemple du bienheureux évêque Ambroise; il écrivit contre Nestorius et Eutychès des livres qui sont encore aujourd'hui dans les archives de l'église romaine. Après sa mort, le siége épiscopal demeura vacant huit jours [1]. »

Lettre de S. Gélase à Rusticus de Lyon

2. Malgré la courte durée d'un pontificat qui n'atteignit pas cinq années, le nom de Gélase I, avec ceux de saint Léon et de Grégoire le Grand, a laissé l'empreinte la plus profonde dans la liturgie, le droit et la discipline ecclésiastiques. Le *Liber Pontificalis*, avec sa concision habituelle, indique le fait. L'historien doit le mettre davantage en lumière à l'aide des monuments laissés par le saint pape. Outre une vingtaine de lettres intégralement conservées [2], soixante canons de Gélase ont pris place dans le *Corpus juris* [3]. Nous lui devons la fixation du canon de l'Écriture [4], et le premier Index [5] des œuvres reconnues comme authentiques par le saint-siége. Enfin le Sacramentaire [6] qui porte son nom nous offre le plus ancien recueil des formules liturgiques de l'église latine, publié depuis les Constitutions dites des Apôtres. A ces divers points de vue, l'étude du pontificat de saint Gélase I offre le plus haut intérêt. Pendant que Théodoric, auquel l'histoire devait donner le nom de Grand, imposait par la double force de la diplomatie et des armes sa domination en Occident et fondait le royaume des Ostrogoths, le souverain pontife sans autres armes que le droit, la charité, la prière, établissait sur des fondements immuables la discipline religieuse destinée à courber tous les barbares sous le joug de l'Évangile. Les guerres incessantes, les révolutions politiques, l'agitation du monde entier ne le détournaient point de cette œuvre modeste en apparence et toute de perfectionnement intérieur, qui devait avoir des résultats non moins utiles à l'Église elle-même qu'aux états naissants de l'Europe chrétienne. Ce fut par la charité que Gélase commença sa mission apostolique. La famine dont il préserva la

[1] *Lib. Pontif.; Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 413-416. — [2] Gelas., *Epist.; Patr. lat.*, tom. LIX, col. 13-142. — [3] Gelas., *Canon.; Patr. lat., ibid.*, col. 142-156. — [4] Gelas., *Concil. rom.; ibid.*, 157-159. — [5] Gelas., *Concil. rom.; ibid.*, col. 160-164. — [6] Gelas., *Sacramentarium; Patr. lat.*, tom. LXIV, col. 1048-1244.

ville de Rome et dont le *Liber Pontificalis* a enregistré brièvement la mention, n'a pas laissé d'autres traces dans l'histoire qu'une lettre où le saint pape exprime à l'évêque de Lyon, Rusticus, sa reconnaissance pour les subsides que les Gaules lui avaient fournis alors. Voici cette lettre : « A son frère bien-aimé Rusticus, Gélase. Parmi les orages politiques, les désastres et les calamités qui sont venus fondre sur nous, votre charité, vénérable frère, nous a apporté une grande consolation. Qu'y a-t-il en effet de plus doux que les témoignages de compassion qui nous arrivent de vos contrées lointaines, où nos frères les chrétiens s'associent pour venir à notre aide et conquérir par leur charité les bénédictions du ciel? Grâces soient rendues à Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui vous a inspiré les sentiments de miséricorde avec lesquels vous nous prodiguez et les trésors de vos aumônes et ceux de vos consolations fraternelles. Nous ne voulons pas affliger votre dilection en lui décrivant le tableau des misères qui nous accablent. Notre frère et coévêque Æonius d'Arles en a été témoin. Il a vu de quelle utilité étaient pour nous le subside qu'il nous apportait en son propre nom et celui qu'il nous a transmis de votre part. Notre frère Epiphane de Pavie qui vous remettra cette lettre, se rend dans votre patrie pour y racheter les captifs italiens enlevés par le roi Gondebaud. Il vous apprendra la triste situation de l'Orient et la persécution que les catholiques ont à y subir, à la suite des tentatives d'Acacius de funeste mémoire. Au milieu de tant d'afflictions et d'angoisses, notre courage ne se laissera point abattre. Sous le pressoir des tribulations, nous avons confiance en celui qui donne la force avec l'épreuve ; s'il nous abat en ce moment, c'est pour mieux nous relever. Vous-même, très-cher frère, ne laissez point s'affaiblir votre dévouement pour nous, ou plutôt pour ce siége apostolique. Ceux qui s'affermiront sur la pierre de l'Église seront exaltés avec elle. Prêtez votre appui à notre frère Épiphane, et montrez-lui par votre concours combien vous nous aimez. A son retour, votre dilection voudra bien nous informer par lettre des résolutions qui auront été prises par nos frères et coévêques établis dans les Gaules au sujet des partisans de l'impiété d'Acacius. Dieu

vous garde sain et sauf, frère bien-aimé. Donné le VII des calendes de février, sous le consulat des clarissimes Asterius et Præsidius (26 janvier 494) [1]. »

Lettre de S. Gélase à Æonius d'Arles.

3. Cette lettre de saint Gélase nous montre à la fois la charité de l'église des Gaules, son dévouement ancien à la chaire apostolique et l'importance doctrinale qu'on attachait dès lors à ses décisions. De Byzance où s'agitaient les eutychéens schismatiques, le contre-coup de leurs erreurs éveillait la sollicitude pontificale qui appelait sur elle l'anathème de l'épiscopat de notre patrie. Nous n'avons plus la réponse de Rusticus à saint Gélase. Mais il nous reste une lettre de ce pape où il remercie Æonius d'Arles et s'exprime au sujet des évêques de la Gaule en des termes dont nous avons le droit d'être fier pour notre pays. « En nous appelant au gouvernement du siége apostolique dans ces jours pleins de difficultés et d'angoisses, dit-il, la Providence divine nous ménageait le bonheur de revoir votre fraternité, et de reprendre avec elle des entretiens interrompus si longtemps. Ensemble et dans le sentiment d'une charité réciproque, nous cherchions les moyens d'être utiles à vos peuples. Le Christ Notre-Seigneur, en nous confiant le soin de tout le troupeau et la puissance principale jadis donnée au bienheureux apôtre Pierre sur l'universalité des fidèles, nous fait un devoir plus rigoureux d'embrasser dans notre amour toutes les églises et leurs pasteurs. Lors donc que nous les trouvons fermement attachés aux saines traditions et persévérants dans la foi de nos pères, c'est pour nous une consolation immense au milieu des douleurs de chaque jour. Voilà pourquoi, frère bien-aimé, nous profitons du retour dans les Gaules de nos religieux frères le prêtre Euphrone et le moine Restitutus, pour vous adresser cette lettre. Soyez près de nos frères et coévêques des Gaules l'interprète des sentiments d'affection et de tendresse qui nous animent pour eux. Jamais ni les hommes, ni les siècles ne réussiront à détruire les liens de charité qui nous unissent dans l'attachement inviolable à la foi catholique. Que le Seigneur vous conserve sain et sauf, frère bien-aimé.

[1] S. Gelas., *Epist.* XV; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 138-140.

Donné le x des calendes de septembre, sous le consulat des clarissimes Astérius et Præsidius (23 août 494)[1]. »

Abolition des Lupercales.

4. La famine qui désola la ville de Rome en 493 fut suivie de la peste, son corollaire obligé. Tous ces fléaux, joints à celui de la longue guerre entre Théodoric et Odoacre qui venait d'ensanglanter l'Italie, réveillaient le fanatisme religieux des semi-païens. Nous les appelons ainsi parce qu'à cette époque le polythéisme, abandonné dans le sens absolu et rigoureux du mot, n'avait plus que des partisans déguisés, lesquels ne faisaient nulle difficulté de recevoir le baptême des mains de l'Église et n'étaient, suivant l'expression même de saint Gélase, ni des chrétiens sincères ni de véritables païens. Successivement dépossédés de leurs temples, ils avaient vu tomber au Capitole le fameux autel de la Victoire disputé avec acharnement pendant deux siècles. Les sacrifices étaient oubliés, les idoles écroulées, mais il restait des usages superstitieux, des fêtes païennes, auxquels le peuple continuait à prendre part à certaines époques déterminées. De ce nombre étaient les Lupercales, célébrées chaque année au commencement de février en l'honneur de la déesse *Febris*. Pour conjurer la colère de cette redoutable déité, les graves Romains n'avaient rien trouvé de mieux que d'organiser une théorie où des hommes nus poursuivaient à coups de verges des femmes dépouillées elles-mêmes de leurs vêtements. L'ignominieuse exhibition parcourait toutes les rues de la ville éternelle, au milieu d'une foule avide de scandale. Telle était cette institution d'utilité publique dont Tite-Live fait remonter l'origine à la louve traditionnelle de Romulus. Saint Gélase I défendit à tout chrétien, sous peine d'excommunication, de prendre part soit comme témoin soit comme acteur aux Lupercales. L'ordonnance du pontife souleva toutes les colères des partisans secrets du paganisme. A leur tête le sénateur Andromachus se fit remarquer par sa violence. Gélase crut devoir publier sur cette question une lettre que nous avons encore et qu'on pourrait appeler une véritable encyclique, où l'indignation éclate avec

[1] S. Gelas., *Epist.* XII; *Patr. lat.,* tom. cit., col. 60.

une vigoureuse éloquence. « Il est des hommes qui s'asseoient dans leurs demeures, disait-il, parlant de ce qu'ils ignorent, condamnant les autres et incapables de se juger eux-mêmes. Ils accusent sans connaître ; ils veulent enseigner et n'ont rien appris. Sans respect ni pour la raison ni pour la vérité, ils vomissent toutes les injures qui leur viennent à la bouche. On les entend, parmi tant d'autres griefs, nous reprocher de ne pas réprimer assez sévèrement les abus et les fautes qui s'introduisent ou se commettent au sein de l'Église. Et cependant ils s'insurgent contre la prohibition faite par nous des Lupercales. Quoi donc ! ils reconnaissent au pontife le droit et le devoir de flétrir le crime commis, et ils ne lui permettent pas d'extirper les scandales qui conduisent au crime ! Par une autre contradiction non moins flagrante, ces mêmes hommes sont par état les gardiens des mœurs publiques, et ce sont eux qui se plaignent de notre indulgence ! Retranchez, nous disent-ils, excommuniez sans pitié les pécheurs scandaleux. Vous me parlez ainsi, et c'est vous qui ordonnez l'exhibition du scandale ! Vous voulez de la sévérité, vous me parlez de votre vigilance, de votre intégrité, de votre zèle pour la religion et pour l'honneur de l'Église. Et pendant que vous tenez ce beau langage, vous autorisez le spectacle de tous les désordres. Mais, dites-vous, je suis un laïque moi ; et vous, vous êtes pontife. A la bonne heure. Je n'en disconviens pas. Le pontife a des devoirs et des charges. Mais vous, n'en avez-vous pas ? N'êtes-vous pas baptisé ? N'êtes-vous pas l'un des membres du peuple saint de Jésus-Christ ? N'êtes-vous pas le bras du souverain pontife ? Ne savez-vous pas que l'Église tout entière est appelée la race sacerdotale ? Si le ministre des autels vient à souiller ses augustes fonctions, il se rend coupable d'un énorme sacrilége. Mais êtes-vous innocent vous qui, après avoir embrassé la doctrine de l'Évangile et confessé la foi, retournez à vos détestables et diaboliques perversions ? Pouvez-vous sans rougir boire à la coupe du Seigneur et à celle des démons ? Tous nos malheurs, dites-vous, la mortalité, la guerre, la peste, la famine viennent de ce que nous ne vous permettons plus d'offrir au dieu de la fièvre les compensations des Lupercales. Mais ouvrez donc l'histoire

romaine, relisez les décades de Tite-Live et voyez si les Lupercales ardemment célébrées dans le passé ont préservé vos ancêtres de ces fléaux, La Toscane, l'Æmilie, toutes les provinces septentrionales de l'Italie n'ont-elles pas été ruinées par les barbares, en dépit de vos orgies de février? Lorsque, sous l'empereur Anthemius, la peste désola Rome, n'avait-on pas célébré ces prétendues expiations des Lupercales? Si cette odieuse exhibition avait une efficacité quelconque, vous auriez eu l'obligation d'en conserver scrupuleusement tous les rites. Expliquez-moi cependant pourquoi vous reculez vous-mêmes devant leur infâme pratique. Autrefois c'étaient les sénateurs, les patriciens vos aïeux qui se dépouillaient de leurs vêtements, et qui le fouet à la main poursuivaient dans les rues les plus nobles matrones, exposées elles-mêmes aux regards de la populace. Pourquoi avez-vous reculé devant cette honte? Pourquoi payez-vous aujourd'hui des baladins et des courtisanes pour tenir votre place dans cet ignoble divertissement? Il fallait garder le rôle pour vous. Mais cela vous eût fait rougir. Convenez donc qu'en effet c'est la dernière des infamies. Or elle ne saurait être ni plus efficace, ni plus salutaire, ni plus divine, pour être abandonnée aux plus infâmes acteurs. La divinité peut-elle être honorée par des spectacles qui font monter la rougeur au front? Vous trouvez une telle pratique déshonorante pour vous, comment donc pouvez-vous la croire agréable à la divinité? Que sont d'ailleurs ces prétendus dieux au nom desquels vous parlez? Jusqu'à ce jour vous avez maintenu un reste de culte pour Castor et Pollux, et vous leur attribuez l'empire des mers. Dites-moi ce qu'ils faisaient quand, l'hiver dernier, ils n'ont pas permis à la flotte de l'annone d'aborder dans vos ports, ce qui nous a valu ici la famine! Vous les invoquiez; ils furent sourds: et quand l'abondance revint aux premiers jours de l'été, ce fut par un miracle de la bonté divine et non par l'intervention d'un Castor quelconque. Avouez-le donc, vous n'êtes ni chrétiens, ni païens; vous n'avez de stable que l'infidélité, la perfidie, la corruption, l'intrigue. Patrons des Lupercales, maîtres en infamie, il vous plaît d'insulter la divinité et la pudeur publique par des chants obscènes! On dirait des insensés qui se font une religion de boue et de fange.

Mais je vous entends me dire : Vos prédécesseurs, les pontifes de la religion chrétienne, n'avaient pas sévi contre les Lupercales. Pourquoi vous montrer plus sévères qu'eux? Voici ma réponse : Chacun de mes prédécesseurs a travaillé à l'extirpation successive des rites idolâtriques. Ils ont agi comme le sage médecin qui, pour ne pas tuer le malade, applique graduellement les remèdes. Je fais comme eux. Vous convenez que les Lupercales ne sont ni bonnes, ni salutaires, ni divines ; vous reconnaissez qu'elles sont un scandale, un sacrilége, une honte pour la civilisation chrétienne, il faut donc supprimer les Lupercales. En ce qui me concerne, je fais mon devoir en décrétant que nul baptisé, nul chrétien n'y prendra plus aucune part, sous peine d'excommunication. Libre aux païens, s'il en reste, de célébrer une fête païenne [1]. »

Les livres des manichéens brûlés par saint Gélase.

5. Les Lupercales furent supprimées par cette ordonnance de saint Gélase, comme les fêtes de Janus l'avaient été par les soins de ses prédécesseurs. Le caractère propre de tous les abus est de s'implanter profondément dans les mœurs populaires, au point qu'il est d'autant plus difficile de les déraciner qu'ils sont en réalité plus déraisonnables et plus absurdes. Dans l'espèce, les luttes soutenues à propos des Lupercales et de chacun des souvenirs païens sont la meilleure preuve de la ténacité des vieux usages et de l'incroyable puissance de transformation déployée par l'Église pour convertir le monde. Le *Liber Pontificalis* mentionne, sans les faire connaître explicitement, les mesures prises par saint Gélase contre la secte des manichéens à Rome. Nous avons déjà vu le zèle de saint Léon le Grand s'armer contre cette société secrète qui profitait des troubles occasionnés par les barbares et unissait ses efforts aux leurs pour achever la ruine de Rome. Les constitutions de saint Gélase relatives au manichéisme ne nous ont point été conservées. La notice du *Liber Pontificalis* est seule à nous apprendre que les livres de ces hérétiques furent publiquement brûlés dans la place de Sainte-Marie-Majeure. Le protestantisme et son allié le

[1] S. Gelas., *Advers. Andromach.* pass. ; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 110-119.

rationalisme moderne n'aiment point ces sortes d'exécutions : ils les regardent comme des actes de barbarie. A ce compte, saint Paul n'eût été qu'un barbare lorsqu'il brûlait à Éphèse les livres des goètes et des astrologues [1]. Théodose le Grand n'aurait été lui-même que le précurseur des Vandales, en condamnant au feu par un édit solennel les livres des hérétiques, des magiciens et des proxénètes [2]. Dans notre siècle de morale indépendante, où l'on prétend organiser les sociétés sur le principe de la liberté du mal, les consciences sont tellement affaiblies qu'elles ne supportent même pas l'idée d'une résistance virile opposée à l'invasion du désordre et de l'erreur. Heureusement les nécessités sociales sont plus fortes que les théories de la libre pensée, et les hommes d'État qui permettent volontiers d'insulter Dieu, la religion et la foi, retrouvent toute leur énergie pour réprimer les insultes à leur propre pouvoir. Au ve siècle, on ne connaissait point encore cette contradiction monstrueuse. On savait que les deux autorités divine et humaine sont solidaires ; on savait que la force est impuissante à gouverner les hommes, si la loi morale et religieuse fait défaut. Voilà pourquoi, à Rome, en présence du sénat et des consuls, saint Gélase faisait publiquement brûler sur la grande place de Sainte-Marie-Majeure les livres des manichéens.

Lettres de S. Gélase à Honorius de Dalmatie.

6. Dans le même temps, il écrivait à Honorius, évêque de Dalmatie, une lettre pressante pour l'exhorter à sévir contre les pélagiens, qui essayaient à la faveur des troubles politiques de relever le drapeau de l'hérésie. « Au milieu des difficultés de notre époque si cruellement bouleversée, disait Gélase, nous avons à peine le temps de respirer. Cependant il nous faut remplir la charge qui nous a été imposée de gouverner du haut de la chaire apostolique tout le troupeau du Seigneur, il nous faut accomplir la mission donnée par le Sauveur lui-même au bienheureux apôtre Pierre quand il lui dit : *Et tu conversus confirma fratres tuos* [3], et encore : *Petre, amas me? Pasce oves meas* [4]. Nous ne pouvons, ni ne devons

[1] *Act.*, XIX, 19. — [2] *Cod. Theod.*, lib. VI ; *De hæretic.*, lib. IV, § 1, ff. *Famil. erciscund.* — [3] Luc., XXII, 32. — [4] Joan., XXI, 17.

nous soustraire à la sollicitude qui nous est commune avec le bienheureux apôtre Paul, lorsqu'il disait : *Quis infirmatur, et ego non infirmor? Quis scandalizatur, et ego non uror* [1]? C'est donc avec une douleur inexprimable que nous avons appris les ravages que l'erreur des pélagiens exerce en Dalmatie. On nous dit que, renaissant de ses cendres, cette misérable secte renouvelle ses blasphèmes et qu'elle a déjà perverti un grand nombre d'âmes jusque-là fidèles. Vous n'ignorez pas que ses moyens de séduction sont d'autant plus dangereux qu'elle sait mieux se déguiser sous les couleurs de la vraisemblance théologique. Mais grâce à Dieu, la foi orthodoxe, fondée sur le témoignage unanime de tous les pères et sur les paroles mêmes de la sainte Écriture, suffit à dissiper les nuages de l'erreur. Je fais donc appel à votre charité et vous avertis, ainsi que tous les évêques nos frères, de vous armer contre les progrès d'une hérésie notoirement condamnée. Que deviendrait le dépôt de la foi, s'il était permis à une doctrine flétrie par nos pères de se renouveler impunément sous nos yeux? La règle du catholicisme est immuable. Elle a été formulée par l'Esprit-Saint lui-même : *Interroga patres tuos et dicent tibi* [2]. Le devoir des pasteurs est de veiller sur le troupeau de Jésus-Christ. J'aime à conserver l'espoir que vous n'y avez pas manqué, et j'en acquerrai la certitude avec la plus grande joie. Donné le v des calendes d'août, sous le consulat du clarissime Albinus (28 juillet 493) [3]. » Nous n'avons plus la réponse de l'évêque de Dalmatie, mais nous savons qu'elle renfermait l'expression d'un vif mécontentement. Honorius récriminait contre l'ingérence du souverain pontife et contre les sources d'information auxquelles il avait puisé ses renseignements ; enfin il se plaignait d le voir intervenir dans une question diocésaine qui lui était, dit-il, étrangère. Gélase lui adressa un nouveau rescrit conçu en ces termes : « Votre étonnement nous étonne au plus haut point. Vous paraissez surpris que la sollicitude du siége apostolique, qui s'étend à toutes les églises de l'univers, ait pu se porter aussi sur la vôtre. Aussitôt

[1] II *Cor.*, XI, 29. — [2] *Deut.*, XXXII, 7. — [3] S. Gelas., *Epist.* V; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 30-32 pass.

que nous fûmes informé des ravages du pélagianisme en Dalmatie, nous avons immédiatement ouvert une enquête et nous vous avons écrit pour savoir la vérité. C'était notre devoir non moins que notre droit. L'Apôtre des nations nous apprend que les souverains pontifes doivent avant tout se montrer *sollicitudine non pigri* [1]. Peu importe par quelle voie nos informations nous sont parvenues. Aussitôt que notre conscience était éveillée sur ce point, il nous devenait impossible de ne pas exercer notre ministère pastoral : il nous fallait prendre toutes les mesures nécessaires pour prémunir les âmes confiées à notre charge. Saint Paul, dans son épître aux Corinthiens, déclare qu'il avait appris par les fidèles de la maison de Chloé les dissensions survenues au sein de cette église [2]. Ce fut là pour lui l'occasion d'écrire sur-le-champ, de façon à remédier au mal si la nouvelle était vraie, sinon d'avoir à se réjouir de la trouver fausse. Telle a été ma conduite à moi-même. Loin donc de vous indigner de ma parole, il vous faut redoubler de vigilance, m'informer des mesures que vous avez prises pour arrêter la propagation des mauvaises doctrines et associer dans ce but vos efforts aux nôtres. Je vous envoie une série de propositions que devront souscrire ceux qui voudront abjurer l'hérésie. Je l'ai dressée avec le plus grand soin, en reproduisant les paroles mêmes des pontifes mes prédécesseurs et des docteurs de l'Église. Telle est la règle de foi que tout orthodoxe doit professer de bouche et de cœur. Quiconque s'en écarterait serait exclu de la communion apostolique [3]. »

Encyclique aux évêques du Picenum contre l'erreur pélagienne.

7. Ces lettres du pape saint Gélase furent bientôt suivies d'une circulaire adressée à tous les évêques du Picenum, pour les mettre en garde contre les erreurs pélagiennes. « Jusqu'ici, disait le pape, nous n'avions à gémir que sur les désastres de l'invasion barbare. Rome et les provinces de l'Italie ont été dévastées par la guerre. Voici que le démon nous menace d'un fléau plus redoutable encore. Pendant que la flamme et le fer tuent les corps, il veut tuer les

[1] *Rom.*, XII, 11. — [2] I *Cor.*, I, 11. — [3] S. Gelas., *Epist.* VI pass.; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 33.

âmes. J'ai la douleur de voir les évêques, par leur négligence et leur faiblesse, abandonner au loup ravisseur le troupeau confié à leurs soins. Il en est qui non contents de pousser à ce point l'oubli de leur ministère sacré, ont donné eux-mêmes l'exemple de l'apostasie. Que feraient-ils donc ces indignes pasteurs, si, ce qu'à Dieu ne plaise ! il s'agissait d'une erreur nouvelle et jusqu'ici inconnue, eux qui ne savent point réfuter une doctrine surannée, vaincue depuis un siècle? Mais du moins, puisque leur ignorance était telle, pourquoi ne s'adressaient-ils point à ce siége apostolique pour en apprendre la vérité et la règle de l'orthodoxie ? Naguère on nous a amené un vieillard, étranger à toute espèce d'érudition, et d'une intelligence à peine au niveau de la moyenne la plus commune. Il se nomme Seneca et s'est fait l'un des prédicants du pélagianisme, ou plutôt, comme dit l'Apocalypse, une de ces grenouilles qui coassent dans la fange [1]. Nous n'avons pu le tirer de son erreur. Son esprit s'est fermé obstinément aux visites de la foi, et Dieu seul, par cette puissance souveraine à qui tout est facile, pourrait illuminer ces ténèbres diaboliques. Parmi les nombreux blasphèmes qu'il a proférés en notre présence, ce misérable évêque en soutenait plus particulièrement trois, qui sont comme la base de son système. Les enfants, disait-il, sont animés par un acte de la puissance divine au sein de leurs mères. Ils sont donc une créature de Dieu. Or Dieu ne pourrait sans injustice les rendre responsables d'un péché d'origine quelconque, eux qui ne sont pas même nés. » Cette objection, on se le rappelle, avait déjà été résolue par saint Augustin et les docteurs catholiques dans la fameuse controverse avec Pélage et Cœlestius. Saint Gélase la reprend dans le même sens que le grand évêque d'Hippone. « Les pélagiens, dit-il, font de cet argument la base même de leur fausse théorie. Ils ne remarquent pas la différence profonde qui existe entre la déchéance d'origine et le péché actuel. Nos premiers parents, sortis directement de la création de Dieu et formés d'un limon innocent, étaient raisonnables et libres. En cédant à la tentation du démon par un

[1] *In Pelagianæ voraginis cœno (sicut de quibusdam in Apocalypsi legimus) velut una ranarum impudenter immersus.* (*Patr. lat.*, tom. cit., col. 34.)

acte propre de leur libre arbitre, ils se sont soumis à l'empire de la concupiscence. La nature humaine infectée en eux, viciée par leur faute, est devenue un récipient de mal et de souillures, parce qu'en eux elle s'était écartée de la vérité, du bien, du juste, pour contracter l'inclination à l'erreur, au mal, à l'iniquité. Nos premiers parents éprouvèrent sur eux-mêmes l'effet de cette transgression, et furent soumis à la souffrance et à la mort. Du jour où ils devinrent mortels, il est évident qu'ils ne purent engendrer que des êtres semblables à eux, mortels comme eux. Sans doute, d'après les lois créatrices, la génération ne peut s'accomplir sans que Dieu intervienne pour douer l'être nouveau d'une âme ; mais la loi posée au premier jour se continue dans la condition nouvelle de la déchéance, c'est-à-dire au milieu d'une contagion héréditaire qui n'est point l'œuvre de Dieu, mais la conséquence de la prévarication originelle. Tel est, autant que nous pouvons le saisir, le mystère de ce péché que nous ne commettons pas, mais qui nous est transmis. Voilà pourquoi l'enfant ne peut être admis à la vie éternelle s'il n'a point été régénéré par le sacrement de baptême. Cet enfant, il n'a cependant pu commettre aucun péché actuel ; il n'est pas encore parvenu à l'âge de la raison. Mais, comme dit l'Apôtre, il a besoin d'être « arraché aux puissances des ténèbres [1], » parce qu'il est né sous leur empire. De là les insufflations, les exorcismes, que l'Église catholique emploie dans l'administration du sacrement de baptême. Cette Église sainte et immaculée baptise les enfants, comme les adultes, *in remissionem peccatorum*. Donc elle affirme que les enfants et les adultes ont les uns et les autres un péché qui doit être remis. Mais les enfants n'ont pas et ne peuvent avoir de péchés actuels : donc c'est le péché originel qui leur est remis par le baptême. Autrement il faudrait dire que l'Église catholique se trompe, et qu'elle s'est toujours trompée dans la liturgie consacrée qu'elle emploie pour la collation des sacrements. A Dieu ne plaise qu'une proposition aussi sacrilége soit jamais soutenue ! Elle ne saurait tomber dans l'esprit d'un chrétien [2]. »

[1] *Coloss.*, I, 13. — [2] S. Gelas., *Epistol.* VII pass. ; *Patrol. lat.*, tom. LIX col. 34-41.

§ II. Sacramentaire de saint Gélase.

Division du Sacramentaire. Année ecclésiastique. Ordination des diacres et des prêtres.

8. L'importance doctrinale que le pape Gélase attribuait à la liturgie et aux rites ecclésiastiques nous fait comprendre le soin qu'il dut apporter à recueillir et à réviser les Sacramentaires. C'est ainsi qu'on appelait alors les livres liturgiques auxquels on a donné depuis le nom de Missel et de Rituel. Nous possédons encore aujourd'hui le Sacramentaire de saint Gélase. Ce monument d'un intérêt capital est, après les *Constitutions* des apôtres, le plus ancien livre liturgique de l'Église latine. Il ne fut point à proprement parler l'œuvre personnelle de ce grand pape, mais il fut revu par lui et publié avec son autorisation pour l'usage de toutes les chrétientés d'Occident, où les saints mystères se célébraient en langue latine. L'unique exemplaire manuscrit de cet ouvrage qui soit parvenu jusqu'à nous, fut publié par Thomasi et Muratori en 1680 [1]. Il avait été écrit dans les Gaules, longtemps après la conversion de Clovis. C'est du moins ce qu'il est permis de conclure d'une double particularité intéressante pour notre histoire nationale. Au canon de la messe, on y trouve inscrits les noms des trois apôtres de Lutèce, Denys, Rustique, Éleuthère, et celui du thaumaturge de Tours saint Martin [2]. Dans l'office du vendredi saint, l'oraison pour l'empire romain porte la variante : *sive Francorum imperium*. Le Sacramentaire gélasien se divise en trois parties, la première intitulée : *Liber sacramentorum ordinis anni circuli;* la seconde : *Orationes et preces de natalitiis sanctorum;* la troisième : *Orationes et preces cum canone pro dominicis diebus*. L'office du temps commence par la vigile de Noël (24 décembre) [3], et se termine par le quatrième dimanche de l'Avent [4]. Les fêtes des saints s'ouvrent par la mention de saint Félix de Nole le 14 janvier, et finissent à celle de l'apôtre saint Thomas le 21 décembre [5]. Cette division du temps

[1] En 1680, ce manuscrit appartenait à la fameuse Christine, reine de Suède. On sait que la précieuse bibliothèque de cette princesse, morte en 1689, est conservée au Vatican.

[2] *Sacrament. Gelas.*, lib. III; *Patr. lat.*, tom. LXXIV, col. 1196. — [3] *Sacrament. Gelas.*, lib. I, col. 1056-1132. — [4] *Ibid.*, lib. II, pag. 1193. — [5] *Ibid.*, lib. II, col. 1156-1182.

prouve que l'année ecclésiastique commençait alors à la fête de Noël. Du reste, nous ne croyons pas qu'un seul protestant de bonne foi puisse étudier le Sacramentaire de saint Gélase sans reconnaître que les cérémonies, les rites et les prières de la messe dont Luther et ses disciples se sont sacrilégement moqués, étaient dans leurs principales parties exactement les mêmes au v[e] siècle qu'ils le sont de nos jours. L'oraison, la secrète, la postcommunion, la préface, le canon tout entier, la récitation du Pater, le baiser de paix, la communion du prêtre et des fidèles n'ont pas varié d'un seul mot. Le cycle de l'année ecclésiastique comprenant le temps de Noël, de l'Épiphanie, du Carême, de Pâque, de la Pentecôte et de l'Avent, est aujourd'hui le même qu'au temps de saint Gélase. Les Octaves, les Vigiles, les Quatre-Temps sont marqués à leur date. L'époque des ordinations, le scrutin public qui les précédait, les formules qui y étaient usitées, tout s'est conservé sinon avec l'identité absolue des paroles, du moins avec celle du sens général. Voici par exemple la notice consacrée à l'ordination des prêtres, diacres et sous-diacres. « L'office du samedi des Quatre-Temps, dit le Sacramentaire, doit être récité avec douze leçons. La messe se célèbre à la basilique de Saint-Pierre. Après l'antienne de l'introït, le pontife chante l'oraison, puis se tournant vers le peuple, il dit : Avec l'aide de Jésus-Christ Notre-Seigneur Dieu et Sauveur, nous avons élu pour l'ordre de prêtre (diacre ou sous-diacre) N. N. Si quelqu'un a des observations à présenter sur ces hommes, qu'il s'approche et qu'il parle en liberté, au nom de Dieu et suivant sa conscience. Qu'il songe cependant à la fragilité de la condition humaine. — Après avoir ainsi parlé, le pontife attend en silence. Tous ensuite chantent le *Kyrie eleison* et la litanie. Après quoi les *electi* (ordinands), chacun suivant leur ordre, s'avancent vers le trône du pontife qui les bénit. Ils redescendent ensuite chacun à son rang, et le pontife récite l'oraison propre aux sous-diacres, diacres ou prêtres. Celle des prêtres est ainsi conçue : « Prions, mes bien-aimés, prions Dieu le Père tout-puissant de multiplier ses dons célestes sur les serviteurs qu'il a daigné élire pour la fonction du sacerdoce, afin qu'il les assiste de sa grâce dans l'accomplisse-

ment du ministère auquel il les a appelés, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, etc. » On procédait alors à l'ordination ou consécration proprement dite. Après une préface où l'on rappelait que l'institution des lévites de l'ancienne loi était la figure du sacerdoce de la nouvelle, le pontife s'adressant à toute l'assistance disait : « Frères, que notre prière soit commune, afin que la bénédiction divine repose sur ces *electi* qui vont être élevés à la dignité du sacerdoce pour travailler à votre sanctification et vous aider dans l'œuvre de votre salut; afin que les dons de l'Esprit-Saint se reposent sur eux avec la grâce et la vertu sacerdotales et qu'ils se conservent toujours dignes de leur ministère par Jésus-Christ Notre-Seigneur, etc. » Ensuite le pontife étendait la main sur les ordinands et disait : « Auteur de toute sanctification, Seigneur Jésus, vous de qui émane la vérité de la consécration, la plénitude de la bénédiction, répandez les trésors de votre grâce sur vos serviteurs que nous dédions à l'honneur de votre sacerdoce. Qu'ils se montrent vraiment *seniores* (vieillards, prêtres) par la gravité de leurs actes et la sainteté de leur vie. Fidèles à la discipline que le bienheureux apôtre Paul exposait jadis à Tite et à Timothée, qu'ils méditent jour et nuit votre loi sainte, qu'ils croient ce qu'ils enseignent, qu'ils enseignent ce qu'ils croient, et qu'ils pratiquent ce qu'ils enseignent. Qu'ils soient des modèles de justice, de patience, de miséricorde et de force; qu'ils encouragent par l'exemple, qu'ils confirment le bien par leurs avertissements; qu'ils conservent pur et sans tache le don de votre ministère; qu'ils opèrent par leur bénédiction immaculée, pour le salut de votre peuple, la transformation du corps et du sang de votre Fils (*per obsequium plebis tuæ corpus et sanguinem Filii tui immaculatâ benedictione transforment*); qu'ils croissent dans la charité de l'homme parfait jusqu'à la mesure de la plénitude du Christ, et que remplis de l'Esprit-Saint ils atteignent le jour de l'éternel jugement avec une conscience pure et une foi intègre [1]. »

Rituel des ordinations.

9. Le nombre des ordres, leurs interstices, la forme de leur col-

[1] *Sacrament. Gelas.*, lib. I, n° 20; *Patr. lat.*, tom. LXXIV, col. 1069-1071.

lation brièvement indiqués dans le Sacramentaire de saint Gélase sont les mêmes que de nos jours, à l'exception de la tonsure qui n'est, comme on sait, qu'une cérémonie préparatoire et non point un ordre de la hiérarchie cléricale. « Voici, dit le Sacramentaire, les règles à observer pour l'intervalle entre chaque ordination. Celui qui, dès sa première enfance, a donné son nom à la milice ecclésiastique, restera jusqu'à vingt ans au rang des lecteurs. S'il s'agit d'un homme fait, il devra rester cinq ans lecteur ou exorciste; quatre ans acolythe ou sous-diacre. Après quoi, s'il s'en montre digne, il pourra se présenter au diaconat. Il passera encore cinq années dans cet ordre, et alors seulement, après avoir fourni la preuve de sa foi, de son zèle et de sa vertu, il sera promu au sacerdoce. Dans cet ordre, s'il continue à se distinguer par ses bons exemples, il pourra espérer d'être un jour élu évêque. Il faut observer toutefois qu'après un second mariage, ou après avoir été soumis à une pénitence publique, nul ne peut être admis à aucun degré de la cléricature. Les *defensores* de l'Église qui veulent renoncer au siècle et entrer dans le clergé observeront de même les interstices prescrits. Pour un sacre épiscopal, deux évêques tiennent le codex des Évangiles sur la tête de l'ordinand : le consécrateur répand sur lui le chrême de la bénédiction, et tous les évêques présents lui imposent les mains. A l'ordination d'un prêtre, tous les prêtres présents étendent la main sur lui en même temps que l'évêque officiant. A l'ordination d'un diacre, l'évêque seul étend la main sur lui. Le sous-diacre ne reçoit pas l'imposition des mains. L'évêque lui présente le calice et la patène. L'archidiacre lui fait toucher la burette pleine d'eau, le bassin et le manuterge. L'acolythe, instruit par l'évêque des devoirs de sa charge, reçoit de l'archidiacre le chandelier et le cierge, symboles de son ministère qui consiste à allumer les flambeaux et les lampes dans l'église. L'archidiacre lui fait aussi toucher une burette vide, parce que c'est l'acolythe qui présente le vin et l'eau pour l'Eucharistie du corps du Christ. L'évêque fait toucher à l'exorciste le livre des exorcismes, en disant : Recevez, confiez à votre mémoire et exercez la puissance d'imposer les mains sur les énergumènes soit

baptisés, soit catéchumènes [1]. Pour l'ordination d'un lecteur, l'évêque commence par attester devant tout le peuple la foi et l'aptitude de l'ordinand. Il lui remet ensuite le codex des Écritures en disant : Recevez ce livre et soyez un lecteur de la parole de Dieu, afin qu'accomplissant fidèlement et utilement votre office, vous ayez part à la récompense des ministres de la parole divine [2]. Pour l'ordination d'un *ostiarius* (portier), après que l'archidiacre a instruit l'ordinand des devoirs de sa charge, il le présente à l'évêque qui lui remet à l'autel les clefs de l'église en disant : Agissez comme il convient à celui qui rendra compte à Dieu de tout ce qui est renfermé sous ces clefs [3]. » Après cette énumération des ordres de la hiérarchie ecclésiastique, le Sacramentaire continue en ces termes : « Le psalmiste, ou chantre, peut être choisi en dehors de l'évêque, et remplir sa fonction sans autre mandat que celui du prêtre. En le lui conférant, le prêtre dit : Croyez de cœur ce que chantera votre bouche, et prouvez par vos œuvres la foi de votre cœur [4]. »

Consécration solennelle des vierges.

10. La consécration solennelle des vierges se faisait le jour de l'Épiphanie, le mardi de Pâque, ou aux fêtes d'apôtres. L'évêque célébrait la messe : la première oraison qu'il récitait était celle-ci : « Seigneur, jetez un regard propice sur votre servante, afin que sous votre direction elle garde le serment de sainte virginité que votre grâce lui inspire [5]. » Le pontife bénissait la postulante en disant : « O Dieu qui aimez les âmes pures et daignez fixer votre

[1] *Accipe et commenda memoriæ et habeto potestatem imponendi manum super energumenum sive baptisatum, sive catechumenum.* (*Sacrament. Gelas.*, n° 95; *Patr. lat.*, tom. LXXIV, col. 1146.) La formule actuelle est encore exactement la même.

[2] *Accipe et esto verbi Dei relator, habiturus, si fideliter et utiliter impleveris officium, partem cum his qui verbum Dei ministraverunt.* (*Sacrament. Gelas., ibid.*) Cette formule est encore celle que le Pontifical prescrit pour les ordinations.

[3] La formule actuelle est également la même. — [4] *Vide ut quod ore cantas corde credas; et quod corde credis operibus probes. Sacrament. Gelas.*, n° 95; tom. cit., col. 1145, 1146.

[5] *Respice propitius, Domine, super hanc famulam tuam, ut virginitatis sanctæ propositum, quod te inspirante suscepit, te gubernante custodiat.* (*Sacrament. Gelas.*, lib. I, n° 103; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1152.)

séjour dans les cœurs immaculés, vous qui avez réparé par l'incarnation du Verbe la substance humaine viciée dans nos premiers parents par les artifices du démon, en sorte qu'aujourd'hui vous la rappelez non pas seulement à l'innocence originelle, mais au partage anticipé de quelques-uns des priviléges du siècle futur, l'élevant au-dessus de la condition mortelle pour l'assimiler aux anges, regardez favorablement votre humble servante. Elle remet dans vos mains son vœu de continence, elle se consacre uniquement à vous, de qui elle tient et la vie et la grâce de vous l'offrir. Comment une âme enchaînée dans la mortalité de la chair pourrait-elle vaincre la loi de la nature, la fougue des passions, la force de la coutume, les aiguillons de l'âge, si vous n'allumiez vous-même au foyer de son libre arbitre l'amour de la virginité; si vous n'entreteniez en elle la flamme de la charité sainte; si vous ne l'environniez d'une force céleste? Répandue sur toutes les nations de l'univers, votre grâce fait éclater ces merveilles parmi tous les peuples qui sont sous le ciel, dans les héritiers adoptifs du Testament nouveau devenus aussi nombreux que les étoiles du firmament. Avec tant d'autres vertus dont vous décorez les fils qui vous sont nés non du sang ni de la volonté de la chair, mais de l'Esprit-Saint, ce don nouveau a découlé des sources de votre largesse sur un certain nombre d'élus, afin que sans rien enlever à l'honneur du mariage, et tout en maintenant la bénédiction sainte du lien conjugal, il existe pourtant un état plus excellent où les âmes renoncent aux alliances ordinaires de l'homme et de la femme, pour contracter avec vous seul des noces spirituelles et irrévocables. La bienheureuse virginité proclame ainsi son auteur; émule de la pureté angélique, elle se voue, se consacre et s'unit au Dieu qui voulut être ici-bas le fils d'une Vierge toujours immaculée [1]. Protégez donc, Seigneur, cette humble servante qui implore votre secours et sollicite votre bénédiction. Soyez son rempart et sa défense, de peur que l'antique ennemi, sans cesse armé de ruses nouvelles contre les

[1] *Agnovit auctorem suum beata virginitas, et æmula integritatis angelicæ, illius thalamo, illius cubiculo se devovit, qui sic perpetuæ virginitatis est filius.* (*Sacrament. Gelas.*, *ibid.*)

cœurs les plus vaillants, ne réussisse à lui ravir la palme de la continence parfaite. Que votre Esprit-Saint maintienne dans son âme la prudence et la modestie, la sagesse et la bénignité, la gravité et la douceur, la chasteté inviolable dans la sainte liberté des enfants de Dieu. Qu'elle soit fervente dans la charité, qu'elle n'aime rien en dehors de vous, que sa vie soit toujours louable et qu'elle ne recherche jamais la louange ; qu'elle vous glorifie par la sainteté du corps et la pureté de l'âme; qu'elle vous craigne par amour et qu'en amour elle vous serve. Soyez son honneur, sa joie, sa volonté, sa consolation dans la tristesse, son conseil dans les perplexités, sa défense contre les injures, sa patience dans la tribulation, son abondance dans la pauvreté, sa nourriture dans le jeûne, dans l'infirmité son médecin. Qu'en vous soit toute sa richesse; qu'elle vous aime par-dessus tout, qu'elle garde son serment sous le regard du Dieu qui scrute les cœurs. Qu'elle prenne rang parmi les vierges sages qui attendent l'époux céleste avec leurs lampes allumées et fournies de l'huile de la prévoyance; en sorte que, sans être surprise par l'arrivée subite du Roi de gloire, elle puisse se joindre au cortége triomphal et entrer dans les demeures éternelles de l'Agneau [1]. » Après cette magnifique prière, l'évêque bénissait le voile et les vêtements de la nouvelle épouse du Seigneur, en disant : « O Dieu qui nous promettez les biens éternels et demeurez toujours fidèle dans vos promesses, vous qui réservez à vos serviteurs un vêtement de salut et une tunique de joie sainte, nous supplions instamment votre clémence. Daignez bénir ces vêtements, symboles de l'humilité du cœur et du mépris du monde, que vos servantes aspirent à porter, afin qu'elles gardent par votre protection l'habit de chasteté sainte qu'elles reçoivent de votre grâce, et qu'après avoir revêtu sur la terre cet habit de la promesse, elles soient un jour revêtues de la bienheureuse immortalité [2]. » Les prières pour les religieux qui faisaient profession de la vie monastique ne sont pas moins remarquables. « Nous

[1] *Sacrament. Gelas.*, lib. I, nº 103; *Patr. lat.*, tom. LXXIV, col. 1152, 1153.
[2] *Sacrament. Gelas.*, loc. cit.

vous en supplions, Seigneur, disait l'évêque, daignez ouvrir les portes de votre grâce à vos serviteurs qui renoncent aux pompes du siècle, foulent aux pieds les vanités de Satan, et se réfugient sous l'étendard du Christ. Daignez accueillir favorablement ceux qui viennent à vous, et les défendre contre les assauts de l'ennemi. Étendez sur eux le bras de votre infatigable protection, munissez leur âme de la cuirasse de la foi, élevez autour d'eux un mur de circonvallation et qu'ils jouissent en paix du bonheur d'avoir vaincu le monde [1]. » — « O Dieu qui préparez dans le ciel une demeure à ceux qui renoncent au siècle, dilatez par votre munificence cette demeure temporelle de vos serviteurs, afin qu'ils gardent unanimement dans la charité le lien d'une fraternelle affection, qu'ils observent les préceptes de la continence et se montrent, dans la sobriété, la simplicité, la douceur, fidèles à la grâce qu'ils ont reçue gratuitement de vous. Que leur vie soit d'accord avec leur nom, que leurs actes soient dignes de leur profession sainte [2]. » — « Recevez nos prières, ô Seigneur, entourez d'un mur de défense ce saint bercail; éloignez-en toutes les adversités, et qu'il soit un séjour de bonheur et de paix [3]. »

Pénitence publique. Mercredi des cendres et jeudi saint.

11. Le Sacramentaire de saint Gélase nous a conservé tout l'ordre des cérémonies de la pénitence publique dont la liturgie actuelle a gardé deux souvenirs dans l'imposition des cendres le premier mercredi de carême, et l'absoute solennelle du jeudi saint. « Le matin de la IVe férie (mercredi) premier jour du carême, dit le Sacramentaire, vous recevez le pénitent, vous le couvrez d'un cilice, et après avoir prié sur lui vous l'enfermez jusqu'à la *Cœna Domini* (jeudi saint). Alors il sera de nouveau présenté au sein de l'Église, et se prosternera contre terre devant le pontife, qui prononcera sur lui la formule de réconciliation [4]. » Voici les prières que l'évêque

[1] *Sacrament. Gelas.*, lib. III, n° 82; *Patr. lat.*, tom. LXXIV, col. 1229. — [2] *Ibid.*, n° 80. — [3] *Ibid.*, n° 81.

[4] Le Sacramentaire ne fait pas mention expresse des cendres, parce que l'imposition du cilice emportait dans les usages liturgiques celle de la cendre. Les textes nombreux de l'Ecriture sainte : *In cilicio et cinere*, établissent suffisamment la simultanéité de ces deux cérémonies qui étaient toujours corrélatives.

récitait sur le pénitent, le mercredi des cendres : « Exaucez, Seigneur, nos supplications et pardonnez les fautes des pénitents qui les confessent; que votre miséricordieuse indulgence absolve ceux que le remords de leur conscience accuse. » — « Seigneur notre Dieu, qui ne vous laissez pas vaincre par nos offenses, mais toucher par notre expiation, jetez un regard de propitiation sur votre serviteur qui reconnaît la gravité de ses fautes. C'est à vous qu'il appartient d'effacer nos crimes et d'accorder le pardon aux repentants, vous qui avez dit que vous vouliez non la mort mais la conversion du pécheur; vous qui rameniez sur vos épaules la brebis égarée, qui vous êtes laissé fléchir par la prière et la confession du publicain. Soyez indulgent pour votre serviteur, accueillez favorablement sa prière durant les jours de deuil et de larmes qu'il va consacrer à la pénitence, afin que rendu à vos saints autels il y renaisse bientôt à l'espérance de la gloire céleste [1]. » La réconciliation solennelle du jeudi saint avait lieu dans l'ordre suivant. « Le matin de ce jour, dit le Sacramentaire, le pénitent sort de la clôture où il avait été renfermé; il se présente au milieu de l'église et se prosterne de tout le corps sur le pavé. Le diacre, s'adressant à l'évêque, dit : Vénérable pontife, voici le temps désiré, le jour de la propitiation divine et du salut des hommes. En ce jour, la mort a pris fin et la vie éternelle a commencé. C'est le temps où, dans la vigne du Seigneur des armées, il convient de faire les plantations nouvelles et de cicatriser les blessures du vieux tronc. Dans les richesses surabondantes de son amour et de sa tendresse, notre Dieu n'attend, il est vrai, ni le temps, ni les époques. Aujourd'hui cependant son indulgence pour la rémission des fautes et l'adoption de nouveaux enfants éclate avec surabondance. La sainte Église s'augmente par les régénérés, elle s'accroît par les réconciliés. L'eau purifie les premiers, les larmes purifient les seconds. De part et d'autre il y a joie pour l'enfantement nouveau, joie pour l'absolution des pénitents. Voilà pourquoi ce suppliant, après ses crimes passés, après la transgression des commandements divins et

[1] *Sacrament. Gelas.*, lib. I, n[os] 15, 16; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1064.

le scandale donné à ses frères, s'humilie devant vous. Il se prosterne à vos pieds en répétant la parole de David : « J'ai péché, j'ai agi en impie, j'ai commis l'iniquité. Seigneur, ayez pitié de moi ! » Il n'a pas entendu en vain la parole évangélique : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. » Il a mangé, selon le mot de l'Écriture, un pain de douleur; il a baigné sa couche de larmes, affligé son cœur par le repentir, son corps par les jeûnes, afin de recouvrer la santé de l'âme qu'il avait perdue. La pénitence a ce magnifique privilége qu'elle n'est pas seulement un moyen de réconciliation pour chaque coupable, mais qu'elle est une source de faveurs et de grâces pour tous les fidèles en général. C'est dans ces sentiments que le suppliant ici prosterné a accompli les rigueurs de l'expiation publique. En présence de l'Église tout entière qui s'unit à ses gémissements, il s'adresse à vous, vénérable pontife, et vous dit : « Je reconnais mes iniquités, et mon péché se dresse toujours contre moi. Seigneur, détournez vos regards de ma faute et effacez tous mes crimes. Rendez-moi la joie de votre Sauveur et confirmez-moi dans la force de votre Esprit principal. » Écoutez sa prière, pontife apostolique, soyez touché des supplications qu'il adresse à Dieu du fond d'un cœur brisé. Rétablissez en lui ce que la malice du démon y avait détruit. Par le mérite de vos oraisons et par l'efficacité de la réconciliation divine rapprochez du Seigneur un homme qui s'en était éloigné, ouvrez pour lui dans la région des vivants les portes de la grâce et du salut. » Après que le diacre avait ainsi parlé, l'évêque ou le prêtre officiant à sa place adressait une exhortation au pénitent, lui recommandant de ne pas renouveler les fautes qu'il venait d'expier par son repentir. Ensuite il récitait les oraisons suivantes : « Seigneur, exaucez nos supplications et prêtez-nous l'oreille de votre clémence. J'ai moi-même tout le premier besoin de votre miséricorde, moi que vous avez constitué votre ministre non par aucun mérite de ma part, mais par le don de votre grâce; accordez-moi la force d'accomplir ma fonction et donnez l'efficacité à mon ministère. » — « O Dieu, créateur et miséricordieux réformateur du genre humain, vous qui avez racheté par le sang de votre Fils unique,

l'homme tombé sous l'empire du démon, vivifiez ce pécheur repentant dont vous n'avez pas voulu la mort mais la conversion, accueillez au retour cet enfant prodigue que vous n'avez point abandonné lorsqu'il s'égarait. Écoutez les soupirs et les gémissements de son cœur, guérissez ses blessures, tendez à ce prosterné une main secourable. Que votre Église n'ait point à déplorer la perte d'un de ses membres, que le troupeau ne souffre pas de diminution, que l'ennemi ne puisse triompher du deuil de votre famille sainte, qu'une âme régénérée par l'eau du baptême ne reste pas submergée dans l'abîme de la seconde mort. Seigneur, nous répandons devant vous nos supplications et nos larmes. Pardonnez à ce coupable qui confesse ses fautes, et qu'il ne tombe point dans les supplices éternels du futur jugement. Épargnez-lui la terreur des ténèbres, les pétillements de la flamme. Converti de ses erreurs, qu'il reprenne le sentier de la justice, qu'il y marche dans l'intégrité d'un vaillant soldat auquel l'ennemi n'infligera plus de nouvelles blessures [1]. »

Missa chrismalis.

12. Après la réconciliation des pénitents, l'évêque célébrait la *Missa Chrismalis*, c'est ainsi que le Sacramentaire de saint Gélase désigne la messe du jeudi saint, pendant laquelle avait lieu la bénédiction des saintes huiles pour l'Extrême-Onction (*oleum ad ungendos infirmos*), du chrême proprement dit pour les ordinations épiscopales ou sacerdotales, et de l'huile des catéchumènes (*oleum catechumenorum, sive oleum exorcisatum*). L'ordre de ces bénédictions, leurs formules et leurs rites, indiqués par le Sacramentaire de saint Gélase, sont encore en grande partie les mêmes que ceux du Pontifical romain [2]. L'oraison que l'évêque prononce en bénissant l'huile des infirmes n'a pas varié d'une syllabe : « Nous vous

[1] *Sacrament. Gelas.*, lib. I, nº 38; *Patr. lat.*, tom. LXXIV, col. 1095-1097. Le Pontifical actuel a conservé la plupart des formules de saint Gélase dans les deux fonctions épiscopales : *De expulsione publice pœnitentium ab ecclesia, in feria quarta Cinerum*, et *De reconciliatione pœnitentium quæ fit in feria quinta Cœnæ Domini.*

[2] Nous croyons inutile de rappeler ici la différence qui existe entre le *Pontifical*, ou rituel des évêques, et le *Liber Pontificalis*, catalogue officiel des papes, dont nous avons eu si souvent l'occasion de parler.

supplions, Seigneur, d'envoyer le Paraclet votre Esprit-Saint du haut du ciel, afin qu'il répande sa grâce sur cette huile que dans l'ordre de la nature vous daignez produire de l'olivier verdoyant, et que dans l'ordre surnaturel vous réservez pour le soulagement du corps et la sanctification de l'âme. Que, par l'efficacité de votre sainte bénédiction, elle soit pour quiconque en sera oint, y goûtera, ou y touchera, un remède pour le corps et l'âme, pour le soulagement de toutes les douleurs, la guérison de toutes les infirmités, de toutes les souffrances corporelles et spirituelles. C'est de la sorte que votre onction sainte consacrait les prêtres, les rois, les prophètes, les martyrs. Telle est l'onction faite par vous, Seigneur, bénie par vous, et toujours permanente dans vos fidèles, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur [1]. »

[1] *Sacrament. Gelas.*, lib. I, n° 40; *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1100. La bénédiction du saint chrême qui suit celle de l'huile des infirmes a toujours été réservée aux évêques seuls, et même, selon Renaudot, dans le patriarcat d'Alexandrie, elle n'était faite que par le patriarche. « On voit, dit Chardon, par l'histoire des Jacobites, que, suivant l'usage ancien, les patriarches d'Alexandrie allaient ordinairement passer le carême dans le monastère de Saint-Macaire, et que le jeudi saint ils y faisaient la bénédiction du chrême qui était distribué dans toutes les églises d'Égypte : on en envoyait même en Éthiopie, car le métropolitain de ce pays n'avait pas le droit de bénir le saint chrême. Il paraît aussi, par divers endroits de l'histoire des nestoriens, que leurs καθόλικοι (patriarches) en usaient de même. Plusieurs églises d'Orient ont sur cet article une tradition très-apocryphe, mais qui dans sa fausseté conserve les traces d'une vérité fort ancienne. C'est que lorsque la femme pécheresse versa de l'huile précieuse sur les pieds de Jésus-Christ, les disciples en recueillirent une partie, et qu'avant leur séparation pour aller prêcher l'Évangile, ils partagèrent entre eux ce qu'ils en avaient et qu'ils le laissèrent dans les églises qu'ils fondèrent, où on la mêla avec celle qu'ils bénirent, de sorte que jusqu'à ce temps le chrême est comme un renouvellement de cette liqueur. L'Eucologe des Grecs marque jusqu'à quarante espèces de parfums et d'aromates qu'ils font entrer dans la composition du chrême. Le Sacramentaire de saint Gélase n'indique pour cette composition que du baume mêlé à l'huile (*hoc loco misces balsamum cum oleo*). Les patriarches de Constantinople avaient évoqué à eux la faculté de consacrer le saint chrême. Ils se faisaient accompagner dans cette grande cérémonie de leurs métropolitains et des évêques leurs suffragants, qui avaient avec eux une grande multitude de prêtres. Comme il aurait été incommode d'assembler tant de monde si souvent, ils en faisaient à la fois une grande provision : ce qui faisait que la cérémonie ne se réitérait pas tous les ans, et ne pouvait même se faire toujours

Baptême solennel. Catéchuménat.

13. Les cérémonies du baptême solennel, tel qu'il se conférait aux deux époques officielles de Pâque et de la Pentecôte, sont décrites par le Sacramentaire de saint Gélase avec des indications détaillées qui nous permettent de constater l'antiquité vraiment apostolique de ces rites encore en usage de nos jours et d'en mieux comprendre la signification précise. On sait que les catéchumènes adultes étaient fort nombreux dans les premiers siècles de l'Église, en un temps où le filet de la parole évangélique, jeté au milieu de l'océan du paganisme, amenait une foule d'âmes au pied du Sauveur et de ses ministres. Pour leur répartir le bienfait de l'instruction chrétienne, chaque ville épiscopale avait un didascalée, ou école des catéchumènes. Ceux-ci étaient répartis en trois classes : les *auditores*, ainsi appelés parce qu'ils assistaient aux leçons du caté-

le jeudi saint. Les patriarches de Constantinople étaient si jaloux de leur privilége sur ce point, que l'un d'eux, vers l'an 1200, refusa au primat de Bulgarie et de Valachie la permission de faire le saint chrême. Le roi des Bulgares s'étant réuni avec ses peuples à l'église romaine, s'adressa au pape Innocent III, ce que fit aussi le primat du pays nommé Basile. Le pape accorda avec plaisir à tous les évêques de Bulgarie et de Valachie la faculté de consacrer le saint chrême, l'huile des catéchumènes, et l'huile des infirmes au jeudi saint, selon le rit et l'usage de l'église romaine. C'est de tout temps que la consécration du chrême a été réservée aux évêques. Le I[er] concile de Tolède tenu en 400, ayant su que quelques prêtres en certains lieux osaient le faire, leur défendit d'entreprendre ainsi sur le droit et la puissance épiscopale. C'est une défense qui avait déjà été faite dans le I[er] et le III[e] concile de Carthage, et qui fut renouvelée encore depuis par le pape Gélase. Il n'y avait d'abord que le saint chrême que l'on se crût obligé de consacrer le jeudi saint, et ce ne fut que la vue d'une plus grande commodité qui y fit joindre ensuite la bénédiction de l'huile des infirmes et de l'huile des catéchumènes. On regardait l'onction du saint chrême (la Confirmation) comme une chose si nécessaire, dans les premiers siècles, que quand on ne pouvait conduire à l'évêque ceux dont la nécessité de la maladie ou la conjoncture de quelque grand péril avait fait accélérer le baptême, le prêtre qui leur avait administré ce sacrement devait en quelque sorte y suppléer en leur faisant l'onction verticale. Le 1[er] concile d'Orange (can. 2) veut pour ce sujet qu'aucun des ministres de l'Église qui ont reçu le pouvoir de baptiser, tels qu'étaient certains prêtres et diacres préposés pour gouverner des paroisses, n'aille nulle part sans porter avec lui le saint chrême : *Nullus ministrorum qui baptisandi recepit officium, sine chrismate usquam progredi debet.* Comme l'on portait autrefois grand respect au saint chrême, et qu'on lui attribuait une très-grande vertu, cette croyance dans certains

chiste, mais sans avoir encore demandé le baptême; les catéchumènes proprement dits, qui avaient déjà fait inscrire leur nom sur le catalogue de ceux qui sollicitaient la grâce de la régénération; enfin les *electi* (élus) ou *competentes* (compétents) qui, après le *scrutinium* ou scrutin public, étaient officiellement admis à recevoir le sacrement à la plus prochaine collation générale. Les *auditores* ne pouvaient assister qu'à la première partie de la messe, c'est-à-dire depuis l'introït jusqu'à la fin de l'homélie que l'évêque ou le prêtre prononçait du haut de l'ambon, après la lecture de l'Évangile. L'homélie terminée, le diacre disait à haute voix : « Que les auditeurs se retirent, qu'il ne reste point d'infidèles dans cette enceinte. » Les auditeurs et les païens, s'il s'en trouvait dans l'assemblée, sortaient alors de l'église. Le diacre reprenait la parole et disait : « Catéchumènes, priez. » On récitait alors pour les catéchumènes et les pénitents une oraison spéciale, qui a conservé jusqu'ici, en souvenir de cet usage, le nom de *Secrète*. Après quoi, les catéchumènes et les pénitents sortaient à leur tour, et l'on fermait sur eux les portes de l'église. Cette première partie de l'office s'appelait messe des catéchumènes, pour la distinguer de la messe dite des fidèles qui commençait à l'oblation ou offrande.

pays dégénéra en abus, et il se trouva grand nombre de personnes simples qui s'en servaient comme d'un remède ordinaire contre les maladies. Il y en eut même qui poussèrent plus loin, et qui l'employèrent dans les maléfices; abus énormes que plusieurs conciles furent contraints de réprimer par les peines les plus sévères. Le 145e Capitulaire du livre V ordonne à ce sujet aux prêtres de tenir le saint chrême enfermé sous le sceau et de n'en donner à personne sous prétexte de remède et de maléfice, et cela sous peine de déposition : *Presbyteri sub sigillo custodiant chrisma, et nulli sub prætextu medicinæ, vel maleficii, donare inde præsumant; quod si fecerint honore priventur*. Dans le même livre on décerne une peine bien rigoureuse; car il y est dit, n° 104, que si un prêtre donne le chrême pour empêcher le jugement, ou plutôt pour empêcher de parvenir à la connaissance des crimes dont on informe, il sera déposé et aura la main coupée, *et manum amittat*. Ce qui fait voir qu'on portait la superstition jusqu'au point de s'imaginer que si un criminel trouvait le moyen de se frotter avec le chrême ou d'en avaler, on ne pouvait découvrir ses crimes, quelque enquête que l'on en fît. C'est ce que nous apprenons entre autres du concile de Mayence : *Nam criminosos eodem chrismate unctos aut potatos nequaquam ullo examine deprehendi posse a multis putabatur*. » (Chardon, *Hist. des Sacrements*, chap. II.)

Il faut noter, comme un point capital de la discipline des premiers siècles, la fidélité scrupuleuse avec laquelle on observait la loi du secret pour tous les rites et formules sacramentels. Les Constitutions apostoliques et le Sacramentaire de saint Gélase lui-même qui contenaient ces formules et ces rites, n'étaient point laissés aux mains des fidèles. On les gardait soigneusement dans les archives de l'Église pour l'usage exclusif des ministres sacrés, chacun suivant son ordre. Le pape Innocent I (19 mars 416), dans une réponse à l'évêque d'Eugubium (Gubbio) sur divers points relatifs au rituel du sacrement de Confirmation, s'exprime ainsi : « Je ne puis transcrire ici les paroles de la formule. Ce serait trahir les mystères, et non répondre à une consultation [1]. » On observait rigoureusement la loi du secret vis-à-vis des catéchumènes. Le concile de Laodicée défend de célébrer les ordinations ou de conférer quelque sacrement que ce soit en leur présence. Le premier concile d'Orange a un canon exprès qui leur interdit l'entrée du baptistère. Enfin ni les auditeurs, ni les catéchumènes proprement dits ne pouvaient prendre connaissance du texte du Symbole et de l'Oraison Dominicale [2], avant d'être passés au rang des *electi* ou *competentes*. Cette initiation se faisait avec une solennité particulière et des cérémonies spéciales que le Sacramentaire de saint Gélase va nous décrire.

Scrutinium. Exorcismes de la cinquième semaine de carême.

14. Le baptême solennel était précédé de trois scrutins publics. Le premier avait lieu le troisième dimanche de carême. « La messe de ce jour, dit le Sacramentaire, se célèbre pour appeler la béné-

[1] *Verba dicere non possum; ne magis tradere videar quam ad consultationem respondere.* (S. Innoc. I, *Epist.* XXV; *Patr. lat.*, tom. XX, col. 555.) Chacun des ministres sacrés devait apprendre de mémoire et savoir par cœur les formules des prières qu'il devait prononcer dans l'exercice de sa charge. Voilà pourquoi l'évêque, en faisant toucher le livre des exorcismes à l'ordinand, lui disait : *Accipe et commenda memoriæ.*

[2] « Nous voyons encore, dit Chardon, des vestiges de ce respect ancien pour le symbole et la prière du Seigneur dans l'office de l'Église. Excepté à la messe des fidèles, ni l'un ni l'autre ne se prononcent à haute voix. Partout ailleurs l'Église interrompt son chant et récite à voix basse les paroles dans lesquelles ils sont conçus. » (Chardon, *Hist. des Sacrements*, 1re partie, chap. II.)

diction de Dieu sur les scrutins des *electi*. L'oraison est conçue en ces termes : « Nous vous en supplions, Seigneur, faites à nos *electi* la grâce d'approcher avec un esprit de sagesse de l'époque où ils confesseront votre nom, afin que, rendus à l'antique dignité qu'ils ont perdue dans la transgression originelle, ils soient transformés par votre gloire. » — « O Dieu, nous supplions votre miséricorde de disposer l'âme de vos serviteurs et de les préparer par une vie pieuse à prendre part aux saints mystères. » — Lorsque l'évêque, en récitant le canon de la messe, arrivait au *Memento* des vivants, il disait à haute voix : « Souvenez-vous, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes qui doivent recevoir vos élus sur les fonts du baptême, » puis il prononçait le nom des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui devaient servir de parrains et de marraines aux futurs baptisés. A l'*Hanc oblationem*, l'évêque disait : « Nous vous supplions, Seigneur, d'accueillir favorablement cette oblation que nous vous faisons pour ceux de vos serviteurs que vous avez daigné choisir, appeler, et désigner pour l'éternelle et bienheureuse vie. » Puis il prononçait le nom de tous les *electi*, et ajoutait : « Tous ceux-ci qui doivent être régénérés à la fontaine baptismale, nous vous supplions, Seigneur, de les préparer par la grâce de votre Esprit-Saint à la plénitude des sacrements [1]. » Ce *scrutinium* se renouvelait à la messe du quatrième et du cinquième dimanche de carême, avec les mêmes formules pour le canon, mais avec des oraisons et secrètes différentes [2]. Le diacre annonçait en ces termes le jour fixé pour le dernier *scrutinium*, ou cérémonie préparatoire au baptême : « Frères bien-aimés, le terme approche où nos *electi* doivent être initiés aux mystères divins. Que votre dévotion attentive ne leur fasse pas défaut. Daignez vous réunir ici tel jour, à l'heure de sexte, afin que, par notre ministère et avec l'aide de Dieu, le démon et ses pompes soient renversés et que la porte du royaume des cieux se dilate pour recevoir nos nouveaux frères. » Au jour fixé, qui était l'une des féries de la cinquième semaine de carême, tous les catéchumènes se rendaient à la porte

[1] *Sacrament. Gelas.*, lib. I, nº 26. — [2] *Ibid.*, nºs 27, 28.

de l'église. Un acolythe écrivait d'abord leurs noms, puis les appelant l'un après l'autre dans l'ordre de leur inscription, les faisait entrer dans l'enceinte sacrée. Là ils étaient rangés, les hommes à droite, les femmes à gauche. Le prêtre récitait à haute voix les trois oraisons pour les catéchumènes qui font encore aujourd'hui partie du rituel romain [1]. Après quoi, l'officiant bénissait le sel avec la formule usitée aujourd'hui, et en déposait une pincée sur les lèvres des catéchumènes. Les acolythes prononçaient alors sur les hommes et les femmes alternativement, en leur imposant les mains, trois exorcismes solennels, et le prêtre terminait par une oraison qu'il récitait seul en ces termes : « Seigneur, Père tout-puissant, Dieu éternel de lumière et de vérité, nous vous supplions d'illuminer d'un rayon de votre intelligence vos serviteurs et vos servantes. Purifiez-les, sanctifiez-les. Donnez-leur la science vraie, afin qu'ils puissent approcher dignement du baptême, conserver la fermeté de l'espérance, la rectitude du conseil, la sainteté de la doctrine et recevoir enfin la plénitude de votre grâce [2]. »

Exposition des Evangiles.

15. Après cette oraison, commençait la cérémonie dite : *Expositio evangeliorum in aurium apertionem electorum.* Quatre diacres, portant chacun l'un des quatre évangiles, sortaient du sacrarium (sacristie). Ils étaient précédés de deux acolythes avec des cierges allumés et de thuriféraires avec l'encensoir. Les évangiles étaient déposés chacun sur l'un des angles de l'autel. Le prêtre disait alors : « Fils bien-aimés, avant d'ouvrir pour vous les évangiles, c'est-à-dire les *gesta divina* (l'histoire divine), nous devons tout d'abord vous expliquer ce qu'est l'Évangile, d'où il vient,

[1] Ce sont les trois oraisons : *Omnipotens sempiterne Deus,* etc.; *Preces nostras, quæsumus Domine,* etc.; *Deus qui humani generis,* etc. Cf. *Ritual. roman., Ordo baptismi adultorum.*

[2] *Sacrament. Gelas.,* n. 29-32. L'oraison du prêtre et les exorcismes prononcés alternativement par les acolythes sur les hommes et les femmes, sont encore ceux du Rituel romain, à l'exception de la formule suivante qui n'a point été conservée : *Deus Abraham, Deus Isaac, Deus Jacob, Deus qui tribus Israel monuisti, et Suzannam de falso crimine liberasti, te supplex deprecor, Domine, ut liberes et has famulas tuas et perducere eas digneris ad gratiam baptismi tui.*

qui l'a écrit, pourquoi il y a quatre évangélistes, et quels sont ces écrivains sacrés que l'Esprit-Saint avait annoncés par les prophètes. C'est dans cet ordre que nous devons procéder pour prévenir et dissiper toutes vos incertitudes. Vous êtes rassemblés ici afin que les o eilles de votre intelligence soient ouvertes et que le sens des choses de la foi vous soit donné. Évangile signifie bonne nouvelle; la bonne nouvelle est l'avénement de Jésus-Christ Notre-Seigneur. L'Évangile nous est venu de celui-même qu'il annonce et dont il décrit l'histoire, c'est-à-dire de ce Dieu qui parlait par les prophètes et qui est venu s'incarner ici-bas, réalisant le mot de l'Écriture : *Qui loquebar ecce adsum.* Les évangélistes sont au nombre de quatre; leurs noms sont Matthieu, Marc, Luc, Jean. Leur caractère avait été symboliquement tracé par le prophète Ezéchiel. « L'image du premier, disait-il, c'est la face de l'homme; la face du lion est à sa droite; le troisième a la face du bœuf, et la face de l'aigle est à sa gauche. » Ces quatre symboles sont certainement ceux des quatre évangélistes, ainsi que vous allez le comprendre. » — Quand le prêtre avait ainsi parlé, le diacre s'adressant à l'assemblée disait : « Gardez tous le silence et soyez attentifs. » Puis il ouvrait l'Évangile de saint Matthieu et lisait depuis ces mots : *Initium Evangelii secundum Matthœum*, jusqu'à ceux-ci : *Ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum* (Matth., cap. I, 21). Là il s'arrêtait, et le prêtre reprenait la parole : « Frères bien-aimés, disait-il, sans vous retenir plus longtemps, la lecture que vous venez d'entendre suffit pour que nous exposions le motif qui a fait donner à l'évangéliste Matthieu le symbole de l'homme. Le début de son récit est entièrement consacré à l'histoire de la nativité du Sauveur. Il commence par ces mots : *Liber generationis Jesu Christi filii David, filii Abraham.* C'est donc à juste titre qu'il est représenté par le symbole de l'homme, puisqu'il commence par raconter la nativité de l'Homme-Dieu. » — Après cette explication faite par le prêtre, un second diacre donnait de même le signal du silence, et il lisait le premier chapitre de l'Évangile de saint Marc jusqu'à ces mots du huitième verset : *Ille vero baptisa[illegible] vos Spiritu Sancto.* Le prêtre reprenait alors : « L'évangéliste Marc a pour emblème la

face d'un lion, parce que dès le début il inscrit cette parole : « Voix de celui qui crie au désert : Préparez les voies du Seigneur. » Le Seigneur dont il parle est le roi invincible des siècles, qui lui-même est désigné par les Écritures en plusieurs passages et notamment dans celui-ci : « Juda, mon fils, jeune lionceau, vous êtes de ma race. Il s'est couché dans son sommeil, comme le lion ou le fils du lion ; qui le réveillera? » Après cette explication du prêtre, le troisième diacre donnait le même signal que les précédents ; il ouvrait l'Évangile de saint Luc dont il lisait le premier chapitre jusqu'à ces mots du dix-septième verset : *Parare Domino plebem perfectam*. Puis le prêtre disait : « L'évangéliste Luc a pour symbole le bœuf, animal du sacrifice, figure du Christ qui devait être immolé pour nous et mettre fin à tous les sacrifices sanglants. Saint Luc en effet commence son Évangile par l'histoire du sacrificateur Zacharie et d'Elisabeth sa femme, dont la vieillesse fut consolée par la naissance de Jean-Baptiste. L'emblème du bœuf a encore des particularités plus saillantes. Les deux cornes de l'animal symbolique sont les deux Testaments ; ses quatre pieds sont les quatre Évangiles. » — Le quatrième diacre, après l'avertissement ordinaire, ouvrait alors l'Évangile de saint Jean dont il lisait le premier chapitre jusqu'à ces paroles du quatorzième verset : *Plenum gratiæ et veritatis* [1].

[1] Le lecteur pourra se rappeler ici la théorie du rationalisme moderne, qui prétend que la rédaction des Évangiles aurait été, durant les premiers siècles, indécise et flottante, comme une épopée légendaire sur le canevas primitif de laquelle chaque chrétien ajoutait tous les détails qui flattaient sa curiosité ou sa dévotion. (E. Renan, *Vie de Jésus;* Cf. tom. IV de cette *Histoire,* pag. 227-229.) Le Sacramentaire de saint Gélase nous apporte la preuve que les Évangiles, loin d'être livrés à l'arbitraire des fidèles, étaient au contraire un dépôt essentiellement ecclésiastique, dont la communication n'était faite aux néophytes qu'avec une pompe, une solennité et des précautions vraiment extraordinaires. En outre, les citations de l'Évangile faites par le Sacramentaire sont exactement conformes au texte que nous lisons aujourd'hui. Les premiers chapitres de saint Luc et de saint Matthieu, que le rationalisme moderne voudrait faire passer pour des additions apocryphes, y sont les mêmes. Enfin le Sacramentaire publié avec l'approbation et après la révision de saint Gélase n'était pas une œuvre nouvelle, mais la réédition autorisée d'une liturgie qui se conservait depuis les temps apostoliques et dont les *Constitutions* dites des apôtres nous ont déjà offert de nombreuses traces.

Le prêtre donnait alors l'explication suivante : « Jean est représenté par le symbole de l'aigle, à cause de la sublimité de son essor quand il dit : « Au commencement était le Verbe et le Verbe était en Dieu et le Verbe était Dieu. » David s'écriait en parlant de la personne du Christ : *Renovabitur ut aquilæ juventus tua.* Notre-Seigneur a réalisé cette prophétie par sa résurrection d'entre les morts et son ascension au ciel. Vous-mêmes, vous que notre sainte mère l'Église se réjouit d'avoir enfantés à la foi, tous vos vœux se dirigent vers la grande solennité pascale, où vous aurez le bonheur de renaître en Jésus-Christ Notre-Seigneur à cette enfance spirituelle qui vous donnera droit à l'héritage des saints [1]. »

Tradition du symbole.

16. La tradition et la récitation du symbole venaient ensuite. « Mes bien-aimés, disait le prêtre, avant de recevoir de nous le sacrement de baptême qui doit vous enfanter dans l'Esprit-Saint à une vie nouvelle, il vous faut graver dans votre cœur les principes de la foi selon lesquels vous serez justifiés. Il vous faut recevoir le mystère du symbole évangélique, révélé par Dieu et institué par les apôtres. Les paroles en sont courtes, mais les enseignements profonds. L'Esprit-Saint, qui l'a dicté aux maîtres de l'Église dans un langage simple et concis, y a renfermé tout ce qu'il est nécessaire de croire pour le salut, en telle sorte que sa brièveté même est une grâce de plus, puisqu'il contient tout ce que vous devez croire sous une forme qui ne puisse fatiguer aucune mémoire ni dépasser aucune intelligence. Appliquez donc vos esprits et apprenez le symbole. Nous vous le transmettons tel que nous l'avons reçu. Inscrivez-le non sur du parchemin ou des tablettes, mais dans vos cœurs. » En ce moment un acolythe prenait sur son bras gauche un des petits enfants qui devaient recevoir le baptême et étendant la main droite sur sa tête, le présentait au prêtre. « En quelle langue confessent-ils leur foi en Jésus-Christ Notre-Seigneur ? » — « En grec, » répondait l'acolythe. — « Prononcez, disait le prêtre, le symbole dans leur langue. » L'acolythe, toujours tenant la main droite sur la tête de l'enfant, chantait le symbole en grec [2].

[1] *Sacrament. Gelas.*, lib I, n° 34; *Patr. lat.*, tom. LXXIV, col. 1087, 1088.
[2] Le Sacramentaire reproduit en caractères latins le texte grec du symbole.

Après quoi le prêtre disait : « Fils bien-aimé, vous avez entendu le symbole en grec, écoutez-le en latin. » L'acolythe, conservant toujours le petit enfant sur ses bras, chantait le symbole en latin. Puis le prêtre reprenant la parole disait : « Tel est, mes bien-aimés, le sommaire de notre foi, tels sont les termes du symbole, œuvre vraiment divine à laquelle la sagesse humaine n'aurait pu atteindre. Toute intelligence est apte à les comprendre et à les retenir. Ici, on confesse l'unité et l'égalité de puissance entre Dieu le Père et Dieu le Fils. Ce Fils unique, incarné par l'opération du Saint-Esprit, a voulu naître de la vierge Marie. Il a été crucifié et enseveli; il est ressuscité le troisième jour. Il est monté aux cieux, il est assis dans la majesté à la droite du Père, et il viendra un jour juger les vivants et les morts. L'Esprit-Saint forme avec le Père et le Fils l'auguste Trinité, dont les trois personnes sont également divines, toutes-puissantes, éternelles. Enfin, le symbole vous rappelle l'institution divine de l'Église, la rémission des péchés et la résurrection de la chair. Dépouillez donc le vieil homme, fils bien-aimés, afin de revêtir l'homme nouveau; de charnels devenez spirituels, de terrestres célestes; croyez d'une foi ferme et inébranlable que la résurrection du Christ recevra son complément en nous : ce qui eut lieu pour le chef aura lieu pour tous les membres. Le sacrement de baptême que vous devez bientôt recevoir exprime clairement cette espérance. Dans le baptême, il y a une mort et une résurrection. Le vieil homme meurt et se relève un homme nouveau. C'est un pécheur qui entre dans l'eau de la piscine, il en sort justifié. Voici donc, bien-aimés fils, que vous avez entendu et que vous connaissez maintenant le symbole de la foi catholique. Nous vous en remettons pour quelques jours la formule, afin que vous puissiez l'apprendre intégralement et sans y changer une syllabe [1]. »

17. Quand le prêtre avait achevé cette exhortation, le diacre re- Tradition

Ce monument est précieux au point de vue de la véritable prononciation du grec par les anciens. Il pourrait être étudié avec fruit par les grammairiens qui se préoccupent de réformer notre prononciation actuelle du grec, manifestement vicieuse.

[1] *Sacrament. Gelas.*, lib. I, nº 35.

l'Oraison minicale.

commandait de nouveau l'attention et le silence, et l'officiant disait : « Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, parmi les préceptes divins qu'il nous a laissés, a daigné, sur la demande de ses disciples, leur apprendre à prier. Écoutez en quels termes il leur recommandait d'adresser leurs supplications au Père tout-puissant. « Lorsque tu prieras, disait-il, renferme-toi dans l'intérieur de ta maison, ferme la porte et invoque ton Père. » Ce n'est point de l'intérieur de nos maisons matérielles dont il voulait parler, mais du secret de nos cœurs. La porte que nous devons fermer, c'est celle de notre esprit, dont il faut avec la clef mystique clore l'entrée aux pensées mauvaises. On peut prier sans remuer les lèvres, dans l'attention et la vigilance incorruptibles de l'âme. Fermons donc notre cœur avec la clef de la foi contre les assauts de l'ennemi, pendant que nous ouvrirons le temple de notre âme au Dieu qui daigne l'habiter et qui prie lui-même en nous. *Pater noster qui es in cœlis.* Voilà la parole de notre liberté, et le fondement de notre espérance. Il faut que vos mœurs et votre vie soient telles que vous puissiez être vraiment les fils de Dieu et les frères du Christ. Qui oserait en effet appeler Dieu son Père, s'il le déshonore par sa conduite? Montrez-vous dignes de l'adoption divine et souvenez-vous qu'il est écrit : « Il a donné à tous ceux qui croient en lui le privilége de devenir enfants de Dieu. » *Sanctificetur nomen tuum.* Ce n'est pas que Dieu ait besoin de notre sanctification pour ajouter à la sienne, lui qui est de toute éternité le Saint. Mais nous le supplions de sanctifier son nom en nous, afin que nous persévérions dans la sainteté qui commence pour nous avec le baptême. *Adveniat regnum tuum.* Nous ne saurions rien ajouter ni retrancher au règne de Dieu qui est immortel. En demandant que son règne arrive, nous le prions de l'établir en nous-mêmes, et de nous faire parvenir au royaume de sa promesse, conquis par le sang et la passion du Sauveur. — *Fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra.* C'est-à-dire, que votre volonté se fasse en telle manière que nous qui sommes sur la terre nous fassions ce que vous voulez, vous qui êtes au ciel. *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.* Nous devons entendre ici le pain spirituel. Le Christ est notre pain,

lui qui a dit : « Je suis le pain vivant descendu du ciel. » En l'appelant quotidien, nous demandons de vivre tellement dégagés des souillures du péché que nous soyons toujours dignes de l'aliment céleste. *Et dimitte nobis debita nostra sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* Le Seigneur nous apprend ainsi que nous ne saurions obtenir de Dieu le pardon de nos fautes si nous ne pardonnons nous-mêmes celles de notre prochain envers nous. C'est pourquoi le Seigneur a dit : « Si vous ne remettez aux hommes leurs péchés, votre Père céleste ne vous remettra point les vôtres. *Et ne nos inducas in tentationem.* C'est-à-dire : ne souffrez pas que nous soyons induits au mal par celui qui tente, par l'auteur de toute perversité. L'Écriture nous apprend que Dieu ne tente personne. Mais le tentateur c'est le démon, et pour le vaincre le Seigneur nous a dit : « Veillez et priez, de peur que vous n'entriez en tentation. » *Sed libera nos a malo.* L'Apôtre a dit : « Vous ne savez ce que vous devez demander. » En effet, le Seigneur tout-puissant connaît seul ce qui convient à notre âme. Voilà pourquoi nous le prions de nous préserver de tous les piéges et de tous les dangers que la fragilité humaine est impuissante à prévenir ou à prévoir. — Tels sont, mes bien-aimés, les mystères saints de l'oraison dominicale. Retirez-vous en les emportant dans votre cœur. Le Seigneur notre Dieu vous conduira dans sa miséricorde au bain de la régénération. Qu'il daigne par sa grâce nous introduire tous, vous qui courez aux sources de la foi et nous qui vous en avons transmis les enseignements, dans les délices de son royaume éternel [1]. »

Dernier exorcisme et baptême solennel du samedi saint. Confirmation

18. Après ce premier acte préparatoire au baptême solennel, les *electi* quittaient l'église. Le dimanche des Rameaux, *Dominica in Palmas*, les cérémonies du jeudi et du vendredi saint s'accomplissaient au temps de saint Gélase dans le même ordre qu'elles se célèbrent encore aujourd'hui [2]. Le matin du samedi saint, les *electi* se

[1] *Sacrament. Gelas.*, lib. I, n° 36.

[2] « La seule différence pour l'office du vendredi saint, dit D. Ceillier, consistait en ce que, dans la même monition et la même oraison, on joignait le nom du pape et de l'évêque, et qu'on fléchissait le genou avant l'oraison pour les Juifs de même qu'avant les autres. »

présentaient de nouveau à l'église et remettaient entre les mains des diacres les formules écrites du symbole et de l'oraison dominicale, qui leur avaient été confiées dans la fonction précédente. Le prêtre ou l'évêque prononçait sur chacun d'eux, en leur imposant les mains sur la tête, l'exorcisme encore en usage aujourd'hui : *Nec te lateat*, *Satanas, imminere tibi*, etc. Puis il leur touchait de sa salive le nez et les oreilles, en prononçant la parole rituelle : *Eppheta, quod est : Adaperire*, etc. Il leur imprimait ensuite à la poitrine et entre les épaules l'onction de l'huile des catéchumènes, et les interrogeant chacun en particulier, il disait : « Renoncez-vous à Satan ? » — « J'y renonce. » — « Et à toutes ses œuvres? » — « J'y renonce. » — « Et à toutes ses pompes? » — « J'y renonce. » Ensuite, leur imposant les mains, le prêtre récitait à haute voix le symbole. Après quoi, l'archidiacre leur disait : « Priez, *electi*, fléchissez le genou. Récitez ensemble la prière et terminez-la par l'interjection : *Amen.* » Le Sacramentaire de saint Gélase n'indique pas la formule de cette prière. Vraisemblablement c'était l'oraison dominicale. Lorsqu'elle était terminée, l'archidiacre disait : « Que les catéchumènes se retirent et que tous ils sortent de l'enceinte sacrée. » Le diacre répétait en ces termes l'ordre du départ : « Fils bien-aimés, retirez-vous dans vos maisons, pour attendre l'heure où la grâce de Dieu opérera en vous par le sacrement de baptême. » — « Vers le milieu de la huitième heure (environ une heure et demie de l'après-midi), reprend le Sacramentaire, les ministres se rendent à l'église, ils entrent dans le *sacrarium* et se revêtent de leurs ornements. Les clercs commencent la litanie, et l'évêque précédé des ordres sacrés vient se ranger avec eux devant l'autel. Ils y restent debout, la tête inclinée, jusqu'à ce verset : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi*, *miserere nobis.* L'évêque passe alors derrière l'autel et prend place sur son siége. L'archidiacre s'avance seul à l'autel; on lui remet la lampe qui a été réservée (*absconsum fuit*) la veille [1] (vendredi saint)

[1] Cette rubrique prouve qu'à l'époque de saint Gélase on ne pratiquait point encore la bénédiction du feu nouveau telle qu'elle a lieu de nos jours.

il y allume le cierge [1] (pascal) après y avoir préalablement tracé le signe de la croix. Il procède alors à la bénédiction du cierge, avec le chant accoutumé [2]. Ensuite l'évêque quittant son siége récite les oraisons et les prophéties ou leçons de la vigile de Pâque. Après quoi, précédé du clergé et suivi de tous les fidèles, il se rend aux fonts baptismaux en chantant la litanie. Tous les *electi* sont rangés autour de la piscine sacrée. L'évêque bénit d'abord les

[1] « L'origine du cierge pascal remonte, dit Moroni, au concile de Nicée, en 325. Les pères, ayant établi une méthode fixe pour trouver le jour où devait se célébrer la Pâque, chargèrent le patriarche d'Alexandrie de le publier chaque année dans tout l'Orient, avec le catalogue des fêtes mobiles et de l'envoyer aux évêques. Ce catalogue, véritable calendrier ecclésiastique, fut d'abord tracé sur les flancs d'un gros cierge qui était solennellement béni dans l'église. Plus tard on l'écrivit sur un parchemin, un papier, ou une tablette qu'on suspendait au cierge pascal et qui y restait une année entière. Cet usage se conserva jusqu'aux temps modernes dans les cathédrales de Rouen et de Tours, ainsi que dans les monastères de Citeaux et de Cluny. (Cf. Papebroch, *Conatus chronolog. vel Propylæum ad acta Sanct. Maii*, pag. 9.) Les *Agnus Dei*, dont l'usage remonte à la plus haute antiquité ecclésiastique, sont formés avec la cire du cierge pascal. Les souverains pontifes les bénissent et les distribuent aux fidèles en mémoire du triomphe et de la résurrection du Sauveur. » (Moroni, *Dizionario di erudizione storico ecclesiastica*, tom. XI, pag. 94, 95.)

[2] Ce chant n'était pas encore celui de notre magnifique *Exultet jam angelica turba cælorum, etc.*, bien que ce dernier, s'il faut en croire un missel gothique fort ancien publié dans la *Bibliotheca Patrum* (tom. VI), eût été dès lors usité en Afrique, où il avait été composé par saint Augustin, quand ce grand docteur n'était encore que diacre et remplissait les fonctions de son ordre près du vieil évêque d'Hippone, Valère. Quoi qu'il en soit, les lecteurs seront sans doute désireux de connaître la formule en usage à l'époque de saint Gélase. Nous la reproduisons donc ici. *Deus mundi conditor, auctor luminis, siderum fabricator, Deus qui jacentem mundum in tenebris luce perspicua retexisti, Deus per quem ineffabili potentia omnium claritas sumpsit exordium, te in tuis operibus invocantes, in hac sacratissima noctis vigilia de donis tuis cereum tuæ suppliciter offerimus majestati, non adipe carnis pollutum, non profana unctione vitiatum, non sacrilego igne contactum, sed cera, oleo atque papiro constructum, in tui nominis honore succensum, obsequio religiosæ devotionis offerimus. Magnum igitur mysterium, et noctis hujus mirabile sacramentum, dignis necesse est laudibus cumulari. In quo dominicæ resurrectionis miraculo diem sibi introductum tenebræ inveteratæ senserunt. Et mors, quæ olim fuerat æterna nocte damnata, inserto veri fulgoris lumine, captivam se trahi dominicis triumphis obstupuit. Et quod, prævaricante primo plasto, tenebrosa præsumptione fuerat in servitutem damnatum, hujus noctis miraculo splendore liberatis inradiat. Ad*

fonts avec la prière accoutumée [1]; puis, s'adressant successivement à chacun des *electi:* « Croyez-vous, leur dit-il, en Dieu le Père tout-puissant? » — « J'y crois. » — « Croyez-vous en Jésus-Christ son Fils unique, Notre-Seigneur, qui est né et a souffert pour nous? » — « J'y crois. » — « Croyez-vous au Saint-Esprit, la sainte Église, la rémission des péchés, la résurrection de la chair? » — « J'y crois. » Le pontife plonge alors à trois reprises différentes le néophyte dans l'eau baptismale [2]. A mesure qu'ils sortent des fonts, un prêtre leur fait l'onction du chrême sur la tête. Puis l'évêque leur donne la confirmation de l'Esprit septiforme. La main

hujus ergo festivitatis reverentiam fervore spiritus descendentes, quantum devotio humana exigit, tibi Deo fulgore flammarum placida luminaria exhibemus, ut dum hæc fide integra persolvuntur, creaturæ tuæ etiam præconia extollantur. Flammæ lux quippe dicenda est, per quam potestas deitatis Moysi apparere dignata est, quæ de terra servitutis populo exeunti salutifero lumine ducatum exhibuit, quæ tribus pueris in camino sententia tyranni depositis, vitam blandimentis mollioribus reservavit. Nam ut præcedente hujus luminis gratia, tenebrarum horror excutitur, ita, Domine, lucescente majestatis tuæ imperio, peccatorum sarcinæ diluuntur. Cum igitur hujus substantiæ miramur exordium, apum necesse est laudemus originem. Apes vero sunt frugales in sumptibus, in procreatione castissimæ, ædificant cellulas ceræ liquore fundatas, quas humanæ peritiæ ars magistra non coæquat. Legunt pedibus flores, et nullum damnum in floribus invenitur. Partus non edunt, sed ore legentes, concepti fœtus reddunt examina, sicut exemplo mirabili Christus ore paterno processit. Fœcunda est in his sine partu virginitas; quam utique Dominus sequi dignatus, carnalem se matrem habere virginitatis amore constituit. Talia igitur, Domine, digne sacris altaribus tuis munera offeruntur, quibus te lætari religio christiana non ambigit.

BENEDICTIO SUPER INCENSUM.

Veniat ergo, omnipotens Deus, super hunc incensum larga tuæ benedictionis infusio, et hunc nocturnum splendorem invisibilis regnator intende, ut non solum sacrificium, quod hac nocte litatum est, arcana luminis tui admixtione refulgeat, sed quocumque loco ex hujus aliquid sanctificationis fuerit mysterio deportatum, expulsa diabolicæ fraudis nequitia, virtus tuæ majestatis assistat. Per Dominum nostrum, etc. (*Sacrament. Gelas.*, lib. I, nº 42; *Patr. lat.*, tom. LXXIV, col. 1106-1108.)

[1] Cette formule est la même que de nos jours.

[2] Le Sacramentaire de saint Gélase ne donne pas ici la formule sacramentelle du baptême, par respect pour la loi du silence qui s'observait encore en cette matière. C'est par la même raison que la formule du sacrement de confirmation qu'il va bientôt rappeler n'est elle-même qu'imparfaitement désignée.

étendue sur leur tête, il récite cette prière : « Dieu tout-puissant, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous qui avez régénéré vos serviteurs par l'eau et l'Esprit-Saint, vous qui leur avez accordé la rémission de tous leurs péchés, vous, Seigneur, faites descendre sur eux l'Esprit-Saint votre Paraclet ; donnez-leur l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, remplissez-les de l'esprit de crainte de Dieu, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec lequel vous vivez et régnez toujours Dieu en union avec le Saint-Esprit, durant tous les siècles des siècles. » Tous répondent : *Amen*. L'évêque les marque au front en disant : *Signum Christi in vitam æternam*. Chaque confirmé répond *Amen*. L'évêque dit *Pax tecum*. Ils répondent : *Et cum spiritu tuo*. On retourne ensuite à l'autel en chantant la litanie. L'évêque se rend à son trône et aussitôt que l'on voit paraître la première étoile au ciel, il commence la messe par le *Gloria in excelsis* [1]. » Le baptême solennel était conféré. L'octave de Pâque s'appelait l'octave *in albis* et se terminait le samedi suivant par la messe dite *annotine* [2], ainsi nommée parce qu'elle était comme l'anniversaire du baptême.

Troisième livre du Sacramentaire.

19. Le lecteur sait maintenant dans quelle forme vraiment majestueuse la primitive Église baptisait sur tous les points du monde les nations qu'elle courbait sous le joug de l'Évangile. Nous verrons bientôt les Francs et leur roi Clovis se plonger dans les fontaines sacrées du Sauveur, pour y puiser avec une vie nouvelle la grâce de répondre à leurs glorieuses destinées. Par le baptême, le christianisme s'emparait de l'homme et de la société tout entière. Il pénétrait au plus profond des mœurs individuelles et nationales. Nous en avons la preuve dans les différentes parties du Sacramentaire de saint Gélase. Il y avait une messe propre pour ceux qui se préparaient à un long voyage ; pour les voyageurs durant leurs pérégrinations ; pour les affligés, les malades, les pénitents ; pour les époques de mortalité, de peste, et d'épizootie ; pour les temps

[1] *Sacrament. Gelas.*, lib. I, n[os] 42-45 ; *Patr. lat.*, tom. LXXIV, col. 1106-1112. — [2] *Missa de Pascha annotina; Sacrament. Gelas.*, lib. I, n° 54 ; tom. cit., col. 1118.

de stérilité, de sécheresse ou de pluies anormales, d'ouragans et de tempêtes; pour l'anniversaire de naissance appelé *natale genuinum* par opposition au nom de *dies natalis* donné au jour de la mort des saints; pour les temps de paix et de guerre, de persécutions, de luttes contre l'Église, de discordes civiles. On bénissait les maisons nouvelles, l'aire neuve établie pour battre le grain. Il y avait des oraisons spéciales pour le jeune homme dont la barbe tombait la première fois sous le rasoir; pour la veuve qui venait de perdre son mari; pour les diverses heures de la journée, matines, tierce, sexte, none, vêpres, avant et après le repas; pour la bénédiction des grains, des fruits, des arbres. La messe et les rites du mariage et de l'enterrement étaient à peu près les mêmes que de nos jours [1]. Ainsi la vie chrétienne s'enracinait dans l'intérieur de la famille, dans les habitudes sociales, dans les pratiques et les usages quotidiens. Après avoir accompagné l'homme depuis sa régénération par le baptême jusqu'à sa dormition et à sa déposition dans le *cubiculum* du sommeil au κοιμητήριον (cimetière), la liturgie rattachait l'Église de la terre à celle du purgatoire par la prière pour les morts [2] et à celle des cieux par l'invocation des saints.

Apparition de l'archange saint Michel au mont Gargano.

20. Le culte des saints occupe en effet une très-grande place dans le Sacramentaire de Gélase. Tout le IIe livre est consacré aux messes qui se célébraient en leur honneur [3]. La fête des martyrs était solennellement annoncée au peuple par un diacre qui s'exprimait en ces termes : « Votre dévotion est avertie, frères très-saints, que tel jour nous célébrerons l'anniversaire du triomphe remporté par tel martyr sur le démon, et de la passion glorieuse qu'il a soufferte pour le Dieu créateur du monde. Préparons-nous donc à louer le Seigneur admirable dans ses saints, afin que sa miséricorde qui couronne les vainqueurs nous accorde par leurs mérites l'indulgence de nos fautes [4]. » Une translation de reliques était également annoncée d'avance par cette formule : « Frères

[1] *Sacrament. Gelas.*, lib. III, n°s 23-106; tom. cit., col. 1201-1244. — [2] *Sacrament. Gelas.*, lib. III, n° 105. — [3] *Sacrament. Gelas.*, lib. II integr.; tom. cit., col. 1155-1190. — [4] *Sacrament. Gelas.*, lib. II, n° 1.

bien-aimés, parmi les grâces singulières que le Christ Notre-Seigneur confère à son peuple, l'une des plus éminentes est la puissance miraculeuse de sanctification et de guérison même corporelle qu'il accorde aux reliques des martyrs. Nous prévenons donc votre charité que tel jour les reliques de tel saint martyr seront transférées dans telle église, et nous vous prions d'assister tous à cette cérémonie [1]. » Les oraisons, la secrète et la communion de la messe du III des calendes d'octobre (29 septembre), jour auquel on célébra la dédicace de l'église de Saint-Michel sur le mont Gargano, rappellent la fameuse apparition de l'archange en 493, dont le *Liber Pontificalis* fait mention dans la notice de saint Gélase [2]. Cet événement miraculeux s'était produit le VIII des ides de mai (8 mai), jour auquel le Martyrologe romain en fait encore aujourd'hui mémoire. Voici dans quelles circonstances l'apparition eut lieu. Le promontoire de Garganum, cité sous ce nom par Virgile, Horace, Strabon, Lucain, forme la pointe de terre qui s'avance en saillie abrupte, à l'extrémité de la Capitanate (États napolitains), dans la mer Adriatique. A ses pieds s'élevait jadis la cité de Sipontum maintenant détruite et remplacée par la ville de Manfredonia, bâtie en 1251 par Manfred ou Mainfroi, fils naturel de l'empereur d'Allemagne Frédéric II. En 493, la lutte de Théodoric contre Odoacre remplissait ces contrées de terreur, de guerres et d'alarmes. Un des riches habitants de Sipontum [3] envoyait ses nombreux troupeaux de bœufs paître sur les flancs du

[1] *Sacrament. Gelas.*, lib. II, n° 1. — [2] Cf. n° 1 de ce chapitre; *Sacrament. Gelas.*, lib. II, n° 58.

[3] Les actes de l'apparition (Bolland., 29 sept.) lui donnent le nom de Garganus et ajoutent que ce vocable est depuis passé à la montagne elle-même. *Erat in eâ civitate prædives quidam, nomine Garganus, qui et ex eventu suo monti vocabulum indidit.* C'est là une erreur étymologique que les Bollandistes ont relevée avec leur érudition habituelle, et qui s'explique facilement par l'époque relativement récente (VIIIe ou IXe siècle) où cette relation fut rédigée. Le bréviaire romain dit simplement : *Factum est ut ex gregibus armentorum Gargani cujusdam*, etc. Il nous semble que le *Garganus* du bréviaire doit être pris non pas comme un nom propre d'homme, mais comme un adjectif de lieu, et qu'il désignait un habitant du mont Gargano, de même qu'on appelle *Campanus* un campanien en Italie, ou un champenois en France.

Gargano. Un jour, se dérobant à l'œil des pasteurs, un taureau des plus farouches disparut. Le maître du troupeau et tous les serviteurs se mirent à sa recherche. On le découvrit enfin sur la cime la plus escarpée de la montagne, à la porte d'une grotte où jusque-là personne n'était encore monté. L'animal en se retournant, et s'élançant d'un bond, pouvait écraser les hommes qui le poursuivaient. Le maître fit écarter ceux-ci, et s'abritant lui-même derrière un rocher, banda son arc et lança contre l'animal une flèche empoisonnée. La main était sûre et le coup bien dirigé. Mais la flèche, à moitié chemin de sa course, et sans avoir rencontré aucun obstacle, revint sur elle-même avec la rapidité de l'éclair et vint frapper celui qui l'avait lancée. L'étrangeté du fait et la mort de ce malheureux jetèrent la consternation dans la ville. Les citoyens consultèrent l'évêque, qui ordonna un jeûne de trois jours. A la fin du *triduum*, l'évêque durant sa prière vit paraître devant lui un ange qui lui dit : « Je suis l'archange Michel, l'un de ceux qui se tiennent sans cesse devant la face du Seigneur. J'ai choisi ce lieu pour être vénéré sur la terre; j'en serai le protecteur et le gardien à jamais. » Après cette vision, l'évêque et les habitants se rendirent processionnellement sur le rocher jusqu'à la hauteur où ils purent atteindre, et firent des prières publiques en l'honneur de l'archange. A quelque temps de là, un parti ennemi vint fondre sur les campagnes voisines, menaçant la ville de Sipontum. Au moment où la bataille s'engageait, vers la quatrième heure du jour (dix heures et demie du matin), le mont Gargano s'ébranla par une secousse formidable; de son sommet couvert d'une noire vapeur jaillissaient des éclairs et des foudres qui allaient frapper l'ennemi. Une victoire complète fut le résultat du secours miraculeux de l'archange. Depuis lors, les habitants exécutèrent des travaux qui paraissent encore aujourd'hui gigantesques, afin de pouvoir accéder plus facilement jusqu'à la cime du rocher. La grotte naturelle qui s'y trouva fut revêtue à l'intérieur de marbres précieux, et transformée en une église dont la dédicace solennelle eut lieu le 29 septembre[1]

[1] Bolland., *Act. sanct.*, loc. cit.

§ III. Administration Pontificale.

Sage administration de Théodoric le Grand en Italie. Saint Epiphane de Pavie et le roi Gondeband à Lyon.

21. Le rationalisme qui voudrait bannir de l'histoire toutes les interventions surnaturelles et contester au Créateur le droit de déchaîner à son gré les orages ou de lancer la foudre, demandera peut-être quel pouvait être le but social de l'apparition de saint Michel. Les faits lui répondent. Il fallait des miracles pour terrasser et vaincre la barbarie des Goths, des Ruges, des Turcilinges, des Hérules, qui se disputaient alors chaque lambeau du territoire italien. Les miracles eurent lieu. L'apparition du Gargano est un des faits les plus avérés de l'histoire. Il s'affirme d'ailleurs par le monument lui-même resté debout jusqu'à nos jours sur le mont *Sant-Angelo*, à une telle altitude et dans des conditions d'escarpement telles que jamais, sans un miracle plus extraordinaire que l'apparition d'un ange, les hommes n'eussent entrepris de porter là un autel. Un fait contemporain et non moins remarquable, c'est la transformation soudaine des nouveaux maîtres de l'Italie, les Goths. Tous les historiens l'ont signalée. Ils en ont fait uniquement honneur à la sagesse et à la modération qui signalèrent les premières années du règne de Théodoric. Nous croyons que ce prince qui mérita le surnom de Grand n'aurait pu si rapidement adoucir les mœurs et le caractère de son peuple, sans l'action divine de la Providence. Jamais depuis les jours de Constantin l'Occident n'avait eu d'époque plus heureuse et plus prospère que celle qui succéda à la défaite et à la mort d'Odoacre. De l'Italie, un souffle de tranquillité et de paix se répandait sur les autres provinces de l'Occident. Théodoric eut le talent de placer presque tous les rois barbares sous sa dépendance par des liens de famille ou de protection. Au roi des Visigoths, Alaric II, il donna en mariage sa fille Théodegothe. La réputation du jeune roi des Francs, Clovis, commençait à se répandre. Théodoric lui demanda, et en obtint pour lui-même la main d'Audoflède sa sœur. En 497 Trasamond, successeur de Guntamond sur le trône des Vandales d'Afrique, sollicitait l'honneur de s'allier avec le roi d'Italie et épousait Amalafrède sa sœur. La sagesse de Théodoric inspira tant de confiance aux princes ses contemporains

que souvent ils le choisirent pour arbitre. Il leur parlait comme un père parle à ses fils. « Vous avez reçu des marques de ma bienveillance, leur écrivait-il; vous êtes jeunes et vaillants, mais vous avez besoin de conseils. Vos désordres m'affligent, et je ne puis voir avec indifférence que vous vous laissiez gouverner par vos passions. » La Sicile, la Rhétie, les Alpes, le Norique se soumirent volontairement à un souverain qui cherchait avant tout le bonheur de ses peuples. « Que d'autres, mandait-il à ses généraux, fassent la guerre pour piller ou pour détruire; notre intention est de vaincre, avec l'aide de Dieu, de telle sorte que les vaincus regrettent de n'avoir pas été plus tôt soumis à notre domination. » Malgré la profession publique qu'il faisait de l'arianisme, il respectait les évêques catholiques. La première année de son établissement en Italie, il publia une loi déclarant tous les Italiens qui avaient suivi le parti d'Odoacre et des Hérules incapables de tester et de disposer de leurs biens. L'Italie comptait presque autant de coupables que d'habitants : un pareil édit y jeta la consternation. Les peuples désolés s'adressèrent à saint Épiphane de Pavie, leur refuge ordinaire, et supplièrent l'illustre prélat d'intercéder en leur faveur auprès de Théodoric. Épiphane s'adjoignit dans sa mission Laurent, évêque de Mediolanum, et ils vinrent ensemble à Ravenne où le roi des Ostrogoths faisait sa résidence. Il accorda à leur prière la révocation de son arrêt; puis ayant fait appeler saint Épiphane en particulier : « Glorieux pontife, lui dit-il, l'éclat de votre mérite me détermine à remettre entre vos mains une affaire de la plus haute importance. Vous voyez toute l'Italie déserte et les plus fertiles campagnes incultes, faute de laboureurs. Les ravages des Burgondes, leurs incursions continuelles, découragent les malheureux habitants et dépeuplent ce pays. Chargez-vous, avec l'aide du Seigneur, d'aller demander la paix à Gondebaud leur roi. Ce prince professe pour votre personne les sentiments d'une vénération filiale; il désire depuis longtemps vous voir. Acceptez donc la mission que je vous propose : votre présence seule sera le prix de la rançon de l'Italie. » Épiphane consentit à servir d'intermédiaire entre les deux rois. Il traversa

les Alpes encore couvertes de neige et de glaces (mars 494), accompagné de saint Victor, évêque de Turin. Le pape Gélase avait remis à Épiphane une lettre pour Rusticius, évêque de Lyon, ville dont Gondebaud avait fait sa capitale. Nous avons reproduit plus haut cette épître, où Gélase remerciait Rusticius des secours en argent et en vivres que le saint évêque de Lyon avait fait passer en Italie, pour soulager la misère des peuples pendant la durée de la guerre entre les Ostrogoths et les Hérules. Il lui recommandait d'user de toute son influence près du roi des Burgondes, pour aider au succès de l'ambassade. Enfin saint Épiphane était de plus chargé de sonder les sentiments des évêques de Gaule au sujet des questions religieuses agitées en Orient. Rusticius, prévenu de l'arrivée des deux prélats, alla au-devant d'eux au delà du Rhône, et les accompagna dans sa ville épiscopale. Les appréhensions qu'avait fait naître sur le résultat de cette mission le caractère altier et artificieux de Gondebaud se dissipèrent d'elles-mêmes, sous l'influence des vertus de saint Épiphane. « Grand prince, dit l'illustre évêque au roi des Burgondes, c'est pour l'amour de vous que j'ai entrepris un voyage si rude; j'ai affronté la mort pour vous apporter le prix de la vie éternelle. Médiateur choisi par Dieu entre deux grands princes, j'aurai la joie de voir s'accomplir les desseins de miséricorde dont je viens vous entretenir. Le roi Théodoric veut la paix, il se propose de racheter les prisonniers, délivrez-les vous-même spontanément et sans rançon. Croyez-moi, personne ne gagnera plus dans ce combat de générosité que celui qui ne recevra rien. Rendez, prince, rendez tant de malheureux à leur patrie; rendez-les à votre gloire [1]. » La grâce de persuasion qui coulait des lèvres du saint évêque de Pavie toucha Gondebaud. La délivrance gratuite des prisonniers fut accordée. Six mille captifs, bénissant le nom de saint Épiphane leur libérateur, reprirent le chemin de l'Italie. L'ambassadeur de Théodoric avait complétement réussi dans sa mission. Les évêques des Gaules, avec lesquels saint Épiphane se mit en relation pour obéir aux ordres du souve-

[1] Ennod., *Vita S. Epiphan. Ticin.; Patr. lat.*, tom. LXIII, col. 231.

rain pontife, protestèrent que, dans les querelles religieuses de l'Orient, ils avaient toujours pris parti pour l'autorité du saint-siége contre les prétentions des évêques de Constantinople.

Lettre de saint Gélase à Euphemius de Constantinople.

22. Gélase, aussitôt après son élévation sur la chaire de saint Pierre, avait porté ses premiers regards de pontife et de père sur l'Orient. Il avait écrit à l'empereur Anastase pour lui notifier son élection. Euphémius s'attendait à recevoir une communication semblable de la part du nouveau pape. Mais Gélase s'en abstint, parce qu'Euphémius n'était pas admis à la communion épiscopale de Rome. Le patriarche en prit occasion d'écrire deux lettres au souverain pontife, pour protester de son attachement à la foi catholique et de son désir ardent de rétablir la paix et l'union dans l'Église. Il s'excusait de ne point effacer des diptyques les noms d'Acacius et de Pierre Monge, parce que, disait-il, le peuple de Constantinople ne lui en laissait pas la liberté (493). Saint Gélase répondit avec une fermeté tout apostolique aux lettres d'Euphémius. « Puis-je tolérer, disait le pape, que l'on récite dans la célébration des saints mystères les noms d'hérétiques formellement excommuniés, et ceux de leurs successeurs? Ce ne serait point l'acte d'une sage condescendance qui s'incline pour tendre la main à un frère; mais le fait d'une aveugle témérité qui se précipite elle-même dans l'abîme. Acacius a été convaincu de pactiser avec l'hérésie eutychéenne et de communiquer avec ses fauteurs : ne vous flattez donc point d'être attaché à la foi catholique, tant que son nom figurera sur vos diptyques. Ne dites pas que vous êtes contraint malgré vous d'agir comme vous le faites. Un évêque ne doit jamais parler ainsi quand il s'agit de faire triompher la vérité pour laquelle, comme ministre de Jésus-Christ, il a juré de sacrifier sa vie. Mon frère Euphémius, nous paraîtrons tous deux au tribunal de Jésus-Christ. Là, les vaines discussions, les délais, les subterfuges ne seront point admis. Dans ce jour redoutable, on verra si c'est moi qui suis aigre et dur, comme vous m'en accusez, ou si c'est vous qui rejetez le remède salutaire, vous qui voudriez contraindre le médecin à se faire malade avec vous, au lieu de recevoir la santé par son minis-

tère [1]. » On aime à citer de telles paroles et à rencontrer sur le siége apostolique ces traditions de grandeur, de noblesse et de fermeté que les souverains pontifes semblent se transmettre comme un héritage. L'empereur Anastase était loin de chercher à renouer les relations interrompues entre Constantinople et Rome. Obligé d'envoyer des ambassadeurs en Italie près de Théodoric, pour le féliciter du succès de ses armes (493), il leur avait défendu de voir le pape, et d'entrer sous aucun prétexte en communication avec lui. Saint Gélase suivit une ligne de conduite diamétralement opposée. Il profita d'une députation que Théodoric réexpédiait à Constantinople pour adresser aux évêques d'Orient une circulaire détaillée, dans laquelle il passait en revue et réfutait tous les arguments des partisans d'Acacius et de Pierre Monge. Il insistait particulièrement sur la soumission due à l'Église romaine. « Par quelles raisons, dit-il, et sur quel fondement se croirait-on obligé de déférer à l'autorité d'un évêque quelconque, quand on s'affranchit de l'antique respect dû au siége de Pierre, à ce premier siége par qui toute dignité sacerdotale a toujours été fortifiée et affermie, dont la prérogative suprême a été proclamée par l'unanime et invincible jugement des trois cent dix-huit pères de Nicée? non pas que ceux-ci aient par leur décision formulé en faveur du saint-siége un privilége nouveau, mais ils se rappelaient les paroles du Seigneur : « Vous êtes Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon Église. Voilà que j'ai prié pour vous, afin que votre foi ne défaille point. Paissez mes agneaux; paissez mes brebis [2]. » La nature même de cet argument, employé par saint Gélase, démontre qu'au ve siècle l'autorité du pape était universellement regardée comme la plus grande et la plus sainte qu'il y eût sur la terre. La méconnaître ou la mépriser c'était renverser le fondement même du pouvoir spirituel et livrer l'Église à l'anarchie. Les Grecs du bas-empire, passionnés pour les arguties théologiques, n'étaient pas capables de comprendre un pareil langage. Ils invoquaient mille prétextes pour repousser les raisons du pape.

[1] S. Gelas., *Epist.* I, pass.; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 13-19. — [2] Matth., XVI, 18; Luc., XXII, 31; Joann., XXI, 17; S. Gelas., *Epist.* XIV, tom. cit., col. 89.

Lettre de saint Gélase à l'empereur Anastase le Silentiaire.

23. Ce fut une nouvelle occasion pour saint Gélase d'adresser aux députés de Théodoric à Constantinople des instructions spéciales, destinées à combattre les préjugés des schismatiques orientaux. « J'ai bien compris, disait le pape, que les Grecs n'ont d'autre but que de renverser la foi catholique. Ils nous menacent sans cesse de se séparer de l'Église romaine : il y a longtemps qu'ils paraissent avoir mis cette menace à exécution. Ils osent nous citer les canons, et ce sont eux qui les violent continuellement par leur ambition coupable. Par exemple, en vertu de quels canons ont-ils chassé de son église patriarcale Jean Talaïa sans qu'il ait été convaincu d'aucun crime? En vertu de quels canons a-t-on proscrit le patriarche légitime d'Antioche, pour donner son siége à un intrus? En vertu de quelle tradition ose-t-on appeler en jugement le siége apostolique lui-même? Quoi! toutes ces entreprises sont faites par les évêques de Constantinople, auxquels les canons n'attribuent aucune des prérogatives des grands siéges! Quand il s'agit de juger en matière religieuse, la souveraine autorité n'appartient selon les canons qu'au siége apostolique. Aucun des princes de ce monde, quelque puissant qu'il soit, ne s'arrogerait un droit pareil sans devenir un persécuteur [1]. » La sage fermeté du pape lui valut l'adhésion des évêques de Dardanie, qui lui écrivirent pour protester de leur attachement au saint-siége et à la foi catholique [2]. La province de Thessalonique imita ce noble exemple (494). Cependant Anastase, par une contradiction bizarre, se plaignait que le pape ne lui écrivait point directement, quand lui-même ordonnait à ses députés de n'entretenir aucune relation avec le pape. Gélase en fut averti par les ambassadeurs de Théodoric, à leur retour de Constantinople. Il s'empressa de lever ce nouveau prétexte de mésintelligence, en adressant à l'empereur une lettre pleine de tendresse et de mansuétude. « Je supplie votre piété, disait-il, de ne pas prendre pour de l'arrogance ma fidélité à accomplir un devoir dont Dieu me demandera compte. Qu'il ne soit pas dit qu'un prince romain ait fermé à la vérité l'accès

[1] S. Gelas., *Epist.* IV, pass.; tom. cit., col. 26-30. — [2] S. Gelas., *Epist.* II; tom. cit., col. 21.

jusqu'à lui. Vous le savez, auguste empereur, deux principes gouvernent le monde : l'autorité sacrée des pontifes et la puissance royale. Or, quoique vous teniez de Dieu le gouvernement temporel du genre humain, vous êtes néanmoins soumis dans l'ordre spirituel aux ministres des choses sacrées; de même qu'en ce qui concerne l'administration publique, les pontifes de la religion obéissent à vos lois, parce qu'ils savent que l'empire vous a été donné par une disposition spéciale de la divine Providence[1]. » Anastase n'avait nullement l'intention, en se plaignant du silence du pape à son égard, de provoquer des ouvertures qui pussent faciliter une réconciliation. On se rappelle que pour assurer son élection au trône il avait dû céder aux instances du patriarche Euphemius, et jurer sur les évangiles de rentrer franchement dans la voie de l'orthodoxie. Son couronnement à Sainte-Sophie ne put avoir lieu qu'à cette condition. Mais un tel serment arraché par la nécessité, prêté à contre-cœur, fut oublié dès le lendemain. Le favori d'Anastase, l'eunuque Amantius; son grand chambellan et premier ministre, Marinus; sa femme Ariadne, toute sa cour enfin était déclarée en faveur de l'eutychianisme. Lui-même n'avait pas d'autre doctrine et il le prouva suffisamment par son ingratitude envers Jean Talaïa son bienfaiteur. Cependant les premières années de son règne s'écoulèrent dans une sorte de trêve religieuse, grâce aux difficultés politiques qui absorbèrent complétement l'attention du nouvel empereur. Le frère de Zénon, Longin, furieux d'avoir manqué la couronne, leva l'étendard de l'insurrection. En 491, Constantinople se vit en proie à une véritable guerre civile. La moitié des édifices de cette capitale furent incendiés par les rebelles. L'année suivante, le théâtre de la résistance fut porté en Isaurie. Longin, à la tête d'une armée de cent cinquante mille hommes, fit reconnaître sa souveraineté sur la Phrygie et une partie de l'Asie-Mineure. La lutte se prolongea jusqu'en 496, avec des succès divers et des pertes énormes de chaque côté. Enfin les deux victoires de Cotyée et de Claudiopolis remportées par les généraux

[1] S. Gelas., *Epist.* VIII ; tom. cit., col. 42.

d'Anastase déterminèrent la soumission de l'Isaurie. Cette heureuse issue permit à l'empereur de sortir de la neutralité qu'il avait gardée jusque-là entre les catholiques et les eutychéens. Quelques mois avant la bataille de Claudiopolis, il avait mandé au palais le patriarche Euphemius, et lui avait témoigné son désir de voir bientôt se terminer une guerre désastreuse. « Je voudrais, lui dit-il, suspendre les hostilités : mais il me faut sauver les apparences et ménager l'honneur de l'empire. Vous pouvez m'aider dans ce dessein. Concertez-vous avec les évêques en ce moment présents à Constantinople, et venez à leur tête, par une démarche qui semblera spontanée de votre part, me prier en audience publique de pardonner aux rebelles. » Soit qu'il y eût dans cette confidence un piége tendu à la bonne foi du patriarche, soit que celui-ci ne comprît point la nécessité d'une discrétion absolue à ce sujet, toujours est-il qu'un patricien, nommé Jean, beau-père de l'un des chefs révoltés de l'Isaurie, fut informé de cette conversation. Il déclara la tenir du patriarche lui-même et se donna le facile avantage de dénoncer cette prétendue trahison à l'empereur, sans doute pour acheter de la sorte le pardon ultérieur de son gendre. Le surlendemain, un attentat était essayé sur la personne d'Euphemius par un meurtrier qui l'assaillit au milieu de la rue. Le coup fut reçu en pleine poitrine par un défenseur de l'église, Paul, qui accompagnait le patriarche et n'hésita pas à se jeter au-devant du fer, sauvant ainsi la vie d'Euphemius au prix de la sienne. Une seconde tentative eut lieu dans la même semaine. Le patriarche présidait à Sainte-Sophie une assemblée ecclésiastique. On vint l'avertir que des sicaires l'attendaient aux portes de la basilique pour l'assassiner. Il se revêtit d'habits laïques et put sortir sans être reconnu. Lorsque la nouvelle de la victoire de Claudiopolis parvint à la cour, Anastase parut moins sensible à la joie du triomphe qu'à la perspective de pouvoir enfin exécuter les sinistres projets qu'il méditait contre Euphemius. Il lui dépêcha l'un de ses officiers chargé de lui dire : « Recevez mes compliments de condoléance. Dieu n'a pas daigné exaucer les ardentes prières que vous lui adressiez en faveur des rebelles Isauriens, vos amis. » Cet ironique

message fut bientôt suivi d'une accusation de lèse-majesté intentée par le prétoire impérial contre le patriarche. Un synode d'évêques courtisans eut la lâcheté d'admettre comme irrécusables les crimes imaginaires qu'il plut à la chancellerie byzantine d'articuler sans preuves. Une sentence de déposition déclara Euphemius traître à Dieu et à sa patrie, et déchu de tout rang même sacerdotal. L'empereur se hâta de confirmer cet inique jugement, malgré l'émotion que la mesure avait causée dans toute la ville et le mouvement presque séditieux qui la suivit. Euphemius fut déporté (496) à Euchaytæ, en Paphlagonie, où il mourut vingt ans plus tard. Macedonius, archiviste et trésorier de l'église de Constantinople, et comme tel dépositaire de l'acte d'adhésion à la foi catholique souscrit la veille du couronnement d'Anastase, fut donné pour successeur à Euphemius. En prenant possession d'un siége usurpé, l'intrus signa l'Hénotique de Zénon et remit au parjure empereur la pièce originale dans laquelle Anastase avait solennellement abjuré l'eutychianisme.

Premier concile romain sous le pontificat de Gélase. Index.

24. Telles étaient les phases par lesquelles le schisme d'Orient passait sous le pontificat de saint Gélase. L'attention que le pape apportait à ces déplorables événements ne lui faisait pas négliger l'administration générale de l'Église. En 494, il présidait à Rome un premier concile de soixante-dix évêques, dont les décrets sont sans contredit le monument le plus précieux de l'histoire ecclésiastique au ve siècle. Après avoir énuméré tous les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament dans l'ordre que le concile de Trente devait sanctionner plus tard et qui subsiste encore de nos jours [1], le pape Gélase continuait en ces termes : « Telles sont les écritures prophétiques, évangéliques et apostoliques, sur lesquelles la catholique Église a été fondée par la grâce de notre Dieu et Seigneur. Bien que cette Église répandue dans tout l'uni-

[1] Il y a toutefois entre le catalogue dressé par S. Gélase et le nôtre une légère différence. Le premier ne mentionne qu'un seul livre des Machabées, tandis que nous en comptons deux. Cette variante tient à ce que, dans les anciens exemplaires de la Bible, les deux livres des Machabées étaient réunis en un seul.

vers soit l'unique et seule épouse du Christ, il est certain que la sainte, catholique et apostolique église de Rome a la prééminence sur toutes les autres. Cette prérogative ne lui vient d'aucunes décisions synodales : elle découle directement de l'institution du Sauveur qui lui a donné la primauté quand il a dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux; et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux [1]. » A Pierre fut associé le très-bienheureux Paul apôtre, vase d'élection, qui dans cette ville de Rome, le même jour, à la même heure, et non pas, comme le prétendent les hérétiques, à deux époques différentes, fut martyrisé avec Pierre, sous le césar Néron. Couronnés ensemble, ils ont consacré au Christ Notre-Seigneur cette sainte église romaine, et l'ont exaltée par leur présence et la gloire de leur triomphe au-dessus de toutes les cités du monde. Donc, le premier siége de l'apôtre Pierre est l'église romaine, « qui ne connaît ni tache, ni ride, ni souillure [2]. » Le second est le siége fondé au nom du bienheureux Pierre par son disciple l'évangéliste Marc, à Alexandrie. Marc fut envoyé par l'apôtre Pierre en Égypte; il y prêcha la parole de vérité et y consomma son glorieux martyre. Le troisième siége du très-bienheureux Pierre est celui d'Antioche, ville que l'apôtre habita avant de venir à Rome et où pour la première fois le nom de chrétiens fut donné aux fidèles de l'Église naissante. Bien que nul « ne puisse poser d'autre fondement que celui que Dieu lui-même a établi, c'est-à-dire le Christ Jésus [3], » cependant pour notre édification la sainte église romaine, outre les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, ne fait pas difficulté de recevoir les écrits suivants : Le saint synode de Nicée, où trois cent dix-huit pères, en présence de Constantin Auguste, condamnèrent l'hérétique Arius. Le saint synode de Constantinople, sous Théodose le Grand, où Macédonius fut justement condamné. Le saint synode d'Éphèse, où Nestorius fut condamné du consente-

[1] Matth., XVI, 18-19. — [2] Ephes., V, 27. — [3] I *Cor.*, III, 11.

ment du très-bienheureux pape Célestin représenté par Cyrille, patriarche (*antistes*) d'Alexandrie, et par l'évêque Arcadius envoyé d'Italie comme légat. Le saint synode de Chalcédoine, sous l'empereur Marcien et avec le concours d'Anatolius, évêque de Constantinople, où les hérésies de Nestorius et d'Eutychès furent condamnées en même temps que Dioscore et ses complices. Nous décrétons et ordonnons que ces quatre synodes conservent leur autorité et leur prééminence sur tous les autres conciles tenus jusqu'ici par les saints pères. On recevra en entier les œuvres du bienheureux Cyprien, martyr et évêque de Carthage; du bienheureux Grégoire, évêque de Nazianze; du bienheureux Basile, évêque de Cappadoce; du bienheureux Athanase, évêque d'Alexandrie; du bienheureux Cyrille, évêque d'Alexandrie; du bienheureux Jean (Chrysostome), évêque de Constantinople; du bienheureux Théophile, évêque d'Alexandrie; du bienheureux Hilaire, évêque de Poitiers; du bienheureux Ambroise, évêque de Milan; du bienheureux Augustin, évêque d'Hippone; du bienheureux Jérôme, prêtre; du bienheureux moine Prosper; item la lettre du bienheureux Léon pape à Flavien, évêque de Constantinople. Le texte de cette épître doit être scrupuleusement respecté. Si quelqu'un en conteste un seul iôta et refuse de la recevoir intégralement, qu'il soit anathème. Nous recevons de même les œuvres et les traités de tous les pères orthodoxes qui ne se sont écartés en rien de la doctrine de la foi et des enseignements de l'église romaine, et qui avec la grâce de Dieu ont persévéré dans sa communion jusqu'à leur dernier jour. Item les épîtres décrétales que les très-bienheureux papes ont adressées en divers temps, de cette ville de Rome, pour répondre aux consultations faites par les évêques des différentes églises. Item les actes (*gesta*) des saints martyrs, où sont décrits leurs supplices et les merveilles de leur confession triomphante. Quel est le catholique qui ne comprend que la grâce divine seule soutenait les martyrs dans leurs combats, et leur donnait la force d'endurer les plus horribles tourments? Fidèle à son antique coutume, la sainte église de Rome, dans sa prudence singulière, ne fait cependant point lire en public les *Gesta martyrum*.

Cette réserve s'appuie sur plusieurs motifs. D'une part, on ignore le nom de ceux qui les ont écrits; d'autre part, une telle lecture pourrait offrir des inconvénients vis-à-vis des infidèles; enfin quelques-unes de ces *passiones* comme celles de saint Cyr, de sainte Julitte, de saint Georges, ont été notoirement composées par des hérétiques. Afin donc d'éviter même le plus léger prétexte aux dérisions des impies, la sainte église romaine ne les fait point lire publiquement dans ses assemblées. Mais cette sainte église, et nous-mêmes après elle, nous vénérons avec une dévotion filiale tous les martyrs et nous célébrons leurs glorieux combats plus connus de Dieu que des hommes. Nous recevons en tout honneur les Vies des pères Paul, Antoine, Hilarion et des saints ermites, composées par le très-bienheureux Jérôme. Item les actes du bienheureux Sylvestre, pontife du siége apostolique. L'auteur qui les a rédigés ne nous est pas connu, cependant nous savons qu'un grand nombre de fidèles catholiques dans cette ville de Rome en fait lecture, et plusieurs églises, d'après un antique usage, les imitent en cela. Il en est de même des écrits de l'Invention de la croix du Seigneur et de l'Invention du chef de Jean-Baptiste. Un certain nombre de catholiques lisent ces relations qui sont de date récente (*novellæ sunt*). A propos de cette lecture, nous rappelons aux fidèles le mot du bienheureux Paul apôtre : *Omnia probate : quod bonum est tenete*[1]. Le moine (*vir religiosus*) Rufin a composé un grand nombre d'ouvrages ecclésiastiques et quelques commentaires sur l'Écriture. Nous nous associons aux réserves faites sur ces ouvrages par le vénérable Jérôme, et nous réprouvons les passages signalés par lui comme entachés d'erreurs sur le libre arbitre. Ce que nous disons de Rufin doit s'appliquer aux autres écrits dont le vénérable Jérôme, dans son zèle pour la religion et la foi, a noté les erreurs. Ainsi nous recevons ceux des ouvrages d'Origène qui n'ont point été censurés par le bienheureux Jérôme. Tous les autres, nous les répudions avec leur auteur. En raison de leur utilité historique, nous ne croyons pas jusqu'ici devoir répudier la Chronique d'Eusèbe de

[1] I *Thess.*, v, 21.

Césarée ni les livres d'Histoire ecclésiastique du même écrivain, bien que dans cette narration la foi catholique de l'auteur soit fort tiède (*quamvis in narrationis suæ libro tepuerit*), et que plus tard il ait composé un livre spécialement consacré à la louange du schismatique Origène. Nous décernons sans réserve nos éloges à l'érudition du prêtre Orose. Son histoire, écrite avec une concision admirable, est de la plus grande utilité pour réfuter les calomnies des païens contre le christianisme. Nous faisons de même pour le Cycle pascal, composé en vers alexandrins par le vénérable Sédulius. Nous admirons l'œuvre laborieuse de Juvencus. Quant aux ouvrages et sermons des hérétiques et des schismatiques, la catholique et apostolique église romaine les rejette absolument. Voici une liste de ceux dont nous défendons spécialement la lecture. En premier lieu, nous condamnons et frappons d'un éternel anathème les actes du concile de Rimini assemblé par ordre de l'empereur Constance, sous la direction du préfet du prétoire Taurus. Item l'*Itinerarium* de Pierre apôtre, connu aussi sous le titre de Huit livres de saint Clément, apocryphe. Item les actes de l'apôtre André, apocryphes. Les actes de l'apôtre Thomas, apocryphes. Les actes de l'apôtre Pierre, apocryphes. Les actes de l'apôtre Philippe, apocryphes. L'évangile de Thadée, apocryphe. L'évangile de Matthias, apocryphe. L'évangile de l'apôtre Pierre, apocryphe. L'évangile de Jacques le Mineur, apocryphe. L'évangile de Barnabé, apocryphe. L'évangile dont se servent les manichéens sous le nom de l'apôtre Thomas, apocryphe. L'évangile de l'apôtre Barthélemy, apocryphe. L'évangile de l'apôtre André, apocryphe. Les évangiles falsifiés par Lucien, apocryphes. Le livre de l'Enfance du Sauveur, apocryphe. Les évangiles falsifiés par Hésychius, apocryphes. Le livre de la Nativité du Sauveur et celui *de Mariâ et obstetrice*, apocryphes. Le livre intitulé Pasteur, apocryphe. Tous les livres de l'hérétique Leucius, apocryphes. Le livre intitulé : *Fundamentum*, apocryphe. Le livre appelé *Thesaurus*, apocryphe. La Genèse des filles d'Adam, apocryphe. Le *Centimetrum Christi*, composé de vers empruntés à Virgile, apocryphe. Les Actes de Thecla et de Paul apôtre, apocryphes. Le livre intitulé : *Néphotès*, apocryphe. Le livre des Pro-

verbes composé par les hérétiques et publié sous le nom de saint Sixte, apocryphe. Les révélations de l'apôtre Paul, apocryphes. La révélation de l'apôtre Thomas, apocryphe. La révélation de saint Étienne, apocryphe. Le livre intitulé *Transitus* ou Assomption de sainte Marie, apocryphe. La Pénitence d'Adam, apocryphe. Le livre du géant Ogias, dans lequel les hérétiques racontent un combat livré au dragon après le déluge, apocryphe. La Pénitence d'Origène, apocryphe. La Pénitence de saint Cyprien, apocryphe. La Pénitence de Jannès et de Mambré, apocryphe. Les Sorts des saints Apôtres, apocryphes. Le livre intitulé : *Laus apostolorum*, apocryphe. Le livre intitulé : *Canones apostolorum*, apocryphe. Le livre intitulé : *Physiologus*, composé par les hérétiques et publié sous le nom du bienheureux Ambroise, apocryphe. L'Histoire d'Eusèbe Pamphile, apocryphe. Les opuscules de Tertullien, apocryphes. Les opuscules de Lactance, apocryphes. Les opuscules d'Africanus, apocryphes. Les opuscules de Posthumianus et Gallus, apocryphes. Les opuscules de Montan, Priscille et Maximilla, apocryphes. Tous les opuscules de Faustus le manichéen, apocryphes. Les opuscules de Commodianus, apocryphes. Les opuscules de Clément d'Alexandrie, apocryphes. Les opuscules de Tatius Cyprianus, apocryphes. Les opuscules d'Arnobe, apocryphes. Les opuscules de Tychonius, apocryphes. Les opuscules de Cassien, prêtre gaulois, apocryphes. Les opuscules de Victorinus de Poitiers, apocryphes. Les opuscules de Faustus de Riez, dans les Gaules, apocryphes. Les opuscules de Frumentius-Cœcus, apocryphes. L'épître d'Abgar à Jésus, apocryphe. L'épître de Jésus à Abgar, roi d'Édesse, apocryphe. La *Passio* de saint Cyr et de sainte Julitte, apocryphe. La *Passio* de saint Georges, apocryphe. L'écrit intitulé : *Contradictio Salomonis*, apocryphe. Tous les livres intitulés : *Phylacteria*, dont les hérétiques attribuent la composition aux anges, mais qui sont de véritables œuvres démoniaques, apocryphes. Tous ces ouvrages et ceux du même genre composés par Simon le Mage, Nicolas, Cérinthe, Marcion, Basilide, Ébion, Paul de Samosate, Photin, Bonose et leurs disciples, Montan et ses obscènes imitateurs, Apollinaire, Valentin, Manès ou Manichée, Faustus, Afri-

canus, Sabellius, Arius, Macedonius, Eunomius, Novat, Sabbatius, Callistus, Donat, Eustathe, Jovinien, Pélage, Julien d'Éclane, Cœlestius, Maximinus, Priscillien d'Espagne, Nestorius de Constantinople, Maxime le Cynique, Lampetius, Dioscore, Eutychès, Pierre le Foulon, Pierre Monge, Acacius de Constantinople et ses fauteurs, en un mot les écrits, œuvres et enseignements de tous les hérésiarques, de tous les schismatiques, ainsi que de leurs disciples, complices, fauteurs et adhérents, la sainte Église catholique, apostolique, romaine, les réprouve. En son nom, nous les vouons, de même que leurs auteurs, à un perpétuel anathème [1]. »

Diverses dispositions disciplinaires en Italie.

25. Divers règlements particuliers sur des points de discipline ou de droit canonique furent adressés, la même année, aux évêques d'Italie par saint Gélase. Les désastres occasionnés par la dernière guerre avaient singulièrement relâché les liens de la discipline en ce pays. Le pape renouvelle les anciens canons par rapport aux ordinations et aux choix des sujets. Il abrége cependant le temps des interstices jusque-là observés entre les divers ordres. Ainsi le candidat sera d'abord fait lecteur, notaire ou défenseur, car ces trois charges paraissent avoir été conférées par cette première ordination; trois mois après acolythe; six mois après sous-diacre, pourvu qu'il ait l'âge canonique; le neuvième mois diacre, et l'année révolue prêtre. Ce règlement s'appliquait aux moines qu'on voulait élever au sacerdoce. L'intervalle était plus long pour les laïques qui ne pouvaient être ordonnés prêtres qu'après dix-huit mois passés dans les divers degrés de la hiérarchie. D'autres canons insistent sur les qualités nécessaires dans les ordinands. Ils doivent être suffisamment instruits, même des lettres humaines; n'avoir aucune difformité physique ni défaut grave de corps; n'avoir jamais été soupçonnés d'aucun crime; n'être point clercs déserteurs, c'est-à-dire sortis de leur diocèse sans permission de l'ordinaire. Saint Gélase déclare qu'on doit chasser du clergé ceux qui auront été convaincus d'y être entrés à prix d'argent, la simonie n'étant pas moins condamnable dans celui qui

[1] S. Gelas., *Concil. Rom.* I; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 157, 164.

donne que dans celui qui reçoit. Il interdit aux femmes de servir à l'autel et d'usurper des fonctions qui n'appartiennent qu'aux hommes. Il confirme l'ordonnance précédemment rendue par Simplicius touchant le partage des revenus ecclésiastiques en quatre parts : la première pour l'évêque ; la deuxième pour les clercs ; la troisième pour les pauvres ; la quatrième pour l'entretien des édifices, des vases sacrés, etc. Les époques des ordinations sont fixées aux jeûnes du quatrième, du septième et du dixième mois, et au commencement du carême. C'est encore actuellement l'usage de l'Église. Le baptême solennel ne doit être conféré qu'à Pâque et à la Pentecôte. On ne doit donner le voile aux vierges consacrées à Dieu qu'à l'Épiphanie, à Pâque et aux fêtes des apôtres; à moins que, venant à tomber dangereusement malades, elles désirent ne pas mourir sans cette consolation. Les prêtres ne doivent point s'élever au-dessus de leur rang. Ils n'ont ni le pouvoir de bénir le chrême, ni celui de confirmer. Ils ne peuvent faire d'ordinations. Ces divers règlements sont datés du 11 mars 494.

Second concile romain sous saint Gélase. Absolution du légat Misenus.

26. L'année suivante (495), Gélase tint à Rome un nouveau concile de quarante-cinq évêques et cinquante-huit prêtres. « Il s'y trouva aussi, disent les actes, deux laïques qui furent admis aux séances, l'illustre Amandianus et le clarissime Diogenianus. Gélase prit la parole et dit : Votre charité se rappelle qu'à notre dernier synode, Misenus [1] nous a présenté un recours en grâce. Depuis il a réitéré ses instances : lecture va vous être donnée de sa nouvelle supplique. — Le diacre Anastase lut cette pièce. Elle était ainsi conçue : Votre serviteur Misenus vous écrit cette humble prière, le VIII des ides de mars, sous le consulat du clarissime Victor (8 mars 495). Dans l'excès d'abaissement où j'eus le malheur de tomber, je reconnais que ma faute ne devait point rester impunie ; j'ai mérité la peine qui a frappé mon crime. Mais je suis poussé à implorer maintenant mon pardon par l'horreur même

[1] L'un des légats infidèles qui, sous le pontificat précédent, avaient eu le malheur de forfaire à leur devoir et de trahir la mission qui leur avait été confiée par le pape saint Félix III. Misenus était évêque de Cume, et son compagnon, Vital, de Truentium (Tronto).

que m'inspire le sort du traître Judas, et par l'ineffable clémence du siége apostolique qui a reçu de Dieu le pouvoir d'absoudre des plus énormes forfaits. Pape vénérable, telle est l'unique parole que je vous adresse du fond de ma misère. Pardonnez à un repentant qui se prosterne à vos pieds ; tendez la main à un homme étendu à terre. Je ne veux ni m'excuser sur mon ignorance, ni rappeler les perfides embûches qui me furent dressées, ni enfin rejeter sur personne la responsabilité de mon malheur. Ce n'est pas à moi d'accuser les autres, quand j'implore humblement mon pardon. Je sais toutefois que si je néglige moi-même d'invoquer ces moyens de défense, ils n'échapperont point à la maturité de votre jugement. J'implore votre clémence, au nom du Dieu qui a dit : « Je ne veux point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive [1]. » Je vous conjure de prendre en pitié un vieillard consumé par le chagrin et le repentir. Ne lui refusez pas le viatique des derniers jours, ne le laissez pas mourir sans l'avoir admis à la communion ecclésiastique. L'accident qui vient d'emporter soudain mon malheureux collègue, Vital, redouble mes terreurs. Vous vous disposiez à prendre à son égard une mesure favorable, le temps lui a manqué. Accordez au survivant la grâce que son compagnon d'infortune n'a pu recevoir. — Après cette lecture, Gélase ordonna la transcription de la requête dans les actes du concile et fit introduire Misenus. Je n'ai rien à ajouter à ma supplique, dit cet illustre pénitent. Je ne puis que renouveler mon appel à la clémence du siége apostolique. J'ai lieu d'espérer dans la miséricorde vraiment divine qui inspire ses sentences. Je puis assurer que ma conscience, dégagée des erreurs et des fautes anciennes, est maintenant libre et purifiée. Du fond du cœur, en présence du Dieu qui me voit et me jugera un jour, je proteste que j'ai en horreur toutes les hérésies opposées à la foi catholique et apostolique. Je réprouve, répudie et anathématise Eutychès et Dioscore, ainsi que leurs partisans ou successeurs, Timothée Elure, Pierre Monge d'Alexandrie, Acacius de Constantinople, Pierre le Foulon d'Antioche, avec leurs adhérents. Je déclare que je n'ai jamais

[1] Ezech., XXXIII, 11.

partagé leurs erreurs doctrinales. Mais, comme j'eus le malheur de faillir dans la mission qui m'avait été donnée contre eux, je devais faire cette profession de foi en présence de Dieu, du bienheureux Pierre apôtre, de son vicaire et de l'Église. — Gélase, s'adressant à l'assemblée, dit : Nous désirons connaître les sentiments de votre fraternité. Dites-nous donc votre pensée au sujet de la décision à prendre. — Tous les évêques et prêtres se levèrent alors, intercédant près du pape. Christ, exaucez-nous, dirent-ils. Longue vie à Gélase ! Cette acclamation fut répétée vingt fois. Douze fois ils dirent : Exercez la prérogative de miséricordieuse puissance qui vous a été donnée. Dix fois : Faites grâce comme jadis Pierre l'a faite. Neuf fois : Nous vous supplions de pardonner. — Quand ils se furent assis, Gélase prononça la sentence d'absolution désirée. Les acclamations recommencèrent alors. Longue vie à Gélase ! Pierre, conservez-le ! Il est assis sur votre siége, accordez-lui le nombre de vos années. Vicaire du Christ, ayez le siége et les années de Pierre [1] ! (13 mai 495.) »

Lettre de saint Gélase aux évêques de Dardanie.

27. Les vœux du concile romain et de toute l'Église catholique pour la conservation des jours de ce grand pape ne devaient point se réaliser. Sa mémoire est immortelle, mais son pontificat fut court. On s'étonne de la prodigieuse activité qu'il déploya dans un espace de quatre années. Au milieu des graves et nombreuses sollicitudes d'une administration si féconde, il trouvait le temps d'écrire soit sous forme d'encycliques, soit sous forme de traités spéciaux, des œuvres doctrinales qui sont restées comme l'expression définitive de la foi catholique. Sa lettre aux évêques de Dardanie est l'une des plus importantes, et le *Corpus juris* en a reproduit les principaux passages. Les évêques de Dardanie, province méridionale de la Dacie, avaient soumis au pape quelques objections sur la valeur de l'anathème porté contre Acacius du vivant de ce patriarche, anathème qui pesait toujours sur sa mémoire et qui s'opposait à ce que son nom fût inscrit sur les diptyques sacrés. Ils faisaient valoir cette considération que la cause d'Acacius n'avait été entendue ni jugée dans aucun concile

[1] S. Gelas., *Concil. rom.* II; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 183-190 pass.

spécial, et soutenaient que dès lors sa condamnation ne pouvait avoir une valeur absolue et irrévocable. Le 1er février 495, Gélase leur répondit qu'il n'y avait pas eu lieu de tenir de concile spécial dans la cause d'Acacius, puisque ce patriarche n'avait point professé d'hérésie nouvelle, mais seulement embrassé l'erreur d'Eutychès déjà condamnée à Chalcédoine. « L'usage et la tradition des apôtres ne permettent pas, disait le pape, de remettre sans cesse en question des erreurs déjà anathématisées. Il suffit de condamner une fois l'hérésie et son auteur, en déclarant que quiconque à l'avenir professera la doctrine réprouvée tombera sous l'anathème de la première condamnation. C'est ce qui eut lieu pour Sabellius, Arius, Macedonius et Nestorius. Tout vrai chrétien doit savoir que le siége apostolique a spécialement la charge de faire exécuter les décrets des conciles approuvés par le consentement de l'Église universelle, puisque le siége apostolique confirme chaque concile par son autorité et en maintient l'observation en vertu de sa principauté [1]. Pas une église dans le monde n'ignore que le siége du bienheureux Pierre a droit de délier ce qui a été lié par la sentence d'un évêque quelconque, parce qu'à Pierre seul appartient le droit de jugement sur toute l'Église, et qu'il n'est permis à personne de juger son jugement. Les canons veulent qu'on puisse appeler au siége apostolique de toutes les parties du monde et nul n'a le droit d'appeler de son jugement à un autre [2]. Acacius n'avait donc pas le pouvoir d'absoudre Pierre d'Alexandrie (Monge) sans la participation du siége apostolique qui avait condamné ce dernier. Il n'est pas moins certain que, d'après la tradition, le saint-siége a le

[1] *Quibus convenienter ex paterna traditione perpensis confidimus quod nullus jam veraciter christianus ignoret uniuscujusque synodi constitutum, quod universalis Ecclesiæ probavit assensus, non aliquam magis exsequi sedem quam primam, quæ et unamquamque synodum sua auctoritate confirmat et continuata moderatione custodit pro suo scilicet principatu.* (S. Gelas., *Epist. ad episc. Dardan.*; *Patr. lat.*, tom. LIX, col. 63.)

[2] *Non reticemus autem quod cuncta per mundum novit Ecclesia, quoniam quorumlibet sententiis ligata pontificum sedes beati Petri jus habet resolvendi, utpote quod de omni Ecclesia fas habeat judicandi, neque cuiquam liceat de ejus judicare judicio, siquidem ad illam de quâlibet mundi parte canones appellari voluerint, ab illa autem nemo sit appellare permissus.* (Id., *ibid.*, col. 66.)

droit de porter des condamnations sans concile préalable et même d'absoudre ceux qu'un concile aurait injustement condamnés[1]. Les exemples sont nombreux et mémorables, il suffit de rappeler ceux d'Athanase et de Jean de Constantinople (Chrysostome). Je m'étonne, concluait le pape, qu'on ose s'attaquer à des constitutions faites par le Christ lui-même et consacrées par une durée de cinq siècles, tandis que les lois humaines reconnaissent l'inviolabilité d'une simple prescription trentenaire[2]. »

Traité de l'*Anathème*.

28. La même année, Gélase mettait la dernière main au traité des *Deux natures en Jésus-Christ* contre les erreurs nestoriennes[3], et il commençait, à propos du schisme d'Eutychès, le traité de l'*Anathème* que la mort ne lui permit point d'achever. Dans ce dernier ouvrage, il prouve l'œcuménicité du concile de Chalcédoine et l'obligation absolue, pour tout catholique, de se soumettre à ses décisions. Il se pose ensuite cette objection : « Si l'on reçoit le concile de Chalcédoine, on doit le recevoir en tout, et dès lors admettre le privilége du second rang qu'il a accordé à l'évêque de Constantinople dans le 28e canon. » Gélase répond : « Toute l'Église reçoit sans difficulté ce que le concile de Chalcédoine a décrété de concert avec l'autorité de la chaire apostolique. Mais ce qui a été résolu dans cette assemblée contrairement à l'ordre du siége romain, et malgré les réclamations immédiatement formulées par les légats du souverain pontife, n'a jamais obtenu du siége de Pierre la ratification qui seule eût pu lui donner force de loi. Les instances faites à ce sujet par l'empereur Marcien demeurèrent inutiles. Anatolius

[1] *Sed nec illa prœterimus quod apostolica sedes frequenter, ut dictum est, more majorum, etiam sine ulla synodo prœcedente, et absolvendi quos synodus inique damnaverat, et damnandi nulla existente synodo quos oportuit, habuerit facultatem.* (Id., *ibid.*, col. 67.)

[2] *Post quingentos annos constituta Christi quosdam audio velle subvertere, cum triginta annorum lex hominum non possit abrumpi.* (Id., *ibid.*)

[3] Gennadius, dans son livre *de Scriptoribus ecclesiasticis*, cap. XIV, s'exprime ainsi : *Gelasius, urbis Romœ episcopus, scripsit adversus Nestorium grande et prœclarum volumen.* Nous avons, sous le titre *De duabus naturis*, un petit traité de quelques pages portant le nom de Gélase. Mais il ne saurait être le travail étendu dont parle Gennadius. On croit que cet opuscule est de Gélase de Cysique. Le grand ouvrage du pape Gélase sur le même sujet n'est point arrivé jusqu'à nous.

lui-même, alors évêque de Constantinople, protestait que la validité de cette sentence dépendait de l'approbation du pontife de Rome. Or, le pontife de Rome, loin de la confirmer, s'est toujours élevé formellement contre elle. Donc cette sentence est nulle de plein droit, et le 28e canon du concile de Chalcédoine reste comme non avenu [1]. » La manière dont le pape s'exprime au sujet de la division des deux puissances spirituelle et temporelle n'est pas moins remarquable. « Avant la venue de Jésus-Christ, dit-il, il n'était pas impossible que la royauté et le sacerdoce se trouvassent réunis en la même personne, comme l'Écriture nous l'apprend de Melchisédech. Mais depuis l'avénement de Celui qui est véritablement roi et pontife tout ensemble, l'empereur n'a plus porté le nom de pontife et le pontife ne s'est plus attribué la dignité royale. Pour ménager la faiblesse humaine, Dieu a séparé les fonctions de l'une et de l'autre puissance, en sorte que les empereurs chrétiens fussent soumis aux pontifes dans l'ordre spirituel, et que les pontifes fussent soumis aux ordonnances des empereurs dans l'ordre temporel [2]. » Cette délimitation des deux pouvoirs rappelée ici par Gélase prouvait clairement qu'un évêque ne saurait être lié ni délié en matière spirituelle par une puissance séculière; que par conséquent Pierre Monge, frappé par un jugement ecclésiastique, n'avait pu être légitimement absous ni réhabilité par un décret impérial de Zénon. Tel est le sens précis de l'argumentation du saint pape. On a voulu étendre plus loin la portée de ses paroles. Quelques novateurs modernes ont prétendu y trouver une condamnation indirecte de la souveraineté temporelle du saint-siége, telle que le temps et les besoins de la société l'ont consacrée au milieu de nous. Saint Gélase ne parlait que des attributions spéciales de chaque puissance, sur le domaine desquelles il ne peut être empiété ni par l'une ni par l'autre. Mais il ne voulait point dire que le pape fût en vertu de son titre inhabile à posséder, comme roi temporel, un domaine qui assure son indépendance souveraine, en même temps qu'il est une garantie d'ordre, de tranquillité et de paix pour toutes les nations.

[1] S. Gelas., *Tomus de anathematis vinculo; Patr. lat.*, tom. LIX, col. 102.
[2] Id., *ibid.*, col. 108.

Mort de saint Gélase.

29. Les mœurs de Gélase Ier répondaient à sa doctrine. Il regardait la dignité dont il était revêtu non pas comme un moyen de domination, mais comme une véritable servitude. Son occupation continuelle était la prière et la méditation des saintes Écritures. Son érudition dans les matières ecclésiastiques était prodigieuse : elle est suffisamment attestée par sa volumineuse correspondance et par les ouvrages que nous avons cités de lui. Il se plaisait en la compagnie des serviteurs de Dieu ; il aimait à s'entretenir avec eux des choses spirituelles. Il pratiquait les mortifications et le jeûne des plus austères anachorètes : pauvre lui-même, il nourrissait les pauvres. Il regardait la moindre négligence des pontifes comme un grand péril pour les âmes. Sa conduite, dans les circonstances difficiles où se rencontra son pontificat, fut pleine de prudence, de modération et de douceur. Tel est le portrait que nous en a laissé, d'après des témoins oculaires, Denys le Petit dans la préface de sa collection des Décrétales [1]. Saint Gélase mourut le 21 novembre 496, après avoir gouverné pendant quatre ans l'Église de Dieu. Il avait prescrit comme une coutume obligatoire que tous les fidèles reçussent la communion sous les deux espèces. Cette ordonnance avait surtout été portée pour combattre la doctrine des manichéens de ce temps, qui abhorraient le vin, prétendant qu'il était le fiel du prince des ténèbres et du diable créé. C'étaient leurs expressions. L'usage de la communion sous les deux espèces se conserva jusqu'au douzième siècle : dès lors, ce rit commença à tomber en désuétude ; il fut entièrement aboli par le concile de Constance en 1416. Cependant, au concile de Trente, la prérogative de communier sous les deux espèces fut maintenue pour les souverains le jour de leur sacre, et pour les diacres et sous-diacres de quelques églises particulières les dimanches et fêtes solennelles.

[1] Dionys. Exig., *Collect. decret.*, *Præfat.*; *Patr. lat.*, tom. LXVII, col. 231-232.

FIN DU TREIZIÈME VOLUME

TABLE

ET

SOMMAIRES DU TREIZIÈME VOLUME

DEUXIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS CONSTANTIN LE GRAND (314), JUSQU'A LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (476)

DÉCADENCE DE L'EMPIRE ROMAIN.

CHAPITRE PREMIER.

PONTIFICAT DE SAINT CÉLESTIN I (12 Septembre 422 - 6 Avril 432)

(Suite et fin).

§ **I. Nestorius.** .... •

1. Lettre impériale adressée à saint Augustin et ouverte sur son tombeau — 2. Sisinnius patriarche de Constantinople. Saint Proclus évêque nomm de Cysique. — 3. Le prêtre Philippe de Side. Son *Historia Christiana.* — 4. Promotion de Nestorius au siége de Constantinople. — 5. Premiers actes de Nestorius. — 6. Lettre de Nestorius au pape saint Célestin — 7. Liaisons de Nestorius avec les pélagiens. Sa lettre à Cœlestius. — 8. Hérésie de Nestorius. — 9. Anastase, syncelle de Nestorius. — 10. Appréciation du nestorianisme par le novatien Socrate. — 11. Protestation d'Eusèbe de Dorylée. — 12. Violences de Nestorius. — 13. Discours de saint Proclus sur le dogme de la maternité divine de la sainte Vierge. — 14. Protestation publique de Nestorius contre la doctrine de saint Proclus. — 15. Dorothée de Marcianopolis. Rupture de communion entre les fidèles de Constantinople et Nestorius.

§ II. **Saint Cyrille d'Alexandrie**........................ 26

16. Les partisans de Nestorius. — 17. Lettre de saint Cyrille aux moines égyptiens. — 18. Première lettre de saint Cyrille à Nestorius. — 19. Réponse de Nestorius à saint Cyrille. — 20. Seconde lettre de saint Cyrille à Nestorius. — 21. Lettres de Théodose le Jeune et de Nestorius à saint Cyrille. — 22. Troisième lettre de saint Cyrille à Nestorius. — 23. Réponse de saint Cyrille à ses calomniateurs. — 24. Les apocrisiaires de saint Cyrille à Constantinople. — 25. Lettres de Nestorius au pape saint Célestin. — 26. Lettre de saint Cyrille au pape saint Célestin. — 27. Synode romain. Condamnation de Nestorius par le souverain pontife. — 28. Lettre de saint Célestin I à saint Cyrille. — 29. Concile d'Alexandrie. Anathématismes contre Nestorius. — 30. Dénonciation de saint Cyrille au pape par Nestorius. — 31. Jean patriarche d'Antioche. Indiction d'un concile œcuménique à Éphèse. — 32. Un scandale à Constantinople.

§ III. **Concile d'Éphèse, IIIe œcuménique (431)**............ 54

33. Légats du pape. Leurs instructions. — 34. Le comte Candidien représentant impérial au concile. Ses instructions. — 35. Prorogation du concile. — 36. Première session. Nestorius refuse de comparaître. — 37. Condamnation et déposition de Nestorius. — 38. Ovations populaires. Discours de saint Cyrille en l'honneur de la Mère de Dieu. — 39. Violences du comte Candidien. Son rapport mensonger à l'empereur. — 40. Conciliabule des Orientaux sous la présidence de Jean d'Antioche. Déposition de saint Cyrille et de Memnon d'Éphèse par les schismatiques. — 41. Attentats du comte Candidien contre les pères du concile œcuménique. — 42. Saint Dalmatius archimandrite de Constantinople. — 43. Députation du concile œcuménique à l'empereur. — 44. Arrivée des légats du pape à Éphèse. Seconde session du concile œcuménique. — 45. Troisième session du concile œcuménique. Ratification solennelle des Actes par les légats du pape. — 46. Quatrième session. Citations canoniques à Jean d'Antioche. Son refus de comparaître. — 47. Proclamation schismatique de Jean d'Antioche. — 48. Cinquième session. Décret de suspense prononcé contre Jean d'Antioche et ses partisans. — 49. Sixième et septième sessions. — 50. Obstination de Jean d'Antioche et de ses partisans. Nestorius abandonné de tous les partis. — 51. Arrivée du comte Jean à Éphèse. Arrestation simultanée de Nestorius, saint Cyrille et Memnon. — 52. Solution inattendue. Fin du concile d'Éphèse.

§ IV. **Condamnation du semi-pélagianisme**.................. 105

53. Lettre de saint Célestin I aux évêques des Gaules. Condamnation des semi-pélagiens. — 54. Mort de saint Célestin I.

CHAPITRE II.

PONTIFICAT DE SAINT SIXTE III (6 Avril 432 - 29 Juillet 440)

§ **I. Archéologie chrétienne**.......................... 110

1. Notice de saint Sixte III d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Monument du concile d'Éphèse à Sainte-Marie-Majeure. — 3. Inscription du baptistère constantinien de Saint-Jean de Latran. — 4. La *platonia* de saint Sixte III à la catacombe de Saint-Calixte. — 5. Le consulaire Bassus et saint Sixte III.

§ **II. L'Église d'Orient**.......................... 118

6. Obstination de Jean d'Antioche dans le schisme. — 7. Lettre de saint Sixte III à saint Cyrille. — 8. Revirement de l'empereur Théodose le Jeune. Ses efforts pour l'extinction du schisme. — 9. Lettre de Théodose le Jeune à saint Siméon Stylite. — 10. L'Apologétique de saint Cyrille. — 11. Domnus, neveu de Jean d'Antioche. — 12. Premières démarches de Jean d'Antioche pour une réconciliation. — 13. Réponse de saint Cyrille. — 14. Conversion de Jean d'Antioche. — 15. Lettres de félicitation de saint Cyrille et du pape à Jean d'Antioche. — 16. Mort de Maximianus. Question de la translation des évêques. — 17. Saint Proclus patriarche de Constantinople. — 18. Théodoret de Cyr revient à la communion catholique. — 19. Déposition de Dorothée de Marcianopolis. — 20. Mort de Nestorius. — 21. Translation des reliques de saint Jean Chrysostome à Constantinople. — 22. Mariage de Valentinien III. Pèlerinage de l'impératrice Eudocia à Jérusalem. — 23. Le *trisagion*. — 24. Lettre de Sixte III à saint Proclus.

§ **III. L'Église d'Occident**.......................... 150

25. Réconciliation d'Aetius avec Placidie. — 26. La sœur de Valentinien III et Attila. — 27. Élection miraculeuse de saint Pierre Chrysologue sur le siége de Ravenne. — 28. Sermon de saint Pierre Chrysologue le jour de son sacre. — 29. La fête de Janus à Ravenne. — 30. Le jeûne quadragésimal. — 31. Administration épiscopale de saint Pierre Chrysologue. — 32. *Confessio sancti Patricii*. — 33. Pérégrinations de saint Patrick. Il est élu évêque d'Irlande. — 34. Apostolat de saint Patrick. — 35. Saint Ninianus apôtre des Cambriens. — 36. Traité de saint Prosper *Contra Collatorem*. Mort de Cassien. — 37. *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins. — 38. Naissance de saint Remi. — 39. Prise de Carthage par Genséric. Mort de saint Sixte III.

CHAPITRE III.

PONTIFICAT DE S. LÉON I LE GRAND (29 Septembre 440 - 4 Nov. 461).

(Première période).

§ **I. Décrétales de saint Léon le Grand**.......................... 172

1. Notice de saint Léon le Grand d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Discours de saint Léon le Grand le jour de son sacre. — 3. Situation politique et

religieuse du monde à l'avénement de saint Léon le Grand. — 4. Genséric, roi des Vandales, en Sicile. — 5. Saint Léon le Grand et les émigrés africains. — 6. Saint Léon le Grand et le manichéisme. — 7. Saint Léon le Grand et les pélagiens. — 8. Saint Léon le Grand et les priscillianistes. — 9. Les sociétés secrètes au v[e] siècle.

§ **II. Les églises des Gaules**.................................... 189

10. Saint Hilaire, successeur de saint Honorat sur le siége d'Arles. — 11. Vertus de saint Hilaire. — 12. Conciles présidés par saint Hilaire. — 13. Voyage de saint Germain d'Auxerre à Arles. — 14. Voyage de saint Germain et de saint Hilaire à Vesuntio (Besançon). — 15. Affaire de Chelidonius, évêque de Vesuntio. Saint Hilaire à Rome. — 16. Affaire de Projectus. Lettre de saint Léon le Grand. — 17. Humilité de saint Hilaire. Sa soumission au pape. — 18. Édit de Valentinien III sur la suprématie des pontifes romains.

§ **III. Dernières années de saint Germain d'Auxerre**....... 209

19. Second voyage de saint Germain dans la Grande-Bretagne. La vierge Genovefa. — 20. Rencontre de saint Germain d'Auxerre et de Genovefa dans la cité des Parisii. — 21. Succès de la mission de saint Germain dans la Grande-Bretagne. — 22. Saint Germain d'Auxerre et Eocaric, roi des Alains. — 23. Départ de saint Germain pour Ravenne. Dernière entrevue avec saint Loup de Troyes. — 24. Saint Germain à Alesia, Augustodunum et Milan. — 25. Mort de saint Germain à Ravenne.

§ **IV. Eutychès**.. 219

26. Mort de saint Cyrille. — 27. Dioscore, patriarche d'Alexandrie. — 28. Lettre de Théodoret à Dioscore. — 29. Lettre de saint Léon le Grand à Dioscore. — 30. L'archimandrite Eutychès, parrain de l'eunuque Chrysaphius. Disgrâce de Théodoret. — 31. Saint Flavien, patriarche d'Alexandrie. — 32. Lettre d'Ibas, évêque d'Édesse, au moine persan Maris. — 33. Poursuites exercées contre Ibas. — 34. Lettre d'Eutychès au pape. Réponse de saint Léon le Grand. — 35. Eutychès et Eusèbe de Dorylée. — 36. Synode de Constantinople. Condamnation d'Eutychès.

§ **V. Latrocinium Ephesi (449)**.............................. 238

37. Programme d'Eutychès et de Chrysaphius. — 38. Lettre d'Eutychès au pape et aux évêques. Réponse de saint Pierre Chrysologue. — 39. Lettre de saint Léon le Grand à saint Flavien sur le dogme de l'Incarnation. — 40. Célébrité de la lettre de Léon le Grand à saint Flavien. — 41. Requête d'Eutychès à l'empereur. Indiction d'un concile à Éphèse. — 42. Chrysaphius et Attila. — 43. Arrivée des évêques à Éphèse. — 44. Ouverture du conciliabule. Refus de lire les lettres pontificales. — 45. Comparution d'Eutychès. — 46. Réhabilitation de l'hérésiarque Eutychès. — 47. Un stratagème de Dioscore. — 48. Sentence de déposition contre saint Flavien. — 49. Violences. — 50. Déposition de Théodoret, Ibas d'Édesse, etc. Clôture

du *Latrocinium Ephesi.* — 51. Sentence d'excommunication portée par Dioscore contre le pape saint Léon le Grand.

CHAPITRE IV.

PONTIFICAT DE S. LÉON I LE GRAND (29 Septembre 440 - 11 Avril 461).

(Suite et fin).

§ **I. Réparation**.. 263

1. Prédiction de Théodoret. Retour du diacre Hilaire à Rome. — 2. Lettre de saint Léon le Grand à Théodose le Jeune. — 3. Entrevue du pape et de la famille impériale d'Occident à Saint-Pierre de Rome. — 4. Anatolius, patriarche de Constantinople. Mort de Théodose le Jeune. — 5. Avénement de Pulchérie et de Marcien, son époux nominal. — 6. Réparation. — 7. Mort de Placidie. Son tombeau à Ravenne. — 8. Terreurs de l'Occident à l'approche d'Attila. Indiction du IVe concile œcuménique à Nicée.

§ **II. Concile de Chalcédoine IVe œcuménique**.............. 273

9. Instructions du pape à ses légats. — 10. Lettre de saint Léon le Grand au concile. — 11. Troubles à Constantinople. Désordres à Nicée. Translation du concile à Chalcédoine. — 12. Première session. Mise en accusation de Dioscore. Introduction de Théodoret comme accusateur. — 13. Examen des actes du *Latrocinium.* — 14. Repentir des évêques signataires du *Latrocinium.* — 15. Réhabilitation solennelle de la mémoire de saint Flavien. — 16. Seconde session. Adhésion du concile à la lettre dogmatique de saint Léon le Grand. — 17. Troisième session. Déposition de Dioscore. Son exil et sa fin. — 18. Quatrième session. Sentence d'absolution en faveur des métropolitains qui avaient pris une part plus active au *Latrocinium.* — 19. Incident des évêques égyptiens. — 20. Incident de Barsumas et des partisans de Dioscore et d'Eutychès. — 21. Cinquième session. Définition de foi. — 22. Sixième session. Marcien et l'impératrice Pulchérie au concile. — 23. Causes particulières jugées par le concile. — 24. Prétentions et intrigues d'Anatolius. — 25. Dernière session. Protestation des légats. — 26. Lettre synodale au pape saint Léon le Grand.

§ **III. Attila**.. 311

27. Projets d'Attila contre l'empereur d'Occident. — 28. Invasion d'Attila. — — 29. Attila et saint Nicaise à Reims. — 30. Terreur des *Parisii.* Intervention de sainte Geneviève. — 31. Entrevue de saint Aignan et d'Aétius. — 32. Siége d'Orléans. Saint Aignan et Attila. — 33. Attila et saint Loup à Troyes. — 34. Défaite d'Attila dans les plaines catalauniques. — 35. Martyre de sainte Ursule et de ses compagnes à Cologne. — 36. Attila et saint Léon le Grand en Italie. Mort d'Attila.

§ **IV. Dernières années de saint Léon le Grand**............. 330

37. Saint Proterius, patriarche d'Alexandrie. Émeute. Intrusion d'un évêque eutychéen à Jérusalem. — 38. Logomachie sur les particules *en* et *de*. — 39. Soumission d'Anatolius, patriarche de Constantinople. — 40. Mort de Valentinien III. Invasion de Rome par Genséric. — 41. Le suève Ricime en Occident. Mort de Marcien et de Pulchérie. Léon le Thrace. — 42. Timothée *Elure*, intrus d'Alexandrie. Timothée *Solofaciole*, patriarche légitime — 43. Mort de saint Léon le Grand.

CHAPITRE V.

PONTIFICAT DE SAINT HILAIRE (12 Novembre 461-10 Septembre 467).

§ **I. Empire d'Occident**...................................... 335

1. Notice de saint Hilaire d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Avitus, empereur d'Occident. — 4. Abdication et mort d'Avitus. — 4. Avénement de Majorien. — 5. Expédition de Majorien. Childéric et Ægidius, rois des Francs. Assassinat de Majorien. — 6. Avénement et mort de Severus.

§ **II. Décrétales de saint Hilaire**................................ 348

7. Hermès de Narbonne. Saint Mamert de Vienne. — 8. Églises d'Espagne. 9. Conciles d'Arles, de Tours et de Vannes, dans les Gaules. — 10. Tremblement de terre à Antioche. Incendie de Constantinople. Mort de Siméon Stylite. — 11. Avénement d'Anthemius, empereur d'Occident. Mort de saint Hilaire.

§ **III. Hagiographie contemporaine**......................... 355

12. Invention du chef de saint Jean-Baptiste à Émèse. Le moine thaumaturge saint Jacobus. — 13. Mort de Théodoret. Saint Gennadius, patriarche de Constantinople. — 14. Saint Nonnus, évêque d'Édesse. Sainte Pélagie la pénitente. — 15. Les deux princesses Eudoxia à Jérusalem. — 16. Martyrs en Afrique. — 17. Mort de saint Pierre Chrysologue à Forum-Cornelii (Imola). — 18. Lettre de saint Patrick au chef barbare Corotic. — 19. Canons de saint Patrick. — 20. Mort de saint Patrick. — 21. Les Anglo-Saxons en Grande-Bretagne. — 22. Lettre de saint Loup de Troyes et de saint Euphrone d'Autun à Thalassius, évêque d'Angers. — 23. Promotion de saint Remi sur le siége épiscopal de Reims.

CHAPITRE VI.

PONTIFICAT DE SAINT SIMPLICIUS (467-483).

Première période (27 Septembre 467-jusqu'à la fin de l'empire d'Occident, 23 Août 476).

§ **I. Anthemius**.. 377

1. Notice de saint Simplicius d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Panégyrique d'Anthemius par Sidoine Apollinaire. — 3. Sidoine Apollinaire préfet de

Rome. Sa retraite. — 4. Expédition malheureuse contre Genséric. — 5. Scission entre le patrice Ricimer et Anthemius. — 6. Saint Épiphane évêque de Ticinum (Pavie). — 7. Ambassade de saint Epiphane près d'Anthemius. Réconciliation. — 8. Progrès des barbares dans les Gaules. — 9. La fête des Rogations instituée par Mamertus (saint Mamert), évêque de Vienne.

§ **II. Saint Sidoine Apollinaire**.............................. 397

10. Culte des saints dans les Gaules. — 11. L'ermite d'Arvernie saint Abraham. Ses relations avec Sidoine Apollinaire. — 12. Sidoine Apollinaire évêque d'Augustonemetum (Clermont). Lettre de félicitation de saint Loup de Troyes. — 13. Réponse de l'évêque de Clermont à saint Loup. — 14. Une calomnie. Lettre de Sidoine Apollinaire à son ami Eriphius. — 15. Appréciation de la lettre à Eriphius par le rationalisme moderne. — 16. La lettre à Eriphius est antérieure à l'épiscopat de Sidoine Apollinaire. — 17. Sidoine Apollinaire et l'évêque Maxime. — 18. Persécutions ariennes dans les Gaules. — 19. Une vacance de siége à Bourges. Lettre de Sidoine Apollinaire à Agrecius métropolitain de Sens. — 20. Election de Simplicius évêque de Bourges.

§ **III. Derniers Césars d'Occident**.............................. 424

21. Gondebaud, chassé de ses états, se réfugie à Milan, près de Ricimer son oncle. — 22. Meurtre du patrice Aspar à Constantinople. — 23. Meurtre d'Anthemius par Ricimer. — 24. Avénement d'Olybrius. Mort de Ricimer et d'Olybrius. — 25. Le patrice Gondebaud. Glycerius empereur. Les Ostrogoths en Grèce et dans les Gaules. Déposition de Glycerius. Fuite de Gondebaud. — 26. Avénement de Julius Nepos. Lettre de Sidoine Apollinaire au préfet de Rome Audax. — 27. Révolutions en Orient. Mort de Léon le Thrace. Léon l'Isaurien. Entreprises d'Euric, roi des Visigoths. — 28. Ambassade de saint Epiphane évêque de Pavie, près du roi des Visigoths. — 29. Traité de paix. Cession de l'Arvernie. Chute de Nepos. — 30. Le patrice Oreste. Avénement de Romulus Augustule. — 31. L'apôtre du Norique saint Severin et Odoacre. — 32. Révolte d'Odoacre. Siége de Pavie. Fin de l'empire romain d'Occident.

§ **IV. Idée générale de la deuxième époque**................ 443

33. Progrès de l'Église en Orient. — 34. Progrès de l'Église en Occident. — 35. Polémique païenne. Apologistes de la seconde époque. — 36. Hérésies, docteurs et conciles. — 37. Développement des institutions monastiques. — 38. Gouvernement, discipline et culte.

TROISIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (476) JUSQU'A CHARLEMAGNE (800).

CHAPITRE VII.

PONTIFICAT DE SAINT SIMPLICIUS (467-483).

(Seconde période, 476-483).

§ I. Église d'Occident 455

1. Caractère général de la IIIe époque de l'histoire de l'Église. — 2. Lettre d'Odoacre à saint Séverin. — 3. Division politique des provinces d'Occident. — 4 Prédestinatianisme. Concile d'Arles. — 5. Faustus de Riez et Claudien. Ruricius de Limoges. — 6. Captivité et délivrance de Sidoine Apollinaire. — 7. Gondebaud et Godegisile. L'orpheline Chlotechildis (sainte Clotilde). — 8. Mort de Genséric. Persécution d'Hunéric contre l'église africaine. — 9. Mort d'Hunéric. Fin de la persécution. — 10. Apologistes de la foi catholique en Afrique.

§ II. Église d'Orient 466

11. Mort de saint Gennadius. Acacius patriarche de Constantinople. — 12. Usurpation de Basilisque. Exil de Zénon. — 13. Réaction eutychéenne. Rappel de Timothée Elure à Alexandrie et de Pierre le Foulon à Antioche. Lettres du pape Simplicius. — 14. Troubles et désastres à Constantinople. — 15. Rétablissement de Zénon. Mort de Basilisque.

§ III. Zénon et Odoacre 475

16. — Paix rendue à l'église d'Orient. — 17. Projet de restauration de l'empire d'Occident. — 18. Les envoyés du sénat de Rome et d'Odoacre à Zénon. Meurtre de l'ex-empereur Julius Népos. — 19. Odoacre roi des Hérules et patrice de l'empereur d'Orient. — 20. Odoacre et saint Épiphane évêque de Pavie.

§ IV. L'Hénotique de Zénon 481

1. Acacius patriarche de Constantinople embrasse l'eutychianisme. — 22. Lettre du pape à Acacius. — 23. L'Hénotique de Zénon. — 24. Appréciation théologique de l'Hénotique. — 25. Exil de Jean Talaïa patriarche d'Alexandrie. Son arrivée à Rome. — 26. Mort du pape Simplicius. — 27. Persécution en Mésopotamie et en Perse. Héroïque résistance de l'Arménie.

CHAPITRE VIII.

PONTIFICAT DE SAINT FÉLIX III (8 mars 483-25 février 492).

§ I. Élection pontificale 491

1. Notice de saint Félix III d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Élection de saint Félix III. Roman moderne. — 3. Documents officiels. — 4. Erreurs doctrinales de l'école moderne. — 5. Erreurs historiques de la nouvelle école. — 6. Félix III ancêtre de saint Grégoire le Grand.

§ II. Acacius, patriarche de Constantinople 506

7. Concile de Rome. Légats apostoliques envoyés à Zénon. — 8. Lettre de saint Félix à Zénon. — 9. Apostasie des légats Vital et Misenus. — 10. Condamnation des légats. — 11. Sentence de déposition contre Acacius. — 12. Apostasie de Tutus. — 13. Acéphales. — 14. Lettre synodale de saint Félix III aux catholiques d'Orient. — 15. Mort de Pierre le Foulon et d'Acacius. Imposture de Fravita. Élection d'Euphemius au siége de Constantinople. — 16. Mort de Pierre Monge. Lettre du pape à l'empereur Zénon.

§ III. Synchronisme 519

17. Révolte de Marcien à Constantinople. Les astrologues à la cour. — 18. Révolte d'Illus. — 19. Intrusion de Leontius. — 20. La faction verte des cochers du cirque. Insurrection des Samaritains. — 21. Invasion de Théodoric en Orient. — 22. Cession du royaume d'Italie à Théodoric par l'empereur Zénon. — 23. Mort de Zénon. — 24. Avénement d'Anastase le Silentiaire. — 25. Mort de saint Séverin. Expédition d'Odoacre en Pannonie. — 26. Théodoric roi d'Italie. — 27. Mort du pape saint Félix III.

§ IV. Hagiographie contemporaine 534

28. Saint Sabas. Saint Théodose le Cénobite. — 29. Gontamond en Afrique. Concile de Rome en faveur des églises africaines. — 30. Miracles de la vierge Genovefa. — 31. Childéric roi des Francs et sainte Geneviève. — 32. Avénement de Clovis. Sympathie des catholiques gallo-romains pour le roi des Francs. — 33. Lettre de saint Remi à Clovis. — 34. Défaite et mort de Syagrius. Le vase de Soissons. — 35. Siége de Paris. Sainte Geneviève et Clovis.

CHAPITRE IX.

PONTIFICAT DE SAINT GÉLASE I (1er Mars 492-19 Nov. 496).

§ I. Premiers travaux de saint Gélase 548

1. Notice de saint Gélase, d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Lettre de saint Gélase à Rusticus de Lyon. — 3. Lettre de saint Gélase à Æonius d'Arles.

— 4. Abolition des Lupercales. — 5. Les livres des manichéens brûlés par saint Gélase. — 6. Lettres de saint Gélase à Honorius de Dalmatie. — 7. Encyclique aux évêques du Picenum contre l'erreur pélagienne.

§ **II. Sacramentaire de saint Gélase**........................ 561

8. Division du Sacramentaire. Année ecclésiastique. Ordination des diacres et des prêtres. — 9. Rituel des ordinations. — 10. Consécration solennelle des vierges. — 11. Pénitence publique. Mercredi des cendres et jeudi saint. — 12. *Missa chrismalis.* — 13. Baptême solennel. Catéchuménat. — 14. *Scrutinium.* Exorcismes de la cinquième semaine de Carême. — 15. Exposition des évangiles. — 16. Tradition du symbole. — 17. Tradition de l'oraison dominicale. — 18. Dernier exorcisme et baptême solennel du samedi saint. Confirmation. — 19. Troisième livre du Sacramentaire. — 20. Apparition de l'archange saint Michel au mont Gargano.

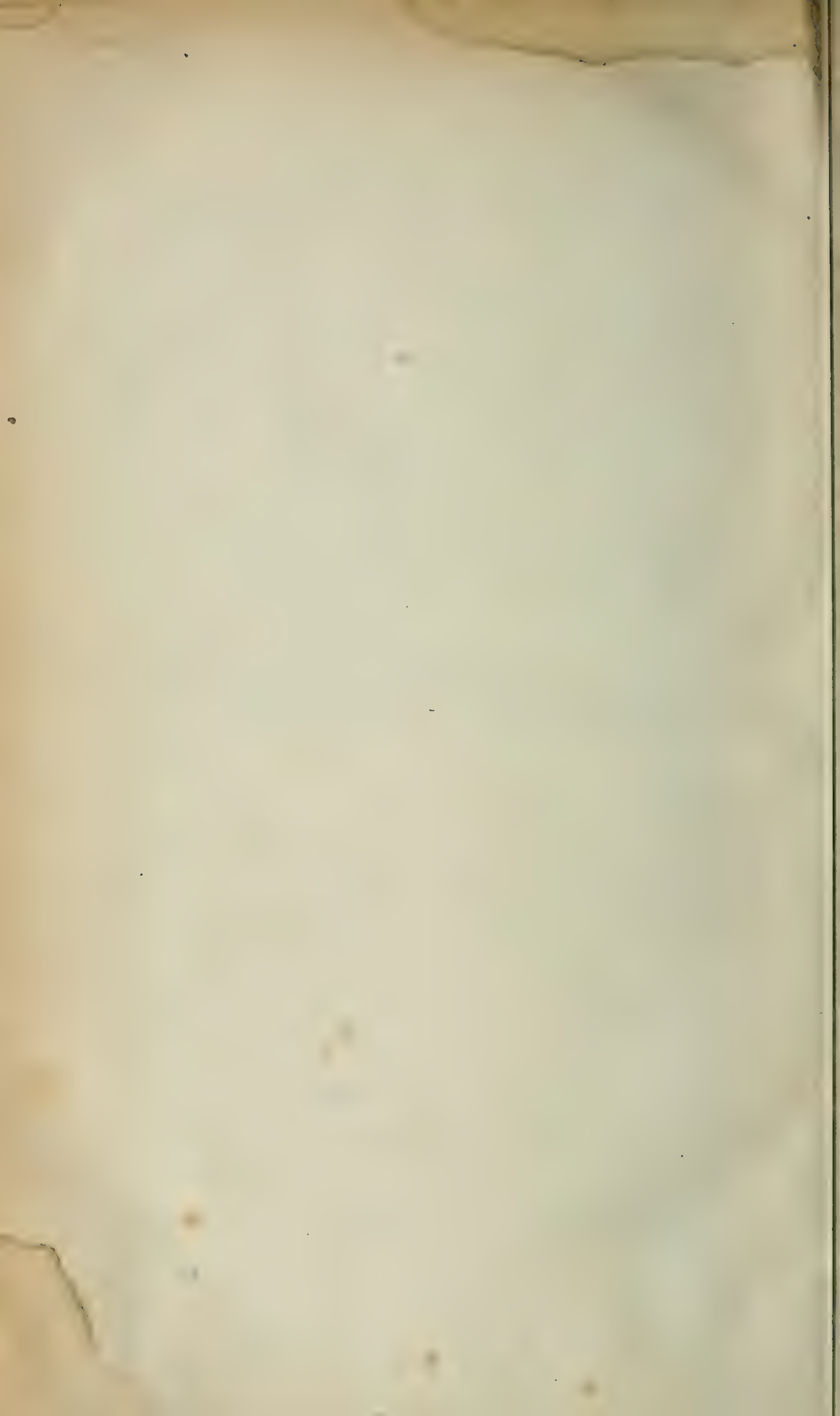
§ **III. Administration pontificale**........................... 591

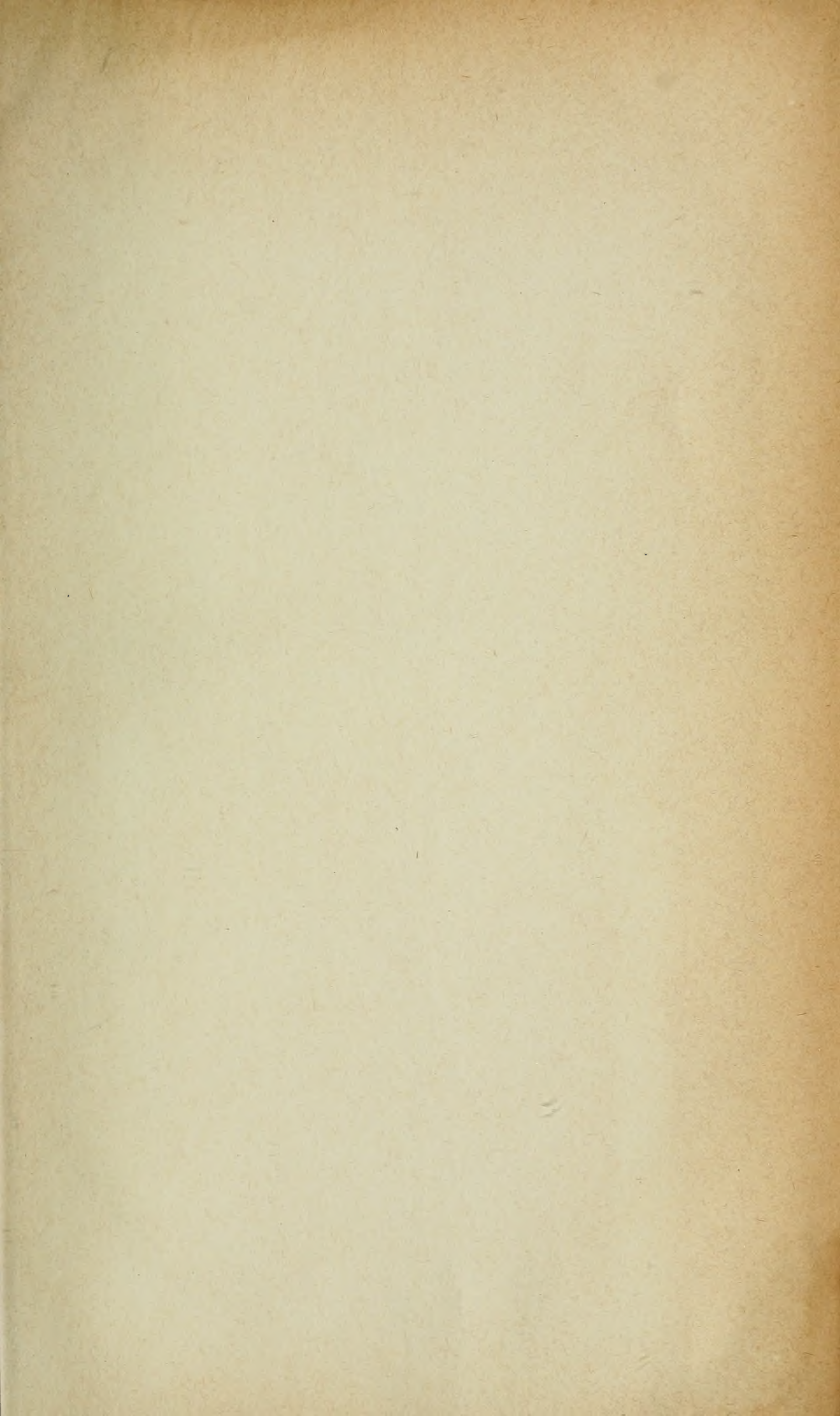
21. Sage administration de Théodoric le Grand en Italie. Saint Épiphane de Pavie et le roi Gondebaud à Lyon. — 22. Lettre de saint Gélase à Euphemius de Constantinople. — 23. Lettre de saint Gélase à l'empereur Anastase le Silentiaire. Macédonius patriarche de Constantinople. — 24. Premier concile romain sous le pontificat de Gélase. Index. — 25. Diverses dispositions disciplinaires en Italie. — 26. Second concile romain sous saint Gélase. Absolution du légat Misenus. — 27. Lettre de saint Gélase aux évêques de Dardanie. — 28. Traité de l'Anathème. — 29. Mort de saint Gélase.

FIN DE LA TABLE DU TREIZIÈME VOLUME.

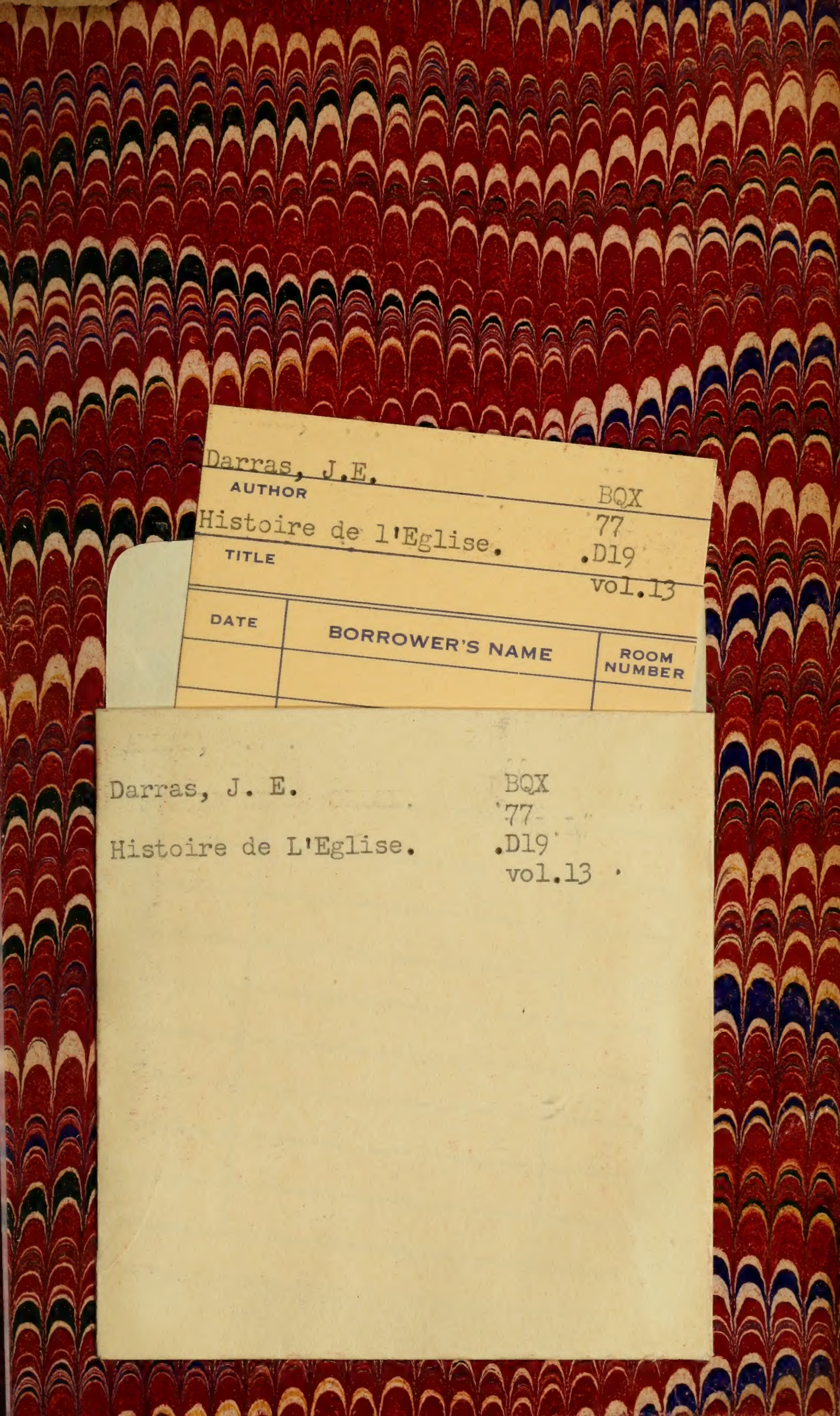
Paris. — Imp. Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19.










Darras, J.E.
AUTHOR
Histoire de l'Eglise.
TITLE
BQX
77
.D19
vol.13
DATE
BORROWER'S NAME
ROOM NUMBER
Darras, J. E.
Histoire de L'Eglise.
BQX
77
.D19
vol.13

